



Maison d'Eros et Psyché : détail de la mosaïque de la cour du péristyle
(cl. Abderrazak Khéchine).

À la mémoire de Ridha Selmi



Maison d'Eros et Psyché : détail de la mosaïque de la cour du péristyle
(cl. A. Khéchine).



Samir Aounallah Véronique Brouquier-Reddé
Mohamed-Ali Chehidi Jean-Claude Golvin
Louis Maurin

Splendeurs de Dougga (Tunisie)

De la cité royale à la colonie romaine



Sous la direction de
Samir Aounallah



Auteurs

Samir Aounallah (INP)
Véronique Brouquier-Reddé (CNRS-ENS-PSL, AOROC)
Mohamed-Ali Chéhid (INP)
Jean-Claude Golvin (Institut Ausonius, Bordeaux)
Louis Maurin (Institut Ausonius, Bordeaux)

Avec la contribution de

Haythem Abidi (INP) 39-42 (dolmens), 216 (tombe romaine)
Jérémy Artru (Université d'Orléans IRAMAT CEB) 55
François Baratte (Paris Sorbonne Université) 157, 186, 194-195, 207-208 (sculptures Bardo)
Fathi Béjaoui (INP) 219-225
Michel Bonifay (Aix Marseille Université CNRS CCJ) 260-263
Pauline Cuzel (EFR AOROC) 161 (dédicace), 269-273
Chloé Damay (Université de Rennes UMR CReAAH et Sorbonne Université) 155-156, 171, 185, 207, 214, 288-291 (sculptures réserve Dougga)
Fatma Hadded (Université de la Manouba) 260-263
Sonia Hafiane Nouri (INP) 48, 179-180 (stèles votives)
Amina-Aïcha Malek (CNRS ENS PSL AOROC) 280-285
Yvan Maligorne (CRBC Université de Bretagne orientale) 24-26, 44-45, 49-53, 257, 273-279
Tomoo Mukai (Aix Marseille Université CNRS CCJ) 260-263
Nesrine Nasr (INP) 285-287
Yamen Sghaïer (INP) 259-260
Chokri Touihri (INP) 301-304

Avec la collaboration de

Hamden Ben Romdhane (INP)
Hanène Ben Slimène (Université de Tunis)
Ali Chérif (Université de Jendouba)
Olfa Dammak-Latrach (INP)
Séverine Garat
Solenn de Larminat (Aix-Marseille Université, CNRS, CCJ)
Elisabetta Neri (Marie Curie fellow, Centre d'archéométrie de Liège)
Frédéric Poupon (Grand Reims)
Afef Riahi (INP)
Fatma Touj (Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis)
Véronique Zech-Materne (CNRS, Museum)

Avec le soutien technique de

Najla Abessi (INP, restauratrice)
Temimi Amdouni (INP, conservation de Dougga)
Christophe Bailly (CNRS-ENS-PSL, AOROC)
Pierre Bardou
Christophe Batardy (CNRS-ENS-PSL, AOROC)
Mohamed-Ali Ben Hassine (INP)
Théo Ben Makhad (Région des Pays de la Loire)
Naïm Bendhief (INP, conservation de Dougga)
Abdelfattah Elmi (INP, conservation de Dougga)
Slaheddine Habassi (INP, conservation de Dougga)
M'Saddek Jabali (INP, conservation de Dougga)
Hakim Kerkeni (GéoArch)
Ridha Kooli (INP, service topographique)
Yassine Rebai (INP, service topographique)
Ridha Selmi (INP)
Kaïs Trabelsi, topographe (INP, service topographique)

Droits photographiques pour la photo aérienne des pages 96-97 : Mohamed-Salah Bettaïeb (Alif Editions)

Remerciements

Ce livre est le résultat de longues et méthodiques recherches entreprises sur le terrain depuis 1992 par des chercheurs tunisiens, français et allemands dans le cadre de programmes de coopération initiés par l'Institut National du Patrimoine.

Nos remerciements sincères et chaleureux s'adressent aux institutions de tutelle tunisiennes et françaises sans l'appui desquelles cet ouvrage n'aurait pu voir le jour, et à celles qui, à des titres divers, ont manifesté leur intérêt pour notre entreprise et l'ont soutenue. Notre gratitude est donc grande envers :

L'Ambassade de France en Tunisie et l'Institut français de Tunisie (IFT), sous l'égide de Monsieur Hubert TARDY-JOUBERT, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et directeur de l'IFT, dont les services nous ont assuré de leur appui sans faille.

Le laboratoire Economie, Territoire et Paysages Patrimoniaux (ETPP) et sa directrice, Madame Samira SEHILI, qui a contribué à la parution de ce livre.

La Scuola archeologica italiana di Cartagine (SAIC) et son président, Monsieur Attilio MASTINO, pour l'attention qu'il a manifestée pour Dougga et pour ce livre.

Enfin, **l'amicale des agents et fonctionnaires de l'Institut National du Patrimoine** et son président, Monsieur Zouheir CHAGWAY, pour son intérêt à la valorisation du patrimoine tunisien.



SOMMAIRE

Préface	9
Introduction	13
LIVRE 1 : Le milieu naturel et l'occupation aux époques punique et numide	18
Chapitre I - Le cadre naturel	21
Les hommes	21
Le climat	21
Les carrières	24
Les campagnes	27
Chapitre II - Dougga dans les textes : une ville peu connue des Anciens	31
Avant la conquête romaine	31
Sous la domination romaine	31
Une terre d'écriture	31
Chapitre III - Dougga avant Rome : des origines à la chute du royaume numide en 46 av. J.-C.	39
Les origines	39
La protohistoire ou la nécropole dolménique	39
L'établissement punico-numide : <i>TBGG</i>	42
L'agora numide	44
L'architecture domestique	47
L'aire cultuelle à ciel ouvert de Baal Hammon	48
Le monde des morts	49
LIVRE 2 : Institutions et société à l'époque romaine, de 46 av. J.-C. à la fin du IV^e siècle	56
Chapitre IV - Dougga entre Rome et Carthage : de la cité numide au village (<i>castellum</i>) romain	57
Les premiers Romains de Dougga	58
Les Italiens de Dougga deviennent membres du <i>pagus</i> et citoyens de Carthage	58
La division de Dougga entre les Romains et les <i>Thuggenses</i>	59
La topographie du centre urbain divisé	60
Le territoire rural divisé	62
Chapitre V - De la séparation à l'union : un parcours en dents de scie	67
La création officielle de la commune double	67
Les premiers temps du <i>pagus</i> : l'omniprésence de Carthage	67
La <i>civitas</i> pérégrine	68
Les rapports entre le <i>pagus</i> et la <i>civitas</i>	71
De la commune double au municipe libre	71
Le municipe libre (205-261)	76
La colonie (261 à la fin du VI ^e siècle)	77
La défense de la liberté	78
Dougga au Bas-Empire (284-439)	81
Chapitre VI - Une société hiérarchisée	83
Les notables	83
Le peuple	87
Esclaves et affranchis	93
LIVRE 3 : Vie et confort urbain	98
Chapitre VII - Le cadre urbain et le réseau viaire	99
La topographie urbaine	99
Les différents quartiers	100
Les portes	101
Les places	103
Les avenues	103
Les rues secondaires	107
Le dallage des rues et la circulation	108
Chapitre VIII - Le centre monumental : le forum et la place commerciale	111
La topographie du quartier du forum romain à la fin du II ^e siècle	112
Le quartier public sous les règnes de Tibère et de Claude	114

Le marché de Claude	116
La parure monumentale sous les règnes d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle (138-180)	118
L'agrandissement du forum sous Commode	124
Chapitre IX - L'eau et l'hygiène	131
Capter et conduire l'eau	132
L'eau dans la ville : fontaines et nymphées	136
Les thermes	139
Les latrines	148
Évacuer l'eau	149
Chapitre X - Les spectacles et les loisirs	151
Le théâtre	152
Le cirque	161
 LIVRE 4 : Croyances et religion	 168
Chapitre XI - Le paganisme	171
Le culte impérial	171
Les dieux	177
Les associations divines	177
La romanisation du panthéon local	179
Les nouveaux dieux du panthéon	186
Les demeures des dieux, les images des dieux, la fin des cultes païens	195
Chapitre XII - Les cultes et les pratiques funéraires	209
Les dieux Mânes	209
Les espaces funéraires	209
Les rites et les pratiques funéraires	216
Chapitre XIII - Le christianisme	219
L'église de Victoria	221
L'hypogée	223
 LIVRE 5 : Vie quotidienne et vie culturelle	 228
Chapitre XIV - Les maisons (<i>domus</i>) et les exploitations privées	229
Les maisons	230
Les <i>hospitalia</i> , les commerces et les ateliers artisanaux	245
Chapitre XV - Les métiers	255
Les métiers de l'agriculture	255
Les métiers du bâtiment	257
Les potiers	259
Les transporteurs et les colporteurs	264
Chapitre XVI - Art et culture	265
L'enseignement	265
Le latin	267
Le grec	270
Le décor architectonique	273
La mosaïque	280
La peinture et le stuc	285
La sculpture	288
 LIVRE 6 : Dougga après Rome	 292
Chapitre XVII - Dougga sous les Vandales et les Byzantins	293
La forteresse byzantine (VI ^e -VII ^e siècles)	294
Le monument aux 9 absides	300
Chapitre XVIII - La fin de la ville antique	301
Le hammam aghlabide	301
La mosquée Sidi Sahbi	303
L'enceinte post-antique	304
Une nouvelle topographie « urbaine »	305
Chapitre XIX Histoire des recherches archéologiques et épigraphiques et la création du parc archéologique	307
Les voyageurs européens aux XVIII ^e et XIX ^e siècles	307
Les débuts de l'exploration de Dougga sous le Protectorat français	310
L'archéologie contemporaine à Dougga	318



Conclusion : une ville au parcours exceptionnel	323
Chronologie	325
Glossaire	329
Bibliographie	333
Texte des inscriptions latines et grecques traduites dans l'ouvrage	337
Index des noms de divinités et de personnes	349
Index géographique	353
Index topographique	355
Index <i>rerum</i>	358



Les thermes de Caracalla : le *frigidarium*
(cl. A. Khéchine).



Préface

Rares sont les sites antiques dont l'état de conservation permet de se faire une idée précise des différents aspects, publics comme privés, de la vie urbaine au sein d'une cité du monde romain et qui laissent ainsi au visiteur un souvenir indélébile. Dougga en fait partie. Installé sur l'ancienne *Thugga* et facilement accessible, ce site cumule tous les avantages sans aucun des inconvénients qui empêchent d'ordinaire de redonner vie aux cités de l'Empire romain. Occupé tout au long de l'Antiquité, il a tout d'abord été bien préservé en raison du déplacement précoce, sans doute dès la conquête arabe, d'une partie de sa population dans les campagnes ou les villes environnantes. Il abrite ensuite un patrimoine épigraphique d'environ 2 500 inscriptions antiques – essentiellement latines, mais aussi libyques, puniques et grecques – d'une grande variété, ce qui contribue à placer *Thugga* au rang des cités du monde romain les mieux connues de l'Occident. Enfin, et surtout, il a été mis en valeur depuis plus d'un siècle par des générations d'archéologues et d'historiens originaires des deux rives de la Méditerranée, ce qui lui a valu d'être inscrit en 1997 sur la liste du Patrimoine Mondial culturel de l'UNESCO. Ont été ainsi éclairés les multiples aspects de l'histoire d'une cité qui s'était intégrée au sein de l'Empire romain selon des modalités spécifiques débouchant sur un mélange des éléments indigènes et romains. Connue pour être au départ une agglomération numide, *Thugga* est devenue au début du Haut-Empire une commune double caractérisée par le partage de son agglomération urbaine et de son territoire entre un *pagus* composé de nouveaux venus qui étaient des citoyens romains rattachés à la colonie romaine de Carthage et une cité pérégrine. Ces deux communautés, qui étaient indépendantes l'une de l'autre tout en vivant côte à côte, se rapprochèrent progressivement à l'initiative de l'aristocratie de la cité pérégrine, dont les principaux membres acquirent tour à tour la citoyenneté romaine. Elles choisirent de fusionner sous Septime Sévère, avec l'accord de celui-ci, pour former un municipe latin, qui devint une colonie romaine environ un demi-siècle plus tard, sous Gallien, en 261. Pour spécifique qu'il soit, ce processus de longue durée – plus de deux siècles – résume ce qui a été le sort de centaines de communautés des provinces de l'Occident romain tout au long du Haut-Empire.

L'ouvrage que j'ai l'honneur de préfacer s'inscrit dans le prolongement des nombreux travaux consacrés à *Thugga* en offrant une synthèse. Il inclut un chapitre historiographique particulièrement original qui retrace l'histoire des recherches sur ce site depuis les voyageurs européens des XVIII^e et XIX^e siècles jusqu'à aujourd'hui, montrant comment *Thugga* est devenue l'un des principaux laboratoires qui permet de mieux comprendre l'emprise de Rome sur l'Afrique, et sur l'Occident, dans toutes ses modalités. Parmi les savants qui ont su tirer profit de la richesse de la documentation de ce site, il faut mentionner la « dynastie » Poinssot, Louis et Claude, père et fils, dont le nom reste à jamais attaché à *Thugga* et qui ont beaucoup publié sur l'histoire de cette (double) cité. Le relais a été pris après l'indépendance de la Tunisie successivement par M. Khanoussi, A. Ben Abed et S. Aounallah, dont je me souviens qu'il me fit visiter *Thugga* au début des années 1990 en expliquant tout le potentiel scientifique, alors même qu'il n'avait pas achevé sa thèse consacrée au Cap Bon à l'époque romaine ! Le résultat le plus remarquable est la collaboration étroite et efficace que les collègues tunisiens surent mettre en œuvre avec plusieurs collègues français : L. Maurin tout d'abord, qui a mis inlassablement ses talents d'historien et d'épigraphiste au service de

l'histoire de ce site ; V. Brouquier-Reddé ensuite, qui a dirigé le programme archéologique avec le dynamisme et l'efficacité qu'on lui connaît ; J.-Cl. Golvin enfin, qui a assuré du côté français la direction de l'opération « Dougga, études d'architecture religieuse ». De tous les travaux menés en commun dans le cadre des projets successifs il a résulté des publications qui ont constitué autant d'avancées scientifiques sur l'histoire de cette cité antique et dont il faut rappeler les plus marquantes : *Dougga (Thugga). Études épigraphiques*, actes d'un colloque paru en 1997 qui a fait prendre conscience de la spécificité de *Thugga* et de la richesse de sa documentation ; *Dougga, fragments d'histoire* (2000), recueil de 162 inscriptions jugées les plus significatives, qui ont été éditées, traduites et commentées ; *Mourir à Dougga* (2002), épais volume consacré aux inscriptions funéraires qui se présente comme un catalogue de 1617 épitaphes et une analyse de celles-ci ; pour finir, deux autres forts volumes découlant du programme d'études d'architecture religieuse.

Richement illustré, ce nouvel ouvrage a été conçu comme un état des lieux visant à faire connaître à un large public ce que l'on sait de l'histoire de *Thugga* et à rendre accessibles, dans une langue claire et concise, les résultats des travaux scientifiques les plus récents comme les plus anciens. Il est une somme écrite qui met en valeur la richesse du patrimoine tunisien, mais sans se limiter à l'aspect patrimonial. Il est aussi, et avant tout, une monographie scientifique qui a choisi une perspective thématique, développée à travers dix-neuf chapitres, pour faire revivre une cité antique. Il rendra à ce titre de grands services aux historiens de l'Antiquité romaine de tous horizons : chercheurs, qui y trouveront de quoi alimenter leurs propres réflexions sur l'Afrique romaine, ainsi que sur le monde provincial et ses relations avec Rome ; enseignants-chercheurs, qui pourront choisir *Thugga* comme cas d'étude pour faire comprendre l'impact de Rome, mais aussi ses limites ; élèves et étudiants, qui apprendront de la façon la plus concrète qui soit à reconstituer les différents aspects de la vie urbaine d'une cité de l'Afrique romaine à partir de ses vestiges, matériels et épigraphiques. Ce livre est une saine illustration de la méthode historique. À travers l'histoire d'une cité dans les ruines de laquelle on peut aujourd'hui se promener, lire des inscriptions et contempler des édifices aussi bien publics que privés encore en place, l'histoire de l'Empire romain apparaîtra comme un organisme vivant qui a su faire coexister dans une même ville et un même territoire des populations d'origines ethniques diverses, non sans tension du reste. *Thugga* est finalement un observatoire à partir duquel on peut se représenter l'étroite articulation, voire l'imbrication entre une situation locale et un contexte global marqué par la présence à la fois lointaine et tangible de Rome. C'est donc la notion féconde de « glocalisme », récemment mise au goût du jour en lien avec un monde contemporain de plus en plus mondialisé, qui en ressort passablement illustrée et éclairée.

Il faut remercier le concepteur de cet ouvrage, S. Aounallah, pour avoir su concilier et combiner la petite histoire, celle d'une communauté constituant l'une des innombrables cellules de base de l'Empire romain, avec la grande histoire, celle d'un Empire vaste et de longue durée qui imprima progressivement son empreinte sur *Thugga* aussi bien dans la vie publique de la (double) cité – statut politique et fiscal de la cité, défense de valeurs romaines telle la *libertas*... – que dans la vie quotidienne de tous ses habitants – langue, culture, religion, cadre urbain...

Frédéric Hurlet
Université Paris Nanterre / IUF



ILAf. 561. Dédicace du colosse de Marc Aurèle, gravée en 173.
(cl. Samir Aounallah).

L'intérêt d'une inscription réside dans le fait qu'elle raconte un événement, généralement la construction d'un édifice, l'identité de son donateur ou donatrice et parfois la somme dépensée. Son intérêt est encore grand lorsqu'elle est en place et permet d'identifier l'ouvrage dont elle parle.



Vue générale sur le site
(cl. A. Khéchine).



La cour des *Templa Concordiae*
(cl. A. Khéchine).





Introduction

Le site archéologique de *Thugga*/ Dougga couvre une superficie d'environ 85 hectares. La précocité de l'occupation humaine, attestée ponctuellement depuis le milieu du II^e millénaire avant l'ère chrétienne, s'explique par les conditions naturelles favorables à l'éclosion et au développement de l'habitat, parmi lesquelles, surtout, la présence, à proximité, de matériaux de construction et de sources. Ses vestiges constituent un ensemble exceptionnel qui illustre l'heureuse synthèse entre les différentes cultures numide, punique, hellénistique et romaine. Le site conserve les vestiges d'une ville antique avec toutes ses composantes et offre le meilleur exemple connu de l'organisation d'une fondation autochtone et de l'adaptation de son urbanisme au modèle romain.

D'une « belle grandeur » à la fin du IV^e siècle av. J.-C. aux dires de Diodore de Sicile, Dougga aurait été, d'après certains savants modernes, la première capitale du royaume numide avant de se voir remplacer par *Cirta*/ Constantine. L'histoire de ses premiers temps reste encore à écrire, les strates archéologiques les plus anciennes n'ayant été que peu explorées. Outre des sépultures de la fin de la période préhistorique (2 000-1 600 av. J.-C.), une nécropole dolménique, dont de nombreux mégalithes sont encore visibles, semble remonter à la Protohistoire. À l'époque numide, les documents sont nettement plus nombreux et variés : les vestiges d'un mémorial ou d'un temple (*maqdès*) construit en 138 av. J.-C. et dédié au culte du défunt roi Massinissa, des structures d'habitat ou de temples recouverts par les constructions d'époque romaine, et une importante collection d'inscriptions libyques, puniques et bilingues, en punique et en libyque, témoignent du niveau de développement atteint par la cité au cours des III^e et II^e siècles av. J.-C. Mais c'est le fameux mausolée libyco-punique qui reste du haut de ses 21 m, le plus beau symbole d'une grande richesse culturelle et d'une réelle prospérité économique (fig. 1).

En 46 av. J.-C., Jules César annexe le royaume numide de Juba 1^{er} et en fit la seconde province romaine d'Afrique appelée *Africa Nova*, l'Afrique Nouvelle. À la suite de cette campagne, des vétérans reçurent en récompense des terres à Dougga et dans les environs où ils se constituèrent en communauté juridiquement séparée de la communauté locale. En conséquence, Dougga devint – à une date encore imprécise – une commune double : une communauté de colons italiens, appelée *pagus Thuggensis*, rattachée administrativement à la colonie romaine de Carthage et une communauté autochtone, nommée *civitas Thuggensis*, soumise au tribut, impôt levé par Rome sur le sol conquis. Malgré cette dichotomie juridique et l'inégalité fiscale qui en résultait, les deux communautés n'ont jamais été physiquement séparées. Elles allaient concourir au développement et à l'épanouissement de la ville. Deux civilisations punico-numide et gréco-latine vont s'interpénétrer et donner naissance à une culture romano-africaine. Le paysage urbain fut peu à peu remodelé. De nouveaux types de constructions qui étaient inconnus dans l'architecture punique ou numide furent introduits, ainsi les édifices de spectacle, le théâtre et le cirque, les temples de style gréco-romain ou les arcs de triomphe, les thermes, sans oublier les ouvrages hydrauliques : aqueducs, fontaines parmi lesquelles plusieurs nymphées, fontaines monumentales par leur architecture et leur décor. Sous les dynasties antonine et sévérienne, la ville vécut au rythme des chantiers de construction financés par les familles aisées des deux communautés dans leur vaniteuse course aux honneurs. Tout en conservant un urbanisme foncièrement numide, Dougga fut ainsi dotée d'une parure monumentale à la romaine.







Fig. 1. Vue du site depuis le sud
(prise de vue par drone en 2021, cl. Hakim Kerkeni, GéoArch, © INP/ AOROC).



En installant une population romaine surtout masculine, Rome incitait à l'amalgame des deux entités par le biais des mariages mixtes. Comme dans nos sociétés modernes, les enfants nés de ces unions appartenaient à l'une et à l'autre ; leur nombre croissant jusqu'à devenir majoritaire, la fusion devenait, au fil des années, inéluctable, même si elle n'était pas acceptée par tous les membres du *pagus* carthaginois. C'est ce que fit l'empereur Septime Sévère, en 205-206, en fusionnant le *pagus* et la *civitas* en un *municipe* libre. L'interpénétration de ces deux éléments donna naissance à une société originale dont l'épanouissement ne fut pas sans conséquence sur le paysage urbain.

En 261, la promotion coloniale marqua l'acmé de la civilisation municipale ; les festivités et aménagements qui l'accompagnèrent en 265 (construction du portique de Gallien et du temple de Tellus) montrent que Dougga – et, plus généralement, la Proconsulaire – furent, dans une large mesure, épargnées par la crise du III^e siècle qui frappa si durement les provinces d'Occident. Dans la suite, au IV^e siècle, le pouvoir impérial comme les notables locaux s'attachèrent à maintenir la vie municipale d'antan : on l'observe à la mutation de l'organisation municipale dans laquelle la première place revint à un curateur permanent qui avait la charge de veiller à la santé financière de la colonie et aussi aux travaux urbains attestés notamment dans les années 375-383, qui devaient maintenir l'ancien cadre de vie. La rupture sans appel avec le passé africo-romain intervint avec la royauté vandale, sans qu'ici le christianisme en ait assuré le relais puisque l'unique édifice chrétien étudié à ce jour est l'église de Victoria qui étonne par ses petites dimensions. Avec la reconquête byzantine apparut une construction d'un type nouveau, celle d'une forteresse construite sur le forum, avec les ruines des édifices publics, à l'exception notable du capitole.

Dans la seconde moitié du VII^e siècle, la conquête arabe ne changea rien à la vie des occupants qui continuèrent à utiliser les anciens habitats. Il faut relever cependant la persistance d'une vie urbaine avec la construction d'une vaste enceinte sommairement construite et édifiée dans l'ancien périmètre urbain et, à l'intérieur, celle de bains modestes d'époque aghlabide (IX^e siècle) accolés à la forteresse byzantine et, au X^e siècle, sous les Fatimides, celle d'une mosquée de petites dimensions : ce sont, sur plus de dix siècles, les indices d'une occupation sans doute très limitée. Depuis le XVII^e siècle, les récits des voyageurs donnent l'image d'un petit village dont l'époque du Protectorat français (1881-1956) verra la disparition progressive, à mesure que naîtra le site archéologique.

Avec ses vestiges témoins de plus de vingt-cinq siècles d'histoire, Dougga constitue un lieu patrimonial culturel insigne. Il est considéré comme l'un des meilleurs exemples parvenus jusqu'à nous de l'adaptation au modèle urbanistique romain d'une cité de fondation numide, fortement puniciée. L'excellent état de conservation de la plupart de ses monuments et sa riche collection épigraphique, l'une des plus importantes du monde romain, lui ont valu son inscription en 1997 sur la liste du Patrimoine Mondial culturel de l'UNESCO. La cité apparaît comme un véritable musée à ciel ouvert et une terre d'écritures (fig. 2).



Fig. 2. Plan topographique de Dougga

(INP, relevés R. Kooli, K. Trabelsi, Y. Rebai ; adaptation : V. Brouquier-Reddé, Haythem Abidi, Mohamed-Ali Chéhid, © INP/ AOROC).

Le centre monumental.

C1. Forum. C2. Place de la Rose des Vents.

Lieux de culte à l'extérieur du centre monumental (n° en vert).

T2. Minerve II. T6. Saturne. T7. anonyme H. T9. Église de Victoria. T12. anonyme F dit Gherg Jnène. T14. *Caelestis*. 22. anonyme D. T23. Sol. T25. anonyme A. T26. Victoires de Caracalla. T27. anonyme dit Dar Lachhab. T28. *Tellus*. T30. *Templa Concordiae*. T32. anonyme C. T33. Minerve I. T39. anonyme dit de Pluton. T47. anonyme E. T48. Neptune G. T49. anonyme I. T50. Cérès. T51. anonyme J.

Maisons / *hospitalia* ou édifices économiques (n° en bleu foncé).

M1. aux Rochers. M2. de Marsyas. M3. des Trois Masques. M4. Mitoyenne. M5. anonyme I. M6. des Angles. M7. des Echansons. M8. d'Éros et de Psyché. M9. d'Asicia Victoria (?). M10. anonyme II. M11. de l'Huilerie. M12. de la tête du dieu Océan. M13. des Pêcheurs. M14. de la Fontaine. M15. de Vénus. M16. de l'Aurige. M17. *Omnia tibi felicia*. M18. de la Grande Porte. M19. des Belles voûtes. M20. de Dionysos et d'Ulysse. M21. des Escaliers. M22. du Labyrinthe. M23. Édifice de la Gorgone. M24. du Canard et des Saisons. M25. aux Hastes. M26. anonyme IV. M27. anonyme V. M28. de la Rose des Vents. M29. de la tête du dieu du Vent. M30. aux Deux réservoirs. M31. aux Deux fontaines. M32. anonyme II. M33. au Bassin semi-circulaire. M34. à la Citerne ovale. M35. des Thermes privés. M36. anonyme III. M37. *Hospitalia* au *Tri-foffium*. M38. des cyclopes

Nécropoles et monuments funéraires (n° en rouge).

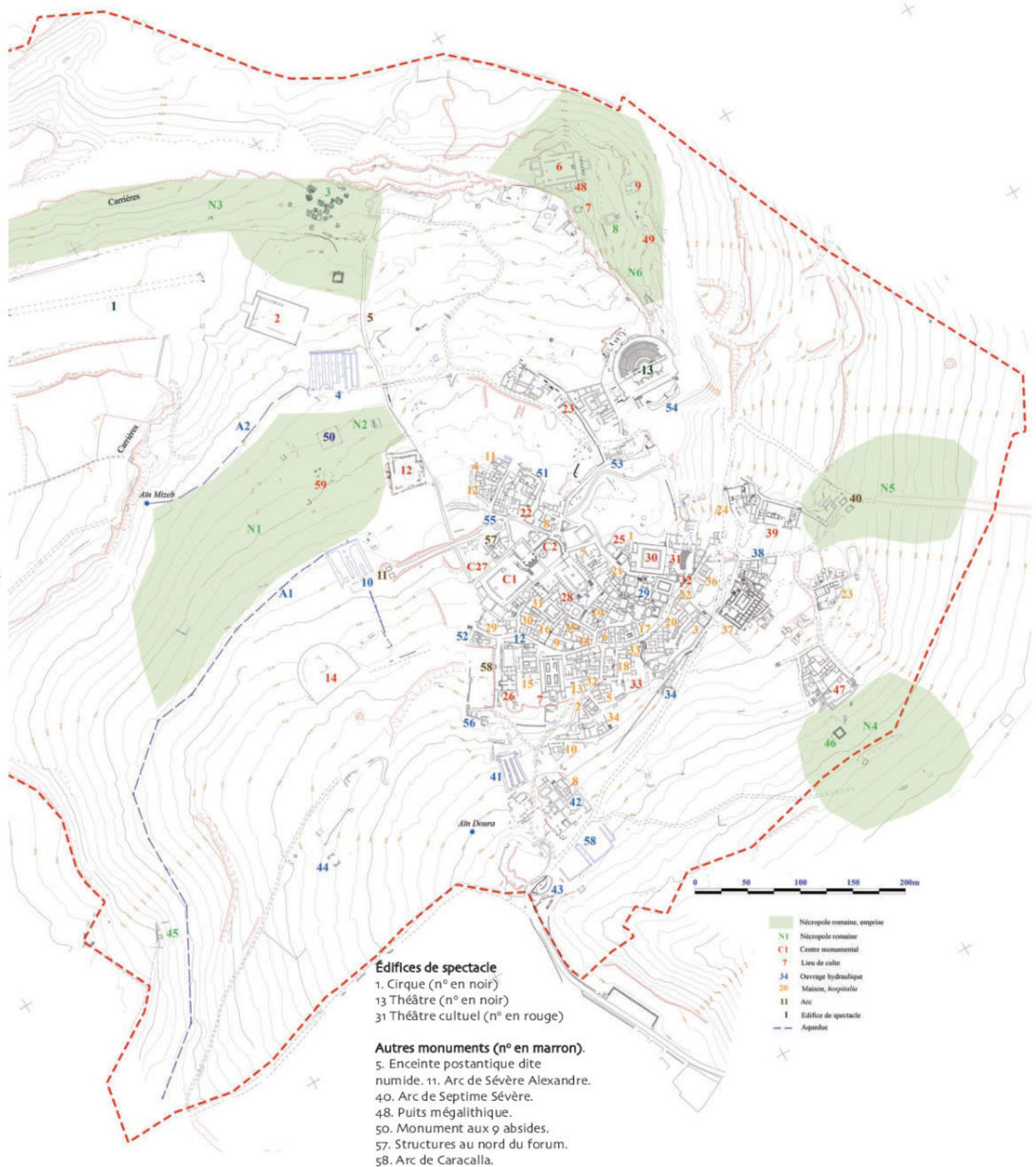
Nécropoles : N1. de l'Ouest. N2. Endos des Vibii. N3. de l'Ouest. N4. du Sud. N5. du Sud-Est. N6. du Nord-Est. N7. du Sud-Est II.

Monuments funéraires préromains

(dolmen, Ba55 bazina, Ma56 mausolée nord). 8. Hypogée. 45. *Columbarium* des *Remmii*. 46. Mausolée libyco-punique sud.

Ouvrages hydrauliques (n° en bleu clair).

4. Réservoir d'Ain Mizeb. 10. Réservoir d'Ain El-Hammam. 12. Nymphée de Terentius. 29. Thermes de Caracalla. 34. Nymphée à exèdre. 38. Thermes des Cyclopes. 41. Réservoir d'Ain Doura. 42. Thermes d'Ain Doura. 43. Latrines d'Ain Doura. 44. Monument dit de Junon Reine. 51. Thermes du Nord. 52. Thermes de l'Ouest. 53. Fontaine du théâtre. 54. Fontaine de la rue du théâtre. 55. Fontaine hexagonale. 56. Château d'eau.





LIVRE 1

Le milieu naturel et l'occupation aux époques punique et numide

Le nom antique de la cité qui s'élevait jadis à ce point est Thugga qui, en berbère (...), signifie « les pâturages ». Une telle appellation convenait bien, le visiteur s'en rend compte tout de suite, au chef-lieu d'une région dont le sol humide porte encore au printemps de magnifiques prairies, en été de superbes moissons, toute l'année de féconds oliviers, et dans laquelle, de tous côtés des sources abondantes arrosent encore de beaux vergers, trop petits pour la quantité d'eau disponible.

(Carton 1904, p. 37).

Située dans le Haut Tell, un pays relativement vallonné et où la température est généralement clémente, Dougga est implantée sur un plateau protégé à l'est et au nord-est par une falaise escarpée et au sud par des pentes qui dominent la riche et fertile vallée de l'oued Khaled, affluent de la Medjerda. Les facteurs naturels favorables à l'éclosion d'une agglomération sont réunis : un site protégé par le relief, des matériaux de construction en abondance et deux sources d'eau pérennes (fig. 3-5).



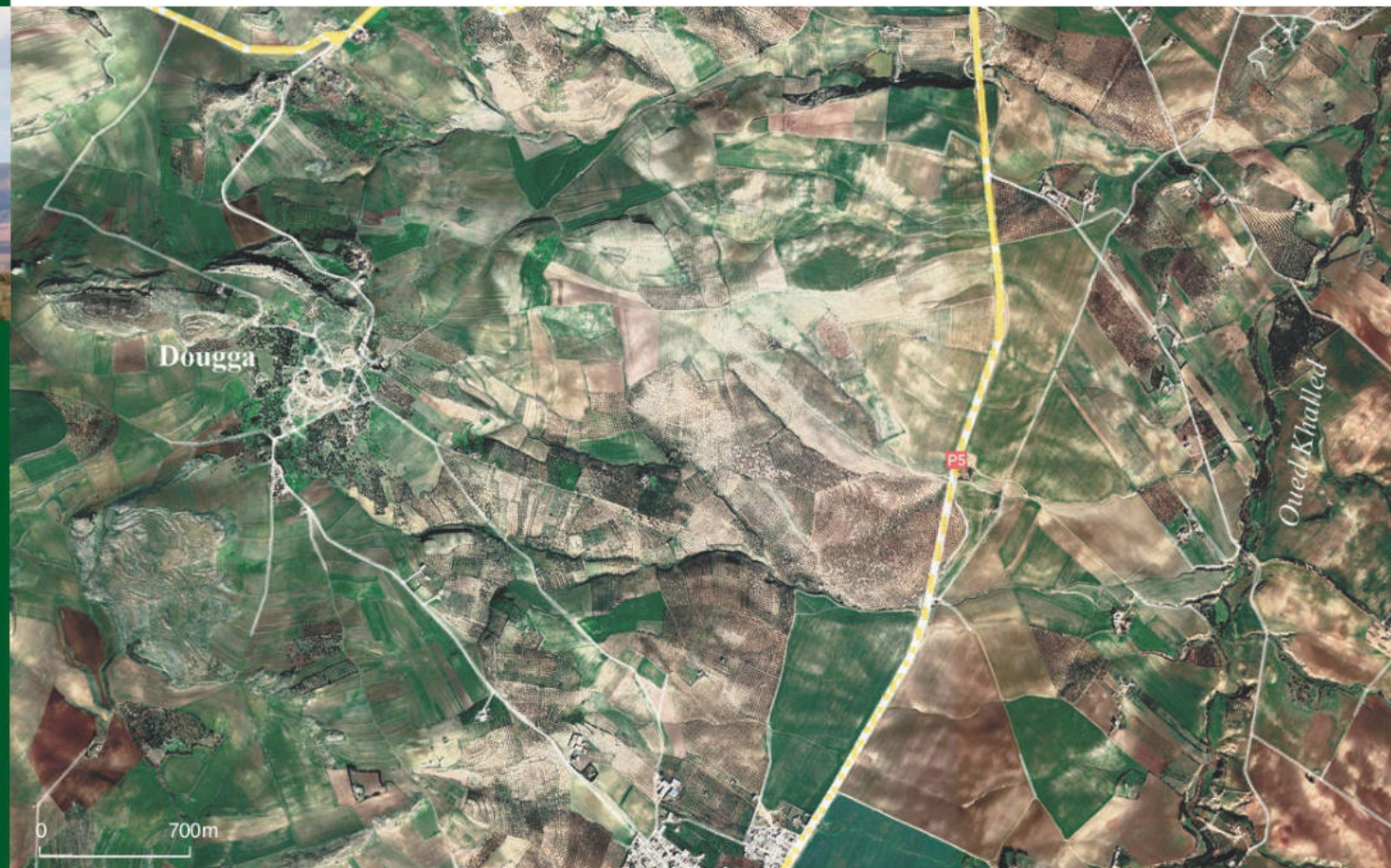


Fig. 3. Vue aérienne
(© Google, 2021).

Le site de Dougga domine la vallée de l'oued Khalled.





Fig. 4. Vue du site depuis le sud-ouest

(prise de vue par drone en 2021, cl. Hakim Kerkeni, GéoArch, © INP/AOROC).

En haut à gauche, le jbel Harrath et en-dessous l'affleurement rocheux au sommet de Kef Dougga (584 m),

Au milieu le centre monumental dominé par le capitole.

En bas, à droite, le mausolée libyco-numide est construit dans la partie basse du site (492 m).



CHAPITRE I

Le cadre naturel

Les hommes

Les habitants du lieu étaient des Numides (*Numidae*), rameau des Libyens (ainsi nommait-on les Berbères) du Nord du Maghreb ; ils parlaient une langue particulière, le libyque, que font surtout connaître les inscriptions. Carthage occupa le pays dès le début du V^e siècle av. J.-C. et y diffusa sa langue, ses institutions et sa culture. Même après la constitution, vers la fin du III^e siècle chez les Numides du puissant royaume massyle, le punique continua d'être la langue de l'administration royale, concurremment au libyque. Il avait même la préséance sur la langue locale, comme en témoignent les inscriptions préromaines les plus connues, celle dite « bilingue du mausolée » (*RIL 1*), gravée à l'origine sur le mausolée libyco-punique, et celle dite « bilingue de Massinissa » (*RIL 2*), hommage au grand roi massyle inscrit, croit-on, sur la façade de son mémorial (C24).

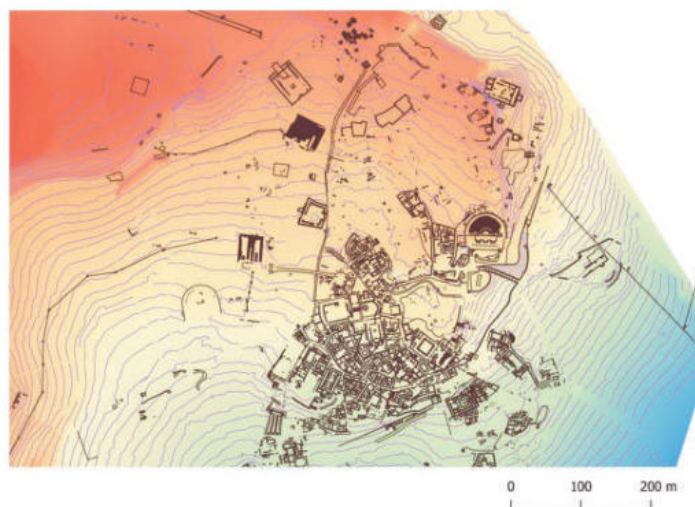
La chute de Carthage en 146 av. J.-C. n'y changea rien et le punique resta la langue officielle des rois de Numidie jusqu'à la victoire césarienne et la fin du royaume en 46 av. J.-C. qui devint la province romaine de l'*Africa Nova*. Le libyque et le punique disparurent alors de l'affichage public, cédant la place à la langue officielle de l'administration provinciale, le latin, qui s'implanta dans les milieux urbains, d'abord chez les gens aisés et instruits ; une élite intellectuelle continua à pratiquer le grec qui avait sensiblement progressé à l'époque numide. Le punique persista sous le Haut-Empire du moins une langue proche du punique, le néopunique, cantonné au domaine religieux : il fut utilisé à Dougga jusque vers la fin du II^e siècle sur plusieurs ex-voto déposés dans le sanctuaire de Baal Hammon qui précéda, au nord-est de la ville, le temple de Saturne. La majorité de la population, avant tout dans les campagnes, continua, au moins jusqu'au V^e siècle, si l'on en croit saint Augustin, à parler le punique, c'est-à-dire probablement un dialecte sémitique où le libyque avait sa part.

Le climat

Par rapport à aujourd'hui, le climat était plus humide entre le II^e siècle av. J.-C. et le III^e apr. J.-C. ; à partir du V^e siècle, on observe une phase plus sèche d'après les récentes données géoarchéologiques. Relativement bien arrosée, avec 700 mm de pluie pendant 50 jours par an, la région de Dougga a un climat de type méditerranéen semi-aride, avec un hiver froid, parfois neigeux, et un été très chaud accompagné de coups de sirocco/ *chehili* qui peut souffler durant dix à vingt jours par an. Des pluies torrentielles provoquant des inondations, des pics de chaleur et des sécheresses plus ou moins longues peuvent perturber le cycle agricole, comme ce fut le cas dans les années 40 apr. J.-C., lorsque le pays de Carthage et ses environs, dont Dougga, furent envahis de criquets et qu'il fallut toute l'énergie d'un haut magistrat carthaginois pour en venir à bout. Une longue période sans précipitations affecta la région entre 124 et 128 selon un biographe de l'empereur Hadrien qui rapporte que, lorsque l'empereur « se rendit en Afrique, la pluie

Fig. 5. Cartographie du relief de Dougga

(V. Brouquier-Reddé, cartographie Chr. Batardy, © INP/ AOROC).





tomba à son arrivée après cinq années de sécheresse, ce qui lui valut l'affection des Africains » (*L'histoire Auguste*, L'empereur Hadrien, 22). Nous constatons justement, à cette époque, une disette ou une mauvaise récolte qui conduisit un notable de Dougga à vendre le blé qu'il avait dans ses greniers à un prix inférieur au cours en vigueur.

D'autres catastrophes naturelles pouvaient affecter l'existence des *Thuggenses*. La ville était construite en partie dans un sol instable entraînant des glissements de terrain et en zone sismique, sur une faille visible dans le sanctuaire de Saturne ; on peut se référer ici à une inscription qui célèbre la restauration d'un temple effondré par un tremblement de terre survenu, sans doute en 262, dans la ville voisine d'*Aunobaris/ Guern El-Kebch*, située à seulement 4,5 km au sud de Dougga (fig. 6).

Nos provinciaux craignaient d'autres phénomènes naturels, comme la foudre. Dougga est jusqu'ici le seul site de Tunisie où l'on fasse mention de d'enfouissement de la foudre, au II^e ou au III^e siècle, en lien avec le rituel en l'honneur de Jupiter (fig. 7).

Fig. 6. Un tremblement de terre
à *Aunobaris/ Guern El-Kebch*, dans les environs de Dougga

(EDCS-74300264, voir aussi C. 15562, cl. et dessin Mariette de Vos Raaijmakers, ZPE 2019, p. 263).



«Consacré à Pluton (?), Génie des Aunobaritains, ...(un tel)..., leur patron a relevé et consolidé à ses frais depuis les fondations les murs de ce temple frappés par un tremblement de terre, de même que la statue du dieu, le décor peint et tous les autres ornements, pour la somme de 10 000 sesterces, et il a acheté la place devant le temple. Curateur : M(arcus) Numisius Martialis, leur patron ».

On a supposé qu'il fallait restituer en tête Pluton, génie des Aunobaritains. La dépense de 10 000 sesterces est modique, ce qui peut indiquer soit l'exiguïté du temple, soit des dégâts limités, le séisme étant de faible intensité, soit, enfin, la médiocrité des décors réalisés à laquelle inclinerait à croire celle de la gravure de la dédicace.





Favorables à la céréaliculture, les sols sont pour 50 à 70 % à texture argileuse et peuvent retenir une quantité appréciable d'eau. Ils reposent généralement sur des roches marneuses ou argileuses et sont de type "terres noires" qui forment en été des fissures et gênent en hiver l'écoulement de l'eau. Si les paysages agricoles actuels ne doivent pas être très différents de ceux de l'Antiquité, la faune, quant à elle, a vu disparaître des espèces, comme l'autruche, le chacal et le lynx ; les animaux domestiques ou sauvages sont les mêmes qu'aujourd'hui : volailles, bovins, équidés, ovicaprins, chiens, porcs, sangliers, et passereaux. L'existence d'éléphants est suggérée par le toponyme d'une ville proche de *Membressa*/Mjez El-Bab, *Elefantaria*/Sidi Jdidi (?), qui donne à penser que le lieu était, dans l'antiquité, un marché d'éléphants, à moins que le site ne tienne son nom d'un événement singulier lié à un ou des éléphants. Enfin, il semble même que l'on pêchait le barbeau dans l'oued Khalled.

Fig. 7. Inscription commémorant la chute de la foudre à Dougga
(DFH 131, cl. L. Maurin).



Deux inscriptions identiques la commémorent par les initiales *FDC*, *f(ulgur) d(ivum) c(onditum)*, « la foudre divine (a été) enterrée (ici) ». Divine, la foudre l'est, car elle émane de l'arme de Jupiter. Sur le lieu du foudroiement, on rassemblait des témoignages caractéristiques, par exemple des morceaux de bois brûlé ou des tessons de tuiles qui portaient des traces de feu ; on les enterrait et un bâti de maçonnerie marquait l'endroit avec l'inscription qui commémorait l'évènement. Les deux pierres furent inscrites dans un cartouche évidé à queues d'aronde (*tabella ansata*), dans un bloc quadrangulaire. Elles ont été découvertes sans contexte archéologique dans des endroits assez éloignés, l'une dans les déblais des thermes de Caracalla, l'autre à l'extérieur du site, près de l'oued Khalled ; il est donc fort probable qu'elles aient signalé deux lieux différents de foudroiement. Des inscriptions semblables ont été découvertes en Italie et surtout en Gaule Narbonnaise.





Les carrières

Les ressources du sous-sol se limitent à de rares et pauvres filons de minerai de plomb sur le versant oriental du jbel Chehid ; au sud du jbel Chetlou, il existe une source d'eau salée que le gouvernement beylical exploita comme saline ; à l'époque romaine, ces ressources appartenaient sans doute à l'empereur. À ces minerais s'ajoutent les carrières du calcaire nummulitique qui fut largement utilisé dans les constructions urbaines et rurales de la cité. Elles sont établies dans un massif dont les différents étages géologiques ont livré des pierres de qualité variable. Ce sont elles, pour l'essentiel, qui ont été mises en œuvre dans les constructions antiques, même si plusieurs édifices publics emploient comme éléments de revêtement et de décor des marbres et d'autres roches importées : marbre jaune de *Simitthu* / Chimtou, marbres blancs d'Asie Mineure, marbre de Téos (dit « *Africano* »), cipolin de l'île d'Eubée. Sept lieux d'extraction antiques de calcaire parfois très étendus ont été identifiés dans un rayon de 3 km autour de Dougga, auxquels il faut sans doute ajouter de nombreuses carrières plus ponctuelles et d'ampleur réduite, comme celle dont on peut encore voir les vestiges immédiatement au nord de la cavea du théâtre. La ville punique et numide a exploité les affleurements pour la construction de bâtiments en pierres de taille, mais les carrières n'ont pas été identifiées. Les traces d'extraction qui peuvent être observées semblent toutes dater de la période romaine : elles sont en tout cas parfaitement comparables à celles qui apparaissent dans d'autres sites carriers romains de Tunisie et du bassin méditerranéen, et leur analyse peut être complétée par l'observation des traces qui subsistent sur les blocs mis en œuvre dans les édifices, qui offrent des jalons chronologiques sûrs.

Fig. 8. Vue d'ensemble de la carrière occidentale
(d. Y. Maligorne, © INP/ AOROC).





Fig. 9. Vue orthogonale d'un secteur de la carrière nord

(cl. T. Ben Makhad, © INP/ AOROC).

Dans ce secteur de l'affleurement rocheux subsistent des traces particulièrement nombreuses d'extraction, certaines relevant d'un processus abandonné.

Il y a deux grands sites carriers à proximité immédiate de Dougga. L'un, à quelques 1 000 m à l'ouest, a été ouvert dans un étage géologique très fragmenté et a livré des pierres destinées au petit et moyen appareil, dont l'extraction n'a pas nécessité le recours à des procédés complexes (fig. 8). L'autre l'a été dans la longue falaise qui s'étire au nord de la ville depuis le sanctuaire de Saturne et constitue la bordure du plateau (fig. 9). Les étages géologiques exploités sont plus homogènes et ont permis l'extraction de grands blocs, particulièrement pour les composantes des ordres d'architecture et pour les stèles et autels funéraires ; c'est là qu'ont été extraits les longs fûts monolithes qui sont l'une des caractéristiques saillantes de l'architecture de la ville. Les traces d'extraction sont particulièrement nettes et intelligibles au sommet de l'affleurement, sur ce qui constitua à partir de l'époque sévérienne les gradins septentrionaux du cirque, qui ont pu mettre à profit le pendage du massif. Aux négatifs des blocs extraits s'ajoutent des blocs abandonnés en cours d'extraction, sans que la raison de l'interruption du processus apparaisse toujours clairement. L'extraction implique le creusement d'étroites tranchées verticales (les « havages ») autour du volume à extraire, qui est ensuite dégagé du substrat par des coins en fer fichés sous le bloc dans des cavités (« emboîtures ») trapézoïdales (fig. 10). Toutes les étapes du travail ont fait appel à des outils spécialisés, *escoude* pour le creusement des tranchées, *mortaisoir* pour celui des emboîtures. L'extraction était donc confiée à un personnel compétent et probablement spécialisé, et non à des ouvriers polyvalents.

Des traces observées non pas dans les carrières mais sur des blocs mis en œuvre fournissent des informations complémentaires et renvoient parfois à des procédés différents. Ainsi, des blocs du soubassement du sanctuaire anonyme dit Dar Lachhab (T27) dédié entre 163 et 166 portent des emboîtures de coins creusées au fond de saignées d'une dizaine de centimètres de profondeur (fig. 11). Que ces traces soient liées au processus d'extraction proprement dit ou à la partition de blocs déjà extraits, elles témoignent de précautions généralement mises en œuvre dans le travail du marbre et autres roches dures. Peut-être faut-il y reconnaître un indice sur l'origine de certains des professionnels du travail de la pierre qui ont travaillé à Dougga dans le troisième quart du II^e siècle.





**Fig. 10. Dougga, exemple
d'extraction interrompue**
(cl. Y. Maligorne, © INP/ AOROC).

**Fig. 11. Emboîtures de coins
au fond d'une saignée sur un bloc
mis en œuvre dans le soubassement
de l'abside du sanctuaire dit Dar
Lachhab**
(cl. Y. Maligorne, © INP/ AOROC).





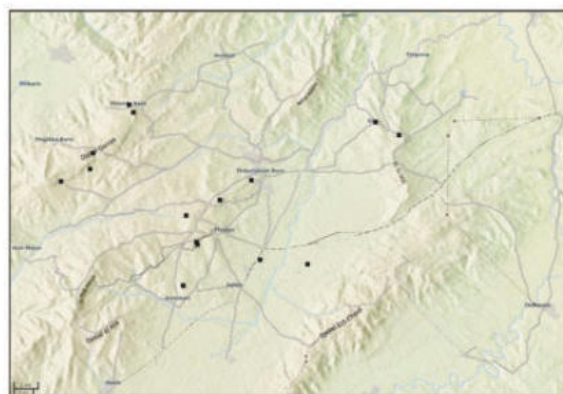
Les campagnes

Dougga était située dans une position excentrée par rapport au réseau routier articulé dans cette région sur la grande rocade Carthage-Ammaedara-Theveste/ Carthage-Haïdra-Tébessa. Un diverticule se détachait du carrefour d'Agbia/ Aïn Hejja et conduisait au nord, sur environ 2 500 m, vers Dougga à laquelle on accédait par l'arc de Septime Sévère (40). Un réseau serré de routes secondaires reliait Dougga aux villes voisines des alentours, *Thibursicu Bure/* TébourSouk, *Thimida Bure/* Kouchbatia, *Suttua/* Henchir Echchatt, *Vchi Maius/* Henchir Douamis, *Geumil/* Henchir El-Haj bou-Baker, *Aunobaris/* Guern El-Kebch, *Agbia/* Aïn Hejja, *Assali/* près d'Aïn El-Babbouch, qui constituaient un réseau urbain très dense (fig. 13). Aux environs proches de l'agglomération, le tissu des fermes et des exploitations rurales était d'une extraordinaire densité pour un territoire civique certainement peu étendu en raison de la proximité d'autres villes et de grands domaines ; il ne devait pas dépasser 25 km² (soit 2 500 hectares). Dans cet espace entourant la ville, les prospections pédestres systématiques ont révélé de très nombreuses fermes, aux étendues variables, des huileries dont certaines, en batterie, évoquent de véritables installations industrielles, des ponts, des digues, des petits barrages, des nécropoles, outre des ruines dont la fonction n'a pu être déterminée. La densité des fermes se relâche au fur et à mesure qu'on s'approche de la *Fossa regia*, avec, toutefois, une concentration assez nette le long de la voie Carthage-Theveste où les établissements devaient être plus en rapport avec le commerce et l'accueil des voyageurs.

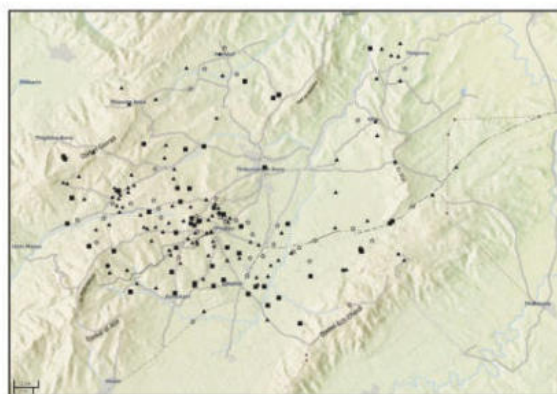
L'occupation de la Préhistoire jusqu'à l'époque libyco-punique est très faible. C'est à l'époque tardo-républicaine, c'est-à-dire à partir de la chute de Carthage en 146 av. J.-C. et surtout après la victoire de Marius en 105 av. J.-C., que les campagnes commencèrent à être investies par les exploitants romains résidant sur place. L'intégration du royaume numide à l'empire romain en 46 av. J.-C. stimula davantage cette tendance et permit d'accroître l'occupation durant le Haut-Empire. La période tardo-impériale, de 284 à 430, constitua une phase de prospérité dans les campagnes, en même temps qu'elle marquait le déclin progressif de la ville. Pendant les périodes vandale et byzantine, les exploitations agricoles abandonnées sont peu nombreuses. Quant à la densité du peuplement rural à l'époque islamique, elle ressemble à celle de l'époque libyco-punique et se caractérise par une désertion massive des campagnes. On assista alors à un exode vers la ville qui s'entoura de murailles rapidement élevées. Les *villae* disséminées dans la campagne furent petit à petit abandonnées et ruinées (fig. 12).

Selon Salluste et Pline l'Ancien, la terre africaine était exclusivement vouée aux céréales. Cette affirmation s'applique pleinement au territoire de Dougga avant la conquête et dans le courant de la première moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. Un phénomène marquant de la propriété dans les environs de celle-ci sous l'empire romain est la surface considérable occupée par les domaines impériaux, hérités des rois numides et, surtout semble-t-il, fruit de confiscations massives opérées par Néron (54-68) dans le milieu sénatorial. Ce patrimoine était soigneusement entretenu. En particulier, sont conservées, pour l'époque des Antonins et des Sévères, de longues inscriptions relatives à la législation impériale sur l'organisation et la mise en culture des propriétés impériales, comme le domaine de Henchir Mettich auxquelles on a réservé le nom de *saltus* principalement en raison de leur étendue (fig. 13). Ces textes encourageaient, notamment dès la fin du I^{er} siècle, la paysannerie à mettre en valeur les parcelles incultes et favorisaient les plantations d'oliviers et d'arbres fruitiers en accordant des exemptions d'impôts de dix ans pour les premiers et de sept ans pour les seconds. Cela signifie que les terres étaient jusque-là en grande partie réservées à la céréaliculture et que l'on avait eu

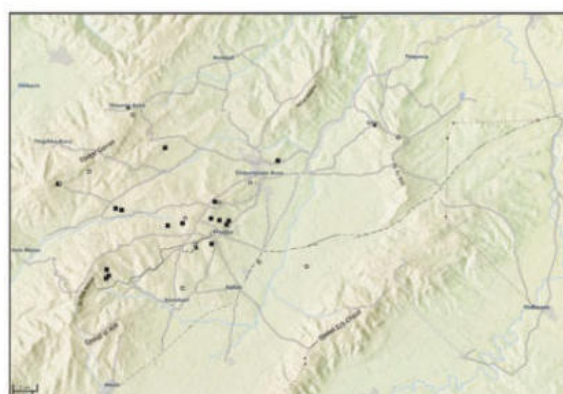




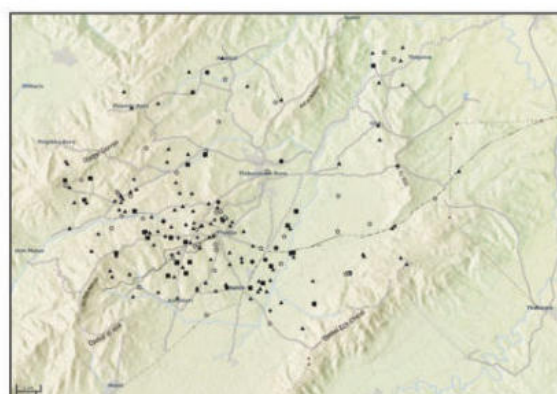
a



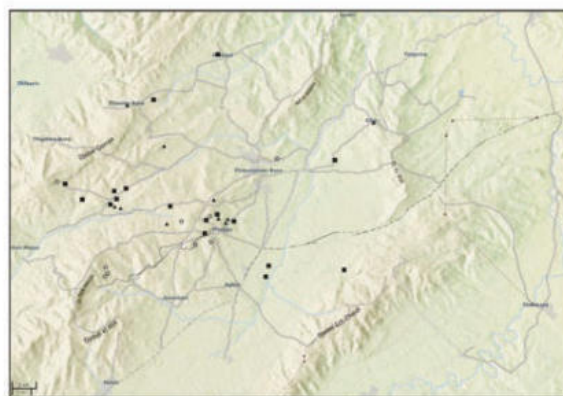
e



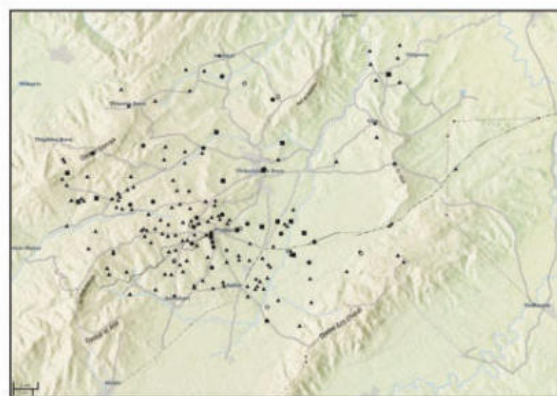
b



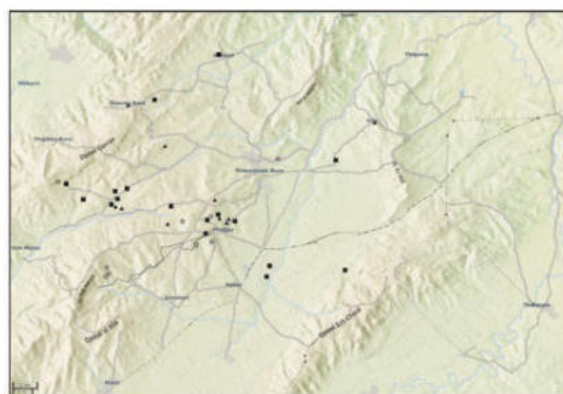
f



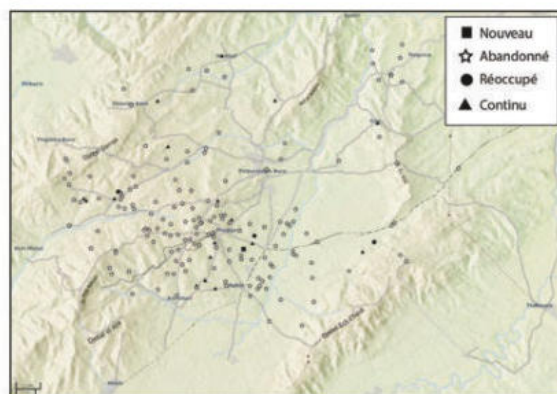
c



g



d



h



alors l'opportunité de diversifier les produits du sol. Outre les céréales cultivées en grande quantité depuis l'Antiquité, les découvertes archéologiques confirment ces textes par le grand nombre de vestiges de pressoirs, témoins des progrès de l'exploitation des oliveraies et des vignes. Sans égaler les grandes régions oléicoles, comme le Centre-Ouest tunisien, l'olivier était le premier arbre de la zone, suivi par la vigne, le grenadier et le figuier.

Les aménagements hydrauliques étaient très nombreux. C'étaient le plus souvent des citernes, mais des aqueducs privés ont été repérés dans quatre établissements voisins de Dougga. Ces réserves et conduites d'eau servaient sans doute à l'irrigation des fruits et des légumes (le chou libyque, les cardons ou artichauts, l'ail et les pois), à l'abreuvement du gros et du petit bétail, et les animaux de la basse-cour, ainsi qu'au jardinage.

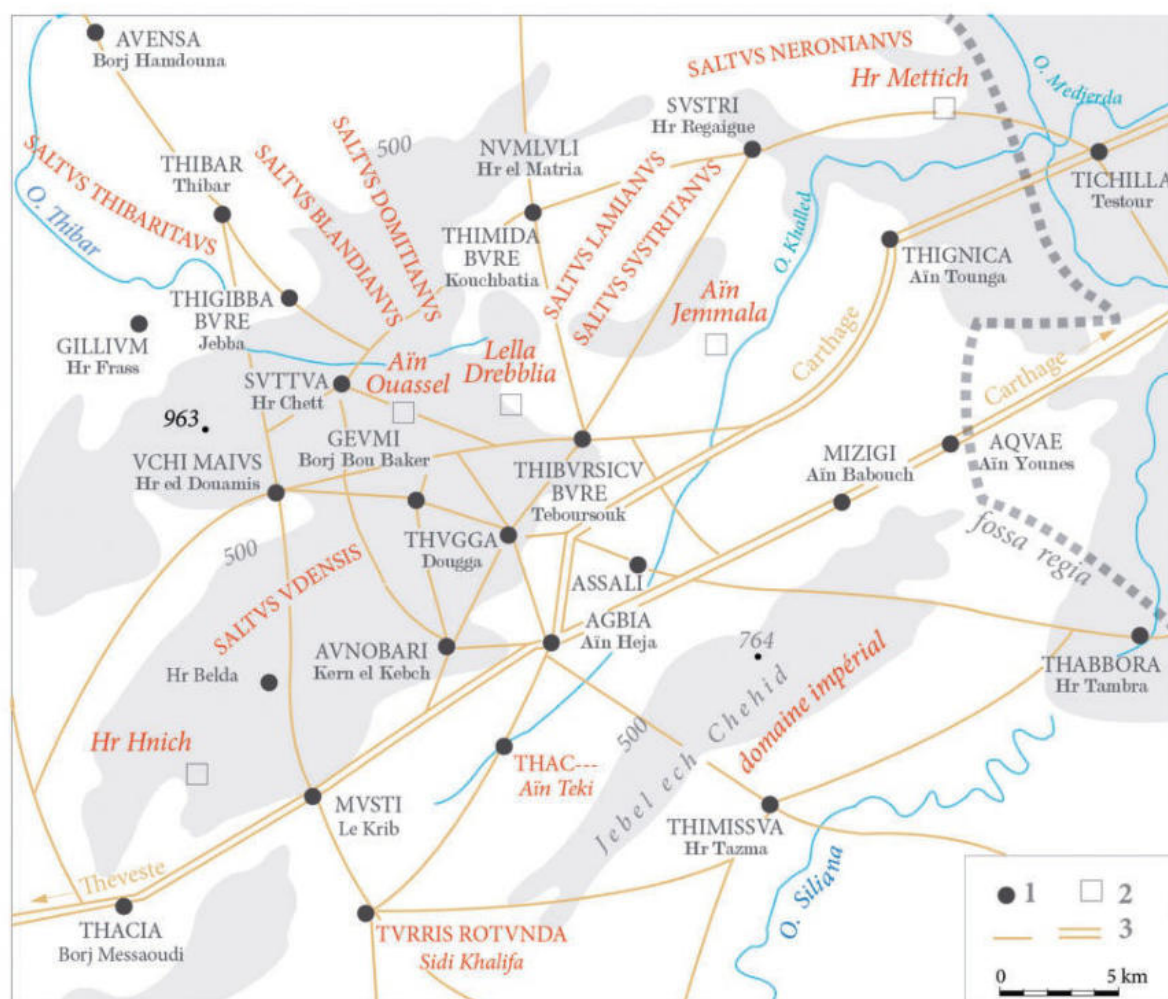


Fig. 12. L'occupation humaine dans la région de Dougga depuis la Préhistoire
(Rusaficum.org | Thugga Survey).

- a. Préhistoire. b. Libyque/punique.
c. Tardo-républicaine. d. Romaine I.
e. Romaine II. f. Vandale. g. Byzantine. h. Islamique.

Fig. 13. Les domaines impériaux autour de Dougga
(© L. Maurin).

1. Cité.
2. Domaine impérial.
3. Réseau des voies.

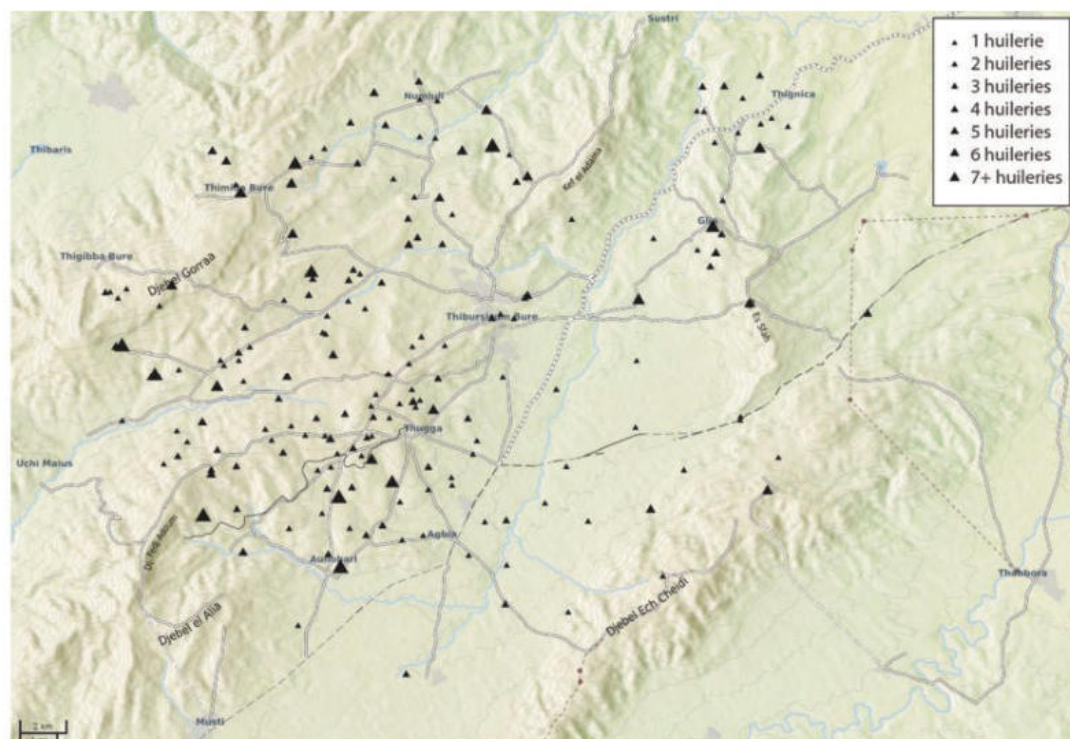
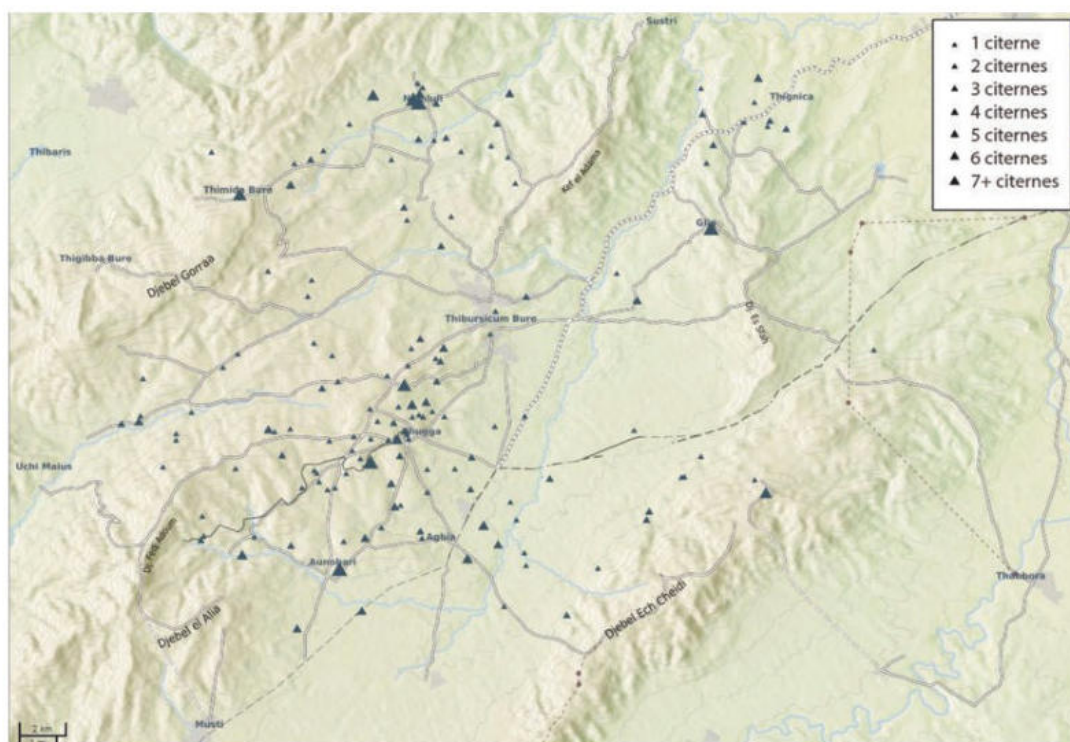


Fig. 14. Aménagements hydrauliques et oléicoles
dans les environs de Dougga
(Rusaficum.org| Thugga Survey).

En haut, citernes ; en bas, pressoirs.



CHAPITRE II

Dougga dans les textes : une ville peu connue des Anciens

Avant la conquête romaine

Le toponyme d'origine figure sur les inscriptions libyques, puniques et néopuniques. En libyque comme en punique, Dougga se nommait *TBGG*, en néopunique tantôt *TBGaG*, tantôt *TBGaGa*. Les textes littéraires sont fort discrets sur *Thugga* et l'existence de trois autres villes homonymes - l'une dans le voisinage de *Mactaris*/ *Makthar*, surnommée *Terebentina*, les deux autres en Algérie, en Sitifiennne et près de *Mileu*/ *Mila* -, rend difficile la distinction entre ces toponymes que rien ne sépare réellement dans l'orthographe. Il semble toutefois que notre *Thugga* ait eu un passé plus brillant que ses homonymes, assez pour pouvoir l'identifier dans les rares citations rencontrées chez les Anciens. C'est d'elle dont il est question dans la *Bibliothèque Historique* (20.4-6) de Diodore de Sicile, dans le récit des campagnes militaires d'Agathocle et de ses lieutenants peu après leur débarquement près d'El-Haouaria, vers 310 av. J.-C., d'où l'armée sicilienne commença une conquête qui fut une véritable promenade. Celle-ci la conduisit jusqu'à *Acra Hippou*/ *Annaba* (Algérie), en passant par Carthage, Dougga, *Phelliné*, ville de la région des chênes-lièges, au nord de l'oued Medjerda, *Meschela* - *Masculula*/ *Henchir Gergour*. Ce parcours donne à penser que la région des chênes-lièges est bien la Khroumirie et assure la correspondance de la *Tocai* de Diodore avec notre *Thugga*.

Sous la domination romaine

Au II^e siècle apr. J.-C., le géographe alexandrin Ptolémée signale Dougga deux fois et la situe entre *Thibursicu Bure*/ TébourSouk et *Thigibba* (Bure)/ Djebba, puis entre *Thabraca*/ Tabarka et l'oued *Bagrada*/ Medjerda. Un siècle plus tard, un extrait de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius laisse croire que le gouverneur de l'*Africa Nova*, T. Sextius, y résidait en 42 av. J.-C. (48.21) : « encouragé par un songe dans lequel un taureau, qui avait été enterré dans la ville de *Tucca*, parut lui conseiller de déterrer sa tête et de la promener sur une pique, comme si cela allait lui donner la victoire, il n'hésita donc plus, d'autant qu'il trouva le taureau à l'endroit indiqué dans le songe, et attaqua le premier l'Afrique ». C'est le silence ensuite et il faut attendre l'époque byzantine pour lire une mention de la ville ; Procope, *Les Constructions de Justinien*, 6.5.15, cite une forteresse bâtie par Justinien « dans le pays de Carthage, appelé Proconsulaire ». On ignore si elle devint un évêché, car il n'y a aucune mention assurée d'évêques de la cité lors des conciles ou des synodes qui se tinrent entre 256 et la conquête arabe. Quoi qu'il en soit, le faible nombre de témoignages littéraires étonne, surtout si l'on considère l'importance des vestiges apparents.

Une terre d'écriture

En revanche, le patrimoine épigraphique est d'une richesse et d'une variété extraordinaires qui place Dougga au premier rang des cités africaines ; à lui seul, il permet de retracer les grandes lignes de son histoire. Environ 2 500 textes sont gravés dans la pierre, généralement dans le calcaire abondant sur les lieux, très rarement dans le marbre. Les inscriptions en mosaïque ornent le sol des habitations. On en trouve en outre une dans le temple de *Tellus*,

quelques autres dans le quartier chrétien où elles ont servi de couverture à quelques tombes. Ces textes sont rédigés dans toutes les langues du pays, le libyque, le punique, le néopunique, parfois le grec, et surtout le latin. Celui-ci domine très largement, car il fut, sous l'empire, non seulement la langue de l'administration romaine et de la vie publique, mais il fut aussi largement pratiqué par la population, au moins en milieu urbain, comme en témoigne la masse des épitaphes qui ont été collectées.

Les inscriptions libyques

On recense un peu plus d'une quinzaine d'inscriptions d'intérêt inégal ; elles furent découvertes sur le forum et dans ses environs, près des mausolées libyco-puniques au nord et au sud, non loin des sanctuaires de Baal Hammon-Saturne, de *Tellus* et de *Caelestis*. Ces inscriptions sont majoritairement publiques, car elles mentionnent le nom de la ville et ses institutions politiques, comme les magistrats et les assemblées. Langue des Libyens, appelée aujourd'hui berbère ou amazighe, le libyque, encore imparfaitement connu des spécialistes malgré les progrès accomplis depuis la découverte des deux fameuses inscriptions bilingues libyco-puniques, est exclusivement consonantique (fig. 15).

Fig. 15. L'alphabet libyque
(© Mansour Ghaki).

Alphabet libyque	Transcription	Alphabet arabe
≡	H	هـ
⊙	B	بـ
1	G	جـ
□	D	دـ
≡	W	وـ
≡	Z	زـ
H	Z	ضـ
1	T	تـ
↑	Y	يـ
↗	K	كـ
≡	L	لـ
⊔	M	مـ
⊔	N	نـ
⊔	S	سـ
⊔	P	پـ
⊔	Q	قـ
⊔	R	رـ
⊔	S	شـ
⊔	T	طـ

Le libyque, attesté en Libye, de la Maurétanie occidentale à la Tripolitaine, se prête mal à une reconstitution intégrale. L'écriture est verticale, sauf à Dougga où elle est horizontale, et se lit de bas en haut et de gauche à droite ; les lettres, au nombre de 22, sont de forme géométrique et dessinent des barres, des cercles, des carrés parfois fermés, parfois ouverts sur un seul côté, etc. Il est déconcertant de constater qu'aux temps anciens, les langues des Phéniciens et des Romains étaient plus diffusées que la langue locale ; de surcroît, ces mêmes langues sont aujourd'hui mieux connues des linguistes que le berbère.

Les inscriptions puniques

Elles sont plus nombreuses que les inscriptions libyques ; outre les fragments en petit nombre issus de l'aire ouverte sous le sanctuaire de Saturne écrits en cursive punique dite néo-punique, il faut signaler cinq dédicaces à Baal Hammon, deux inscriptions publiques offertes par les *Baali* de *TBGG*, c'est-à-dire les citoyens de *Thugga*, et trois autres dédicaces votives privées. La diffusion de cette langue s'explique par le fait que la ville fut très tôt incorporée dans le domaine carthaginois, sans doute dès le V^e siècle av. J.-C., lorsque Carthage se constitua un « empire africain » qu'elle réussit à conserver jusqu'à la récupération, en 152 av. J.-C., par Massinissa de la région des Grandes Plaines où se situait Dougga. Du reste, le punique était sans doute mieux adapté à la vie des communautés politiquement constituées (fig. 16).

Fig. 16. L'alphabet punique et néopunique
(© Ahmed Ferjaoui).

Son de la lettre	Phénicien (Fin VBP - av. J.-C.)	Phénicien (IV - III ^e s. av. J.-C.)	Punique (III - II ^e s. av. J.-C.)	Néopunique (I ^{er} av. - I ^{er} ap. J.-C.)	Transcription	Prononciation approximative
Aleph	𐤀	𐤁 𐤂	𐤃 𐤄 𐤅	𐤆 𐤇 𐤈	-	Attaque vocalique *
Beth	𐤉 𐤊 𐤋	𐤌 𐤍	𐤎 𐤏	𐤐	B	B ou V
Gimel	𐤑	𐤒	𐤓 𐤔	𐤕	G	G
Daleth	𐤖 𐤗	𐤘 𐤙	𐤚 𐤛	𐤜	D	D
Hé	𐤝	𐤞	𐤟 𐤠	𐤡 𐤢	H	H aspiré *
Vav	𐤣 𐤤 𐤥	𐤦	𐤧 𐤨	𐤩 𐤪	W	W
Zayn	𐤫	𐤬 𐤭 𐤮	𐤯 𐤰	𐤱	Z	Z
Heth	𐤲 𐤳	𐤴 𐤵	𐤶 𐤷	𐤸 𐤹 𐤺	H	H aspirée forte *
Tet	𐤼	𐤾 𐤿	𐥀 𐥁	𐥂 𐥃 𐥄	T	T emphatique *
Yod	𐥅	𐥇 𐥈 𐥉	𐥊 𐥋 𐥌	𐥍 𐥎 𐥏	Y	Y
Kaf	𐥑 𐥒 𐥓	𐥔 𐥕	𐥖 𐥗	𐥘	K	K
Lamed	𐥙 𐥚	𐥛 𐥜	𐥝 𐥞	𐥟 𐥠	L	L
Mém	𐥡 𐥢 𐥣	𐥤 𐥥	𐥦 𐥧	𐥨	M	M
Noun	𐥩 𐥪 𐥫	𐥬	𐥭	𐥮 𐥯	N	N
Samekh	𐥰	𐥱	𐥲 𐥳	𐥴 𐥵	S	S
Ayn	𐥶	𐥷 𐥸	𐥹 𐥺	𐥻	-	Laryngale *
Pé	𐥼	𐥽	𐥾 𐥿	𐥿	P	P ou F
Tsadé	𐥿	𐦀	𐦁 𐦂	𐦃 𐦄 𐦅	S	S emphatique *
Qof	𐦆 𐦇	𐦈 𐦉	𐦊 𐦋	𐦌 𐦍	Q	Q vélaire / glottale *
Resh	𐦎 𐦏	𐦐	𐦑 𐦒	𐦓	R	R
Shin	𐦔 𐦕 𐦖	𐦗 𐦘	𐦙 𐦚 𐦛	𐦜 𐦝 𐦞 𐦟	S	sh
Tav	𐦠 𐦡 𐦢	𐦣 𐦤	𐦥 𐦦 𐦧	𐦨 𐦩 𐦪 𐦫	T	T

* : Lettres n'ayant pas d'équivalent phonétique en français

La langue et l'écriture puniques, présentes partout en Libye, de la Tripolitaine à la Maurétanie, dérivèrent directement du phénicien qui était, comme le libyque, une écriture consonantique. L'alphabet est constitué de 22 lettres dont les formes évoluèrent progressivement. Les plus anciennes inscriptions datent du XII^e siècle av. J.-C. et proviennent de Syrie-Palestine. Elles deviennent fréquentes à partir des VIII^e-VII^e siècles av. J.-C., notamment à Carthage où plus de 6 000 textes furent découverts dans le seul tophet. À partir du VII^e siècle, l'écriture fut qualifiée de punique et non plus de phénicienne, car les lettres (*aleph*, *yod*, *kaph*) commencent à changer d'aspect. Des changements plus prononcés apparurent dès la fin du VI^e siècle, pour affecter d'autres lettres (le *gimel*, le *zayin*, le *lamed*, le *mém*, le *noun*, le *samek*, le *qoph*). En outre le tracé de ces lettres se caractérisait par la fréquence des fioritures.

Le néopunique apparut au III^e siècle av. J.-C. sous l'influence de l'écriture cursive et par la simplification des formes de certaines lettres. Il se diffusa sensiblement après la destruction de Carthage en 146 av. J.-C. ; la province romaine vit, peut-être sous l'influence du latin, se généraliser la schématisation des formes allant jusqu'à noter certaines lettres, comme le *bet*, le *daleth* et le *resh*, par de petits traits. Le néopunique se maintint en Afrique jusqu'au III^e siècle apr. J.-C., assurant ainsi la survie de l'alphabet phénicien qui avait déjà disparu de l'Orient depuis longtemps. Mais il s'éteignit à Dougga sans doute vers 195 avec la monumentalisation du sanctuaire de Saturne. Reste la question de la survie de la langue à Carthage. Les émissions monétaires portant des caractères puniques cessèrent sous le principat de Tibère (14-37), alors que les textes épigraphiques persistèrent encore jusqu'au règne de Caracalla (211-217). Saint Augustin et Procope, qui signalaient que de leur temps on parlait encore le punique, le confondaient probablement avec le libyque, ou avec une langue qui n'était ni grecque ni latine. Du reste, il n'est pas inutile de noter que les rescapés de la chute de Carthage ont pu trouver refuge en Numidie où ils ont diffusé leur culture et leur langue comme à *Mactaris*/Makthar et surtout à *Cirta*/Constantine, dans le sanctuaire d'El-Hofra, où de nombreuses stèles puniques sont postérieures à 146 av. J.-C.



Les inscriptions bilingues

Malgré l'intégration dans le royaume numide des Grandes Plaines - nom d'un district où devait se situer Dougga -, le punique restait la langue de l'administration royale et il se lisait sur les inscriptions publiques et officielles. Les habitants du royaume firent toutefois exception en utilisant le libyque et le punique. Les deux inscriptions bilingues connues, à savoir l'inscription du mausolée libyco-punique (*RIL 1*), signalée dès 1631 et conservée au British Museum, et la dédicace du mémorial (*maqdes*) de Massinissa parfaitement datée de l'année 138 (*RIL 2*), témoignent de la préséance du punique qui est gravé avant le libyque ; sur l'inscription du mémorial de Massinissa, le punique commence et termine l'inscription. L'apport de ces bilingues a été déterminant pour fixer l'alphabet libyque de Dougga et comprendre des mots jusqu'ici indéchiffrés.

Les inscriptions latines

Aucun site de Tunisie ou d'Afrique romaine n'a livré autant d'inscriptions latines que Dougga. La langue latine s'y était répandue dès 46 av. J.-C., avec la constitution de la province d'*Africa Nova* où se trouvait la cité. Dès lors, le latin devint la langue officielle et remplaça le punique et le libyque qui n'ont été autorisés que dans les cités libres ou sur les inscriptions privées. Les inscriptions latines se répartissent en deux catégories, privées et publiques. Les plus nombreuses, représentant plus de 80 % du total, sont des épitaphes. Sauf quelques-unes qui sont gravées sur des mausolées, elles figurent sur deux types principaux supports ; les stèles, généralement de faible épaisseur, avec le sommet en arc de cercle. Les cippes sont plus massifs ; les plus nombreux sont des autels (*arae*) dont le sommet est composé d'un prisme triangulaire entre deux balustres.

Les épitaphes sont d'une extrême monotonie et d'une grande banalité que seuls rompent quelques poèmes funéraires ; les informations qu'elles livrent se limitent aux formules introductive et conclusive, qui ne changent presque jamais, au nom et à l'âge du défunt (fig. 17).

Quant aux inscriptions publiques, véritables archives de la ville, elles sont certes beaucoup moins nombreuses que les funéraires, mais plus riches en informations. On en compte, avec les fragments, près de 350, réparties du début du 1^{er} siècle jusqu'aux années 380, avec un pic remarquable pendant le siècle qui sépare le début du règne d'Hadrien de la mort de Septime Sévère (117-211). Dans la vie publique, leur rôle était de signaler les édifices ; leurs dédicaces manifestaient la vénération dont étaient l'objet les empereurs, qui étaient toujours nommés en tête, à la suite du nom de la divinité honorée, s'il s'agissait d'un sanctuaire, comme c'était le plus souvent le cas. En contrepartie, elles avertissaient la population de l'infamie qui frappait parfois plus tard certains souverains avec la condamnation de leur mémoire par le Sénat romain : des martelages faisaient alors disparaître leur nom des dédicaces. Celles-ci portaient aussi le nom des notables locaux auxquels était dû l'érection des constructions publiques. D'autres inscriptions étaient des hommages rendus par leurs concitoyens à ces notables pour leur dévouement et leurs évergésies et l'on y notait, suivant les cas, leur parenté, leur carrière, les honneurs et les prêtrises qu'ils avaient revêtus, le détail de leurs bienfaits (fig. 18).

Des inscriptions publiques donnent le texte de certains privilèges accordés par les empereurs, par exemple le droit de recevoir des legs concédés au *pagus* de Dougga en 168 (p. 71, fig. 60) ; d'autres font part de décisions (décrets) du conseil municipal (l'ordre des décurions). Les textes publics livrent donc des informations sur le lien entre le pouvoir impérial et *Thugga*, sur le rôle des dirigeants des deux communautés, le *pagus* et la cité pérégrine et sur les





Épithaphes



Sur une stèle



Sur un autel

Fig. 17 : Deux épithaphes de Dougga.

À gauche, épithaphe de Iulius Fortunatus (cl. M.-A. Chehid).

« Consacré aux dieux Mânes, Iulius Fortunatus a vécu sans reproche 75 ans. Il repose ici ».

À droite, épithaphe de Julia Privata (MAD, 638, cl. P. Bardou).
« Consacré aux dieux Mânes, Iulia Privata a vécu sans reproche 75 ans. Elle repose ici ».

Ces deux épithaphes se distinguent par leur support qui est plus grand, plus riche, avec une écriture plus soignée dans le second cas, alors que le formulaire est identique pour les deux défunts. À Dougga, l'abondance des épithaphes permet à l'historien d'en tirer profit, mieux que dans bien d'autres cités, pour l'étude de l'onomastique et de la démographie locales.

Fig. 18. Hommage à Q. Marcius Maximus gravé entre 166 et 168

(DFH 81, cl. et dessin L. Maurin).

« À Q(uintus) Marcius Maximus, inscrit dans la tribu Quirina, en raison de la munificence de son fils L(ucius) Marcius Simplex et pour reconnaître ses propres mérites, le pagus et la cité de Thugga ont fait ériger cette statue après sa mort, par décret des décurions et aux frais publics. Curateurs : C(aius) Modius Rusticus, L(ucius) Numissius Honoratus, Iulius Macer et Sallustius Iulianus, fils de Q(uintus) ».

Ce personnage est honoré surtout en raison de l'évergétisme d'un de ses fils, L. Marcius Simplex, le donateur du capitole. Q. Marcius Maximus eut trois fils qui ont été décorés par l'empereur Antonin le Pieux du titre de juges des cinq décuries, marchepied de l'ordre équestre.





institutions locales, et elles permettent d'en retracer l'histoire car elles sont très souvent datées avec une assez grande précision ; c'est le cas de plus de la moitié d'entre elles (environ 55 %). On peut alors constater que ces documents publics couvrent des périodes relativement brèves, qui correspondent à l'épanouissement de la vie municipale : la première moitié du I^{er} siècle et singulièrement le règne de l'empereur Tibère (14-37), où les institutions sont mises en place ; le II^e siècle qui est la grande période des constructions publiques. Le mouvement se ralentit au III^e siècle. Dans une courte période du IV^e siècle, entre 375 et 383, on assiste à un ultime effort pour redonner à la vie publique son lustre d'antan.

Ces textes étaient gravés sur des supports qui étaient de trois types principaux, selon leur fonction : sur l'entablement des édifices publics, la frise recevait un long texte inscrit sur une à trois lignes ; celui-ci peut être gravé exceptionnellement sur le fronton (temple de *Caelestis*). Une dédicace plus courte était lisible sur le linteau des portes de la *cella* (ainsi, au capitole). Enfin, les hommages aux empereurs ou aux notables étaient inscrits sur la face principale de bases de statues élevées dans des endroits stratégiques, c'est-à-dire particulièrement fréquentés : le forum, le théâtre ou ses abords, les portiques de sanctuaires publics.

Le style de l'écriture a varié lui aussi selon les supports et selon les époques ; l'abondance des inscriptions publiques aux II^e et III^e siècles implique l'existence d'ateliers de lapicides qui maîtrisaient parfaitement l'art et la technique de la gravure sur la pierre ; ils ont conféré aux inscriptions un rôle esthétique, comme le faisait le décor d'architecture, en l'adaptant au support (fig. 19-20). Sur l'entablement des édifices, le texte peut être gravé en grandes capitales carrées parfaitement lisibles pour le passant, d'autant plus qu'elles étaient peintes en rouge : la lettre s'inscrit dans un carré, ainsi, le O (fig. 19,1) ou un demi-carré, ainsi, le E. Parallèlement, s'est épanoui un style dont le plein développement est atteint vers le milieu du II^e siècle : les grandes capitales sont allongées, plus étroites, les traits verticaux sont gras et les horizontaux maigres comme dans la capitale carrée (texte 2). Avec quelques adaptations, ce style classique s'est maintenu jusqu'à l'époque constantinienne. Vers la fin du IV^e siècle, on constate, avec un groupe d'inscriptions publiques des années 375-385, l'appauvrissement considérable de la technique et l'art des lapicides ; ils tentent de le compenser en jouant sur le corps des lettres (fig. 19,3).

Sur les bases de statues, où l'espace est mesuré et, par suite, le format des lettres plus réduit, se développe entre le milieu du I^{er} siècle et les années 160 un style qui peut être qualifié de baroque : lettres étroites, contraste accentué entre les maigres et les grasses et ces dernières sont souvent sur les traits ou courbes horizontaux ou presque horizontaux (texte 4). Ce style n'apparaît qu'une seule fois sur la frise d'un temple, celui de la Fortune, Vénus Concorde et Mercure. Mais c'est le style classique qui est le plus souvent employé, surtout depuis le milieu du II^e siècle, avec des fioritures discrètes qui apparaissent sur certaines lettres (C, G, T, pied de E, de L) et se limitent au traitement de courbes.

Ces styles se rencontrent dans bien d'autres villes en Italie ou dans les provinces, mais on peut à Dougga en suivre l'évolution à travers le Haut-Empire grâce aux nombreuses inscriptions datées. L'écriture des épitaphes imite celle des textes publics, avec des degrés très variables de qualité. Celle-ci est grande pour un petit nombre d'inscriptions gravées sur des autels funéraires ou déposées dans des mausolées de personnages marquants de la vie municipale. Le style de l'écriture est plus ou moins soigné pour la masse des épitaphes des gens ordinaires.





1



2



3

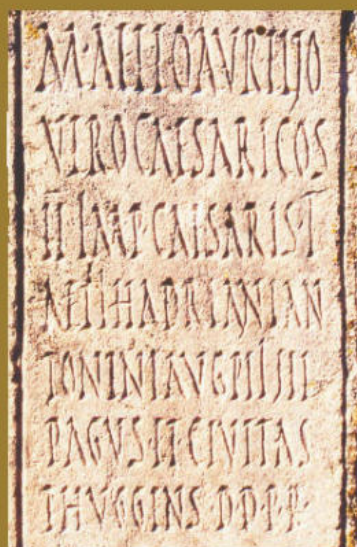


Fig. 19-20. Choix d'inscriptions représentatif des différents styles d'écriture à Dougga.

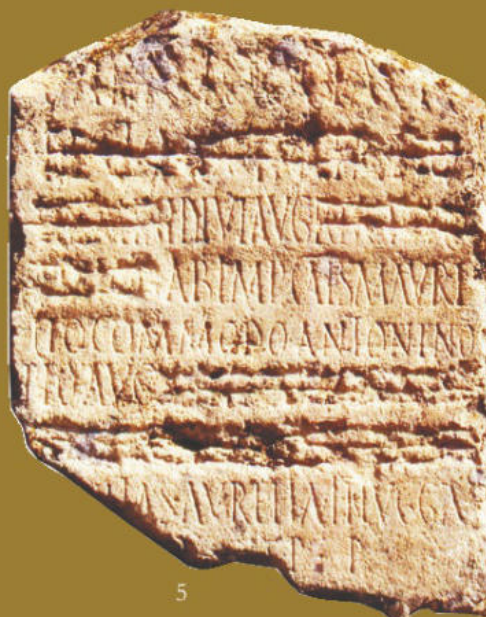
Inscriptions publiques.

1. Frise d'une des portes de la place de la Rose des Vents, 180-192 (C. 26483 ; cl. Jean-Claude Golvin).
2. Dédicace du temple de Mercure, bloc 6 ; datation : 180-192 (DFH 34 ; cl. et dessin L. Maurin).
3. Fragment d'une dédicace, 380 environ (AE 2016, 1908 ; cl. et dessin L. Maurin).





4



5

4. Dédicace à Marc Aurèle César en 145/147
(DFH 5 ; cl. L. Maurin).

« À M(arcus) Aelius Aurelius Verus César, deux fois consul, fils de l'empereur César Titus Aelius Hadrianus Antoninus Auguste le Pieux, le *pagus* et la *civitas* de *Thugga*. Par décret des décurions. Dépense publique ».

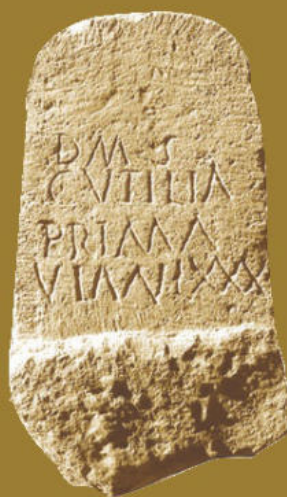
5. Les noms de Gabinus Octavius Festus Sufetianus martelés sur une base honorifique de 180-192
(DFH 54 ; cl. L. Maurin).

« À [...]us Gabinus Octavius Festus Sufetianus, fils de Q(uitus), de l'*Arrensis*, flamine]] d'Auguste divinisé, [[décoré du cheval public]] par l'empereur César Marc Aurèle Commode Antonin, Pieux, Auguste, [[prêtre d'Esculape et de Jupiter]], la cité *Aurelia Thugga*. Par décret des décurions. Dépense publique ».

Les passages entre doubles crochets sont des martelages. On ne sait ce qui avait valu au personnage d'être ainsi déshonoré par le martelage de ses noms et titres.



6



7



8

6. Épitaphe de Nahania Bolonica, entre 150 et 250
(MAD 850 ; dessin L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes, Nahania Bolonica a vécu sans reproche 16 ans. Elle repose ici ».

7. Épitaphe de Cutilla Prima
(MAD 287 ; cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes, Cutilla Prima a vécu 80 ans ».

8. Épitaphe d'Honoratus, fils de Cecilius
(MAD 502 ; cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes, Honoratus fils de Cecilius a vécu sans reproche 30 ans. Il repose ici ».

CHAPITRE III

Dougga avant Rome : des origines à la chute du royaume numide en 46 avant J.-C.

En décrivant Dougga comme une ville d'une "belle grandeur" à la fin du IV^e siècle av. J.-C., Diodore de Sicile laisse supposer un développement ancien de l'agglomération. La ville fit très tôt partie du domaine carthaginois, vraisemblablement après la défaite maritime d'Himère, en 480, qui incita Carthage à se tourner vers le continent. L'attaque qu'elle subit en 310/309 de l'armée d'Agathocle indique qu'elle appartenait alors à Carthage qui la conserva sans doute jusqu'au milieu du II^e siècle et cela malgré la défaite de Zama, car le traité conclu entre Hannibal et Scipion en 201, ne stipule pas qu'elle devait renoncer à certains de ses territoires africains. En 152 av. J.-C., Dougga fut incorporée au royaume numide (massyle) par le roi Massinissa qui occupa alors le pays de la *Thusca* ainsi que la région des Grandes Plaines (Appien, *Libyca*, 68). Elle demeura numide jusqu'en 46 av. J.-C., lorsque Jules César annexa le royaume et le transforma en province.

Les fouilles archéologiques révèlent une présence humaine qui remonterait à la première moitié du II^e millénaire avant l'ère chrétienne. S'ils sont marquants, les témoignages datables de l'époque numide sont peu nombreux et ne donnent qu'une vision partielle de ce qu'était la ville avant les grands bouleversements provoqués par la colonisation romaine.

Les origines

Les premières traces de fréquentation sont infimes ; les environs immédiats d'Aïn Mizeb et d'autres endroits ont livré quelques outils et des éclats de silex non datés actuellement. Deux inhumations (N7) ont été exhumées au sud des chambres d'hôtes (*hospitalia*) au *Trifolium*. Il s'agit de deux squelettes d'homme âgés de 30/36 et de 37/43 ans et datables entre le XIX^e siècle et le XVI^e siècle av. J.-C. (fig. 21).

La protohistoire ou la nécropole dolménique

La Protohistoire est essentiellement illustrée par la nécropole dolménique qui compte au moins trente-quatre dolmens éparpillés sur environ 17 ha (fig. 22-23). La majorité d'entre eux sont implantés sur l'affleurement rocheux du sommet de Kef Dougga dans une position qui est celle de la plupart des nécropoles mégalithiques de la région (Jbel Gorraâ et Tébourouk), et aussi en contrebas de la falaise. Sa limite orientale dépasse l'enceinte postantique (5). Plusieurs dolmens sont implantés entre les failles naturelles ; des dalles dégrossies, extraites sur place, assurent la protection des chambres funéraires (fig. 24). Quelques mégalithes sont constitués de parois construites en blocs à l'état brut, placés de chant ou de murets en moellons posés à sec (fig. 25). Ces dolmens sont de type simple, composé d'une unique chambre funéraire sauf deux cas à chambre double (fig. 26) et deux autres à couloir (fig. 27). D'après les fouilles du XIX^e et du début du XX^e siècle, ils contenaient plusieurs dizaines d'inhumations et essentiellement de la céramique modelée avec de rares formes de céramique tournée et des monnaies puniques et numides qui attestent une réutilisation des dolmens aux III^e-II^e siècles av. J.-C. Les aménagements postérieurs - les carrières, le sanctuaire de Minerve II (T2), le cirque (1) et les tombes romaines - ont accéléré le processus de destruction. Plusieurs blocs ou dalles ont été découpées à l'époque romaine pour placer des urnes contenant des crémations. Aucun mobilier n'est associé aux premières sépultures.

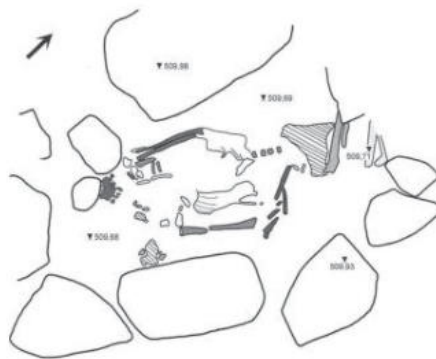


Fig. 21. Tombe de la première moitié du II^e millénaire avant l'ère chrétienne
(fouilles tuniso-allemandes, 2002, Thugga III, Taf. 7).

Cette tombe a été découverte à plus de 3 m sous le sol actuel. Sous des niveaux numides, une série de pierres, qui composaient sans doute les parois d'un dolmen, entourait le squelette d'un homme âgé entre 30 et 36 ans, couché sur le côté gauche et orienté est-ouest. Ce squelette est daté de 1892-1536 cal BC d'après la datation calibrée par carbone 14 avant l'ère chrétienne.



Fig. 22. La nécropole dolménique
(fond Google, H. Abidi).

La nécropole mégalithique, au nord-ouest, s'étend sur une vaste zone d'après la répartition des 34 dolmens recensés actuellement (en rouge sur la photographie) et atteste l'importance du lieu dès la Protohistoire.



Fig. 23. Les dolmens de la nécropole du Nord-Ouest
(prise de vue par drone en 2018, © INP/ AOROC-CNRS-ENS-PSL).

Vue d'ensemble de la nécropole mégalithique sur le sommet du Kef Douga. Les dolmens sont ouverts vers le sud-est et la chambre funéraire est visible en raison de l'absence de la dalle de fermeture. À gauche, le sanctuaire de Minerve II et le cirque, installés dans la dépression, ont en partie détruit les tombes.





Fig. 24. Un dolmen à chambre unique construit entre deux failles de l'affleurement rocheux

(dolmen 38, cl. H. Abidi, © INP/ AOROC).

Le sommet du Kef Dougga présente une série de failles orientées nord-ouest/ sud-est. La chambre du dolmen est placée entre deux failles ; une dalle de couverture, un bloc de fond et un autre pour la fermeture sont ajoutés pour clore la sépulture.



Fig. 25. Un dolmen à chambre unique présente des parois en appareil irrégulier
(dolmen 30, cl. H. Abidi, © INP/ AOROC).

Le mur latéral et le mur de fond sont bâtis en assises irrégulières en moyen appareil.





Fig. 26. Un dolmen à deux chambres funéraires, constitué de blocs posés de chant
(dolmen 15, cl. H. Abidi, © INP/ AOROC).

Ce dolmen présente deux chambres mitoyennes séparées par une dalle placée de chant (orthostate).
Ce type existe à Jbel Gorraâ et à Guern El-Kebch.



Fig. 27. Un dolmen à couloir précédant la chambre funéraire
(dolmen 20, cl. H. Abidi, © INP/ AOROC).

Ce dolmen, construit en blocs dégrossis sur plusieurs assises et couvert par des dalles monolithes, a un plan en forme de L ; l'unique chambre funéraire est disposée à angle droit par rapport au couloir.

L'établissement punico-numide TBGG

Le mobilier d'importation de Campanie et de Sicile (amphore gréco-italique, céramique à vernis noir de Calès, céramique campanienne A), les monnaies puniques et numides, la céramique d'imitation et la céramique tournée (amphore et *unguentarium*), associés à la céramique modelée, issus des différents sondages de la nécropole du Nord-Ouest confirment désormais la fréquentation entre la première moitié du IV^e siècle et le milieu du II^e siècle av. J.-C.

L'établissement punico-numide s'est installé sur les pentes méridionales du Kef Dougga, près des deux sources et des affleurements rocheux de calcaire nummulitique qui étaient exploités en carrière. D'une superficie de 23 ha



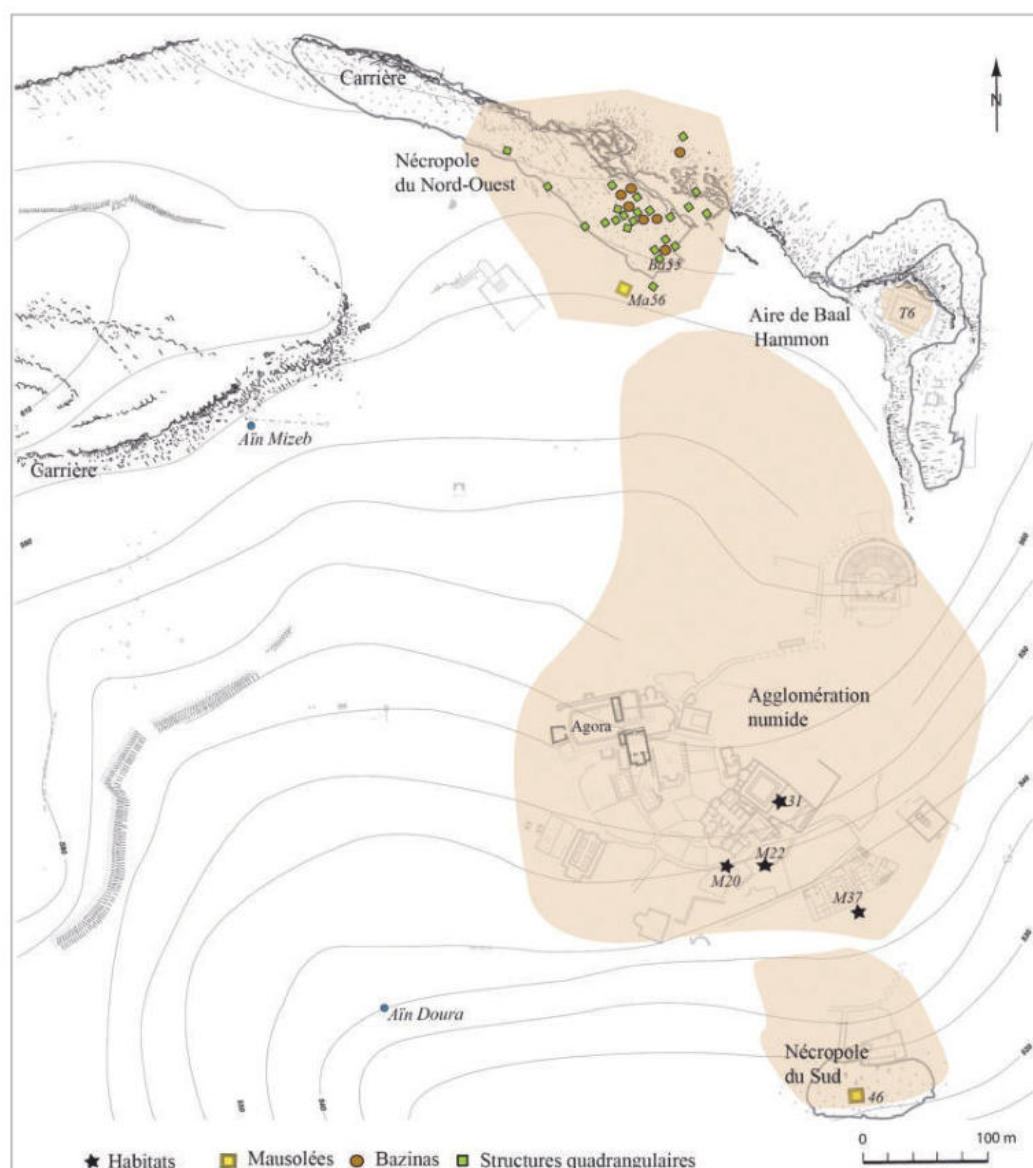
environ, il est limité au nord-ouest et au sud par deux espaces funéraires. Au nord et au nord-est, la falaise escarpée constituait une fortification naturelle. Comme à Carthage, l'aire sacrée de Baal Hammon est localisée à l'extérieur de l'espace urbain, en contrebas de l'extrémité orientale de la falaise nord. Dougga devait, à l'instar de nombreuses autres villes africaines, être dotée d'une enceinte dont il ne reste que très peu de vestiges repérables à proximité de la nécropole du Nord-Ouest.

Ce n'est qu'à partir du milieu du II^e siècle av. J.-C. que se dessine la trame urbaine, avec l'*agora* et ses édifices publics, et l'habitat dont quelques vestiges subsistent. Il existe peu de traces du réseau viaire préromain, recouvert en grande partie par la voirie et les constructions romaines. L'architecture monumentale publique et funéraire et la série, unique dans le Nord de l'Afrique, d'inscriptions publiques libyques et punico-libyques, traduiraient l'intégration de Dougga à l'aire culturelle (*koinè*) hellénistique. L'hypothèse d'une résidence royale, avancée jadis, ne peut cependant être confirmée, tandis que *Cirta*/Constantine était la capitale du royaume numide (fig. 28).

Fig. 28. Plan de Dougga avant Rome

(H. Abidi, V. Brouquier-Reddé,
© INP/AOROC).

L'emprise de l'établissement numido-punique est déduite de la présence de l'espace funéraire du Nord-Ouest, de l'aire à ciel ouvert de Baal Hammon au nord-est et de l'espace funéraire sud, localisé autour du célèbre mausolée libyco-punique. Au centre, l'agora et ses édifices publics ; l'habitat est étagé le long de la pente sud.





L'agora numide

La place publique, que les nombreuses références formelles à l'architecture hellénistique autorisent à qualifier d'*agora*, comportait des édifices publics, faisant eux aussi usage de pierres de taille et des ordres éolique et ionique. Même si nous ne pouvons fixer ses limites avec précision, elle devrait à peu près se confondre avec le futur forum romain. Elle avait une forme allongée d'environ 50 m de longueur sur 36 m de largeur et une superficie maximale de 1 800 m². On peut supposer que les rues d'accès étaient les mêmes que celles qui existaient à l'époque romaine. Les bâtiments qui ont pu être identifiés sont le mémorial de Massinissa (C24) qui devait occuper une position centrale. Non loin, au sud, deux temples modestes, l'un à *cella* unique, présentant des colonnes d'ordre dorique simplifié (C15), et le second à trois *cellae* (C27) correspondraient à la limite sud de l'*agora*. L'autel (C14), déplacé lors de la construction du forum, devait être positionné devant l'un d'entre eux. Au nord, l'*agora* est bordée par une rue, alors qu'à l'ouest, la limite est fixée fort probablement par le temple du culte royal (C21a) qui était implanté nettement en contrebas de la place publique et qui fut usurpé pour l'empereur Tibère entre 24 et 37. Son désaxement s'explique par la présence d'un édifice plus ancien – on pense à un temple de Massinissa – qui lui aurait servi de fondation (fig. 29).

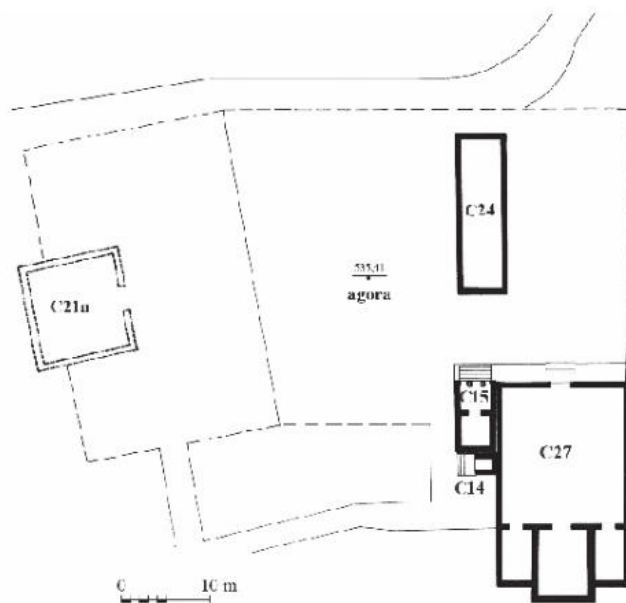


Fig. 29. Plan théorique de l'*agora* numide (© J.-Cl. Golvin).

L'*agora* était installée dans un talweg et comprenait sans doute deux niveaux. À l'ouest, un temple du culte royal (C21a) était implanté sur l'esplanade inférieure. Sur la place, le *maqðès* de Massinissa (24a) était entouré d'autres édifices culturels dont on ignore les divinités honorées (C15 et C27) ; l'autel (C14), qui appartenait à l'un des temples, a été déplacé lors du réaménagement du centre monumental.

Le mémorial/ *maqðès* de Massinissa (C24)

L'*agora* était dominée par un bâtiment rectangulaire allongé, dont ne subsistent au pied du capitol que les premières assises et qui a été rapproché d'une dédicace (RIL 2) commémorant l'érection en 138 av. J.-C. d'un édifice – désigné par le terme de *maqðès* – en l'honneur du roi Massinissa, mort en 148, par son fils et successeur Micipsa (fig. 30). Si l'identification est justifiée, nous tenons là un exemple d'architecture « royale ». Les modestes vestiges conservés ne suffisent pas à restituer la morphologie de cet édifice commémoratif assimilable à un *herôon*, mais la comparaison avec des ouvrages mieux connus découverts à *Simitthu*/Chimtou, à Kbor Klib non loin



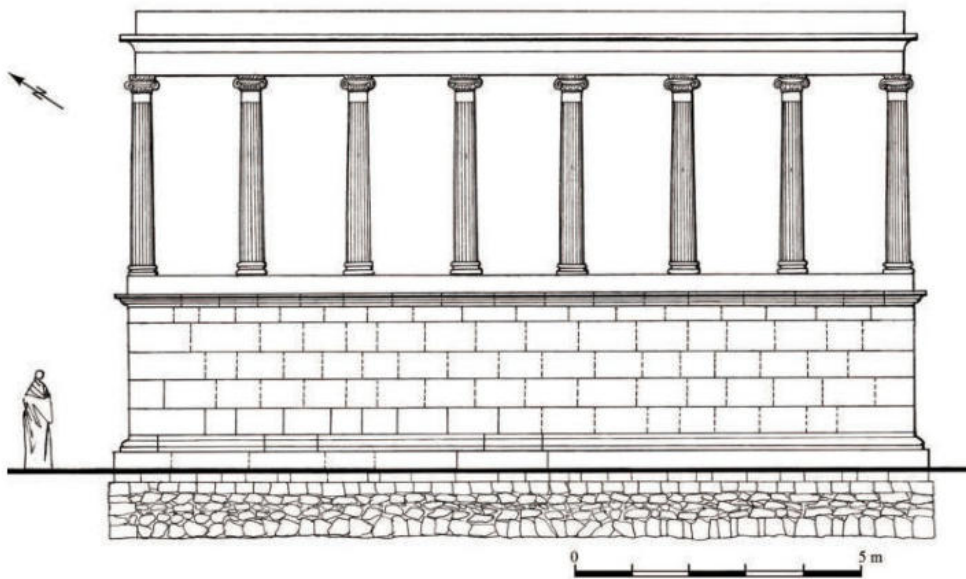


Fig. 30. L'édifice de Massinissa

En haut, restitution théorique de la façade occidentale (Y. Maligorne, d'après J.-Cl. Golvin) ; en bas l'édifice, après restauration. (C24, en 2007, © INP/ AOROC).

Il ne reste que le soubassement en grand appareil (14,60 sur 6,35 m) dont la plinthe moulurée est la seule décoration visible ; aucune trace de fût de pilastre ne décore le premier niveau. En partie démonté lors de la construction de l'arc de Tibère, le socle a été réemployé dans un temple (*aedes*) (C24a), symétrique du temple C15. Les dalles de couverture de deux dolmens étaient conservées à l'intérieur, sans doute comme lieu de mémoire. Le podium à bossage du capitol a été implanté en limite du socle. Le bâtiment devait être haut de 8 m environ. Aucun fût lisse de l'ordre éolique n'est visible sur l'élévation du premier niveau ; une colonnade d'ordre ionique anime le second étage, couronné par une corniche à gorge égyptienne.



Fig. 31. Chapiteau de pilastre éolico-corinthien, décoré d'une sphinge ailée (cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC).

de la ville de *Zama/ Jama*, et à jbel Berouag près d'*Althiburos/ Medeïna*, eux aussi érigés en l'honneur du roi numide, permet, au moins, d'esquisser des propositions. Certains des blocs d'architecture numides réemployés à proximité, dans l'enceinte postantique de Dougga, peuvent provenir de celui-ci - on songe, au premier chef, à d'intéressants chapiteaux figurés ornés d'une sphinge (fig. 31), très proches dans leur composition, sinon dans le détail, des chapiteaux du mémorial de Chimtou -, mais l'exemple du tombeau turriforme de la nécropole du Nord-Ouest, dont proviennent certains éléments réutilisés dans le rempart postantique, appelle à la prudence.

Deux chapiteaux identiques, découverts sur le forum, appartenaient sans doute à la décoration de l'édifice de Massinissa, d'après la restitution du mémorial de Chimtou. Au-dessus du fût lisse, l'astragale est décoré de quatre ou six fleurons et d'un rang de perles et pirouettes. Deux feuilles en forme de palmette encadrent la sphinge ailée ; l'abaque est orné d'un rang d'oves.

L'inscription bilingue punico-libyque (RIL 2)

Cet édifice de l'*agora* est peut-être signalé par la célèbre inscription bilingue punico-libyque (RIL 2) découverte lors des déblaiements de la place de la Rose des Vents (C2), ce qui conduit à penser qu'elle provenait d'un remploi dans la forteresse byzantine (C28) ou dans un bâtiment romain proche (fig. 32).

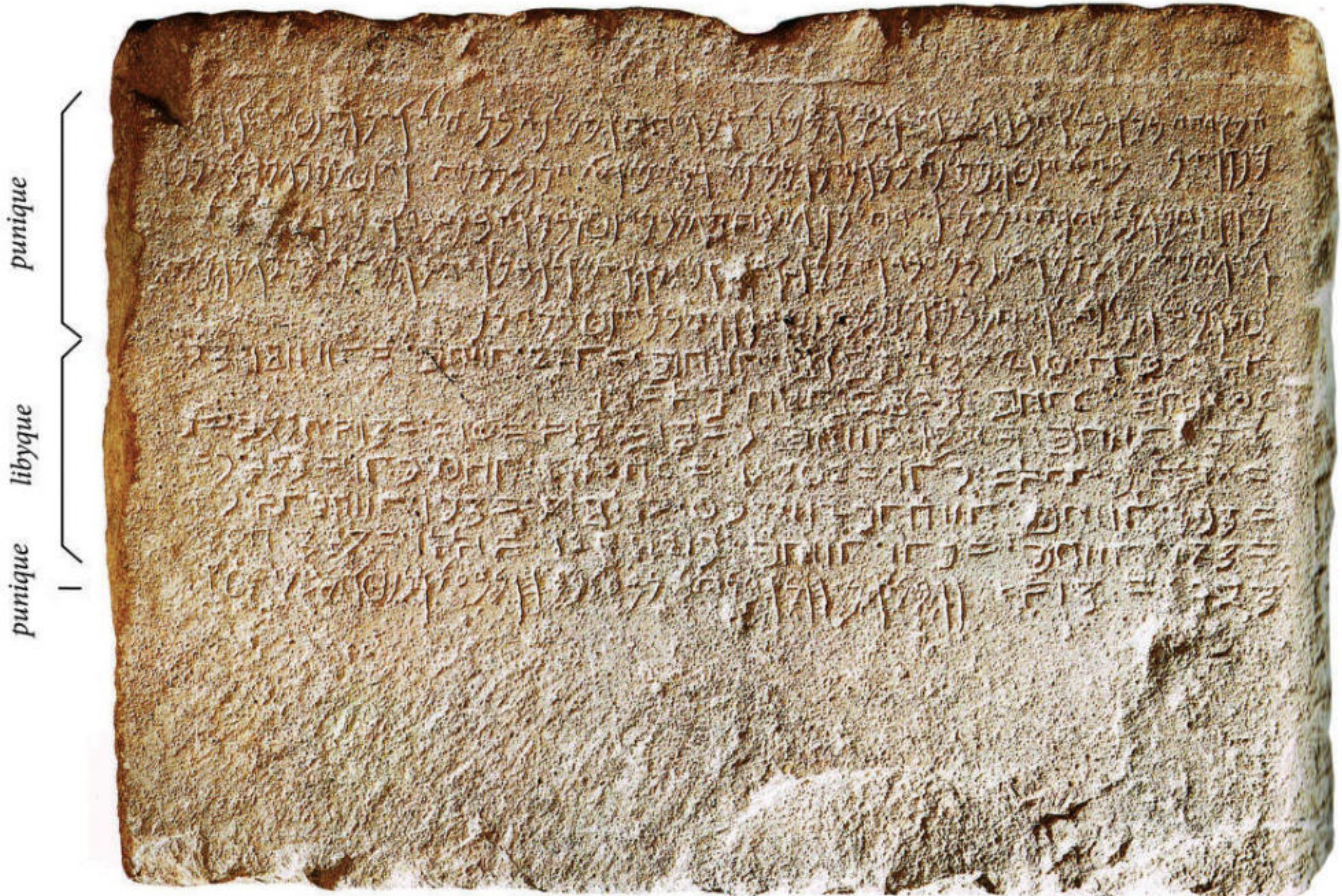
L'intérêt de ce document est de faire connaître la famille du roi Massinissa, notamment le grand-père Zilalsan, jusque-là inconnu, qui fut sufète très probablement de *Cirta*/ Constantine, capitale du royaume numide. Il commémore, sur l'initiative ou avec l'approbation du roi Micipsa, la construction aux frais des citoyens (*Baali*) de TBGG/ Dougga d'un *maqðès* en l'honneur de son père, le roi Massinissa alors décédé. Les deux frères et co-régents de Micipsa, Gulussa et Mastanabal, venaient aussi de mourir.

À partir de la ligne 2, l'inscription révèle les institutions politiques numides de Dougga. La cité était alors gouvernée par un magistrat suprême annuel, le *GLD*, que l'on traduit par roi. Le texte nomme deux assemblées dont l'inscription donne le nom des présidents, celles des cent et des cinquante. On ignore le statut de leurs membres, leur mode d'élection, la durée de leur mandat, leur rôle. En outre, on n'a pas pu traduire en punique (et par suite, en français) le nom libyque de plusieurs institutions (*msskwi*, *gzbi*, *gldgiml*), ce qui confirme le caractère original, proprement numide, de cette constitution. On note, en outre, vers la fin, l'importance donnée, comme dans le mausolée libyco-punique sud, aux constructeurs de l'édifice, sans doute l'architecte, les sculpteurs et autres artisans.

Fig. 32. RIL 2

(musée national du Bardo ; © INP).

Les citoyens de TBGG (*Thugga*) ont élevé ce sanctuaire au roi Massinissa, fils du roi Gala, fils du sufète Zilalsan, en l'an 10 [du roi] Micipsa – L'année du roi Safot, fils du roi Afsan. (Étant) chef des cent : Sanak, fils de Banai [fils de Sanak, et Safot, fils de Ganam, fils de Tanakwa
Étant *msskwi* Magon, fils de Yaristan, fils de Sadyan, et étant *gzbi* Magon, fils de Safot, chef des cent, fils du roi Abdeshmun
Étant *gldgiml* Zumar, fils de Masnaf, fils d'Abdeshmun ; étant préfet des cinquante hommes, Maqelo, fils de Asyan, fils du roi Magon
Préposés à cette œuvre Asyan, fils de Ankikan, fils de Patas et Aris, fils de Safot, fils de Sanak
Et les constructeurs (ont été) Hanno, fils de Iatonba'al, fils de Hanniba'al, et Niptasan, fils de Safot.
(traduction du texte punique par J.-B. Chabot).
Date : gravée en 138, l'an 10 du règne de Micipsa qui débute en 148 av. J.-C.



L'architecture domestique

L'habitat, construit directement sur le rocher, s'étagait le long de la pente sud, comme le révèlent quelques vestiges masqués par les gradins du théâtre cultuel des temples de la Concorde (31) et sous les maisons des Trois Masques (M3), du Labyrinthe (M22) et de Dionysos et d'Ulysse (M20) et au sud des *hospitalia* au *Trifolium* (M37) qui ont repris les fondations des premières maisons (fig. 34). Il existait aussi des murs en briques crues, d'après les rares traces visibles au sud des *hospitalia* (fig. 33).



Fig. 33. Un mur de briques d'argile crue d'époque numide

(fouilles tuniso-allemandes 2002, *Thugga* III, Taf. 134).

Situé au sud des *hospitalia* (M37), il subsiste au moins quatre assises de briques d'argile crue, très partiellement conservées dans le passage d'une pièce dont les murs sont construits en pierres. Ces briques de forme rectangulaire, composées d'un limon sablonneux gris, mesurent 18 sur 10 cm.

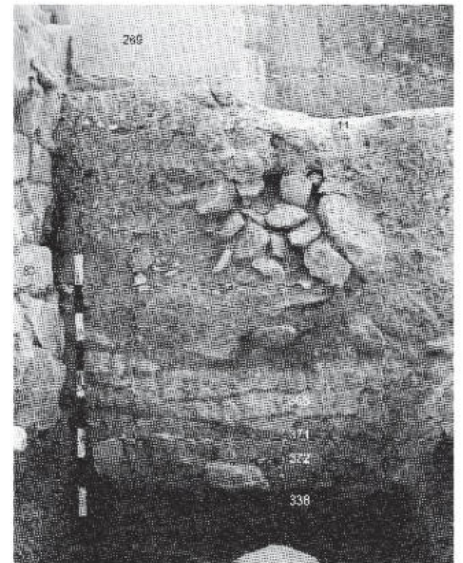


Fig. 34. L'habitat numide sous le théâtre cultuel

(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Directement assise sur le rocher, la partie inférieure des murs construits en petit appareil irrégulier posé à joints vifs est préservée, de façon exceptionnelle, sous les gradins (*cavea*) du théâtre cultuel (31).



Fig. 35. L'aire de Baal Hammon

(T6, fouilles tuniso-françaises 2017, cl. H. Abidi, © INP/AOROC).

Les stèles votives étaient placées contre le substrat rocheux et au-dessus des urnes en céramique commune. L'aire sacrée fut en grande partie détruite par les constructions romaines du sanctuaire de Saturne et recouverte ici par la cour dallée et les caniveaux.



L'aire cultuelle à ciel ouvert de Baal Hammon

À l'écart et au nord-est de l'établissement urbain, en contrebas de la falaise, des stèles décorées du signe dit de Tanit ou de décors puniques évolués, anépigraphes ou inscrites en néopunique, parfois couvertes d'ocre rouge, marquaient l'emplacement d'urnes contenant des restes osseux (fig. 36). Plusieurs inscriptions puniques non datées confirment le culte du grand dieu phénico-punique Baal Hammon par les *Baali* de Dougga ou par des dédicaces individuelles, ce qui laisse penser qu'il devait avoir été introduit entre le IV^e et le II^e siècle av. J.-C. À l'exception de la représentation du signe dit de Tanit sur les stèles (fig. 37), aucun témoignage ne mentionne sa parèdre. Cette aire, jonchée de dépôts, occupait toute la plateforme rocheuse irrégulière et déstructurée par des failles. Les urnes contenaient les crémations de périnataux entre sept mois *in utero* et deux mois après la naissance et de jeunes animaux associés à des pains ou galettes et des plantes sauvages ou cultivées (fig. 37). Des centaines de vases à parfum (*unguentaria*) étaient déposés à proximité. Cette persistance des pratiques puniques continuera jusqu'en 80 environ, sans doute en l'honneur de Saturne. L'aire a été en grande partie détruite par les aménagements successifs du sanctuaire de Saturne (T6). De nombreuses stèles ont été réutilisées comme dalles de couverture de caniveaux ou comme moellons dans les murs de citernes à l'occasion de l'une des reconstructions, en particulier celle datée de 195.



Fig. 36. Les stèles votives

(cl. Sonia Hafiane-Nouri, V. Brouquier-Reddé, H. Abidi, © INP/AOROC).

La stèle de forme triangulaire et encadrée d'acrotères (a) est la forme la plus courante des stèles puniques de Carthage. Les autres, de forme quadrangulaire à sommet arrondi, portent des motifs néopuniques (b-c) dont le signe dit de Tanit. L'une de ces stèles est réemployée en dalle de couverture dans l'un des caniveaux datés de 195 (d).



Fig. 37. Les ossements brûlés d'un périnatal

(urne 7, passe 1, I^{er} siècle ; fouilles tuniso-françaises 2017, cl. Solenn de Larminat, © INP/AOROC).

Après la crémation sur le bûcher, les restes osseux étaient ramassés et placés dans une urne scellée par un bouchon de chaux. Tous les os n'ont pas été complètement brûlés et l'archéanthropologue procède à la fouille de l'urne par passes pour reconstituer le processus du dépôt et le squelette d'un périnatal décédé entre la naissance à terme et un mois. Des ossements de caprinés, des matières organiques (galette/pain) et des plantes cultivées ou sauvages (figue ?, noisette) y sont mêlés.



d



Le monde des morts

L'architecture funéraire offre ici les vestiges les plus spectaculaires et les plus intelligibles. Les défunts étaient enterrés dans trois types de tombes : le mausolée à plusieurs étages, représenté par le célèbre tombeau libyco-punique dit d'Atbân, dans la nécropole sud et un monument récemment mis au jour dans la nécropole nord-ouest ; le *tumulus* circulaire pétrifié (*bazina*). Les dolmens continuaient également à abriter de nouvelles sépultures.

Le mausolée libyco-punique ou le tombeau turritoire dit d'Atbân (46)

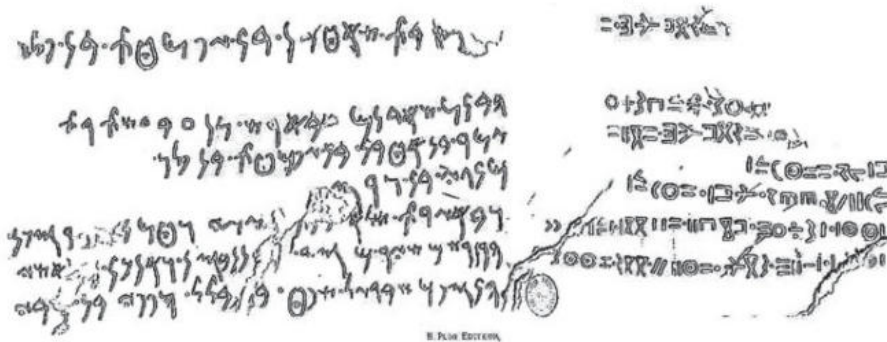
On l'appelle ainsi en référence à l'un des noms figurant sur l'inscription libyco-punique qui énumérait ses commanditaires et ses bâtisseurs (RIL 1, fig. 38). Le tombeau se dresse au sud de l'espace urbain constituant, par conséquent, le témoignage le plus spectaculaire de l'architecture préromaine de Dougga (fig. 39). Les incertitudes qui pèsent encore sur sa datation, et plus particulièrement sur sa position chronologique par rapport à la prise de contrôle de la région par le roi numide Massinissa, empêchent la pleine compréhension de l'édifice.

Fig. 38. RIL 1 (British Museum, cl. M. Ghaki).

Ceci est ... ?] d'Atban, fils de Ypmatat, fils de Palu
Travailleurs de la pierre : Abaris, fils de Abdastart
Zumar, fils d'Atban, fils de Ypmatat, fils de Pal
Mangl, fils de Warsacan
Ornementation : Zizai, et Taman et Warsacan
Charpentiers : Masdal, fils de Nanpasan et Ankan,
fils de Asai
Ferreonniers : Safot, fils de Bilel et Papai, fils de
Babal.
(Traduction du texte punique d'après J.-B.
Chabot)

Datation : règne de Micipsa ? (148-118 av. J.-C.).
Cette dédicace a été rédigée en punique et en
libyque. Incomplète en haut et à gauche, elle
suscite encore des discussions relatives surtout à
l'identité de la personne concernée par
l'hommage. On ignore qui est Atbân,
l'hypothèse de l'architecte du mausolée n'est
pas assurée, mais probable si l'on compare cette
inscription à celle du *maqdes* de Massinissa,
datée de 138 av. J.-C. Une seconde inscription
existait, mais elle a disparu ; on peut croire
qu'elle était gravée en l'honneur du défunt pour
lequel avait été élevé cet édifice.

INSCRIPTION BILINGUE DE THUGGA





Son appartenance parfois postulée à « l'architecture royale numide » ne saurait, en tout état de cause, être comprise dans un sens trop précis : il s'agit d'un tombeau qui manifeste, par sa position et son architecture, l'emprise des élites sur la ville et le contrôle de son territoire. Érigé en pierres de taille, il superpose trois niveaux sur 21 m de hauteur. Le premier comporte une crépis (socle) à cinq degrés et est articulé aux angles par des pilastres coiffés de chapiteaux éoliques, sur lesquels repose un entablement réduit à une architrave et à une discrète corniche en talon. Le deuxième niveau se présente comme une structure pseudopériptère posée sur une crépis à trois degrés : des colonnes engagées ioniques -quatre sur chaque face- sont couronnées par un entablement composé d'une architrave lisse et d'une ample corniche en cavet. Le troisième niveau, plus élancé, est lui aussi posé sur une crépis à trois degrés ; il comprend des pilastres d'angle éoliques et un entablement identique à celui de deuxième niveau, couvert par une toiture pyramidale. Les deuxième et troisième niveaux reçoivent un décor figuré : cavaliers en ronde-bosse, reliefs figurant un quadriges en course, statues de victoires, probable statue de lion au sommet (fig. 40). La décoration est visible sur toutes les faces et littéralement dans toutes les directions, comme le montrent cavaliers et victoires, posés sur les diagonales (fig. 41).

Le vocabulaire ornemental témoigne d'un éclectisme marqué, avec des emprunts au Levant (les chapiteaux éoliques), aux mondes grec (les crépis et les chapiteaux ioniques) et égyptien (la corniche en cavet). La signification culturelle de ces références multiples a donné lieu à des débats très vifs, entre des chercheurs qui considèrent qu'elles impliquent le truchement de Carthage, qui aurait servi de relai, et d'autres qui postulent des liens directs entre la monarchie numide et le monde hellénistique. Ces discussions ne trouveront pas de solution assurée tant que la datation de l'édifice ne sera pas établie avec précision. Le répertoire ornemental mis en œuvre pour le tombeau est largement diffusé à Dougga et dans le Nord de l'Afrique, et il n'est même pas certain que ces emprunts puissent être considérés comme des références conscientes à des aires culturelles distinctes. Avec la position du tombeau, à l'articulation de la ville et de la vallée de l'oued Khalled, sa verticalité imposante, son décor figuré regardant dans toutes les directions, ils composent un langage disant bien la puissance du commanditaire.

Fig. 39. Le mausolée turriforme dit tombeau d'Atban vu depuis le sud-ouest (prise de vue par drone en 2018, © INP/AOROC-CNRS-ENS-PSL).

Le tombeau, implanté sur la pente sud du Kef Dougga, était visible de la voie Carthage-Theveste. À l'arrière-plan, le jbel Chehid surplombe la vallée de l'oued Khalled. Relativement bien conservés jusqu'en 1843, les deux étages supérieurs furent entièrement démontés à cette date par le consul d'Angleterre à Tunis, qui voulait enlever l'inscription dédicatoire.





Fig. 40. La façade du mausolée libyco-numide sud
(cl. © A. Khechine).

Le premier étage décoré d'ordre éolique était divisé intérieurement en quatre compartiments sur deux niveaux dont le premier n'avait pas d'ouverture extérieure ; le deuxième niveau interne était décoré en façade de quatre fenêtres dont deux fausses. Les deux autres fenêtres donnaient accès à l'une des quatre chambres de plan quadrangulaire. Le second étage d'ordre ionique pourvu d'une seule fenêtre sur la façade orientale comprenait deux chambres internes de plan rectangulaire et décorées de niches. Aucune sépulture n'a été trouvée dans ces chambres, ni sous le sol inférieur.

Fig. 41. L'un des quadriges du second étage
(cl. © A. Khechine).

Les quatre façades du second étage sont ornées d'un bas-relief représentant un quadrigé.





Le mausolée nord (Ma56)

Un tombeau relevant du même type a récemment été identifié dans la nécropole septentrionale. Sensiblement plus modeste en plan que le précédent - son premier niveau mesure 4 m de côté, contre 6 m pour le mausolée sud -, il était lui aussi construit en pierre de taille et constitué d'au moins deux niveaux, dont le premier arborait des chapiteaux éoliques, et un autre une corniche à gorge. Les éléments mis au jour lors de la fouille ont permis d'identifier, dans les fortifications tardives de la ville, plusieurs blocs provenant de cette tombe (fig. 42). Le mausolée libyco-punique n'est donc pas un *unicum*, même s'il se signale par une monumentalité particulière, et il constitue un édifice élitair plus qu'un tombeau proprement royal.



Fig. 42. Le mausolée turriforme de la nécropole du Nord-Ouest
(Ma56, fouilles tuniso-françaises en 2018, cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC).

L'édifice était construit en *opus quadratum* de calcaire gris blanc fin, assemblé à joints vifs. Sur le soubassement (crépis), quelques blocs ont été remis en place dont le chapiteau éolique du pilastre d'angle du premier étage, découvert au pied des gradins.

Quels sont les personnages enterrés dans ces mausolées ? L'inscription *RIL 1* ne donne pas le nom du défunt. Plusieurs hypothèses ont été émises par les spécialistes sur l'identification des tombeaux des rois numides, mais aucune n'est assurée : ceux-ci seraient inhumés dans les gigantesques *tumuli* pétrifiés ou *bazinas* du Médracen à Boumia (Massinissa), de La Chrétienne à Sidi Rached (Micipsa, fils de Massinissa, d'après une inscription néopunique), et du *Kroub* (les rois Gulussa ou Mastanabal ?). Les mausolées turriformes étaient-ils des cénotaphes ou des tombeaux ? Dans cette seconde hypothèse, ils devaient être réservés aux notables ; les *bazinas* de module réduit comme celles de Dougga devaient également les accueillir. L'absence de fouilles spécifiques aux gestes funéraires (archéothanalogiques) et le pillage de ces mausolées entravent toute réflexion. Actuellement aucun indice ne permet d'identifier les destinataires des deux mausolées.

La nécropole numide du Nord-Ouest

La fréquentation de cet espace funéraire, déjà occupé par les dolmens, se développe à l'époque numide sur sa limite orientale et de nouvelles formes architecturales sont adoptées par les habitants entre le III^e et le II^e siècle av. J.-C. : mausolée à étages, tombes de plan circulaire (*bazinas*) ou quadrangulaire. Son extension vers l'est, qui dépasse le rempart postantique (5), est mal connue.

Les *bazinas* – Huit *bazinas* au moins, dont le diamètre varie entre 5,63 et 7,20 m, sont installées sur le sommet de l'affleurement rocheux à proximité de la falaise ou dans la pente (fig. 43). Leur organisation interne est identique à celle de la *bazina* 55, la mieux conservée : une chambre principale de plan





rectangulaire, toujours orientée à l'est et flanquée de trois chambres annexes de dimensions plus réduites. Des bols en céramique modelée portant des signes et des symboles gravés avant ou après cuisson, et des *unguentaria*, datés de la fin du III^e et la première moitié du II^e siècle av. J.-C. accompagnent les sépultures.

La *bazina* 55, un tombeau circulaire de 6,25 m de diamètre, se rattache par son plan à une tradition ancienne – les *bazinas*, si nombreuses dans le Nord de l'Afrique –, mais ses techniques de construction l'apparentent à une série bien représentée dans l'ensemble du monde hellénistique : elle est en effet érigée en grand appareil à joints vifs et présente d'étroites parentés formelles avec des tombeaux du monde grec, comme celui dit de Kleoboulos à Lindos, sur l'île de Rhodes. Dès lors, le *tumulus* pétrifié de Dougga, que son mobilier conduit actuellement à dater de la première moitié du III^e siècle av. J.-C. et donc de la période punique de la ville, constitue une autre illustration de l'insertion de la civilisation punique dans le monde hellénistique. Son tambour enferme un couloir (*dromos*) donnant accès à une chambre funéraire ; s'y ajoutèrent ultérieurement trois chambres délimitées par des murs de moellons (fig. 44). Les chambres funéraires contenaient un mobilier ostéologique, céramologique et numismatique. Les amas osseux sont composés d'inhumations collectives en position secondaire, qui associent des adultes et des immatures dont un périnatal (fig. 45-46). Des dépôts simultanés de bols de différents modules en poterie modelée, de céramique tournée dont une lampe et d'une dizaine de monnaies puniques et numides accompagnent ces restes humains ; ils reflètent une utilisation déjà certaine dès la première moitié du II^e siècle av. J.-C. Le comblement inférieur qui a livré une monnaie punique de la première moitié du III^e siècle av. J.-C. associée à un vase à parfum (*unguentarium*) du groupe 3 présente une composition similaire d'amas osseux et de vases modelés, qui reste à fouiller. Cette tombe témoigne des pratiques funéraires de la société numide. L'achèvement de la fouille et des recherches sur l'ADN ancien préciseront la chronologie et les éventuels liens de parenté.

Fig. 43. Les *bazinas* de la nécropole du Nord-Ouest sur le sommet du Kef Dougga

(prise de vue par drone, 2018, © INP/AOROC-CNRS, ENS).

Les tombeaux circulaires sont implantés dans le secteur nord-est, au bord de la falaise ; la *bazina* (Ba55) est placée un peu plus bas, non loin de l'enceinte postantique (5) et du mausolée nord (Ma56). Un autre type de tombes de plan quadrangulaire s'intercale dans les espaces laissés libres.





Les tombes funéraires quadrangulaires — Implantées contre les *bazinas* et les dolmens avec des dimensions variant entre 4 et 6 m de côté, vingt-sept tombes conservées sur plusieurs assises en blocs dégrossis, présentent, au centre, une chambre funéraire identifiée d'après les ossements découverts ; l'élévation supérieure a disparu. Quatre d'entre elles entourent la *bazina* 55. La chronologie relative place leur construction et leur utilisation postérieurement à celles des dolmens et des *bazinas*.

Fig. 44. Le tumulus pétrifié 55 de la nécropole du Nord-Ouest

(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC, CNRS-ENS-PSL).

Un tambour en grand-appareil entoure la chambre principale (1), construite en grand appareil et les trois chambres annexes (2, 3 et 4). On distingue les ossements humains et les céramiques dans les chambres 1, 2 et 4. La porte bouchée de la chambre 2. Quatre tombes de plan quadrangulaire, partiellement dégagées, ont été disposées autour de la *bazina* ; leur élévation a disparu.



Fig. 45. L'amas osseux de la chambre 4
(fouilles tuniso-françaises en 2018, cl. H. Abidi, © INP/AOROC).

La fouille archéothanatologique révèle la succession d'amas osseux à l'intérieur de cette chambre funéraire. La plupart des ossements enchevêtrés ne sont pas en connexion anatomique. Les crânes et un faisceau d'os longs sont cependant rangés contre les parois. Des ossements humains - crâne, scapula - étaient déposés dans un bol peu haut, lui-même placé dans un bol profond.

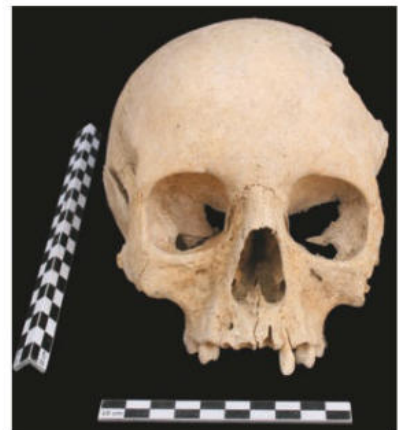


Fig. 46. Le crâne d'un Numide
(fouilles tuniso-françaises 2018, cl. Fatma Touj, © INP/AOROC).

Ce crâne d'un adulte jeune était placé dans un bol peu profond en céramique modelée, dans la chambre 4.

Fig. 47. Monnaies préromaines de Dougga
(cl. Jérémy Artru, © INP/ AOROC).

- a. monnaie punique, atelier de Carthage, ca 350-300..
- b. monnaie punique, atelier de Carthage ou sarde (?), ca 300-264.
- c. monnaie punique, atelier de Carthage, ca 201-195.
- d. monnaie numide, Massinissa ou Micipsa, ca 203-118.



Les monnaies puniques et numides — Les monnaies préromaines sont, en l'état actuel de la documentation, majoritairement puniques et proviennent pour l'essentiel de la nécropole du Nord-Ouest. Celles-ci couvrent l'ensemble de la période de production monétaire du bronze carthaginois, du milieu du IV^e siècle jusqu'au milieu du II^e siècle.

Parmi les plus anciennes monnaies de Carthage mises au jour à Dougga, se trouvent des exemplaires dont l'atelier de production - Carthage même ou la Sicile - fait encore l'objet de débats. On trouve parmi eux une monnaie figurant une tête masculine entourée d'épis au droit et un cheval au galop au revers (*SNG Cop.* 120) et deux autres portant une tête féminine couronnée d'épis au droit et un cheval accoté d'un palmier au revers (a). Ces monnaies, datées au plus tard du IV^e siècle, témoignent de l'occupation ancienne du site puisqu'elles n'ont probablement pas circulé après la fin du IV^e siècle.

Les monnaies puniques, de la première moitié du III^e siècle, qui portent la tête dite de Tanit au droit et une tête de cheval au revers (b), plus nombreuses, sont pour partie produites en Sardaigne, puis diffusées dans l'ensemble du monde punique. À l'exception d'une monnaie de billon, émise dans les dernières années de la deuxième guerre punique, on note l'absence presque totale des monnaies frappées par l'atelier de Carthage pendant les deux premières guerres contre Rome, qui se déroulèrent durant les années 264-241 et 218-201 av. J.-C.

Des monnaies carthaginoises, frappées en abondance juste après la deuxième guerre punique, portent la tête de Tanit au droit et un cheval au pas au revers et présentent des caractéristiques métrologiques normalisées. Elles ont continué à circuler longtemps après la destruction de Carthage par les Romains en 146.

L'ensemble comprend de rares monnaies attribuées à l'atelier d'Utique ainsi que des monnaies numides du II^e siècle av. J.-C. (d). Ces dernières, très difficiles à dater avec précision, portent invariablement la tête barbue d'un souverain numide au droit ainsi qu'un cheval au galop au revers. Les monnaies d'Utique et les monnaies numides du II^e siècle s'inscrivent très nettement dans la continuité de la production monétaire carthaginoise, tant du point de vue iconographique que métrologique. Elles ont ainsi formé, avec les dernières monnaies puniques, l'essentiel de la masse monétaire utilisée sur l'ancien territoire de Carthage jusqu'à la mise en circulation des espèces romaines, qui n'intervient pas avant le I^{er} siècle apr. J.-C.

L'épigraphie devient silencieuse après le règne de Micipsa. On ignore si la ville fut mêlée à l'épisode de la guerre de Jugurtha (112-105) ou au conflit entre Marianistes et Pompéiens qui, dès 81 av. J.-C., affecta négativement les établissements marianistes voisins comme *Vchi Maius*, *Thuburnica* et *Thibar*. La victoire de César contre le roi Juba I^{er} en 46 av. J.-C. fit entrer Dougga, comme le reste des villes du royaume, dans la nouvelle province romaine, l'*Africa Nova*.



LIVRE 2

Institutions et société à l'époque romaine, de 46 av. J.-C. à la fin du IV^e siècle

La plus solennelle et la plus mémorable des devotions n'a pu faire obstacle à l'inéluctable pression des nécessités économiques. Telle est la grande leçon de la restauration de Carthage ; cent ans se sont à peine écoulés depuis le delenda Carthago que, pour vider l'Italie de son surplus encombrant et turbulent de population et pour récompenser ses légionnaires, César tout-puissant, revenant sur l'essai malheureux de Caius Gracchus, décide de relever, entre autres villes détruites, la grande métropole africaine.

(Debbasch 1953, p. 30).

L'histoire de Dougga à l'époque romaine est étroitement liée à celle de Carthage. C'était une ville comme il y en eut peu, à peine une dizaine, toutes situées dans le Nord-Ouest du pays : une commune composée de deux populations différentes par l'origine et par le statut juridique, et juxtaposées dans un même cadre urbain. Il y avait d'une part le *pagus Thuggensis*, la communauté des colons italiens et citoyens de Carthage, d'autre part la *civitas Thuggensis*, la communauté des autochtones vaincus, dont le territoire avait été amoindri au profit des premiers. Jusqu'au début du II^e siècle, les deux communautés constituaient deux unités politiques, chacune ayant ses institutions spécifiques et son propre fonctionnement ; elles devinrent ensuite de plus en plus solidaires et fusionnèrent au début du III^e siècle pour former un municipe puis, en 261, une colonie.

L'histoire de cette commune double suscite encore des débats, particulièrement autour de la question des origines et des rapports, conflictuels ou cordiaux, entre les deux populations. Pour beaucoup, leur parcours municipal fut une longue et commune quête de la liberté et, par suite, de la rupture avec Carthage. Certains ont imaginé pour les deux communautés un parcours paisible et sans conflits lors duquel, et pendant plus de deux siècles, elles auraient milité ensemble pour mettre fin à leur division. Il s'avère en fait que les autochtones n'ont jamais accepté l'occupation et la division de leur ville et qu'ils ont multiplié dès le début du II^e siècle les démarches pour retrouver leur dignité et leur unité d'antan. À l'opposé, les membres du *pagus*, les *pagani*, appuyés par Carthage, ont tout fait pour entraver la fusion qui impliquait la perte de leurs privilèges, en premier l'immunité des terres qu'ils possédaient.

Il y eut certes un peu moins d'un siècle, entre Hadrien et Commode (117-192), de paix, de concorde et de collaboration, mais on peut se demander si cette concorde était sincère ou intéressée.



CHAPITRE IV

Dougga entre Rome et Carthage : de la cité numide au village (*castellum*) romain

Lorsque César eut vaincu le roi Juba I^{er} en 46 av. J.-C., il transforma le royaume de Numidie en une province romaine qu'il appela *Africa Nova* (la nouvelle Afrique, fig. 48) ; il en fit aussitôt l'inventaire en enregistrant les noms des communautés conquises, en précisant le statut que leur imposait Rome et en fixant leurs nouvelles obligations financières. L'ancienne cité numide portait le nom libyque *TBGG* qui fut, dès la conquête, latinisé en *Thugga*. Pline l'Ancien reprit cet inventaire dans le livre V de son *Histoire Naturelle*, mais comme elle n'y figure pas, on doit conclure qu'elle disparut, non pas physiquement, mais juridiquement, c'est-à-dire qu'elle fut déclassée comme bien d'autres cités en village (*castellum*). Les villages (*castella*) furent regroupés dans de grandes régions, *pagi stipendiarii*, comme les nomme au I^{er} siècle av. J.-C., une inscription d'Utique, des stipendiaires, des provinciaux dont le sol, désormais propriété du peuple romain, était frappé du tribut (*stipendium*).

Dougga comptait donc parmi les nombreux villages de la nouvelle province et, en tant que tel, elle n'avait ni conseil municipal, ni magistrats ni budget pour financer les chantiers publics, comme les rues et les temples, ce qui ne pouvait rester sans incidences sur son économie, plus particulièrement sur les artisans qui travaillaient dans le domaine de la construction. Avant d'être déclassée, la cité numide était dirigée par un maire (*GLDT* = roi en libyque) ; le village le fut par un *magister* (l'équivalent de notre *cheikh/omda*).



Fig. 48. L'Afrique de César, l'*Africa Vetus* et l'*Africa Nova* (© L. Maurin).



Les premiers Romains de *Thugga*

En quittant Utique le 13 juin 46 av. J.-C., César laissa plusieurs légions pour assurer l'ordre dans la nouvelle province et pour coloniser et cultiver les terres que la guerre avait laissées sans héritiers ou transformées en maquis. Dans cet espace, des vétérans purent rester pour occuper les terres libres de Dougga ou d'autres villages voisins comme *Thibursicu Bure/* TébourSouk, *Agbia/* Aïn Hejja, *Vchi Maius/* Hr Douamis, *Mustis/* El-Krib. Ils avaient des alliés parmi lesquels on comptait surtout les descendants des partisans de Marius installés dans la région depuis la victoire sur Jugurtha, en 105 av. J.-C. On ne sait si ces colons formaient une communauté ou s'ils étaient là à titre individuel. Ils étaient certainement occupés à mettre en valeur leurs terres récemment acquises et à construire leurs demeures dans la campagne ou dans l'agglomération-même. Ils n'avaient pas de patrie locale ; leur vraie patrie était toujours Rome, et en matière de droit et de juridiction, c'est-à-dire en cas de procès ou de litige, ils dépendaient des agents de l'administration provinciale. On peut croire aussi que, parallèlement aux hommes d'affaires romains qui étaient à demeure dans des centres comme *Sicca Veneria/* El-Kef et *Vaga/* Béja, des Italiens profitant des opportunités ont pu être attirés par la mise en valeur de riches terroirs comme la vallée de l'oued Khalled.

On ignore tout de la cohabitation entre les Romains et les autochtones à cette lointaine époque, et surtout comment se réglaient les conflits, les procès, tous les drames de la vie publique et de la vie quotidienne. Le pouvoir de l'administration romaine était arbitraire dans ces premières années de l'occupation, et le champ était ouvert à tous les abus à l'égard des provinciaux. Salluste, le premier gouverneur de l'*Africa Nova*, en donna l'exemple et il fallut l'amitié de César pour faire tourner court un procès pour corruption que lui intentaient à Rome les Africains à l'issue de son année de gouvernement.

Les Italiens de Dougga deviennent membres du *pagus* et citoyens de Carthage

César avait prévu de restaurer Carthage et d'en faire une colonie romaine. Il fut considéré comme le vrai fondateur de la colonie julienne de Carthage qui vit en réalité le jour peu après son assassinat, le 5 mars 44 av. J.-C. La mise en application de ses décisions échut d'abord au gouverneur Salluste et, dans la suite, après les troubles des guerres civiles, au fils adoptif de César, Octavien qui devint, en 36 av. J.-C., le seul maître des deux provinces africaines. En 29, ce dernier décida de renforcer la colonie de Carthage en y envoyant 3 000 colons italiens. Il y en avait d'autres - leur nombre n'est pas indiqué - qui furent déduits « dans le pays avoisinant », dit l'historien Appien (*Punica*, 20.136), mais il ne nous apprend rien de plus sur la localisation géographique de ce pays. En 27 av. J.-C., Octavien, devenu cette année-là Auguste, dota Carthage d'un grand territoire (*pertica*) en le dispensant du tribut foncier : du côté de l'ouest, il s'étendit jusqu'à *Mustis/* El-Krib (fig. 49). À cette époque, des Romains étaient établis sur les terres de Dougga qui furent englobées dans le territoire des Carthaginois. Ce territoire enclavé dans l'ancienne cité numide reçut le nom de *pagus* ; ses membres, les *pagani* (d'où le mot paysans), étaient des Italiens, citoyens romains. Il en fut de même pour les colons d'autres cités environnantes qui reçurent le même statut que le *pagus Thuggensis*. Au total, il est indubitable que la colonisation italienne, sous différentes formes - lotissements publics ou initiatives individuelles - a gagné le territoire de Dougga pour constituer en fin de compte, à l'époque augustéenne, le *pagus*.



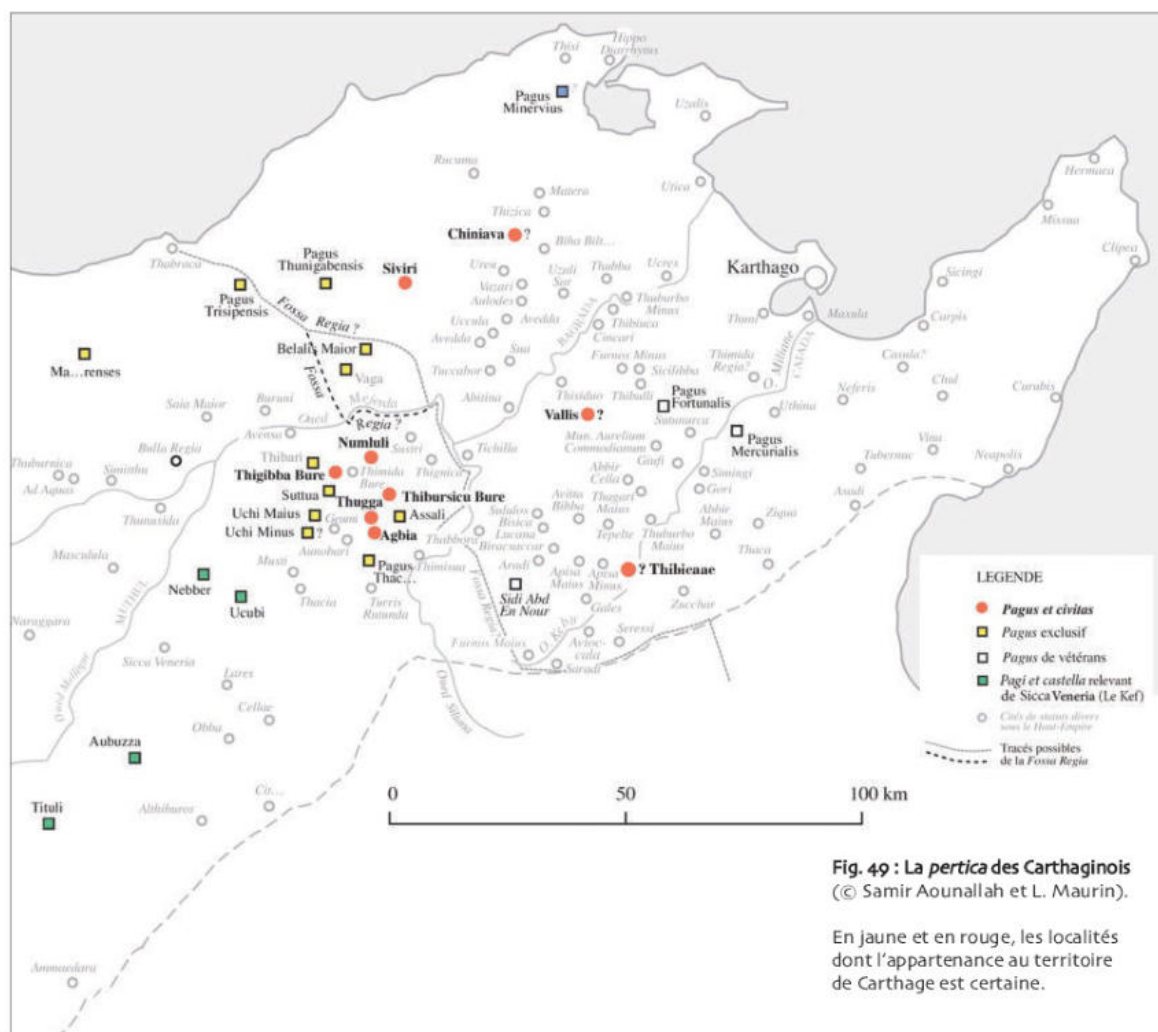


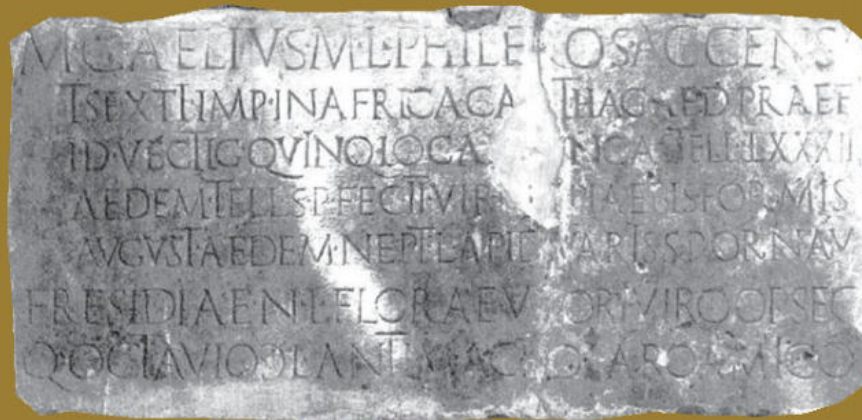
Fig. 49 : La *pertica* des Carthaginois
(© Samir Aounallah et L. Maurin).

En jaune et en rouge, les localités dont l'appartenance au territoire de Carthage est certaine.

La division de Dougga entre Romains et *Thuggenses*

Une partie des terres de l'ancienne cité numide fut donc attribuée aux Italiens. On présume que certaines de ces terres avaient été confisquées à des particuliers, d'autres prises sur le domaine public de la cité numide, d'autres taillées dans les anciens domaines royaux de la région, d'autres enfin achetées, sans doute à bas prix. Il n'y a aucun renseignement sur ce point, ni sur la manière dont ces terres furent distribuées. Nous sommes aussi dans l'incertitude en ce qui concerne le nombre de ces colons, la superficie et la répartition de leurs terres. Quoi qu'il en soit, l'ancienne cité numide fut partagée en deux parties distinctes ; d'une part celle qui fut laissée aux autochtones qui l'occupaient antérieurement ; d'autre part, un territoire au profit des Italiens immigrés.

Le partage des terres fut réglé par un responsable de la municipalité de Carthage, peut-être l'affranchi Phileros qui joua un rôle déterminant dans l'organisation du pays (*pertica*) de Carthage. Phileros avait été proche de T. Sextius, gouverneur des deux Afriques, *Vetus* et *Nova*, entre 43 et 40 (fig. 50).



Marcus Caelius Phileros
Natif de la ville de *Formiae*, en Italie, Phileros est connu par une inscription qui provient de sa résidence italienne.

Fig. 50. Inscription latine de *Formiae*
(AE 1995, 274 ; © Attilio Mastino).

« M(arcus) Caelius Phileros, affranchi de M(arcus), appariteur de Titus Sextius *imperator* en Afrique, édile à Carthage, préfet pour dire le droit, chargé d'affermir les impôts quinquennaux dans les 83 *castella*, a fait construire à ses frais un temple de *Tellus* (à Carthage) ; (il a été) deux fois duumvir à *Clupea*, Augustal à *Formiae* (où il) a orné à ses frais le temple de Neptune de pierres différentes (*opus sectile*/mosaïque). À *Fresidia Flora*, affranchie de Numerius, épouse très obéissante à son mari, et à son cher ami, Q(uintus) Octavius Antimachus, affranchi d'une femme ».

Date : fin du I^{er} siècle av. J.-C.

Ancien esclave, Phileros fut affranchi par son maître, peut-être M. Caelius Rufus, attaché du gouverneur d'Afrique, Q. Pompeius Rufus, à une date comprise entre 62 et 59 av. J.-C. et qui avait, aux dires de Cicéron (*Pro Caelio*, 73), « des intérêts et des propriétés » en Afrique. Phileros résidait à Utique, capitale de la province à cette époque, où il côtoyait le monde des affaires. Les relations de son patron lui permirent de devenir attaché du gouverneur T. Sextius qu'il connut sans doute dès novembre 43, lorsqu'il cumula le gouvernement des deux Afriques et il le resta jusqu'en 40, lorsque Lépide devint le maître des deux provinces et mit fin aux fonctions de Sextius. Il est possible que dès cette date Phileros ait élu domicile à Carthage et soit devenu, grâce à sa fortune et à son expérience dans la gestion des affaires des deux provinces, l'un des notables les plus en vue de la future capitale et membre de son conseil municipal. Nous apprenons par cette inscription gravée en son honneur par les habitants de *Formiae*/Formies, dans le Latium, où il eut sa résidence italienne, qu'il devint à Carthage membre du conseil municipal et magistrat chargé de l'entretien et du ravitaillement de la ville (édile) ; puis, en tant que « préfet pour dire le droit », il fut, dit le texte, « chargé d'affermir les impôts quinquennaux dans les 83 villages (*castella*) » qui constituaient, à l'origine, le territoire de Carthage. Dougga devait figurer parmi eux, et sa population numide continuait d'être, comme eux, assujettie au tribut du sol suivant un recensement qui avait lieu tous les quatre ans.

La topographie du centre urbain divisé

Il existe des traces de l'occupation préromaine dispersées sur une grande partie du site. Mais elles se situent sous les strates de la ville romaine ; l'exploration archéologique en est encore très limitée. Le plateau nord jusqu'à la falaise semble avoir été pour l'essentiel réservé aux sépultures dolméniques ; il en existe même sur le forum et au sud de l'édifice au *Trifolium* (M37). Les colons venus s'installer dans l'agglomération ont investi des lots encore nus ou des demeures vacantes ou confisquées. Leur premier souci fut sans doute de s'approprier l'une des deux sources d'eau du lieu, celle d'Aïn Mizeb, non pas tant pour être à l'abri de la soif que pour alimenter les édifices caractéristiques de la civilisation urbaine romaine, comme les bains publics et les fontaines.





Y a-t-il eu deux domaines distincts dans l'agglomération, le quartier numide et le quartier carthaginois ? C'était une proposition de Louis Poinssot : à son époque, il y avait dans les principales agglomérations tunisiennes comme Tunis et Sousse, « la ville arabe » et « la ville européenne » dont la séparation était fondée non sur le droit, mais sur la coutume, sur le genre et le niveau de vie. Comme au temps du Protectorat français, il y eut une frontière symbolique perméable, car rien n'interdisait aux Numides, de *Thugga* ou d'ailleurs, de la franchir. Les arpenteurs ont évidemment exclu du partage des lots sur lesquels des constructions à l'usage de tous devaient être érigées, comme les temples, les édifices de loisirs et de spectacles.

Le forum et les constructions environnantes, la place de la Rose des Vents, le marché, appartenaient au *pagus*. Le sanctuaire de Minerve I (T33) au sud du centre urbain, celui dit Dar Lachhab (T27), s'élevaient sur le domaine de la *civitas*, en même temps, qu'au nord du temple de Mercure, un espace indéterminé dont une parcelle fut cédée par la cité pour sa construction ; il en était de même du tracé de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam dans la ville et du nymphée dit de Terentius (12) inaugurés ensemble entre 184 et 187. L'appartenance de cet aqueduc à la communauté numide est assurée, ce qui permet de conjecturer que l'autre aqueduc, celui d'Aïn Mizeb, appartenait à la communauté carthaginoise. Le parcours urbain des canalisations ne peut être déterminé avec la précision souhaitée, mais il est facile de le restituer si l'on tient compte du fait qu'il est commandé par les courbes de niveau et la pente naturelle. L'aqueduc d'Aïn Mizeb (A1) alimentait le réservoir du même nom (4) qui à son tour distribuait l'eau à d'autres édifices publics, essentiellement des thermes et des fontaines, comme la fontaine des Sept rues (55) et la fontaine de la Grande rue orientale (54).

Quant au parcours urbain de l'aqueduc de la cité pérégrine, il suit une direction nord-sud. Deux conduites partent du réservoir d'Aïn El-Hammam (10), la première se dirige vers la fontaine monumentale voisine (T12) du sanctuaire anonyme dit Dar Lachhab, l'autre vers le réservoir d'Aïn Doura (41) qui, à son tour, alimentait les thermes du même nom (42), probablement les latrines voisines (43) et un nymphée à exèdre situé à environ 200 m plus à l'est (34).

La répartition des nécropoles vient à l'appui de ce partage. Les zones funéraires ont été rapidement, sinon même dès l'origine de la présence des Italiens dans la ville, des espaces ouverts aux deux communautés. On note toutefois une concentration des membres du *pagus* au nord et des Numides au sud, particulièrement autour du mausolée libyco-punique (46), conformément à la tradition, vivace de nos jours, qui fait que les gens enterrent leurs morts dans les nécropoles les plus proches de leurs demeures ou dans les zones où reposent leurs ancêtres. La ligne est-ouest qui aurait séparé les deux communautés correspondrait fort bien à la Grande rue courbe reliant l'arc de Septime Sévère à l'arc de Sévère Alexandre. Ce découpage était certainement dicté par la nécessité pour les nouveaux venus de se doter d'une source d'eau abondante qui avait été soustraite aux Numides, d'ailleurs confortablement établis au sud, autour de la source d'Aïn Doura, elle aussi pérenne et abondante (fig. 51).

Les distinctions que l'on a notées ainsi à travers l'espace urbain correspondaient-elles en réalité à des domaines de chacune des communautés ? On ne peut l'exclure au I^{er} siècle où, on l'a vu, la règle a été, sur le plan politique, d'isoler l'une de l'autre les deux communautés. Si les textes indiquent la persistance de la construction et de la gestion de certains équipements par l'une ou l'autre communauté – l'aqueduc d'El-Hammam en est, encore vers la fin du II^e siècle, un bon exemple –, la situation d'ensemble a évolué, rapidement semble-il, au cours du II^e siècle, par suite de l'évolution des autochtones dont l'élite se rapproche de plus en plus étroitement des





notables d'origine italienne et membres du *pagus*. Parallèlement, le genre de vie des Numides se romanise, à tel point que dans les nombreuses habitations de notables dans le centre urbain, il est impossible de distinguer à quelle communauté pouvaient appartenir les propriétaires.

Le sens donné au mot patrie (*patria*) illustre cette évolution vers une fusion des deux entités. Il est employé à diverses reprises pour désigner le *pagus*. Quand, sous Antonin le Pieux (138-161), Q. Gabinius Faustianus offre les portiques du forum *pago patriae*, on pourrait traduire l'expression par « au *pagus* de sa patrie », la patrie étant Carthage dont le *pagus* n'était qu'un *surgeon*, mais, plus sûrement sans doute, par « au *pagus*, sa patrie », le sens local du mot ayant été assuré dès le règne de Tibère. Sous Marc Aurèle, il est certain que la patrie englobe les deux communautés qui habitent l'agglomération et son territoire ; dans le cas du capitole, on le déduit du fait que la statue dédiée en hommage à son donateur est offerte par les deux conseils de décurions réunis ; de même, le théâtre de Dougga, édifié par P. Marcus Quadratus en même temps que son frère offrait le capitole, est dédié « à sa patrie (*patriae suae*) » qui, sans précision, regroupe implicitement les deux communautés puisque l'édifice est offert par Quadratus pour l'honneur de la prêtrise du flaminat perpétuel qui était alors commun au *pagus* et à la *civitas*.

Le territoire rural divisé

Comme le centre urbain, le territoire rural de l'ancienne cité numide fut lui aussi divisé peu après la conquête en 46 av. J.-C. Il y avait deux catégories de terres pour chacune des communautés : les terres publiques et les terres privées qui étaient soumises à des régimes fiscaux différents, celles des Carthaginois étant exemptes de l'impôt foncier qui pesait sur celles des Numides. Il est difficile d'estimer l'extension du territoire de la cité de *Thugga*. La carte de la région environnante traduit une forte densité urbaine, ce qui réduit considérablement la superficie des territoires des cités ; elle ne devait guère dépasser 20 à 25 km². On peut cependant croire que des cités importantes à l'époque numide comme *Thugga*, *Thubursicu Bure*/Téboursouk et *Thignica*/Aïn Tounga disposaient d'un terroir plus étendu que leurs voisines. Le cas de Dougga paraît singulièrement complexe en direction du sud-est où des inscriptions indiquent qu'il atteignait le jbel Chehid et, immédiatement au sud d'Aïn Teki (*pagus Thac...*), à Aïn El-Mansoura où fut découverte une dédicace à Saturne faite par la cité de *Thugga* (C. 27417), ce qui signifie que l'autorité de cette cité s'étendait jusque-là. Mais on voit alors l'obstacle qu'introduit la présence des cités d'*Agbia*/Hejja et d'*Aunobaris*/Guern El-Kebch), au sud, pour retracer les contours du territoire de Dougga (fig. 52).

Le territoire de la cité numide fut divisé peu après la conquête, en 46 av. J.-C. Une fois posé ce cadre politique et juridique, on ne peut le traduire sur une carte où l'on distinguerait les terres des membres du *pagus* de celles des Numides de la *civitas*. Les éléments que l'on pourrait mettre en avant sont trop rares ou trop éparés : un bon indice serait, par exemple, la présence de membres de la tribu romaine des *pagani*, l'*Arnensis*, sur des inscriptions du territoire : mais elle n'est attestée qu'une fois, à Aïn El-Ksar, au nord-ouest de Dougga. Ou encore, il est certain que l'on se situe sur des terres relevant du *pagus* à Henchir Zellal, au sud-est de Dougga où, peu avant 205, on verra un groupe de membres du *pagus* se réunir pour tenter de faire obstacle à la création du *municipe*. Cette incertitude est due en premier lieu à la formation du *pagus* né d'initiatives individuelles d'Italiens attirés par la richesse du terroir, et d'entreprises collectives d'établissements de vétérans lotis sans doute sur des terres confisquées aux Numides ou sur d'anciennes terres royales.

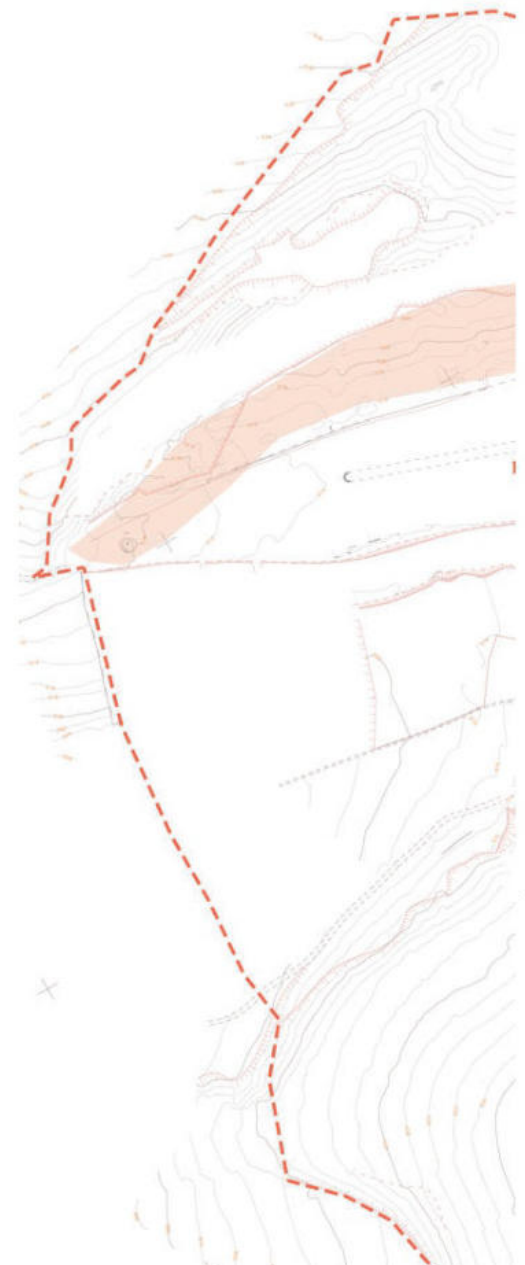


Fig. 51. Hypothèses sur les domaines des deux communautés à Dougga

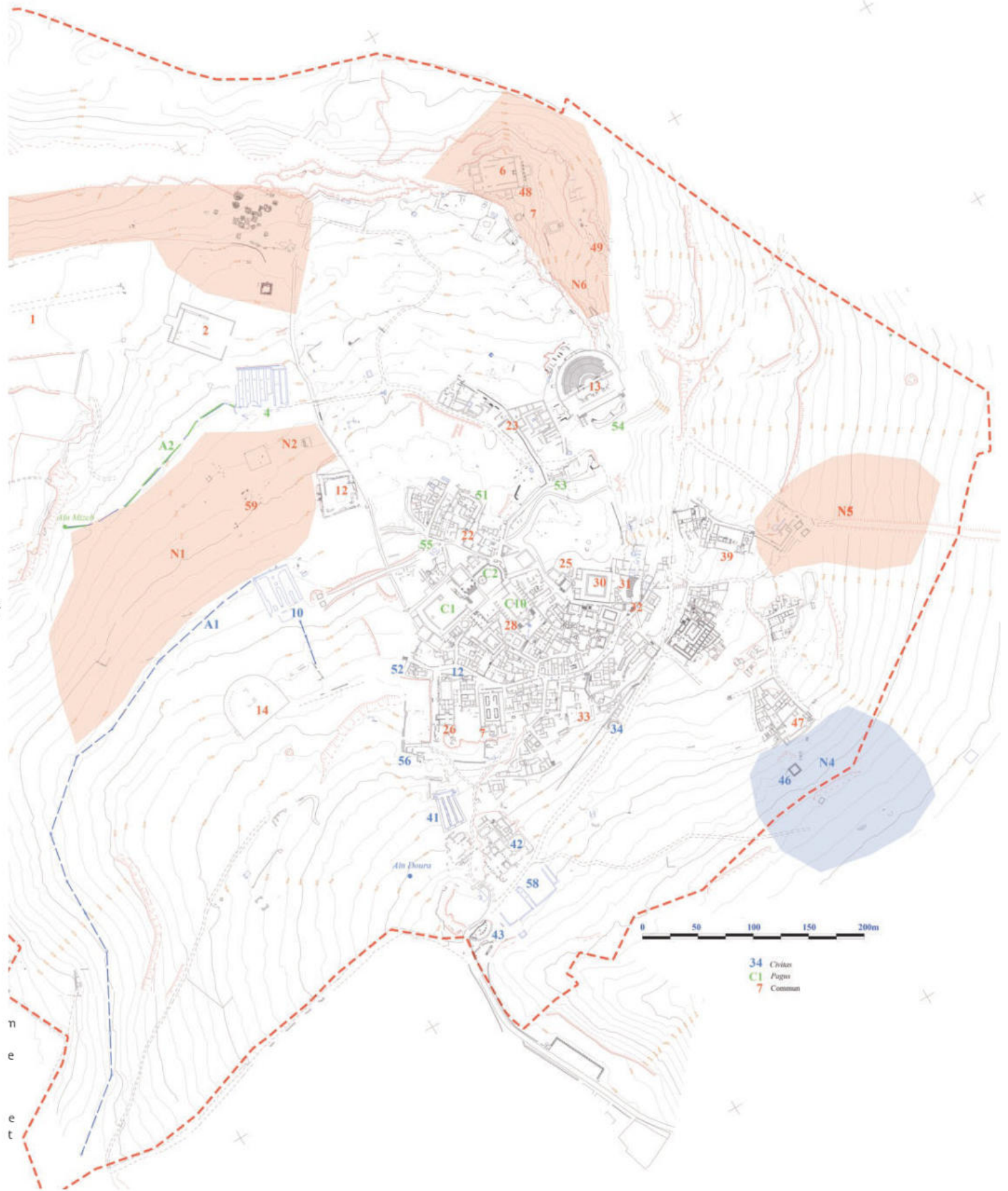
(© V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC)

En vert, bâtiments du *pagus* : l'ensemble du forum, le marché, la place de la Rose des Vents, Aïn Mizeb et son aqueduc, réservoir, la fontaine des Sept rues, la fontaine de la Grande rue orientale.

En bleu, bâtiments de la *civitas* : Aïn El-Hammam et son aqueduc, la fontaine de Terentius, Aïn Doura, réservoir, thermes et latrines, le nymphée à exèdre, le mausolée libyco-punique sud et sa nécropole.

En rouge, propriétés communes : vers la fin du II^e siècle, tous les temples y compris le capitole et le temple de Mercure (leur destination n'étant jamais précisée), le théâtre et les quatre autres nécropoles.





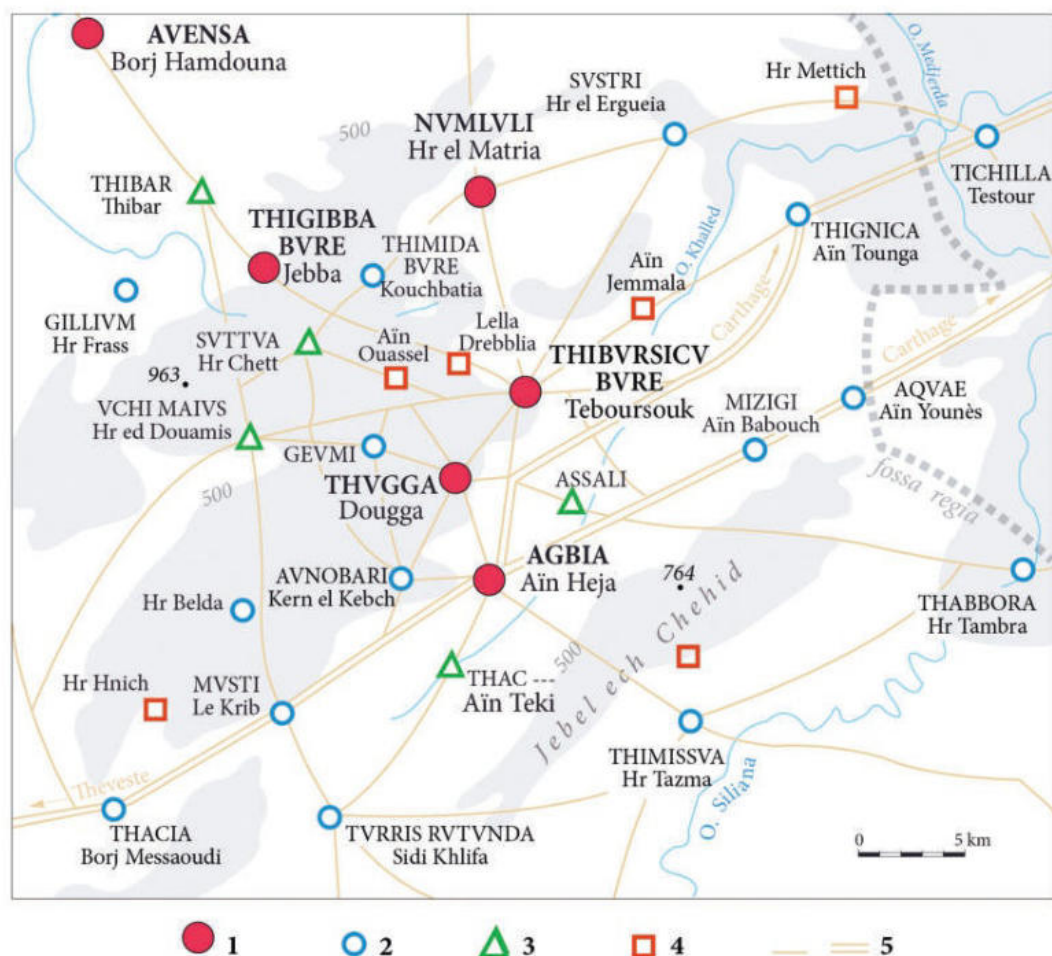


Fig. 52. Dougga et sa région
(L. Maurin)

1. Commune double (*pagus* et *civitas*)
2. Autre cité
3. Autre *pagus*
4. Domaine impérial
5. Le réseau des voies (d'après P. Salama).

L'espace réservé au territoire de Dougga était mesuré non seulement par celui des cités voisines, mais aussi par la présence de grands domaines appartenant à des familles sénatoriales dont plusieurs sont connues par des inscriptions de Dougga et, surtout, à l'empereur : ceux d'Aïn Jemmala, Lella Drebbliā, Aïn Ouassel, pour les plus proches, qui ont livré des textes fameux sur le dynamisme de l'agriculture à l'époque antonine, limitent au nord le territoire de Dougga (par exemple, Aïn Ouassel, C. 26416) ; il faut y ajouter, au sud-est, un autre domaine impérial connu par l'alignement d'une série de bornes inscrites ; fichées en terre à des intervalles irréguliers dans le jbel Chehid, elles séparaient la *civitas* de *Thugga* de ce domaine (fig. 53).

L'espace compris du nord au sud, entre Tébourouk et Aïn Teki, et de l'ouest à l'est, entre le jbel Gorraâ et le jbel Chehid, englobait avec certitude le territoire de Dougga. Les inscriptions funéraires éparpillées dans cette zone, près de 250, témoignent – avec le contexte fourni par les prospections d'origine – de l'occupation permanente de domaines agricoles par des *Thuggenses* d'origines italienne ou numide. Un très grand lot de ces épitaphes peut être daté entre le milieu du II^e siècle et celui du III^e, c'est-à-dire de l'apogée de la période romaine dans la région. Il n'est donc pas étonnant d'y recenser alors de nombreux citoyens romains ; l'onomastique révèle que beaucoup d'entre eux sont d'origine numide. Ces hommes et ces femmes pratiquent le



Fig. 53. Borne opisthographe sur le Jbel Chehd, au sud-est de Dougga
(C. 25988, © M.-A. Chehidi, dessin L. Maurin).



Sur une face, on lit *civitas Thugg(a)* ;
au revers, on lit *Caes(aris) n(ostr)i*, c'est-à-dire
(domaine) de notre César.

Quinze bornes ont été recensées sur un parcours de six kilomètres du nord au sud. Leurs dimensions varient de 125 à 220 cm pour la hauteur. Elles étaient profondément fichées dans le sol, ce qui, en principe, devait les rendre inamovibles. Au revers, le développement des quatre initiales sous le nom de César est toujours l'objet de discussions ; il doit s'agir des initiales du nom du domaine impérial.

Toutes les quatre bornes, s'intercale une borne au texte plus développé mentionnant l'arpenteur, un affranchi impérial qui s'appelait Tiberinus, nom qui est dérivé du prénom des empereurs Tibère, Tiberius Caesar Augustus (14-37) ou Claude, Tiberius Claudius Caesar Augustus Germanicus (41-54). Si l'on choisit par hypothèse le nom de Tibère, on pourra déduire que cet ensemble de bornes et de cippes a déterminé sous ce règne la limite de la cité dans ce secteur, lorsqu'elle fut créée.

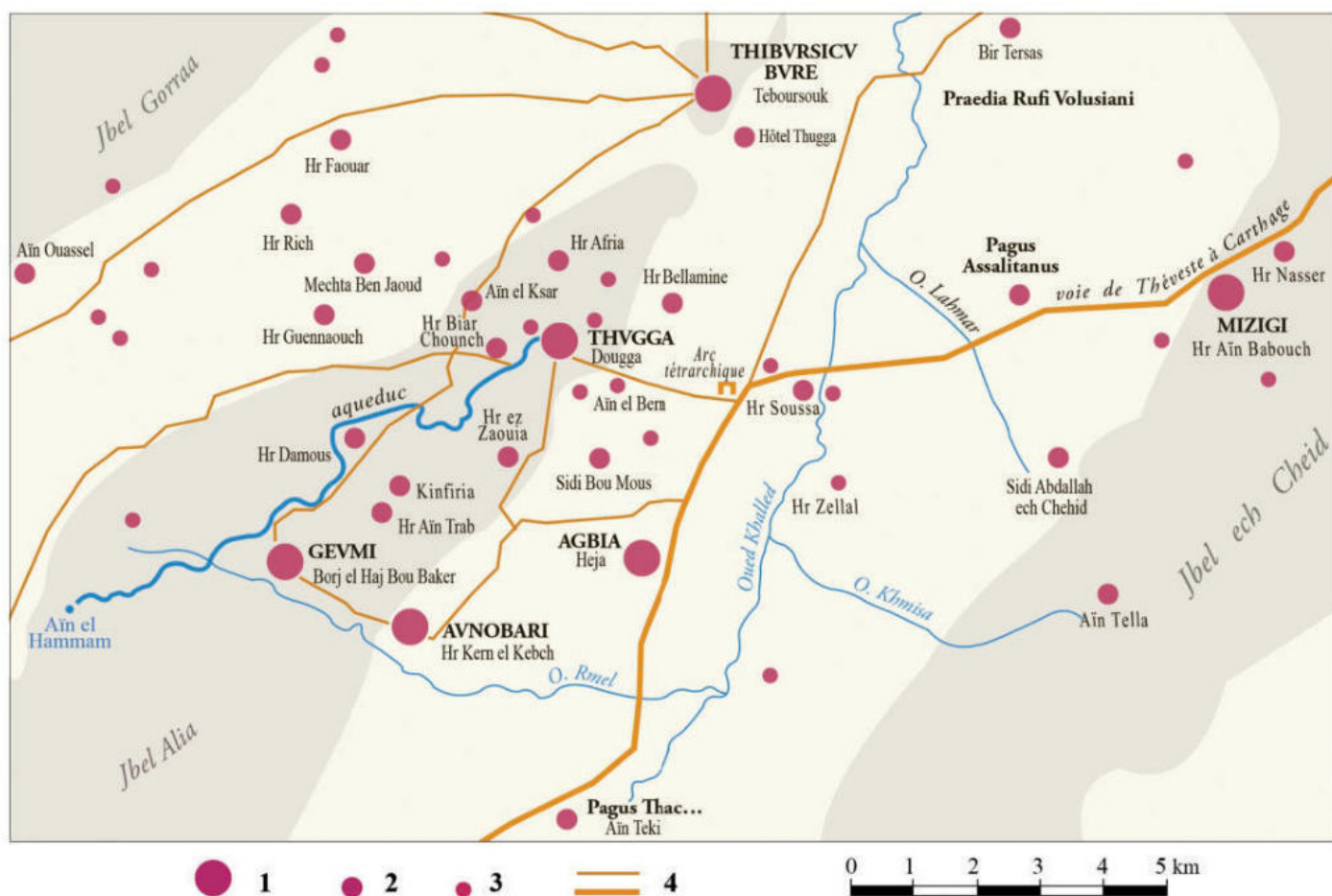


latin, seule langue attestée dans les campagnes à l'exception d'une épigramme grecque à Henchir Zellal, et plusieurs d'entre eux reçoivent même en hommage des poèmes funéraires. Ils représentaient une élite dans le milieu rural, celle des propriétaires terriens qui employaient une main d'œuvre libre ou servile. L'occupation est dense, surtout dans les environs de Dougga. Sur quelques sites, la prospection a mis en évidence dans les établissements la partie résidentielle (*pars urbana*) habitée par le maître des lieux, à côté de la partie rurale (*pars rustica*) où les vestiges révèlent les activités agricoles et, par suite, les sources de la richesse des *Thuggenses*. Parmi eux, des éléments de pressoirs à huile ou à vin sont conservés dans de très nombreuses fermes. Une partie des habitants de la ville, principalement ceux qui appartenaient au monde des notables, tirait sa richesse de l'exploitation du sol, et ils résidaient souvent, ou même en permanence, dans leur demeure de la campagne où ils étaient enterrés (fig. 54). Un exemple en est donné, à un kilomètre au nord de Dougga, par les ruines de Henchir Afria qui forment un monticule au sein duquel on reconnaît entre autres, un bâtiment rectangulaire d'une ferme ainsi que trois pressoirs ; on y décèle plusieurs phases jusqu'à l'Antiquité tardive. Rassemblés en contrebas du flanc nord du monticule et appartenant sans doute à une nécropole familiale, des cippes funéraires portent les épitaphes de membres de deux familles alliées, les *Avillii* et les *Aburnii*. Deux des épitaphes sont celles de Q. Aburnius Felix et d'Avillia Venusta qui, de leur vivant, contribuèrent à la splendeur du sanctuaire de *Caelestis*, construit à Dougga entre 222 et 235 par des donations testamentaires.

Fig. 54. L'occupation du territoire de Thugga à travers les inscriptions funéraires

(L. Maurin, d'après MAD, p. 31-39 ; M. De Vos et al., *Rus Africum*, 1, 2013).

1. Chef-lieu de cité (chacun possède au moins une nécropole)
2. Plus de trois inscriptions funéraires
3. D'une à trois inscriptions funéraires
4. Voies romaines reconnues.



Chapitre V

De la séparation à l'union : un parcours en dents de scie

Les deux communautés sont restées juridiquement distinctes jusqu'en 205, lorsque l'empereur Septime Sévère (193-211) décida de les unir en créant le municipe. Entre temps, l'autorité romaine, représentée par le proconsul résidant à Carthage, avait précisé leur statut et les modalités de leur cohabitation, notamment en cas de conflits.

La création officielle de la commune double

On ne peut établir avec certitude la date et le processus de la naissance du *pagus* carthaginois et de la cité pérégrine numide. Ni la colonisation de 46, ni la déduction de 29, ni la division des terres opérée au plus tôt en 27 av. J.-C. n'ont entraîné la naissance officielle des deux communautés. L'examen de la liste des villes africaines chez Pliny l'Ancien (*HN*, 5. 29-30), notamment du cas d'*Vchi Maius* / Henchir Douamis, prouve qu'un décalage chronologique plus ou moins important a séparé la division du territoire de la définition du statut juridique de la communauté divisée. Si le statut des Romano-Carthaginois était l'affaire de Carthage, celui des autochtones dépendait de l'administration provinciale qui put les maintenir pendant un certain temps au statut de village (*castellum*). Il semble toutefois que les deux parties de la double communauté, le *pagus* et la cité pérégrine, aient été créées en même temps.

Les premiers temps du *pagus* : l'omniprésence de Carthage

Au cours de la première moitié du I^{er} siècle, les premières inscriptions publiques – qui constituent en tout temps nos seules sources écrites – se rapportent uniquement au *pagus* et elles montrent l'importance qu'eut dans ce domaine l'époque de l'empereur Tibère (14-37) ; au début de son règne, un temple lui fut élevé que l'on identifie avec un édifice à l'ouest du forum. Ce fait insigne et d'une extrême rareté dans les provinces occidentales, pourrait être expliqué par la substitution du culte de l'empereur romain à celui du grand roi numide Massinissa. Le culte de Tibère a pu bénéficier alors de la victoire romaine à l'issue de la longue guerre, entre 17 et 24, contre les Musulames conduits par Tacfarinas qui avait sérieusement mis en danger la sécurité des Romains d'Afrique.

Les premières autorités du *pagus* étaient issues d'un milieu modeste, celui des affranchis. Le recours à d'anciens esclaves cultivés était courant, voire nécessaire tant qu'une élite de notables ne s'affirmait pas dans le *pagus*. La situation changea avec l'émergence des premiers notables qui s'engagèrent dans la vie politique locale. Le *pagus* bénéficiait parmi les notables de Carthage de puissants patrons ; on appelait ainsi dans le droit public romain les personnalités influentes dont le rôle était de représenter la communauté qui les avait élues et d'en défendre les intérêts auprès des autorités supérieures qu'étaient l'empereur, le proconsul et le sénat de Carthage. La présence de la métropole dans son *pagus* était pesante comme en témoigne l'inscription de l'arc de Caligula usurpé par Claude (P11, fig. 55).

Plusieurs inscriptions de cette époque montrent que la présence de l'un des deux magistrats supérieurs de Carthage était nécessaire pour procéder à la

dédicace des bâtiments publics du *pagus*. On voit comment, par ces interventions, Carthage était présente dans son lointain *pagus*. Sous le règne de Tibère, ce *pagus* acquiert une nouvelle personnalité politique. D'abord, le forum du *pagus* est presque achevé. Un important dossier épigraphique et archéologique donne des détails sur son installation à l'emplacement de l'ancienne place publique numide dont les bâtiments ont été alors démontés ou réaménagés et remplacés par des constructions nouvelles offertes par des patrons carthaginois qui marquent ainsi leur engagement vis-à-vis de leur *pagus*. Avec ces travaux qui ont donné au forum une belle allure, le *pagus* dispose désormais d'une place publique où se tenaient des réunions et où on débattait de questions religieuses, politiques et commerciales. On peut croire que si le *pagus* a son forum, il dispose d'institutions qui lui sont propres. Au plus tard sous le règne de Claude (41-54), il est doté d'un conseil municipal ou ordre des décurions (*ordo decurionum*), qui peut prendre des décrets, et qui est présidé, comme le sénat romain, par un *princeps* (le premier). À la tête du *pagus* règne un collège de deux « directeurs » (*magistri*). Leur rôle effectif paraît d'emblée faible par rapport à celui de l'*ordo*, puisqu'on ne connaît nominalement qu'un seul *magister*, attesté vers 200 (C. 27374).

Fig. 55. Dédicace de l'arc de Caligula (DFH 24, cl. L. Maurin).

« À l'empereur Claude César Auguste Germanicus, père de la patrie, grand pontife, en sa 3^e puissance tribunicienne, deux fois consul désigné pour une troisième. L(ucius) Iulius Crassus, fils de L(ucius), inscrit dans la tribu *Cornelia*, revêtu des insignes de l'édilité, tribun militaire de la 21^e légion *Rapax* stationnée en Germanie, préfet des ouvriers, duumvir, augure, duumvir quinquennal, patron du *pagus* a procédé à la dédicace. C(aius) Caesetius Perpetuus, fils de C(aius), inscrit dans l'*Arvensis*, prêtre des *Cereres* de l'an 68, édile, préfet juridique de la colonie *Concordia Iulia* de Carthage, patron du *pagus Thuggensis*, a fait construire à ses frais, en son nom et en celui de ses fils Honoratus et Perpetuus, cet arc et ses degrés d'accès ».

Date : 37-41.



La *civitas* pérégrine

La création de la *civitas Thuggensis*, ou sa promotion à ce statut, était l'affaire de l'empereur ou du gouverneur agissant en son nom, car cette promotion signifiait sa soustraction du domaine de Carthage qui dut certainement employer tous les moyens pour empêcher ou retarder l'émancipation. Rome avait intérêt à promouvoir la communauté pérégrine au rang de *civitas* dotée de biens publics, d'un conseil municipal et dirigée par des magistrats auxquels reviendra la responsabilité de construire et d'équiper leur ville pour rendre agréable le quotidien des Romains. En même temps, elle mettait ses colons, normalement exemptés des charges, à l'abri des dépenses ruineuses. On le verra plus loin, ce sont les notables originaires de la *civitas* qui construisirent non seulement les thermes et les temples de *Thugga*, mais qui agrandirent aussi, à leurs frais et au profit du *pagus*, le forum sous Antonin, le marché et la place de la Rose des Vents sous Commode. Cela sans compter le capitole et le théâtre. Les notables de la *civitas*, du moins les plus riches, devaient également siéger dans le sénat carthaginois. C'était le prix à payer en échange de l'autonomie.

Nous apprenons l'existence de la cité pérégrine par l'une des inscriptions les plus importantes, gravée sur un autel à Auguste divinisé et à Claude élevé en 48/49, d'après les titres que porte l'empereur Claude (41-54). Le texte révèle ses institutions politiques qui étaient à cette date bien rodées et prouvent la création, depuis au moins trois générations, de la cité à la place du *castellum* (fig. 56).

Cette inscription avait pour objet de manifester par un autel commémoratif consacré lors d'une cérémonie solennelle, l'hommage aux empereurs d'une

Cette inscription de 2 m de longueur était placée au-dessus des claveaux de l'arc. Elle porte les noms de l'empereur Claude (41-54), mais il s'agit bien de l'arc de Caligula (37-41). Les deux premières lignes ont été soigneusement évidées pour faire place à la titulature de Claude, celle de Caligula ayant été effacée à la suite de son assassinat et de la condamnation de sa mémoire. Suivent les noms, qualités et carrière du personnage qui procède à la dédicace, L. Iulius Crassus qui avait atteint, dans la capitale africaine, le sommet des honneurs municipaux. Préfet juridique, il avait tenu au nom des magistrats de Carthage les assises judiciaires dans le *pagus*. Il avait même été inscrit dans l'ordre équestre, comme l'indiquent les titres de préfet des ouvriers et de tribun militaire. C. Caesetius Perpetuus, le donateur de l'arc, a revêtu la prêtrise des *Cereres*. Ses titres manifestent ses liens étroits avec le *pagus* de Dougga. Il en fut le patron, comme l'ont été les autres donateurs des aménagements du forum du *pagus*. Le sénat de Carthage lui a confié la mission de préfet juridique, chargé de tenir en leur nom les assises judiciaires (la justice de première instance) dans le *pagus*.



famille de notables numides. Pourquoi cet hommage ? La référence au divin Auguste longtemps après sa mort et, surtout, l'ajout singulier de l'adjectif *sacrum* (consacré), qu'on ne rencontre, dans l'état des connaissances, que deux fois en Afrique, à Dougga, sur cette inscription, et à *Masculula* / Henchir Guergour (C. 15775), ne s'explique que si l'on considère Auguste comme le premier bienfaiteur des deux communautés : le promoteur de la cité et l'inventeur du territoire de Carthage où se situe le *pagus*. Du reste, l'inscription met en évidence la puissance de cette nombreuse famille et celle de son chef, Iulius Venustus (fig. 57) ; celui-ci manifeste son emprise sur la cité pérégrine par l'importance et le nombre des hautes fonctions municipales que lui-même et le clan familial étoffé qui l'entoure, détiennent ou ont détenu à l'époque où fut dressé cet autel.

Iulius Venustus : un grand notable
de la cité pérégrine et sa famille

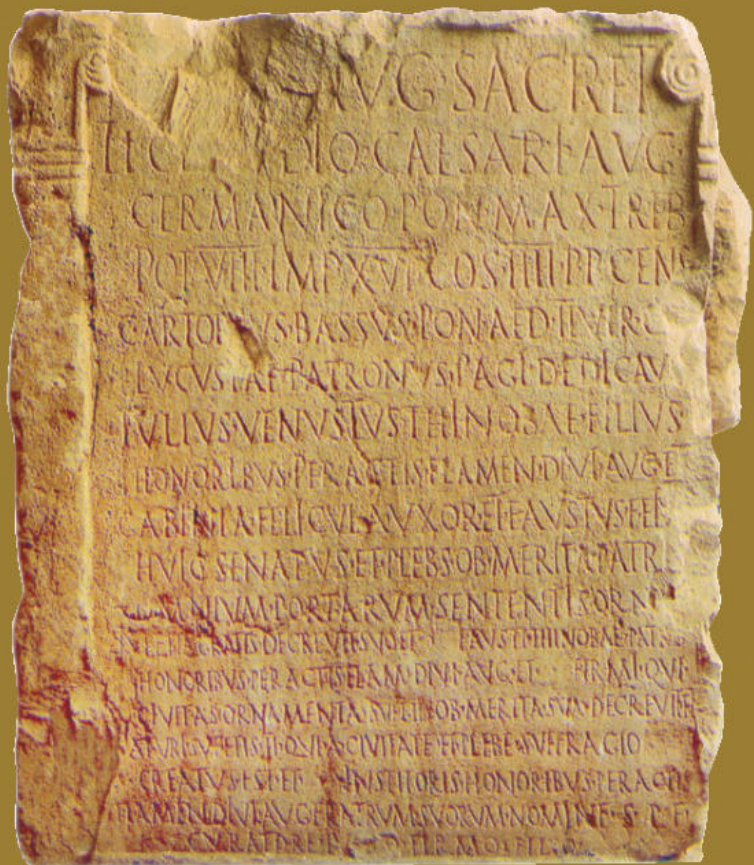
Fig. 56. Dédicace d'un autel à Auguste divinisé et à Claude

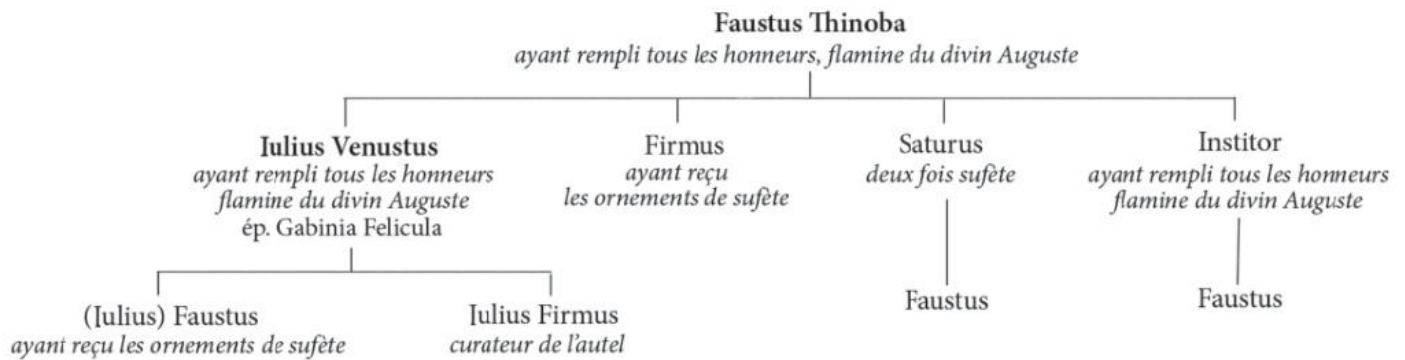
(Carthage, parc des thermes d'Antonin ; DFH 46, cl. A. Khéchine)

« (Autel) consacré à Auguste divinisé et à Tibère Claude César Auguste Germanicus, grand pontife, en sa 8^e puissance tribunitienne, salué 16 fois *imperator*, 4 fois consul, père de la patrie, censeur. C(aius) Artorius Bassus, pontife, édile, duumvir, curateur de la sauterelle, patron du *pagus*, a procédé à la dédicace. Ont fait élever cet autel à leurs frais Iulius Venustus, fils de Thinoba, qui a accompli toutes les magistratures et fut flamine du divin Auguste, et Gabinia Felicula, son épouse, et Faustus, son fils. À ce dernier, le sénat et le peuple, en considération des mérites de son père, avec les suffrages de toutes les portes, ont accordé gratuitement les ornements de sufète. Il (Iulius Venustus) a agi en son nom, en celui de Faustus Thinoba, son père, – qui, ayant accompli toutes les magistratures, fut flamine du divin Auguste –, et au nom de ses frères : Firmus, auquel, pour ses mérites, la cité a accordé les ornements de sufète, Saturus, qui a été élu deux fois sufète par la cité et la plèbe, et Institor, qui, ayant accompli toutes les magistratures, fut flamine du divin Auguste. Curateur : Iulius Firmus, son fils ».

Date : 48/49.

Cet autel se dressait sur le forum, probablement dans le sanctuaire construit pour abriter l'autel d'Auguste offert une dizaine d'années plus tôt par un patron du *pagus* (p. 116, fig. 107). Sur cette place confisquée au profit du *pagus*, un duumvir de Carthage, C. Artorius Bassus, reçoit les donateurs numides de l'autel et procède à sa dédicace. Le curateur – ici Iulius Firmus – est un personnage qui a la responsabilité de l'exécution de l'autel et de son installation. C'est généralement un proche du donateur par la parenté, comme ici, ou par sa condition sociale. Parmi ses hautes fonctions, C. Artorius Bassus a été « curateur de la sauterelle », mission qui lui avait été confiée par les autorités de Carthage pour combattre un épisode particulièrement grave d'un fléau endémique du pays, une invasion de sauterelles.





L'intérêt majeur de cette inscription est de faire connaître les institutions de la cité pérégrine. Au sommet de la carrière municipale, il y avait le flaminat du divin Auguste, la prêtrise du culte impérial revêtue par Iulius Venustus, son père Thinoba et son frère Institor ; c'est le signe le plus évident des temps nouveaux et de la domination de Rome. On obtenait cette fonction après avoir rempli « tous les honneurs », c'est-à-dire toutes les magistratures : il faut y comprendre la plus importante d'entre elles, le sufétat, et sans doute d'autres magistratures inférieures dont on ignore le nom. Le sufétat de plein exercice fut réitéré par Saturus, l'un des frères de Iulius Venustus. Il pouvait être obtenu à titre simplement honorifique, et l'on recevait alors « les ornements de sufète », comme Firmus le frère et Faustus le fils de Iulius Venustus.

Le sufétat venait des institutions de Carthage punique. Comme elle le fit pour un certain nombre de cités de l'ancien territoire punique, Rome l'introduisit, dans l'ancien royaume numide. À la tête, il y avait un collège de deux sufètes, ce qu'indiquent deux inscriptions plus tardives qui mentionnent un *sufes major*, soit le plus important des deux. Autre institution de tradition punique introduite par Rome, le sénat (*senatus*), la haute assemblée municipale autochtone. Le peuple, ici la plèbe (*plebs*), réuni en assemblée, jouait, à côté du sénat, un rôle important d'approbation lors de l'élection du flamine et des sufètes effectifs ou honoraires. Le suffrage populaire s'exprimait en outre par les « portes » (*portae*) : on croit qu'il s'agissait d'assemblées de quartiers (*vici*) qui exprimaient l'opinion publique lors de réunions informelles. Ces « portes » ne sont connues qu'à Dougga et seulement par ce texte ; elles ont donc dû rapidement disparaître et seule a survécu l'assemblée du peuple (*populus*).

Sous des apparences puniques, les institutions de la cité pérégrine sont en réalité profondément romanisées. En effet, les pratiques institutionnelles sont romaines. Par exemple, typiquement romains sont les « ornements » d'une magistrature, ici le sufétat ; si l'on souligne que ce sufétat honoraire était accordé à titre gratuit, c'est que Iulius Venustus était dispensé du versement d'une somme dont devaient ordinairement s'acquitter dans les municipalités romaines les nouveaux magistrats à l'issue de leur élection à un nouvel honneur municipal (d'où le nom de « somme honoraire »). La dignité municipale la plus élevée était, on l'a dit, la prêtrise du culte impérial : Iulius Venustus et son père furent élus flamines du divin Auguste. D'autre part, le texte était en latin, la seule langue officielle, avec tout ce que cela devait impliquer pour les Numides comme mutations dans l'expression, le formulaire et les repères.

Fig. 57. La famille de Iulius Venustus

Les deux derniers personnages qui se nomment tous deux Faustus – nom privilégié dans la famille – sont connus par leurs épitaphes découvertes sur le territoire de Dougga. Ils ne sont pas cités dans la dédicace de l'autel (DFH 46), probablement parce qu'ils étaient trop jeunes pour avoir exercé le moindre honneur.



Les rapports entre le *pagus* et la *civitas*

L'infériorité des autochtones

L'autel de Venustus met à nu le rang inférieur de la cité pérégrine et de ses membres par rapport à Carthage et au *pagus*. L'hommage à l'empereur fut rendu sur le sol du forum du *pagus*, autrefois celui de la communauté numide. Pour agir dans son ancien domaine public devenu le forum, les *Thuggenses* devaient recevoir une invitation des autorités carthaginoises et se soumettre au cérémonial imposé par Carthage. Un autre indice est significatif dans ce domaine : Iulius Venustus reçut la citoyenneté romaine, mais il n'en affiche pas l'un des éléments distinctifs, le prénom, et cela resta longtemps une règle protocolaire pour les membres de la cité pérégrine dans les actes publics ; de même, dans les textes officiels qui concernaient les deux communautés, le *pagus* était toujours nommé avant la *civitas*.

La mission «extraordinaire» de M. Licinius Rufus

Cependant, les deux communautés ne pouvaient s'ignorer en raison de leur étroite coexistence. Comme elles partageaient le même centre urbain, des relations de tout ordre entre elles étaient inévitables autant que nécessaires. Les principes qui guidèrent leurs rapports furent vraisemblablement établis par M. Licinius Rufus, un chevalier qui imprima sa marque dans l'histoire de Dougga au point de mériter l'érection sur le forum de sa statue qui s'y dressa tant que dura l'empire (fig. 58). M. Licinius Rufus reçut de la part du gouverneur de la province et, sans doute, avec l'agrément de Carthage, l'autorité tutélaire du *pagus*, la mission de régler les rapports entre les deux communautés avec le titre de « patron du *pagus* et de la *civitas* ». Cette mission était extraordinaire et temporaire puisqu'il fut, dans l'état des connaissances, le seul à porter ce titre inédit jusqu'au règne d'Hadrien (117-138). L'exercice de ce double patronat conférait à Rufus une haute autorité morale, conforme au profil habituel des patrons. Sa mission convenait parfaitement au *pagus*. En retour, Rufus reçut des hommages publics appuyés à Dougga où il offrit notamment en 54 le marché au *pagus* et où ses affranchis contribuèrent à la construction ou à la restauration de plusieurs sanctuaires comme les temples de Tibère, de Cérès, et de Vénus Concorde. Aucune de ses générosités ne concerna la *civitas* qui, en accord ou avec résignation, accepta le nouvel état des choses.

De la commune double au municipe libre

Si l'on en juge par le nom des notables qui étaient alors au premier plan, le II^e siècle a été le temps du dynamisme de la cité pérégrine qui menait le jeu dans le rapprochement et dans la réalisation de la fusion des deux communautés. À lire, au temps de Marc Aurèle (161-180), la dédicace du théâtre, pour ces notables il n'y avait qu'une patrie (*patria*) qui était autant celle du *pagus* que de la *civitas*. Tous étaient de fermes soutiens de Rome. Pour les notables de la *civitas*, la fusion, la promotion au statut de municipe apporterait la liberté, c'est-à-dire l'égalité du statut de ses membres avec celui des *pagani*.

La cité obtient le droit de recevoir des legs à la fin du I^{er} siècle

Comme pour toutes les cités de l'empire, la capacité financière de la cité numide s'était sensiblement accrue quand elle avait reçu sous le règne de Nerva (96-98) le droit de recevoir des legs. Un notable de Carthage, patron de la *civitas Thuggensis*, voulut la faire profiter de cette nouvelle mesure presque au moment même où elle fut prise, sous Nerva ou au tout début du règne de Trajan, comme nous l'apprend la dédicace de la statue de culte de Minerve (fig. 59).

M. Licinius Rufus
le premier patron
du *pagus* et de la *civitas* réunis

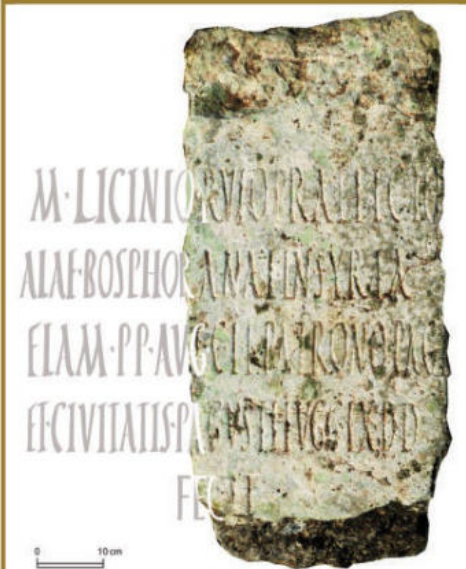


Fig. 58. Hommage à M. Licinius Rufus
(AE 1969, 653 ; cl. et dessin L. Maurin)

« À M(arcus) Licinius Rufus, préfet de la première aile bosporane stationnée en Syrie, flamine perpétuel d'Auguste de la colonie *Concordia Iulia* de Carthage, patron du *pagus* et de la cité, le *pagus Thuggensis* a érigé (cette statue) par décret des décurions ».

Date : règne de Claude (41-54).

M. Licinius Rufus a poursuivi à Carthage une carrière municipale dont seule est nommée la dernière fonction, la plus honorifique, la prêtrise du culte impérial. Le titre de préfet d'un régiment de cavaliers auxiliaires (il fut préfet de la première aile bosporane) témoigne de son inscription dans l'ordre équestre. On retient ici le titre de « patron du *pagus* et de la cité » qui exprime le rôle qu'il joua dans les rapports entre les deux communautés.





Le *pagus* obtient aussi le droit de recevoir des legs en 167-168

Plus d'un demi-siècle après, en 167/168, le *pagus* obtint exceptionnellement le droit de recevoir des legs, habituellement réservé aux cités, gratification qui accrut son indépendance et ses possibilités financières (fig. 60). Ce privilège marque un progrès décisif du *pagus* sur la voie de l'autonomie vis-à-vis de Carthage.



Un « ordre des décurions » dans la cité pérégrine

Une inscription datable de la fin du I^{er} siècle ou du début du II^e fait apparaître dans la *civitas*, à la place de l'ancien sénat (*senatus*), un ordre des décurions (*ordo decurionum*), conseil municipal dans les cités romanisées, semblable à celui du *pagus* (fig. 61). Cet *ordo* comptait à la fin du II^e siècle entre 100 et 105 conseillers.

Fig. 59. Dédicace d'une statue colossale de Minerve I

(AE 1997, 1655, cl. L. Maurin).

« Consacré à Minerve Auguste, suivant le testament de Q(uintus) Vinicius Genialis, fils de Q(uitus), de la tribu *Arnensis*, prêtre de Cérès de l'année 126, questeur, préfet pour dire le droit, duumvir de la colonie *Concordia Iulia* de Carthage, patron de la cité pérégrine de *Thugga*, qui a fait don à la cité de la somme de 10 000 sesterces moins le 20^e du peuple romain. Curateur : C(aius) Marius Perpetuus, patron de la cité ».

Date : fin du I^{er} siècle.

Inscription gravée sur le dé en calcaire de la base de la statue de culte de Minerve, probablement en marbre, placée dans l'abside axiale du sanctuaire urbain de Minerve I (T33). Au début de sa carrière à Carthage, Q. Vinicius Genialis a été prêtre de Cérès 126 ans après la fondation de la colonie, soit vers 82 ; il a dû décéder entre 97 et 103. C'est le fisc romain qui prélève l'impôt du 1/20^e sur les héritages. Le coût confirme que la statue devait être de grande taille, la moyenne des prix d'une statue de marbre de la taille naturelle ou proche de celle-ci étant de 5 000 à 6 000 sesterces.

Fig. 60. Concession du droit de recevoir des legs au *pagus*

(DFH 51, cl. L. Maurin).

« À l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, vainqueur des Arméniens et des Mèdes, vainqueur suprême des Parthes, fils du divin Antonin le Pieux, petit-fils du divin Hadrien, arrière-petit-fils du divin Trajan le Parthique, descendant du divin Nerva, grand pontife, acclamé 5 fois *imperator*, consul 3 fois, en sa 22^e puissance tribunitienne, père de la patrie, le *pagus Thuggensis* a élevé cette statue parce qu'il a acquis par son céleste bienfait le droit de recevoir des legs ».



Fig. 61. Libéralités de L. Terentius Rufinianus

(DFH 49, cl. L. Maurin).

« Lucius Terentius Rufinianus, fils d'Adiutor, a offert cette statue de Jupiter Vainqueur et Sauveur, avec des candélabres et leurs lampes, pour l'honneur du patronat de sa cité qui lui a été conféré par décret de l'ordo. À l'occasion de la dédicace il a distribué trois deniers à chacun des décurions ». Date : fin du I^{er}-début du II^e siècle.

Il est remarquable que le patronat ne soit pas ici la dignité habituelle, mais il est considéré comme une magistrature municipale, puisqu'il est qualifié d'honneur (*honor*). Comme c'était de règle pour les honneurs municipaux, l'obtention de celui-ci a été l'occasion d'un don généreux à la communauté, ici une statue de Jupiter et des accessoires du culte. Suivant une pratique typiquement romaine à l'occasion de l'obtention d'une magistrature, les décurions recevaient de celui qu'ils avaient choisi des sportules, soit chacun une somme d'argent. L. Terentius Rufinianus fut patron suivant un décret des décurions.

La romanisation des institutions de la cité la rapprochait du *pagus*. Son *ordo* devint le pendant de celui du *pagus* ; ainsi est née entre les deux conseils municipaux une collaboration qui est allée en s'accroissant au cours du II^e siècle, si bien que sous le règne de Commode (181-192) les décisions prises par l'union des deux conseils (*uterque ordo*) sont devenues fréquentes.

La *civitas Aurelia Thugga*

Parallèlement, la cité pérégrine reçut de l'empereur Marc Aurèle (161-180) le droit de porter officiellement son nom. Elle devint ainsi la *civitas Aurelia Thuggensis* et fut la seule qui ait été honorée d'une telle distinction en Afrique. On pense que celle-ci doit être mise en relation avec un bienfait impérial qui aurait touché la seule cité. Ce pourrait être l'autorisation de capter l'Aïn El-Hammam, une source proche de *Geumi* / Hr El-Haj bou Baker, à partir de laquelle l'eau fut conduite jusqu'au centre urbain par un prestigieux aqueduc qui fut inauguré par le proconsul d'Afrique. Cette épithète impériale rappelle le nom d'*Hadrianopolis* porté par Carthage après qu'Hadrien lui eut accordé le droit de capter l'Aïn Zaghuan pour construire ses aqueducs et ses grands thermes.

La résurrection du double patronat

Le rapprochement des deux communautés fut favorisé par une institution originale, le patronat du *pagus* et de la cité de *Thugga* (*patronus pagi et civitatis Thuggensis*). Sur une dédicace de 119, on assiste à la re-création pour Q. Maedius Severus de ce patronat qui avait été exercé autrefois, au milieu du I^{er} siècle, par M. Licinius Rufus (fig. 62). C'est sans doute pourquoi Q. Maedius Severus fut qualifié de « personnage de très heureuse mémoire », un siècle plus tard, dans une inscription publique datée du début du règne de Sévère Alexandre, entre 222 et 224.

Ce nouveau patronat fait figure de quasi-magistrature. Comme pour les magistratures, la fonction était annuelle, mais le titre était viager comme pour le patronat traditionnel. Les nouveaux patrons étaient choisis par les deux communautés non plus pour une mission exceptionnelle, comme M. Licinius Rufus, mais comme un trait d'union permanent pour guider ou pour arbitrer les rapports entre les deux communautés partenaires qui conservaient leurs propres magistratures, désormais amoindries par le prestige de cette fonction suprême.

Les patrons du *pagus* et de la cité dont nous avons les noms étaient tous des notables de *Thugga*, souvent issus de familles d'origine numide, comme les Vibii, les Calpurnii, et surtout les Gabinii qui ont fourni à eux seuls quatre patrons. L'importance de ce patronat dut alléger le poids de l'autorité de Carthage. Son caractère si particulier marqua l'horizon institutionnel de Dougga au point qu'à partir du moment où il disparut, il ne fut plus jamais question d'élire un patron à l'époque du *municipe* comme à celle de la colonie. Dès le règne d'Hadrien, le rapprochement entre le *pagus* et la *civitas* était étroit, avec des structures politiques semblables dans leur nom et leur fonctionnement et une quasi-magistrature suprême commune, mais aussi avec la pénétration de notables de la cité dans les rangs du *pagus* et, par contrecoup, leur souhait plus vif de voir cesser leur statut inférieur. La situation était mûre pour la fusion, mais le passage au *municipe* fut retardé jusqu'aux premières années du III^e siècle à cause des freins mis à l'évolution par Carthage et par certains membres du *pagus*, soucieux de maintenir leur immunité. Aux deux extrémités du siècle, deux documents manifestent l'action de ces réfractaires.

Fig. 62. Dédicace du sanctuaire de la Fortune Auguste, Vénus Concorde et Mercure Auguste (C8) par Q. Maedius Severus et Maedia Lentula, sa fille (DFH 136, d. L. Maurin).

« Consacré à la Fortune Auguste, à Vénus Concorde, à Mercure Auguste. Pour la sauvegarde de l'empereur César Trajan Hadrien Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne, consul pour la 3^e fois. Q(uintus) Maedius Severus, patron du *pagus* et de la *civitas*, en son nom et en celui de Maedia Lentula, sa fille, flaminique perpétuelle, ce temple qu'il avait promis d'édifier pour 70 000 sesterces, la somme ayant été augmentée, il l'a construit depuis les fondations, lui a donné un décor approprié et il en a fait la dédicace. Curateur : Magnius Primus Seianus ».
Date : 119.



L'empereur Trajan, sauveur de l'immunité de la *pertica* des Carthaginois

Entre le *pagus* et la *civitas*, il y avait une pomme de discorde qui tenait à leurs origines respectives, l'inégalité née de l'immunité, c'est-à-dire de l'exemption de l'impôt (le *stipendium*) qui frappait le sol provincial. Les membres du *pagus* bénéficiaient de l'immunité, alors que ceux de la *civitas* devaient s'acquitter du *stipendium*. De plus, outre son contenu économique, l'immunité avait une implication politique : elle manifestait la supériorité des membres du *pagus* sur ceux de la *civitas*. Au début du II^e siècle, une majorité des premiers était bien décidée à maintenir cette supériorité. Leur combat est illustré par un document du règne de Trajan (97-117) qui atteste qu'un proconsul, ancien gouverneur de l'Aquitaine, sollicité par une ambassade des membres du *pagus*, sauva l'immunité du sol des Carthaginois, c'est-à-dire des membres du *pagus* (fig. 63).

Le gouverneur d'Aquitaine intervenait à la demande d'un notable de Dougga, Q. Marius Faustinus, délégué auprès de lui par le conseil municipal (l'*ordo*). Faustinus était un « défenseur d'une cause publique », comme on en connaît d'autres à Dougga et dans bien des cités, qui avait accepté de plaider cette exemption à la demande du conseil des décurions du *pagus*. Les membres du *pagus* voulaient certainement que ce privilège soit maintenu, et sans doute en conserver l'exclusivité pour continuer à être bien distingués des pérégrins et à affirmer sur eux leur supériorité. Visiblement, ils disposaient encore en ce début du II^e siècle d'une large majorité au sein du *pagus*, remettant à plus tard la recherche de l'égalité entre les deux communautés.

L'empereur Commode, sauveur du *pagus*

Néanmoins, l'évolution des institutions favorisa au II^e siècle le rapprochement des deux communautés. Au début du règne d'Hadrien, nous avons assisté à la création du patron annuel du *pagus* et de la cité pérégrine, à laquelle s'ajouta celle d'un flamine perpétuel commun et, plus généralement, avec l'apparition de l'*ordo* de la *civitas*, de structures politiques

Maedius Severus est ici associé à sa fille Maedia Lentula pour l'élection de celle-ci à la prêtrise du culte impérial pour les femmes, le flaminat, car, dans ce cas, l'engagement du chef de famille est fréquent. C'est cette élection que concerne la procédure décrite dans le texte ; elle était la même que pour les honneurs revêtus par les hommes : promesse faite par la nouvelle élue d'édifier un temple avec une somme dont le montant est annoncé ; lors de la construction, la bonne règle était d'augmenter la somme promise, mais sans en indiquer le montant ; l'édifice y gagnait en beauté et la générosité des donateurs était ainsi mieux mise en valeur. Et la dédicace s'accompagne des festivités appropriées.

semblables dans leur nom et leur fonctionnement. Cette évolution ne pouvait avoir lieu sans les encouragements des autorités tutélaires, celles de Carthage pour le *pagus*, le proconsul pour la cité pérégrine. Parallèlement, des membres de la cité pérégrine, parmi lesquels des notables riches et influents, intégrèrent le *pagus* ; ce fut notamment le cas de grandes familles comme les Maedii, les Marcii, les Calpurnii et les Gabinii dont on lit encore aujourd'hui les noms sur les grands monuments de la parure urbaine. Leur influence fut sans doute déterminante et, vers la fin du siècle, la situation était mûre pour la fusion du *pagus* et de la *civitas* dans un *municipe*.

Pourtant, les partisans de la primauté du *pagus* ne démordaient pas comme l'on peut le comprendre sur une inscription gravée entre 193 et 198, au début du règne de Septime Sévère (fig. 64).

Dans la perspective de la fusion dans un *municipe*, les membres du *pagus* pouvaient craindre de perdre leur privilège fiscal, tous les membres du *municipe* ayant alors à verser l'impôt du sol. Leur vœu ayant peut-être été pris en compte par les bureaux impériaux au temps de Commode, les solliciteurs voulaient le voir confirmer par Septime Sévère qui s'était proclamé « frère du divin Commode ». La modestie de cette base, un petit bloc de calcaire découvert à l'écart de l'agglomération, étonne ; s'il était le support de la sculpture, celle-ci devait être de petite taille, une statuette décorant plutôt un intérieur privé qu'un lieu public. Une minorité de membres du *pagus* devait encore considérer que le maintien de la distinction entre les deux communautés, et donc la supériorité du *pagus*, était toujours d'actualité. C'était en somme un combat d'arrière-garde à l'heure où il paraissait certain qu'allaient avoir enfin gain de cause les partisans de l'union.

La ténacité des partisans de l'union

En effet, la cause du *municipe* progressa au cours du règne de Commode (181-192), en raison de l'engagement commun des deux conseils. On les vit, par exemple, décider ensemble d'ériger une statue « à M. Gabinius Clemens Clodianus, patron et défenseur de la cause publique, sur décision des décurions des deux communautés » (fig. 65). On était loin alors de la rigoureuse séparation du *pagus* et de la cité du siècle passé. M. Gabinius Clemens Clodianus mit à leur service ses talents d'avocat, la cause publique étant très probablement d'avoir défendu auprès du proconsul ou de bureaux impériaux, la création d'un *municipe*. La cause n'était pas simple, car il fallait satisfaire à la fois Carthage et les *Thuggenses*. Les Africains passaient pour des virtuoses du barreau et de la procédure, et l'on peut croire que Clodianus avait fait progresser le dossier.

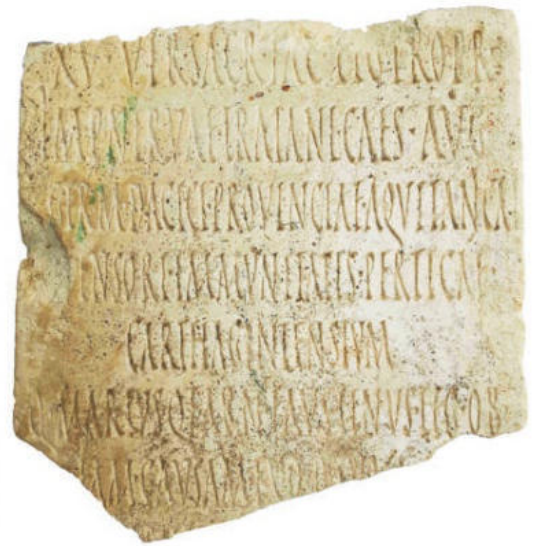


Fig. 63. Dédicace à un défenseur de l'immunité de la *pertica* des Carthaginois (DFH 50, cl. Monia Adili).

«... À [un tel], quindécimuir des rites sacrés, légat propréteur pour la province d'Aquitaine de l'empereur Nerva Trajan César Auguste vainqueur des Germains et des Daces, défenseur de l'immunité de la *pertica* des Carthaginois, Q(uintus) Marius Faustinus, fils de Q(uintus), inscrit dans la tribu *Arvensis*, envoyé pour défendre cette cause par décret des décurions...».

Date : règne de Trajan (97-117)

Fig. 64. Hommage au divin Commode, sauveur du *pagus* (AE 1997, 1649, © INP).

« Au divin Commode, frère de l'empereur L(ucius) Septimius Seuerus, Pieux, Pertinax, Auguste, vainqueur des Arabes, des Adiabènes et des Parthes, les décurions qui se sont consacrés à sa divinité avaient fait vœu d'une statue du sauveur du *pagus* de Thugga, Q(uitus) Morasius Cassianus, fils d'Hospitalis (?) étant *magister*, ils l'ont élevée conformément à leur promesse et en ont fait la dédicace ».

Date : entre 193 et 198.



Fig. 65. Hommage à Clodius, avocat de la cause publique
(DFH 52, d. M.-A. Chehidi).

« À (?) Gabinius --- (parent) de M(arcus) Gabinius Clemens Clodius, patron et défenseur de la cause publique, les décurions des deux ordres (ont érigé cette base) ».
Date : entre 192 et 205.

Clodius obtint des services impériaux une promesse favorable à sa demande. L'inscription est donc postérieure à la dédicace au divin Commode et elle est de peu antérieure à la constitution officielle du municipe en 205.

L'échec de la fusion n'avait fait qu'accroître l'opiniâtreté des autorités de la cité pérégrine qui cherchèrent à s'attirer la sympathie de l'entourage de Septime Sévère par l'érection, en 198, de statues des membres de la famille impériale, Iulia Domna, Caracalla et Géta, complétées en 201/202 par deux autres statues en l'honneur du beau-père de l'empereur Caracalla, Plautien, et de sa fille Plautilla (fig. 66).



Fig. 66. Dédicace à Caracalla par la cité pérégrine
(d. M.-A. Chehidi).

« À l'empereur César M(arcus) Aurelius Antoninus Auguste, fils de l'empereur César L(ucius) Septimius Severus Pertinax Auguste, prince de la jeunesse, la cité Aurelia Thugga ».
Date : 198.

Le municipe libre (205-261)

Grâce à ces hommages et sans doute après des ambassades conduites auprès du proconsul ou de la cour impériale, Dougga fut enfin promue au statut de municipe en 205 et put afficher fièrement sa liberté dans sa titulature où elle est associée aux noms de Septime Sévère et de Caracalla : *municipium Septimium Aurelium liberum*. Le changement de statut fit disparaître les anciennes institutions, à l'exception de la prêtrise du culte impérial. Les institutions locales devinrent semblables à celles de dizaines de municipes de la province d'Afrique dirigées par un collège de deux magistrats, les duumvirs (maires), assistés par deux édiles qui assuraient le contrôle de la construction des bâtiments publics et de leur entretien, mais aussi ceux de la voirie et du marché, enfin la charge de l'organisation des jeux.

L'indépendance acquise vis-à-vis de Carthage ouvrait d'autres horizons aux notables. Jusqu'alors, la promotion dans l'ordre social romain ne pouvait concerner que des membres du *pagus* et elle passait obligatoirement par l'exercice de prêtrises et de magistratures à Carthage, ce qui n'était possible qu'au prix de lourdes dépenses : montant des sommes honoraires, logement et train de vie dispendieux, les plus entreprenants pouvant prétendre alors à être introduits dans l'ordre équestre. Les autorités carthaginoises cherchaient d'ailleurs à attirer dans les rangs de leur *ordo* les plus riches parmi les provinciaux. Mais, à partir de la fondation du municipe, on ne connaît plus aucun *Thuggensis* qui ait été tenté par une carrière à Carthage. En revanche, les notables du municipe prospectaient des horizons sans doute moins onéreux pour établir leur notoriété. Ainsi en fut-il pour Titisenius Datus Pompeianus (fig. 67).



Fig. 67. Hommage à Titisenius Datus Pompeianus

(DFH 87, cl. L. Maurin).

« À Titisenius Datus Pompeianus, inscrit dans la tribu Papiria, chevalier romain, décurion du très splendide municipe de Thugga et des très splendides colonies d'Utique et d'Uthina... ».

Date : entre 205 et 261

À l'époque, on ne ménageait pas les superlatifs ! Les colonies d'Utique et d'Uthina/ Oudhna se situaient au voisinage de Carthage. On voit que certains notables pouvaient prétendre, moyennant un droit d'entrée, à accéder à titre honoraire au conseil d'autres municipalités que celle de la capitale. En l'occurrence, Titisenius Datus Pompeianus notable de Thugga dont les citoyens romains appartenaient maintenant à la tribu Papiria, inscrit dans l'ordre équestre, avait une réputation suffisante pour que des cités africaines prestigieuses comme Utique et Uthina fussent honorées de le coopter comme décurion.

La colonie (261 à la fin du IV^e siècle)

Le *duumvirat* et l'édilité furent aussi les magistratures de la colonie fondée en 261, la colonie *Licinia Septimia Aurelia Alexandriana Thugga*, surnoms où l'on retrouve, après le nom (féminisé) de Gallien (*Licinia*), ceux des bienfaiteurs du municipe, Septime Sévère (*Septimia*), Caracalla (*Aurelia*) et Sévère Alexandre (*Alexandriana*). L'honorariat est exprimé par les titres d'ancien *duumvir* et édile (*duumviralicius*, *aedilicius*) qui marquent le rang qu'occupent ces notables dans l'album (la liste des membres) du conseil municipal (fig. 68).

Un personnage nouveau apparut avec l'avènement de la colonie, le « curateur de la république ». Il ne s'agit plus d'un personnage semblable aux curateurs qui, lors de l'érection de bâtiments publics, surtout de statues, étaient choisis comme garants de la bonne exécution, mais de notables qui tenaient le haut du pavé dans la cité et contrôlaient sa gestion. Le curateur était nommé par l'empereur

pour une mission d'une durée déterminée. Le premier est attesté pour célébrer la fondation de la colonie et la construction d'un portique qui avait été envisagée grâce à une libéralité impériale ; il fut inauguré en 265 par un curateur de la république, sénateur romain, qui représentait l'empereur (AE 2016, 1903).



La défense de la liberté

L'épithète libre, portée par le municipe (*municipium liberum*), exprime un privilège rare reconnu par l'autorité impériale. Née avec le municipe, la liberté ne peut s'entendre autrement que par rapport à l'état passé, synonyme de sujétion, qui imposait, on ne sait par quel moyen juridique, aux notables de la commune double de siéger dans la curie de Carthage. Dans le passé, l'*ordo* carthaginois cherchait à intégrer dans ses rangs les membres des municipalités africaines les plus fortunés. Or le nouvel *ordo* local, loin d'être aussi prestigieux que celui de la métropole, mais beaucoup moins accablant financièrement, ouvrait aux plus riches d'entre eux la porte des ordres équestre et sénatorial. L'absence de notables du municipe ayant été membres du conseil municipal de Carthage donne à penser qu'ils le désertèrent complètement.

L'autre grand changement, plus significatif encore, concerne le statut des hommes et du sol. Les anciennes terres des Carthaginois, passées dans la juridiction de Dougga, ne faisant donc plus partie de la *pertica* des Carthaginois, perdirent l'immunité qu'elles détenaient depuis Auguste. On peut certes penser que les anciens pérégrins qui réclamaient l'union depuis plus d'un siècle, aspiraient au même statut que les *pagani*, c'est-à-dire, pour l'essentiel, à l'immunité fiscale. Mais il fallait des raisons puissantes pour que l'empereur concède et étende simultanément la liberté et l'exemption aux Numides. De plus, le fisc ne pouvait maintenir l'immunité de la plus riche et fertile région de l'*Africa*, où se situait Dougga, après l'exemption totale de *Lepcis Magna*, Utique et Carthage, qui avaient reçu le droit italique.

Sévère Alexandre « sauveur de la liberté » du municipe

On ne peut douter du fait que cette nouvelle situation déplut à Carthage autant qu'aux anciens *pagani* ; mais comme ils ne purent entreprendre aucune démarche auprès de Caracalla, co-fondateur du municipe, ni vraisemblablement auprès d'Élagabal (218-222), ils s'adressèrent à Sévère Alexandre. Cette liberté fut donc rapidement menacée, puisque cet empereur a été célébré par le municipe comme « sauveur de la liberté » (fig. 69). La menace ne pouvait venir que de Carthage appuyée par ses anciens *pagani* qui souhaitaient récupérer leurs privilèges.

Fig. 68. Hommage à L. Instanius Commodus Asicius, avocat public, inscrit dans la tribu *Papiria*, ancien duumvir, ancien édile de la très splendide colonie de Thugga, parce qu'il s'est rendu très volontiers et avec le plus grand désintéressement auprès de l'Auditoire sacré sans que cela n'ait rien coûté à la république de Thugga...
(DFH 78, cl. L. Maurin).

« À L(ucius) Instanius Commodus Asicius, avocat public, inscrit dans la tribu *Papiria*, ancien duumvir, ancien édile de la très splendide colonie de Thugga, parce qu'il s'est rendu très volontiers et avec le plus grand désintéressement auprès de l'Auditoire sacré sans que cela n'ait rien coûté à la république de Thugga... ».

Ce notable était un juriste qui, après sa carrière municipale, consacra son temps, son énergie et sa fortune, à plaider la cause de la colonie de Thugga auprès du conseil impérial (« l'Auditoire sacré »). La date est incertaine, probablement entre 268 et 284, car la colonie ne porta plus de noms impériaux après la chute de Gallien en 268.



Probus (276-282), « sauveur de la dignité et de la liberté » de la colonie

Un autre assaut contre la liberté est bien daté de l'année où Gallien, d'abord associé à son père Valérien de 253 à 260, devint seul empereur (260-268). Dougga fut alors préservée par l'intervention d'un généreux notable, un chevalier devenu haut fonctionnaire, A. Vitellius Felix Honoratus, qui assuma les frais d'une ambassade à Rome pour défendre la liberté publique ; elle se solda vraisemblablement par la promotion coloniale (fig. 70).

L'objectif que les *Thuggenses* voulaient visiblement atteindre par la promotion coloniale était de mettre un terme aux contestations et faire en sorte que leur ville soit définitivement à l'abri d'une dégradation ou d'un retour à la division. La colonie est née en 260/261, mais sa naissance ne fut célébrée que cinq ans après, en 265. Pour fêter la promotion, on construisit cette année-là un portique décoré d'une inscription monumentale gravée sur une architrave-frise longue de 26,30 m, qui célébrait la « déduction » de la colonie (le terme exprimait le fait que la terre d'une nouvelle colonie était extraite, déduite, du sol provincial conquis par Rome) ; elle fut concrétisée par un nouveau cadastre. La promotion coloniale s'apparente donc à une

Fig. 69. Dédicace à Sévère Alexandre M(arcus) Aurelius Seuerus Alexander), sauveur de la liberté du municipe *Thuggensis* (DFH 57, cl. M.-A. Chehid).

« À l'empereur César, fils du divin Antonin le Grand, petit-fils du divin Septime Sévère le Pieux, Marc Aurèle Sévère Alexandre, Pieux, Heureux, Auguste, père de la patrie, grand pontife, en sa 11^e puissance tribunitienne, trois fois consul [[et à Julia Mamaea Auguste, mère de l'Auguste]] des camps, du sénat et de la patrie, le municipe *Septimium Aurelium* libre de *Thugga*, a érigé cet édifice au sauveur de sa liberté. Par décret des décurions aux frais publics ».

Les noms de Sévère Alexandre et de sa mère furent martelés après leur assassinat et la condamnation de leur mémoire en 235, puis ils furent regravés de manière quelque peu incohérente en 238 lorsque leur mémoire fut réhabilitée. « Sauveur de la liberté », Sévère Alexandre laissa son nom au municipe qui devint « Alexandrien » (*Alexandrianum*) et lui dédia un arc à la sortie de la ville vers le sud-ouest (11).



Fig. 70. Hommage à Aulus Vitellius Felix Honoratus (DFH 70, cl. L. Maurin).

« Statue d'un Honorius. Érigée à A(ulus) Vitellius Felix Honoratus, inscrit dans la tribu *Papiria*, chevalier romain, avocat du fisc pour le service des véhicules de Flaminie, Transpadane et d'une partie du Norique, avocat du fisc pour les ressources en Numidie, avocat du fisc pour le patrimoine de Carthage, préposé au maintien de l'ordre en Campanie, Calabre, Lucanie, Picenum et chargé du ravitaillement en blé des soldats de notre Auguste, prêtre de *Lanuuium*. Il assuma une ambassade volontaire et gratuite pour assurer la liberté publique. La république de la colonie licinienne de *Thugga* lui a érigé cet hommage par décret des décurions, aux frais publics, en raison de ses mérites et de ses bontés envers sa patrie et de son affection envers ses concitoyens ». Date : 260-268.

Le début du texte se réfère à la famille des *Honorii* à laquelle appartenait le personnage et dont il tirait le surnom d'Honoratus. Citoyen de *Thugga*, A. Vitellius Felix Honoratus fit sa carrière dans l'administration impériale. Elle commence ici dans la haute administration où il débuta comme avocat du fisc chargé d'examiner pour le compte des finances impériales les différends entre le fisc et les contribuables qui survenaient pour l'entretien du service de la poste impériale (*cursus publicus*). Il s'occupa ensuite des procès intentés par le fisc aux fermiers des domaines impériaux, lorsque ceux-ci contestaient leurs obligations. Dans l'étape suivante, il dirigea le *patrimonium* de Carthage. La dernière charge est plus politique : il fut préposé au maintien de l'ordre dans les régions montagneuses de l'Italie du Centre et du Sud contre les brigands et chargé de ravitailler en blé les troupes de l'empereur Gallien dans la même région ; on met cette fonction exceptionnelle en relation avec la menace que faisaient peser sur l'Italie vers 260 les Alamans venus de l'Allemagne méridionale. Par sa carrière et par sa dernière fonction, il était bien placé pour plaider à ce moment en faveur de Dougga, sa patrie, le rétablissement de « la liberté publique » auprès de l'empereur. En remerciement, ses concitoyens élevèrent sur le forum de sa patrie sa statue dont la base soigneusement gravée célèbre ses hauts faits.

Après la mention de son rang de chevalier romain, l'inscription comporte un long espace vide qui correspond à un texte d'environ 23 lettres. On devait probablement lire ici en complément les noms de Gallien ; ils furent effacés par un martelage très soigneusement poncé lorsqu'en 268 la mémoire de Gallien fut maudite. Cette inscription illustre la formation que pouvait acquérir et le rang que pouvait atteindre un notable issu d'une petite ville comme *Thugga*. Sa promotion l'avait amené seulement à un grade moyen de la haute administration, mais le texte traduit la fierté qu'avaient les *Thuggenses* de la réussite de leur concitoyen.

refondation ou à une création, théoriquement *ex nihilo*, avec déduction fictive et une nouvelle prise d'auspices au cours d'une cérémonie solennelle.

Peu de temps après, la liberté fut encore menacée, mais vainement, sous l'empereur Probus (276-282) auquel la colonie érigea une statue avec une dédicace le qualifiant de sauveur de la dignité et de la liberté (fig. 71).



Fig. 71. Dédicace à l'empereur Probus
(DFH 63, cl. et dessin L. Maurin).

« Au sauveur de la dignité et de la liberté, l'empereur César M(arcus) Aurelius Probus, Pieux, Heureux, Invaincu, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne — ».

Date : 276/282.

Orthostate gravé dans une écriture maladroite qui tranche avec l'importance du sujet et du destinataire. Les restitutions sont assurées, mais il manque les dernières lignes qui devaient donner le nom du donateur de la statue, probablement la colonie.

Durant presque trois quarts de siècle, de la mort de Caracalla, en 217, au règne de Probus entre 276 et 282, la liberté de Dougga fut contestée et menacée à plusieurs reprises. Qui est derrière la menace et pourquoi ? On ne peut impliquer l'administration impériale, car on voit mal l'empereur aller plusieurs fois à l'encontre de ses services. En libérant Dougga, Septime Sévère priva Carthage non seulement des revenus de ses terres lointaines, mais aussi des citoyens les plus riches qui siégeaient auparavant dans son sénat, y accomplissaient des charges et des magistratures et payaient les sommes honoraires conformes aux honneurs exercés. Or, comme Septime Sévère accorda le même privilège à d'autres dépendances carthagoises, on est en mesure de penser que le sénat de la métropole commençait à manquer sérieusement de décurions et de candidats au décurionat. La répression de Capellien qui fit, en 238, un massacre à Carthage (Hérodien 7.23) emporta les notables et les curiales qui avaient pris part à la contestation. Diminuée par les promotions de ses *pagi* et par la répression et voyant sa curie, privée de ses membres les plus riches, elle ne cessa de réclamer haut et fort le rétablissement du privilège qu'elle avait obtenu d'Auguste et qu'elle avait gardé pendant plus de deux siècles. Elle ne manquait donc pas d'arguments pour lancer ou relancer sa requête à chaque changement à la tête de l'empire.

Émanant de la puissante Carthage, appuyée par des *Thuggenses*, en petit nombre, qui contestaient leur propre promotion, le proconsul ou les bureaux impériaux acceptaient volontiers d'examiner ces doléances. En face, les *Thuggenses* étaient en majorité déterminés à défendre leur liberté. En agissant ainsi, ils réclamaient aussi la dignité (*dignitas*) qu'ils réussirent à obtenir ou à préserver et à se mettre définitivement à l'abri de la dépendance et de l'indignité grâce à l'empereur Probus, *conseruator dignitatis et libertatis*.



Dougga au Bas-Empire (284-439)

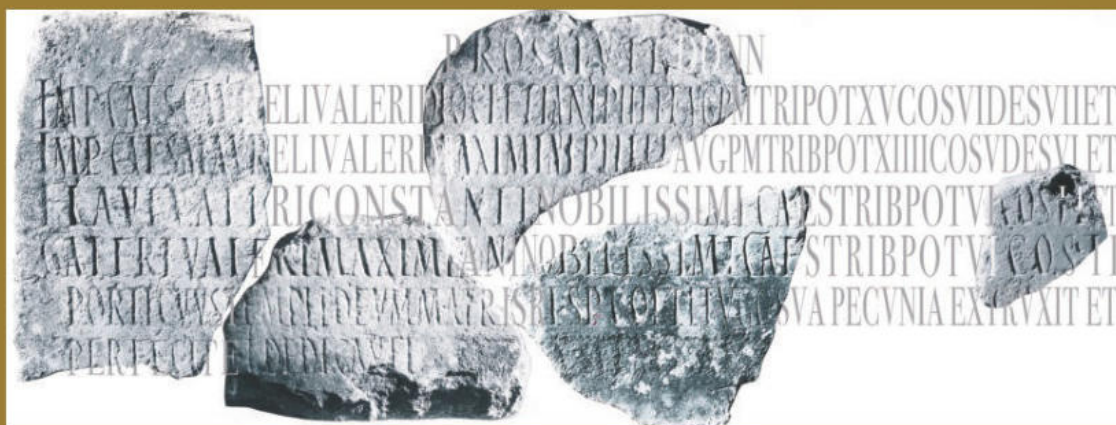
Le développement monumental sous la Tétrarchie

Après le règne de Gallien, l'activité édilitaire se manifeste encore sous la Tétrarchie (284-305) par des travaux réalisés dans deux sanctuaires non localisés, le décor du temple du Génie de la Patrie, dû au concours de plusieurs notables et un portique qui fut ajouté au temple de la Mère des dieux (Cybèle), édifié par la colonie (fig. 72).

Fig. 72. Le portique du temple de la Mère des dieux
(DFH134, cl. et restitution L. Maurin)

« Pour la sauvegarde de nos deux Seigneurs, l'empereur César C(aius) Aurelius Valerius Diocletianus, Pieux, Heureux, Auguste, grand pontife, en sa quinzième puissance tribunicienne, consul pour la sixième fois, désigné pour un septième consulat, et de l'empereur César M(arcus) Aurelius Valerius Maximianus, Pieux, Heureux, Auguste, pontife suprême, en sa quatorzième puissance tribunicienne, consul pour la cinquième fois, désigné pour un sixième consulat, et de Flavius Valerius Constantius, très noble César, en sa sixième puissance tribunicienne, consul pour la deuxième fois, et de Galerius Valerius Maximianus, très noble César, en sa sixième puissance tribunicienne, consul pour la deuxième fois, la république de la colonie de *Thugga* a construit entièrement à ses frais les portiques du temple de la Mère des dieux, et elle en a exécuté la dédicace sous le proconsulat d'Aelius Helvius Dionysius ».

Date : 298.



Le texte nomme d'abord les quatre empereurs qui composent la Tétrarchie, régime impérial de 293 à 312 : les deux Augustes, Dioclétien et Maximien et les deux Césars, Constance Chlore et Galère. On ignore encore l'emplacement de ce portique du temple de Cybèle, la Mère des dieux. Le culte oriental de Cybèle avait été introduit à Rome en 204 av. J.-C., au cours des événements dramatiques de la Seconde Guerre punique. Les noms du proconsul L. Aelius Helvius Dionysius furent martelés pour une raison inconnue ; on peut encore les déchiffrer sous le martelage. Le temple n'a pas encore été localisé.





L'époque se signale surtout par les constructions de grande dimension, élevées sur le forum en l'honneur des empereurs Dioclétien, Maximien, Constance Chlore et Galère (fig. 73).

Ces grands bâtiments érigés à la gloire des princes impliquent un réaménagement de la place publique sous la Tétrarchie, comme les travaux effectués dans les deux temples qui devaient être placés dans ses abords. Ils témoignent de l'attention portée au centre civique et à la vie civique suivant les normes d'antan. Ces réalisations étaient faites sous l'autorité de curateurs de la colonie qui étaient encore des sénateurs romains, ce qui met en relief la notoriété de Dougga à cette époque.

Sous le règne de Gratien (375-383) : le dernier éclat de la civilisation municipale

Les réalisations monumentales de l'époque tétrarchique sont les dernières manifestations de la religion civique. Sans doute continua-t-elle d'être pratiquée suivant les rites ancestraux, mais sans construction ou restauration d'ampleur, et il en fut de même pour les autres édifices publics. Comme dans de nombreuses cités africaines, il faut attendre le règne de l'empereur Gratien et de ses corégents pour assister à un renouveau de l'activité édilitaire, témoignage d'un retour de la prospérité ; on retrouve alors, dans les années 370, des curateurs de la république. La fonction d'exceptionnelle est maintenant permanente. Comme dans toutes les cités, ils sont choisis par le conseil municipal, l'*ordo*, parmi ses membres, et parfaitement intégrés à la vie municipale qu'ils dirigent. Sous l'autorité agissante du proconsul, on cherche à retrouver les traditions de l'épanouissement municipal des II^e et III^e siècles. Une réalisation très importante par le renouveau qu'elle suppose pour la vie urbaine fut la remise en activité de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam en 376/377 (fig. 74).

**Fig. 73. Dédicace à Constance Chlore César
par la colonie de Thugga**
(DFH 21, cl. L. Maurin).

« Au très puissant et très noble César, au premier rang par sa vaillance et sa piété, Flavius Valerius Constantius, en sa troisième puissance tribunicienne et son premier consulat, père de la patrie, proconsul, la république de la colonie de Thugga, en l'année du proconsulat de Postumius Titianus, clarissime, par les soins d'Egnatius Tuccianus, clarissime, dévoué à sa puissance divine et à sa majesté ».

Date : 295.

**Fig. 74. La réfection de l'aqueduc.
Un des blocs inscrits**
(DFH 43, cl. L. Maurin)

« Sous le règne de nos trois seigneurs Valens, Gratien et Valentinien Augustes, sur les instances du proconsul D(ecimus) Hilarianus Hesperius, clarissime, juge par délégation du prince, le conduit qui, ruiné par la vétusté, ne pouvait plus assurer l'écoulement de l'eau, a été restauré dans son état initial, et le nymphée qui déversait les eaux canalisées pour les besoins de la ville et qui a été entouré de portiques ; tous ces travaux ont été entrepris, menés à bien et à terme par L. Napotius Felix Antonianus, flamine perpétuel, ancien curateur de la république, pour l'honneur de son flaminat perpétuel... ».

Date : 376/377.

Pour son élection au flaminat, L. Napotius Felix Antonianus offrit, dans la meilleure tradition, une construction prestigieuse à sa cité, une conduite d'eau et le nymphée auquel elle aboutit et d'où l'eau est distribuée à travers la ville. Napotius fut flamine perpétuel, puis curateur de la colonie, mais il tarda à accomplir la générosité qu'il devait faire pour avoir été élu au flaminat, et il ne l'a réalisée qu'après avoir été curateur.



CHAPITRE VI

Une société hiérarchisée

La population de Dougga à l'époque romaine était composée de deux groupes ethniques principaux, les Numides de la *civitas* et les Carthaginois du *pagus*, d'origine italienne. Les Numides étaient les plus nombreux. Les Romains connaissaient le royaume numide. Depuis leur alliance en 206 av. J.-C. avec le roi Massinissa, des commerçants romains fréquentaient les villes de la région, notamment Vaga/ Béja où leur massacre par les Numides en 109/108 av. J.-C. fut un épisode sanglant de la guerre de Jugurtha (112-105). Quant à la population du *pagus*, il est difficile d'en restituer les origines à travers les lotissements en faveur de colons italiens ou de vétérans qui eurent lieu dans la région. À ces deux groupes on doit ajouter quelques descendants, sans doute peu nombreux, de Puniques installés sur place depuis le V^e siècle av. J.-C., quand Carthage avait décidé d'agrandir son domaine à l'intérieur des terres. Pour connaître cette population, on dispose des sources abondantes que constituent les inscriptions latines, principalement des funéraires. Elles s'étalent sur les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, surtout aux II^e et III^e siècles qui doivent fournir au moins 80 % du total. On dispose d'environ 350 inscriptions ou fragments d'inscriptions publiques et de plus de 2 000 épitaphes, nombre considérable, exceptionnel pour une communauté réduite qui comptait – nous y reviendrons – quelques milliers d'individus.

Les notables

Les grandes familles

Les inscriptions publiques honoraient des notables de deux manières : les édifices publics étaient presque toujours offerts par de généreux donateurs dont le nom était gravé sur la frise de l'entablement ; ou bien, ces mêmes notables étaient remerciés par l'érection d'une statue sur la base de laquelle une inscription faisait leur éloge. Pour les plus anciens notables connus, leur vie publique s'était déroulée à l'époque de Tibère. Les inscriptions qui les attestent donnent quelques informations sur les générations précédentes et montrent l'ancienneté de leur implantation familiale à Dougga. Les plus en vue étaient patrons du *pagus* dont ils favorisaient le développement en lui érigeant des bâtiments construits principalement sous le règne de Tibère.

La majorité des notables sont attestés sous les Antonins (97-192) et les Sévères (193-235), soit environ 80 hommes et 15 femmes. On peut suivre certaines familles comme les *Asicii*, les *Calpurnii* ou les *Marcii* sur plusieurs générations, celle des *Gabinii* de 48 à 235, cette longévité indique un milieu relativement fermé, peu favorable à une grande mobilité sociale. Sous les Antonins, ces notables géraient les uns le *pagus*, les autres la *civitas*. Tous ceux qui étaient d'origine numide et appartenaient à la cité pérégrine avaient reçu la citoyenneté romaine et, suivant des modalités que nous percevons mal, les plus huppés d'entre eux venaient grossir les rangs du *pagus*. Ces notables, dont on peut souvent repérer les racines autochtones, plus que ceux qui sont de souche italienne, tenaient le haut du pavé dans la ville et l'enrichissaient d'édifices somptueux. Dans le cas des *Calpurnii*, c'est le sanctuaire anonyme dit Dar Lachhab, pour les des *Gabinii*, les *Templa Concordiae* et les portiques du forum, pour les *Marcii*, le capitole et le théâtre,



Fig. 75. Hommage à Asicia Victoria
(DFH 73b, cl. et restitution L. Maurin).

« À Asicia Victoria, épouse de M(arcus) Vibius Marcianus Felix, en raison de sa générosité sans limite et inégalée envers ses concitoyens et sa patrie, elle qui, mue par sa loyauté et sa vertu exemplaire, outre qu'elle a augmenté la somme honoraire de son flaminat perpétuel, a donné à sa patrie pour le flaminat de sa fille Asicienne, par une magnificence hors pair, la somme de 100 000 sesterces, avec le revenu de laquelle seront assurés des sportules aux décurions des deux ordres, un banquet pour les curies, des distributions d'huile pour l'ensemble du peuple, et offerts des jeux scéniques. La *respublica* du municipe *Septimium Aurelium* libre de Thugga lui a érigé cette statue que les deux ordres avaient décrétée ».

Date : 205/206

pour les *Pacuvii* le temple de Mercure, la place de la Rose des Vents et le nouveau marché. Sous les Sévères, ce sont encore des *Gabinii* qui offrent le temple des Victoires de Caracalla, le sanctuaire de *Caelestis* et le terrain du cirque. Notons que, dans cette catégorie sociale, des femmes peuvent faire parler d'elles, bien qu'une seule fonction publique leur soit accessible, la prêtrise du culte impérial, ainsi Asicia Victoria qui, dans les premières années du règne de Septime Sévère, passait pour avoir joué un rôle marquant dans la création du municipe (fig. 75).

Ces réalisations marquaient les progrès de la romanisation qui tenaient à la solidarité des élites. Vis-à-vis des peuples conquis, le système de gouvernement romain était fondé principalement sur l'adhésion des élites locales. Celles-ci existaient dans la cité numide où elles avaient atteint un haut niveau politique, économique et culturel. Sous l'empire, les inscriptions traduisaient les mêmes ambitions, les mêmes comportements publics, le même type d'existence pour les notables du *pagus* et ceux de la cité.

Une dizaine de familles avaient un rôle prépondérant parmi la trentaine que l'on peut classer parmi les notables en vue. L'autorité impériale choisissait de promouvoir quelques-uns de leurs membres dans les ordres supérieurs.

Les notables dans les ordres supérieurs

Ce sont l'ordre sénatorial et l'ordre équestre qui couronnent l'édifice social de l'empire. Quelques notables furent inscrits dans la noblesse impériale que constituait l'ordre équestre. On connaît à Dougga onze membres de cet ordre : deux d'entre eux, au I^{er} siècle, sont originaires de Carthage, mais les autres sont des *Thuggenses*, promus soit à la suite de leur carrière municipale à Dougga, soit après leur élection à la curie de Carthage. Ces chevaliers appartiennent à de grandes familles influentes dans la vie politique locale. Aucun n'a fait carrière ensuite dans l'administration impériale, comme on pourrait l'attendre de leur appartenance à une noblesse qui était la pépinière des grands serviteurs de l'État. Leur titre de chevalier apparaît comme une décoration qui n'avait d'intérêt que sur le plan local ; en effet, leur inscription sur l'album équestre assurait leur prestige aux yeux de leurs concitoyens. C'est seulement sous le règne de Gallien (258-268) que *Thugga*, devenue colonie romaine en 261, fournit avec A. Vitellius Felix Honoratus le seul chevalier qui, sous l'empire, a fait une carrière dans l'administration impériale.

L'inscription exprime la reconnaissance de la communauté pour la générosité d'Asicia Victoria à l'occasion de l'élection de sa fille au flaminat perpétuel. La statue avait été décrétée « par les deux ordres » du *pagus* et de la *civitas*, donc avant la création du municipe sous lequel la statue a été élevée. On déduit de cette inscription, de l'honneur insigne que représente cette statue, d'une autre inscription commémorant le don par Asicia Victoria de la balustrade de bronze offerte pour orner la tribune aux harangues du forum, qu'Asicia Victoria a dû jouer un rôle public dans la promotion de Dougga au rang de municipe.

Outre des administrateurs comme le proconsul de la province, l'épigraphie de Dougga a retenu les noms de huit sénateurs romains. Ils n'étaient pas natifs de Dougga, mais ils ont eu des rapports particuliers avec la cité. Par exemple, M. Paccius Silvanus Coredius Gallus Lucius Pullaienus Gargilius Antiquus, le plus anciennement attesté, fut patron du *pagus* dans le troisième quart du II^e siècle ; parmi ses surnoms, Pullaienus est à rapprocher des Pullaieni propriétaires dans les environs de *Thugga* et d'*Vchi Maius* (fig. 76). Les autres se placent tous au III^e siècle, plus particulièrement après la promotion de *Thugga* comme colonie par Gallien en 261. L'attention se porte notamment sur quatre personnages de la seconde moitié du III^e siècle, qui arborent tous le titre de « curateur de la république ». Leur rang de sénateurs et leur nombre manifestent l'éclat qu'avait alors Dougga dans le monde des cités africaines. Ils avaient reçu de l'empereur une mission temporaire pour un objectif déterminé – par exemple, le curateur de 365 représenta le souverain pour l'inauguration solennelle d'un édifice – mais, au-delà, comme on l'a vu, ces hauts personnages devaient, pendant leur curatelle, veiller à la bonne tenue des finances de la cité.

Être notable à Dougga

Les notables composent pour l'essentiel l'ordre des décurions du *pagus* et celui de la cité pérégrine. Sous le règne de Commode, il y avait entre 100 et 105 décurions dans l'*ordo* de la cité pérégrine et l'on estime que le nombre de ceux du *pagus* pouvait être voisin. Pour ces derniers, le lieu de réunion, la « curie », n'est connu – encore est-ce une hypothèse – qu'à partir du règne d'Antonin, aménagé lors de l'agrandissement du forum : le temple de Tibère fut alors transformé en curie occupant une surface de 120 m². On pouvait y aménager jusqu'à 200 sièges environ ; or, depuis le règne d'Hadrien (117-138), les décurions du *pagus* pouvaient y accueillir ceux de la *civitas* : les deux communautés siégeaient ensemble pour prendre certaines décisions.

Nous n'avons pas d'informations sur les tâches spécifiques dévolues aux décurions et aux magistrats, celles que l'on appelait les charges (*munera*), comme le financement, la bonne marche et les multiples contrôles des services publics ; ils représentaient parfois une lourde charge ; il en était ainsi pour l'entretien et le fonctionnement de la voirie ou des thermes ou la participation à la répartition et à la collecte des impôts. Ces charges n'étaient pas honorifiques et ne figuraient pas sur les inscriptions. Celles-ci contiennent de nombreuses informations sur les fonctions qui mettent en avant le rang et la carrière des notables, notamment de l'élite de ceux-ci : candidature aux élections, exercice de magistratures, construction d'édifices publics, essentiellement de sanctuaires, érection de statues, organisation de cérémonies publiques, en premier lieu les dédicaces d'ouvrages offerts. Des inscriptions font aussi état de l'importance de certaines ambassades à titre gratuit menées par des notables auprès du proconsul ou des bureaux impériaux pour obtenir des privilèges ou une promotion pour leur petite patrie.

Il y a peu d'échos de la vie intellectuelle, à l'exception des poèmes, gravés en guise d'épithètes sur quelques tombes. D'une manière générale, les notables étaient des gens instruits. On peut le constater à la rédaction des inscriptions et au choix du style d'écriture, mais aussi par leur goût du théâtre et, dans la vie privée, par le décor de leurs demeures où les découvertes ont mis au premier plan les mosaïques historiées qui pavaient le sol des pièces d'apparat.

Les évergésies des notables constituent un domaine sur lequel les textes des inscriptions s'attardent le plus volontiers. Leur importance vient notamment des liens qu'elles créent, de la paix sociale qu'elles entretiennent, du climat serein et souvent festif qui les accompagne. Elles sont très variées : dans le domaine politique, de grosses sommes sont mentionnées avec les promesses



Fig. 76. Hommage au consul M. Paccius Silvanus Coredius Gallus Lucius Pullaienus Gargilius Antiquus, consul (DFH 64, cl. L. Maurin).

« À M(arcus) Paccius Silvanus Coredius Gallus Lucius Pullaienus Gargilius Antiquus, consul, le *pagus* de *Thugga* à son patron, par décret des décurions, dépense publique. Curateur L(ucius) Gabinius Clemens, fils de Lucius ».

électorales, surtout dans la seconde moitié du II^e siècle et au début du III^e. Par exemple, l'élection à un honneur municipal était soumise au paiement d'une somme honoraire et l'on estime à 10 000 sesterces la somme honoraire du flaminat du culte impérial à Dougga ; à plusieurs reprises à cette époque cette somme est décuplée. Très courantes étaient les sommes dépensées à l'occasion de fêtes publiques ; après avoir offert un édifice, le nouveau magistrat en exécutait la dédicace en l'accompagnant de générosités, généralement un banquet public et un spectacle.

Certains mettent un point d'honneur à ne pas dévoiler le montant de leur don quand il est très élevé. On a signalé que le capitole et le théâtre avaient été offerts par deux frères sous le règne de Marc Aurèle. Ce fut aussi le cas, sous le règne de Commode, de L. Terentius Romanus pour l'aqueduc d'Aïn El-Hammam (fig. 77).



TERENTIOROMANO
PATRICARISSIMO
CIVICVM POPVSVSTHVGGOBAQVAE
CVRAM PROMERITISEINSEXARE
CONSTATOVNCSTATVAMPONEN
DAMOBIVISSET
TERENTIVSPAPIVLIVS
SABINIANVS EQPERPVE
DESVOPSVIT LOCOAREP D

Les notables saisissent des opportunités pour exercer, envers leurs concitoyens, leur générosité dans des domaines très variés. Un exemple en est donné par l'intervention de Calpurnius Faustinus (fig. 78).

Ces générosités répétées reflètent la fortune des donateurs ; comme dans l'ensemble des cités africaines, l'époque des Antonins et des Sévères est marquée par un dynamisme économique remarquable, par un enrichissement général de toutes les catégories sociales. Celui-ci profite en premier lieu aux notables qui, dans le climat politique et social du temps, en font bénéficier leurs concitoyens, lesquels, en retour, leur manifestent leur reconnaissance. Leur richesse est fondée d'abord sur l'agriculture, comme le soulignent l'évergétisme de Calpurnius Faustinus, mais aussi les vestiges archéologiques, en particulier ceux d'innombrables pressoirs à huile ou à vin qui parsèment les campagnes.

**Fig. 77. Hommage à feu
L. Terentius Romanus par son fils**
(DFH 37, cl. et dessin L. Maurin)).

« À L(ucius) Terentius Romanus, son père bien aimé. Comme le peuple de *Thugga* lui avait offert une statue par souscription en raison de ses mérites pour la gestion de l'eau, C(aius) Terentius Iulianus Sabinianus, inscrit dans la *Papiria*, flamine perpétuel, chevalier, l'a érigée à ses frais sur un emplacement donné par la *res publica* ».
Date : 180-192.

Cette grande base de calcaire portait la statue de L. Terentius Romanus. Les lettres ont un dessin très recherché, multipliant les fioritures exécutées par un graveur de talent. Le rappel de la souscription réunie pour l'érection de la statue manifeste la volonté qu'avait le peuple de *Thugga* (*populus Thuggensis*, celui de la cité pérégrine) d'exprimer au « curateur de l'eau » sa vive reconnaissance. Cette gestion de l'eau (*aquae cura*) doit être mise en relation avec la construction du grand aqueduc d'Aïn El-Hammam sous Commode, et il est probable que L. Terentius Romanus avait joué un rôle important dans cette réalisation. Celle-ci avait été l'œuvre de la seule cité pérégrine (la *civitas*) qui l'avait désigné pour assumer cette lourde responsabilité, si bien qu'aucune autorité du *pagus*, ou des deux communautés comme le patron du *pagus* et de la cité, ne devait intervenir dans l'honneur qui lui était rendu. Sa statue était placée devant le nymphée (12).

L. Terentius Romanus appartenait à une vieille famille d'origine locale dont le premier membre attesté avait été patron de la cité pérégrine ; il illustra suffisamment son nom pour que son fils C. Terentius Iulianus Sabinianus parvint au sommet des honneurs municipaux avec le flaminat perpétuel et fût inscrit sur l'album équestre ; il rappelle ici la gloire de son père, sa propre ascension sociale et donne d'abord un témoignage exemplaire de piété filiale, une vertu cardinale de la morale romaine. L'érection de la statue de L. Terentius Romanus par son fils marque l'apogée de la famille en même temps que sa disparition de la vie politique de Dougga où elle n'est plus mentionnée dans la suite.

On retire du nombre des inscriptions de Dougga l'impression que les notables ont assuré la parure monumentale de la ville. Un visiteur de l'époque de Gallien lisait les noms d'une pléiade de notables affichés sur les temples, les arcs, les édifices de spectacle, le marché, témoins de l'effort de générations de bienfaiteurs en faveur de leur ville. Cela reflète dans une large mesure la réalité, en notant que le trésor public contribuait largement lui aussi, avec une répartition dont nous ignorons les clauses entre celui du *pagus* et celle de la cité, au développement matériel de la ville, qu'il s'agisse de la voirie ou de certains bâtiments comme les thermes publics, mais aussi à son entretien quotidien. Mais ces constructions s'élevaient sur plus de deux siècles et, replacées dans le temps, les évergésies perdent une partie de leur caractère spectaculaire. Elles sont le fait de certains membres d'un nombre au total limité de grandes familles. On peut ajouter que l'opulence des notables les plus riches devait être cependant relative par rapport à celle que révèlent des villes comme *Vthina*/Oudhna ou Utique, avec lesquelles *Thugga* prétendait rivaliser, comme nous l'a montré l'hommage à Titisenius Datus Pompeianus (p. 77, fig. 67). Par exemple, on a noté l'inachèvement du cirque, la sobre ornementation du théâtre ou encore la rareté des décors de marbre : quelques placages sur des parois, quelques statues ; moins de dix inscriptions publiques conservées ont été gravées sur des plaques de marbre.

Le peuple

Richesse et limites des sources

On connaît le peuple de *Thugga* par les épitaphes qui proviennent des nécropoles. Le répertoire de ces épitaphes est généralement restreint à de brèves formules funéraires, au nom du défunt ou de la défunte et à son âge ; d'autres indications tenant à la vie publique ou privée des défunts sont tout à fait exceptionnelles. Cependant, mis en série, ces textes sont riches d'enseignements sur la population. Ils sont gravés sur deux principaux types de support : les plus nombreux sur des stèles au sommet arrondi, les autres, apparus au II^e siècle, sur des cippes qui sont le plus souvent des autels funéraires (fig. 79).

Il faut mettre à part deux catégories d'épitaphes dont on a peu d'exemplaires. D'une part, quelques poèmes funéraires qui sont l'apanage de l'élite cultivée (fig. 80), d'autre part, du IV^e au VI^e siècles, de rares épitaphes chrétiennes en mosaïque (p. 000, fig. 000).

Le peuple des épitaphes

La grande masse des épitaphes s'inscrit entre les années 75 et 300. Dans la plupart des cas, en raison de la sobriété des textes et de leur uniformité, on ne peut préciser leur date, ni, par suite, établir solidement de grandes phases chronologiques à travers cette longue période. À quelques très rares exceptions près, les épitaphes ne concernent que la population de naissance libre. D'autre part, elles reflètent la situation économique des défunts ; jusqu'en plein II^e siècle, on peut croire que celle des *pagani* était dans l'ensemble meilleure que celle des pérégrins. Un nombre important de citoyens romains est attendu du fait de la progression de la citoyenneté à travers le II^e siècle et de sa généralisation à partir de 212, date de l'édit de Caracalla qui l'établit pour tous les pérégrins de l'empire.

Dans une proportion que l'on ne peut déterminer, mais qui peut avoir été élevée, les pauvres, et sans doute aussi bien des gens modestes, n'avaient pas les moyens de rétribuer un graveur ou un sculpteur pour la pierre qui signalait la tombe de leurs défunts : les stèles anépigraphes ou de simples



Fig. 78. Hommage à Calpurnius Faustinus (DFH 74, cl. L. Maurin).

« À Calpurnius Faustinus, fils de Faustinus, flamine d'Auguste perpétuel, la cité de *Thugga* en raison de la générosité sans égale à l'égard de ses concitoyens avec laquelle, chaque fois que les exigences de l'approvisionnement en blé l'ont réclamé, il a procuré au peuple autant de froment qu'il en avait, à un prix bien moindre que le cours pratiqué alors... ». Date : autour de 100

Calpurnius Faustinus appartient à une famille de pérégrins qui s'est illustrée à Dougga de Vespasien (69-79) à Marc Aurèle (161-180). C'est un citoyen romain de fraîche date : dans les années 50, son grand-père se nommait Sidiathon ; son père s'appelait Faustinus, que Calpurnius a pris comme surnom lorsqu'il est devenu citoyen romain. Lui-même, comme le protocole l'exige pour les citoyens romains de la *civitas*, n'affiche pas son prénom. On a ici un bel exemple de générosité frumentaire : un propriétaire ouvre ses réserves de blé pour équilibrer le marché et éviter tout risque de troubles en cas de restrictions de fournitures de grain ou de menace de disette. De telles générosités étaient assez fréquentes et n'étaient pas liées, comme on le voit ici, à un événement précis de la carrière d'un notable, mais elles relevaient de l'image que tout notable voulait donner de son dévouement à sa cité et à ses concitoyens.

blocs non ouvragés ne sont pas rares. Les facteurs sociaux et culturels interviennent aussi : la croissance de l'alphabétisation accompagne les progrès de la romanisation qui s'accroissent dans tous les aspects de la vie publique et privée au cours des II^e et III^e siècles. On peut ajouter aussi la considération qui se manifeste pour les gens âgés et celle dont bénéficie les hommes par rapport aux femmes (le taux de masculinité est de 148 %). Si bien qu'au total, ces épitaphes ne donnent qu'une image partielle de la population de Dougga.

Monuments funéraires



Fig. 79. Stèle à sommet arrondi
et cippe funéraire
(MAD 535 et 1603, cl. L. Maurin).

a- À gauche, stèle de Ianuarius : « Consacré aux Dieux Mânes. Ianuarius fils de Siparis a vécu sans reproche 61 ans. Il repose ici ».
b- À droite, cippe de Q. Sirifius Candidus : « Consacré aux dieux Mânes. Q(uintus) Sirifius Candidus a vécu sans reproche 70 ans. Il repose ici ». Date : fin du II^e siècle.

Les stèles sont des plaques de petite taille et de faible épaisseur (7 à 15 cm), le plus souvent à sommet arrondi ; elles sont en général sans décor ; sur celle-ci, une petite palme très discrète a été gravée au sommet. Le monument de droite a deux balustres, avec la tranche décorée d'une rosace ; entre les deux, un fronton sculpté d'une pomme de pin. L'écriture est d'un style très différent suivant le goût du demandeur, capitales carrées à gauche, capitales allongées avec des fioritures à droite, mais d'une grande élégance dans les deux cas. Elle ferait attribuer une date voisine aux deux monuments, vers la fin du II^e siècle. Le formulaire des deux inscriptions est identique, et d'une grande banalité.



Fig. 80. Épitaphes de Q. Iulius Castus
et de Iulia Namphamina
(MAD 542, cl. L. Maurin).

Ces épitaphes sont gravées sur la tombe d'un couple. La face principale est divisée en deux cantons réunis sous un fronton commun et séparés par un tronc de palmier dont sort un double rameau qui garnit le fronton. Sur le canton de droite, la brève épitaphe de l'épouse, Iulia Namphamina des plus simples, avec un formulaire répété à l'infini à travers les nécropoles locales.

« Consacré aux dieux Mânes, Iulia Namphamina a vécu sans reproche 61 ans. Elle repose ici ».
À gauche, l'épitaphe de son mari, Q. Iulius Castus, sans doute gravée la première, porte un texte plus développé : « Consacré aux dieux Mânes. Ci gît Q(uitus) Iulius Castus qui a vécu sans reproche 75 ans.

Père, j'ai acquis une terre et je l'ai mise en valeur pour les miens.
Moi qui ai vécu soixante-quinze ans, j'ai laissé un fils qui honorera perpétuellement mon Lare ».

La partie versifiée (ici, les deux dernières lignes), est comme indépendante du formulaire banal qui la précède. Les poèmes funéraires sont le plus souvent, comme ici, remplis de formules moralisantes à la gloire du défunt ou de la défunte, et sans originalité.

Éléments de démographie

Ces réserves transparaissent dans les données statistiques que l'on peut établir, en fonction de l'état des inscriptions. Sur environ 1 100 défunts dont on peut établir l'état-civil et 600 dont on a l'âge, 84 % des hommes et 77 % des femmes sont citoyens romains. Autrement dit, nous connaissons par les inscriptions surtout les couches aisées de la population. Les épitaphes concernent essentiellement des défunts d'âge mûr : 45 % ont plus de 60 ans, proportion considérable par rapport aux degrés inférieurs de la pyramide des âges, et les deux tiers sont des hommes. Parmi eux, une trentaine de centenaires, Romains ou Africains (fig. 81).

Fig. 81. Quelques centenaires de Dougga
(cl. L. Maurin).



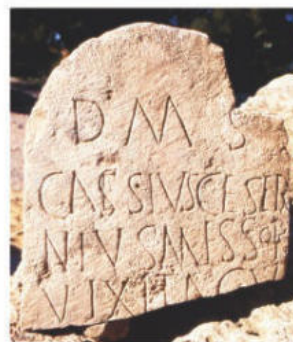
MAD 536

Istica
Zabopilla
105 ans



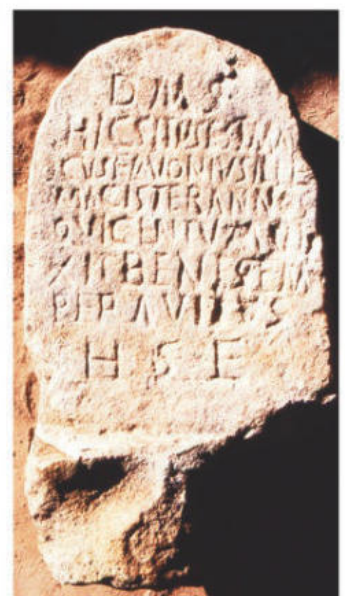
MAD 217

Celer
fils de Regillus
fils de Noppasis
101 ans



MAD 187

Cassius
Cesernius
Messor
105 ans



MAD 370

Marcus
Flavonius
Avitus
100 ans

La proportion des défunts âgés, et particulièrement des centenaires, a de longue date étonné les historiens, et certains d'entre eux n'ont pas hésité à taxer les *Thuggenses* d'exagération en raison de la considération attachée au grand âge ; la suspicion venait aussi de l'absence de semblables attestations dans les nécropoles romaines de l'Europe occidentale. Rien, cependant, ne permet de mettre sérieusement en doute ces témoignages africains, dont Dougga n'a pas le monopole. Tout au plus peut-on remarquer la tendance à arrondir le dernier chiffre à 0 ou 5.

La masse des inscriptions publiques et funéraires ne permet pas de répondre à une question lancinante : quelle était la population de Dougga ? D'une manière générale, il est impossible d'établir scientifiquement le chiffre de la population d'une ville antique. À Dougga, les inscriptions nous livrent le nom et/ou l'âge de 2 000 individus environ. Le chiffre est considérable par rapport à ce que l'on connaît ailleurs pour les agglomérations de cette envergure. Mais il faut rester prudent : ces *Thuggenses* doivent être répartis sur quatre siècles, même si la majorité est concentrée, on l'a dit, sur les II^e et III^e siècles.

D'autre part, une estimation a attribué 3 500 places de spectateurs au théâtre qui était aussi ouvert aux cités voisines. L'examen des inscriptions, notamment celui des épitaphes, ne permet pas de tirer des conclusions satisfaisantes sur le nombre d'habitants. On hésite d'autant plus à avancer un chiffre que l'on ne peut avoir une idée de la répartition entre les habitants de la ville et ceux de la campagne environnante qui composaient tout le peuple des *Thuggenses*. On parvient seulement à une certaine vraisemblance en confrontant les textes avec l'occupation estimée de l'espace et la nature de cette fréquentation. On se risque à avancer pour *Thugga* romaine une population de 3 000 à 4 000 habitants.

Dénomination et onomastique

Au moins jusqu'en 212, la dénomination et l'onomastique traduisent bien les origines des habitants et les clivages de la société (fig. 82).

Tous les *Thuggenses* étaient à l'origine des pèlerins –le *peregrinus* est l'étranger, c'est-à-dire le non-romain – facilement reconnaissables à leur dénomination. *Thuggenses* d'origine numide ou punique – l'onomastique des premiers ayant été fortement influencée par celle des seconds – ont une dénomination variée : un nom unique (Nampamo ; Nampamina), la plupart du temps assorti du patronyme pour bien marquer une naissance libre (Cesitor fils de Zabupilus ; Luspassa fille de Tontun) ; on a même, plus rarement, ce qu'on appelle la double filiation, le nom du père étant suivi de celui du grand-père (Faustus, fils de Saturus fils de Thinoba ; Namgedde fille d'Adjutor fils de Mena). Les noms doubles ne sont pas rares (Gududus Tubzicin ; Istica Zaboppilia). L'onomastique traduit les origines autochtones des porteurs ; certains noms ont un rayonnement régional, comme le féminin *Namgedde*, ou local, tel *Sefessus*, et leur origine numide est ainsi assurée. Mais, dès le début de l'empire romain, les autochtones adoptent de manière massive des noms latins, parallèlement à la latinisation de l'écriture (l'écriture



Fig. 82. Un Romain (a) et un Africain (b)
(MAD 1128 et 478, d. L. Maurin).

Un Romain. Haute stèle à sommet arrondi, deux petits acrotères aux angles.

a- « Consacré aux dieux Mânes. C(aius) Selicius Arabus fils de L(ucius), inscrit dans la tribu Arnensis, a vécu 30 ans sans reproche. Il repose ici ».

Trois noms (*tria nomina*) : prénom, nom de famille, surnom, puis filiation par le prénom du père, tribu électorale romaine dans laquelle sont inscrits les citoyens romains de la colonie de Carthage.

Un Africain (Numide). Stèle à sommet arrondi. Écriture très irrégulière.

b- « Consacré aux dieux Mânes. Gududus fils de Cabdillon fils de Bassus, a vécu 80 ans sans reproche. Il repose ici ».

« Double filiation », soit le nom du père, puis celui du grand-père. Noms uniques punico-numides, mais aussi latin (*Bassus*).

Le formulaire des deux épitaphes est identique. La datation approximative est la même : 50/150.

néo-punique est inconnue dans les nécropoles). Certains de ces noms sont particulièrement fréquents et ils sont des traductions du punique en latin, tels Donatus, Felix, Fortunatus, Victor. Enfin, on souligne l'importance des noms uniques ou surnoms grecs portés par plus de 7 % des défunts ; on donnait très souvent des noms grecs aux esclaves, mais ici, parmi les défunts qui portent des noms grecs, il y a au plus cinq esclaves assurés. Ces noms témoignent de l'hellénisation du royaume de Numidie aux deux derniers siècles av. J.-C.

Les citoyens romains ont une dénomination réglementaire composée de trois noms (*tria nomina*) : le prénom, abrégé par son initiale, le nom et le surnom ; entre le nom et le surnom s'intercalent en principe la filiation par le prénom du père et la mention de la circonscription électorale (la tribu) à laquelle il est rattaché. Il en est ainsi pour le donateur du capitole en 168/169 (fig. 83).

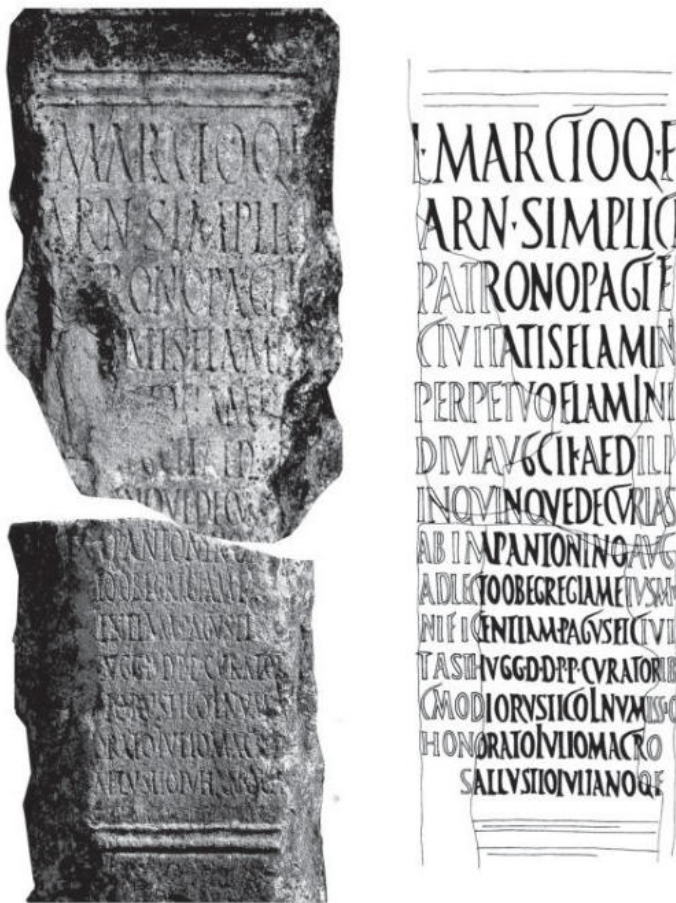


Fig. 83. Base de la statue de L. Marcius Simplex
(DFH 83, cl. et dessin L. Maurin.).

« À L(ucius) Marcius Simplex, fils de Q(uintus), inscrit dans la tribu *Armenensis*, patron du *pagus* et de la *civitas*, flamine perpétuel, flamine du divin Auguste de la colonie *Iulia* de Carthage, édile, inscrit dans les cinq *décuries* par l'empereur Antonin Auguste, le *pagus* et la *civitas* de *Thugga* ont érigé cette statue par décret des *décuries*, aux frais publics, en reconnaissance de sa générosité insigne. Curateurs : C(aius) Modius Rusticus et L(ucius) Numisius Honoratus, Iulius Macer et Sallustius Iulianus, fils de Q(uintus) ».

L. Marcius Simplex est le donateur du capitole en 166/168 (p. 121). On note qu'il n'est fait mention que d'un seul décret des *décuries*, ce qui indique que les deux conseils se sont réunis ensemble pour décider de l'érection de la statue. Quatre curateurs ont été chargés par les deux communautés qui offrent la statue, le *pagus* et la cité pérégrine, de veiller à la bonne exécution de celle-ci. Les deux curateurs qui représentent le *pagus* portent un prénom, à la différence de ceux de la cité. Le protocole le voulait ainsi. Mais que ces hommes aient bien eu un prénom est démontré par le dernier curateur, Sallustius Iulianus, fils de Q(uintus) : il ne porte pas de prénom, mais, sans doute en raison d'une homonymie, il donne celui de son père.

On a d'autres exemples de ce genre, et cela peut expliquer que, sur un certain nombre d'épigraphes, des citoyens romains ne portent pas de prénom. Ce n'est sans doute pas la seule raison, car le nombre très limité des prénoms courants – une quinzaine – ne rendait plus le prénom distinctif dans un milieu où les citoyens devenaient très nombreux, si bien que, depuis la fin du II^e siècle, certains l'ont abandonné. Au cours de ce siècle, le port d'un second surnom devient assez fréquent, notamment chez les notables, par exemple : C. Terentius Iulianus Sabinianus (p. 86, fig. 77). Cette pratique a été relativement répandue du fait que le port de deux noms au lieu d'un seul nom unique n'était pas rare chez les pérégrins (fig. 84).

Un certain nombre de pèlerins naturalisés adoptent un gentilice tiré de l'onomastique locale (fig. 85).

En réalité, dans la liste des citoyens romains, ceux qui portent la dénomination attendue sont l'exception, surtout chez les pèlerins naturalisés. Sur les épitaphes, il est rare que la filiation et la tribu soient mentionnées, et il en est de même dans bien des inscriptions publiques. Les pèlerins devenus citoyens romains précisent assez souvent leur filiation, par le nom libyque ou punique de leur père, par exemple Q. Cornelius Solutor, fils de Sissaris, ce qui dénonce leur origine dont ils restent fiers. Ceux qui ont reçu à leur naissance un nom autochtone le conservent comme surnom quand ils deviennent citoyens romains, ainsi Q. Aurelius Zabullus. Les limites de la romanisation sont bien marquées par des particularités dans la dénomination chez les nouveaux citoyens romains : très fréquente absence du prénom, même à haute époque, surnom placé avant le nom, double filiation affichée.

Ce système onomastique évolua après l'édit de Caracalla. La romanisation généralisée ayant mis fin à la course pour l'acquisition de la citoyenneté provoqua peu à peu la disparition du système onomastique romain, sauf chez les notables, volontiers conservateurs. On revint à ce qui avait toujours été d'usage dans la vie quotidienne, l'emploi du nom unique.

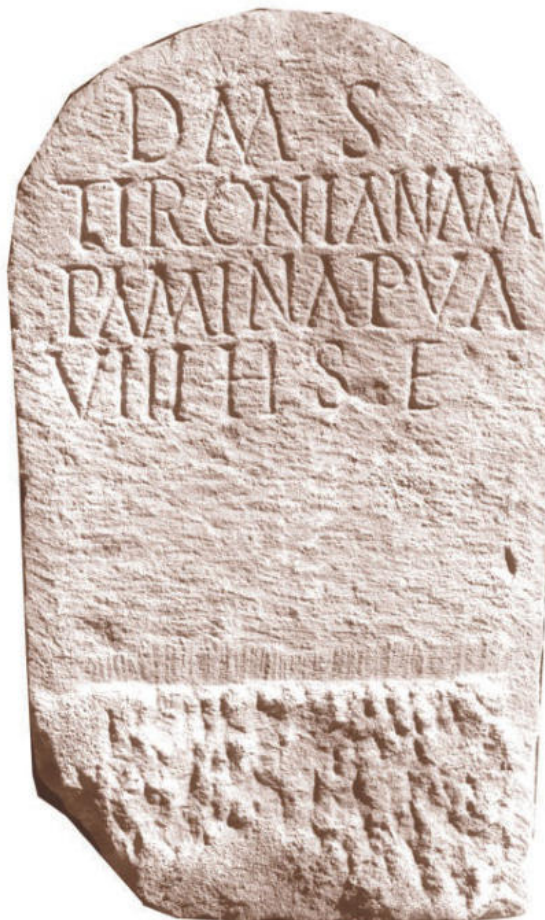


Fig. 85. Épitaphe de Tironia Nampamina
(MAD 1211, cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes. Tironia Nampamina a vécu 8 ans sans reproche. Elle repose ici ».

Le nom *gentilice* Tironia est forgé sur le nom numide Tiro.



Fig 84. Épitaphe de C. Iulius Nampamo Sutaesus
(MAD 576, cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes, C(aius) Iulius Nampamo Sutaesus, qui a vécu sans reproche 95 ans, repose ici ».

La dénomination de Nampamo Sutaesus combine deux noms uniques, l'un punique (Nampamo), l'autre libyque (Sutaesus). Devenu citoyen romain, le gentilice Iulius, relevait de son choix ; il était fréquent dans ce cas de prendre le gentilice d'un personnage qui avait favorisé l'accès à la citoyenneté, ou de l'empereur sous lequel se produisait cet accès, ou encore un gentilice célèbre et très courant, comme Iulius.

Ce Iulius a pris deux surnoms qui peuvent être les deux noms qu'il portait comme pèlerin et qu'il a tenu à conserver. Assez fréquent, Nampamo (au féminin Nampamina, Nampamina) est, selon saint Augustin (*Lettres*, 17), « celui qui a un bon pied », c'est-à-dire celui dont la venue est de bon augure.

Les esclaves et les affranchis

La documentation épigraphique et iconographique révèle un nombre très réduit d'esclaves ou d'affranchis (esclaves libérés), à peine 0,3 % des habitants de *Thugga* connus. On compte au total deux jeunes femmes mortes esclaves au milieu du 1^{er} siècle apr. J.-C. et cinq affranchis durant les deux premiers siècles (fig. 86).



Fig. 86. Épitaphes de Prote et de Licinia Secundina
(MAD 1011 et 680, cl. L. Maurin).

Deux stèles à sommet arrondi.
a- Sur celle de gauche, le trait courbe en haut représente le croissant de lune, ornement fréquent.
« Prote, esclave de M(arcus) Licinius Rufus, a vécu sans reproche 27 ans ».
Date : première moitié du 1^{er} siècle.

Qu'elle ait bénéficié d'une épitaphe prouve que l'esclave Protè (« la première ») avait occupé une place de choix dans la domesticité de M. Licinius Rufus, personnage considérable sur le plan local vers le milieu du 1^{er} siècle apr. J.-C. Cette date haute explique l'absence de formule initiale et finale, à la différence de l'inscription suivante, un peu plus tardive.

b- « Consacré aux dieux Mânes. Licinia Secundina, affranchie de M(arcus), a vécu sans reproche 60 ans. Elle repose ici ».
Date : troisième quart du 1^{er} siècle.

L'affranchie indique le prénom du maître qui l'a libérée, un Marcus qui pourrait être M. Licinius Rufus.

Vers le milieu du 1^{er} siècle, M. Licinius Tyrannus, fut patron du *pagus*, et son épouse flaminique, prêtresse du culte impérial ; il est vrai qu'ils étaient eux aussi affranchis de M. Licinius Rufus, ce qui leur avait ouvert l'accès aux honneurs du *pagus*. Mais cela ne se renouvellera plus dans la suite, une fois bien assuré le monopole des notables sur les fonctions publiques honorifiques. Nous n'avons aucune idée du nombre réel des esclaves, qui était, avec certitude, sensiblement plus important que ce que l'on pourrait déduire des sources, mais ils mouraient presque tous dans l'anonymat.

Les esclaves privés achetés sur le marché provenaient plus du trafic de populations des marges de l'empire - ici en particulier des marches sahariennes -, que de vaincus au combat. Nombreux aussi devaient être, comme partout, les enfants abandonnés à la naissance par leurs parents pauvres et incapables de les nourrir, et souvent recueillis pour être élevés pour la domesticité de la maison ou vendus au négociant spécialiste, le laniste (fig. 87).

Il y avait aussi des esclaves publics. Nous n'avons aucun indice sur les esclaves et affranchis publics appartenant au *pagus* ou à la cité pérégrine, puis au municipale et à la colonie. Nous les évoquons cependant car, comme partout, ils étaient des rouages indispensables à la bonne marche de la vie collective. Ils assistaient les magistrats, mais aussi les desservants des cultes, à commencer par le flamine perpétuel, veillaient au contrôle des poids et mesures, assuraient le service des sanctuaires, des thermes et des édifices de spectacle, l'entretien de la voirie, des aqueducs et des égouts. Les chefs de service pouvaient jouir d'une certaine considération. Mais la plupart d'entre eux assumaient les travaux de force et les tâches ingrates.



Fig. 87. Mosaïque des Échansons
(Musée national du Bardo, © AMVPPC, cl. Salah Jabeur).

Cette mosaïque pavait une salle donnant sur la cour de la maison des Échansons (M7). Elle représente un panneau historié dans un large cadre multicolore formé d'une ligne de svastikas avec retour simple et carrés. La scène qu'il borde met en jeu six personnages répartis en deux groupes symétriques, décalés vers la gauche. Le centre de chaque groupe est occupé par un esclave robuste et de grande taille, aux cheveux bouclés. Ces esclaves sont deux échansons qui se font face. Ils sont vêtus, celui de gauche d'une bande d'étoffe qui lui ceint les reins, nouée par devant, avec de longs pans, celui de droite d'une draperie qui laisse à découvert le côté droit du torse. Ils sont pieds nus, avec un bracelet de cheville pour l'esclave de droite. Chacun d'eux porte sur l'épaule en la tenant par une anse une amphore à large panse, légèrement penchée vers l'avant, au long col étroit et d'où s'écoule du vin. On lit près du col, sur l'amphore de droite, à la panse ornée de feuilles cordiformes (*hederae*), le mot grec ΠΙΕ, « bois », inscrit en caractères latins, et sur celle de gauche, en caractères grecs, ΖΗΧΗ, « tu vivras ». Ces échansons tiennent de l'autre main, celui de gauche un rameau de laurier qui promet un avenir heureux au visiteur, celui de droite une autre amphore ornée de feuilles de lierre (*hederae*),



ce qui garantit une offre inépuisable. Ils portent un collier à pendentif, celui de gauche en forme de cœur, celui de droite caché par le vêtement. Les quatre autres personnages sont eux aussi des esclaves ; leur petite taille correspond à leur rôle secondaire : ceux du centre reçoivent la boisson dans des coupes, ceux des extrémités paraissent n'avoir qu'une fonction décorative ; celui de gauche porte les accessoires du rinçage des mains après un repas, une aiguière de la main droite, une ample serviette qui descend de son épaule gauche ; celui de droite serre contre lui un panier rempli de roses et tend de la droite un grand rameau de laurier. Tous les quatre sont jeunes, chaussés de sandales, vêtus de tuniques courtes de couleur variée et ornées de galons, tenue qui s'oppose à la sobriété de celle des deux échantons. Cette scène semble avoir pour objet d'illustrer la formule peinte sur les amphores, « bois et tu vivras », qui promet aux invités du maître de maison une hospitalité généreuse et bien arrosée.

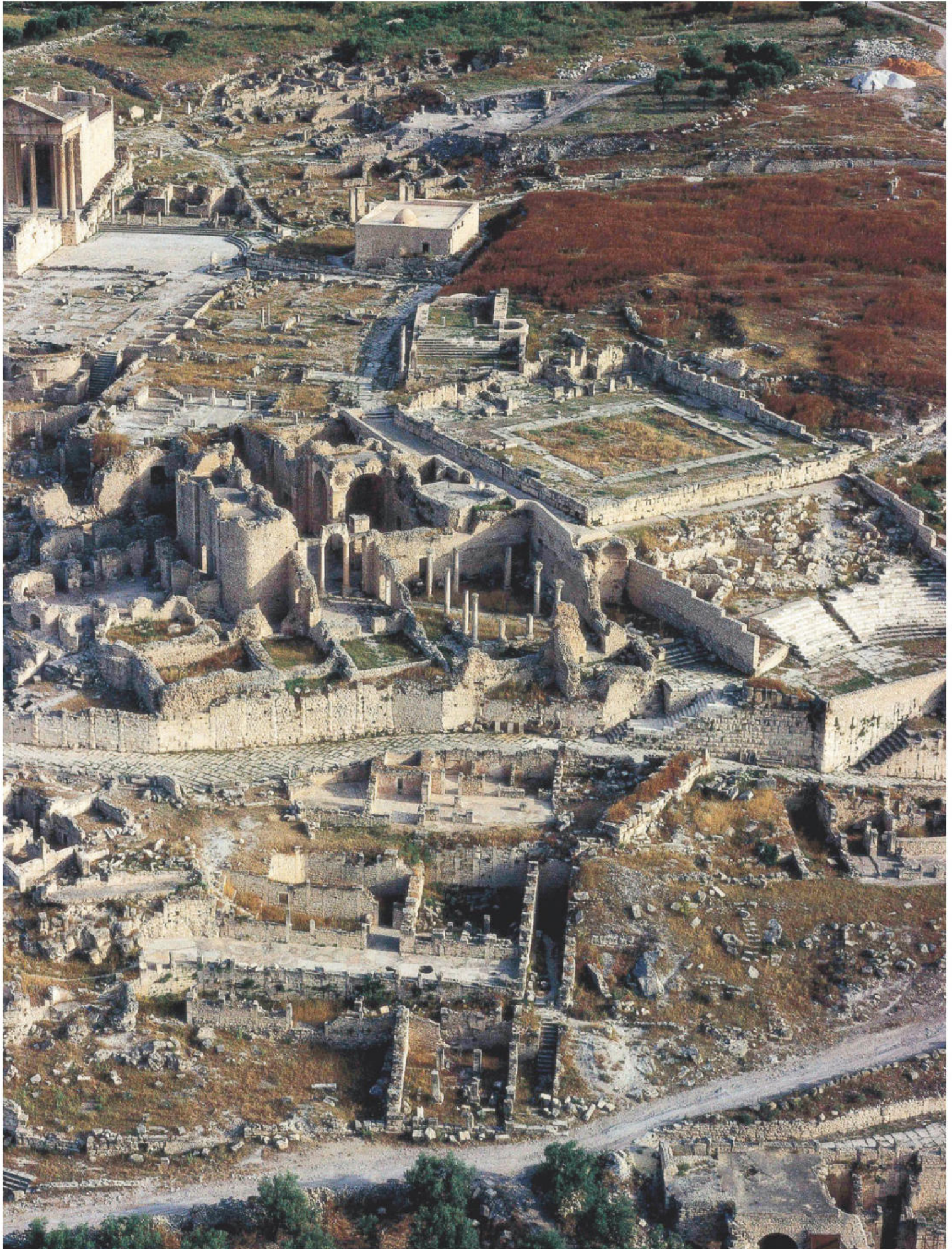
Date : fin du III^e siècle.

Dim. : 1,90 x 3,50 m ; la scène : 1,20 x 2,80 m.



Vue aérienne de Dougga
(cl. Mohamed-Salah Bettaïeb)







LIVRE 3

Vie urbaine et confort

Quant à la populace (...), les uns passent la nuit dans les cabarets (...); ou bien ils se livrent avec une ardeur violente au jeu de dés, retenant leur souffle avec un ignoble ronflement du nez pour le lâcher ensuite avec bruit; ou bien, depuis le lever du jour jusqu'au soir, sous le soleil ou sous la pluie, ils discutent jusqu'à satiété, dans le détail, le plus infime des mérites ou des faiblesses des cochers et des chevaux. Étrangeté sans nom de voir une plèbe innombrable, en une sorte de fièvre, suspendue aux résultats d'une course de chars !

(Ammien Marcellin, 14.6.25).

En Afrique romaine, comme ailleurs, il n'existe pas deux villes qui se ressemblent; mais la diversité des schémas urbanistiques n'exclut pas des points communs. Dans toutes les villes, en effet, des espaces étaient réservés à la vie publique, à la prière, aux divertissements, aux affaires, au commerce et à l'hygiène. Chaque centre urbain a introduit les nouveautés apportées à l'art de construire et les équipements caractéristiques de la civilisation romaine. Des aménagements furent conçus pour les gens de passage qui pouvaient se rafraîchir et s'approvisionner en toutes choses, ou, si besoin, passer la nuit. Ces espaces ont certainement contribué à rendre Dougga plus attrayante qu'elle ne l'était auparavant.

Les vestiges de l'ancienne *Thugga* nous sont parvenus dans un état de conservation remarquable et, depuis un siècle et demi, l'exploration archéologique du site et les efforts constamment poursuivis pour sa mise en valeur permettent d'y restituer le quotidien d'un résident ou le séjour d'un visiteur dans l'Antiquité (fig. 88).





CHAPITRE VII

Le cadre urbain et le réseau viaire

La topographie urbaine

Le relief et la topographie naturels rendaient le site peu attractif pour la vie quotidienne. La différence d'altitude entre les deux extrémités de l'agglomération, au sud le mausolée libyco-punique, à 490 m d'altitude, et au nord, la nécropole du Nord-Ouest, à 584 m, avoisine les 100 m. De plus, la pente est particulièrement raide avant d'atteindre les lieux d'affluence comme le forum, le marché et le théâtre, où l'altitude varie entre 540 et 550 m (fig. 89). Ces inconvénients handicapaient notablement la circulation des véhicules et des hommes.

Installé en un lieu accidenté, le site ne pouvait convenir à une ville au plan en damier, comme on l'a appliqué en plaine, par exemple à Carthage ou à

Fig. 89. Le centre urbain
(prise de vue par drone en 2018,
© INP/ AOROC-CNRS-ENS-PSL).





Sufetula/Sbeitla, où les rues se coupaient à angle droit. Le tracé urbain, très irrégulier dans le centre, reprend celui de la ville numide. Tel que nous pouvons le restituer vers le milieu du III^e siècle, quand le centre urbain était saturé ou presque, l'accès à la ville se faisait par trois voies au moins : à l'est, par l'arc de Septime Sévère (40), à l'ouest par celui de Sévère Alexandre (11), au sud par Aïn Doura, où étaient situés les latrines et les bains publics du même nom (42), qui étaient vraisemblablement accessibles par une voie secondaire venant d'*Aunobaris*/Guern El-Kebch. Le voyageur, venant de la voie Carthage-*Theveste*, pouvait entrer à Dougga ou la longer et poursuivre sa route vers *Thibursicu Bure*/Téboursouk ou *Vchi Maius*/Henchir Douamis au nord. Certaines rues épousent les irrégularités du terrain et serpentent pour atténuer les pentes et les rendre praticables aux véhicules.

Les différents quartiers de la ville

Autour du centre urbain qui réunit la vie politique et économique dont les transformations sont manifestes jusqu'à Gallien, le réseau viaire, en particulier les trois grandes artères, détermine plusieurs quartiers comprenant chacun des *insulae*, dont les constructions ont évolué au fil du temps en intégrant de nouveaux bâtiments publics (temples, théâtre, thermes, fontaines et latrines) ou en les transformant (marché, forum). La prospérité et l'introduction des techniques déjà adoptées dans les métropoles, conduisent à une amélioration constante du confort urbain qui est lié à la circulation de l'eau. Ainsi construit-on à l'extérieur les deux aqueducs d'Aïn El-Hammam et d'Aïn Mizeb et les réservoirs, et dans la ville les thermes de Caracalla (29) et d'Aïn Doura (42), pour ne citer que les plus notables, mais aussi un réseau de fontaines à l'architecture et au décor soignés qui alimentent les différents quartiers. Ces *insulae* abritent des habitations bourgeoises (les *domus*) autour du quartier central, le long de la Grande rue courbe et de la Grande rue transversale. De nombreuses citernes révèlent l'existence d'une autre grande zone d'habitat entre l'extrémité de la falaise et le théâtre, secteur qui n'a encore été l'objet ni de fouilles, ni d'études.

Le paysage urbain connut fréquemment des transformations, en particulier du fait de la densité de l'occupation dans le centre-ville. Des *domus* ont été ainsi réduites ou complètement arasées pour bâtir, entre autres, le temple anonyme A ou le sanctuaire de Tellus (28), ou encore le temple des Victoires de Caracalla (T28), ce qui, dans le dernier cas, a sensiblement réduit la superficie de la maison de Vénus (M15). En même temps que le nombre des sanctuaires se multiplie et que leur ornementation est enrichie, les *domus* des quartiers centraux sont embellies et parfois agrémentées de thermes ; c'est par exemple le cas de la maison dite aux thermes privés (M35). Cependant, contrairement au forum où les grandes étapes de travaux sont bien établies, et aux sanctuaires dont le dossier épigraphique et archéologique est souvent nourri, nous disposons rarement de sources et d'études comparables pour illustrer de manière précise la chronologie de la transformation des habitations ; les données archéologiques et architecturales sont très lacunaires dans ce domaine.

Plusieurs pôles monumentaux ont été créés progressivement autour du centre urbain, souvent accessibles par les rues principales, et leur programme architectural a tenu compte des contraintes topographiques ; nul doute que l'habitat des quartiers correspondant ait été modifié en conséquence et transformé à la faveur de ces implantations nouvelles, comme on le constate au sanctuaire dit Dar Lachhab (T27), à la fontaine de Terentius (12) et à bien d'autres. Sous Hadrien (117-138), les très prestigieux temples de la Concorde (T30) sont associés à un théâtre cultuel et les thermes de Caracalla (211-217) (29) accentuent la monumentalité de cet îlot,





qui s'achève par la construction du temple anonyme C (T32) pour occuper et masquer un espace résiduel. Le théâtre, construit en 168/169, a certainement donné l'occasion de remanier le quartier oriental. Les thermes (42) et les latrines (43) d'Aïn Doura, édifiés sous Commode, représentent un autre attrait important au sud-ouest de la ville. Au sud-est, la maison d'hôtes (les *hospitalia*) au *Trifolium* (M37) forme un autre complexe d'activité avec les thermes et les latrines des Cyclopes (38) ; la construction en 205 de l'arc de Septime Sévère (40) entraîne des rénovations de l'ensemble de ce quartier, notamment celles du réseau viaire et, tout près, du sanctuaire anonyme de Pluton (T29).

Hors des limites de la ville, de grands sanctuaires, ceux de Saturne (T6), qui a fait l'objet de plusieurs restaurations, de Minerve II (T2), construit en 138/161, de *Caelestis* (T14), édifié sous le règne de Sévère Alexandre (222-235), et le cirque (1), aménagé en 225, achèvent la parure monumentale à proximité des espaces funéraires. La construction de l'arc de Sévère Alexandre en 232 (11) a nécessité un aménagement du quartier occidental et des environs, ce qui explique sans doute le choix de l'emplacement du sanctuaire de *Caelestis*.

Les portes

Les limites de l'agglomération ou de la cité sont matérialisées, sur les voies d'accès principales, par des portes qui sont en l'occurrence des arcs de triomphe, monuments prestigieux qui signalent l'entrée de la ville aux voyageurs. Dougga était principalement accessible par la grande voie Carthage-*Theveste*, grâce à un diverticule qui s'en détachait et qui franchissait la vallée de l'oued Khalled. Au carrefour, la colonie de *Thugga* érigea, entre 293 et 305, un arc de triomphe en l'honneur des Tétrarques (293-305). L'arc de Septime Sévère (40) (fig. 90) est le plus ancien ; il fut bâti pour célébrer la constitution du municipe en 205. Le choix de son emplacement, à l'extrémité sud-est de la Grande rue courbe, faisant liaison avec la voie Carthage-*Theveste* et divisant en deux la ville jusqu'à l'arc de

Fig. 90. L'arc de Septime Sévère (40) construit en 205

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).

Deux chasse-roues en forme de bornes empêchaient les charrettes d'accrocher les piédroits de l'arc et permettaient aussi aux charretiers de monter ou de descendre de leurs véhicules. D'autres chasse-roues sont placés contre les piles de l'arc de Caracalla ou à des carrefours, en particulier près de la fontaine de la Grande rue orientale (54).





Sévère Alexandre n'est sans doute pas le fruit du hasard. Nous avons en effet proposé que cette avenue a pu être un marquage symbolique entre les deux communautés (p. 61). Il est constitué par une arcade de 5 m d'ouverture soutenue par des piédroits dotés de niches rectangulaires hébergeant des statues impériales. Les deux faces de l'attique portaient des inscriptions, l'une à Septime Sévère et à son épouse Iulia Domna, l'autre à leurs fils Caracalla et Géta ; le nom de ce dernier a été martelé.

L'arc de Sévère Alexandre (fig. 91) indique l'entrée occidentale de la ville (11). Si l'arc de Septime Sévère fut construit pour célébrer l'union et la liberté des habitants de *Thugga*, cet arc fut, quant à lui, érigé en 231/232, pour célébrer la sauvegarde de la liberté. L'inscription qui le décore et le couronne qualifie en effet le prince au pouvoir de sauveur de la liberté (*conseruator libertatis* ; (p. 78, fig. 69)).



L'arc de Septime Sévère
(cl. A. Khéchine).



Fig. 91. L'arc de Sévère Alexandre, bâti en 231/232
(cl. A. Khéchine).

Appelé traditionnellement *Bab Er-Roumia* (porte de la chrétienne), le monument est formé d'une arcade de 4 m d'ouverture environ reposant sur des piédroits décorés de niches rectangulaires.





Les places

Le forum (C1) et la place de la Rose des Vents (C2), disposant tous deux d'une tribune aux harangues (C26 et C6) étaient les lieux favorisés de réunion des *Thuggenses*. À proximité, la place du marché (C10) était le centre économique de la ville. Des places de petites dimensions, de plan rectangulaire, triangulaire, circulaire, ont été réservées devant le temple dit Dar Lachhab (T27), la fontaine de Terentius (12), la fontaine aux Sept rues (55) ; ces lieux placés à des carrefours devaient être particulièrement fréquentés.

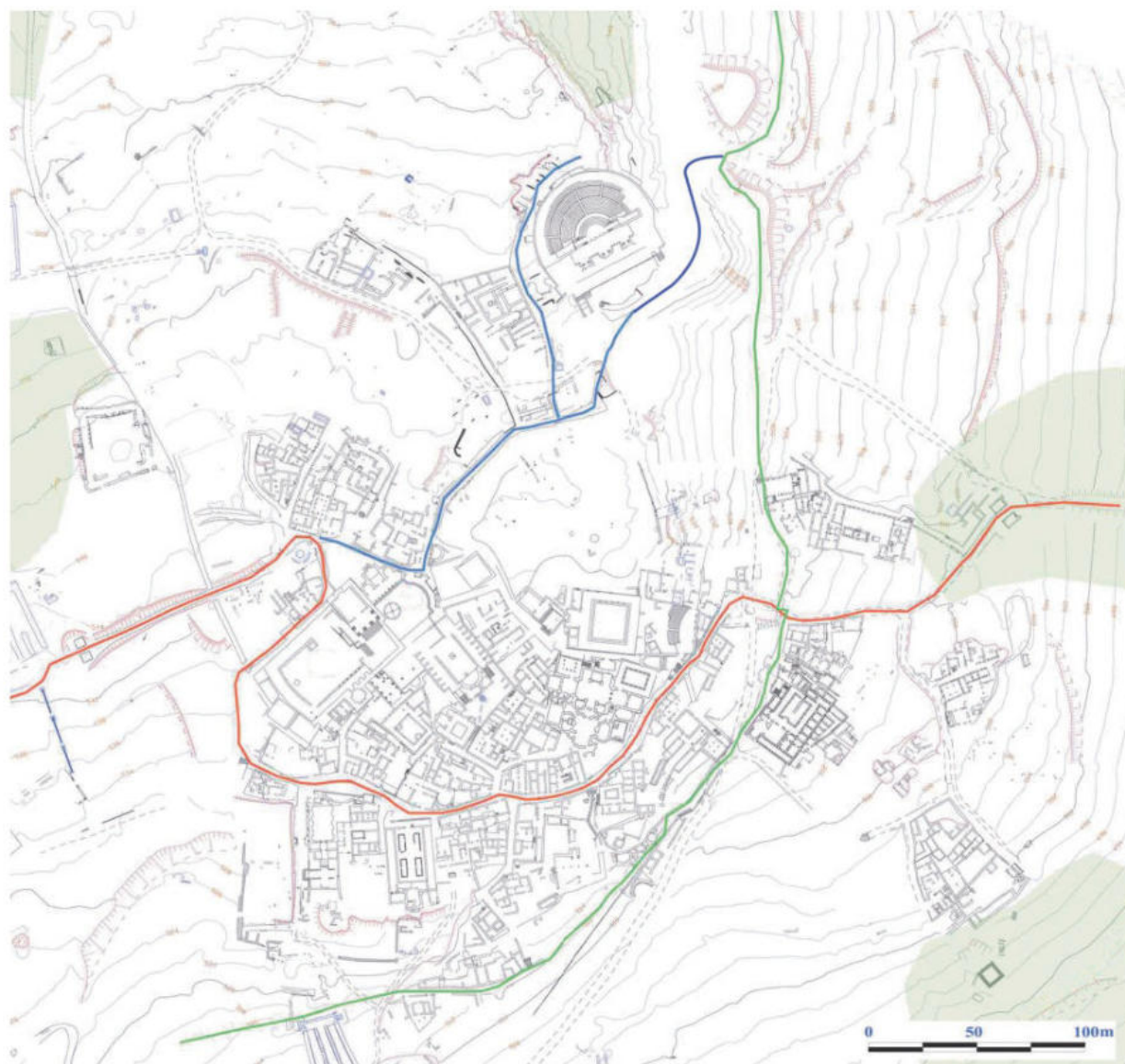
Les « avenues »

Le centre urbain était desservi par trois principaux axes de circulation (fig. 92). Le plus important était la Grande rue courbe qui le traversait d'est en ouest, de l'arc de Septime Sévère (40) à celui de Sévère Alexandre (11) ; elle croisait au niveau des thermes des Cyclopes la Grande rue transversale

Fig. 92. Le réseau viaire de Dougga : les trois artères principales et les rues secondaires

(© V. Brouquier-Reddé (d'après J.-Cl. Golvin, © INP/ AOROC).

Tracé bleu : Grande rue orientale ;
tracé rouge : Grande rue courbe ;
tracé vert : Grande rue transversale.





qui joignait les thermes d'Aïn Doura (42) au sud-ouest, au théâtre (13) au nord et continuait vers *Thibursicu Bure/* TébourSouk. L'autre grand axe est la Grande rue orientale qui venait du temple de Saturne (T6), longeait le théâtre, bifurquait vers l'ouest jusqu'au forum avant de rejoindre la Grande rue courbe à la hauteur du carrefour des Sept rues, au nord du forum.

Ces grandes artères formaient un réseau en boucle et assuraient une desserte efficace du centre urbain. Elles donnaient accès aux principaux édifices. Ces rues sont totalement dépourvues de trottoirs sauf la portion de la Grande rue orientale reliant la place de la Rose des Vents à la fontaine du carrefour des Sept rues. Le dallage de certaines rues secondaires ou même principales est parfois interrompu ou inachevé à cause des affleurements rocheux qui n'ont pas été aplanis et ramenés au même niveau que celui de la chaussée, ainsi dans la Grande rue orientale, près de la fontaine (54), et dans l'étroite ruelle longeant la façade ouest du temple anonyme A (T25) et conduisant vers la place de la Rose des Vents.

La Grande rue courbe

Cette large avenue dallée, au parcours nettement sinueux, jouait un rôle essentiel dans la scénographie de la ville, contribuant ainsi à desservir les principaux bâtiments dont l'imposant complexe des *Templa Concordiae* (T30), les thermes de Caracalla (29), le temple dit Dar Lachhab (T27), la fontaine de Terentius (12) et secondairement le forum et ses abords (fig. 93). De la porte de Septime Sévère, les véhicules étaient tirés jusqu'au croisement avec la Grande rue transversale, depuis lequel la profondeur des ornières creusées sur les dalles par le poids des marchandises devenait nettement moins prononcée. De ce carrefour, les véhicules chargés pouvaient soit emprunter vers l'ouest la Grande rue transversale en direction du théâtre et de la Grande rue orientale, soit ils étaient remplacés par des voitures légères à deux roues, ou déchargés et relayés par des transporteurs. Les traces de roues deviennent moins visibles et disparaissent à partir des thermes de Caracalla où la chaussée s'élargit nettement afin de faciliter le déchargement des matériaux nécessaires au fonctionnement des bains. Une aire pour ranger les carioles y est aménagée à cet effet (p. 264). La circulation des véhicules ne devient discernable qu'aux alentours du carrefour des Sept rues, au nord du forum, pour continuer jusqu'à l'arc de Sévère Alexandre (11).

La Grande rue courbe offrait aux visiteurs certaines distractions et occupations. Ceux qui venaient de loin, fatigués par le voyage, étaient satisfaits d'accéder, dès leur arrivée, aux latrines et aux bains des Cyclopes (38). Ils pouvaient également se recueillir devant le temple dit de Pluton (T29) ou les prestigieux temples de la Concorde (T30). Plus loin, ils gagnaient une place autour du temple dit Dar Lachhab, de la fontaine de Terentius et de l'établissement thermal de l'Ouest (52) en face du temple des Victoires de Caracalla, de l'autre côté de la rue. Cet endroit était, avec la place de la Rose des Vents et le passage au sol mosaïqué entre les thermes de Caracalla et les temples de la Concorde, la principale attraction de la ville. On y recherchait de l'eau et de la fraîcheur ; l'endroit était si fréquenté qu'on aménagea de larges trottoirs pour le repos des promeneurs et des colporteurs qui gravaient sur les dalles des dessins ou des textes, comme cette banderole devant la fontaine de Terentius (12), qui porte une acclamation à la gloire des *Florentii*, une faction du cirque : « les *Florentii* sont ici (à *Thugga*) et partout » (fig. 94). Parfois, les dallages et les marches sont convertis en tables de jeux à la toupie, aux osselets et aux dés.





Fig. 93. La Grande rue courbe
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).

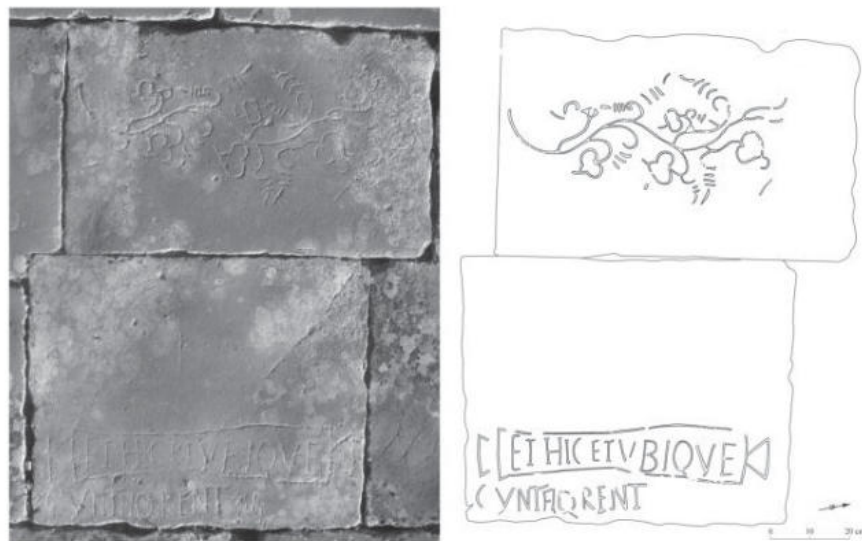


Fig. 94. Près de l'entrée de Dar Lachhab, proclamation des *Florentii* accompagnée d'un rameau de leur emblème, la feuille de lierre
(cl. M.-A. Chehidi, dessin Ph. Martinez, © INP/ AOROC).





La Grande rue transversale

Cette large rue carrossable est de manière exceptionnelle pratiquement rectiligne. Elle monte en pente assez douce depuis les thermes d'Aïn Doura (42), au sud-ouest, vers le théâtre au nord-est et rejoint la Grande rue orientale ; de là, on pouvait suivre une voie qui conduisait à *Thibursicu Bure*/Téboursouk (fig. 95). La Grande rue transversale croise perpendiculairement la Grande rue courbe au carrefour des thermes des Cyclopes (38). À ce niveau les véhicules lourds venant de l'arc de Septime Sévère pouvaient continuer leur route, mais ils devaient être en partie allégés, comme le suggèrent les ornières de roues qui sont peu profondes tout au long du parcours de la Grande rue transversale. S'ils tournaient à droite, ils allaient rejoindre la Grande rue orientale près du théâtre (13). À gauche, ils descendaient vers les thermes d'Aïn Doura.



Sur cet itinéraire, le visiteur aborde les *hospitalia* au *Trifolium* (M37) que signale un porche empiétant nettement sur la chaussée. Comme devant le temple dit Dar Lachhab et la fontaine de Terentius, ont été gravés sur les dalles des graffites figurant des svastikas et d'autres motifs géométriques et floraux (fig. 96). On découvre plus loin un nymphée (34) et le temple de Minerve I (T33) avant d'atteindre le complexe d'Aïn Doura (41), constitué de réservoirs, de thermes symétriques et de latrines. De là, la Grande rue transversale se raccorde avec la voie conduisant vers *Aunobaris*/Guern El-Kebch.

Fig. 95. La Grande rue transversale
(prise de vue par drone en 2021,
cl. H. Kerkeni GeoArch,
© INP/AOROQ).





La Grande rue orientale

Cette rue relie les deux principales rues précédemment décrites. À l'est, elle se détache de la Grande rue transversale, passe devant le théâtre puis le nymphée (54), se dirige vers le quartier du forum, longe l'exèdre de la Piété Auguste (C7) où elle bifurque à droite, contourne et la façade latérale du temple de Mercure (C5) et la fontaine du carrefour des Sept rues (55) pour se confondre avec la Grande rue courbe et prendre la direction de l'arc de Sévère Alexandre (11). Les traces de roues sur le dallage sont assez profondes, comparables à celles observées au croisement des thermes des Cyclopes. Un trottoir étroit est aménagé sur les deux côtés de la rue conduisant vers la fontaine de plan hexagonal (fig. 97). Les véhicules s'arrêtent devant le nymphée où ils sont également déchargés ou relayés par des transporteurs. À partir de là, les traces de roues deviennent un peu moins profondes, mais réapparaissent avec netteté à l'endroit de la jonction avec la Grande rue courbe.



Fig. 96. Dessins gravés sur le dallage du porche d'entrée des *hospitalia* au *Trifolium* (cl. M.-A. Chehidi).

Les rues secondaires

Des ruelles dallées, souvent à forte pente, se détachaient des grandes avenues pour desservir les maisons et les endroits moins fréquentés de la ville. Elles sont étroites et généralement interdites aux véhicules, à l'exception de la rue du temple des Victoires de Caracalla qui était ornée d'un arc, protégé de chasse-roues, qui enjambait la rue et réduisait le passage. Certains bâtiments ou espaces, comme le théâtre, la place de la Rose des Vents et le marché, étaient desservis par deux ruelles ou plus.

Fig. 97. Rue à trottoir reliant l'entrée nord-est de la place de la Rose des Vents, près du temple de Mercure à la fontaine de la place des Sept rues (cl. R. Selmi).





Le dallage des rues et la circulation

D'une façon générale, les rues principales étaient soigneusement dallées au-dessus d'un égout central dont le tracé est parfois signalé par de longues dalles rectangulaires peu larges placées parallèlement et perceptibles dans la Grande rue orientale et dans les abords du forum (fig. 98). Le dallage le plus fréquent était du type en chevron pour rendre les plaques autobloquantes, par exemple dans la Grande rue courbe et les ruelles qui s'en détachaient. Certaines rues secondaires en étaient pourvues comme celle qui partait de la Grande rue courbe et longeait le temple de Minerve I. Les dalles, toutes rectangulaires, étaient souvent mal ajustées ; les hiatus qui se formaient sous l'effet du poids des véhicules, étaient comblés par des cailloux. Quelques tronçons de rues plus anciens dont l'un en contrebas du théâtre cultuel ou dans la rue à l'ouest du sanctuaire anonyme E au sud (T47) sont matérialisés par un revêtement de petites pierres (fig. 99). La rue qui longe la façade sud des *hospitalia* au *Trifolium* est datée de l'époque flavienne, ce qui correspondrait à une période de réfection de la voirie. La circulation des véhicules était sans doute règlementée. La rareté des trottoirs ajoutée à l'étroitesse des rues rendait, par endroits, difficile la circulation des véhicules et des piétons. On peut penser que l'utilisation des véhicules ne se faisait que le matin tôt. D'un autre côté, la largeur limitée de la chaussée imposait une circulation à sens unique. L'arc de Septime Sévère (40) et le nymphée (54) au croisement de la Grande rue du théâtre et de la Grande rue orientale étaient les endroits où le trafic était le plus intense, comme le suggèrent la profondeur des ornières. Plusieurs rues sont réduites ou partiellement recouvertes par l'empiétement de certaines constructions, en particulier de temples. La rue de la Maison de Vénus (M15) devient plus étroite lors de la construction du sanctuaire dit Dar Lachhab (T27) ; l'extension de la cour et du mur d'enceinte du sanctuaire dit de Pluton (T29) modifie le tracé de la ruelle primitive.

Fig. 98. La Grande rue orientale, entre le théâtre et le forum
(cl. R. Selmi).

Au centre, les dalles de couverture de l'égout ; l'emplacement des ornières montre qu'il ne restait qu'un passage étroit le long des façades pour la circulation des piétons.



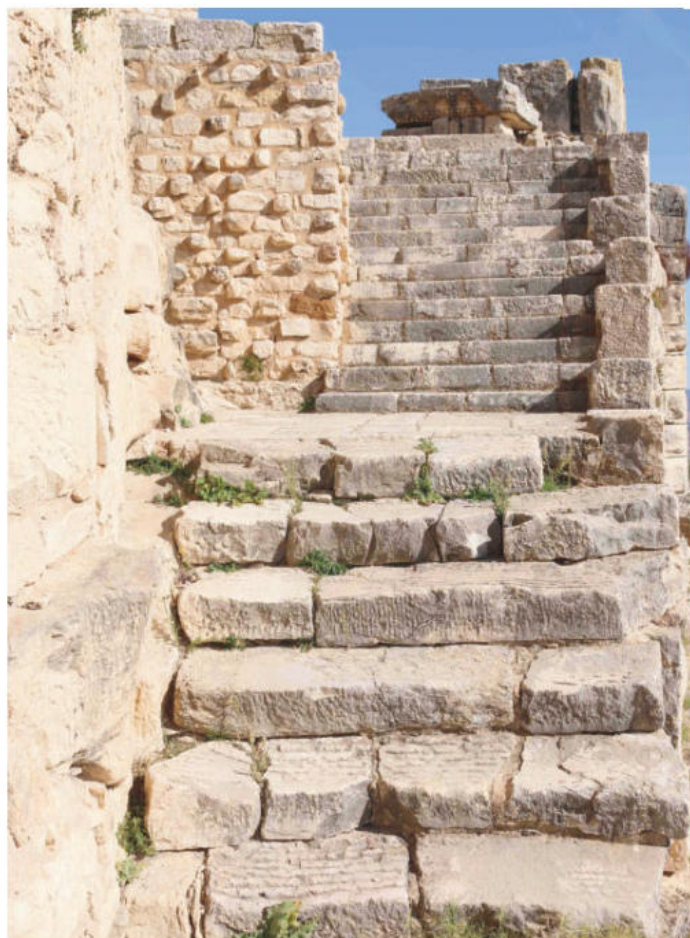


Fig. 99. La superposition des deux états de pavements dans la Grande rue Courbe
(cl. A. Khéchine).

À gauche, les petits pavés plus anciens, à droite, les grandes dalles posées en chevron.

Fig. 100. Escalier à double volée reliant la Grande rue courbe au temple C, au théâtre cultuel et aux temples de la Concorde
(cl. R. Selmi).

Les marches sont striées pour empêcher les piétons de glisser.



Grâce aux escaliers et aux portes qui fermaient chacun de ses débouchés, le quartier du forum était interdit au trafic charretier et entièrement inaccessible la nuit. La Grande rue courbe contournait le forum avant de rejoindre la Grande rue orientale à la hauteur du carrefour des Sept rues. Là où la pente est forte, on gravait sur les dalles des stries rapprochées pour faciliter ainsi l'adhérence des sabots des animaux et éviter qu'ils ne glissent ainsi que les passants. Lorsque la pente était forte, on aménageait des escaliers pour compenser la déclivité du terrain, à l'usage des piétons, à l'image des escaliers du marché, celui entre le temple de Tellus (T28) et la maison aux Belles voûtes (M19), et celui du théâtre cultuel (31) et du temple C (T32 ; fig. 100).



Fig. 101. Le centre public, état actuel
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).

Fig. 102. Le centre public, plan des vestiges état actuel
(© J.-Cl. Golvin).

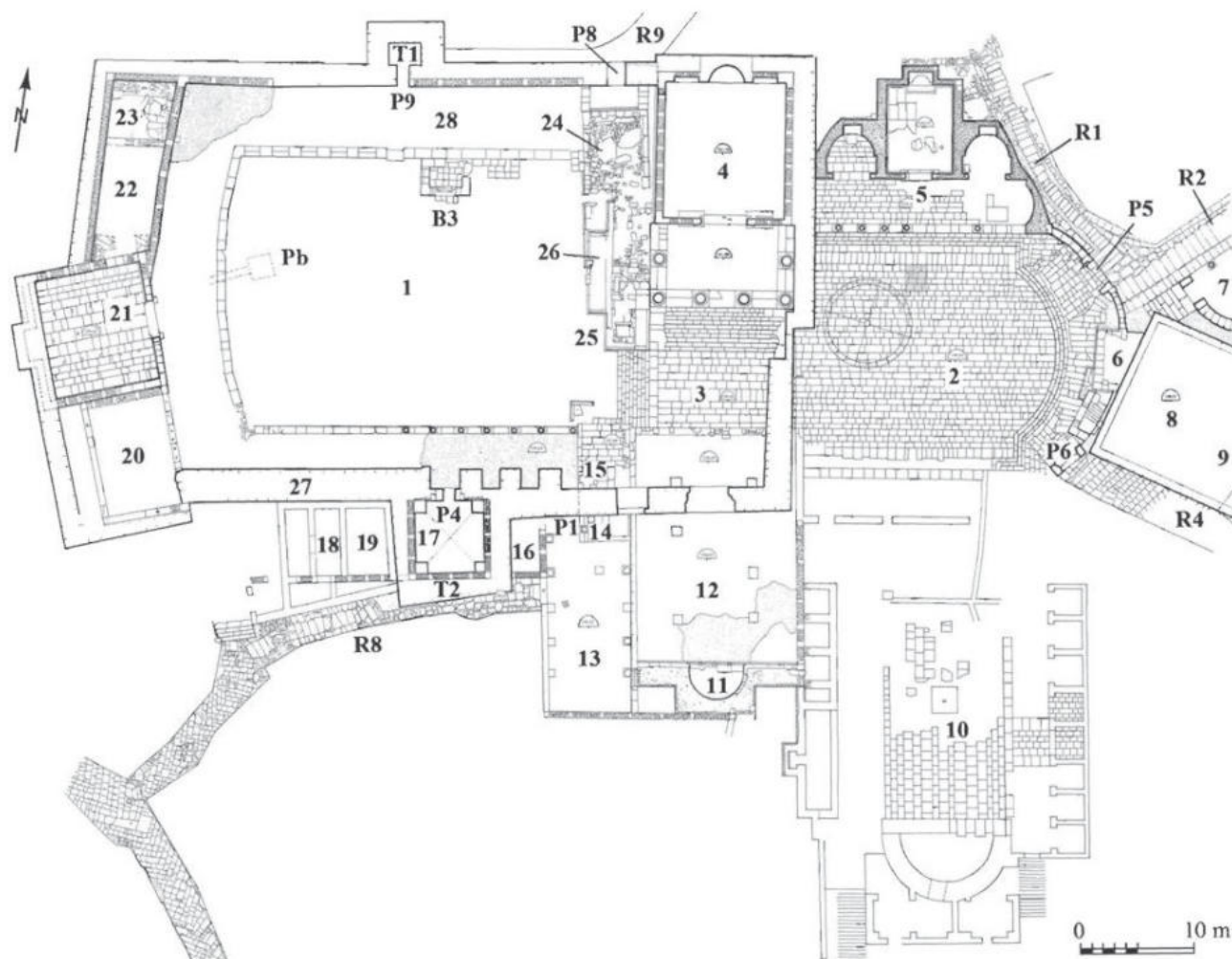
C1. Forum. C2. Place de la Rose des Vents. C3. Parvis devant le capitole.
C4. Capitole. C5. T. Mercure. C6. Tribune, place de la Rose des Vents.
C7. Exèdre de la Piété Auguste. C8. T. Fortune, Vénus Concorde, Mercure.
C9. Mosquée. C10. Marché. C10b. Exèdre de Mercure.
C11. Exèdre (autrefois dite de Commode). C12. Autel de l'Auguste.
C13. Bâtiment aux colonnes. C14. Autel préromain. C15. T. anonyme (Saturne ?).
C16-C17-C18-C20-C22. Pièces de destination inconnue. C18a. Hammam aghlabide.
C21. T. Tibère / Curie ? C21a. T. du culte royal (Massinissa) ?
C24. Mémorial de Massinissa. C24a. T. anonyme. C25. Arc de Tibère. C26. Tribune.
C27. Enceinte byzantine. C28. Portiques du forum.
B1, B2. Colosses de Marc Aurèle et Lucius Verus. B3. Base monumentale de statue.
P1. Porte sud-ouest du forum. P4. Porte de la pièce 17 et de la tour byzantine sud.
P5-P6. Portes de la place de la Rose des Vents.
P7, P8. Porte et poterne nord du fort byzantin. P9. Porte de la tour byzantine nord.
R1. Grande rue orientale. R4, R8, R9. Rues.
Voir *infra* les plans par phases pour l'emplacement des autres portes et arcs.



CHAPITRE VIII

Le centre monumental : le forum et la place commerciale

Le quartier public de Dougga comprend deux ensembles : le forum qui était dans le domaine du *pagus* et, à l'est, un espace longtemps mal connu où se trouvait le marché, centre économique qui appartenait lui aussi au *pagus* jusqu'au début du III^e siècle. Bien documentée à l'époque de Tibère et de Claude, l'histoire du quartier est pratiquement inconnue ensuite jusqu'au règne de Commode (180-192), quand il atteignait sa configuration définitive. Le forum tient son importance de ce qu'il était le centre de la vie politique d'abord du *pagus* seul, puis, de plus en plus de l'ensemble de la communauté thuggensaise. C'était le lieu des réunions publiques, celui des annonces à la foule du haut d'une tribune adossée au capitole, celui de la propagande politique et électorale. D'autres activités pouvaient aussi s'y déployer comme, sous les portiques, celle des enseignants. Outre les bâtiments qui le bordaient, il était orné de statues ou de groupes statuariers d'empereurs ou de notables abrités sous les portiques ou parfois dressés sur la place quand il s'agissait de monuments importants (fig. 101-102).





La topographie du centre public de l'agora numide à la fin du II^e siècle

En comparaison avec l'agora numide, le forum romain est relativement bien connu. Son aménagement commença sans doute avec la fin du royaume de Juba en 46, sinon au plus tard en 27 av. J.-C. Les anciens monuments numides furent alors agrandis ou démontés et de légères modifications donnèrent à la place sa configuration quasi rectangulaire. Mais les premiers aménagements importants connus débutèrent sous Tibère. Le forum est désormais accessible par quatre portes ou arcs (P₁, P₂, P₃ et P₁₁) construits entre 14 et 54, sous les règnes de Tibère, Caligula et Claude. Le temple royal fut transformé et converti en l'honneur de l'empereur Tibère (C₂₁), puis en 36/37, d'autres bâtiments occupèrent le nouveau forum : l'autel d'Auguste (C₁₂) au milieu du sanctuaire du culte de Rome et d'Auguste ; le temple numide (C₁₅), agrandi et éventuellement voué à Saturne romain ; enfin la place devant le temple de Tibère, dallée et embellie d'un escalier et d'un arc (P₁₀) ; sur les ruines du mémorial de Massinissa, furent identifiés un temple anonyme (C_{24a}) et les deux piles de l'arc de Tibère (C₂₅) supplantant ainsi le grand roi numide. On construisit à côté, sous Caligula (37-41), le temple de Jupiter (C_{4a}) à l'emplacement du futur capitole et enfin un arc (P₁₁). Cette première phase s'achève en 54 avec la construction du marché (C₁₀).

Les travaux se sont arrêtés à l'époque flavienne (69-96) et, semble-il aussi, sous Nerva (96-98), Trajan (98-117) et Hadrien (117-138), pour reprendre de façon quasi continue dès Antonin le Pieux (138-161), sous le règne duquel le forum fut complètement transformé par le comblement de la cour devant le temple de Tibère, l'agrandissement de la place du côté nord-ouest et la construction du portique du forum sur trois côtés (C₂₈). Le temple de Tibère fut désormais accessible de plain-pied. Il est possible qu'en même temps furent créées les pièces C₂₀ et C₂₂ au nord et au sud de ce temple, et C₁₆, C₁₇ et C₁₈ sur le côté sud du forum. Sous Marc Aurèle (161-180), le forum est achevé par l'édification en 168 du splendide capitole (C₄). Pour la construction de la tribune aux harangues (C₂₆), on utilisa les socles de l'ancien arc de Tibère (C₂₅) qui fut alors démonté car, masqué par le capitole, il avait perdu sa fonction de passage. Deux statues colossales avec leurs bases des empereurs Marc Aurèle et Lucius Verus divinisé (B₁, B₂) prirent place de chaque côté de l'escalier assurant le passage entre l'esplanade du capitole et le forum (fig. 103).

À l'exception du marché édifié sous Claude, l'espace à l'est du forum était encore vide, probablement parce qu'il appartenait à la cité numide et qu'elle le céda dans la suite au *pagus* selon un accord dont on ignore les détails. Les travaux, commencés sous le règne de Commode (180-192), permirent de bâtir le temple de Mercure (C₅), au centre, la place sur laquelle est gravée la Rose des Vents, le nouveau marché (C₁₀), enfin un arc abritant une exèdre dédiée à Mercure (C_{10b}) au sud de celui-ci. L'accès à l'ensemble se faisait par quatre portes, deux donnant sur la place de la Rose des Vents (P₅, P₆) et trois autres sur le forum à proprement parler (P₁, P₂, P₃).

De ce dernier aménagement qui donna au quartier du forum sa configuration définitive jusqu'à l'avènement des Byzantins qui édifièrent la forteresse (C₂₇) entre 539 et 544, le forum n'a pas connu de modifications notables. Il fut sans doute embelli à plusieurs reprises par des statues à la gloire des empereurs, notamment les Tétrarques. Certains monuments furent vraisemblablement réaffectés, comme par exemple le sanctuaire du culte de Rome et d'Auguste transformé au IV^e ou au V^e siècle en édifice à plan basilical.



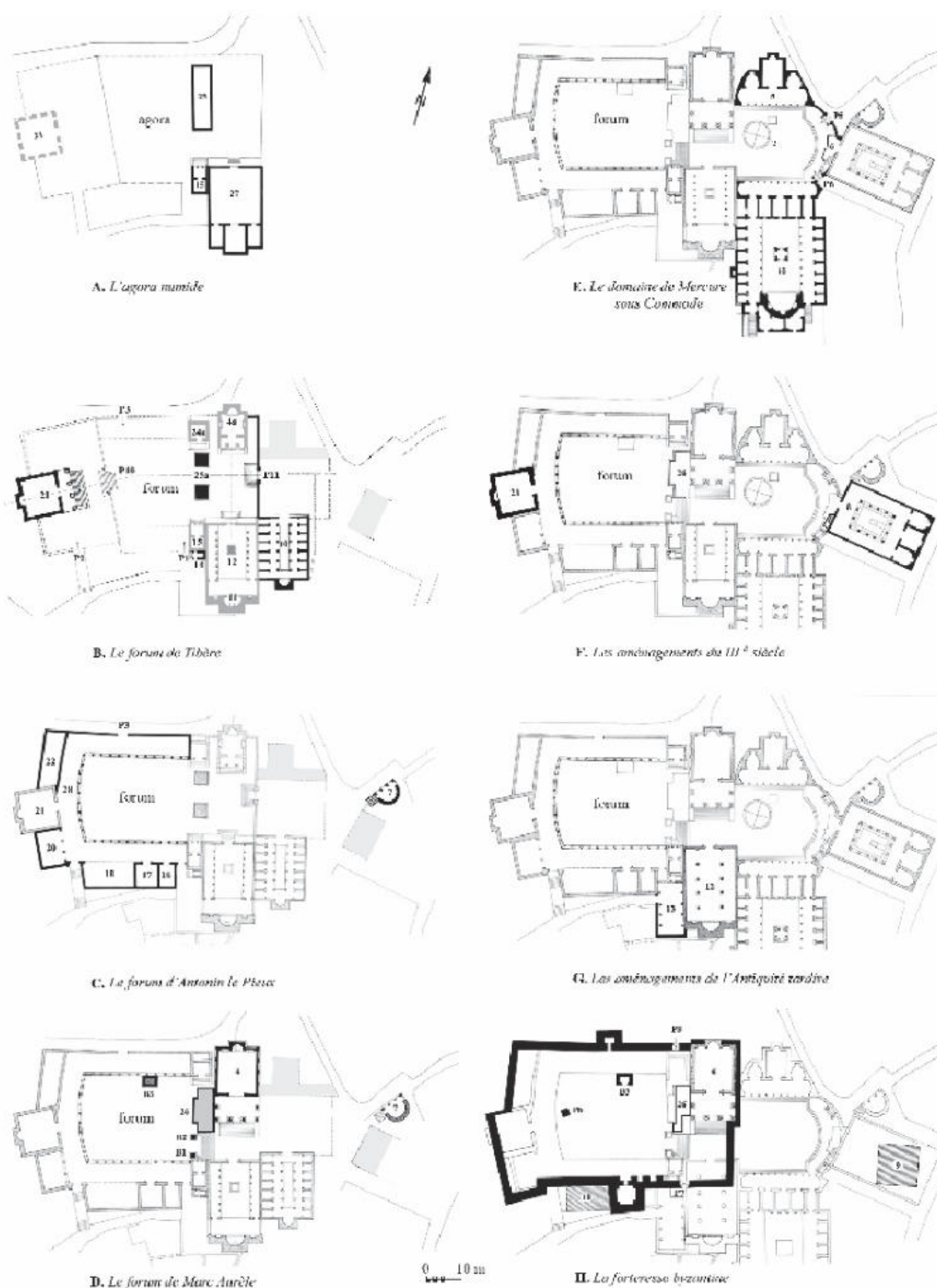


Fig. 103. L'évolution du quartier du forum du II^e siècle av. J.-C. au VI^e siècle apr. J.-C. (© J.-Cl. Golvin).

La forteresse byzantine, qui enferme exactement le forum, fut construite avec des blocs de monuments anciens démontés ou arasés. On puisa d'abord dans les bâtiments proches, autour de la place de la Rose des Vents et à l'intérieur du forum ; plus loin, le sanctuaire de Minerve II, les nécropoles de l'Ouest et du Nord-Ouest, servirent aussi de carrières. Seul le capitole fut préservé, mais son podium fut surcreusé pour y aménager une crypte. Sa sauvegarde s'explique peut-être par le fait qu'il avait été converti en église chrétienne.





Le quartier public sous les règnes de Tibère et de Claude

Durant les premières décennies de l'époque romaine, on ne perçoit aucun aménagement assuré sur la place. Il est possible que vers la fin du règne d'Auguste on ait commencé à abattre ou à démonter les monuments numides, mais les premiers chantiers n'apparaissent que sous l'empereur Tibère (14-37), avec la dévolution de l'espace de l'*agora* numide aux colons italiens du *pagus* dont il fut désormais la place publique, le forum (fig. 104). On a pu voir dans la création et l'aménagement du forum du *pagus*, sous Tibère un exemple de la consolidation de la présence romaine dans la province d'Afrique face aux troubles causés par la guerre contre les Musulames de Tacfarinas de 17 à 24.



Le temple de Tibère est le plus ancien édifice romain daté de Dougga. Il est bien identifié par une inscription qui relate sa restauration à la suite d'un incendie qui avait provoqué la détérioration de l'autel, des boiseries et des fresques murales qui décoraient ses murs intérieurs (fig. 105-106).

Les autorités carthaginoises dont dépendait le *pagus* de Dougga encouragèrent l'aménagement du forum : en 37, un *duumvir* de Carthage vint à Dougga pour inaugurer une série de constructions effectuées sur le forum. La cérémonie fut commémorée par une inscription qui ornait l'entablement d'une porte de faible ampleur qui marquait au sud-ouest l'entrée du forum (P2) près de laquelle elle était remployée ; elle affichait ainsi pour l'arrivant la liste des monuments (fig. 107).

En prenant en considération une autre inscription, remployée dans le mur de la forteresse byzantine, on place à l'emplacement du futur capitole un premier temple de Jupiter (C4a), édifié sous Caligula (37-41). Sous le même empereur, l'entrée orientale du forum fut ornée d'un arc de dimensions modestes qui fut dédié en 43 à l'empereur Claude (41-54) qui, sur la pierre, remplaça le premier dédicataire, Caligula, à la suite de la condamnation de sa mémoire (P11).

Fig. 104. Le forum de Dougga en l'an 37
(© Ryadh Hadj Said, © Archeo Vision).

Au premier plan, de gauche à droite : le marché de Claude, le grand arc de Tibère (?) à l'emplacement du mémorial de Massinissa, un temple anonyme. Au fond, l'arc de Caligula usurpé par Claude et le temple probablement dédié à Tibère.



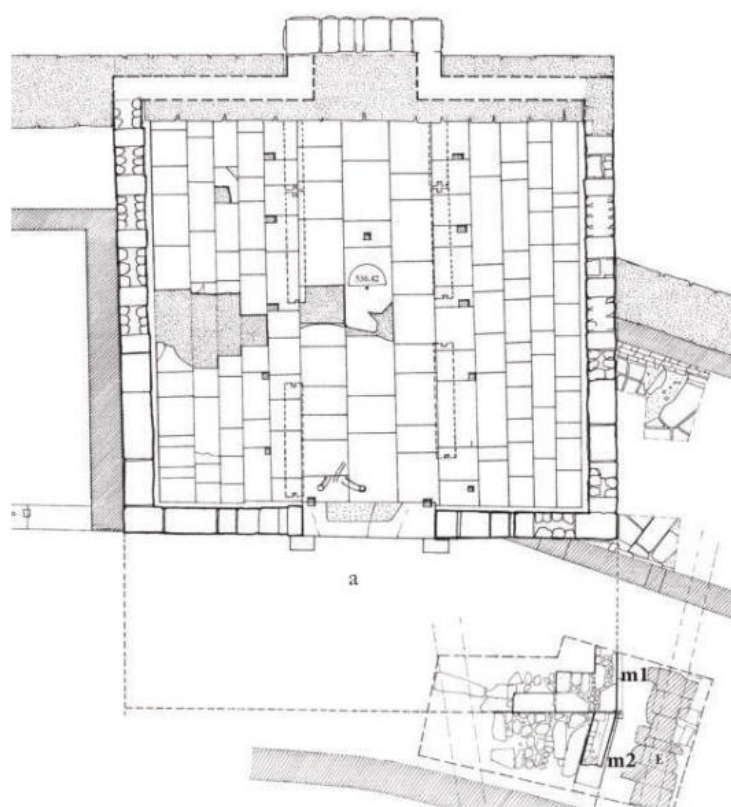


Fig. 105. Le temple de Tibère (C21), a et b plan et vue de la *cella*
(© J.-Cl. Golvin ; d. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

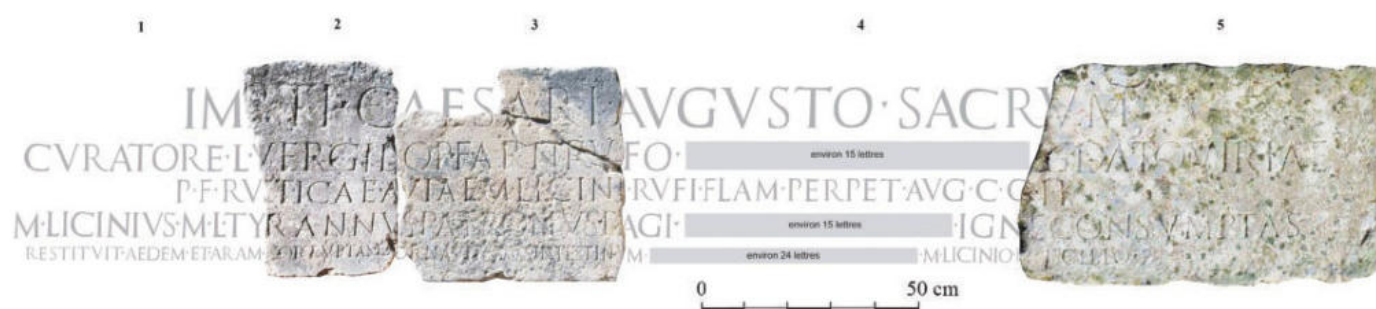


Fig. 106. Dédicace commémorant la restauration du temple de Tibère entre 24 et 36 (DÉAR 2, p. 118 cl. L. Maurin).

« Consacré à l'empereur Tibère César Auguste. Étant curateur L(ucius) Vergilius Rufus, fils de P(ublius), inscrit dans l'*Arrensis*, ce temple de ? construit pour le *pagus* ? avec une dation d'Viria Rustica, fille de P(ublius), grand-mère de M(arcus) Licinius Rufus, fils de [---], inscrit dans l'*Arrensis*, flamme perpétuel d'Auguste de la *colonia Concordia Iulia* de Carthage, M(arcus) Licinius Tyrannus, affranchi de M(arcus), patron du *pagus*, a restauré les constructions, ravagées par un incendie, refait l'ornementation du sanctuaire et de l'autel détériorés et remplacé les boiseries détruites. Étant [curateur ou *magister* ?], M(arcus) Licinius Priscillus, son fils ».

Le texte emploie pour l'empereur Tibère la formule de consécration réservée aux dieux. À Dougga, Tibère a donc été divinisé de son vivant. La raison en est qu'il a succédé dans ce temple au roi numide divinisé. Il semble que ce culte, si contraire aux règles appliquées à Rome, n'ait pas suscité une adhésion durable, puisqu'un siècle plus tard, le temple fut voué à un autre usage.



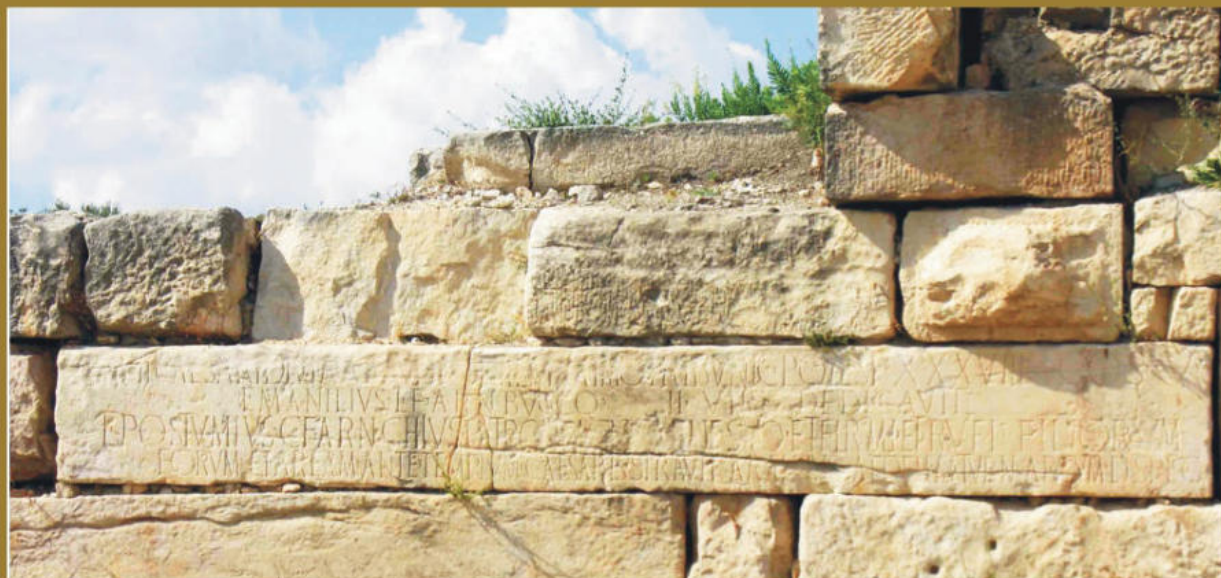


Fig. 107. Aménagement du forum de Tibère en 36/37 ;
l'inscription est remployée dans le mur sud
de la forteresse byzantine près de la porte P2 du forum
(DFH 23, cf. L. Maurin).

Cette inscription détaille les générosités dont fit preuve en 37 un notable Carthaginois, L. Postumius Chius, pour développer sur sa fortune la parure du centre public du *pagus*. À l'ouest, la dernière main a été mise au temple de Tibère (C21), dont on pave la cour ; il en est de même pour la place publique. L. Postumius Chius a engagé d'autres dépenses pour l'ornementation du forum ; il fait construire une série de monuments dont l'archéologie a révélé qu'ils étaient pour une part, bâtis sur les ruines de sanctuaires de l'agora numide : un autel du culte impérial (l'autel d'Auguste) dont on croit qu'il fut dressé dans une grande salle à abside au sud-est du forum (C12), un temple du Saturne italique (C15 ?), qui fut donc célébré parallèlement au Saturne africain, le grand dieu de l'agglomération numide. L'arc par lequel se termine l'inscription doit être un arc monumental élevé à Tibère (C25), dont on a identifié les deux socles massifs dressés sur les ruines du grand mémorial à Massinissa qui avait donc été démonté. Ici encore, Tibère prend la place de Massinissa. On voit ainsi l'intérêt de ce texte pour les origines du forum et l'histoire de l'agglomération romaine à ses débuts.

Le marché de Claude (C10)

Le marché comporte deux phases. Construit en 54, il fut entièrement rénové et agrandi entre 184 et 192. Les premiers vestiges se situent à environ 40 cm sous le niveau actuellement visible sur le terrain, en dessous du portique de la façade du bâtiment. L'ancien marché s'étendait sous la moitié nord-ouest du bâtiment actuel ; les restes des boutiques étaient visibles lors des fouilles sur environ 9 m sur sept, soit 63 m², mais sa largeur totale atteignait 14 m et sa longueur 20 (fig. 108-109).



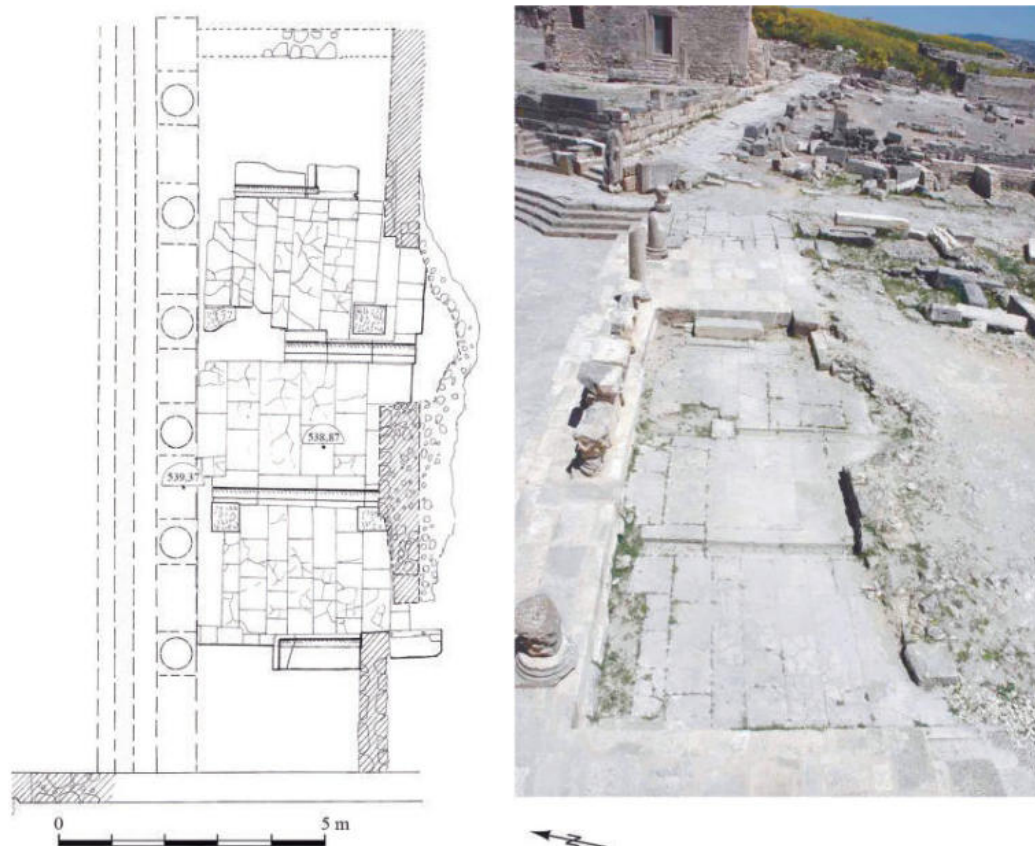


Fig. 108. Le marché construit en 54
(dessin S. Habassi ; cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC).



Fig. 109. Dédicace du marché en 54
(DFH 69, cl. L. Maurin).

« À Tibère Claude César Auguste Germanicus, père de la patrie, pontife suprême, en sa 14^e puissance tribunitienne, consul pour la 5^e fois, M(arcus) Licinius Rufus, préfet de la première aile Bosphorane, flamine perpétuel d'Auguste de la colonie *Concordia Iulia* de Carthage, patron du *pagus* et de la cité de *Thugga*, a fait don à ses frais du marché au *pagus* et il en a exécuté la dédicace. Curateurs : ---ius Ge---, fils de P(ublius), de la tribu Quirina et ---ius Severus, fils de M(arcus), de la tribu *Arvensis* ».



La parure monumentale sous les règnes d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle (138-180)

Deux grands chantiers ont animé le forum durant cette période d'environ 40 ans. Le forum fut agrandi d'un tiers et le podium du temple de Tibère disparut entièrement sous un remblai de 2 m de hauteur. L'ancien temple de Jupiter fut remplacé par un imposant capitole. Tous ces travaux ont été offerts par des notables originaires de la cité numide.

Le nouveau forum d'Antonin le Pieux

Sous le règne d'Antonin le Pieux, l'aire de circulation sur le forum fut agrandie d'un tiers par le comblement de la cour du temple de Tibère et la place, entièrement dallée, fut entourée d'un magnifique portique sur trois côtés. Sa superficie était désormais portée à 1 400 m². La courbure de la galerie ouest permit de rattacher harmonieusement le temple de Tibère à la composition d'ensemble, malgré sa position biaisée par rapport au grand axe du forum. Les arcs de Tibère et de Caligula se dressaient encore dans la partie orientale de la place.

Ces aménagements réalisés autour de la place du forum sous Antonin le Pieux sont décrits sur une inscription latine gravée sur 33 blocs composant l'ensemble de l'architrave-frise qui couronnait la *porticus triplex* du forum (fig. 110-113).

On assiste en même temps à la transformation du temple de Tibère : la porte de la *cella* aurait été dotée d'un fronton pour redonner au monument davantage d'ampleur et de visibilité par rapport au nouveau portique, de telle sorte qu'il restait encore l'édifice le plus élevé du forum. Ouvrant désormais de plain-pied sur le portique du forum, ce temple fut vraisemblablement transformé en curie, salle de réunion des décurions du *pagus* ; la curie était, elle aussi, considérée comme un édifice sacré, si bien que la vocation religieuse des lieux ne fut pas modifiée. Trois séries de trous carrés assez régulièrement répartis recevaient peut-être une armature qui supportait des gradins de bois sur lesquels siégeaient les décurions. Cette grande salle fut pavée de dalles régulièrement rangées dans le sens longitudinal.

La destination des salles C16, 17, 18, 20, 22 est inconnue ; elles pouvaient servir de lieux de réunion pour des associations par exemple, de locaux d'archives. La basilique judiciaire n'a pas encore été identifiée, mais pouvait avoir été installée en C12, dans le temple du culte impérial.

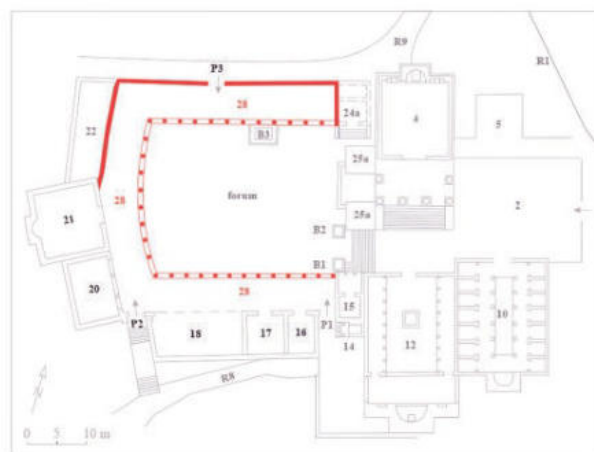


Fig. 110. L'aménagement du forum sous Antonin le Pieux (138-161) (© J.-Cl. Golvin).



Fig. 111. Dédicace des portiques du forum sous Antonin le Pieux. Inscription *pago patriae* (DFH 29, cl. L. Maurin).

« Pour la sauvegarde de l'Empereur T(itus) Aelius Hadrianus Antoninus Auguste le Pieux, père de la patrie et de ses enfants, Q(uintus) Gabinius Felix Faustinaus, fils de M(arcus), inscrit dans la tribu *Quirina*, en compagnie de ses enfants Datus et Processa, a offert au *pagus*, sa patrie, les portiques du forum avec les colonnes, la charpente, les plafonds et toute l'ornementation des parois ».

Le donateur et ses deux enfants appartiennent à la famille des Gabinii qui s'est illustrée sous le règne d'Hadrien (117-138) en construisant dans le centre urbain le beau complexe religieux appelé les *Templa Concordiae*. En associant ses enfants, le donateur insiste sur l'ancrage local de sa famille en même temps qu'il prépare leur avenir politique.





Fig. 112. Le forum, état actuel
(prise de vue par drone en 2021, cl. K. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).

À gauche, la place, avec les portiques édifiés sous Antonin le Pieux.
En allant vers la droite, les édifices plus tardifs les rostres, le capitole, la place de la Rose des Vents.



Fig. 113. L'escalier d'accès à la porte P2, à l'angle sud-ouest du forum, détruit par l'édification de la forteresse byzantine
(cl. V. Brouquier-Reddé et S. Aounallah, © INP/AOROC).

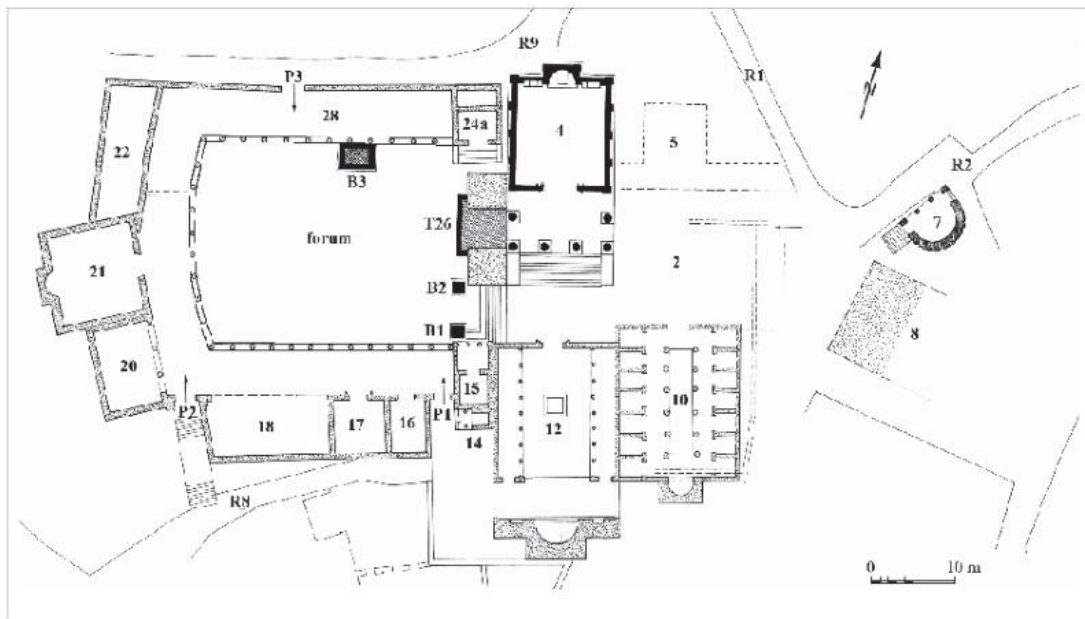
À gauche, marches *in situ* avant restauration ;
à droite, après restauration. La frise inscrite (DFH 23) couronnait vraisemblablement la porte P2 du forum.





Le forum sous Marc Aurèle

Sous le règne de Marc Aurèle, on assiste à la construction du capitole (C4) et de la tribune aux harangues (C26) ainsi qu'à l'érection des deux statues colossales de Marc Aurèle et de Lucius Verus divinisé (B1-B2). Par sa situation en élévation, sa masse, et la qualité de son architecture et de son décor, le capitole devint l'édifice le plus grandiose du forum. Il a contribué à renforcer l'importance de l'axe transversal (nord-sud). Ainsi est mise en relief et expliquée cette particularité locale d'un capitole ne faisant pas face au forum. L'arc de Claude fut supprimé, celui de Tibère démonté jusqu'aux socles pour servir d'armature à une tribune que l'on peut ainsi dater de cette époque. La liaison entre le forum et le marché fut établie par le parvis au pied de la façade du capitole (fig. 114).



Les colosses impériaux — L'aménagement du capitole a été complété en 173, cinq ans après l'inauguration du temple, par l'érection des statues colossales des deux empereurs nommés dans la dédicace, Marc Aurèle et Lucius Verus. Le dernier était alors décédé depuis quatre ans et avait été divinisé. Les deux statues (B1 et B2) furent dressées au pied de l'escalier qui reliait le forum au parvis du capitole et intégrées de cette manière au temple dédié à la triade capitoline et qui, avec les colosses, la sculpture du tympan et le texte de la dédicace devenait en même temps un sanctuaire du culte impérial (fig. 120-121).

Les rostres — Une autre construction compléta sous ces règnes l'aménagement du forum. L'érection du capitole avait condamné l'arc de Tibère ; comme on l'a vu, il fut alors démonté jusqu'aux socles dont on fit l'armature d'une tribune aux harangues qu'une inscription appelle rostres, suivant la dénomination de celle du forum républicain de Rome. Ces rostres furent ornés en 205, à l'occasion de la création du municipe, d'une balustrade de bronze par la femme la plus célèbre de Dougga, Asicia Victoria qui avait dû militer pour cette promotion. Du haut des rostres, les magistrats en exercice et les orateurs s'adressaient à la foule assemblée sur le forum. On attribue aussi au règne de Marc Aurèle, sinon au plus tard à l'époque de la promotion municipale, le grand socle (B3) qui aurait pu supporter, si on le date du début du III^e siècle, un groupe statuaire, par exemple celui de la louve et des jumeaux qui était le symbole de la promotion au rang de municipe.

Fig. 114. Plan du forum sous le règne de Marc Aurèle (© J.-Cl. Golvin).





Le capitole

Son édification, sans doute en 168, est rapportée par la longue dédicace gravée sur la frise de la façade principale (fig. 117-118) ; une autre inscription moins développée est placée sur le linteau de la porte de la *cella* sur laquelle on lit les noms des donateurs.

C'est le seul temple de Dougga à avoir conservé depuis sa construction sa façade intacte jusqu'au fronton. Tétrastyle prostyle (à une seule rangée de quatre colonnes sur la face principale) et pseudo-périptère (pilastres plaqués contre les façades de la *cella*), le capitole est orienté au sud et s'élève sur le côté oriental du forum, dans une position perpendiculaire que l'on peut qualifier d'exceptionnelle. Il domine nettement la place grâce au podium, entièrement en grand appareil à bossage, qui atteint une hauteur de 5 m. C'était un podium plein, sans fenêtres ou ouvertures, à la différence des exemples bien connus dans la province, de *Thuburbo Maius*/ Henchir El-Kasbat ou d'*Vthina*/ Oudhna.

On accède au temple depuis un large parvis dallé, d'où l'on gravit un escalier monumental de onze marches qui conduit au vestibule ou *pronaos*. La *cella* a été reconstruite au début du XX^e siècle à partir des harpes (chainages en grand appareil) restées sur place et d'images anciennes qui montrent qu'elle était encore largement conservée en hauteur au XVIII^e siècle. On y pénétrait par une porte solidement scellée dont le linteau porte les noms du donateur et de son fils. Sur le mur du fond sont aménagées trois niches dont la plus grande, au centre, est voûtée en cul-de-four ; elle abritait la statue colossale de Jupiter en marbre, dont la face mutilée a été découverte dans la crypte que les Byzantins avaient aménagée sous la *cella* du capitole (p. 113, fig. 103). Les niches latérales, à fond plat, accueilleraient les statues de Junon et de Minerve (fig. 119). On admire la perfection de la réalisation architecturale alliée à la qualité du décor de la façade : les six colonnes du *pronaos* dont les fûts atteignent 8 m de hauteur sont couronnées par des chapiteaux corinthiens où se conjuguent la rigueur des proportions, l'élégance des volumes, le traitement minutieux des détails sculptés des fleurons où les artisans ont introduit des variantes qui écartent toute impression de monotonie. On retrouve ces traits dans la corniche de l'entablement et les rampants du fronton. Sur le tympan est sculptée la scène de l'apothéose d'Antonin le Pieux, le père adoptif des deux empereurs régnants. Le torse nu, l'empereur défunt est enlevé vers les cieux par un aigle aux ailes largement déployées pour être admis dans le monde divin (p. 171, fig. 182).

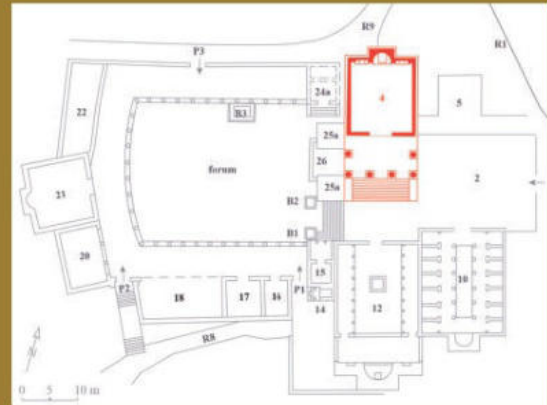


Fig. 115. Situation du capitole dans le forum
(© J.-Cl. Golvin).

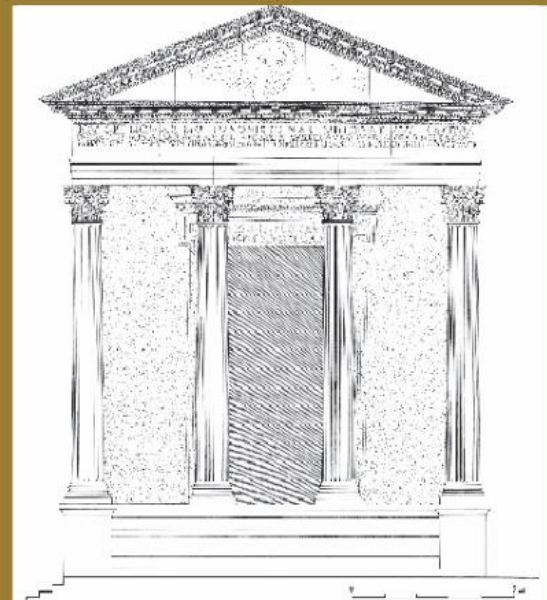


Fig. 116. Restitution de la façade principale du capitole
(© J.-Cl. Golvin).



Fig. 117. Dédicace du capitole
(DFH 31, cl. V. Brouquier-Reddé, dessin L. Maurin).

« Consacré à Jupiter très Bon et très Grand, à Junon reine, à Minerve Auguste, pour la sauvegarde des Empereurs Césars Marc Aurèle Antonin Auguste et Lucius Aurelius Verus, vainqueurs des Arméniens, vainqueurs des Mèdes, vainqueurs suprêmes des Parthes, et de toute la maison divine. L(ucius) Marcus Simplex et L(ucius) Marcus Simplex Regillianus ont édifié (ce temple) à leurs frais ».





Fig. 118. Le capitole : la façade principale
(prise de vue par drone en 2021,
cl. H Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).





Fig. 119. Le capitol : mur de fond et les trois niches réservées à la triade capitoline (prise de vue par drone en 2021, cl. H Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).

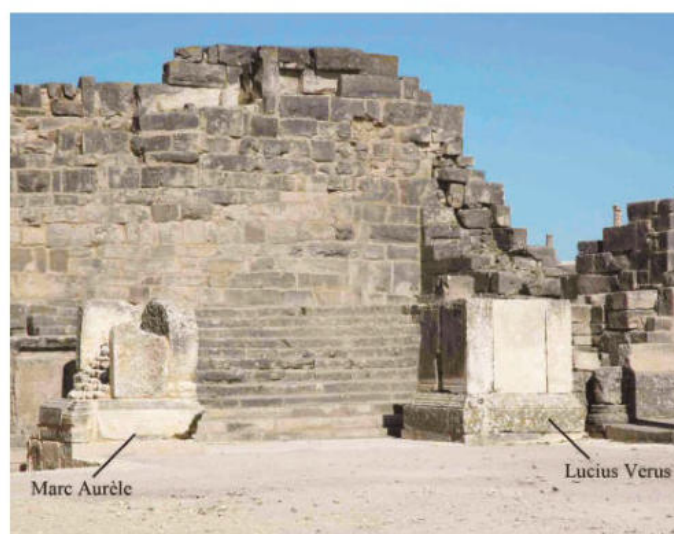


Fig. 120. Les deux socles des colosses de Marc Aurèle et de Lucius Verus devant l'escalier d'accès au parvis du capitol (d. V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC).



Fig. 121. Dédicace du colosse de Lucius Verus divisée (DFH 7, cl. et dessin L. Maurin).

« À Verus divinisé, frère de l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, vainqueur des Arméniens et des Mèdes, vainqueur suprême des Parthes, vainqueur des Germains, en sa 27^e puissance tribunitienne, acclamé 6 fois *imperator*, 3 fois consul, père de la patrie, proconsul. Les deux statues colossales que Nanneia Instania Fida, pour l'honneur du flaminat, avait promis d'élever pour 30 000 sesterces, C(aius) Terentius Iulianus, représentant l'héritier, en a fait la dédicace ». Date : 173.

La réalisation de ces colosses a pu faire partie du projet initial qui les liait au capitol, car assez peu de temps sépare leur érection de l'achèvement du temple. Le fait que les anciens arcs de Tibère et de Caligula aient été détruits démontre que le programme monumental associant capitol et colosses a pu jouer un rôle de substitution puisqu'aucun arc honorifique n'a été construit par la suite sur le forum. Les statues, en marbre ou en bronze, n'ont pas été retrouvées, mais la hauteur des socles laisse supposer qu'elles atteignaient 3,50 m au minimum, si les colosses étaient debout.

DIVOVEROFRATRI
IMPCAESMAVRELIANTONINI
AVGARMENIACIMEDICIPAR
THICIMAXXIMIGERMANICI
PONTMAXTRIBPOTESTXXVII
IMPVICONSVLISIIIIPPPOCS
NANNEIAINSTANIAFIDA
HONOREMFLAMINICATVS
COLOSSOSDVOSQVOSEXHSXXX
MILNPROMISITCTERENTIVS
IVLIANVSPROHERESDEDICAT

L'agrandissement du forum sous Commode

Le règne de Commode vit la réalisation d'un programme d'envergure correspondant à la régularisation, l'extension et la monumentalisation de la parcelle de terre à l'ouest du forum, entre le marché de Claude, le temple de la Fortune, de Vénus Concorde et de Mercure, et le temple de la Piété Auguste. Il est possible que l'investissement de ce secteur ait été retardé, probablement parce qu'il appartenait à la cité numide ; à cette époque, elle le céda après au *pagus* moyennant une rente annuelle de 25 000 sesterces. Les nouvelles constructions, le sanctuaire de Mercure, la place de la Rose des Vents, constituèrent alors un véritable « domaine de Mercure » (fig. 122). Tous ces aménagements sont rapportés dans une longue inscription des années 184-192 qui énumère avec un luxe de détails les travaux réalisés.

Le sanctuaire de Mercure

Ce sanctuaire à trois salles cultuelles ou *cellae* ouvre sur la place de la Rose des Vents, face au marché nouvellement agrandi. La *cella* centrale, dotée d'une belle porte moulurée est la plus grande. Le sol était pavé de grandes dalles de schiste vert. Les murs intérieurs étaient revêtus de plaques de marbre ou de schiste fixées au mur par des agrafes en bronze, tandis que les murs extérieurs étaient couverts d'un enduit de tuileau et d'une couche de finition très fine. Les deux *cellae* latérales étaient moins grandes et leurs sols pavés de dalles de calcaire soigneusement taillées. Dans la niche de la *cella* occidentale, était placée la statue de Mercure *Silvius* dont il ne reste que la base (fig. 124-125). On a présumé que la *cella* orientale pouvait être consacrée à Pluton : elle aurait pris la suite d'un sanctuaire antérieur qui contenait des ex-voto à Pluton ; plusieurs d'entre eux ont été retrouvés ou réemployés dans les alentours (p. 184, fig. 206).

Fig. 122 : L'aménagement de la place de la Rose des Vents et ses environs. Un des blocs inscrits de l'architrave-frise de la dédicace du temple de Mercure

(DFH 34, cl. et dessin L. Maurin).

« Q(uintus) Pacuvius Satorus, flamine perpétuel, augure de la colonie de Carthage et Nahania Victoria, flaminique perpétuelle, ont édifié le temple de Mercure et les deux *cellae* avec les statues, le portique et les absides [...] et toute l'ornementation nécessaire, avec la somme de 50 000 sesterces que leur fils, M(arcus) Pacuvius Felix Victorianus avait ordonné de consacrer à la construction de ce temple dans ses codicilles, ayant eux-mêmes promis en outre la somme de 70 000 sesterces pour l'honneur de leur flaminat perpétuel, après avoir encore augmenté la somme. Ils ont aussi édifié et orné le portique et la *tholos* du marché pour le *pagus* leur patrie. De même Q(uitus) Pacuvius Satorus, flamine perpétuel, a promis de verser à la *civitas* de Thugga 25 000 sesterces afin qu'avec les intérêts de cette somme des cadeaux soient donnés chaque année aux décurions de la *civitas* et le jour de la dédicace de l'ensemble du monument, il a donné des jeux scéniques et des cadeaux aux décurions de l'un et l'autre ordre et à l'ensemble du peuple ».

Date : 184-192.

Cette inscription du temple de Mercure rapporte que Q. Pacuvius Satorus et son épouse, un couple descendant d'une famille numide, a promis, à l'occasion de l'élection de chacun d'eux à la prêtrise du culte impérial, de construire le temple de Mercure avec une somme totale de plus de 120 000 sesterces, somme correspondant au legs par leur fils de 50 000 sesterces auxquels les parents ont ajouté 70 000 sesterces. En outre, ils élèvent le portique du marché et aménagent la place de la Rose des Vents. Enfin, ils constituent un capital au profit de la cité pérégrine (la *civitas*) pour qu'avec les intérêts, des sportules soient offerts chaque année à ses décurions. Le capital de 25 000 sesterces cédé à la cité numide venait en contrepartie de la cession d'une parcelle de terrain sur laquelle a été édifié, en partie ou en totalité, le temple de Mercure.



0 10 50 cm

LM



Fig. 123. Vue panoramique de la place de la Rose des Vents et des édifices attenants
(prise de vue par drone en 2021, cl. H Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).

De gauche à droite :
T28. Temple de *Tellus*.
C27. Mur oriental de la forteresse byzantine.
C4. Capitole.
C10. Marché.
C2. Place de la Rose des Vents.
C5. Temple de Mercure.
C8. Sanctuaire de la Fortune, Vénus Concorde et Mercure.



Fig. 124. Plan restitué du temple de Mercure et de la place de la Rose des Vents
(© J.-Cl. Golvin).

4 : Capitole.
5 : Temple de Mercure.
5a : Cella principale.
5b : Cella de Mercure Silvius.
5c : Cella de Pluton ?
R1 : Rue.
A : Autel.
B : Rose des Vents.
P5 et P6 : Portes de la place.
T6 : Tribune.
8 : Temple de la Fortune.
10 : Portique.

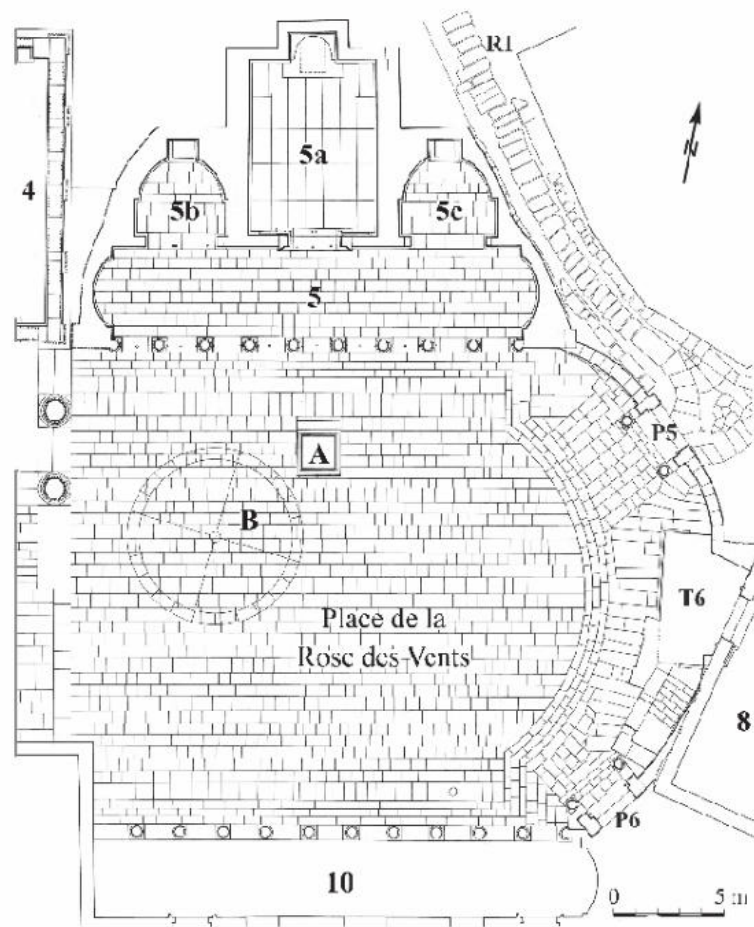


Fig. 125. Panorama sur le quartier central. Au premier plan, la place de la Rose des Vents
(cl. Mohamed-Ali Ben Hassine).

À droite, le temple de Mercure.
Au second plan, le capitole.
Entre celui-ci et la place, le mur oriental de la forteresse byzantine.





La place de la Rose des Vents

Sur la place qui donne accès au sud du marché, une rose des vents est gravée dans le pavement, près du temple de Mercure. La connexion de cette figure avec le temple de Mercure et le marché, unique à notre connaissance dans le monde romain, doit symboliser le rôle du dieu comme voyageur de l'univers et artisan de l'approvisionnement du marché à tous les horizons. Elle est ainsi l'élément central du programme mis en œuvre par M. Pacuius Felix et son épouse. Elle est inscrite dans un grand cercle de 7,92 m de diamètre, complété par un cercle intérieur. Entre les deux sont gravés les noms de douze vents à l'emplacement correspondant à la direction de chacun d'eux. Deux grands axes perpendiculaires sont tracés suivant les quatre points cardinaux (fig. 126). Tels sont les traits principaux du schéma emprunté à un modèle conçu au III^e siècle av. J.-C. par Timosthène de Rhodes, amiral et géographe. Au passage, cette réalisation donne un exemple de la curiosité intellectuelle et de la culture de notables locaux dans cette petite localité provinciale.

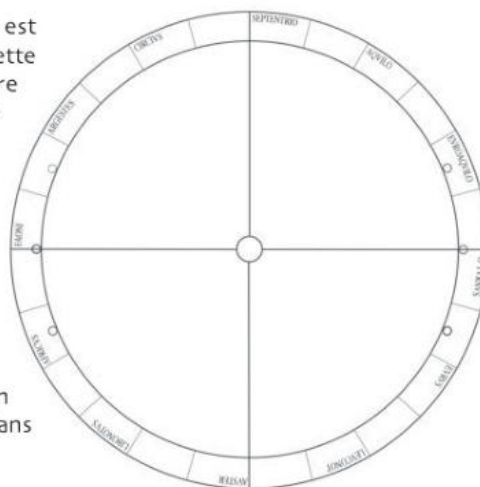


Fig. 126. La Rose des Vents, gravée sur le dallage de la place
(DFH 35, © L. Maurin).

Elle porte les noms de douze vents :
Septentrionus, Aquilus, Euroquillus, Volturnus, Eurus, Leuconotus, Austere, Libonotus, Africus, Faonius, Argestes, Circius.

Le nouveau marché

Le marché (C10) construit en 54 a été complètement rasé et reconstruit sur une plus grande surface. Le nouveau marché s'organise autour d'une grande place au centre de laquelle se trouvaient vraisemblablement un édifice des poids et mesures, et peut-être une fontaine. Des boutiques de même dimensions (2,70 x 2,80 m) s'ouvrent sur chacun des longs côtés ; on en compte huit à l'est et neuf à l'ouest (fig. 127). Au sud, la place du marché est fermée par une large abside qui s'ouvre par une grande arche que la dédicace



Fig. 127. Le marché de Commode

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).

Au premier plan, le portique de façade ; au centre la cour entourée de boutiques ; au fond l'exèdre de Mercure.





du marché nommé *arcus* ; cette abside constituait une chapelle de Mercure dont elle hébergeait sans doute une statue ; on y déposait des ex-voto au dieu, « Génie du marché ». On accédait au marché au nord par le portique donnant sur la place de la Rose des Vents et, au sud, depuis la ville basse, par deux grands escaliers qui aboutissaient de part et d'autre de l'exèdre. Entre ces deux escaliers, le niveau inférieur est divisé en deux pièces, l'une servant de lieu de réunion, comme le suggère la banquette longeant le mur courbe, dans l'autre, on attachait les animaux destinés à l'abattage ou à la vente (fig. 128).

Fig. 128. Les deux salles en contrebas du marché ; les anneaux aménagés dans les montants servaient à attacher les animaux
(cl. R. Selmi).



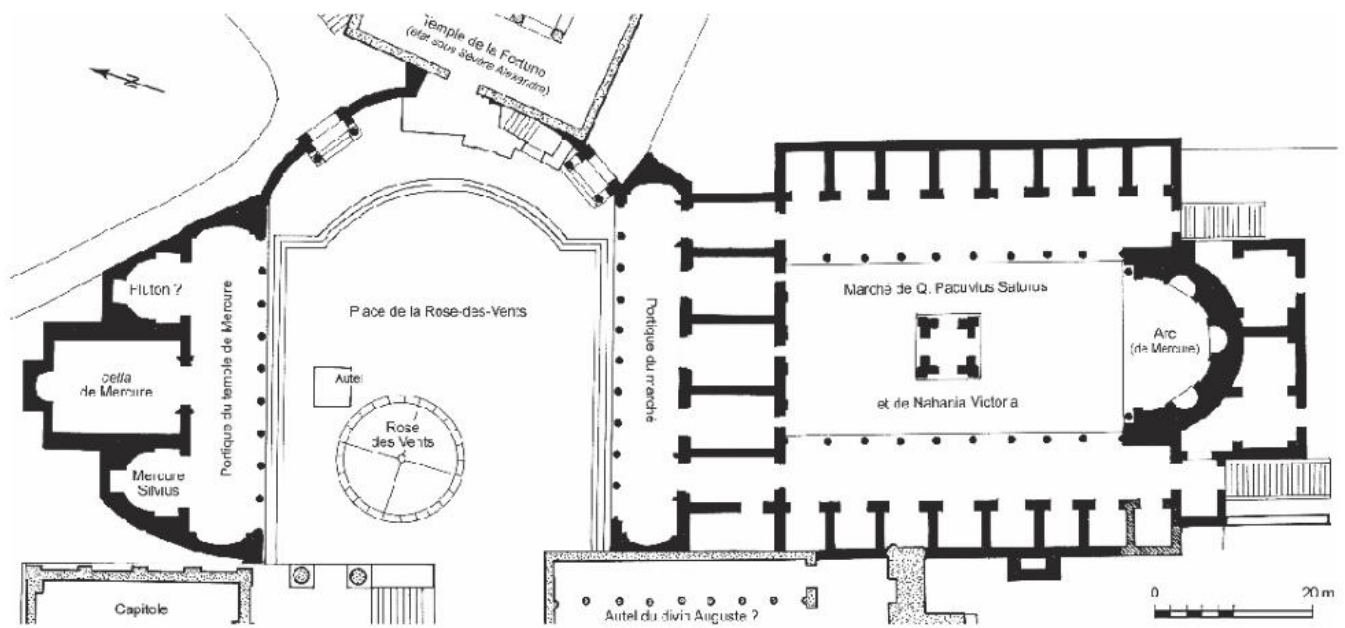


Fig. 129. Plan des nouvelles constructions sous Commode : le temple de Mercure, la place de la Rose des Vents et le marché
(© J.-Cl. Golvin).

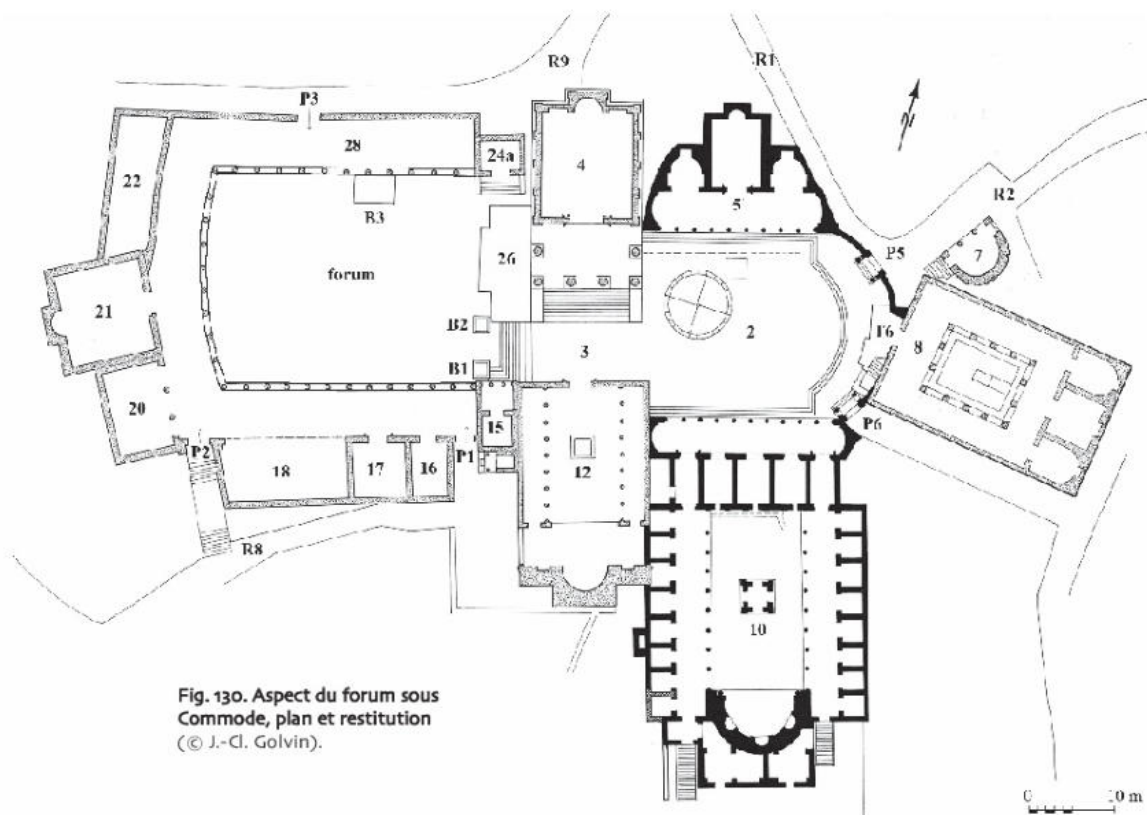


Fig. 130. Aspect du forum sous Commode, plan et restitution
(© J.-Cl. Golvin).

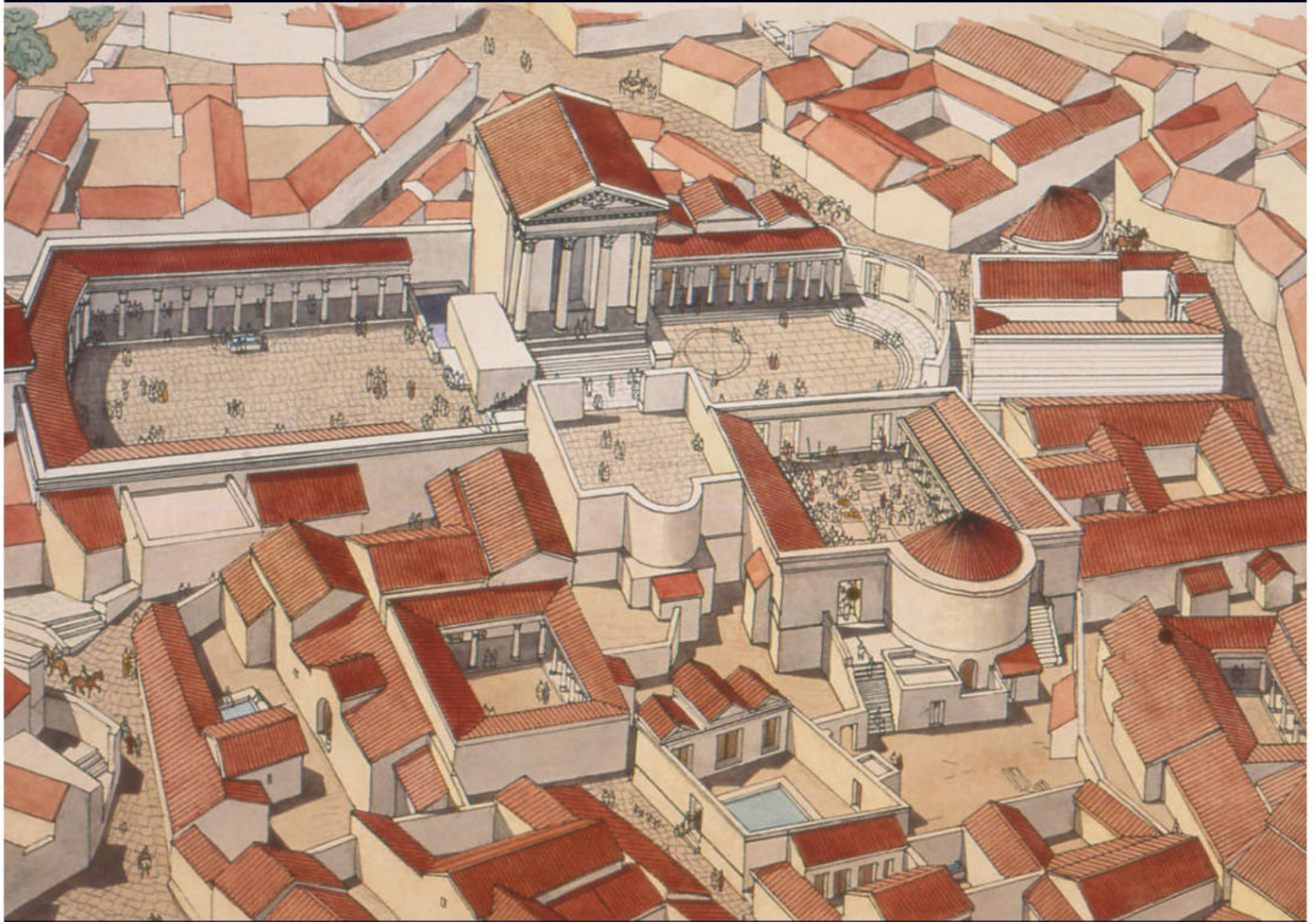


Fig. 131. Le quartier du forum sous Commode
(© J.-Cl. Golvin 1995).





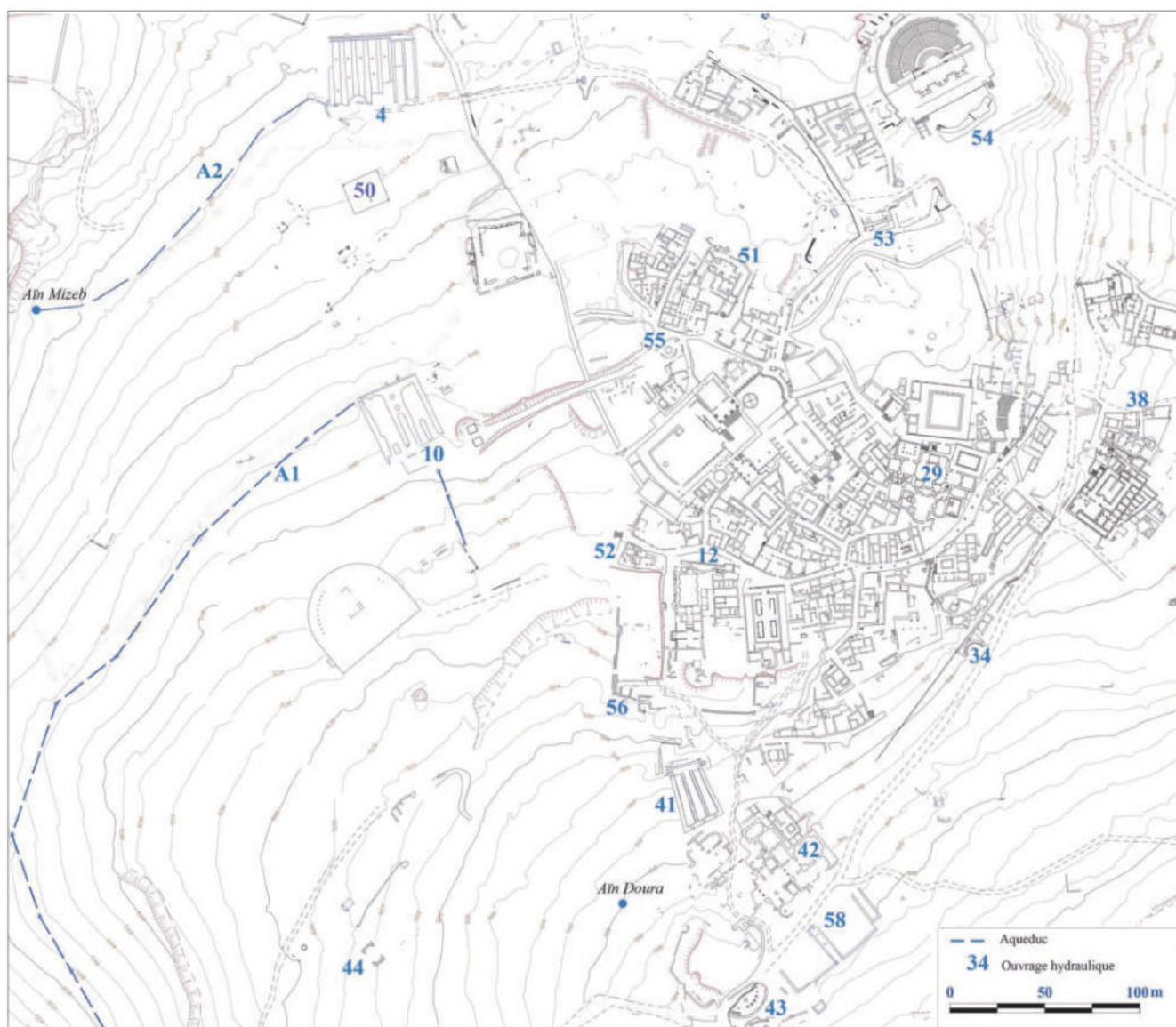
CHAPITRE IX

L'eau et l'hygiène

L'eau a joué un rôle déterminant dans le développement de Dougga. La ville était alimentée par deux sources pérennes, chacune d'un débit suffisant pour assurer l'alimentation en eau et l'hygiène. Comme on doit s'y attendre, l'exploitation de la nappe par le creusement de puits était peu fréquente puisqu'on recense seulement neuf puits dans la zone urbaine, dont quatre sont privés, alors que les citernes pluviales constituent un dispositif nettement plus diffusé dans les temples et les maisons où elles sont presque partout présentes ; il arrive même qu'une maison en contienne plusieurs. L'installation de la communauté italienne amena un partage de l'eau pour lequel un compromis dut être consenti dès le départ (fig. 132).

Fig. 132. Plan des ouvrages hydrauliques de Dougga

(© V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC).





Capter et conduire l'eau

Dougga est l'une des rares villes d'Afrique proconsulaire à être dotée de deux aqueducs. Le premier, utilisant les eaux d'Aïn Mizéb, est le plus ancien. Le second parcourt 11 km depuis le captage à Aïn El-Hammam ; il fut aménagé aux frais de la cité pérégrine à la fin du II^e siècle. Des observations faites sur le terrain montrent l'existence de deux réseaux d'adduction urbains fonctionnant de façon indépendante l'un de l'autre.

L'aqueduc d'Aïn Mizéb ou l'aqueduc du *pagus*

Aïn Mizéb jaillissait d'un rocher situé à environ 150 m au sud-ouest du grand réservoir du même nom. On peut reconnaître son parcours sinueux et entièrement souterrain grâce aux regards circulaires de maintenance de 0,75 m de diamètre, profonds d'environ 1,50 à 2,50 m et distants en moyenne de 35 m. Deux conduites larges de 0,50 m et hautes l'une de 1,85 m, l'autre de 1,10 m, alimentaient le grand réservoir réparti en sept compartiments voûtés en berceau, qui appartiennent à deux phases de construction : à l'origine il n'y avait que les deux compartiments, 6/7, puis cinq autres furent ajoutés à l'ouest (fig. 133-134). Il est possible de dater le premier aménagement au plus tôt de la construction du marché en 54. L'agrandissement serait contemporain éventuellement du théâtre (et de sa fontaine), en 168/169, plus probablement de la rénovation, entre 184 et 192, du marché dont le réservoir souterrain sous le marché alimentera les futurs thermes de Caracalla construits par le nouveau municipe. L'ensemble occupait une surface de 47,30 x 34,20 m et pouvait contenir 9 000 m³ d'eau.

L'aqueduc d'Aïn El-Hammam ou l'aqueduc de la cité numide

Le parcours de l'aqueduc entre la source et les citernes, supérieur à la distance à vol d'oiseau (8,5 km), épouse les courbes de niveau et mesure 11 km environ (fig. 135). La différence d'altitude entre le captage et le point d'aboutissement est de 10 m, ce qui réduit la pente moyenne à 90 cm au km ; en fait elle n'était pas constante au long du parcours, ce qui entraînait des variations dans le

Fig. 133. Le réservoir d'Aïn Mizéb
(© AMVPPC).

On distingue bien les deux phases des compartiments (fig. 134) : en premier, les compartiments 6-7 (en haut) ; en second les compartiments 1-5 (en bas). Deux ouvertures dans la voûte en berceau de chaque compartiment permettaient l'aération.



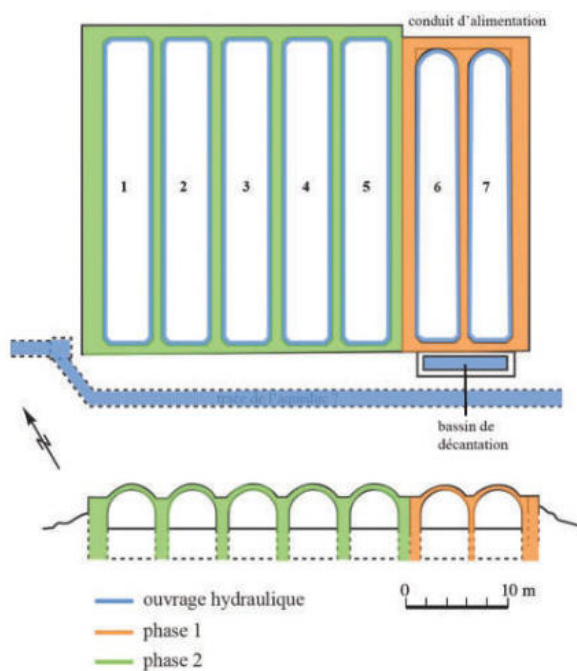


Fig. 134. Plan et élévation des deux phases du réservoir d'Aïn Mizeb (© Séverine Garat).

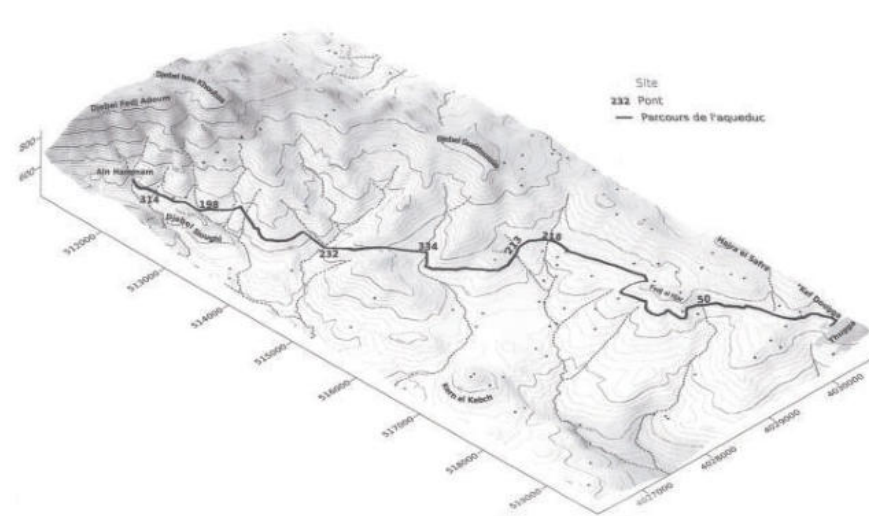


Fig. 135. Le tracé de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam (© De Vos Raaijmakers et al. 2013, 2, p. 62, fig. 54).



Fig. 136. Pont-aqueduc à conduite forcée au passage de l'oued El-Melah (cl. V. Brouquier-Reddé).

niveau de l'eau dans le canal et dans la rapidité de l'écoulement. Le débit quotidien oscillerait entre 8 616 et 10 791 m³. Le tracé retenu a nécessité la construction de deux types d'ouvrages d'art destinés à raccourcir le trajet et à maintenir une pente acceptable. Les plus visibles, qui sont retenus partout comme un témoignage caractéristique du génie romain, sont les ponts-aqueducs, ici au nombre de sept. Le pont sur l'oued El-Melah est le plus remarquable par la technique qu'il a révélée (fig. 136). Pour éviter d'avoir à



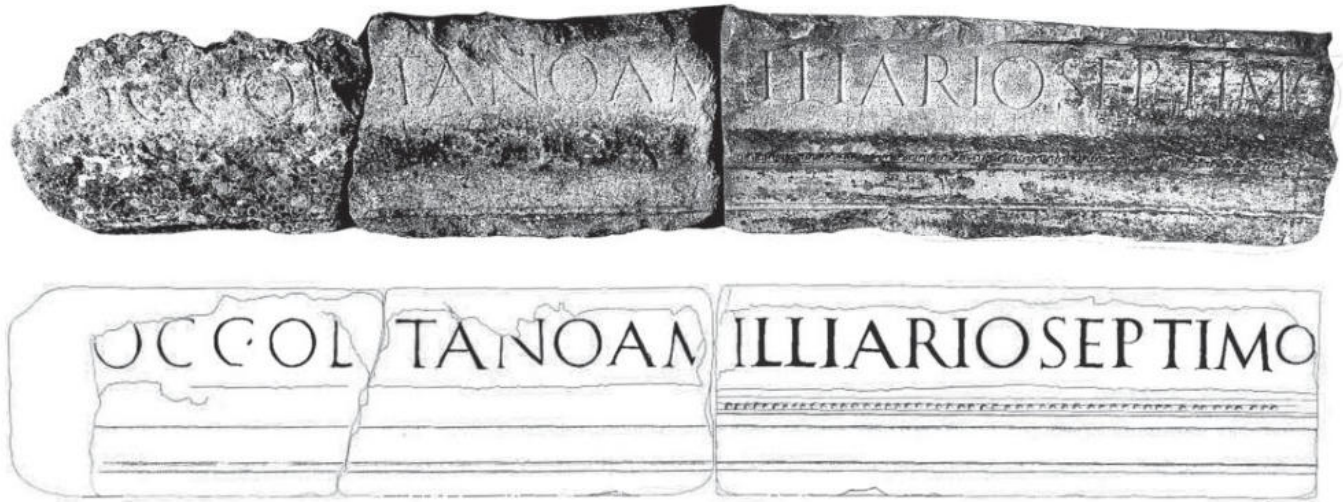
construire un ouvrage d'une trop grande hauteur – il aurait fallu atteindre environ 60 m en raison de la profondeur de la dépression – les ingénieurs ont adopté la technique du « siphon inversé » : sur la pente de la berge amont, une conduite forcée cylindrique et hermétique de 23 à 27 cm de diamètre creusée dans des blocs de calcaire, véritable tuyau de pierre, amenait jusqu'à la cote de 31 m l'eau qui était sous pression en raison de la forte pente de la berge. Lui succédait une canalisation semblable établie en pente douce sur le pont vers la berge aval, le long de laquelle elle remontait à une cote moindre que celle de l'amont et s'écoulait ensuite selon la pente générale de l'aqueduc. Au passage de l'oued El-Melah, la canalisation (*specus*) était portée par trois étages de piles, la hauteur du pont étant donc limitée à 31 m. Il en reste de beaux vestiges, et la technique de cet ouvrage doit être mise en exergue puisqu'elle n'est connue que sur un seul autre aqueduc en Afrique romaine, celui d'Azeffoun en Algérie.

Le second type de travaux d'art est constitué, sur environ 90 % du parcours de l'aqueduc, par un canal souterrain construit en maçonnerie enfermant la conduite. Celle-ci atteint une hauteur de plus d'un mètre et une largeur d'au moins 0,35 m, car elle devait être parcourue par les équipes d'entretien ; c'est aussi pourquoi elle est jalonnée par 130 regards de maintenance placés à des intervalles qui sont le plus souvent distants de 35 et 40 m. En fonction de l'altitude, leur profondeur oscille entre 1,72 et 19,40 m et ils sont accessibles par des encoches taillées dans leurs parois intérieures. À mi-distance du parcours de l'aqueduc, fut aménagé un réservoir (*castellum aquae*) qui pouvait alimenter en eau les fermes des propriétaires des terrains sur lesquels passait l'aqueduc. Le point d'aboutissement à la périphérie occidentale de la ville était constitué par le réservoir d'Aïn El-Hammam, composé d'une batterie de cinq compartiments voûtés mesurant chacun 5 x 34 m et un sixième placé perpendiculairement qui devait servir de bassin de décantation. L'ensemble couvrait 39,69 x 33 m, avec une profondeur d'au moins 5,50 m et pouvait contenir environ 6 000 m³ d'eau (fig. 137).

Fig. 137. Réservoir d'Aïn El-Hammam
(prise de vue par drone en 2021,
cl. H. Kerkeni GeoArch,
© INP/ AOROC).

Le point d'aboutissement de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam est un réservoir composé de cinq compartiments voûtés en berceau. Il est placé à l'entrée occidentale de la ville, signalée par l'arc de Sévère Alexandre.





Commencé à une date inconnue sous le règne de Marc Aurèle (161-180), l'aqueduc fut achevé et inauguré en grande pompe par le gouverneur de la province entre 184 et 187, en même temps que le nymphée de Terentius (12). Comme de coutume, l'évènement est commémoré par une longue inscription qui orne la frise de la fontaine monumentale (fig. 138). Le nom latin de la source est *fons Moccolitanus*. L'aqueduc, sans aucun doute le monument le plus important et le plus cher qu'ait construit la ville, est resté à jamais dans la mémoire des habitants. À son d'arrivée, à l'emplacement du réservoir d'Aïn el-Hammam, une sainte a depuis des siècles pris possession des lieux et chaque année, au printemps, l'endroit s'anime : c'est la fête de sainte (*Lella*) *Mokhoula*. Nul besoin d'insister sur la parenté entre le nom antique, *fons Moccolitanus*, point de départ de l'aqueduc, et le toponyme moderne, *Lella Mokhoula*, indiquant l'arrivée de l'eau à Dougga (fig. 139).

Les deux réservoirs d'Aïn Mizeb et d'Aïn El-Hammam assuraient la répartition de l'eau principalement entre les fontaines et les thermes publics. Un château d'eau (56) s'élevait en plein centre urbain, en amont du réservoir des thermes d'Aïn Doura (41), composé de trois compartiments ; ils renforçaient aussi la distribution de l'eau dans la partie basse de la ville.



Fig. 138. Dédicace de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam

(DFH 36, AE 2000, 1721
cl. et dessin L. Maurin).

« Pour la sauvegarde de l'empereur César Marc-Aurèle Commode Antonin Auguste, Pieux, vainqueur des Sarmates, vainqueur suprême des Germains, vainqueur des Bretons, père de la patrie. La cité *Aurelia* de *Thugga* a amené l'aqueduc depuis la source *Moccolitane* ; elle l'a construit à ses frais depuis le 7^e milliaire, a édifié un nymphée (avec son ornementation ?). *M(arcus) Antonius Zeno*, proconsul d'Afrique, l'a dédié ».
Date : 184-187.

L'inscription est gravée sur 16 ou 17 blocs d'une architrave-frise en arc de cercle totalisant 30,80 m. Elle donne le nom antique de la source, *fons Moccolitanus*, et signale que la cité numide assumait les frais de l'aqueduc depuis le septième mille, point topographique situé à 2,5 km de la source, correspondant vraisemblablement à l'endroit où la voie antique, conduisant à Dougga par l'arc de Sévère Alexandre, dessine un angle largement ouvert pour franchir l'oued El-Melah et où elle croise l'aqueduc.

Fig. 139. La fête de *Lella Mokhoula*
(cl. M.-A. Chehidi).



L'eau dans la ville : fontaines et nymphées

Deux aqueducs, deux circuits

Arrivée en ville, l'eau se déversait d'abord dans des terminaux pour se débarrasser des impuretés. L'entrée des eaux d'Aïn El-Hammam est signalée par trois regards qui servaient à la maintenance et au nettoyage de la conduite. L'eau est ensuite aiguillée vers deux directions, l'une alimente les thermes de l'Ouest (52) et la fontaine de Terentius (12), et l'autre dessert le bas de la ville, le réservoir (10) et les thermes d'Aïn Doura (41), la grande fontaine à exèdre (34), et peut-être les thermes des Cyclopes (38). Dans l'état actuel des connaissances, aucune demeure privée n'était connectée à l'aqueduc.

L'autre système, plus ancien, relevant de l'aqueduc d'Aïn Mizeb, ne dépassait pas la Grande rue courbe et alimentait exclusivement la partie haute du centre urbain ; il passait d'abord par la fontaine de plan hexagonal (55) au carrefour des Sept rues d'où partaient deux canalisations, l'une empruntant la Grande rue orientale qui longeait le temple de Mercure, traversait la place de la Rose des Vents en direction des thermes de Caracalla (29). Sur son parcours, elle était raccordée à la maison des Échansons (M7) au moyen d'une canalisation en plomb. L'autre branche d'Aïn Mizeb rejoint les fontaines de la Grande rue orientale (54) et du théâtre (53), reliée sur son chemin aux maisons du dieu Océan (M12) et des Pêcheurs (M13) et alimentant sans doute les thermes du Nord (51) en face de la fontaine au carrefour des Sept rues. Les conduites en plomb du réseau public d'adduction sont généralement placées sous le dallage des rues et au-dessus des égouts ; les branchements vers les maisons ont été rarement recherchés.

Les fontaines publiques, nombreuses à Dougga, situées près des carrefours, constituaient un point de sociabilité et de convivialité. Le plus souvent, l'eau coulait en continu d'un mascaron de pierre ou de bronze sculpté d'une figure humaine ou animale. Les femmes avec leurs enfants ou des esclaves s'y rejoignaient pour remplir d'eau des amphores.

La fontaine de Terentius

Avec la construction de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam, le paysage urbain de Dougga changea complètement. Sur une place de plan triangulaire en contrebas du forum, la fontaine de Terentius, qu'on appelle ainsi du nom du notable qui joua le premier rôle dans la réalisation de l'aqueduc, était munie d'un bassin de réception et de puisage des eaux décoré d'une mosaïque de tesselles blanches. La frise portant le texte de l'inscription reposait sur dix colonnes qui ornaient la fontaine à bouches multiples disposées en arc de cercle. Cinq niches agrémentées de statues rythmaient la colonnade. L'ouvrage a été agrandi et embelli de deux niches à fond plat lors de la construction du temple des Victoires de Caracalla et d'une grande statue de Terentius (fig. 140-141).

La fontaine du carrefour des Sept rues

L'autre belle réalisation hydraulique est la fontaine du carrefour des Sept rues (55) dont il ne subsiste que la base du bassin dessinant un parfait hexagone fait de dalles percées d'une rainure large de 12 cm où étaient fixés des parapets de protection. Au milieu, se dressait une vasque posée sur un pied percé d'une rainure verticale accueillant la conduite en plomb et pourvue de six bouches sculptées. Le bassin est inséré dans un mur semi-circulaire de 10 m de diamètre supportant des piliers et des arcs. L'ensemble couvert devait être impressionnant (fig. 142).

Fig. 140. La fontaine de Terentius, état actuel

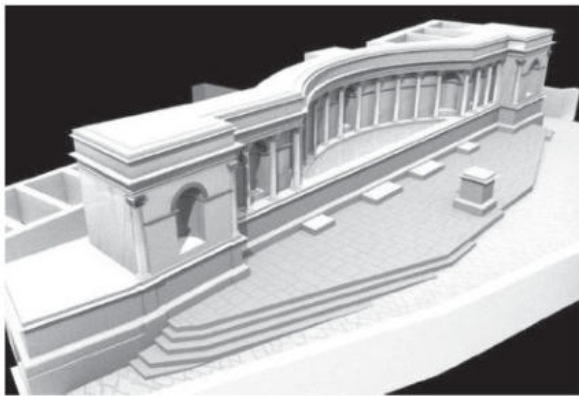
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Au-delà des constructions du premier plan, on voit le pavage d'une rue, la Grande rue courbe, de l'autre côté de laquelle (au sud) une terrasse dallée porte les vestiges de la fontaine, devant lesquels sont alignés les blocs de la dédicace. Au centre de la photographie, sur la terrasse, se dresse la base de la statue de Terentius.

Fig. 142. Fontaine du carrefour des Sept rues

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).

Cette fontaine de plan hexagonal est située au carrefour de la Grande rue orientale et de la Grande rue Courbe qui mène à l'arc de Sévère Alexandre. L'une des bouches de la vasque a conservé son décor de tête de félin.



**Fig. 141. Restitution de la façade
de la fontaine de Terentius**
(© J.-Cl. Golvin).

La façade se développe sur le fond
de la terrasse sur laquelle se
dresse la base de la statue de
Terentius.





La fontaine de la Grande rue orientale (54)

Non loin du théâtre, au bord de la Grande rue orientale conduisant au quartier du forum, une autre fontaine monumentale est placée au carrefour de deux autres rues qui descendaient du temple de Sol et du théâtre. Installée sur une plate-forme de plus de 3 m de long, et en partie reconstituée et visible sur une hauteur de 1,10 m, elle est bâtie en bel appareil de pierre de taille où prenaient place trois statues dans trois niches semi-circulaires. L'eau venait du réservoir d'Aïn Mizeb et coulait sur le dallage de la plateforme percée de bouches d'évacuation qui communiquaient avec l'égout sous le dallage de la rue qui longeait la fontaine (fig. 143-144).

Fig. 143. La fontaine de la Grande rue orientale
(cl. A. Khéchine).

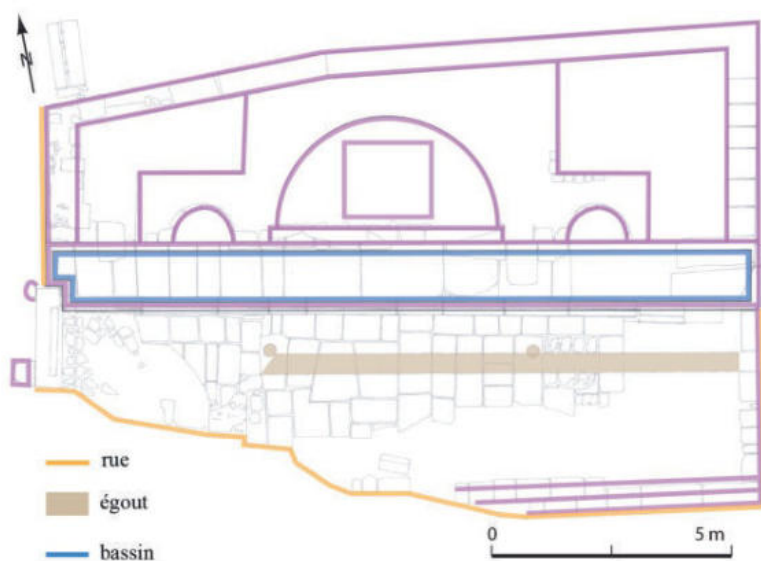


Fig. 144. Plan
(INP, DAO Chr. Bailly, © V. Brouquier-Reddé).





La fontaine à exèdre

La Grande rue transversale desservait aussi une fontaine bien conservée en élévation, la fontaine dite à exèdre (34), non loin des *hospitalia* au *Trifolium* (M37) et en contrebas du sanctuaire de Minerve I (T33). C'est une exèdre de 9 m de diamètre, couverte par une voûte en cul-de-four et percée de trois niches pouvant abriter de grandes statues (fig. 145). L'eau venait d'Aïn El-Hammam sans doute depuis le réservoir voisin d'Aïn Doura. L'alimentation se faisait par un puits circulaire de 90 cm de diamètre, puis par une canalisation semi-circulaire au sommet ; l'eau sortait par deux ouvertures ménagées dans la niche centrale.

Fig. 145. La fontaine à exèdre de la Grande rue transversale
(prise de vue par drone en 2021, cl. H Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).



Les thermes

Les bains étaient les plus grands consommateurs d'eau. Dougga en possédait plusieurs. Certains sont de dimensions modestes et peuvent avoir appartenu à des habitations privées, par exemple les thermes (M35), qui font face du temple de Tellus et dont la superficie couvre environ 75 m². Les thermes publics étaient répartis dans les différents quartiers : un établissement thermal dit du Nord installé sur une terrasse (51) non loin du forum et au sud-est de la fontaine du carrefour des Sept rues (55) ; les thermes de l'Ouest (52) en face du sanctuaire des Victoires de Caracalla et ceux des Cyclopes (38), à proximité des *hospitalia* au *Trifolium* (M37) au sud-est. Les thermes publics les plus vastes sont ceux d'Aïn Doura au sud-ouest de la ville et ceux de Caracalla au sud-est du marché.

Les thermes d'Aïn Doura (42)

On ne connaît guère ce grand établissement thermal qui n'a été que partiellement dégagé. Il est alimenté par le réservoir d'Aïn Doura (41) ; de plan symétrique, pourvu de palestres, il s'étendait sur environ 3 500 m². Seule





la partie orientale et le sous-sol sont relativement bien conservés. Compte tenu de la superficie et de la symétrie du circuit du baigneur, il pourrait s'agir de thermes impériaux tirant vraisemblablement leur nom de l'empereur Marc Aurèle (161-180) qui concéda l'eau à la cité numide qui porte également son nom (*civitas Aurelia*). Vraisemblablement contemporain de la construction de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam, cet établissement serait donc antérieur aux thermes de Caracalla, comme le suggère le premier pavement du *frigidarium* composé selon un type de canevas qui ne sera plus utilisé par la suite. On reconnaît dans la partie froide un vestiaire, un gymnase et une exèdre. Du *frigidarium*, deux piscines sont conservées. Quant à l'espace chauffé, il était accessible par un couloir de service perceptible au nord. L'entretien des salles était assuré par un complexe réseau de sous-sols, réservé au personnel. À l'est, un couloir sépare l'édifice thermal de la *domus* d'Éros et Psyché (M8) dont les pavements datent du IV^e siècle (fig. 146-147).

Un grand réservoir composé de plusieurs compartiments (58), au sud des thermes et à l'est des latrines voisines, devait être alimenté par l'Aïn Doura, captée au sud-ouest.

Fig. 146. Les thermes d'Aïn Doura
(prise de vue par drone en 2021,
cl. H. Kerkeni GéoArch,
© INP/ AOROC)

- S2. Aïn Doura.
- 41 et 58. Réservoir.
- 42. Thermes.
- 43. Latrines.
- 56. Château d'eau.
- M8. *Domus* d'Éros et Psyché.





Les thermes de Caracalla (29)

Longtemps surnommés Liciniens, du nom de l'empereur Gallien (P. Licinius Egnatius Gallienus, 260-268), ces grands thermes ont été définitivement identifiés grâce une inscription qui en relate la restauration entre 375 et 383. Leur nom, thermes Antoniniens (*thermae Antoninianae*), situe leur aménagement sous l'empereur Caracalla (M. Aurelius Severus Antoninus), entre 211 et 217. Ils étaient alimentés par l'aqueduc d'Aïn Mizeb et le réservoir placé sous le marché. Les travaux avaient vraisemblablement démarré rapidement après la création du municipe en 205. Compte tenu de la pente et du relief rocheux, leur construction nécessita d'importants travaux de terrassement et de remblaiement. Ainsi, l'entrée du public est située 5 m plus haut que l'*atrium* d'accueil et 6 m plus haut que l'entrée de service (fig. 148-149).

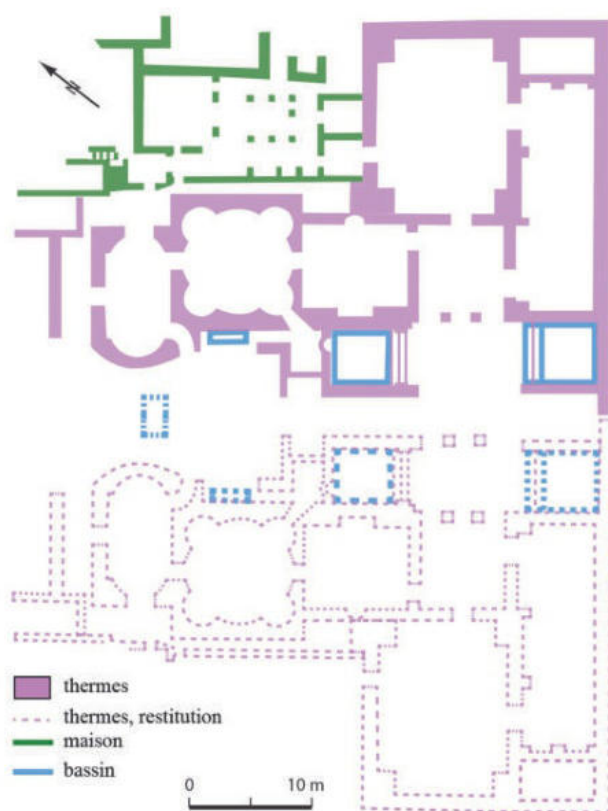


Fig. 147. Les thermes d'Aïn Doura, plan schématique (relevé INP, adaptation V. Brouquier-Reddé, infographie Chr. Bailly, © INP/ AOROC).

Ces thermes, de dimensions moyennes (environ 1750 m²), sont conçus selon un plan symétrique offrant un circuit traversant cinq salles chauffées (fig. 150-151). Gravée sur le seuil de l'étage supérieur (fig. 152b), une formule de bienvenue « vis dans le bonheur » (*vivas feliciter*), a été maladroitement gravée à une date inconnue par un client ou un passant, et elle n'a aucun rapport avec l'ornementation officielle des thermes. Du vestibule installé sur des citernes, on descend au niveau du bâtiment principal par un escalier qui débouche sur le péristyle entouré de quatre portiques qui correspond à la pièce d'entrée dans l'établissement ou *atrium* ; ce dernier a été refait ou restauré à la fin du IV^e siècle. De cette salle, on accède au *frigidarium* qui se prolonge par deux salles tièdes (*tepidaria*) assurant la circulation des baigneurs jusqu'aux salles chauffées (*caldaria*).

Les chambres de chauffe (*praeurnia*) furent édifiées sur le remblai apporté pour compenser la forte pente en même temps qu'il facilita l'aménagement



d'un couloir souterrain qui passait sous le *caldarium* où il se subdivisa en deux branches pour desservir les foyers. Grâce à ces couloirs souterrains accessibles depuis la Grande rue courbe, on pouvait faire fonctionner les foyers situés au centre de l'édifice.

Des spécificités des installations thermales de chauffage et de l'emplacement de leurs latrines est venue l'hypothèse que les thermes d'Aïn Doura étaient les thermes d'été de Dougga et les thermes de Caracalla ceux d'hiver. Cette répartition est attestée ailleurs en Afrique, par exemple à Madaure et à *Thuburbo Maius* où elle est confirmée par des inscriptions.

En haut :

Fig. 148. Thermes de Caracalla
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).

En bas :

**Fig. 149. Thermes de Caracalla :
entrée de service**
(cl. R. Selmi).



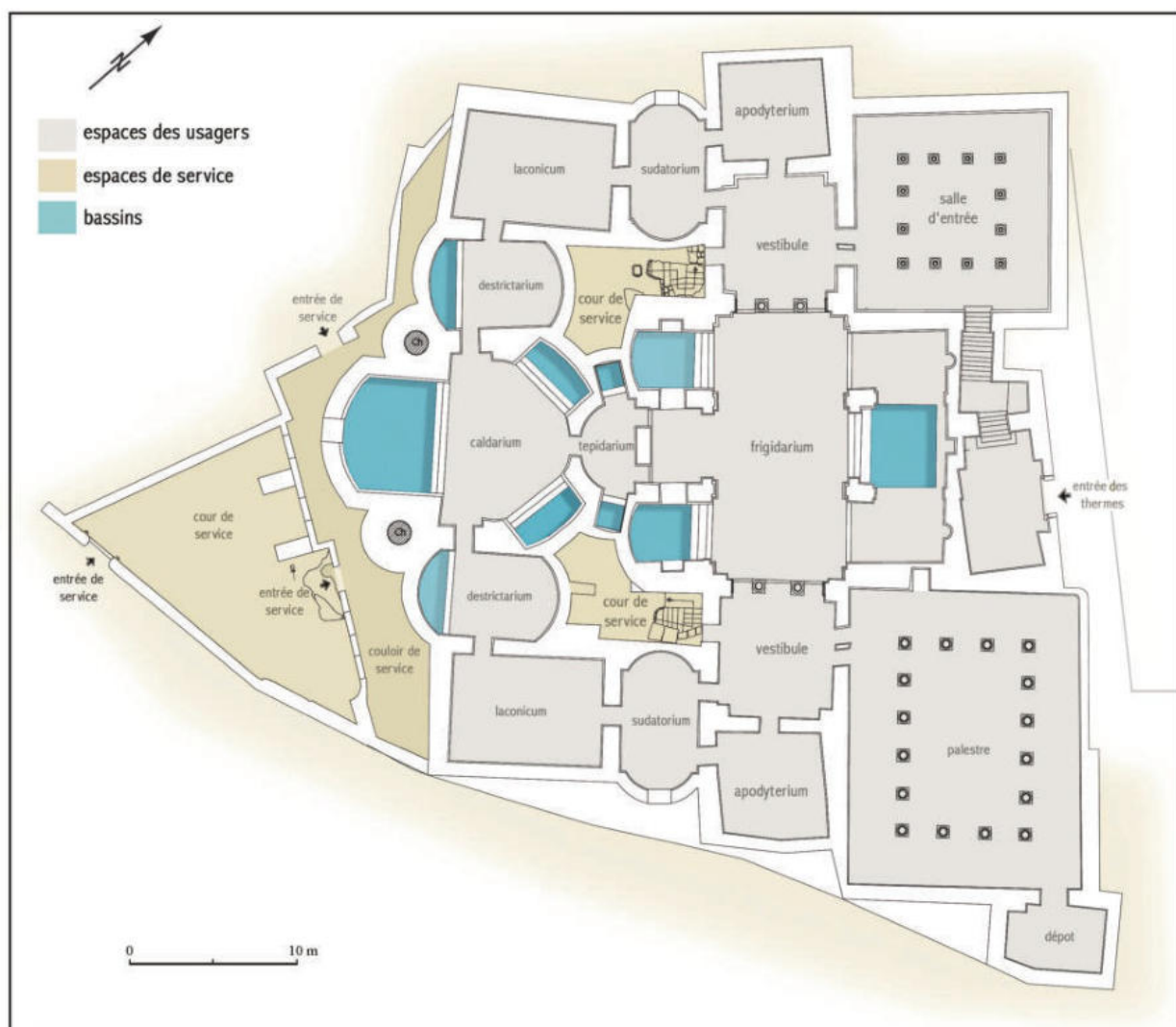


Fig. 150. Plan des thermes de Caracalla
(© N. Abelghani).

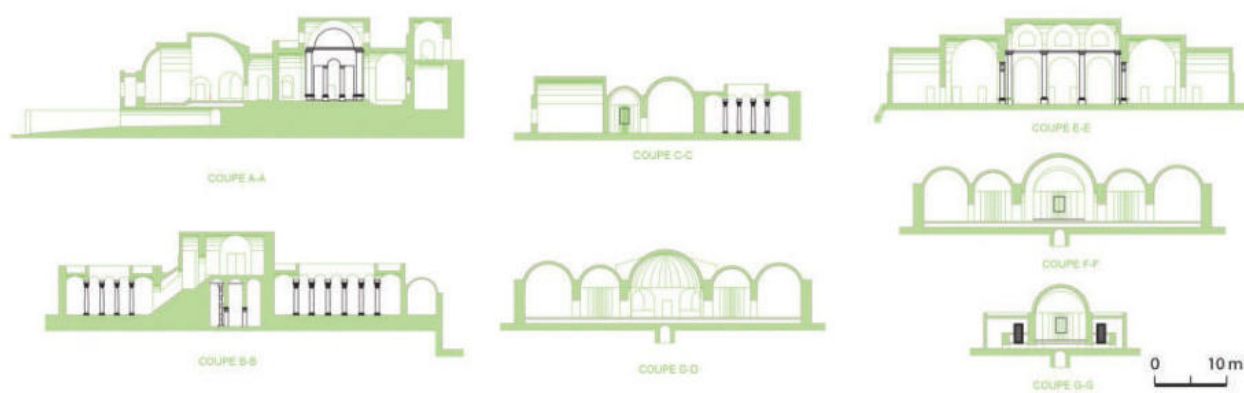


Fig. 151. Coupes des thermes de Caracalla
(© N. Abelghani).



Fig. 152a. Thermes de Caracalla : entrée des baigneurs
(cl. A. Khéchine).

Une fois entré, le baigneur empruntait un escalier (arc du fond)
qui le conduisait au niveau du bain.

À gauche, on voit trois arcades du grand *frigidarium* (photo ci-dessous).

**Fig. 152b. Thermes de Caracalla :
seuil d'entrée gravé d'une formule
de bienvenue**
(cl. A. Khéchine).



Fig. 153. Les thermes de Caracalla : péristyle d'entrée
(cl. A. Khéchine).





Les thermes des Cyclopes

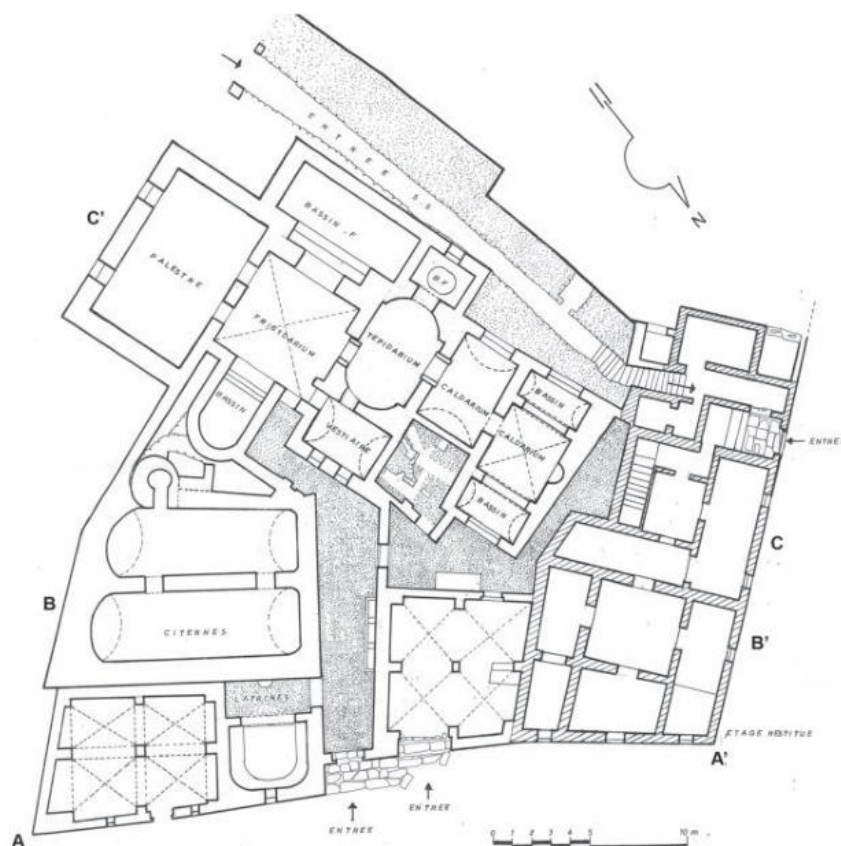
L'intérêt pour cet établissement (fig. 154) est venu d'une célèbre mosaïque du *frigidarium* représentant Vulcain et les Cyclopes (fig. 155). Une datation de la fin du II^e-début du III^e siècle, a été proposée pour celle-ci ; constituait-elle le pavement d'origine du *frigidarium* ? L'établissement était-il plus ancien ? Il est probable que ces thermes étaient rattachés aux *hospitalia* au *Trifolium* (M37) dont ils ne sont séparés que par un long couloir voûté (fig. 156). Accessibles par la Grande rue courbe, ils sont construits sur un terrain en forte pente. Les sous-sols sont éclairés par des soupiraux ouverts du côté de l'entrée principale des thermes (38).

C'étaient des bains de quartier. Contrairement aux grands thermes symétriques, à double circuit, comme ceux d'Aïn Doura ou de Caracalla, ce sont des thermes de petites dimensions, à circuit unique qui sont à itinéraire rétrograde : le baigneur qui, étant passé au vestiaire, a atteint, par le *tepidarium*, le bain chaud ou *caldarium*, doit repasser par le même *tepidarium* pour la dernière étape, le bain froid. Une citerne placée en élévation alimente l'établissement en eau ; on avait ainsi la pression nécessaire pour remplir les bassins. Quant à l'évacuation des eaux, elle se faisait par une canalisation qui passait sous les latrines pour rejoindre l'égout de la Grande rue courbe (fig. 158).

Fig. 154. Les thermes des Cyclopes
(prise de vue par drone en 2021,
cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).





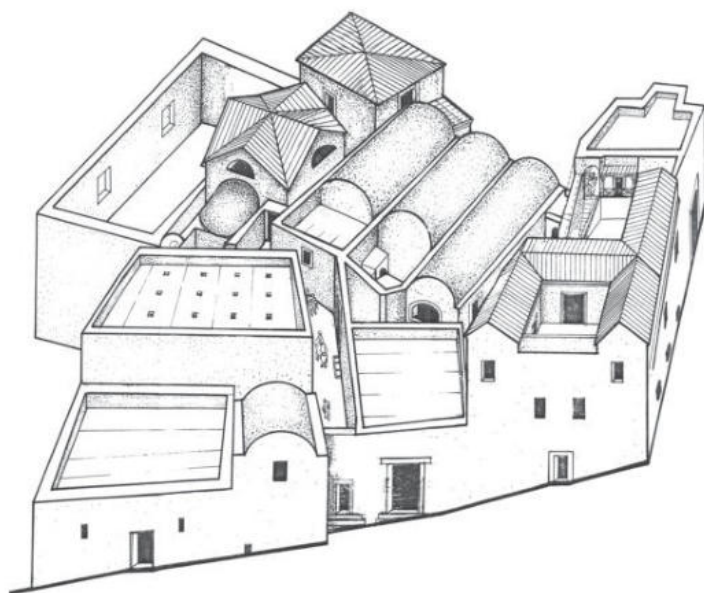


Page précédente :

Fig. 155. Mosaïque des Cyclopes
(musée national du Bardo, salle
Dougga, A 261 ; cl. © INP).

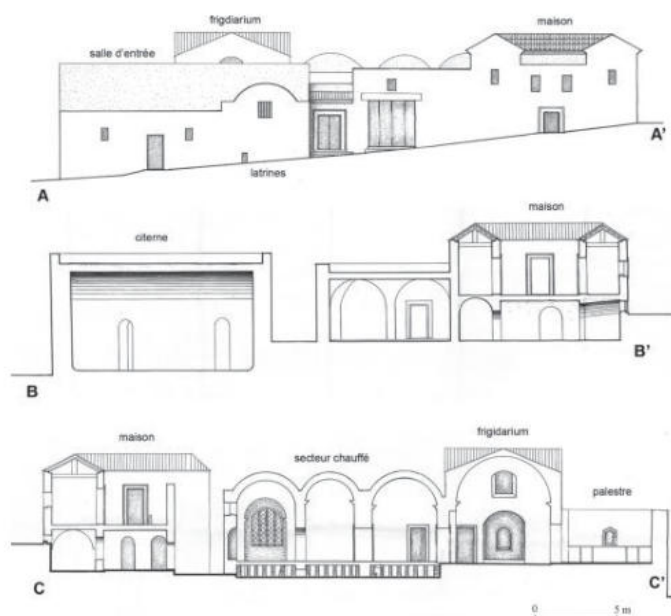
Cette mosaïque illustre une scène du cycle virgilien figurant dans l'*Énéide* (7.24-28). Trois cyclopes, *Brontes* (le tonnerre), *Pyracmon* (l'enclume) et *Stéropès* (la foudre). Ils sont représentés nus, musclés et couverts de sueur, à l'intérieur d'un antre rocheux. Ils forgent le foudre de Jupiter que Vulcain, dieu du feu et des volcans et patron des forgerons, assis en face, maintient sur l'enclume. Contrairement à la tradition littéraire qui les représente dotés d'un seul œil au milieu du front, ils figurent avec deux yeux. La jambe de l'un d'entre eux, en partie mutilée, fut maladroitement restaurée dans l'Antiquité.

Fig. 156. Plan des thermes des Cyclopes
(© Lassaad Mamlouk).



**Fig. 157a. Vue axonométrique
des thermes des Cyclopes**
(© L. Mamlouk).

**Fig. 157b. Esquisse de la façade
et coupes des thermes des Cyclopes**
(© L. Mamlouk).





Les latrines

Exclusivement réservées aux hommes, les latrines de Dougga étaient généralement construites au-dessus de l'égout des thermes, car les installations pour l'évacuation des déjections étaient toute proches. Elles sont disposées près des thermes des Cyclopes et près de ceux d'Aïn Doura ; les thermes de Caracalla devaient en être pourvus, mais elles n'ont pas été identifiées. Par leur situation aux entrées de la ville, elles étaient également des lieux d'accueil et de sociabilité. Comme l'urine était utilisée par les foulons et les tanneurs et les déjections recherchées en tant qu'engrais pour l'agriculture, la vidange et l'enlèvement pouvaient être confiés à des entrepreneurs et se faisaient généralement la nuit dans des chariots.

Les latrines des thermes des Cyclopes (38)

Accessibles par l'entrée des thermes, on passe d'abord par un vestibule dont la fonction était de protéger l'intimité des usagers. Le plan des latrines est rectangulaire avec les angles arrondis ; elles sont constituées d'une large banquette de pierre percée de douze lunettes circulaires de 15 cm de diamètre pour un entraxe moyen de 45 cm. Devant la banquette court une large rigole de 15 cm de large, qui devait être souvent nettoyée par le personnel des thermes. Au-dessous, un égout communiquait avec le collecteur de la rue et en face, une vasque (*labrum*) supportée par un pied semi-circulaire de 90 cm de hauteur, recevait l'eau pluviale emmagasinée dans les citernes situées au-dessus, de l'autre côté du mur (fig. 158).

Fig. 158. Latrines collectives des thermes des Cyclopes, une véritable attraction pour les visiteurs.
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).





Les latrines d'Aïn Doura

À la périphérie sud-ouest de la ville, les latrines d'Aïn Doura (C32) étaient séparées des thermes. Elles étaient alimentées par les eaux d'Aïn Doura. Le plan est celui d'une grande exèdre de près de 28 m de diamètre dont il ne subsiste que le mur périphérique courbe en partie restauré. Une colonnade d'ordre corinthien, de plan semi-circulaire, limite l'espace d'aisance où était installée la banquette percée pouvant recevoir environ 35 personnes (fig. 159). Ce plan est, semble-t-il, caractéristique des latrines des thermes d'été.

Fig. 159. Latrines des thermes d'Aïn Doura
(cl. A. Khéchine).



Évacuer l'eau

Le système d'égouts fut introduit à Dougga par les Romains. Les canalisations empruntaient les places et les axes de circulation au-dessous desquels ils étaient construits. Leur parcours est signalé par des regards, ronds ou carrés, aménagés à distances assez régulières pour en assurer l'entretien et le curage. Ils sont recouverts par de longues dalles parallèles (fig. 160-161). Ce dispositif, qui paraît antérieur, est repérable surtout dans la partie haute de la ville, aux environs du forum. Leur principale fonction était d'assurer l'évacuation des eaux pluviales et usées sortant des fontaines, des complexes thermaux, du marché, des auberges et des maisons. Ces eaux qui pouvaient servir à nettoyer les latrines publiques étaient canalisées par les égouts secondaires et les grands collecteurs, au sud vers l'oued temporaire s'écoulant d'Aïn Doura, et au sud-est de la porte de Septime Sévère vers un talweg. La forte pente mettait la ville à l'abri des blocages et des inondations, mais provoquait des dégâts dans les canalisations. Pour ralentir l'écoulement, on recourait parfois à des ruptures de pente qui avaient pour fonction de briser le courant.





Fig. 160. La Grande rue courbe : dallage en chevron et regard carré
(cl. R. Selmi).



Fig. 161. Égout secondaire sous la ruelle desservant le temple de Minerve I
(cl. A. Khéchine).



CHAPITRE X

Les spectacles et les loisirs

Le théâtre et le cirque occupent une place notable dans la topographie urbaine où les rythmes de la vie municipale comme les fêtes calendaires offraient de nombreuses occasions d'organiser des représentations et des courses de chars. Ces manifestations n'occupaient qu'une partie des loisirs ; les thermes procuraient dans leurs locaux le plaisir des rencontres et de la lecture, outre l'agrément du bain et des exercices de la palestra. Mais les faveurs du public en quête de distractions allaient principalement aux spectacles donnés dans les deux grands monuments spécifiques. Ils apparaissent tardivement dans le développement de la ville, le théâtre au cœur du règne de Marc Aurèle, le cirque sous celui de Sévère Alexandre ; c'est ce qui explique leur éloignement du centre urbain vers le nord, car il avait fallu, dans un cas comme dans l'autre, disposer des vastes espaces nécessaires à leur implantation (fig. 162). Aux deux premiers siècles, des solutions temporaires en bois, sans doute provisoires et plus ou moins élaborées, avaient assuré le déroulement des jeux. La construction du théâtre, l'aménagement du cirque témoignent de la romanisation de la vie sociale à l'époque où s'affirme aussi celle de la vie politique, puisque c'est vers 205 que *Thugga* est devenu un municipe.

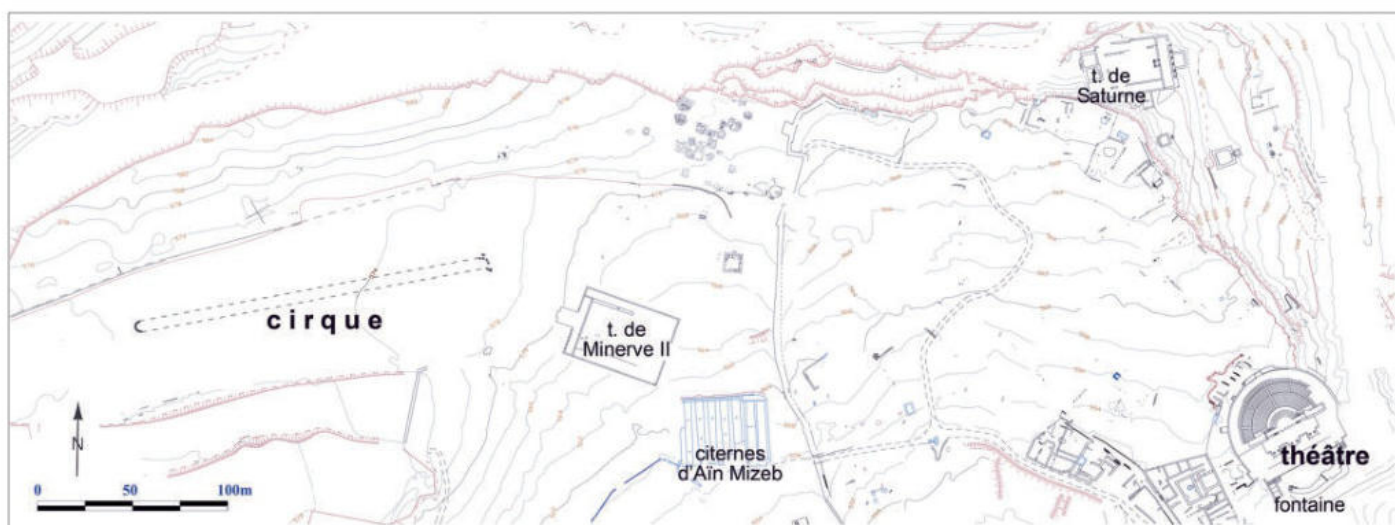


Fig. 162. Les monuments des Jeux à Thugga : le théâtre et le cirque
(© L. Maurin, fond INP).

Le théâtre et le cirque étaient éloignés du centre urbain proprement-dit, choix commandé par le souci d'attirer les spectateurs des cités environnantes et de préserver les quartiers d'habitation des nuisances que provoquaient les foules, les bêtes et les chars.

Le théâtre

Les générosités de P. Marcius Quadratus

On connaît les circonstances et la date de la construction du théâtre (13) par une dédicace en grandes capitales peintes en rouge, répétée à trois ou quatre reprises dans le monument et qui constitue une bonne introduction à son histoire et à sa description. L'exemplaire le mieux conservé est gravé sur sept blocs de la frise de la colonnade inférieure qui décorait la scène. En fait, il ne s'agit ici que des deux dernières lignes du texte, en lettres hautes de 17,5 et 16 cm. Une première ligne, portant les noms et titres des deux empereurs associés Marc Aurèle et Lucius Verus, courait sur la frise de la colonnade supérieure en lettres de 30 à 35 cm de hauteur (fig. 163) ; il faut en effet l'ajouter, car le texte qui se développait ici face au public devait être le même que celui des deux autres exemplaires de la dédicace qui étaient gravés ailleurs dans le monument.

Le donateur du théâtre est le frère de celui du capitol, L. Marcius Simplex ; il l'a offert à ses concitoyens un ou deux ans après que son frère eut fait édifier le capitol. La ville devient pleinement romaine en acquérant en même temps les deux édifices qui réunissent les membres des deux communautés. Suivant un rituel bien connu de la vie municipale, les festivités de l'inauguration avaient compris pour tous une représentation théâtrale (les jeux scéniques) qui s'imposait en l'occurrence ; pour les conseillers municipaux (les décurions), des sportules, soit un don en argent à chacun d'eux ; au peuple, il offre un banquet public ainsi qu'un *gymnasium*, c'est-à-dire une distribution de flacons de l'huile dont s'enduisaient les clients des thermes pour les exercices de la palestra. Il est remarquable qu'aucune distinction ne soit faite ici entre les membres des deux communautés qui composaient *Thugga*, comme s'il n'y avait en la circonstance qu'un seul corps civique. C'est qu'au II^e siècle, probablement dès le règne d'Hadrien, le flaminat perpétuel était devenu une dignité commune au *pagus* et à la cité pérégrine.

Le texte décrit une série d'aménagements : les basiliques, le portique, les xystes, puis la scène et son décor : des tentures et « l'ensemble de son

Fig. 163. La dédicace du théâtre sur le front de scène

(DFH 33, cl. L. Maurin).

« Pour la sauvegarde des empereurs M(arcus) Aurelius Antoninus Auguste et L(ucius) Aurelius Verus Auguste vainqueurs des Arméniens, vainqueurs des Mèdes, vainqueurs suprêmes des Parthes et de toute leur famille divine, Publius M(arcus) Quadratus, fils de Q(uintus), inscrit dans la tribu *Arnensis*, flamine d'Auguste divinisé, pontife de la colonie julienne de Carthage, admis dans les cinq décuries par l'empereur Antonin le Pieux Auguste, a offert de ses deniers à sa patrie, pour l'honneur de son flaminat perpétuel, ce théâtre élevé depuis les fondations, avec les basiliques, le portique, les xystes, la scène avec ses tentures, et son ornementation complète et il en a fait la dédicace avec édition de jeux scéniques, don de sportules, d'un banquet et d'un *gymnasium* ».

P. Marcius Quadratus fut élu flamine perpétuel du culte impérial. En reconnaissance de cette élection, il a voulu témoigner de son attachement à sa cité natale et à ses concitoyens en leur offrant un monument de prestige. L'importance qu'avait pour lui cette évergésie se mesure au temps qu'a demandé la construction, et sans doute aussi, auparavant, celui qu'il a fallu pour réunir les fonds nécessaires. En effet, c'est assez tôt, sous le règne d'Antonin le Pieux (138-161), qu'il avait promis de l'édifier. L'inauguration eut lieu en 168, sous les règnes communs de Marc Aurèle et de Lucius Verus (161-169), de longues années après l'exercice du flaminat.





ornementation» ; on pense ici au décor architectural du front de scène (*frons scaenae*) : colonnades, sculptures des corniches, des chapiteaux, mais aussi moulurations, encadrement des portes, appliques de marbre, et encore des statues de calcaire et de marbre, bref tous les éléments qui prouvent que le donateur n'a pas lésiné sur la diversité des locaux, ni sur la qualité de l'ornementation. Mais le théâtre ne se réduit pas à cela, et le texte n'évoque pas le corps même de l'édifice : la *cavea*, un demi tronc de cône renversé taillé en grande partie dans la roche et occupé par l'ensemble des gradins, l'orchestre et le gros œuvre du bâtiment de la scène (fig. 164). C'est que les constructeurs devaient suivre ici le modèle romain élaboré au I^{er} siècle av. J.-C. et analysé par Vitruve au livre V du *Traité sur l'architecture*, alors que des éléments originaux pouvaient être apportés par le donateur dans les annexes et le décor de la scène.

Fig. 164. Le théâtre, état actuel
(prise de vue par drone en 2021,
d. H. Kerkeni GeoArch,
© INP/ AOROC).



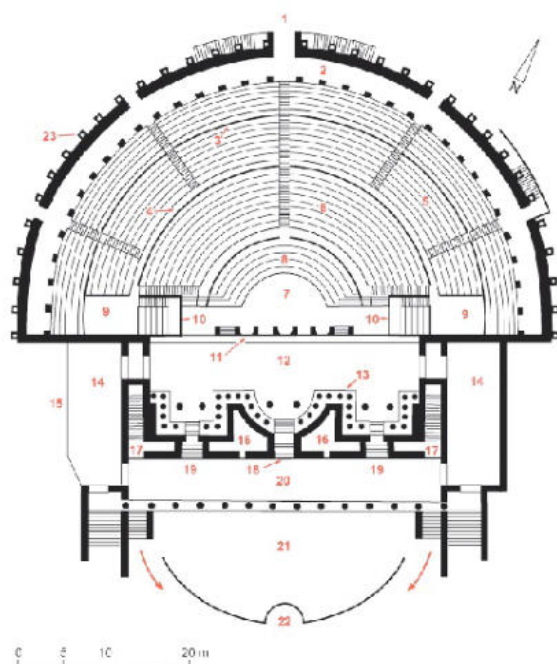


Fig. 165. Le théâtre : plan restitué

(© L. Maurin d'après Cl. Poinssot 1983, p. 28).

1. Sanctuaire de Cérès (T51).
2. Galerie à arcades.
3. Rang de plaques de parapet en calcaire (*balteus*) entre deux niveaux de gradins.
4. Précinct, allée de circulation le long d'un balteus.
5. Secteur de gradins (*cuneus*) entre deux volées d'escalier.
6. Cavea (« le creux », en raison de sa forme) de 63,5 m de diamètre ; c'est l'ensemble des gradins, répartis en trois étages (*maeniana*) par les précincts et les balustrades de plaques de calcaire (*balte*).
7. Orchestre (*orchestra*) ; il est réduit, et d'autant plus qu'il inclut sur les deux tiers de sa surface cinq gradins plats (8) où, lors des représentations, on disposait les sièges des notables. On pouvait placer dans cet espace 80 à 100 sièges ; ils étaient réservés aux plus importants des décurions (conseillers municipaux) dont on estime qu'ils étaient 200 environ.
9. Tribunal (loge d'honneur).
10. Vomitoire (passages voûtés).
11. *Pulpitum*.
12. Scène.
13. Devant de la scène (*frons scaenae*).
14. Basilique.
15. Paroi rocheuse.
16. Réserves.
17. Escalier d'accès aux loges.
18. Porte royale (*valva regia*).
19. Portes des hôtes (*hospitalia*).
20. Portique « derrière la scène » (*porticus post scaenam*).
21. Xystes ?
22. Grande niche et fontaine (53).
23. Console pour les mâts du *velum*.



Fig. 166. Le théâtre de Dougga

(prise de vue par drone en 2021, H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).





L'architecture du théâtre et les principaux éléments du décor

Au cours du XX^e siècle, ces structures ont pu être en grande partie remontées, restaurées ou restituées avec précision. On estime à 3 500 spectateurs la capacité de la *cavea*.

La scène (le *proscenium*), de 36,50 m sur 5,50, est couverte par une mosaïque qui imite un pavement de pierre, avec un fond de tesselles blanches et un quadrillage de lignes de tesselles bleu-vert. Du côté de la *cavea*, elle est bordée d'un mur d'avant-scène (le *pulpitum*) d'un mètre de hauteur, animé par des exèdres alternativement angulaires et en demi-cercles qui ne portent aucun décor, seulement une élégante mouluration. Pour masquer la scène pendant les interruptions au cours d'une représentation, P. Marcius Quadratus n'a pas offert un rideau tombant (*aulaeum*), mais des tentures (*siparia*), pluriel qu'il faut peut-être comprendre ici soit comme des rideaux qui pouvaient être développés et repliés de chaque côté de la scène, soit comme des décors au thème variable suivant le type de spectacle. Sous la scène se développait un sous-sol de la hauteur du *pulpitum* où se trouvaient les mécanismes du maniement de ces *siparia*. Le bâtiment de scène était couvert au sommet du monument par un auvent recouvert de tuiles, destiné à rabattre le son. Le mur du fond fermait au sud le théâtre ; il atteignait la même hauteur que la *cavea*.

Pour l'entrée des acteurs, la scène comprend une exèdre semi-circulaire centrale encadrée par deux exèdres angulaires ; elles sont percées des trois portes réglementaires par lesquelles ils accédaient face au public suivant un ordre hiérarchique, la porte centrale (*valva regia*, « porte royale ») étant celle de la vedette ou des vedettes du jour ; les deux autres étaient les « portes des hôtes » (*hospitalia*). Cette architecture constituait l'étage inférieur de la haute construction qui constituait la façade de la scène, qui était richement décoré.

La *frons scaenae*, couramment nommée le mur de scène, répondait aux dispositions habituelles du théâtre romain ; elle développait sur deux étages, une colonnade corinthienne. À chaque niveau, cette colonnade épousait le mouvement de l'architecture dessiné par les trois exèdres. Celle de l'étage inférieur était la plus haute. Au-dessus des trois portes de l'étage inférieur, on avait sans doute deux couples assis dans les niches latérales qui devaient avoir par suite une certaine ampleur (fig. 167).

Fig. 167a-b. Statues féminines en calcaire de face, provenant des niches de la *frons scaenae* (cl. Chl. Damay, © INP/AOROC).

Louis Carton avait découvert trois éléments de statues, en calcaire ; le lieu de leur découverte les lui a fait attribuer aux deux niches latérales. D'après les recherches récentes, il s'agit de trois statues dont deux féminines et la troisième masculine. Ces deux statues ont conservé la partie inférieure de corps féminins assis. Ce sont des statues colossales ; initialement composées de plusieurs parties s'encastrent par un système de tenons et mortaises représentent des femmes vêtues d'une *stola* (tunique), visible sur les chevilles, d'une *palla* (manteau) recouvrant les jambes ainsi que d'une troisième étoffe posée sur les genoux et dont les extrémités sont ramenées à l'intérieur des jambes. Le motif particulier de ce manteau, rabattu sur le haut des cuisses et retombant entre les jambes, caractérise les statues féminines matronales comme on les connaît dans tout le monde romain. Ces deux sculptures féminines colossales devaient orner l'une des niches de la *frons scaenae*, et pouvaient représenter des Muses, fréquemment associées aux représentations théâtrales, ou bien des divinités matronales présidant les spectacles. Il n'est pas à exclure que ces effigies puissent identifier les deux épouses des coempereurs Marc Aurèle et Lucius Verus, honorés et représentés dans la décoration du théâtre, reprenant les codes iconographiques de divinités.





50 cm

Fig. 168. Torse d'une statue masculine de face, en calcaire, provenant de la niche occidentale de la *frons scaenae* (cl. Chl. Damay, © INP/ AOROC).

Ce torse masculin, auquel il manque la tête et les deux bras, appartenait à la statue colossale d'un homme assis, le bras droit détaché du corps, vêtu d'un drapé dont un pan tombe verticalement de l'épaule gauche. Une large surface lisse au niveau du ventre indique qu'un second bloc venait compléter le corps en y étant accolé, et le bouchon d'encastrement au niveau du cou précise qu'une tête y était rapportée. L'homme décorait une niche de la *frons scaenae*, comme le montre la faible épaisseur du document, et présente des proportions similaires à celles des deux personnages féminins.

Des ruines du sous-sol de la scène a été exhumée la tête, une main et le pied droit d'une statue de Lucius Verus en marbre de Carrare. L'empereur était représenté presque au double de la taille naturelle (fig. 169). Comme il est difficilement concevable que Marc Aurèle n'accompagne pas son frère adoptif et corégent, on doit supposer qu'au centre de cet étage du mur de scène étaient exposées les statues associées des deux souverains. Cette hypothèse est appuyée par la restitution, sur l'entablement de la colonnade de l'étage supérieur de l'inscription portant les noms des deux empereurs.

À la jonction de la *cavea* et de la scène se faisaient face deux grandes loges (*tribunalia*), pour les hautes personnalités, aménagées chacune au-dessus d'un passage couvert, le vomitoire, accès principal ou noble (*aditus maximus*).

Au sommet de la *cavea*, s'ouvrait une longue file de 33 arcades en plein cintre qui bordaient une galerie. L'ornementation se limitait ici à la corniche sommitale et aux corniches qui couronnaient les piliers des arcades ; d'autre part, sur le nu des arcades, le décor était complété par une longue inscription gravée en grands caractères de 35 cm de hauteur rehaussés de couleur rouge. Le texte reprenait celui du front de scène.

Parmi les inscriptions découvertes au cours de l'exploration du théâtre, plusieurs sont gravées sur des bases de statues élevées à des évergètes locaux, d'abord les Marcii au premier rang desquels figurent les donateurs du théâtre et du capitole, Quadratus et Simplex, mais aussi des notables qui s'étaient illustrés dans la vie municipale. Ces statues devaient se dresser notamment sous le portique de façade (portique derrière la scène).



Fig. 169. Tête de Lucius Verus, en marbre de Carrare
(musée national du Bardo, cl. Fr. Baratte).

Cette très belle tête, de dimensions colossales (54 cm du haut de la couronne à la pointe de la barbe), est un remarquable portrait de l'empereur Lucius Verus (161-169) qui régna en même temps que son frère adoptif Marc Aurèle (161-180). Issu d'un atelier africain, mais suivant de très près les modèles de Rome, ce portrait est d'une haute qualité et traduit la main d'un excellent sculpteur. Représentant l'empereur suivant le 4^e type de ses effigies, le type principal, élaboré lorsqu'il était sur le trône, frappe par ses proportions très allongées, accentuées par la barbe en pointe et la couronne de laurier (qui le désigne comme un souverain) haut placée au sommet de la tête. Le visage étroit, modelé avec une grande sensibilité, reprend fidèlement les traits du prince, des yeux plutôt petits (les pupilles sont légèrement creusées d'un coup de trépan), un nez long et busqué, des pommettes haut placées, une bouche aux lèvres charnues surmontée par une moustache discrète et soulignée par une touffe de poils, est modelé avec une grande sensibilité. Le poli très soigné des chairs, comme sur beaucoup de portraits de la même époque, introduit un contraste délibéré avec la chevelure bouclée et la barbe en longues mèches torsadées qui se prolongent sur les joues par des favoris fournis. Creusées au trépan de canaux parfois interrompus par de petits ponts, elles sont ainsi séparées par des profonds sillons d'ombre qui les font vibrer dans la lumière. Cette tête, qui était en outre rehaussée de peinture, est un exemple spectaculaire d'une tendance de l'art romain que l'on peut qualifier de baroque, particulièrement appréciée dans la seconde moitié du II^e siècle, et qui traduit avec brio la tension intérieure du personnage.

Les constructions annexes

Des constructions annexes enrichissent l'architecture du théâtre. Ce sont les basiliques, le portique de façade et les xystes cités dans la dédicace du théâtre, auxquels doit être ajouté le *velum*. À vrai dire, à l'époque les basiliques ne sont plus des annexes, mais elles sont devenues des composantes habituelles du théâtre romain. Ce sont ici, de part et d'autre de la scène, deux vastes salles rectangulaires, au sol de béton, où l'on a noté lors des dégagements quelques traces d'enduit peint sur les parois ; la paroi intérieure de celle de l'ouest est simplement taillée dans la roche, sans revêtement (fig. 170).

Le spectateur arrivant de la ville admirait d'abord un grand portique de 37,50 m de longueur qui s'étendait le long du mur arrière de la scène (*porticus post scaenam*) et présentait en façade une colonnade corinthienne. Son pavement était le même que celui de la scène, une mosaïque blanche à grosses tesselles. Sous ce portique s'ouvraient sept portes dont le chambranle était orné d'appliques de marbre décorées, et parmi elles les trois portes d'accès des acteurs à la scène. Au-dessus de ce portique, le théâtre était fermé par un puissant mur de clôture en blocage dans lequel était inséré le troisième texte de la dédicace (fig. 171).



Fig. 170. La basilique occidentale, dont la paroi ouest est taillée dans la roche. Au premier plan, blocs d'architrave-frise gravés de la dédicace (cl. H. Abidi).



Fig. 171. L'inscription de la façade méridionale du théâtre (C. 26607, cl. H. Abidi).

Les nombreux fragments retrouvés permettent de reconstituer en grande partie les blocs sur lesquels était gravée l'inscription. Ces blocs mesurent 75 cm de hauteur et ils portent deux lignes en lettres de 35 et 20 cm de hauteur. Au-dessus, inscrite sur des blocs de 45 cm de hauteur, une ligne de texte donnait les noms des deux empereurs ; les lettres, identiques à celles de la première ligne précédente, mesuraient comme elles 35 cm. On aurait alors un texte de trois lignes, qui reprenait celui qui était gravé sur les arcades de la galerie du sommet de la cavea et celui du mur de scène. On hésitera à admettre que ces inscriptions prenaient place dans le portique de façade, le début du texte, sur une ligne, avec les noms impériaux, sur le mur du fond du portique, et la suite du texte, avec les blocs comprenant deux lignes, sur l'architrave-frise ; c'est ce qu'a proposé Louis Poinssot. Mais l'emplacement qu'il a donné à ces deux lignes, semble s'y opposer, de même que la taille des lettres. On imagine plutôt que le texte devait former une immense affiche d'environ 35 m de longueur, le texte étant réparti sur trois lignes ; un espace intermédiaire devait séparer, comme dans le mur de scène, les deux alignements de blocs sur lesquels il était gravé. Dans cette hypothèse, l'inscription était insérée à bonne hauteur dans le mur de l'immense façade méridionale qu'elle décorait et, pour les spectateurs qui venaient de la ville et se dirigeaient vers le théâtre, elle célébrait de manière éclatante la gloire des deux empereurs comme celle du généreux donateur.



Le xyste grec, piste de gymnase couverte, est resté à Rome un gymnase, mais il peut être aussi un jardin d'agrément lié à un portique. D'où est venue l'hypothèse de mettre les xystes cités dans la dédicace en liaison avec le portique de la façade et de les identifier à la place pavée, en forme de demi-cercle en avant du portique ; on imagine alors des îlots de verdure ménagés dans le pavement. Deux escaliers symétriques descendaient jusqu'au niveau d'une haute niche où devait se dresser une grande statue et une fontaine ; de là on empruntait la rue qui conduisait au forum. Mais cette hypothèse, ne permet pas d'expliquer l'emploi du pluriel pour les xystes.

Au cours du dégagement de la *cavea* et de la scène a été découverte la dédicace d'un sanctuaire de Cérès, datée du milieu du 1^{er} siècle, soit plus d'un siècle avant l'inauguration du théâtre (fig. 172). On a déduit du lieu de la trouvaille de cette inscription que ce sanctuaire était devenu une annexe du théâtre quand celui-ci a été construit. Il n'est pas question de ce temple dans la dédicace du théâtre de Dougga. Cependant un fragment d'une autre inscription dédiée à Cérès, gravée par le donateur du théâtre, P. Marcius Quadratus, a été aussi découvert lors des fouilles. On suppose que le sanctuaire de Cérès (T51) a été reconstruit peu après l'édification du théâtre et érigé au-dessus du sommet de son mur extérieur pour être étroitement intégré à son architecture. On a pu conserver alors seulement la dédicace de l'ancien sanctuaire. L'entrée du nouveau temple était placée en haut d'un escalier à double révolution qui aboutissait au-dessus de l'accès médian du mur périphérique de la *cavea*. Dans ce dernier état, il avait sans doute la forme d'un temple distyle surmonté d'un fronton. On n'en a identifié aucun vestige, non plus que de son environnement architectural. Le théâtre de *Lepcis Magna*, en Tripolitaine, était de même couronné par un sanctuaire de Cérès en position axiale.

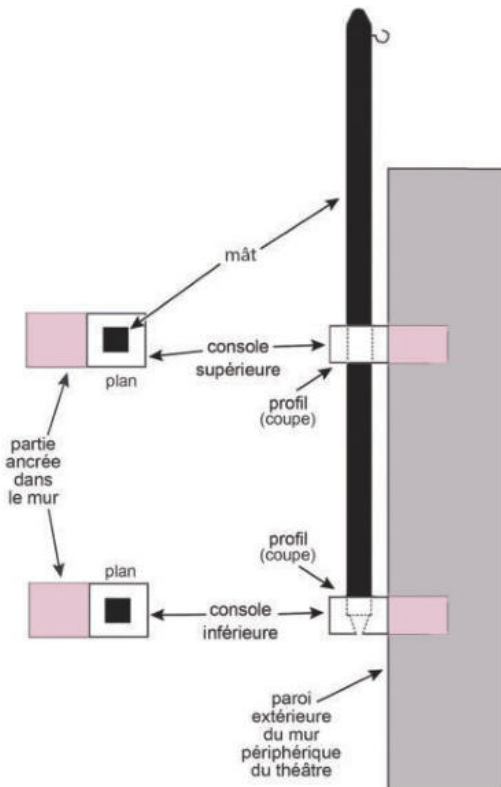


Certains théâtres disposaient d'un voile (*velum*) en une ou plusieurs pièces, que l'on déployait et tendait au-dessus du monument pour protéger les spectateurs et les acteurs des ardeurs du soleil. Un voyageur a signalé au XIX^e siècle dans les gradins du théâtre des cavités où reposait, selon lui, la base de mâts sur lesquels était fixé le *velum* ; son interprétation a été ensuite reprise et amplifiée, si bien que, malgré des remarques contraires, la présence du voile a été admise de longue date. Un tel dispositif, établi dans la *cavea*, n'aurait pas été fonctionnel, et d'ailleurs on chercherait en vain aujourd'hui sur des gradins la trace de telles cavités. En réalité, le *velum* était attaché et tendu par des cordages accrochés à des mâts fixés par des consoles de pierre caractéristiques ; elles étaient engagées en haut de la paroi extérieure du mur périphérique du théâtre. Précisément, deux consoles, provenant d'une partie écroulée de ce mur, ont été identifiées, ainsi qu'un fragment d'une autre engagée dans le mur (fig. 173). Il n'y a donc pas de doute sur l'existence du *velum*. Cependant on s'étonne qu'il ne figure pas dans l'énumération des accessoires coûteux offerts par Quadratus, car un tel dispositif était onéreux par les aménagements qu'il demandait et par la main d'œuvre nécessaire à son fonctionnement.

Fig. 172 : Dédicace d'un sanctuaire à Cérès découverte dans le théâtre
(AE 1969-1970, 648 ;
cl. et dessin L. Maurin).

Rouge : Compléments de lettres partiellement conservées sur la pierre, ou bien lettres connues et non retrouvées. Orange clair : Lettres restituées. Trame orange (dernière ligne) : lettres inconnues et non restituées.

« Consacré à Cérès Auguste / M. Licinius Tyrannus affranchi de M(arcus) et Licinia Prisca affranchie de M(arcus), à la suite d'un vœu émis pour le salut de M. Licinus Rufus, leur patron, ont érigé cette *cella* avec les portiques --- ».



L'animation du théâtre. Accès, circulation, représentations

Les spectateurs accédaient à la cavea par cinq entrées périphériques, la plus importante étant celle du centre. De là, ils gagnaient leur place par les différents escaliers. Au bas de l'escalier axial, une porte ouvrait sur l'orchestre. Les notables pouvaient aussi emprunter les passages couverts des basiliques, puis passer par une large ouverture dans le vomitoire situé sous la loge (tribunal) pour accéder à l'orchestre. Quant aux acteurs, ils disposaient pour leur jeu de nombreux accès à la scène par le portique, la porte royale et les portes des hôtes, mais aussi par les basiliques ou encore par les escaliers du *pulpitum*. Comme coulisses, ils avaient le portique à l'arrière du théâtre, mais aussi les mêmes basiliques. Celles-ci offraient encore de vastes espaces comme réserves de matériel que l'on trouvait aussi dans les deux pièces aux nombreux recoins auxquelles on accédait par le portique de façade.

Quels spectacles étaient offerts au public ? On n'a aucun renseignement spécifique pour Dougga, mais on peut se fier aux informations générales sur les théâtres de la province, spécialement sur ceux de telle ou telle ville, avant tout de Carthage, données par des auteurs tels que Tertullien (150/160-220) ou saint Augustin (354-430). L'engouement pour les représentations théâtrales venait pour une part de ce qu'elles étaient un enjeu politique en raison de la liberté de parole qui était tolérée de la part des acteurs. Les séances étaient souvent gratuites, offertes par la municipalité ou, comme le montrent à Dougga la dédicace du théâtre et nombre d'autres inscriptions, par des notables lors de l'inauguration d'édifices qu'ils offraient à l'occasion de leur élection à un honneur ou pour d'autres événements de la vie municipale ou, au-delà, de la vie de l'empire. Les spectacles étaient variés : les pièces classiques étaient peu appréciées dans un milieu où le grec était pratiqué surtout par l'élite sociale. On jouait les pièces de la littérature latine, notamment celles de Plaute et de Térence, mais surtout, semble-t-il, des

Fig. 173. Système de consoles engagées dans le mur périphérique du théâtre (cl. M.-A. Chehidi et dessin L. Maurin).

À gauche, une console supérieure ; à droite, schéma de la disposition des poteaux et des consoles. Sur la moitié de leur longueur, les consoles sont engagées dans la paroi externe du mur périphérique. La console (114/70/34 cm) est creusée d'une cavité de 22 cm de côté, ce qui indique qu'au moins dans leur partie inférieure, les mâts avaient une section carrée, et non circulaire. Le poteau des consoles supérieures traversait de part en part le bloc de pierre. La cavité quadrangulaire des consoles inférieures a 14 cm de hauteur ; elle se poursuit ensuite dans l'épaisseur du bloc par un conduit conique dont le haut mesure 13 cm de diamètre et le bas 5 cm ; en cas de pluie, ce conduit conique empêchait l'eau de séjourner dans la cavité.

comédies burlesques, souvent triviales, avec des mimes à visage découvert ou des pantomimes aux masques caractéristiques. La scène était le lieu des tours de chant, des concours de musique, des jeux d'acrobates, de saltimbanques, de prestidigitateurs, mais aussi un espace d'éducation, de culture, de débats oratoires ; on y donnait également des conférences et l'on y faisait des lectures publiques.

P. Marcius Quadratus n'a pas épargné sa fortune et ses efforts pour offrir à ses concitoyens un théâtre conforme aux modèles romains par son architecture et sa décoration. Certes, il n'a pas la splendeur et le prestige d'autres édifices bien conservés de la province proconsulaire, ceux de la Tripolitaine, à *Lepcis Magna* et *Sabratha*. Et l'économie transparaît parfois, ici ou là, dans son aménagement, d'abord dans l'implantation de la *cavea* dans la colline, ce qui en compliquait les accès, ou dans tels détails, comme la paroi rocheuse de la basilique de l'ouest, ou encore l'absence de scènes sculptées sur le *pulpitum*. Mais, pour la petite ville de Dougga, le théâtre était sans aucun doute un ornement de prix, une construction robuste, d'un aspect grandiose, un lieu de réunion et de plaisir certainement très attendu et apprécié par les concitoyens de l'évergète ; sans nul doute, ils ont applaudi à la contribution de Quadratus au bonheur public. Le prix qu'il y attachait lui-même peut se mesurer aux surfaces occupées par la triple dédicace qui le célébrait à la suite des deux souverains.

Le cirque

Le cirque (1) n'est plus guère visible sur le terrain que par une dépression qui s'étire le long d'un affleurement rocheux au nord-ouest de la ville, entre le sanctuaire de Minerve II et la nécropole du Nord-Ouest. Il a été l'objet de quelques sondages par Louis Carton.

La dédicace

L'aménagement du cirque est commémoré par deux inscriptions en belles capitales peintes en rouge, gravées sur un alignement de blocs de grand appareil intégrés à la face convexe de chacune des bornes (*metae*) construites aux extrémités de l'arête centrale ou *spina* du cirque. Le texte présente des difficultés de lecture venant de son état d'usure et de lacunes. À la suite de la découverte de deux nouveaux fragments (fig. 174) de la *meta prima* (orientale), qui assurent la date de 225 et d'un nouvel examen des blocs inscrits déjà connus, une lecture plus assurée a pu être donnée du texte identique gravé sur chacune des deux inscriptions.

Fig. 174. Les nouveaux fragments de la *meta orientale*

(cl. P. Cuzel ; infographie, Chr. Bailly, © INP/AOROC).

Le chiffre IIII qui précède COS (consul) est celui de la puissance tribunicienne revêtue chaque année par l'empereur. Il assure la date de 225 pour le texte et permet une nouvelle lecture (Cuzel 2022) :

« Pour la sauvegarde de l'empereur César Marc Aurèle Sévère Alexandre, Pieux, Heureux, Auguste, père de la patrie, grand pontife, revêtu de sa 4^e puissance tribunicienne, consul, et de Julia Mamaea Auguste, mère de notre Auguste, et de toute la maison divine, (l'aménagement du cirque) qu'à la demande du peuple avaient promis les édiles M(arcus) Aebutius Honoratus Pacatianus et P(ublius) Labonius Institor fils de P(ublius), ils l'ont réalisé et en ont exécuté la dédicace ».





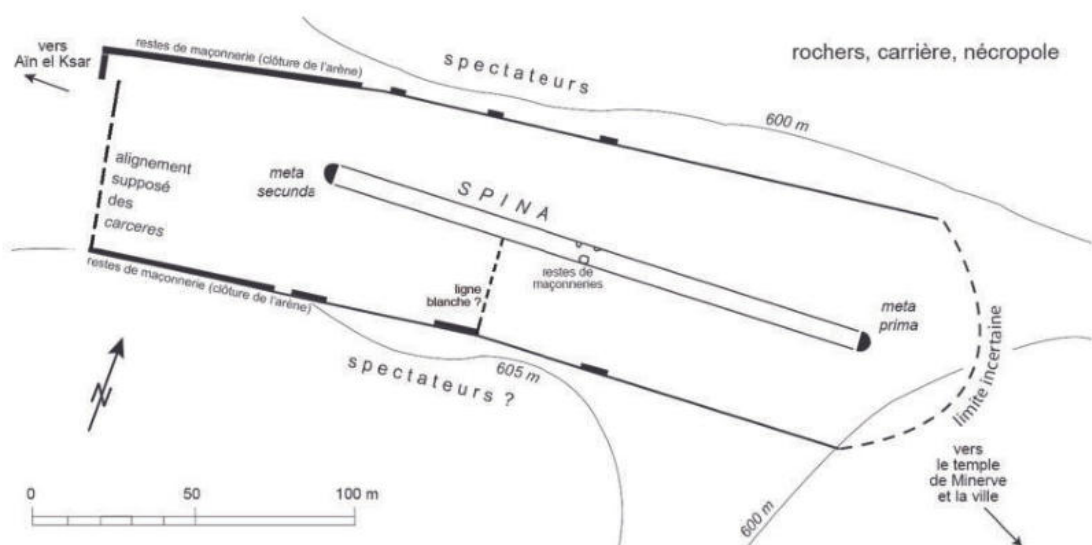
L'aménagement du cirque résultait d'un enjeu politique dans lequel on voit le rôle que pouvait jouer dans l'arène électorale le peuple, *populus*, formé par les membres de la communauté civique. Par la pression qu'il a exercée, il a orienté le mécénat des candidats à l'édilité vers ce monument voué aux spectacles les plus prisés. Cela convenait bien à l'activité traditionnelle de ces magistrats, tournée vers l'équipement de la cité – ici une construction profane – et plus particulièrement vers les jeux. Une fois élus, les deux édiles ont, conformément à la tradition évergétique, consacré à l'aménagement du cirque une partie de leur fortune. Le montant de la dépense, non indiqué, a dû être important, compte tenu de l'étendue du cirque, même si la monumentalisation de celui-ci a été relative.

Les structures du cirque

Cette monumentalisation a concerné avant tout la construction centrale, très allongée, la *spina* (« l'arête »), longue de 190 m, large de 6 m, esplanade qui devait être solidement construite, puisqu'elle portait deux obélisques (*infra*) et sans doute d'autres ornements. À ses extrémités se dressaient deux

Fig. 175 : Les blocs 4 et 5 de l'inscription de la *meta* occidentale ; c'est vers la fin de la ligne 1 que R. Cagnat a restitué L. SEIVS CAES, les 4 dernières lettres ne lui semblant pas douteuses (DFH 15, cl. M.-A. Chehidi).

Le texte de la *meta* occidentale était mieux conservé et on avait cru y lire jusqu'ici, après le nom de l'empereur, ceux de son beau-père L. Seius et de son épouse, Sallustia Orbiana. Mais il n'est, en réalité, question ici ni de l'un, ni de l'autre, car la restitution de leurs noms serait trop longue pour la lacune dont on connaît maintenant, grâce au texte de la *meta* orientale, la longueur exacte. L'inscription ne mentionnait sans doute que l'empereur et sa mère, Iulia Mamaea.



bornes (*metae*) autour desquelles tournaient les chars. Leur socle, haut de 2 m environ, dessine un demi-cercle de 6 m de diamètre. On a retrouvé un fragment d'un des trois pylônes coniques, ici de taille modeste, disposés en triangle, qui étaient encastés sur chacun des socles et signalaient de loin le virage. La borne de l'est était appelée *meta prima* parce que c'était la première borne atteinte par les chars au premier tour de la course (fig. 178). Le décor de la *spina* n'est plus identifiable. Son orientation est légèrement décalée vers le nord-est par rapport à celle de la piste : le char sortant de la *stalle* la plus au nord n'était ainsi pas obligé de faire un crochet à la hauteur de la *meta* pour parvenir à la ligne de départ.

Fig. 176. Plan du cirque
(dessin L. Maurin d'après J. Humphrey et L. Carton).



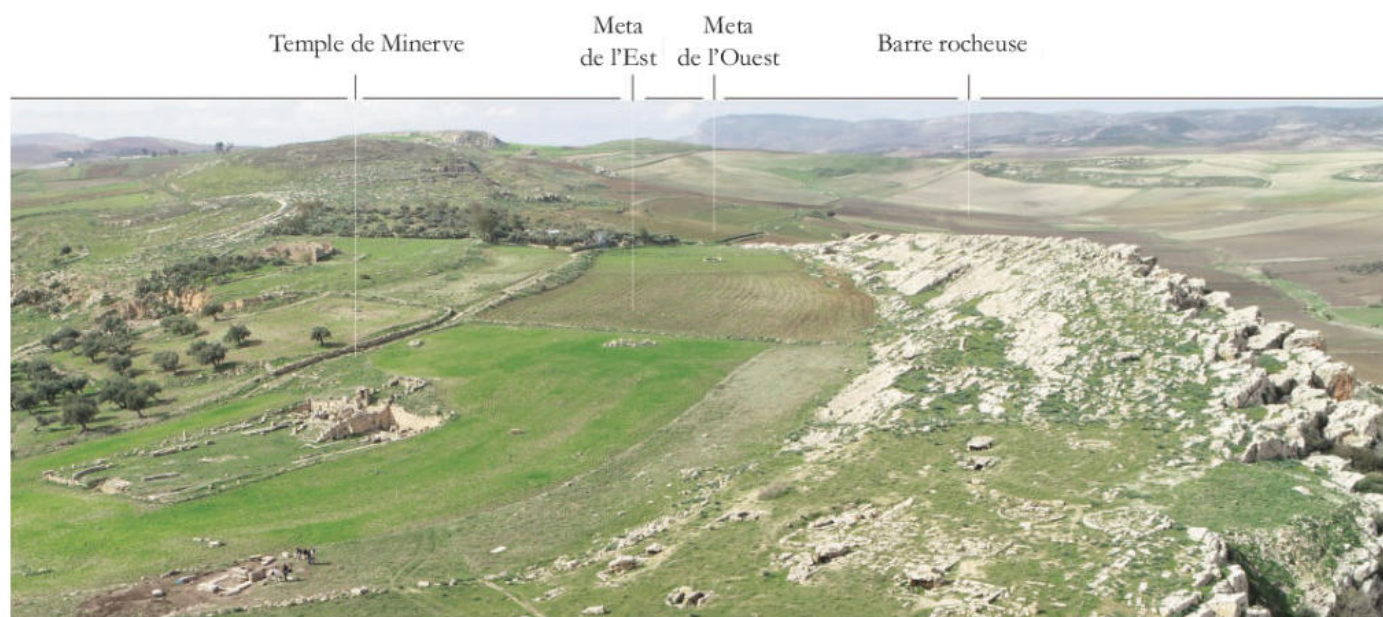


Fig. 177. Le cirque depuis le nord et depuis le sud-est
(prise de vue par drone en 2018, © INP/ AOROC, CNRS- ENS-PSL).



2

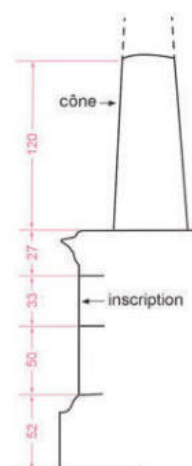


Fig. 178 : Les deux *metae*
du cirque
(cl. M.-A. Chehidi,
dessin L. Maurin).
1-2-3. La *meta secunda*.
4. La *meta prima*.



4



On estime que la piste ou arène mesurait au plus 300 m de longueur, sa limite étant imprécise à l'est. Elle présente des irrégularités notables : ses longs côtés ne sont pas rectilignes, car celui du nord suit l'affleurement de l'arête rocheuse et dessine vers l'ouest un angle largement ouvert, ce qui est répercuté sur le côté méridional. La largeur varie de 60 m à l'ouest à 75 à l'est. La piste occupait 5,5 à 6 ha. Il ne reste aucun vestige de l'extrémité courbe, à l'est, ni de la porte qui devait s'ouvrir en son centre. Il en est de même, à l'ouest, pour les *carceres*, les stalles d'où sortaient au signal les chars pour venir se placer sur la ligne du départ, la « ligne blanche » marquée à la craie, dont la position n'est qu'approximative. Il semble qu'à Dougga il n'y ait pas eu les douze stalles des grands cirques. Il y en a cinq sur la mosaïque de l'aurige (fig. 180a) et sur deux des graffites du cirque, découverts dans la ville (fig. 179a-b).

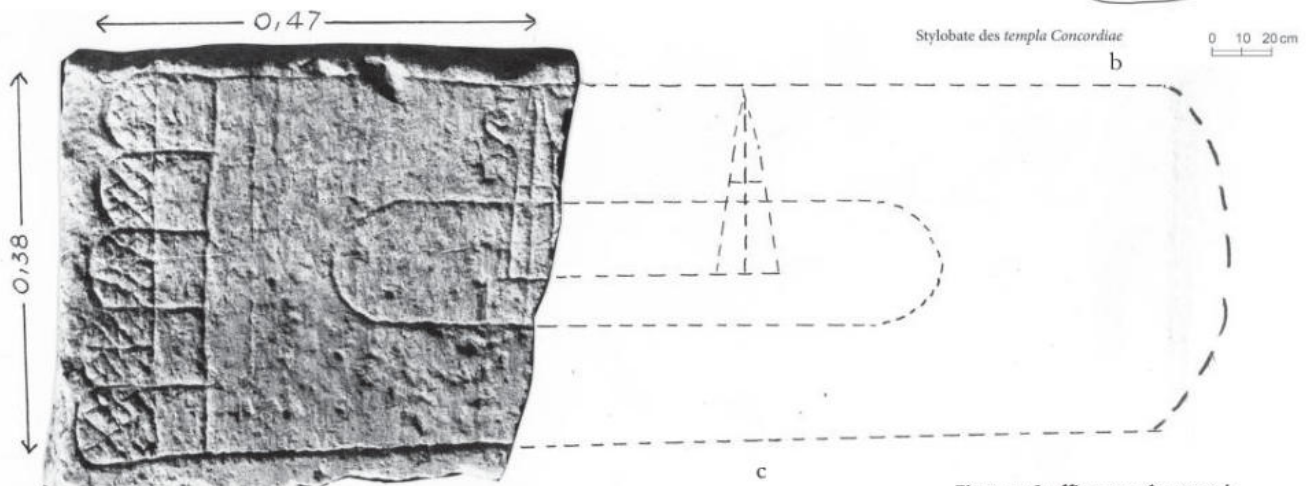


Fig. 179. Graffites représentant le cirque dans la ville

- a. Dar Lachhab
(dessin L. Maurin)
b. *Templa Concordiae*
(dessin J.-C. Golvin)
c. Lieu Inconnu
(dessin C. Poinssot)

La *spina* est orientée légèrement en biais par rapport à l'axe de la piste, afin que les concurrents sortant des *carceres* abordent dans la même position la ligne de départ d'une course ; de là, pour chaque course, ils effectuaient dans le sens contraire des aiguilles d'une montre sept fois le tour de la piste. Celle-ci était bordée d'un mur épais (80 cm) en blocage parementé en petit appareil. On n'avait pas construit une *cavea* à proprement parler : c'était sans doute des gradins de bois qui occupaient partiellement les deux longs côtés de la piste, plus particulièrement vers le centre du côté nord où des vestiges de maçonnerie peuvent leur avoir servi de support. Les bancs rocheux offraient aussi, de ce côté, d'excellents postes d'observation.

Une inscription dont des blocs ont été transportés à une date inconnue à un et deux kilomètres du cirque en direction du nord-ouest (Aïn El-Ksar) porte un texte semblable à celui des bornes (*metae*), de la même date et dans un style d'écriture identique : elle a certainement orné une construction du cirque et ce pourrait être le bâtiment des *carceres*, qui était à l'ouest. On ne peut préjuger de ce que révélerait une exploration archéologique, mais, en l'état, les constructions monumentales se limitent au mur qui borde la piste et à la *spina*, tandis que l'emplacement des *carceres* est révélé par les graffites. Ce qui domine dans l'état actuel est l'adaptation de l'architecture réglementaire de ce cirque à la topographie locale.



Représentations du cirque dans la ville

Plusieurs dessins évoquant le cirque ont été découverts à Dougga, gravés dans la pierre sans doute au Bas-Empire ou ultérieurement (fig. 179a-b). Deux d'entre eux sont encore en place. Celui qui est inscrit devant l'entrée du sanctuaire anonyme dit Dar Lachhab (T27), usé aujourd'hui par les pas des visiteurs après l'avoir été jusqu'à la fin du XIX^e siècle par ceux des habitants de Dougga, a une longueur de 116 cm. Il donne cinq *carceres* au cirque et il oublie la *spina*. Des détails gravés sur la piste appartiennent à la zone qui l'environne, où prenaient place les spectateurs. La palme pourrait marquer l'emplacement de la tribune des juges qui désignaient le vainqueur ou celui de la ligne de départ et d'arrivée ; en face, les deux traits croisés désignent la loge pour les notabilités (le *puluinar*).

Dans le sanctuaire de la Concorde (T30), une gravure de 135 cm de longueur dessinée au milieu du stylobate de la galerie orientale de la cour donne un tracé grossier de l'arène, ici aussi sans la *spina*. Le trait qui la barre à droite du *puluinar* pourrait représenter une entrée secondaire par laquelle étaient évacués rapidement pendant la course chars, chevaux et cochers naufragés. Il y a seulement quatre *carceres* surmontés de deux palmes évoquant la victoire des auriges, et deux *hederae*, feuilles de lierre, symboles d'éternité ; l'*hedera* était aussi l'emblème d'une sodalité ou confrérie, celle des Florentii qui soutenaient les supporters d'une des factions du cirque et que nous avons rencontrés devant la fontaine de Terentius (p. 105, fig. 94.). On peut croire que l'emplacement de ces graffites manifestait l'existence d'un lien établi par leurs auteurs entre les divinités vénérées dans ces sanctuaires et le cirque. On note qu'ici les *stalles* ou *carceres*, d'où sortaient les chevaux pour prendre le départ sont au nombre de quatre, alors qu'on en compte cinq sur les autres graffites ainsi que sur la mosaïque de l'aurige qui sera évoquée plus bas. Comme on a relevé des erreurs importantes sur le graffite des temples de la Concorde, on est porté à croire que l'on comptait cinq *carceres* dans le cirque de Dougga. La *spina* apparaît bien sur un autre document du même genre trouvé hors contexte. On y voit deux obélisques, suivant le modèle proposé à Rome par le *circus maximus* ; on n'en a pas retrouvé trace. Sur la partie conservée, des traces sont discernables des deux côtés de la *spina* ; celles du bas sont indistinctes ; en haut, on voit mal le sens des protomés de deux chevaux attelés à un bige (fig. 180a).

Le cirque de Dougga : un choix des *Thuggenses*

Le cirque de Dougga est bien adapté à une petite ville où les moyens étaient, somme toute, modestes. En fait, l'édifice inauguré en 225 visait à monumentaliser un champ de courses existant. C'est ce qu'atteste la dédicace du temple des Victoires de Caracalla inauguré en 214 : elle se termine par la mention d'une générosité de la donatrice du sanctuaire, Gabinia Hermiona : « le terrain appelé « le cirque », elle l'a remis à la république (*Thugga*) pour le plaisir du peuple » (*ad uoluptatem populi*) ; cette clause exprime la popularité qu'avaient déjà à cette date les jeux du cirque et elle explique bien la pression qui s'exerça sur les magistrats pour l'aménagement du champ de course. Ce champ offrait déjà le cadre essentiel pour les jeux du cirque : sa surface, sa forme allongée et à peu près plane, sans doute des installations en bois, la barre rocheuse qui le bordait au nord et qui offrait sa déclivité aux spectateurs.

La construction d'un cirque à Dougga constitue un fait exceptionnel en Afrique proconsulaire où l'on en compte seulement cinq autres, à Utique, Carthage, Hadrumète, *Thysdrus*/El-Jem et *Lepcis Magna*/Lebda, grandes agglomérations urbaines qui, à l'exception de *Thysdrus*, ont toutes été des capitales à un moment de leur histoire. Leurs cirques étaient de grandes réalisations monumentales, expression qui convient mal au cirque de Dougga ; leur *cavea*



pouvait accueillir des foules très nombreuses, de 26 000 spectateurs à *Lepcis Magna*, à 47 000 à Carthage, estime-t-on. En 225, les constructions du cirque de Dougga étaient, pour une grande part, des aménagements d'un terrain qui avait déjà servi, depuis une date incertaine, aux courses de chars. Et l'on n'y attendait certainement pas de grandes foules ; le nombre de places attribué au théâtre, environ 3 500, peut servir de base à une estimation pour celui du cirque, même si des spectateurs venus des environs pouvaient aisément prendre place autour de la piste.

Le cirque de Dougga est l'exemple abouti d'aménagements que l'on perçoit dans quelques autres cités de la province à travers les inscriptions qui témoignent de la popularité des courses de chars. Des embryons de cirques devaient exister ici ou là, à l'exemple du champ offert par Gabinia Hermiona : on parle ainsi, à Henchir Fraxine, non loin d'Oudhna, de « jeux de cirque » (*ludi circenses*) (*ILTun.* 746), ou bien à Henchir Ech-Schorr, en Tunisie centrale, c'est « une compétition d'auriges » qui accompagne des festivités (C. 11998 = *ILS* 5072).

La construction d'un cirque ne donne pas une importance particulière à la ville. Mais les habitants de Dougga ont fait un choix : alors que nombre de villes des alentours se dotaient d'un amphithéâtre sous les derniers Antonins et les Sévères, ainsi *Agbia*, *Thignica* et *Thibaris*, *Thugga* a opté pour le cirque en profitant d'une opportunité (le don de Gabinia Hermiona) et d'une mode qui se développait. Il semble assuré désormais que la ville n'a pas eu d'amphithéâtre, mais il est possible que des spectacles réservés ailleurs à l'amphithéâtre aient eu lieu occasionnellement dans un secteur spécialement aménagé de la piste du cirque.

Le cirque était un choix d'avenir, car la popularité des courses de chevaux n'a fait que s'amplifier dans la suite, et saint Augustin parle à la fin du IV^e siècle, dans les *Confessions* (6.7.11) de « la folie des jeux du cirque » qui s'est emparée de ses contemporains. Une preuve en est donnée par les graffites relevés dans la ville. On en a aussi un témoignage marquant dans une célèbre mosaïque du IV^e siècle découverte dans une maison de Dougga (fig. 180a).



Sparsor (arroseur)
Sculpture de Carthage
(cl. A. Khéchine)



Fig. 180. Mosaïque de l'aurige Éros
(musée national du Bardo, © INP).

Elle provient de la maison de l'aurige (M16). Elle représente, devant les cinq stalles (*carceres*) d'un cirque un jeune cocher (aurige) vainqueur coiffé d'une bombe, debout sur son char ; de sa main gauche, il tient la palme de la Victoire, et de la droite il brandit son fouet. Le tableau a été détérioré sur ses marges ; ainsi, il reste trois des quatre chevaux et seulement le nom de deux d'entre eux au-dessus de leur tête, Amandus et Frunitus. Par-dessus sa tunique richement décorée, l'aurige porte un corset vert lacé. La scène figure donc le triomphe d'un cocher de la faction des Verts ; celle-ci est soutenue par la sodalité des *Florentii*, car leur insigne, une *hedera* (feuille de lierre), figure au-dessus de sa tête. À gauche du pavement, une inscription le confirme : « Éros, tout ce qui a été accompli (par les Verts) l'a été grâce à toi ». Mais la scène peut avoir un sens purement symbolique ; la victoire de l'aurige est celle de l'amour « Amour (Éros), tout triomphe grâce à toi », proclamerait alors l'inscription. Ce qui importe ici, c'est qu'un riche habitant de Dougga ait choisi cette scène qui, quel que soit le sens qu'on lui donne, exprime la popularité des jeux du cirque dans la ville du Bas-Empire.



LIVRE 4

Croyances et religion



À l'exception des juifs de stricte observance et, plus tard, des chrétiens, tout Romain et tout habitant du monde romain était membre de plusieurs religions... Qu'ils habitent à Rome ou ailleurs, le culte public de Rome intéressait les citoyens romains ; mais ceux-ci étaient généralement citoyens de leur « petite patrie », et donc ils étaient également concernés par les cultes publics de celle-ci. Les citoyens étaient aussi pères de famille, et en tant que tels chargés de célébrer la religion domestique ; selon leurs occupations, ils appartenaient à tel ou tel collège d'artisans, de fonctionnaires, et participaient également aux cultes de « leur » collège. Enfin rien ne les empêchait de fréquenter les lieux du culte des communautés étrangères qui vivaient dans leur cité, et d'y explorer éventuellement d'autres formes de vie religieuse, sinon de recourir, dans les arrières-cours de leur quartier, aux services des sorciers, des prophètes et des charlatans de tout acabit.

(Jacques et Scheid 1990, p. 111-112).

Les *Thuggenses* étaient animés d'une grande ferveur religieuse. Ils étaient environnés de sacré. Sans compter les laraires familiaux, plus d'une trentaine de temples, témoins de la multiplicité des origines du panthéon, font de Dougga un centre religieux important et profondément syncretiste (fig. 180b). Par leur monumentalité - certains sanctuaires périphériques comme, à l'ouest, ceux de Minerve II (T2) et de *Caelestis* (T14), au nord, celui de Saturne, et, parmi les temples urbains, celui dit de Gherg Jnène (12) à l'ouest, le complexe de la Concorde (T30) connu sous le nom de *templa Concordiae*, à l'est, enfin, les temples des Victoires de Caracalla (26) et de la liberté (*Libertas*) au sud - rivalisaient de grandeur et de beauté avec d'autres édifices, comme le théâtre et les thermes. Mais le plus majestueux et le plus imposant de tous était le capitole.

Le christianisme n'eut pas le succès bien attesté dans d'autres villes d'Afrique romaine. Dans l'état des connaissances, seuls l'église de Victoria et l'hypogée peuvent lui être rattachés de façon assurée (fig. 181). Le judaïsme est, quant à lui, totalement absent.



Fig. 18ob. Temples et sanctuaires romains de Dougga
(V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC).

- n° en orangé : Sanctuaires du centre monumental (C).
4. Capitole. 5. Mercure. 7. Piété. 8. Fortune. 10a. Exèdre de Mercure.
12. Autel d'Auguste. 14. autel ; 15. anonyme (Saturne ?). 21. Tibère.
24. anonyme.
- n° en rouge : autres sanctuaires (T). 2. Minerve II. 6. Saturne.
7. Anonyme H. 12. anonyme F dit Gherg Jnène. 14. *Caelestis*. 22. anonyme D. 23. Sol. 25. anonyme A. 26. Victoires de Caracalla. 27. anonyme dit de Dar Lachhab. 28. *Tellus*. 29. anonyme dit de Pluton. 30. *Templa Concordiae*. 32. anonyme C. 33. Minerve I. 47. anonyme E. 48. Neptune G. 49. anonyme I. 50. Cérès. 59. anonyme J.
- n° en vert : les laraires dans les *domus* : M20. Ulysse et Dionysos.
M24. Canard et des Saisons. M. 15. Vénus, *domus* réduite lors de la construction du temple T26.





Fig. 181 : avec la nécropole païenne et chrétienne, les temples de Neptune et de Saturne, l'église de Victoria et l'hypogée, la zone nord-est de Dougga était vouée aux morts et aux dieux (prise de vue par drone en 2018, © INP/ AOROC, CNRS-ENS-PSL).



CHAPITRE XI

Le paganisme

Les premiers temples selon le modèle romain sont l'œuvre des colons italiens qui accordèrent une place dominante au culte de l'empereur défunt. Généralement financés par les notables, conformément au système de l'évergétisme politique, ces temples et sanctuaires appartenaient aux deux communautés même s'ils étaient construits sur le domaine exclusif de l'une d'elles. En effet, les distinctions s'arrêtaient face à la religion ; les complexes religieux étaient bâtis pour la patrie dans son ensemble et pour accueillir tous les dieux et tous les fidèles.

Le culte impérial

L'empereur et les membres de sa famille étaient les personnalités les plus représentées dans le paysage urbain. Leurs statues, généralement érigées à l'occasion d'un anniversaire en rapport avec un événement du règne (triomphe militaire, anniversaire de l'avènement au trône), se dressaient aussi bien sur le forum que sur les places publiques et dans les principaux monuments publics. Sous les Antonins et les Sévères, ceux-ci étaient tous édifiés pour la sauvegarde (*pro salute*) du souverain régnant déjà membre du monde divin par ses ascendants divinisés dont les noms étaient inscrits en grands caractères à la suite du sien. En tous lieux, la ville était sous la protection des empereurs divinisés ou en voie de l'être. Le culte impérial, officiellement rendu aux empereurs et aux impératrices défunts, est étonnamment attesté pour Tibère (14-37) de son vivant. Il eut un temple attenant au forum (C21) ; on a vu que ce temple fut plus tard affecté à un autre usage, et qu'il devint probablement la curie du *pagus* sous Antonin le Pieux. Le passage du monde terrestre à celui des dieux est bien illustré à Dougga sur le tympan du capitole (C4) où est sculptée la scène de l'apothéose d'Antonin le Pieux (fig. 182).

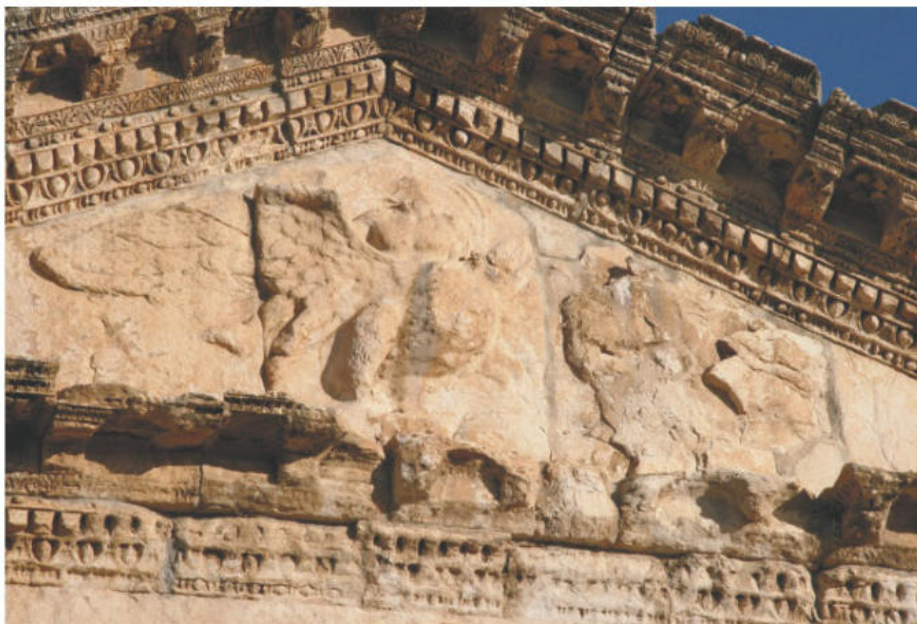


Fig. 182. L'apothéose d'Antonin le Pieux sur le tympan du capitole

(cl. V. Brouquier-Reddé).

Le fronton du capitole accueille un tympan sculpté en relief lors de la construction, entre 166 et 168. En mauvais état de conservation par suite des intempéries et au burinage des reliefs, le thème représenté reste clair : il s'agit de l'apothéose d'Antonin le Pieux, prédécesseur des deux coempereurs régnants. L'empereur défunt, torse nu, entouré d'un voile gonflé, est porté vers le ciel par un aigle aux ailes largement déployées pour rejoindre le monde des dieux. Le visage de l'empereur a été martelé par les chrétiens ou les musulmans.



Le culte des empereurs et des impératrices divinisés était célébré par des flamines et des prêtresses que l'on nommait flaminiques, souvent choisies parmi les épouses de flamines. Cet honneur était la plus grande distinction municipale qui puisse être revêtue par un provincial. Seul le flaminat de la province lui était supérieur. Au 1^{er} siècle, le flamine de la *civitas* est flamine du divin Auguste. Depuis le début du règne d'Hadrien (117-138), le prêtre du culte impérial est un flamine perpétuel de l'Auguste (*flamen Augusti perpetuus*), sans le complément du *pagus* ou de la *civitas*. C'est dire que la prêtrise est devenue commune ; la fonction est annuelle, mais le titre est viager. À partir du règne de Marc Aurèle (161-180), le titre est simplifié en flamine perpétuel (*flamen perpetuus*). Le rôle de ce prêtre est d'assurer la prééminence du culte impérial dans la vie des deux communautés et, au-delà, de veiller à l'harmonie de la vie religieuse.

Cette prêtrise fut exclusivement confiée aux notables de la communauté numide. Le culte de tous les princes et princesses divinisés était vraisemblablement regroupé dans le temple C12, en face du capitole, là où l'on pense qu'était placé l'autel d'Auguste érigé en 36/37.

La promotion municipale était l'occasion d'exalter la puissance impériale en rendant hommage aux empereurs auxquels elle était due, Septime Sévère et son jeune fils Caracalla. On érigea, au sud-est de la ville, un arc (40) en l'honneur de toute la famille, Septime Sévère, Iulia Domna, Caracalla et Géta et, une dizaine d'années plus tard, on construisit au sud du forum un arc et un sanctuaire (T26) dédié sous Caracalla aux Victoires impériales et aux dieux militaires et triomphants dont il ne reste que quatre bases de statues gravées des noms d'Apollon, *Liber Pater*, Neptune et Mercure ; Minerve, dont le nom figure sur la corniche, et les membres de la famille impériale devaient être également représentés (fig. 184-188). À l'ouest, c'est l'arc de Sévère Alexandre (11) érigé en 231/232 en remerciement à l'empereur sauveur de la liberté du municipe.

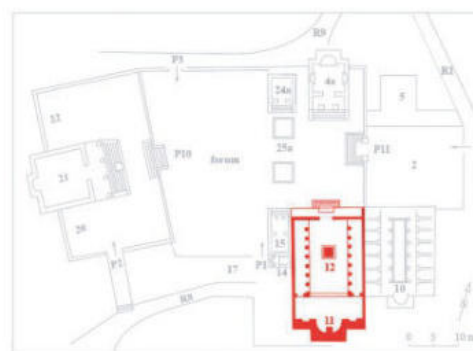


Fig. 183. Le sanctuaire présumé du culte impérial à Dougga.
Vignette de localisation
(© J.-Cl. Golvin).



Fig. 184. De droite à gauche.
1 : Le temple des Victoires de Caracalla.
2 : La maison de Vénus.
3 : le temple dit Dr Lachhab, état actuel.
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni, GeoArch, © INP/ AOROC).



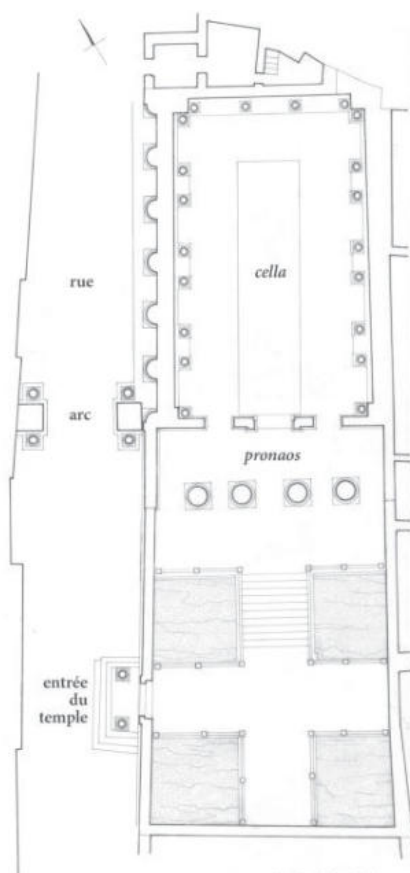


Fig. 185. Plan restitué du temple des Victoires de Caracalla
(© J.-Cl. Golvin).

Construit en plein centre urbain à la fin de l'année 214, ce sanctuaire, d'un plan nettement allongé, mesure 41 x 14 m et le temple présente une colonnade massive d'ordre toscan sur les façades occidentale et sud. Pour son édification, une grande dame de Dougga, Gabinia Hermiona, légua par testament la somme de 100 000 sesterces et la partie occidentale de sa demeure, la maison dite de Vénus, amputée de plusieurs pièces qui furent condamnées et dont la porte d'accès fut intégrée au mur oriental du sanctuaire. On accède au sanctuaire par un escalier, sans doute surmonté d'un porche distyle, qui empiète nettement sur la rue. Quatre enclos végétalisés agrémentaient la cour. La *cella* est construite sur un haut podium et précédée d'un *pronaos* (vestibule) et d'une plateforme. Le sanctuaire a été pillé au IV^e ou au V^e siècle, puis il fit l'objet de réfections, sans doute pour être transformé en un autre édifice public.

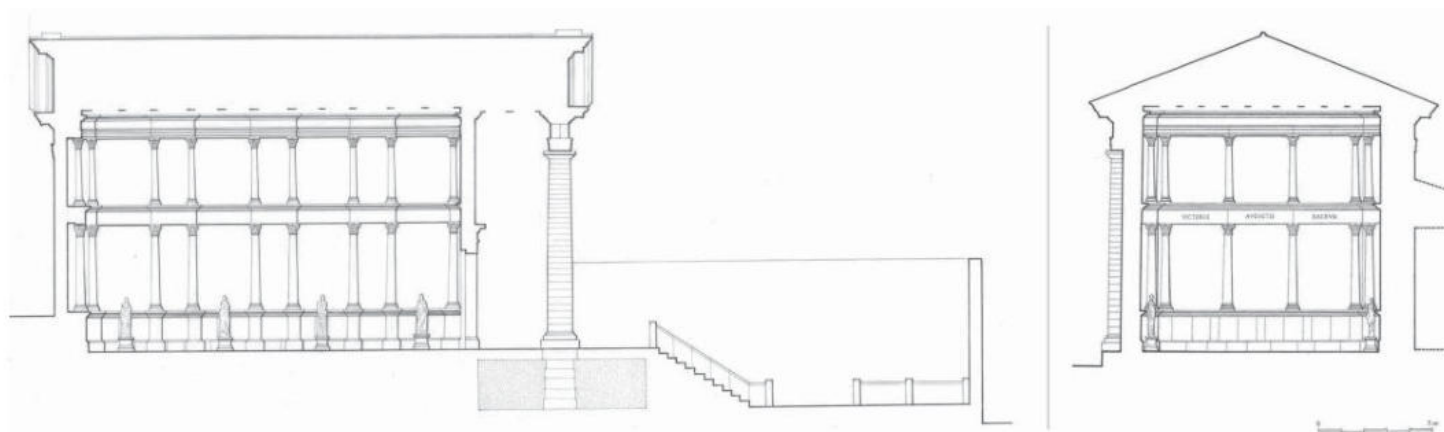


Fig. 186. Restitution de l'ordre interne du mur latéral et du mur de fond de la *cella* du temple des Victoires de Caracalla
(© J.-Cl. Golvin).

La *cella*, revêtue de marbre, est ornée à l'intérieur de quatre niches aménagées dans chacun des murs latéraux ; seize divinités associées à l'empereur Caracalla, si on restitue un ordre superposé comme l'atteste la corniche portant le nom de Minerve, y logeaient. Au fond de la *cella*, c'est une vaste niche qui hébergeait les statues des Victoires d'après la dédicace.

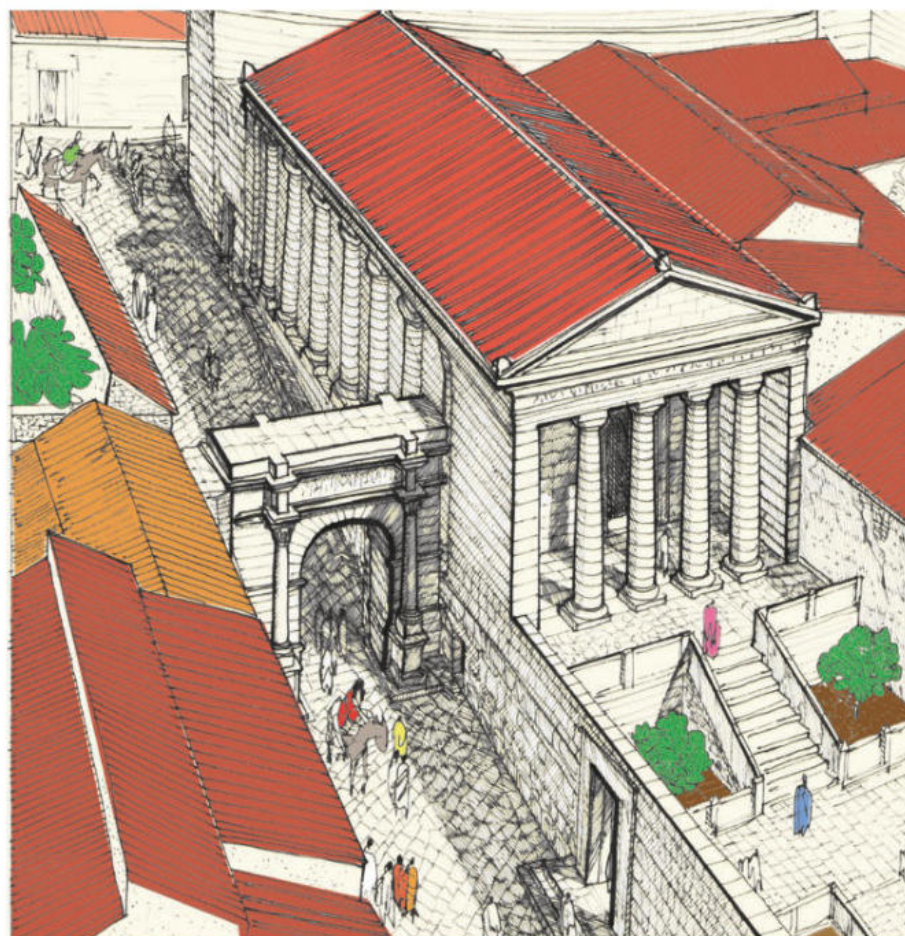


Fig. 187. Esquisse de l'arc, du temple et de la cour agrémentée d'enclos végétalisés
(© J.-Cl. Golvin).



Fig. 188. Tête colossale de l'empereur Caracalla, en marbre blanc, musée national du Bardo
(© Fr. Baratte).

Trouvée au voisinage du temple des Victoires de Caracalla, d'où elle provient, une tête colossale et massive (H 0,31 m), abondamment restaurée, est un portrait de l'empereur (211-217). Produit d'un atelier africain, elle représente le souverain suivant un modèle créé en 212, après la mort de son frère Geta, caractérisé par des proportions lourdes, des traits épais, de profondes rides sur le front, une chevelure courte et frisée, une barbe boudée, mais rase. Il s'agit de donner délibérément une impression de brutalité. C'est une image qui semble avoir connu un certain succès : les exemplaires conservés sont nombreux. Mais si le sculpteur a ici respecté fidèlement le type, la facture est tout à fait médiocre : les boucles ne sont travaillées, sommairement, qu'au-dessus du front, percées d'un coup de trépan.



Mur extérieur du temple des Victoires de Caracalla
(cl. A. Khéchine).



Cella du temple des Victoires de Caracalla
(cl. A. Khéchine).



La dernière grande réalisation à verser au dossier du culte impérial accompagna la promotion coloniale et les célébrations qui eurent lieu en 265 par la construction d'un portique qui abrita les statues des grands ancêtres du couple impérial qui avaient occupé le trône : Auguste et son épouse Livie, Claude, Vespasien, Trajan, Hadrien et Marc Aurèle et peut-être aussi Septime Sévère et Caracalla, fondateurs du municipe, Sévère Alexandre, sauveur de la liberté du municipe (fig. 190a). Un relief particulier était donné aux statues de Gallien et de son épouse Salonine, dont on a retrouvé les bases (fig. 190b).

Fig. 189. Le temple des Victoires de Caracalla, état actuel

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).



Fig. 190a. Série de bases érigées en 265 aux princes et princesses bienfaiteurs de Dougga (cl. L. Maurin).

1. Auguste.
2. Livie.
3. Vespasien.
4. Trajan.
5. Hadrien.
6. Marc Aurèle.



Fig. 190b. Bases des statues érigées à l'empereur Gallien (DFH 16, à gauche) et à son épouse Salonine (DFH 17, à droite) (cl. L. Maurin).

« À l'empereur César P(ublius) Licinius Gallienus, vainqueur des Germains, Pieux, Heureux, Auguste, père de la patrie, grand pontife, en sa 10^e puissance tribunitienne, acclamé 10 fois *Imperator*, consul 4 fois, désigné pour la 5^e, proconsul, la république de la colonie *Licina Septimia Aurelia Alexandriana* de Thugga dévouée à sa puissance divine et à sa majesté ».

« À Comelia Salonina Auguste, épouse de l'empereur notre maître Gallien, pieux, heureux, Auguste, la république de la colonie *Licina Septimia Aurelia Alexandriana* de Thugga dévouée à sa puissance divine et à sa majesté ».

Il est probable que ces bases étaient posées sur un haut socle ou un podium afin que le texte pût être lu commodément. Les souverains étaient représentés debout, côte à côte.



Les dieux

La religion forme le lien entre les deux communautés et plusieurs divinités ont contribué fortement à leur rapprochement, en particulier la Concorde (*Concordia*) qui apparaît comme la divinité civique dominante. Au moins vingt-cinq dieux sont vénérés comme divinités principales ou associées d'après le témoignage de plus d'une centaine d'inscriptions latines provenant d'une quarantaine de sanctuaires dont une dizaine non localisés et neuf dont la divinité tutélaire est encore inconnue. Baal Hammon et sans aucun doute Tanit sont les seules divinités puniques identifiées et honorées à Dougga, auxquelles il faut vraisemblablement ajouter une autre divinité assimilée à Pluton, génie de *Thugga*. Le culte des autres dieux du panthéon local, sans doute une triade, était rendu sur l'*agora* (temples C15 et C27) et continua, vraisemblablement sous une forme romaine dans un autre lieu de culte.

Sous l'empire romain, la présence des dieux était rappelée aux habitants et aux voyageurs de passage par des dédicaces monumentales, au texte plus ou moins développé, gravées en grandes capitales sur les frises des porches d'entrée et des portiques des sanctuaires, sur la frise de la façade principale du temple, sur le linteau de la porte de la *cella*, et exceptionnellement sur le tympan du temple (*Caelestis*) ou sur une frise ou une corniche interne de la *cella*. Ainsi on peut compter au moins quatre dédicaces monumentales dans le seul sanctuaire de *Caelestis*, cinq dans les temples de la Concorde, trois dans le sanctuaire de Minerve II, deux au capitole. Des ex-voto inscrits, généralement des autels, des statues et des stèles votives, dans le cas de Pluton, de Saturne et de Mercure, mais aussi des objets du culte dont les candélabres avec leurs lampes, offerts à Jupiter, qui meublaient les lieux de culte, sont autant de références aux divinités.

La même divinité peut être honorée sous des personnalités différentes dans le même temple (Jupiter, Mercure, *Caelestis*), ou dans plusieurs lieux cultuels à l'intérieur de la ville et aussi à la périphérie. Rares sont les épithètes ou les représentations qui les caractérisent à l'exception de Jupiter, Mercure, Junon et Pluton. Ces dieux bénéficient aussi d'un clergé spécifique de leur culte (*Caelestis*, *Jupiter Optimus Maximus*, Esculape).

Les associations divines

Tous les dieux de Dougga sont réunis dans une inscription par l'expression *Dii Augusti* (dieux Augustes) au I^{er} siècle. Ainsi, parmi les dieux Augustes, le culte de quatre divinités protectrices - le Génie de *Thugga* (Pluton), Esculape et sa parèdre *Salus* (Hygie) et la Victoire - est assuré par une sodalité locale (fig. 191).

Les quatre divinités Augustes mises en avant sont regroupées en raison de leur caractère commun : ce sont des divinités protectrices de *Thugga* (dont le Génie vient en tête), de sa santé, mais aussi de la patrie romaine, et c'est pourquoi elles font partie des divinités Augustes, car elles assurent en premier lieu la sauvegarde de l'empereur qui, avec le titre d'Auguste, est le garant du bien-être du monde. L'inscription nous apprend l'existence d'une sodalité, association culturelle vouée au culte de ces divinités salutaires.

Les divinités forment des dyades, des triades ou des associations de quatre ou cinq d'entre elles et rassemblent ainsi les deux communautés, quelle que soit l'origine des fidèles. Cinq dieux - la Concorde, *Liber*, *Frugifer*, Neptune et une divinité anonyme -, sont regroupés dans les temples de la Concorde (T30), chacun ayant sa propre *cella*. Les triades sont de même révélées par le nombre de *cellae* aménagées dans un sanctuaire ; il en est ainsi pour celles



Fig. 191. Autel à quatre divinités Augustes (DFH 135, cl. L. Maurin).

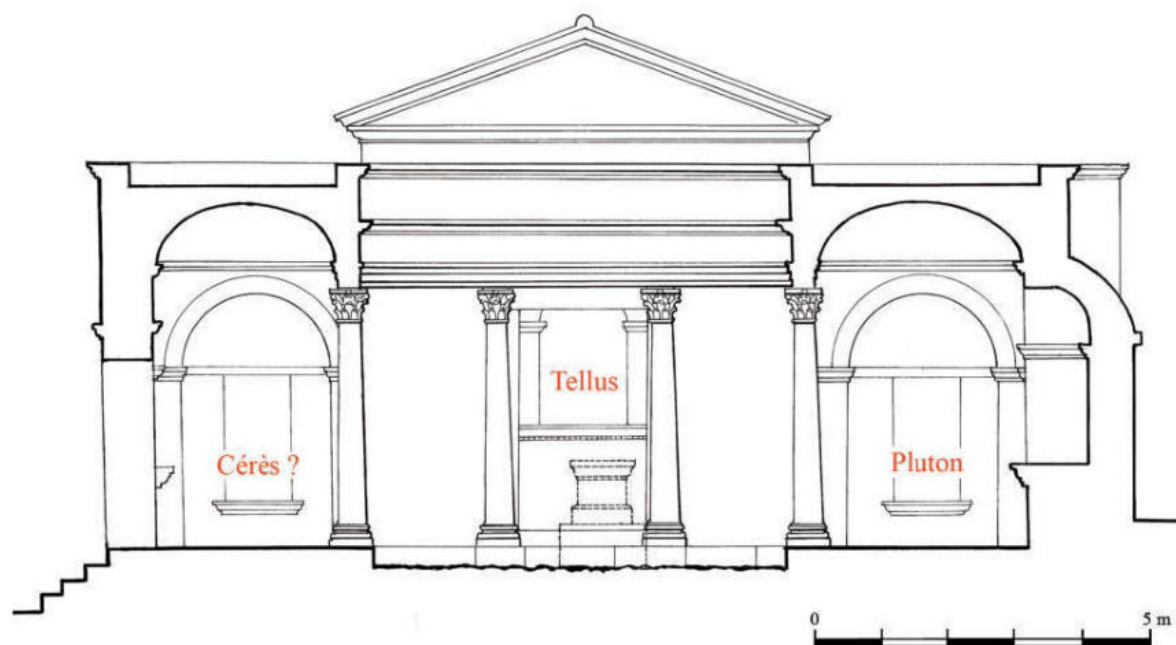
« Consacré aux divinités Augustes - le Génie de *Thugga*, Esculape, la Santé, la Victoire -, Ti(berius) Claudius Abascantus, en son nom et en celui des membres de la sodalité, a élevé à ses frais cet autel ».

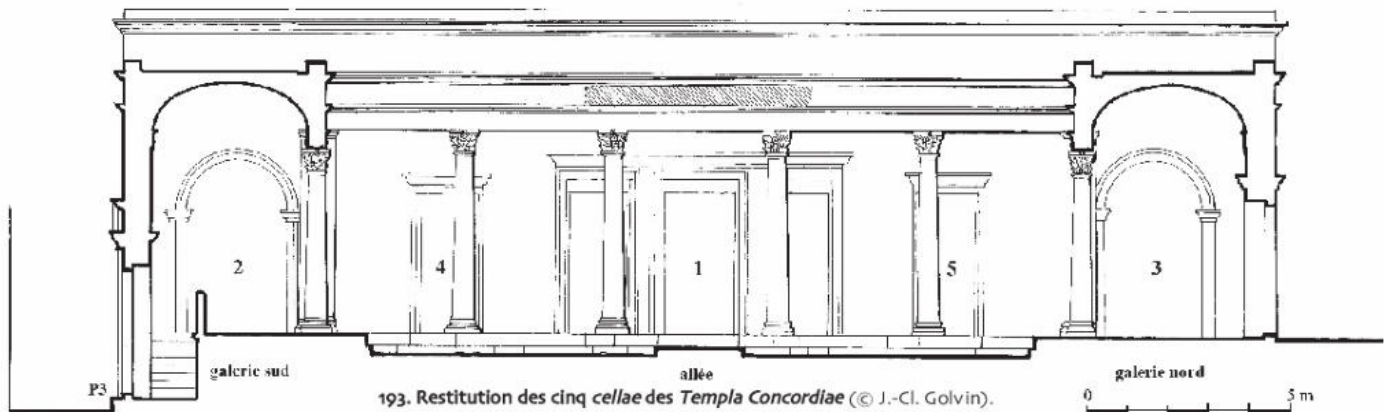
Date : milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. ?



de Mercure et de *Tellus* (T28). La présence de plusieurs niches dans les *cellae* du mur de fond des temples de la Concorde et de Saturne ou dans les murs latéraux du péribole du sanctuaire de *Tellus* et des temples de la Concorde suggère la présence, matérialisée par des statues, d'autres divinités associées ou secondaires (fig. 192-193). Les bases inscrites dans la *cella* du temple des Victoires de Caracalla, livrent leur nom.

Fig. 192a-b. État actuel et restitution des trois *cellae* du temple de *Tellus* (cl. A. Khechine ; dessin J.-Cl. Golvin).



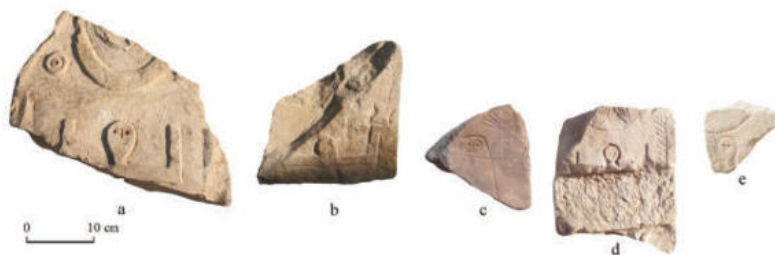


La romanisation du panthéon local

Dès la création des deux communautés, les divinités du panthéon local de la *civitas* reçoivent un nom latin : Baal devient Saturne, Tanit devient *Caelestis*. Les noms des autres anciennes divinités (Astarté, Eshmun, Melqart, Shadrpa...) ne sont pas mentionnés à Dougga. Il est souvent difficile de déterminer le substrat cultuel sous les noms romains, ainsi pour Mercure, *Liber*, Neptune ou Pluton.

Saturne africain

Le grand dieu africain Baal Hammon est vénéré sous le nom de Saturne, mentionné sur plusieurs dédicaces dont celle qui est datée de 194-195. Dans un premier temps, le rituel punique continue à l'écart de la ville comme le montrent les dépôts cinéraires, mis en place jusqu'en 80 apr. J.-C. (fig. 194). Si la représentation anthropomorphisée du signe dit de Tanit subsiste (fig. 195), l'interprétation romaine de la déesse n'est pas attestée par une dédicace. L'aire sacrée de Baal-Saturne a livré plus de 670 stèles complètes ou fragmentaires, au décor incisé ou en bas-relief. Elles conservent des traces de pigments de plusieurs couleurs. Leur iconographie évolue et témoigne d'un style décoratif varié et figuratif schématique. Ainsi dans la représentation de la scène du sacrifice, le bélier ou le taureau marche ou monte vers l'autel ; l'animal



sacrifié a symboliquement la tête baissée, (fig. 196). La position des motifs astraux d'origine punique est inversée. Les stèles en plusieurs registres font leur apparition à l'époque romaine. Ces stèles sont fabriquées par des ateliers locaux comme le démontrent le matériau (calcaire) et l'inachèvement de certaines d'entre elles. Deux stèles portent des inscriptions en grec ; moins d'une vingtaine sont inscrites en latin. Elles ne mentionnent pas le nom du dieu, à l'exception du qualificatif invincible (*Invictus deus*) que l'on rencontre sur l'une d'entre elles ; elles donnent le nom des dédicants qui sont tous des citoyens romains dont le nom est suivi de la formule d'exécution du vœu.

Le culte de Saturne a été le plus populaire dans l'Afrique romaine. Il



Fig. 194. Stèle votive romaine en contexte du sanctuaire de Saturne

(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Une stèle à sommet arrondi, in situ, est placée parallèlement à la paroi du substrat rocheux. Elle représente, en faible méplat, le signe de Tanit dont la tête est un peu endommagée. Une pierre plate et lisse, fait office de *mensa* (table d'offrande). À 30 cm en avant de la stèle, on distingue le bord du vase cinéraire, calé par des pierres, contenant les restes brûlés à 600° C d'un périnatal, âgé de 7 mois *in utero* et 2 mois après la naissance.

Fig. 195. L'évolution du signe de Tanit

(cl. S. Hafiane-Nouri, © INP/AOROC).

On peut suivre l'anthropomorphisation du signe dit de Tanit à travers des stèles où l'on voit la divinité avec un corps trapézoïdal et un cou grossier qui confèrent à ces représentations un style abstrait enfantin. Le disque, ou la tête du signe, rayonné, porte des points en guise d'yeux et d'autres sur le corps de façon à représenter les seins et le sexe. Des maladresses et des inclinaisons du trait dans l'incision de la rosace et des palmes sont aussi bien visibles. Enfin, sur plusieurs stèles sont représentées des scènes de sacrifice.





Fig. 196. Scènes de sacrifice sur des stèles romaines
(cl. V. Brouquier-Reddé, S. Hafiane Nouri,
© INP/AOROC).

À gauche, l'animal se dirige vers l'autel
À droite, l'animal a été sacrifié, car il baisse la tête

réunit les habitants des deux communautés et favorise leur union ; plusieurs dédicants sont des citoyens romains d'après leur dénomination (fig. 197).

Les urnes du 1^{er} siècle apr. J.-C., essentiellement des cruches à une seule anse, contenaient les crémations de périnataux, âgés entre 37 semaines *in utero* et 2 mois après la naissance, mêlés à des restes de caprinés et à des matières organiques (pain ou galettes et à des plantes cueillies, cultivées ou sauvages). L'une d'entre elles ne contient que des restes de capriné. Dès la fin du 1^{er} siècle apr. J.-C., l'aire sacrée est remplacée par un sanctuaire en pierre, plusieurs fois agrandi et embelli au même emplacement, malgré les problèmes d'instabilité du terrain due à des mouvements sismiques. En 194/195, fut construit au même endroit un ensemble monumental de grande ampleur dont la dédicace fut exécutée par le *pagus* et la *civitas*, à la veille de la promotion municipale (fig. 198).



Fig. 197. Stèle à Saturne d'un membre du *pagus*, inscrite et composée de trois registres
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

« L(ucius) C[...], fils de M(arcus) Ce[...], s'est acquitté de son vœu de bon gré et de tout cœur ». Cette stèle, de forme quadrangulaire à fronton arrondi, est richement décorée ; seule la couleur rouge est visible à l'œil nu. Une guirlande épouse la forme du sommet, supportée par les bras du signe dit de Tanit. Au registre supérieur, un taureau marche vers la gauche ; sa tête figurée de face est baissée ; les yeux circulaires, légèrement en relief, sont disproportionnés ; les ongles des pattes antérieures sont dessinés et des traits incisés représentent les plis de l'avant-train. Au-dessus de l'animal, deux rosaces à cinq pétales encadrent un croissant qui encadre une autre rosace ; les pointes se croisent au-dessus de la rosace se prolongent par deux lotus à trois pétales nervurés qui encadrent une rosace au sommet de la stèle. Les rosaces sont toutes des fleurs à cinq pétales, avec un bouton en relief percé au centre. Sur le registre médian, le triangle du signe de Tanit est encadré par deux lotus à trois pétales et à courts pédoncules. À l'intérieur du triangle, un bélier marche vers la gauche avec la tête retournée vers la droite. Sur le registre inférieur, dans un cadre rectangulaire à anses en queue d'aronde (*tabella ansata*), le texte donne le nom du dédicant suivi de la formule finale habituelle. Les noms du dédicant sont martelés, ce qui montre que, pour une raison que l'on ignore, son souvenir a été condamné (*damnatio memoriae*). La stèle est datable entre la fin du 1^{er} siècle et 195, date de la restauration du sanctuaire. La partie inférieure dégrossie était fichée en terre.





QVINQVAGINTAM HB N MA

Masqué par la falaise depuis la ville, le temple surplombe la vallée de l'oued Khalled et la voie de Carthage à *Theveste*. Implanté sur une plateforme en contrebas de la falaise, il était facilement accessible aux citadins et aux habitants de la campagne environnante. Dans le sanctuaire, Saturne occupait la *cella* principale ; les divinités qui lui étaient associées dans les *cellae* latérales, n'ont pas été identifiées (fig. 199 à 201).



Fig. 198. La dédicace du sanctuaire de Saturne.

(DFH 38, bloc 19, cl. et dessin L. Maurin).

« Pour le salut de l'empereur César L(ucius) Septimius Severus Pertinax Auguste, vainqueur des Parthes de l'Arabie et des Parthes de l'Adiabène, grand pontife, revêtu de sa 3^e puissance tribunicienne, deux fois consul, père de la patrie, de D(ecimus) Clodius Septimius Albinus et de Julia Domna, mère des camps, L(ucius) Octavius Victor Roscianus [...] avait promis de réaliser la construction du temple de Saturne avec une somme évaluée à 50 000 sesterces, augmentant ainsi la somme honoraire. Pour que cet ouvrage soit mené à terme il a légué 100 000 sesterces ; cette somme a été payée par ses héritiers et versée à la caisse publique. Le *pagus* et la *civitas* de *Thugga* ont fait la dédicace par décret des décurions ». Date : 194/195.

L'inscription est gravée sur l'architrave-frise qui court sur les trois côtés du portique ; elle comportait 29 blocs, dont deux anépigraphes.

Fig. 199. La situation du sanctuaire de Saturne

(cl. A. Khéchine).

Le sanctuaire est implanté sur une plateforme en contrebas de la falaise, visible depuis la vallée de l'oued Khalled et la voie Carthage-*Theveste*.

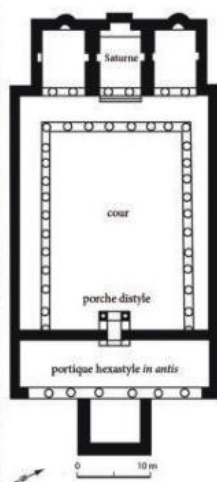


Fig. 200. Le sanctuaire de Saturne au III^e siècle : à gauche, vue aérienne ; à droite, plan schématique

(prise de vue par drone en 2018, cl. © INP/AOROC-CNRS-ENS-PSL et dessin V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Le sanctuaire de Saturne a été construit sur l'emplacement de l'aire cultuelle de Baal Hammon vers la fin du I^{er} siècle apr. J.-C. ; il comportait sans doute déjà trois *cellae* à l'ouest. Sa cour a été agrandie par l'ajout de citernes en sous-sol et entourée de portiques sur trois côtés en 194-195 ; au centre de la façade orientale, la porte d'entrée est dotée d'un porche interne distyle. Au début du III^e siècle, un portique ou *chalcidicum*, hexastyle *in antis* d'ordre corinthien, est élevé à l'est ; il était vraisemblablement accessible par un escalier latéral appuyé contre une plateforme.



Fig. 201. *Vestigia*, empreintes de pied, dans le sanctuaire de Saturne

(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Ces empreintes de pied (*uestigia*), emplacement rituel où doit se tenir l'initié ou le prêtre, sont gravées sur la fondation de la colonnade (*stylobate*) du portique occidental, dans l'axe de la *cella* principale, tournées vers la cour dallée. Ce type d'offrande n'est pas réservé qu'à Saturne, car une autre paire d'empreintes de pied est sculptée sur l'une des marches du *pronaos* devant la *cella* du sanctuaire des eaux (T12), mais positionnée dans le sens opposé.

Fig. 202. L'un des blocs de la dédicace du sanctuaire de *Caelestis* gravée sur la frise du portique (AE 2005, 1689, cl. et dessin L. Maurin).

« Pour l'exécution des deux déesses *Caelestes* en argent au prix de *n* mille sesterces qu'Aburnius Avilius Felix décida par testament de faire verser par ses héritiers, ceux-ci ont donné cette somme à la république : le temple de la déesse *Caelestis* Auguste a été projeté avec 60 000 sesterces versés eux aussi avant le jour de la dédicace à la république des *Thuggenses*, en raison de la promesse de Gabinius Rufus, son père, pour l'honneur de son flaminat perpétuel et de celui de Iulia Gallitta, sa mère ; le jour de la dédicace, 30 000 sesterces ont été comptés au trésor public en vertu du testament d'Avillia Venusta, fille de..., avec le revenu desquels on devra procurer des sportules et des jeux ; Q. Gabinius Rufus Felix Beatianus, multipliant la somme qui venait de l'honneur revêtu par ses parents, a réuni *n* mille sesterces à titre de libéralité pour l'embellissement de la patrie ; il a mené à bien, sur un terrain qui lui appartenait, la construction du sanctuaire, il l'a décoré de statues et d'autres ornements et il en a fait la dédicace en offrant à cette occasion des jeux, et en donnant des sportules, un banquet, de l'huile pour le bain ».

La dédicace du sanctuaire manifeste l'importance qu'il eut dans la vie des *Thuggenses*. L'inscription est gravée sur les 25 blocs courbes de l'architrave-frise du portique. Les frises des porches externes et internes des deux entrées orientale et occidentale portent le même texte, abrégé.

Date : 222-235, mais plus vraisemblablement entre 232 et 235.

Caelestis

La déesse qui succède à Tanit, n'est pas honorée dans le sanctuaire de son parèdre, Saturne, mais, sous le nom de *Caelestis*, sur un terrain privé de la périphérie occidentale de la ville, au contact de la nécropole de l'Ouest, donné par son propriétaire à la communauté (T14). La grande divinité féminine punique Tanit offre un cas particulier dans la romanisation des cultes africains. Elle fut nommée en latin *Caelestis*, « la Céleste », quand les Romains rebâtirent son temple à Carthage en 122 av. J.-C. ; en même temps on la célébra sous le nom de Junon comme emblème de la nouvelle capitale africaine, *colonia Junonia Karthago*. À Dougga, la construction de son sanctuaire a vraisemblablement été décidée en même temps que celle de l'arc de Sévère Alexandre, en 232 et elle correspond à une expansion de son culte en Afrique, voulue par cet empereur. L'attique du portique semi-circulaire qui entoure le temple était orné des statues de vingt-quatre villes ou *nationes* personnifiées ; les noms de huit d'entre elles ont été conservés : (*Thugga*, Carthage, Laodicée ; Dalmatie, Judée, Mésopotamie, Syrie, Hispanie) ; elles manifestaient la vocation universelle de la divinité (fig. 203-204). On lit sur la dédicace du sanctuaire qu'un des donateurs du monument a fait don des statues en argent des deux « déesses Célestes » (fig. 202) ; sous le nom de *Caelestis*, la même déesse avait donc deux identités, l'une africaine, l'autre romaine, ce que confirme une autre inscription de Dougga où on lit qu'une statue de Junon Reine a été offerte « sur une prescription de la déesse *Caelestis* Auguste » (DFH 127).



AT DEAS CAELESTES ARGENTH

0 10 20 cm

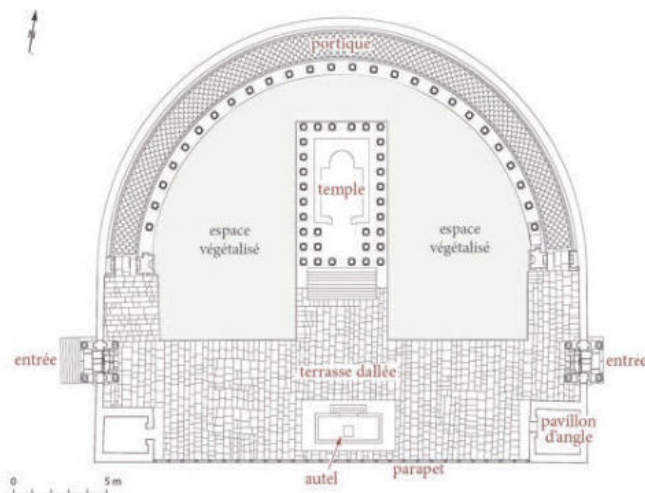


Fig. 203a. Le sanctuaire de *Caelestis*
(cl. R. Selmi).



Fig. 203b. Le sanctuaire de *Caelestis*
(prise de vue par drone en 2001, © MAP/ Ausonius).





Pluton, génie de Thugga

On ne connaît à Dougga aucun sanctuaire de Pluton, car c'est sans raison valable qu'un petit temple anonyme a été attribué à ce dieu (39), (fig. 205).

En revanche, le dieu est bien présent dans la ville par des stèles remployées dans des constructions entre le temple de Mercure et celui de la Piété : une douzaine de stèles représentant le dieu sous l'une ou l'autre de ses formes laisse croire qu'un sanctuaire de Pluton existait dans ces parages, et plus probablement à l'emplacement du temple de Mercure : il aurait été détruit et remplacé sous le règne de Commode par la *cella* orientale de ce temple : c'est dans un mur de celle-ci qu'a été remployée une des stèles.

« À Pluton, Génie de Thugga », lit-on sur un autel (DFH 138), et cette formulation indique le rôle particulier que le dieu jouait à Dougga. Il est représenté sur les stèles tantôt comme un dieu de l'abondance, et son image est alors conforme à celle du Pluton gréco-romain, tantôt comme un dieu guerrier, protecteur de la ville, et cette image de Pluton n'existe qu'à Dougga où elle pourrait avoir une origine préromaine.

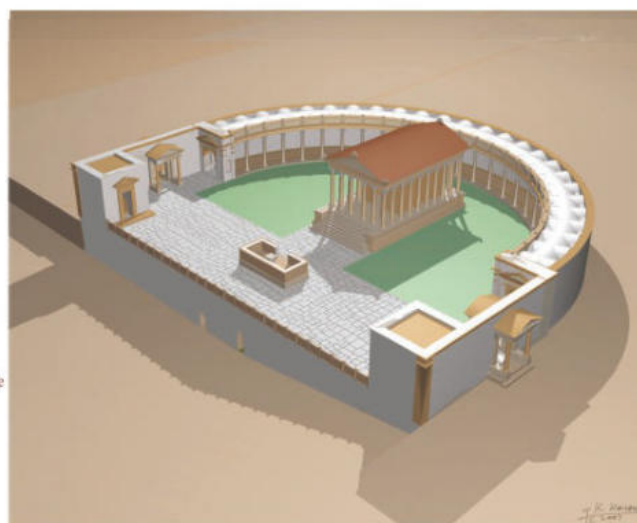


Fig. 204. Restitution du sanctuaire de Caelestis : plan et image 3D

(© J.-Cl. Golvin et Kh. Karoui).

Le plan du sanctuaire de *Caelestis* adopte une forme atypique, car son mur d'enceinte, appuyé contre la pente suit un tracé semi-circulaire. Il est doublé par un portique qui épouse son tracé, ce qui en fait l'originalité. Le temple périptère d'ordre corinthien, précédé d'un autel, occupe le centre de la cour. L'espace entre le temple et le portique était végétalisé. Une terrasse dallée menait des deux entrées latérales au temple. Le sanctuaire était ainsi accessible par l'est depuis la ville et aux habitants du territoire par l'ouest. À chaque extrémité du côté sud s'élevaient deux pavillons d'angle qui étaient reliés par un parapet.



Fig. 205. Le temple dit de Pluton
(cl. R. Selmi à gauche et A. Khéchine à droite).





Pluton
dieu de l'abondance



Pluton
dieu protecteur de *Thugga*
Ex voto d'Aterius

Fig. 206. Deux stèles de Pluton
(cl. L. Maurin et Chl. Damay).

À gauche, stèle de Pluton, dieu de l'abondance.

Incomplète en bas. Dans une niche à fond plat, Pluton, à la chevelure et à la barbe abondantes, est drapé dans un ample manteau qui laisse à nu la partie droite de son corps, et des pieds énormes et difformes. Il est coiffé d'un modius, un récipient destiné à la mesure des grains. Il tient une patère dans sa main droite en effectuant une libation, un geste rituel, et de sa main gauche une corne d'abondance, remplie des fruits de la terre féconde. Le traitement de la sculpture indique une datation du règne de Marc Aurèle (h. 57 cm).

À droite, stèle de Pluton guerrier

Elle est remployée dans le chaînage d'angle de la façade postérieure de la *cella* orientale du temple de Mercure, ce qui lui donne une date antérieure au règne de Commode (180-192) sous lequel ce temple a été construit. Le dieu jeune et imberbe est placé dans une niche voûtée en cul-de-four et encadrée par deux pilastres cannelés. Debout, vêtu d'un léger manteau militaire, la *chlamyde*, rejeté sur le dos et coiffé d'une couronne murale, il tient une lance de la main gauche et une patère de la main droite, au-dessus d'un autel. Il apparaît donc comme un dieu guerrier qui protège la ville (h. 103 cm).

Sous la niche, un *ex-voto* assure de l'identité du dieu (C. 26494) :

« Consacré à Pluton, Aterius s'est acquitté de son vœu de bon gré ».

Esculape

Esculape, le dieu gréco-romain de la médecine et de la santé, est en Afrique l'héritier d'Eshmoun, une des divinités dominantes de Carthage punique. Au I^{er} siècle, il est associé dans une inscription au Génie de *Thugga*, à sa parèdre *Salus* et à la Victoire (DFH 13). C'est sans doute à son origine punique qu'il doit d'avoir bénéficié d'un temple près du centre urbain d'après une dédicace gravée en grandes capitales sur la frise d'un porche, mais on ignore son emplacement. Une statuette du dieu provient du sanctuaire de *Caelestis* avec laquelle il est souvent associé en Afrique (fig. 207). L'attitude de ce personnage, appuyé sur sa jambe droite, et la manière dont est drapé son vêtement, l'himation, un manteau de tradition grecque, qui couvre l'épaule gauche, puis, passé dans le dos, s'enroule autour des hanches, laissant le torse découvert, permettent, malgré les mutilations, de reconnaître Esculape, le dieu protecteur de la santé, d'origine hellénique – d'où son vêtement – très présent en Afrique, où il est probablement souvent assimilé à d'autres divinités locales. Il est figuré tantôt assis, tantôt comme ici, debout. D'autres statues donnent à penser que le bras droit pendait le long du corps et que la main gauche s'appuyait sur un bâton autour duquel s'enroulait un serpent, un animal qui accompagne le dieu et témoigne de son caractère de divinité chthonienne, c'est-à-dire des mondes souterrains.



Fig. 207. Statuette d'Esculape, marbre blanc
(musée national du Bardo, cl. Fr. Baratte).
Date : seconde moitié du II^e siècle.

L'attitude de ce personnage, appuyé sur sa jambe droite, et la manière dont est drapé son vêtement, l'himation, un manteau de tradition grecque, qui couvre l'épaule gauche, puis, passé dans le dos, s'enroule autour des hanches, laissant le torse découvert, permettent, malgré les mutilations, de reconnaître Esculape, le dieu protecteur de la santé, d'origine hellénique – d'où son vêtement – très présent en Afrique, où il est probablement souvent assimilé à d'autres divinités locales. Il est figuré tantôt assis, tantôt comme ici, debout. D'autres statues donnent à penser que le bras droit pendait le long du corps et que la main gauche s'appuyait sur un bâton autour duquel s'enroulait un serpent, un animal qui accompagne le dieu et témoigne de son caractère de divinité chtonienne, c'est-à-dire des mondes souterrains (h. 73 cm).

Les nouveaux dieux du panthéon

Les divinités du panthéon romain ont été introduites, les unes par l'intermédiaire de Carthage, d'autres directement par les colons italiens du *pagus* dès les règnes d'Auguste ou de Tibère.

Les abstractions divinisées

La Concorde, la Liberté, l'Équité, le Génie, la Fortune, la Piété, la Victoire, autant d'abstractions divinisées caractéristiques de la religion romaine, attachées aux empereurs car elles sont toutes Augustes. La Concorde est très présente, car son culte accompagne le rapprochement progressif entre les deux communautés et joue un rôle dans la paix civique et sociale. Depuis l'empereur Claude, elle a été invoquée sous le double nom de Vénus Concorde, car les successeurs d'Auguste en avaient fait une épithète qualitative de Vénus, la divinité protectrice de leur dynastie. Il en est ainsi dans le temple sur lequel a été construite la mosquée Sidi Sahbi (fig. 208-209). Ce sanctuaire (C8) a été reconstruit en 119 sur un puissant soubassement à bossage ; dans la dédicace qui commémore son inauguration, Vénus Concorde n'est cependant nommée qu'en second lieu, après la Fortune Auguste (le sort heureux) qui doit donc être la divinité principale et occuper la *cella* centrale, entre celles de Vénus Concorde et de Mercure Auguste, messager des dieux, dont le domaine s'étend dans le voisinage immédiat. Le temple fut à nouveau reconstruit sous le règne de Sévère Alexandre (222-235), sous le seul patronage de la Fortune, si bien que l'on ignore à quelles divinités étaient vouées les deux *cellae* qui encadrent celle de la Fortune dans le nouveau sanctuaire. Les *cellae* s'ouvrent à l'ouest sur une cour entourée sur les quatre côtés d'un portique dont le sol est couvert d'une mosaïque géométrique polychrome.

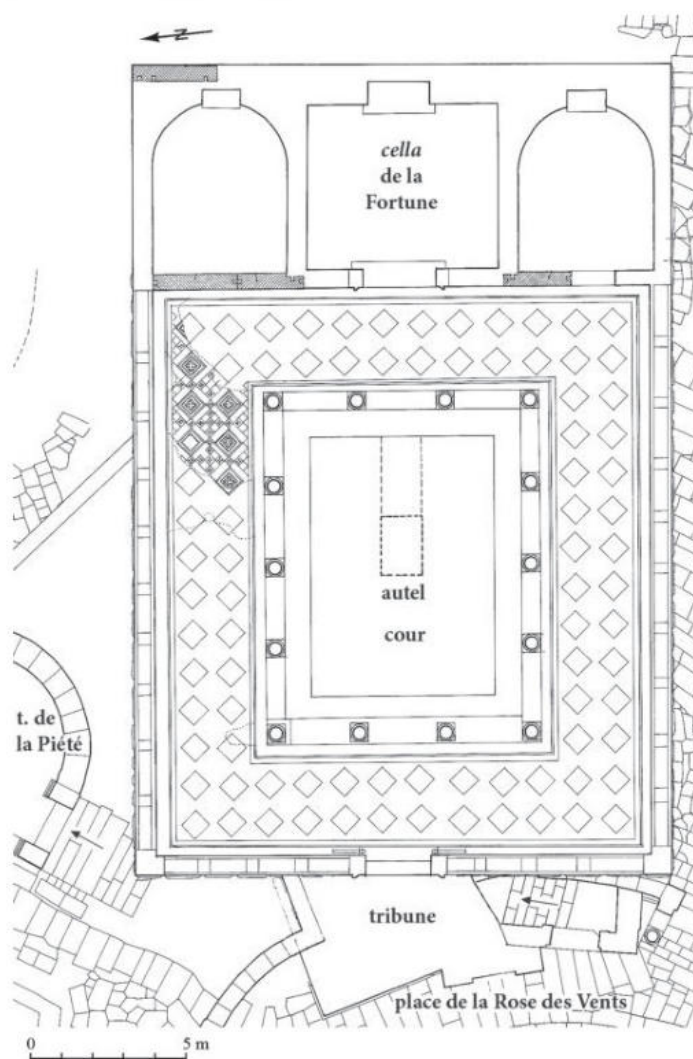


Fig. 208. Le temple de la Fortune Auguste, Vénus Concorde, Mercure Auguste. État actuel
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

À gauche, les quatre piliers qui forment la façade de l'exèdre de la Piété ; au centre le sanctuaire de la Fortune accessible par l'escalier de la tribune depuis la place de la Rose des Vents et recouvert par la mosquée ; au fond, le théâtre.

Fig. 209. Plan restitué du temple de la Fortune Auguste, Vénus Concorde, Mercure Auguste
(© J.-Cl. Golvin).

À droite, le sanctuaire, construit sur une plateforme en grand appareil à bossage, est accessible depuis l'ouest par un escalier dans la première phase, puis par l'escalier de la tribune (C6) de la place de la Rose des Vents. La mosquée Sidi Sahbi (C9) s'est installée à l'emplacement des *cellae*. À gauche, amorce de l'exèdre de la Piété Auguste (C7).





Vénus Concorde a disparu de la dédicace ; la dynastie julio-claudienne s'étant depuis longtemps éteinte, la Concorde s'est en quelque sorte émancipée et a bénéficié d'un nouveau sanctuaire. Elle figure sous Hadrien en tête des dédicaces de l'ensemble monumental qu'une inscription du II^e siècle qualifie de temples « très prestigieux » (*eminentissima templa*). Doté d'une vaste cour, cet ensemble regroupe ceux que l'on nomme le plus souvent les temples de la Concorde (*Templa Concordiae*), suivant le début de l'énumération des sanctuaires dans la dédicace. Ils forment en réalité un sanctuaire unique. La statue de la Concorde devait occuper la *cella* principale, au centre d'un alignement de *cellae* latérales occupées par *Frugifer* (masquant peut-être ici Pluton), *Liber Pater*, Neptune et une cinquième divinité dont le nom n'a pas été conservé (fig. 210). Sous l'égide de la Concorde était ainsi réalisé dans le plan du sanctuaire un syncretisme entre des divinités d'origine locale



(*Frugifer* et la divinité inconnue) et romaine (*Liber Pater* et Neptune), comme on peut le lire sur la dédicace gravée au-dessus d'une des portes latérales du sanctuaire. Les murs des portiques latéraux étaient rythmés par des niches qui étaient ornées de statues. L'autel est installé dans la cour quadrangulaire devant la *cella* axiale plus vaste, celle de la Concorde (fig. 211). Le temple de la Liberté (*Libertas*), récemment découvert, fut bâti à



Fig. 210. Les Templa Concordiae

(DFH 27 ; cl. L. Maurin, dessin P. Martinez, © INP/ AOROC).

« Pour le salut de l'empereur César Trajan Hadrien Auguste, A(ulus) Gabinius Datus inscrit dans la tribu Quirina, patron du *pagus* et de la *civitas*, et M(arcus) Gabinius Bassus, inscrit dans la tribu Quirina, flamine d'Auguste perpétuel, patron du *pagus* et de la *civitas*, ont construit depuis les fondations, sur un terrain leur appartenant et à leurs frais, les temples de la Concorde, de *Frugifer* et de *Liber Pater* ainsi que les autres temples et les xystes. Ayant promis de consacrer 50 000 sesterces pour cet ouvrage, ils l'ont mené à terme en multipliant la somme et ils en ont exécuté la dédicace. Curateurs : [---] Fortunatus, L(ucius) Instanius Fortunatus, M(arcus) Vibius Gemellus, M(arcus) [---] ».

Cette frise qui mentionne le nom de l'empereur Hadrien, était placée au-dessus d'une des portes latérales du sanctuaire. Deux autres frises dont l'une opistographe et une grande plaque ajoutant le dieu Neptune, ainsi que des bases honorifiques des donateurs et de leur famille complètent la documentation de cette ensemble architectural. Les « autres temples » (*religiosa templa*) seraient les *cellae* intermédiaires étroites ; à ces constructions s'ajoutent les xystes, les portiques de la cour.

Fig. 211. Les Templa Concordiae. État actuel

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).

Au centre de la cour, vestiges de l'allée menant à l'autel ; au nord de la cour, la grande *cella* centrale, de part et d'autre de laquelle sont alignées les autres *cellae*.

Environnement : en haut, le temple anonyme A ; à gauche, de l'autre côté de la rue, l'entrée des thermes de Caracalla ; en bas, la partie supérieure détruite du théâtre cultuel.



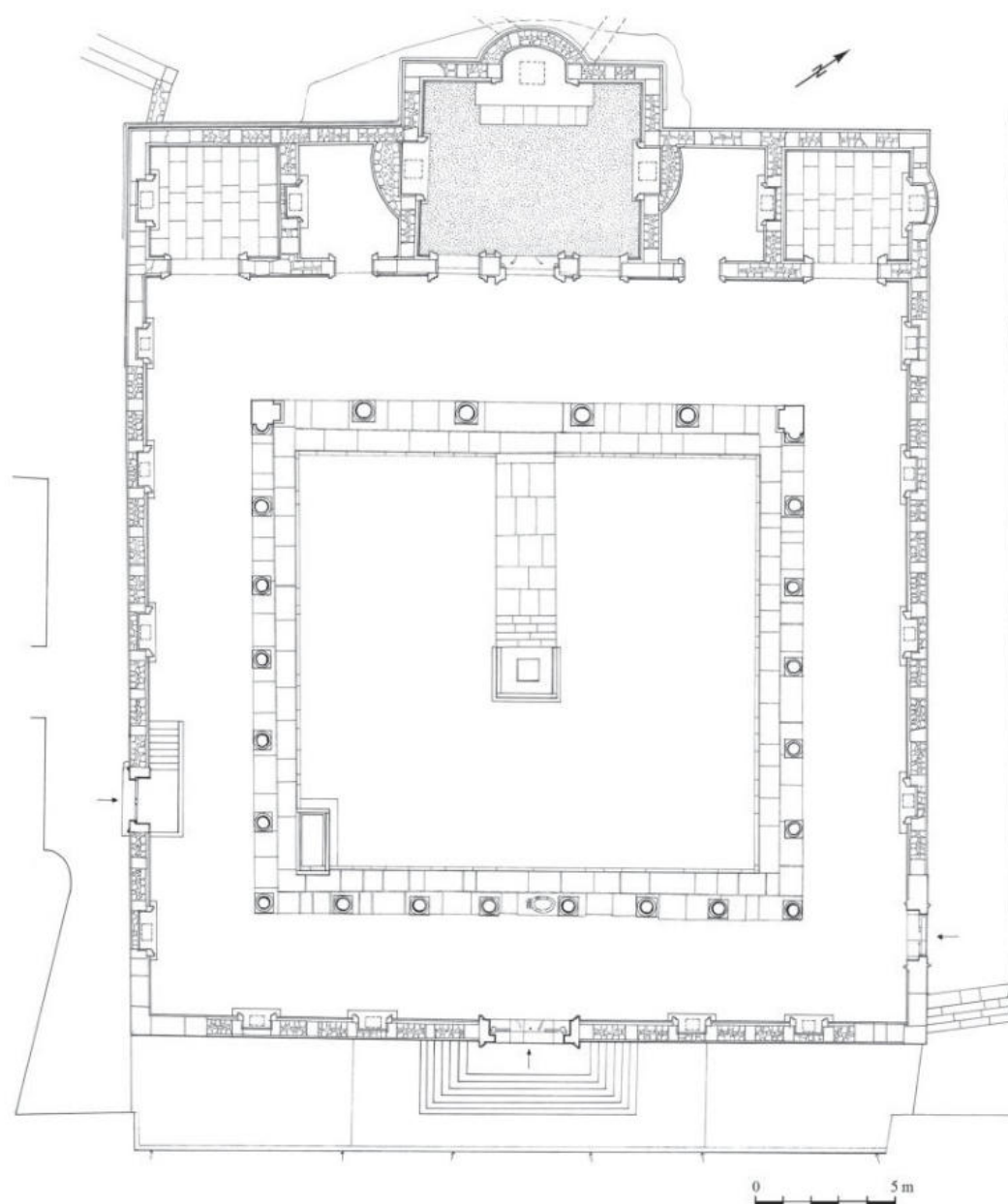


Fig. 212. Les *Templa Concordiae*. Plan restitué
(© J.-Cl. Golvin).

La large porte axiale orientale des *Templa Concordiae* donnait accès au théâtre cultuel construit en contrebas sur le substrat rocheux et sur l'ancien habitat numide.

proximité du temple des Victoires de Caracalla, sans doute pour célébrer la fusion des deux communautés et la constitution du municipe, en 205. Cette mention d'un temple de la Liberté (*templum Libertatis*) paraît unique dans tout l'Occident romain, et ne se rencontre qu'à Rome, sur l'Aventin.

L'Équité Auguste était invoquée dans un fragment d'inscription découvert non loin du marché. L'invocation à celle-ci rappelle la bonne foi et l'absence de fraude qui doivent régner dans les transactions faites dans l'enceinte du marché.

La Piété Auguste (C7) était garante de la félicité et de la sécurité, assurées par le respect des rites. Elle était vénérée ici à la fin du I^{er} siècle dans une exèdre ouverte ; cette abstraction est très rarement invoquée en Afrique.





Saturne romain

À côté du Saturne africain, il y a un Saturne romain, vénéré à Rome de longue date, et il ne fait aucun doute que le dieu attesté à l'époque de Tibère (C15), et honoré dans l'un des temples du forum dès 37, correspond à la divinité italique. Il ne peut être confondu avec Saturne africain dont le culte était rendu à l'extérieur de la ville. Ce culte, devait faire pendant au culte de la divinité punique devenue Saturne par la volonté romaine.

Cérès

Le culte des *Cereres*, c'est-à-dire celui de Cérès, la Déméter grecque, associée à sa fille Proserpine, était très important dans la Carthage romaine comme il l'avait été dans la capitale punique depuis le début du IV^e siècle av. J.-C. Les *Cereres* ne sont pas attestées à *Thugga*. Seule Cérès Auguste y est vénérée dès l'époque de Claude (p. 116, fig. 107) ; Cérès Auguste *prataria* (« la Cérès des prairies ») est invoquée dans un temple annexé au théâtre, construit en 168-169 ; il n'en reste que les escaliers d'accès, au sommet de la *cavea* (p. 159, fig. 172).

Liber Pater et Libera

Liber, dont le culte a été introduit très tôt en Afrique, est associé à sa parèdre *Libera*, rarement attestée. *Liber*, très souvent qualifié de Père (*Pater*), dieu de la fécondité et de la vie renaissante, est honoré avec quatre autres dieux dans les temples de la Concorde sous Hadrien où sa statue de marbre se dressait comme celle de *Frugifer* dans l'une des larges *cellae* latérales. Le dieu italique *Liber* a été confondu de bonne heure à Rome avec le Dionysos grec/ Bacchus romain dont les mythes ont été largement répandus en Afrique ; ainsi, deux autres statues découvertes dans les thermes de Caracalla et dans le temple anonyme A sont attribuées au dieu d'après la présence d'une panthère couchée ou levant la patte, animal favori de Dionysos.

Jupiter et la triade capitoline (Jupiter, Junon et Minerve)

Dès le règne de Tibère (14-37), Jupiter devait avoir un temple sur le forum (C4). Le rituel de son culte en relation avec la foudre est attesté, sans doute aux II^e ou III^e siècles (p. 23, fig. 7). Le culte de Jupiter, très bon et très grand (*Jupiter Optimus Maximus*), est célébré au capitol, construit en 168 et dédié à la triade capitoline (p. 121). Une inscription de Dougga (DFH 130) « à *Jupiter Optimus Maximus*, (un tel), prêtre, offre cet ex-voto » vient d'un prêtre qui desservait ce culte. Comme le prévoit la dénomination rituelle, Junon, la parèdre de Jupiter, est qualifiée de reine (*regina*) sur la dédicace du capitol et sur celle d'une chapelle qui lui était dédiée, sans doute proche du sanctuaire de *Caelestis*. On a vu ainsi que Junon était la traduction romaine de *Caelestis*. Au II^e siècle, le *pagus* et la cité pérégrine ont dédié un sanctuaire dont l'emplacement est inconnu « à Junon, déesse de la lumière (*Iuno lucina*) Auguste » que l'on invoquait spécialement pour les accouchements ; en l'occurrence, il lui était sans doute demandé d'assurer la prospérité de *Thugga* en favorisant la fécondité des femmes.

Minerve

À côté de sa place dans la triade capitoline, Minerve, la divinité aux attributions multiples, est honorée seule dans deux lieux de culte. Vers la fin du I^{er} siècle, peut-être sous Domitien (81-96), un temple (dit de Minerve I) lui fut dédié au cœur d'un îlot d'habitations en contrebas du centre monumental (C33 ; fig. 213). Dans l'abside occidentale se dressait sa statue, colossale si l'on



en juge par le prix mentionné sur la base conservée *in situ* : 9 500 sesterces, soit à peu près le double d'une statue de marbre de grandeur naturelle. Le monument fut offert par testament à la cité pérégrine par un notable carthaginois qui en avait été le patron. Ce protecteur de la cité voulait peut-être, comme la cité elle-même, honorer spécialement l'empereur Domitien dont Minerve était la divinité de prédilection ; c'est sous ce règne que la cité a dû faire des progrès décisifs dans la voie de la romanisation de ses institutions.

Sous Antonin le Pieux (138-161), Minerve est dotée, à la périphérie nord-ouest de la ville (T2), d'un temple monumental offert par une flaminique qui est à l'époque l'élue du *pagus* et de la cité réunis (sanctuaire de Minerve II). Ce sanctuaire est le plus vaste de Dougga.

Fig. 213. Le sanctuaire de Minerve I, état actuel

(cl. A. Khéchine).

Le portique sud a été détruit lors de l'édification du rempart postantique. Deux absides au moins ouvrent sur les portiques. En haut, dans l'abside voûtée en cul-de-four, la base (*simulacrum*) de la statue cultuelle de Minerve, haute de 138 cm ; à droite une exèdre de plan rectangulaire.



Fig. 214. La dédicace de la façade du temple de Minerve II

(C. 1472, cl. V. Brouquier-Reddé).

Au premier plan, les blocs de la frise qui reposaient sur le portique de la façade du temple. À l'arrière-plan, la série de blocs inscrits sur la frise du portique occidental.

« Consacré à Minerve Auguste. Iulia Paula Laenatiana, flaminique perpétuelle, a fait élever (ce monument) à ses frais ».

Cette frise qui donne le nom de la divinité et celui de la donatrice, était placée sur la colonnade de la façade du temple. Le texte est plus développé sur les frises des portiques latéraux qui portent la même dédicace, mais positionnée en sens inverse (blocs visibles à l'arrière-plan). La construction date du règne d'Antonin le Pieux (138-161).





Neptune

Neptune, le dieu des sources et des eaux fluviales, possède plusieurs lieux de culte dans la ville et à l'extérieur. Un ex-voto en forme d'édicule, le présente comme le maître des Ondes et des Néréides, évoqué par Ovide (fig. 217), dont le culte est vraisemblablement rendu dès le I^{er} siècle dans le temple distyle (T48), au voisinage du sanctuaire de Saturne. Il est également associé à d'autres divinités dans les temples de la Concorde où sa statue devait orner l'une des *cellae* intermédiaires étroites. C'est sans doute aussi la divinité principale du sanctuaire des eaux dit Gherg Jnène (T12), édifié à la limite occidentale de la ville et à peu de distance d'Aïn Mizéb.



Fig. 217. Ex-voto à Neptune
(DFH 133, cl. L. Maurin).

« Consacré à Neptune Auguste, C(aius) Helvius Suavis et Cassia Faustina, son épouse, ont accompli leur vœu. Moi, Helvius, à la suite de mon vœu, j'ai reçu ces dons du dieu et j'ai établi mon foyer dans la demeure de mon père. Ces mêmes dons, mon épouse Faustina les a placés avec moi pour le Seigneur des Ondes et le père des Néréides ».

L'ex-voto, conservé *in situ*, est un modèle réduit de temple. Longtemps identifié à une chapelle dépendant du sanctuaire de Saturne, le temple de Neptune, proche de l'ex-voto, se composait d'une *cella*, précédée d'un vestibule et d'un escalier, détruits lors de l'agrandissement du portique du sanctuaire de Saturne en 194-195. Un fût monolithe de colonne rudentée de sa façade distyle subsiste. Le lieu de culte continua à être fréquenté, en ouvrant une porte latérale dans la *cella*. Implanté plus au sud et identifié à tort à un temple de Neptune dès la fin du XIX^e siècle, le temple (T49), construit selon un plan similaire, est désormais sans divinité tutélaire.

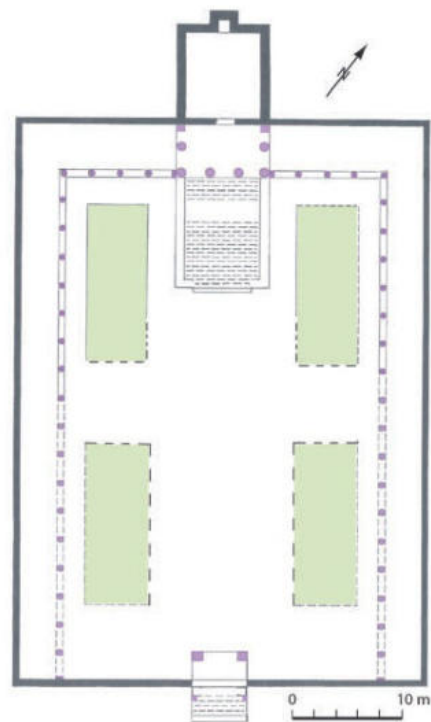


Fig. 215-216. Le sanctuaire de Minerve II, état actuel et plan schématique
(prise de vue par drone en 2018, © INP/ AOROC ; © V. Brouquier-Reddé, infographie Chr. Bailly, © INP/ AOROC).

Il comprend un accès axial au sud dont il reste quelques vestiges du porche interne. Les portiques se développent autour d'une grande cour sur les côtés latéraux et se retournent jusqu'au temple qui est construit sur un très haut podium, accessible par une double volée de marches séparées par un palier. Précédée d'un vestibule, la *cella*, de forme quadrangulaire et dotée d'une niche, est complètement en saillie à l'extérieur du mur d'enceinte, construit en *opus africanum*.



Mercure

Dieu du commerce et des domaines, Mercure occupe une place de choix près du marché. Déjà associé dans le sanctuaire de la Fortune Auguste, Vénus Concorde et Mercure Auguste dès 119, il est honoré dans le temple construit sous Commode, sur la place de la Rose des Vents, en face du nouveau marché et à côté du capitole. Les trois salles de culte indiquent que le dieu y était vénéré sous plusieurs identités, notamment africaine sous les traits de Mercure *Silvius*, dieu de la forêt en Afrique, dans la *cella* latérale occidentale ; Pluton pourrait avoir été placé dans la *cella* orientale. À l'opposé de la place et à l'extrémité méridionale du marché, rénové à la même époque, une grande exèdre (C10a) était consacrée à Mercure, génie du marché (DFH 141).

La Mater deum

La Mère des dieux, liée au destin de Rome depuis la seconde guerre punique, est attestée tardivement à Dougga, sous Sévère Alexandre en 234/235 et sous Dioclétien en 295. À la fin du III^e siècle, a été achevé le portique du temple qui n'a pas été, à ce jour, localisé (p. 81, fig. 72).

Le dieu Soleil Auguste

Le dieu Sol Auguste (*Sol Augustus*) dont le culte fut adopté par les empereurs à partir d'Aurélien, est aussi un acteur de la propagande impériale ; en 283/284, un temple lui fut consacré dans un quartier d'habitat, non loin du théâtre (fig. 218). Il était accessible par un escalier de quatre marches, installé sur la rue qui mène depuis la fontaine de la Grande rue orientale (54) vers le réservoir d'Aïn Mizzeb et le sanctuaire de Minerve II.

Fig. 218. Dédicace du temple du Soleil Auguste

(DFH 41, cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

« Consacré au dieu Soleil. Pour le salut de [---], la république de la colonie de Thugga [---] ».

Cette dédicace est gravée sur un bloc de frise lisse. Dans les lignes 2 à 4, les noms impériaux ont été martelés. L'empereur victime du martelage ne peut guère être que Carin (M. Aurelius Carinus) dont les noms et titres devaient être ici accompagnés de ceux de son épouse Magnia Urbica. L'un et l'autre furent assassinés en août ou septembre 285 et leur mémoire condamnée.



Tellus

Tellus est célébrée à Dougga sous Gallien, en 261, dans des circonstances très spécifiques, lorsque le municipe devient colonie. Par cette promotion, *Thugga* abandonne ses attaches locales et elle est pleinement assimilée à Rome ; tout doit être vu dans cette optique, et le sol lui-même est renouvelé symboliquement par un nouveau cadastre. Pour bien marquer ce renouvellement, un temple est élevé à *Tellus*, le sol fécond divinisé. Le temple comprend trois *cellae* (p. 178, fig. 192) ; celle du centre est occupée par la déesse, et il est vraisemblable que les deux autres l'ont été par deux divinités qui renforçaient le caractère fécond de *Tellus*, Pluton et Cérès. La dédicace courait sur la frise qui couronnait les portiques sur les quatre côtés de la cour ; elle est des plus classiques (fig. 219).



Fig. 219. Dédicace du temple de Tellus
(DFH 40, cl. L. Maurin).

Ce fragment de bloc de frise qui porte les noms de l'épouse de Gallien, donne un exemple de l'écriture héritée des belles capitales, plus souples, de l'époque antonine.

« Pour la sauvegarde de l'empereur César P(ublius) Licinius Egnatius Gallienus Germanicus, Pieux, Heureux, Auguste, grand pontife, vainqueur suprême des Germains, en sa 10^e puissance tribunicienne, quatre fois consul, père de la patrie, proconsul, celle de Cornelia Salonina Auguste et de toute la maison divine, Botria Fortunata, fille de Victor, flaminique perpétuelle, a construit à ses frais, depuis les fondations et décoré le temple de Tellus pour le montant de la somme honoraire de son flaminat et elle en a fait la dédicace, des sportules étant distribuées aux décurions et un banquet offert au peuple tout entier ».

Les cultes domestiques

Les dieux du foyer, les lares, étaient honorés dans les *domus*. Peu d'autels domestiques ont été conservés, en revanche plusieurs statuettes en pierre ou en métal ou des figurines en terre-cuite devaient être placées dans les laraires – ceux des maisons de Dionysos et d'Ulysse (M20), et du Canard et des Saisons (M24), souvent aménagés dans une niche, placée dans l'un des angles du mur de fond du péristyle qui ouvrait sur la cour et non loin de l'entrée (couloir ou escalier ; p. 242, fig. 285). Si aucune statuette n'a été découverte *in situ*, plusieurs représentations de satyres devaient agrémenter le jardin ou le péristyle, et éventuellement le laraire pour celles de petites dimensions (fig. 220-221).

Fig. 220. Statuette de satyre ivre,
en marbre blanc
(musée national du Bardo, cl. Fr. Baratte).

Cette grande statuette (H. 79 cm), privée de sa tête, représente un satyre ivre, accompagnée d'une petite panthère, l'animal bachique par excellence. Le personnage, chancelant sous l'effet du vin, s'appuie de la fesse gauche sur un tronc d'arbre dans une attitude malcommode, le torse en oblique rejeté en arrière, le pied droit arc-bouté contre une excroissance du sol. Doté au bas du dos de la queue chevaline des satyres, il est nu. Une outre est posée en arrière de son épaule gauche. La main gauche s'avance, peut-être pour tenir l'outre ; la droite tenait un objet fixé en haut de la cuisse par un goujon métallique (un *pedum* ?). La panthère est assise devant le tronc. Dans ce groupe, que l'on datera du début de l'époque antonine, le sculpteur s'est essayé, un peu maladroitement, à une composition recherchée, lointainement inspirée de modèles hellénistiques.





Fig. 221. Tête de jeune satyre en marbre blanc de Carrare
(musée national du Bardo, cl. Fr. Baratte).

Cette petite tête, de petites dimensions (h. 12,5 cm) et de facture assez banale, est celle d'un jeune satyre, que sa coiffure aux longues mèches en pointe suffit à identifier, en l'absence d'autres éléments caractéristiques comme de petites cornes ou des oreilles pointues. La physionomie est sérieuse, la bouche à peine entrouverte, contrastant avec d'autres jeunes satyres au visage rieur, la bouche plus largement ouverte, ou grimaçant. Ces membres du cortège de Bacchus jouissent, comme le dieu lui-même, d'une grande faveur en Afrique. La grande statuette à laquelle appartenait la tête, un peu figée, pouvait avoir un rôle décoratif dans un contexte domestique.

Les demeures des dieux

À l'image d'autres villes d'Afrique, de nombreux temples ont été construits à *Thugga*, au premier rang desquels viennent ceux du capitol sur le forum, de Mercure près du marché, de Saturne africain et de *Caelestis* et Minerve à la périphérie. Neuf lieux de culte ont été édifiés dans le centre monumental et sept au moins sont éparpillés dans les îlots d'habitations (*insulae*) selon la répartition des propriétés privées car ils ont été édifiés sur leur domaine foncier ou immobilier (*solo privato*) par de riches évergètes : ainsi par exemple le temple de la Piété Auguste (C7) et les temples de la Concorde (T30). Plusieurs maisons furent complètement détruites : la maison aux Rochers (M1) lors la construction du temple anonyme A, une maison en contrebas du marché, lors des travaux du sanctuaire de *Tellus* en 261. D'autres furent divisées à l'image de la Maison de Vénus (M15) qui fut réduite de moitié en 214 afin d'édifier le temple des Victoires de Caracalla (T26) selon la volonté de sa propriétaire, Gabinia Hermiona (AE 2005, 1696, p. 165). Le temple anonyme C (T32) s'insère dans un espace résiduel étroit, entre la porte du théâtre cultuel et la palestine des thermes de Caracalla ; son emplacement sur le passage des spectateurs leur offrait la possibilité d'honorer l'une des divinités du panthéon. Trois sanctuaires, beaucoup plus vastes, occupent la périphérie de la ville sur une aire sacrée (Baal) ou au milieu d'espaces funéraires. Ainsi Q. Gabinius Rufus Felix Beatianus et ses parents cèdent près de la nécropole de l'Ouest le terrain où fut élevé le sanctuaire de *Caelestis* (T14) ; Iulia Paula Laenatiana fit de même pour la parcelle du temple de Minerve II (T2), à proximité de la nécropole du Nord-Ouest. Autour du sanctuaire de Saturne (T6), plusieurs temples, de petites dimensions, dont celui de Neptune (T48), complètent l'espace cultuel et funéraire qui mène au théâtre.



Les plans

Ces sanctuaires montrent une diversité dans leur orientation, dans leur conception et dans leur plan, en fonction des choix des commanditaires et des architectes, mais aussi des contraintes topographiques et du réseau viaire, ce qui a déterminé parfois un accès axial ou latéral. Leur réalisation a nécessité des travaux d'aménagement importants, pour excaver le substrat rocheux ou argileux, créer des surfaces planes en construisant des caissons pleins ou vides utilisés comme de grandes citernes qui recueillent l'eau pluviale sous les cours - celles de Saturne ou de Dar Lachhab (T27) - ou éventuellement sous la *cella*.

Les temples du forum, rehaussés sur un podium, adoptent un plan italique, composé d'un vestibule (*pronaos*) et d'une *cella*, dès le règne d'Auguste, le capitole étant l'exemple le plus représentatif. Neuf lieux de culte urbains et périphériques sont réalisés selon ce modèle italique en jouant sur la déclivité du terrain jusqu'à l'époque de Sévère Alexandre. Les aménagements internes sont décrits dans le cas de la dédicace du sanctuaire de Mercure : le temple (la *cella* principale), « avec deux *cellae*, les statues, le portique et les absides ». La présence de la colonnade, d'un vestibule et des marches d'accès classe ce temple parmi les édifices de plan italique (p. 124, fig. 125). La particularité du vestibule du temple de Mercure avec deux absides ouvertes aux extrémités, est reproduite dans le temple anonyme A, mais d'un seul côté (fig. 222). Un seul temple, celui de *Caelestis*, est périptère (la colonnade se développe autour de la *cella* ; p. 182, fig. 223-225), les autres sont pseudo-périptères (ordre plaqué stucé ou en pierre sur les côtés et sur la façade postérieure) ou précédé d'un porche distyle. La colonnade engagée, d'ordre toscan, de la façade occidentale du temple des Victoires constitue une variante atypique, peu conforme aux canons romains (fig. 186). À l'exception des temples de Mercure et de la Fortune, dotés de trois *cellae*, ces temples présentent une *cella* unique ; celle du temple de Minerve II a la particularité d'être en saillie sur l'extérieur. Le temple de la Piété Auguste, en forme d'exèdre semi-circulaire (fig. 227), est adapté à l'étroitesse de la parcelle et à sa situation privilégiée au carrefour de la Grande rue orientale, de l'entrée nord-est de la place de la Rose des Vents et de la rue qui mène aux *Templa Concordiae* ; l'exèdre de Junon Reine devait avoir le même plan.

Fig. 222. Les absides des vestibules des temples italiques : plan restitué du sanctuaire anonyme A
(© J.-Cl. Golvin).

Le vestibule du temple A est asymétrique, car il ne présente qu'une abside de forme semi-circulaire, à l'extrémité orientale. Celui du temple de Mercure avait, à l'origine, deux absides peu profondes : le mur curviligne de l'abside orientale est conservé, l'abside occidentale a été englobée dans le rempart byzantin.

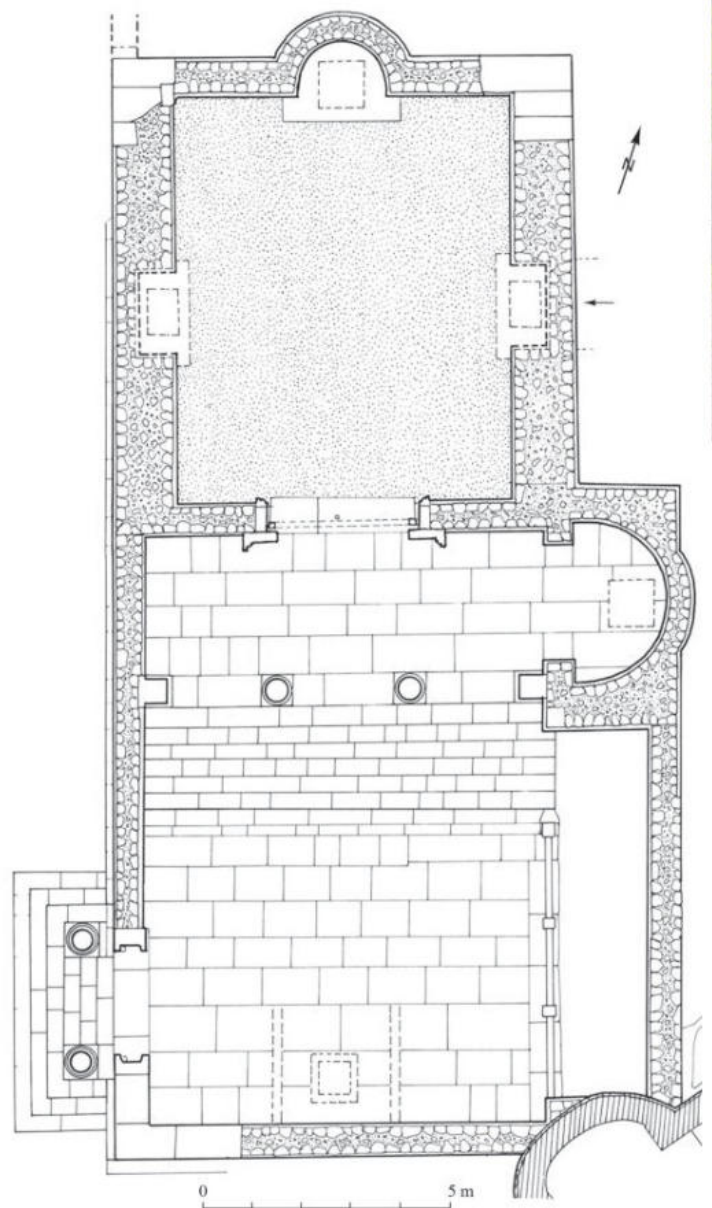




Fig. 223. La façade latérale orientale du temple de *Caelestis*, état actuel (cl. A. Khéchine).



Fig. 224. Restitution de la façade principale du temple de *Caelestis* (© J.-Cl. Golvin).

Élevé sur un podium décoré d'une base et d'une corniche de couronnement moulurées, le temple présente une façade hexastyle (à six colonnes) d'ordre corinthien. L'espacement des colonnes centrales est plus large. La frise ne porte pas d'inscription ; celle-ci a été gravée exceptionnellement sur le tympan et donne la date de construction, sous le règne de Sévère Alexandre.

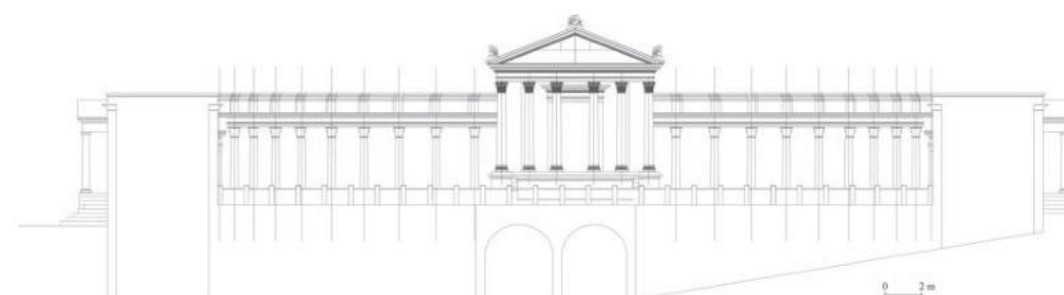


Fig. 225a. Vue d'ensemble du sanctuaire de *Caelestis* depuis le sud. État actuel

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni, © INP/ AOROC).

Vue de la façade méridionale : parapet limitant la terrasse, la façade du temple et, à l'arrière-plan, le portique semi-circulaire.

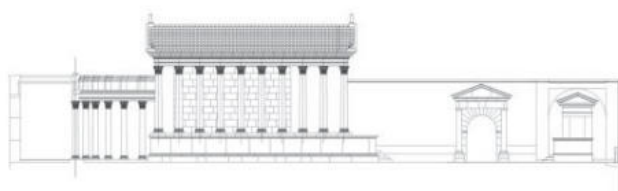
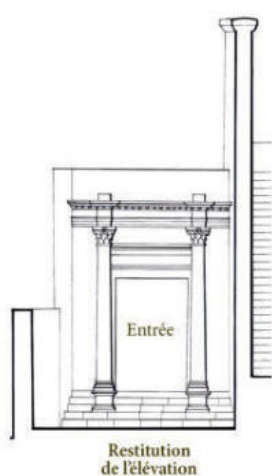


Fig. 225b. Restitution d'ensemble du sanctuaire de *Caelestis*, façade sud et profil

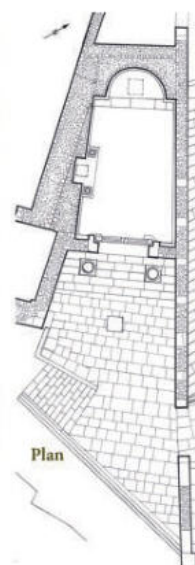
(© J.-Cl. Golvin).



Restitution de l'élévation



État actuel



Plan

Fig. 226. Le temple anonyme C
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC ; dessin J.-Cl. Golvin).

État actuel (au centre) ; plan (à droite) et restitution de la façade (à gauche) ; Le porche d'entrée distyle ouvre directement sur la cella.

Ce temple est inséré, entre le théâtre culturel et la palestine des thermes de Caracalla, dans un espace très contraint. Le porche d'entrée distyle ouvre directement sur la cella. Au moins six temples, de petites dimensions, présentent un porche ou une façade distyle, dans l'espace urbain ou en périphérie dont trois près du sanctuaire de Saturne, au nord-est.



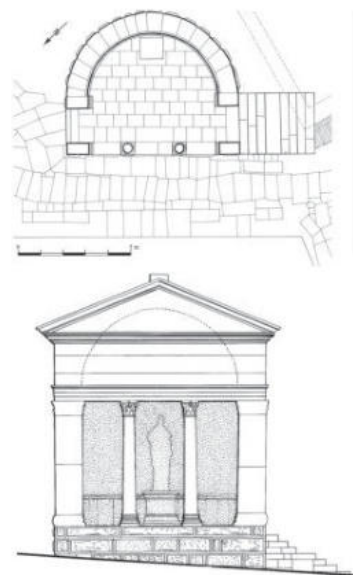


Fig. 227. L'exèdre de la Piété Auguste
a. L'exèdre de la Piété Auguste.
État actuel (cl. A. Khéchine).
b. Plan et restitution en élévation de l'exèdre
de la Piété Auguste (© J.-Cl. Golvin).

Le second modèle d'architecture cultuelle, très fréquent en Afrique, d'où son appellation « romano-africain », consiste en une ou plusieurs *cellae*, ouvertes de plain-pied sur une cour dont les dimensions varient selon la superficie disponible ; la plupart des temples comportent un portique sur trois ou quatre côtés (fig. 228a-b) ; deux en sont dépourvus. Ce plan apparaît

L'exèdre, de forme semi-circulaire est placée sur un haut podium composé de blocs en grand appareil à bossage et accessible par un escalier latéral. La façade nord qui comprend deux colonnes *in antis* (entre deux antes ou piliers) laissait apercevoir de la statue de la divinité.

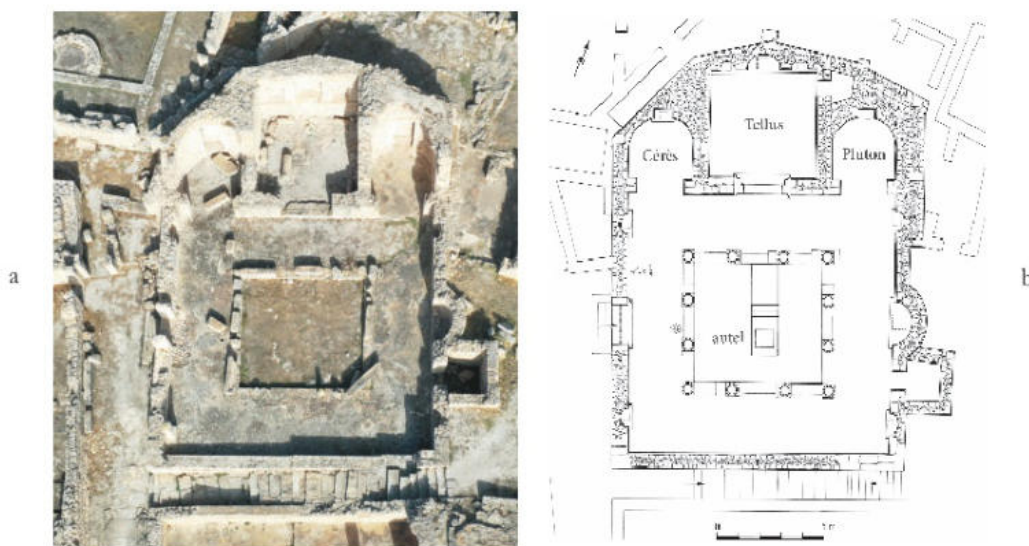


Fig. 228.

a. À gauche, état actuel du sanctuaire de Tellus (prise de vue par drone en 2021, d. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).
b. À droite, plan restitué du sanctuaire de Tellus, de type « romano-africain » (© J.-Cl. Golvin).

En contrebas du marché et donnant sur une ruelle desservie par la Grande rue Courbe, le sanctuaire de *Tellus*, construit sur une ancienne maison, est accessible par une entrée latérale. Sa cour, de petites dimensions, est entourée sur quatre côtés d'un portique dont la frise est inscrite de la dédicace du sanctuaire pour la sauvegarde de Gallien et de son épouse Salonine (p. 176, fig. 190b). Trois *cellae*, décorées de niches, s'ouvrent sur le portique nord. *Tellus* dont le nom est gravé sur le linteau de la porte de la *cella* centrale, ornée de trois niches. La *cella* orientale est attribuée à Pluton, attesté par une base ou un autel et une statuette en marbre du dieu du monde souterrain. La divinité honorée dans la *cella* occidentale pourrait être Cérès.



a



b

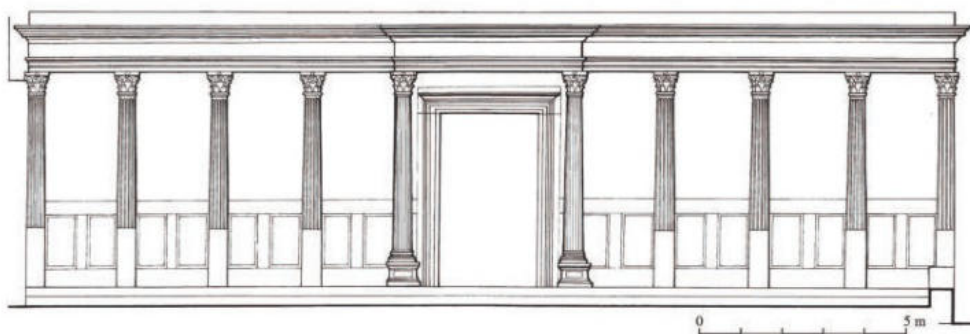


Fig. 229. Le sanctuaire anonyme dit Dar Lachhab.

a. Vue d'ensemble

(cl. V. Brouquier-Reddé,
© INP/ AOROC).

b. La façade sur rue : en haut, restitution ; en bas, état actuel
(cl. A. Khéchine, © J.-Cl. Golvin).

Le sanctuaire anonyme dit Dar Lachhab présente une façade en grand appareil, divisée en huit travées par des pilastres rudentés peu saillants. Au centre, la porte monumentale moulurée est précédée d'un porche distyle dont les colonnes reposent sur des dés.



à Dougga vers la fin du I^{er} siècle et il a été adopté jusqu'en 261 dans au moins cinq monuments religieux urbains ou *extra-muros*. Deux d'entre eux offrent cependant une façade qui imite celle d'un temple italique. Celle de Dar Lachhab reproduit la façade latérale d'un temple italique avec ses pilastres (fig. 229) ; le portique de la façade orientale, le *chalcidicum*, du sanctuaire de Saturne masque totalement la façade rectiligne, dotée d'un porche distyle interne.





Ces différents types de temples ne peuvent permettre de désigner le nom de la divinité honorée, ni son origine locale ou romaine. Sans le témoignage des dédicaces et des rares statues, découvertes dans les ruines, il aurait été difficile d'avancer une hypothèse. Il reste ainsi des vestiges culturels dont la divinité n'a pu être définie et des temples connus par l'épigraphie et non localisés. Un seul monument, dit Gherg Jnène (fig. 230) présente un plan caractéristique qui permet, en fonction de la surélévation importante des portiques par rapport à la cour et d'une comparaison avec le sanctuaire de Neptune de la cité voisine, celle de *Thignica* / Aïn Tounga, de le classer parmi les sanctuaires des eaux ou de Neptune. L'Aïn Mizab, située à 200 m en amont, au nord-ouest, pouvait alimenter directement le sanctuaire en eau avant de desservir les édifices profanes, et l'existence d'une adduction débouchant dans le soubassement du portique occidental sous la *cella* tend à confirmer cette hypothèse.

Les embellissements

Certains aménagements – portes, niches, autels, portiques, enclos végétalisés – sont communs à tous les types de plan. Les portes d'entrée des sanctuaires sont généralement décorées d'un porche distyle externe et parfois interne (Dar Lachhab, anonyme A, *Caelestis*...) ; d'autres ont une simple porte surmontée d'un linteau inscrit (*Tellus*). Les encadrements des portes des *cellae* reçoivent un soin spécifique dans la mouluration des montants ou celle de la corniche qui surmonte le linteau inscrit (capitole, *Tellus*) ou anépigraphie (Mercure, Saturne).

De nombreuses niches animent les murs des *cellae* et des portiques et l'on peut les restituer, par exemple, dans le sanctuaire de *Tellus* et dans les *Templa Concordiae* (fig. 231). Les niches en cul-de-four étaient placées à une hauteur de 1,20/ 1,70 m environ du sol ; une corniche ou un soubassement permettaient d'augmenter leur profondeur afin de placer une image divine de plus grandes dimensions (fig. 232). Ces statues de culte n'étaient visibles par les fidèles que lorsque que la porte de la *cella* était ouverte ou par les baies ouvertes sur les portiques, car ils ne pouvaient pas entrer dans la salle de culte.

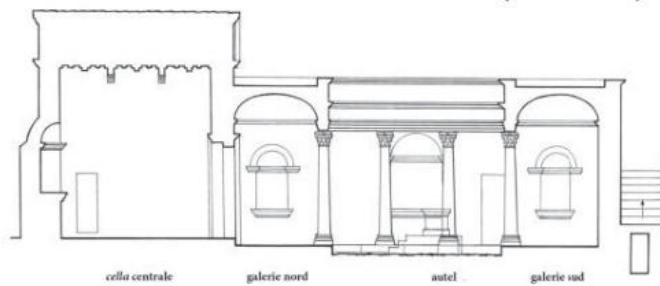
Fig. 230. Le sanctuaire des eaux dit Gherg Jnène

(prise de vue par drone en 2018, © INP/ AOROC, CNRS-ENS).

À la limite occidentale de la ville, ce sanctuaire urbain présente un plan différent des autres monuments religieux de *Thugga*. La cour quadrangulaire est très encaissée. Le portique, installé sur un haut soubassement, court sur quatre côtés, mais il est interrompu du côté oriental par une large ouverture, bouchée par l'enceinte postérieure à l'Antiquité. L'élévation de la colonnade des portiques a entièrement disparu. Les deux portiques latéraux sont terminés à l'ouest par une abside qui abritait une statue. À l'opposé de l'entrée et au centre du portique occidental, une *cella* dont le sol est pavé d'une mosaïque imitant le *sectile* polychrome, est précédée d'un escalier et d'un *pronaos* ; elle est dotée d'une abside en saillie externe par rapport au mur ouest du péribole. L'empreinte de *vestigia*, tournés en direction de la *cella*, est creusée sur l'une des marches du *pronaos*. Une adduction d'eau conduit l'eau de l'Aïn Mizab jusqu'à la cour ; la bouche d'eau était vraisemblablement encadrée d'une niche aménagée dans le soubassement occidental du portique, légèrement décalée par rapport à l'axe de la *cella*. Un sondage reste à entreprendre pour confirmer la présence d'un bassin dans cette cour.

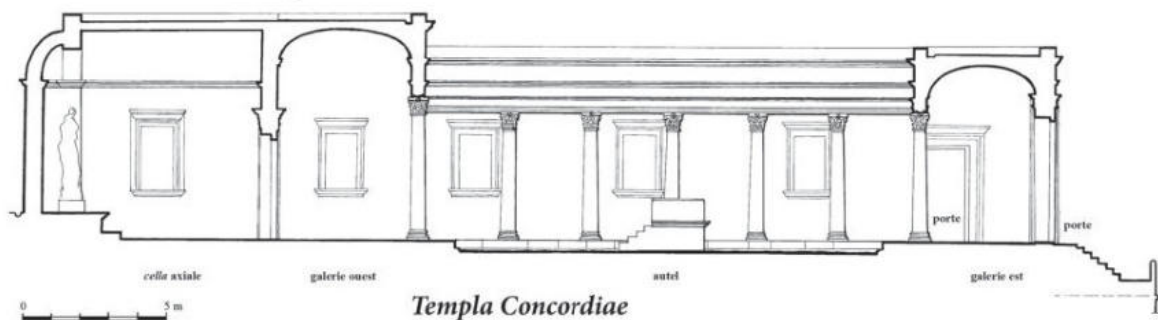


Fig. 231. Les niches du temple de *Tellus* soulignées par une corniche
(cl. A. Khéchine).



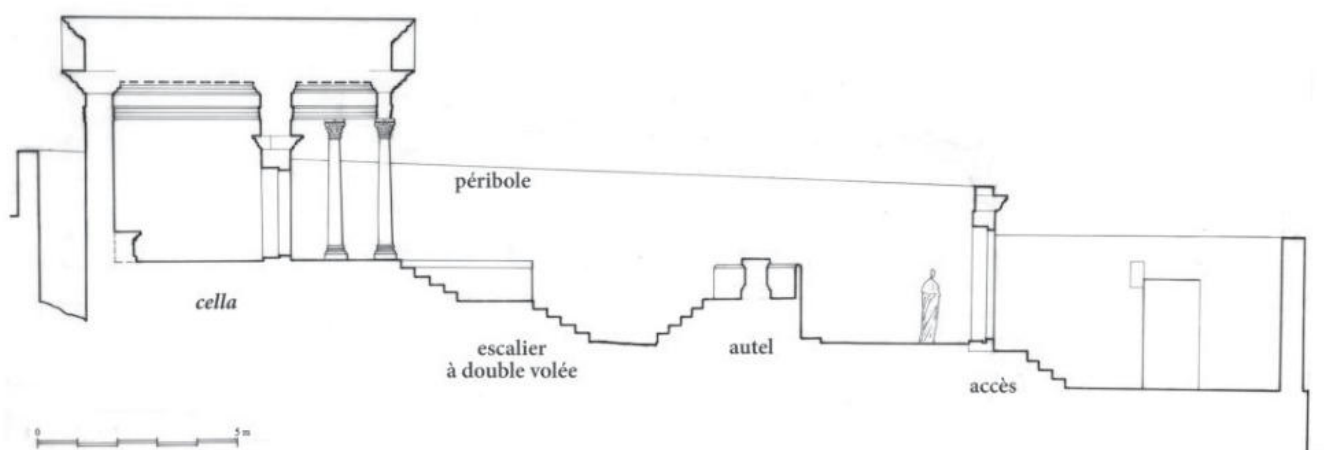
Temple de *Tellus*

Fig. 232. Restitution des niches de la *cella* principale et du mur interne du portique nord du temple de *Tellus* (en haut) et des *Templa Concordiae* (en bas)
(© J.-Cl. Golvin).



Templa Concordiae





Le prêtre présidait aux cérémonies devant l'autel reconnaissable à son foyer circulaire évidé qui était installé dans la cour du sanctuaire sur un socle rectangulaire précédé de quelques marches (anonyme dit de Pluton, fig. 233 ; *Templa Concordiae, Tellus, Caelestis*) ; à défaut, l'autel était placé sur les marches de l'escalier (capitole) ou sur la plateforme de la façade (Victoires de Caracalla).

Fig. 233. Le sanctuaire anonyme dit de Pluton.

a- État actuel et coupe restituée nord-ouest/sud-est

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).

b- Coupe ©J.-Cl. Golvin.





Fig. 234. Autel de Minerve Auguste
provenant du sanctuaire de Minerve II
(DFH 132 ; musée national du Bardo,
inv. 1833 ; cl. © INP).

« Consacré à Minerve Auguste, L(ucius) Eurusus Felix, chevalier romain, a acquitté son vœu de bon gré et de tout cœur ».

Les portiques, généralement rectilignes et adossés au mur d'enceinte (péribole) sur trois ou quatre côtés et ouverts sur la cour centrale, servaient d'espaces d'accueil. La forme semi-circulaire du portique du sanctuaire de *Caelestis* ajoute une dimension esthétique aux contraintes techniques.

Les cours sont dallées ou occupées d'espaces végétalisés, plus ou moins grands, installés entre les allées. Ces jardins sont ouverts comme ceux qui flanquent le temple de *Caelestis*, ou délimités selon un tracé quadrangulaire ou rectangulaire par des balustrades composées de plaques de parapet en calcaire, encastrées dans les dalles du pavement et maintenues par des piliers ; il en est ainsi dans les sanctuaires de Minerve II, de Dar Lachhab, des Victoires de Caracalla et dans le temple anonyme A (fig. 235a-b).

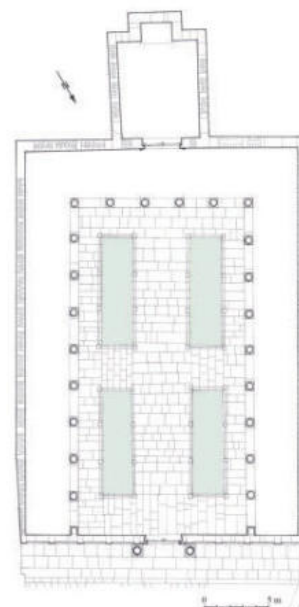


Fig. 235a. Plan restitué du sanctuaire anonyme dit Dar Lachhab (© J.-Cl. Golvin).

Fig. 235b. Vue de la cour de Dar Lachhab
(prise de vue par drone 2021, cl. H. Kerkeni
GeoArch, © INP/ AOROC).

La cour est installée sur une citerne et entourée de portiques sur trois côtés dont l'architrave-frise porte la dédicace qui donne la date de construction ; toutefois la divinité tutélaire garde son anonymat. La cour est dallée selon deux axes et agrémentée d'enclos végétalisés de plan rectangulaire limités par des parapets en pierre qui sont maintenant restaurés. Au premier plan, se dressait une maison récente qui était appuyée contre les ruines à la limite de la cour ; elle a été démolie et l'on a retrouvé au-dessous des traces des fondations du soubassement en grand appareil à bossage de la *cella* du temple, ce qui a confirmé sa fonction religieuse.





Les murs externes étaient protégés par un enduit à base de tuileau qui masquait complètement le type d'appareil. Les sols des *cellae* ou des portiques sont pavés de pierre, de mortier, d'*opus sectile* ou de mosaïques géométriques ; les murs internes étaient couverts de peintures ou de plaques de calcaire, parfois de marbre ; les voûtes recevaient un décor stucé, ainsi dans le sanctuaire de Saturne (fig. 236) ; l'entablement des façades de la *cella* du capitole est également stucé. Les rénovations des édifices sont souvent perceptibles ; elles interviennent à la suite d'un incendie, d'un affaissement ou en raison de leur vétusté. Des embellissements successifs ont été apportés aux sanctuaires, par exemple lors d'un agrandissement ou de l'ajout d'un portique ; exceptionnellement, un théâtre cultuel, réservé aux cérémonies religieuses a été aménagé au sud des *Templa Concordiae* dont la porte axiale ouvrait dès lors directement sur les gradins (fig. 237).



Fig. 236. Le décor de stuc du plafond de la *cella* centrale du sanctuaire de Saturne, détail

(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Ce décor stucé, dégradé en majeure partie, ornait l'*intrados* de la voûte maçonnerie de la *cella* axiale du temple de Saturne. D'après les traces de peinture encore visibles, le fond aurait été peint en vert. Le décor est constitué de branches de vigne dont une longue tige finement modelée avec une large feuille, de feuilles d'acanthé à deux profonds sillons médians et de grappes de raisin volumineuses sur fond bleu. Il ne reste que deux grands fragments de cette voûte ; ceux qui étaient tombés sur les sols des *cellae* et des portiques, ont été dynamités et réduits en poudre afin de pouvoir dégager le monument à la fin du XIX^e siècle.



Fig. 237. Les *Templa Concordiae*. État actuel, vue d'ensemble

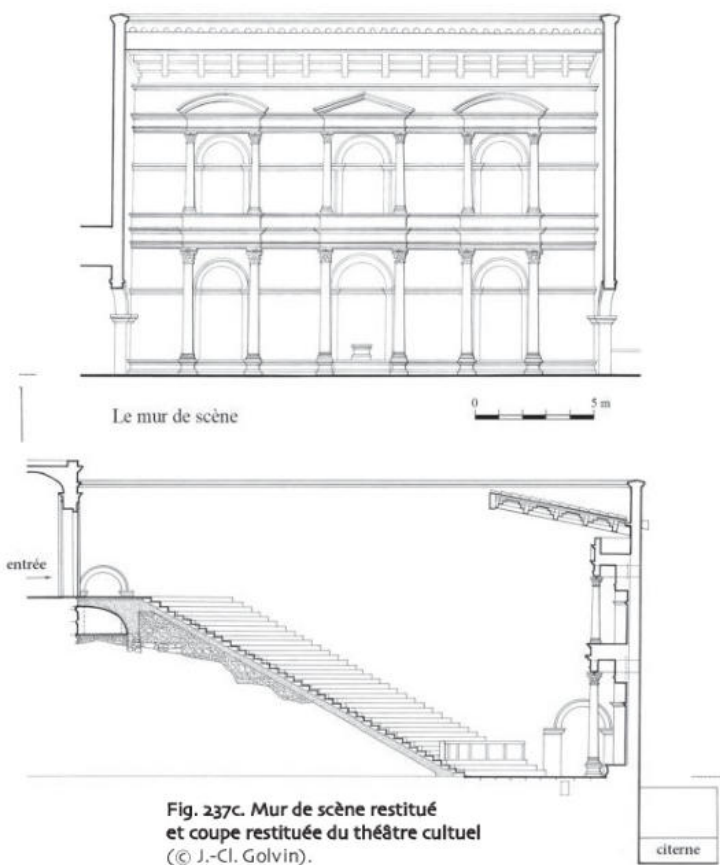
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).

- a : Les *Templa Concordiae*.
- b : Le théâtre cultuel.
- c : Les thermes antoniniens.
- d : Le temple anonyme C.
- e : Le temple anonyme A.

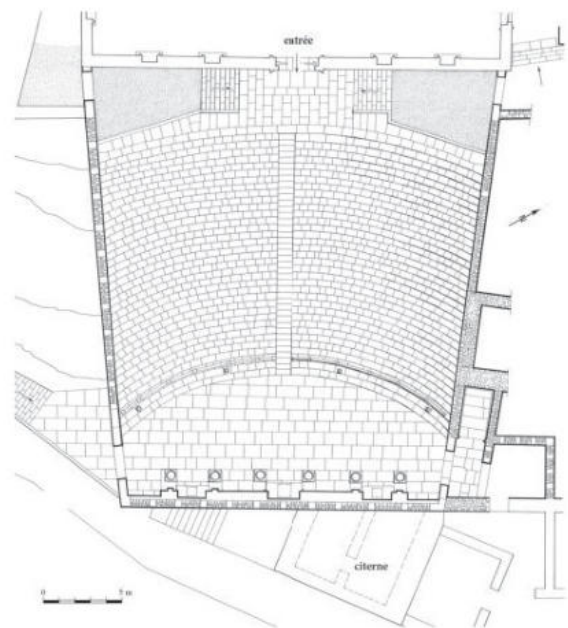




Fig. 237a. Le théâtre cultuel
(cl. V. Brouquier-Reddé).



**Fig. 237c. Mur de scène restitué
et coupe restituée du théâtre cultuel**
(© J.-Cl. Golvin).



**Fig. 237b. Le théâtre cultuel,
plan restitué**
(© J.-Cl. Golvin).





Les images des dieux

Les statues de culte sont souvent des sculptures colossales en marbre : une tête de Jupiter et une de Saturne nous sont parvenues ainsi que des mains ou des pieds (fig. 238-239). La plupart des statues en marbre ont été débitées, recyclées et transformées en chaux. Deux statues en argent, d'après la dédicace du portique, étaient installées dans la *cella* du temple de *Caelestis*. De nombreux socles inscrits attestent l'offrande de statues divines en indiquant leur prix ; le prix moyen d'une statue de marbre de grandeur naturelle était de 5 000 sesterces, ce qui permet d'estimer la taille des sculptures, ainsi celles de Minerve d'une valeur de 10 000 sesterces dans le temple de Minerve I, de *Frugifer* et *Liber Pater* d'une valeur de 5 000 sesterces chacune dans les temples de la Concorde. Deux statues colossales (*colossus*, terme peu courant) d'une valeur de 30 000 sesterces, représentant Lucius Verus et Marc Aurèle ornaient l'escalier du forum près de la tribune et du capitole (p. 120, fig. 120, 121.). Les unes figuraient le dieu debout, d'autres la divinité assise, ce que l'on déduit des dimensions de la base (par exemple celles de Junon Reine dans l'exèdre proche du temple de *Caelestis*, ou de Minerve I). Les autres statues meublaient les cours le long des portiques, représentaient les évergètes, à l'image des Gabinii dans les temples de la Concorde ou d'un notable dans le temple de Saturne (fig. 240).



Fig. 239. La tête de la statue colossale de Jupiter, marbre blanc du type des Cyclades
(cl. Chl. Damay, © INP/AOROC).
Date : 168/169.

De la statue colossale du Jupiter capitolin (h. 85 cm), ne subsiste plus que la tête, cassée et martelée au niveau du front, des yeux, du nez et de la barbe. Réalisée vers la fin des années 160, cette tête a été découverte sous la *cella* du capitole, dans une crypte aménagée puis scellée à l'époque byzantine. Originellement rehaussée de couleurs dont on perçoit encore les traces, la statue du dieu assis ornait la niche centrale du mur de fond de la *cella*. Jupiter devait être figuré selon le type traditionnel dérivant du Zeus grec sculpté par Phidias à Olympie au V^e siècle av. J.-C., et était accompagné des attributs joviens usuels tels que le sceptre, l'aigle ou encore la Victoire. Cette œuvre de haute qualité présente une barbe travaillée au trépan, qui relève d'une sensibilité volontiers expressionniste, différente de celle qui s'exprime à Rome. Conçue en plusieurs blocs s'encastrant et s'adaptant au format des blocs de marbre d'importation, la statue fut très probablement réalisée en Afrique, peut-être même sur place.



Fig. 238. La tête de la statue colossale de Saturne, en marbre blanc du type Proconnèse
(musée national du Bardo, © Fr. Baratte).
Date : 194-195

La tête colossale (h. 36 cm) avait été défigurée. Elle appartenait à la statue de culte du dieu suprême du panthéon africain, qui recouvrait sous les traits de Saturne, une très ancienne divinité romaine, Baal, la grande figure divine des religions punique et autochtone. Le dieu était représenté comme d'ordinaire, conformément au type créé pour son temple du capitole, sur le forum républicain à Rome, comme un vieillard majestueux et à la barbe abondante. Assis, voilé, le torse dénudé, les pieds croisés, les doigts de la main gauche appuyés sur le voile, il tenait dans la main droite une phiale à libations ou une sorte de serpe, la harpe, son attribut habituel. La sculpture est assez sommaire, la brutalité de la physionomie étant là pour impressionner. L'utilisation poussée du trépan dans la barbe et la chevelure conduit à la dater à l'époque de Septime Sévère, lors de la restauration du sanctuaire en 194-195.





Fig. 240. Personnage en toge portant une couronne Tourrelée en marbre blanc du type de Proconnèse.

Sanctuaire de Saturne
(Musée National du Bardo)
(cl. Fr. Baratte).

Date : milieu du III^e siècle.

Trouvé dans la *cella* sud, la partie la plus sacrée du temple, l'homme, un notable de Dougga comme le montre la boîte remplie de rouleaux à ses pieds, est vêtu de la toge et porte sur sa tête une couronne en forme de muraille de ville (h. 1,76 m). Il était représenté accomplissant un sacrifice, puisqu'il est voilé, tenant une patère pour verser le vin sur l'autel ou une boîte avec des grains d'encens. En même temps, la couronne l'assimile à un *Genius*, divinité tutélaire de toutes sortes d'entités ou de groupes sociaux, ici peut-être la ville elle-même. On a vu que Pluton, Génie de Dougga, portait de même sur certaines de ses représentations, une couronne tourelée. Le vêtement de ce notable est un bel exemple de l'allure prise par la toge vers la fin du Haut-Empire. Le portrait un peu brutal, à l'expression sombre, illustre par son schématisme, par la disposition très systématique des mèches de la chevelure et celle des rides sur le front, par la moustache et la barbe piquetée, les tendances du milieu du III^e siècle.

La fin des cultes païens

Le paganisme s'est maintenu au IV^e siècle sous la Tétrarchie. La restauration du portique de la *Magna Mater* en 295 et la construction du temple du Génie de la Patrie (293-295) sont les dernières mentions de travaux édilitaires religieux. La plupart des édifices ont été dégagés entre la fin du XIX^e siècle et 1960, et le matériel archéologique (céramique, monnaies) qui aurait pu dater leur abandon n'a pas été conservé. Les colonnades, les entablements, les plaques de parapets et les piliers ont été démontés et ont été réutilisés dans les constructions postérieures, par exemple des blocs du temple de Saturne dans l'église de Victoria, ceux de Mercure ou de Minerve II dans la forteresse byzantine ou dans le rempart médiéval. Certains ont été réoccupés et dévolus à d'autres fonctions d'après les modifications architecturales observées : ainsi une huilerie a été installée dans le vestibule du temple de Mercure. La *cella* de l'un des sanctuaires a sans doute servi de zone de stockage du marbre destiné aux fours à chaux. Les habitations du village ont achevé de masquer ces témoignages.

CHAPITRE XII

Les rites et les pratiques funéraires

Les dieux Mânes

Le culte des dieux Mânes, divinités chtoniennes représentant aussi les âmes des défunts et des ancêtres, n'apparaît que vers le milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. Ces dieux, selon la formule « Consécration aux dieux Mânes », *Dis Manibus sacrum*, le plus souvent abrégée en *DMS*, étaient mentionnés sur la première ligne de la plupart des monuments funéraires des deux communautés de Dougga (fig. 241). Les stèles anépigraphes sont les plus anciennes, ou bien elles ont été placées par des analphabètes, de même que celles qui ne portent que la formule initiale, achetées telles quelles à l'artisan. Les dieux Mânes sont invoqués sur les épitaphes des tombes païennes jusqu'à la fin du III^e siècle. La formule persiste au IV^e siècle sur une stèle portant la croix chrétienne et sur la mosaïque d'une tombe (p. 225, fig. 264).

Les espaces funéraires

Les deux espaces funéraires préromains, celui du Nord-Ouest (N3) et celui du Sud (N4), ont continué à être fréquentés à l'époque romaine ; celui du Sud-Est 2 (N7) où furent trouvées les deux sépultures du milieu du 2^e millénaire avant l'ère chrétienne fut abandonné et recouvert par la ville romaine. Trois nouvelles nécropoles périurbaines se développèrent aux limites de la ville, aux deux extrémités de la grande rue courbe, à l'ouest le long des aqueducs d'Aïn Mizab et d'Aïn El-Hammam (N1), et au sud-est en direction de la voie de Carthage-Théveste (N5), la troisième au nord-est, entre le théâtre et le sanctuaire de Saturne (N6). Au moins cinq zones funéraires entourent l'espace urbain, mais leur étendue est encore approximative en raison de l'absence de recherche spécifique (fig. 242). D'autres nécropoles existent dans le territoire de Dougga où 22 sites ont livré plusieurs épitaphes (p. 64-66, fig. 54).

La nécropole du Nord-Est (N6) s'est installée sur la pente assez forte en contrebas du sanctuaire de Saturne. Le cimetière chrétien se développa sur les deux terrasses inférieures dans l'hypogée et plus bas fut construite l'église de Victoria (p. 221).

L'organisation des espaces funéraires

En général, les espaces funéraires appartiennent à la cité. Mais les particuliers se portaient parfois acquéreurs de concessions dans l'un de ces espaces funéraires. Ainsi L. Numisius Honoratus est *solo suo sepultus*, c'est-à-dire « enseveli dans une terre qui lui appartenait » (MAD 893), c'est-à-dire enseveli dans une terre qui lui appartenait. De nombreux notables de haut vol n'ont pas été enterrés dans des mausolées, mais dans des tombes individuelles signalées par un cippe ou une simple stèle ; des familles étaient regroupées dans les enclos familiaux, ainsi, dans la nécropole de l'Ouest, les Vibii, qui se sont illustrés dans l'histoire de Dougga des Antonins aux Sévères et qui occupaient une concession où l'on a dénombré plus d'une dizaine de stèles de membres de la famille (N2). On peut citer aussi l'enclos funéraire d'une famille de Iulii dans la nécropole du Nord-Est (N6), ceux des *Tironii* et des *Sergii* sont rassemblés dans la nécropole du Sud (N4). Des alignements



Fig. 241. Stèle décorée de deux palmes portant une épligrasse à un père, Aïn El-Bern (MAD 1617, cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes. Si les âmes vivent après l'ensevelissement, notre père vit, mais loin de nous ».

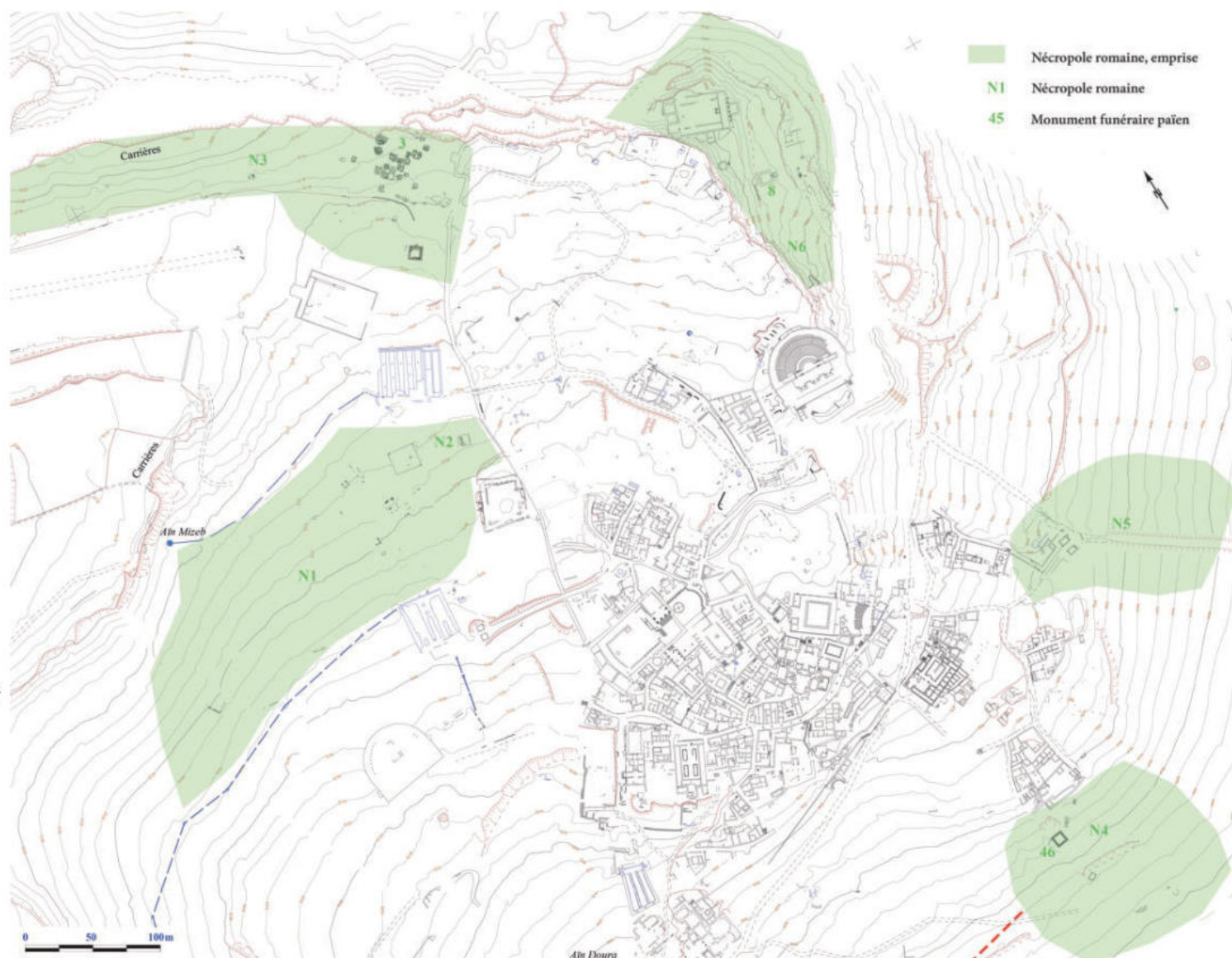


Fig. 242. Plan des espaces funéraires romains de Dougga
(V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC).

La nécropole de l'Ouest (N1), la plus vaste en superficie, s'étend, entre les deux aqueducs d'Aïn Mizab et Aïn El-Hammam et de chaque côté de ceux-ci, de la limite ouest de la ville au-delà de l'arc de Sévère Alexandre jusqu'au *columbarium* des *Remmii* (45) qui pourrait marquer sa limite occidentale ou être placé à l'extérieur dans un domaine familial. La zone funéraire semble déborder au sud du sanctuaire de *Caelestis*, d'après la présence de stèles et de cippes éparpillés. L'enclos des *Vibii* (N2) a été localisé à l'est.

La nécropole romaine du Nord-Ouest (N3) recouvre l'espace funéraire préromain. Les tombes sont installées sur l'affleurement rocheux exploités en carrière le long de la pente jusqu'au cirque (1), mais aussi en contrebas de la falaise dans les abris sous roche. La limite orientale dépasse à l'est le rempart postantique (5). Les stèles et les cippes sont aussi placés au-dessus des anciennes tombes d'époque numide (ex. *bazina* BA55).

La nécropole du Sud (N4) est située autour du mausolée libyco-punique, mais semble très limitée en surface : elle a livré au moins 75 pierres tombales.

La nécropole du Sud-Est (N5) couvre une superficie peu étendue, au voisinage de la sortie sud-est de la ville, surtout à l'ouest de l'arc de Septime Sévère. Au moins 22 monuments dont 20 stèles en proviennent.





de stèles ou de cippes ont été repérés et quelques liens de parenté sont manifestes d'après le prénom, le surnom ou le gentilice. Des cippes ou des stèles attestent aussi des regroupements familiaux par la gravure d'épithètes multiples sur le même monument.

Enfin, des membres des grandes familles sont enterrés plus à l'écart des nécropoles périurbaines, dans leurs domaines ; ainsi, les constructeurs du temple de *Caelestis* étaient enterrés dans leur domaine éloigné du centre urbain, à Hr Afria ; de même, plusieurs membres de la grande famille des Calpurnii ont eu leur sépulture dans leur domaine de Sidi Bou Mous.

Les espaces funéraires

La réutilisation des tombes préromaines — Les monuments mégalithiques ou numides de la nécropole du Nord-Ouest (N3) sont réoccupés sous le Haut-Empire d'après la découverte de restes osseux brûlés et de céramique. Au moins deux cavités circulaires ainsi qu'une rainure ont été creusées dans des dalles de dolmen pour recevoir une urne cinéraire et pour encastrer une stèle funéraire (fig. 243). Certaines dalles de couverture des dolmens ont été ravalées à cette époque (fig. 244).

Fig. 244. Dalle de couverture d'un dolmen sans doute retaillée à l'époque romaine

(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).



Fig. 243. L'emplacement d'une urne romaine dans une dalle de dolmen de la nécropole mégalithique du Nord-Ouest

(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Les cippes et les stèles — Ce sont les marqueurs des tombes de cette époque qui sont le mieux connus ; ils ont de longue date attiré l'attention par leur nombre mais, cette collection grandissante d'épithètes latines finit, par ce nombre même, par être quelque peu encombrante, car le formulaire était à peu près toujours le même et, pendant longtemps, on s'est peu intéressé aux études onomastiques ou démographiques, si bien que leur intérêt était jugé très secondaire par rapport aux inscriptions publiques. Les deux principaux types de monuments, toujours en calcaire, sont empruntés à la typologie romaine. Les plus nombreux sont les stèles, que l'on compte par centaines ; de hauteur variable, entre 30 et 140 cm, elles ont généralement leur sommet arrondi, très rarement triangulaire ou rectangulaire, plus rarement encore flanqué d'acrotères, protubérances décoratives latérales ; elles se distinguent par leur minceur, souvent inférieure à 15 cm et leur présentation frontale, une des deux faces portant l'épithète. Le décor est exceptionnel et se limite, vers le sommet, à un croissant pointé en haut ou à une rosace. La forme des stèles n'évolue pas du I^{er} au IV^e siècle, époque où certaines sont gravées d'une croix chrétienne au-dessus de l'invocation initiale aux dieux Mânes (fig. 245).





Fig. 245. Stèles funéraires de Dougga, architecture et décor (cl. et montage L. Maurin).

1. Stèle à sommet arrondi (MAD 1258).
2. Stèle à sommet triangulaire (MAD 1248).
3. Stèle rectangulaire (MAD 667).
4. Stèle à acrotères (MAD 1128).
5. Stèle décorée d'un croissant (MAD 1053).
6. Stèle décorée d'une rosace (MAD 968).
7. Haut d'une stèle à sommet décoré d'une croix au-dessus de la consécration aux dieux Mânes (MAD 1523).

On appelle couramment cippes les monuments à trois dimensions. Plus massif que la stèle, le cippe, est moins fréquent qu'elle ; il est apparu plus tardivement, dans la seconde moitié du I^{er} siècle apr. J.-C., et il possède une architecture et un décor plus recherchés et plus onéreux. Il comporte un socle, un dé dont la face principale est inscrite, un couronnement qui est d'ordinaire un fronton dont la face est triangulaire, parfois un pyramidion. Le fronton est encadré par deux balustres, éléments caractéristiques de l'architecture des autels ; d'où vient que les nombreux cippes qui les portent sont dénommés autels. Le décor des cippes est plus important que celui des stèles : moulures encadrant le socle, le dé, le fronton, feuillage et rosaces sur la tranche des balustres, rosaces et croissant sur le tympan du fronton alors que les pyramidions sont sans décor (fig. 246). L'architecture et le décor se compliquent quand on a affaire à des monuments comprenant deux épitaphes ou parfois plus, jusqu'à huit.





Fig. 246. Deux cippes funéraires de Dougga, architecture et décor
(d. L. Maurin).

À gauche, le type le plus courant, un autel au fronton encadré par deux balustres dont la tranche est décorée d'un fleuron. Sur le tympan, une rosace accostée de deux fleurs. Le champ épigraphique est entouré d'un cadre mouluré (MAD 1587, h 128 cm).

« Consacré aux Dieux Mânes. Pompeius Victorinus a vécu sans reproches 25 ans. Il repose ici ».

À droite, cippe à pyramidion (MAD 294, h. 159 cm).

« Consacré aux Dieux Mânes. Dolabellus Fautus fils de Candidus a vécu sans reproches 14 ans. Il repose ici ».

En général, ces monuments funéraires se caractérisent par la sobriété de leur décor ; il est pratiquement absent des centaines de stèles et très réduit pour les cippes. Il est à l'image de la sobriété du formulaire. Autrement dit, si l'on met à part le nombre réduit de mausolées, l'ensemble des monuments funéraires et des épitaphes réalisent une sorte d'égalité des membres du corps social devant la mort. Les stèles et les cippes sont présents dans les cinq nécropoles. Le choix de la tombe pouvait dépendre de l'origine ethnique ou communautaire ou du rang social du défunt. Si de nombreuses stèles (460) et cippes (74) ont été découverts *in situ* (fig. 247), un certain nombre étaient remployés à l'intérieur de l'espace urbain dans le rempart byzantin (27), dans le rempart postantique (5) et dans les constructions à partir de l'Antiquité tardive jusqu'à l'époque moderne, ce qui empêche de savoir leur provenance d'origine. Les stèles ont été réutilisées comme dalles de couverture d'égout dans l'Antiquité tardive ou dans les sols des cours des maisons du village récent. Plusieurs cippes ont été retaillés en contrepoids parallélépipédique de pressoir.

Par leur décor et donc de la somme dépensée pour leur réalisation, certains monuments funéraires peuvent être qualifiés d'exceptionnels.

Monuments à deux ou plusieurs épitaphes — Les monuments portant plusieurs épitaphes ne sont pas rares. C'est le cas pour les couples, pour lesquels on a recensé 76 épitaphes doubles. Les monuments sont alors souvent gravés lors du premier décès dans le couple, ce que démontre l'identité de l'écriture des deux épitaphes ; lors du second, il ne restait qu'à inscrire l'âge du défunt. Mais il n'est pas rare que seule l'épitaphe du premier défunt ait été inscrite et que, pour une raison qui nous échappe (négligence des héritiers, ou leur absence), la seconde ne l'ait jamais été. Plus rares sont les cippes qui portent plus de deux épitaphes. L'un d'eux, exemple unique, comporte huit champs épigraphiques (fig. 249).



Fig. 247. Cippe de Lucius Iulius Messor et de Tonneia Venusta
(MAD 571, cl. L. Maurin).

« Consacré aux Dieux Mânes, L(ucius) Iulius Messor Nepos qui a vécu sans reproche deux ans repose ici ».

« Consacré aux Dieux Mânes, Tonneia Venusta qui a vécu sans reproche 65 ans repose ici ».

Ce cippe présente, en faible relief, sur sa face antérieure, un cippus en modèle réduit portant l'épitaphe d'un défunt ; à droite du cippus en relief, épitaphe d'une femme, peut-être sa mère.



Fig. 248. Représentation d'un couple de défunts, en calcaire
(MAD 1517, cl. Chl. Damay).

Ce monument funéraire est exceptionnel à Dougga par son architecture et son décor (h. 220/125/52 cm). Sur cette grande stèle est représenté en bas-relief un couple de défunts dans un décor d'architecture qui imite la façade d'un temple ; la frise de l'entablement est gravée des initiales habituelles de l'invocation aux dieux Mânes, *D(is) M(anibus) [s]c(orum)*. Les deux défunts portent leur tenue d'apparat, la femme avec les vêtements romains classiques, une tunique (*stola*) à manches longues et un manteau (*palla*) ; elle ramène sur sa poitrine son bras droit dont la main présente un objet mutilé, peut-être un miroir. L'homme, tient de sa main gauche un coffret de tablettes de cire, symbole de ses activités ; il porte une tunique tombant jusqu'à mi-mollet ainsi qu'un manteau rejeté par-dessus les épaules. Les noms et âges des défunts devaient être inscrits sur cette stèle, probablement sous les personnages, dans la partie disparue entre le cadre de la niche et un socle massif. Ce décor inhabituel à Dougga doit s'expliquer par l'origine étrangère de l'homme, que traduisent ses vêtements et sa posture ; ils ont de nombreux parallèles en Occident, notamment en Gaule. Les comparaisons ont amené à proposer de voir un Bordelais dans l'homme de la stèle de Dougga et, à l'intérieur d'une chronologie large (150-250), d'avoir une préférence pour la seconde moitié du II^e siècle.



Fig. 249. Stèles et cippes avec deux ou plusieurs champs épigraphiques
(cl. et montage L. Maurin).

1. Stèle avec deux champs épigraphiques et double sommet arrondi (MAD 215).
2. *Idem*, un des deux champs n'a pas été rempli (MAD 215).
3. *Idem*, esquisse des deux formules initiales aux dieux Mânes, les deux champs n'ont pas été remplis (MAD 1510).
4. Cippus à fronton triangulaire et balustrade décoré d'une rosace, avec deux champs épigraphiques (MAD 925).
5. Cippus à huit champs épigraphiques dont deux circulaires entourés d'une guirlande, trois cantons séparés par des guirlandes et trois épitaphes inscrites sur trois colonnes sur la base (MAD 32).



Les mausolées — Le nombre des mausolées est estimé actuellement à une cinquantaine dont une dizaine est connue par leurs inscriptions gravées sur des linteaux ou frises, seules parties conservées du monument ou, dans un cas, sur des plaques de marbre. D'autres mausolées sont connus par les vestiges qui en demeurent sur les pentes de la nécropole occidentale ou sur le plateau qui les domine. L'un d'eux est bien conservé en élévation (45) sur un domaine privé. C'est un *columbarium*, type de mausolée qui comportait des niches qui abritaient les restes des défunts ; conservé en élévation, il présente dans la pièce axiale trois niches où étaient placées les auges en calcaire qui contenaient les restes osseux brûlés des défunts de la famille des *Remmii* (fig. 250-251). Chaque auge était fermée par une plaque encadrée dans des glissières. Il ne subsiste que le soubassement d'un mausolée dans la nécropole du Sud. Dans celle du Nord-Est, l'hypogée (8) devait aussi abriter dans les séries de trois niches rectangulaires aménagées sur les trois parois des urnes ou des auges cinéraires d'une famille païenne avant d'être transformé en monument chrétien. Les mausolées sont le reflet de la prospérité des notables de Dougga et, pour la plupart, ils doivent avoir été édifiés aux II^e et III^e siècles. C'est le cas de celui qui, au milieu du III^e siècle, a reçu les cendres de Q. Maedius Severus, décédé à 85 ans, qui, avec sa fille, avait en 119 érigé le temple de la Fortune ; il avait été un personnage marquant de la vie politique locale. Les textes gravés sur le mausolée de L. Iulius Felix Cupitianus Mellitus et de Viria Rogata, découvert anciennement et dont l'emplacement est actuellement perdu, donnent une image pleine de relief sur la mentalité et la culture des notables de *Thugga* à la belle époque du milieu du II^e au milieu du III^e siècle.



Fig. 250. Le columbarium des Remmii

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).

Ce *columbarium*, construit à flanc de colline, domine à l'ouest la nécropole occidentale. Conservé sur 6 m de hauteur, il mesure 18 sur 15 m et comprend cinq pièces voûtées dont celle du milieu comporte trois niches. Une seule auge est encore en place.



Fig. 251. L'auge de C. Remmii Sallustianus, in situ dans le columbarium des Remmii
(MAD 1028, cl. L. Maurin).

« Consacré aux Dieux Mânes. Ici gît C(aius) Remmii Sallustianus, fils de [...] ; il a vécu sans reproche 58 ans ». Le nom du défunt, C(aius) Remmii Sallustianus se lit sur l'épithaphe, très mutilée, gravée sur la face visible de l'auge. Deux autres auges, découvertes dans le voisinage du *columbarium*, avec les épithaphe de Corenia Victoriana et de Q. Nonius Crescens, pourraient en provenir.

Les épitaphes rupestres — Les épitaphes gravées directement sur le rocher sont extrêmement rares ; on en dénombre seulement quatre, repérées dans la nécropole du Nord-Ouest, à l'est du cirque, qui concernent la famille des Perelii ; une autre se trouve en contrebas de la falaise, à l'ouest du sanctuaire de Saturne (fig. 252). La présence d'une tombe d'époque romaine, installée à l'intérieur de l'une des cavités de la paroi rocheuse du Kef Dougga, vient confirmer l'étendue de l'espace funéraire romain (fig. 253). Plusieurs stèles ont été remployées dans les murs modernes de ces abris.



Les rites et les pratiques funéraires

La connaissance des rites funéraires est encore très lacunaire, car les fouilleurs du début du XX^e siècle n'étudiaient pas les restes osseux ; depuis, peu de tombes ont été fouillées à l'exception de quelques sondages des équipes tunisienne ou tuniso-allemande, implantés dans la nécropole du Nord-Ouest, mais restés inédits à ce jour.

L'inhumation

L'inhumation était de coutume dans les pratiques funéraires numides à l'exception des crémations de périnataux dans le sanctuaire de Baal-Saturne jusqu'en 80 apr. J.-C. Cette pratique de l'inhumation a été conservée dans la nécropole romaine du Sud, autour du mausolée libyco-punique dit d'Atbân : une série de tombes est alignée dans le sens est-ouest, la face inscrite des stèles est tournée vers le sud ; les défunts devaient être enterrés Nord-Sud avec la tête au Nord. Malheureusement ces tombes ne sont pas datées : s'agit-il d'une survivance des pratiques funéraires parmi la population autochtone ? Dans la nécropole du Nord-Ouest, un coffre composé de six dalles posées de chant et de deux dalles de couverture, correspondant sans doute à une inhumation, était surmonté par une stèle portant l'épithète d'Instanius Ingenuus ; plusieurs auges en pierre, pillées et non datées, sont visibles dans cet espace funéraire. L'inhumation est très mal attestée pendant les trois premiers siècles, faute de fouilles spécifiques. Elle deviendra la règle dans les tombes mosaïquées, les sarcophages chrétiens et les cistes vandales ou byzantins précoces.

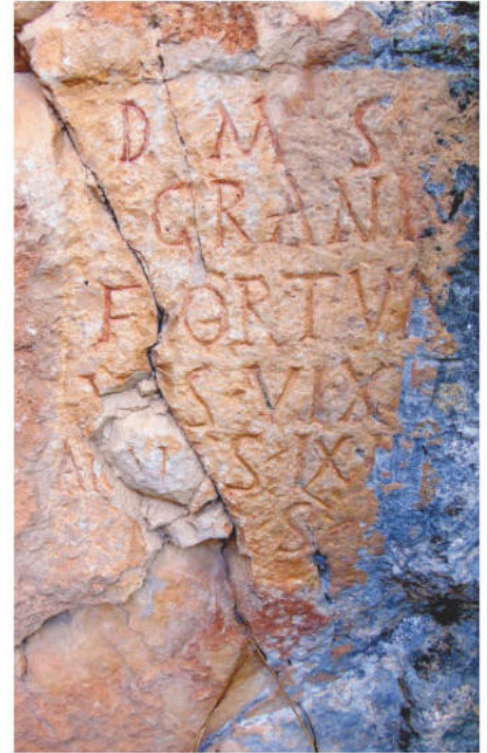


Fig. 252. Épitaphe rupestre de [?] Granus Fortunius
(DFH 159, MAD 474 ; cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes, [?] Granus Fortunius qui a vécu sans reproche 63 ans repose ici ».

La surface du rocher a été aplanie pour graver l'épithète, encadrée d'une moulure.

Une lézarde, due aux secousses sismiques de cette zone, a entraîné des contraintes pour la mise en page de la partie gauche de l'inscription.

En haut, à gauche

Fig. 253. Une tombe d'époque romaine est placée à l'intérieur de l'une des cavités de la falaise du Kef Dougga
(cl. H. Abidi, © INP/ AOROC).

La crémation

Une nouvelle pratique se répand avec les colons italiens, arrivés avec la tradition de la crémation, rite qui a été adopté par les habitants de la *civitas*. Les restes osseux du corps et les offrandes sont brûlés à 600° sur le bûcher, puis ramassés et placés dans un contenant dont le type varie selon la catégorie de monument funéraire choisi. Dans le cas des stèles et des cippes, une fosse est creusée dans laquelle est placée l'urne cinéraire, généralement un vase culinaire neuf en céramique commune de fabrication locale, souvent une marmite dont deux modules ont été distingués ; sont ajoutés les biens du bûcher, souvent une lampe qui donne un indice chronologique fiable et d'autres offrandes dont des vases à parfum (*unguentarium*). L'urne est fermée par un plat à cuire ou une marmite, neuf et posé à l'envers qui fait office de couvercle (p. 260-261, fig. 304, 305). D'autres mobiliers (lampe, vaisselle, etc.), désignés comme biens de la tombe, pouvaient être déposés lors des « funérailles ». Après avoir calé l'urne avec des pierres, la fosse est rebouchée et recouverte d'une pierre plate ou table funéraire (*mensa*) destinée à recevoir des offrandes lors des commémorations. Cette *mensa* peut être lisse ou creusée de quatre ou cinq cupules circulaires (fig. 254), éventuellement losangique au centre ou d'une *tabula ansata*, espace rectangulaire plat (la *tabula*) avec deux anses en forme de queues d'aronde ; les liquides s'écoulent entre la stèle et la *mensa*. La stèle est fichée en terre sur la hauteur de la partie dégrossie derrière la *mensa*, la face inscrite tournée vers celle-ci (fig. 255) ; le cippe est généralement placé au-dessus de l'urne, mais les données de fouille font défaut. Les restes brûlés pouvaient être mis dans un coffret en métal (fig. 256). Dans un mausolée, les cendres étaient déposées dans une auge en calcaire, fermée par un couvercle enchâssé dans une glissière. Les restes brûlés pouvaient être mis dans un coffret en métal.



Fig. 254. *Mensa* décorée d'une grande cupule circulaire centrale et de quatre cupules circulaires de petite dimension
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

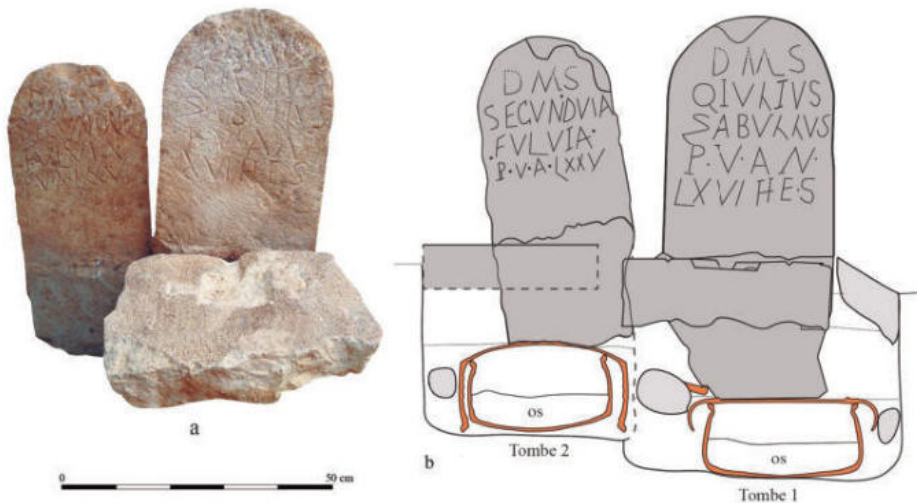


Fig. 255. Les tombes de Q(uintus) Iulius Zabullus et de Secundula Fulvia dans la nécropole du Nord-Ouest
(cl. Ali Chérif, restitution, S. de Larminat).

Les tombes sont signalées par des stèles ; la *mensa* est creusée d'une *tabella ansata* ; restitution post-fouille et hypothèse de restitution avec les urnes.

Épitaphe de Q. Iulius Zabullus (à droite).
« Consacré aux dieux Mânes. Q(uintus) Iulius Zabullus a vécu pieusement 66 ans. Il repose ici ».
Épitaphe de Secundula Fulvia (à gauche)
« Consacré aux dieux Mânes. Secundula Fulvia a vécu 75 ans sans reproche ».



Fig. 256. Coffret métallique contenant des ossements humains, sans doute d'époque romaine
(cl. Th. Ben Markhad, © INP/AOROC).

Les défunts

Les épitaphes indiquaient ordinairement le nom des défunts et leur âge. Ces éléments sont, certes, précieux pour les études onomastiques et démographiques. Dans l'ensemble, on a affaire pour ces textes à un formulaire banal qui se répète à l'infini et dont les éléments sont les suivants : formule initiale d'invocation aux dieux Mânes, nom du défunt ou de la défunte, suivi de son âge et de l'indication que l'épitaphe correspond à l'emplacement de la tombe. On a ainsi des centaines d'exemplaires : *consacré aux dieux Mânes, un tel ou une telle a vécu sans reproche tant d'années ; il ou elle repose ici*. Ce formulaire, extrêmement simple exclut toute référence à l'activité du défunt pendant son existence, à quelques exceptions près : quatre épitaphes l'évoquent, mais il ne s'agit alors que du domaine culturel (trois enseignants, un peintre) ; une dizaine d'autres sont rédigées sous la forme d'un poème, et font référence encore au domaine culturel.

Cette uniformité des textes funéraires rend très aléatoire la datation des monuments funéraires. Des critères stylistiques ne permettent que trop rarement de l'approcher, comme on a pu le faire, par exemple, pour la grande stèle d'un couple de la nécropole nord. On a aussi quelques défunts connus par des inscriptions publiques qui sont, elles, souvent bien datées : un cas exemplaire, déjà évoqué, est fourni par les défunts de Henchir Afria qui ont offert le sanctuaire de *Caelestis* (p. 66). Ces exceptions mises à part, les critères épigraphiques et stylistiques des monuments donnent une fourchette de datation très large. L'apport de l'archéologie peut être déterminant pour préciser la chronologie des épitaphes et celle des différents types de sépultures. L'analyse anthropologique des ossements brûlés des défunts permet de mesurer l'ossature, de déterminer le genre, d'évaluer l'âge des défunts et de le comparer à l'âge indiqué par l'épitaphe. Dans le cas de deux défunts récemment étudiés, les données anthropologiques nuancent les renseignements épigraphiques au sujet de l'âge. Les épitaphes attribuent respectivement 66 et 75 ans à Q. Iulius Zabullus et à Secundula Fulvia, alors que les analyses anthropologiques penchent plutôt vers 30 à 40 ans seulement ; (fig. 255 et 257). Mais dans ce domaine, l'étude n'en est encore qu'à ses débuts.

On a vu combien les études onomastiques que permettent les épitaphes se sont révélées précieuses pour l'analyse des composantes de la communauté *thuggensis*, le maintien du patrimoine local dans ce domaine, la romanisation progressive. L'onomastique révèle aussi le mode de répartition des espaces funéraires entre italiens et autochtones, entre les membres du *pagus* et ceux de la *civitas*. Les premiers s'approprièrent les nécropoles du Nord-Ouest et du Nord-Est comme l'atteste l'appartenance de certains défunts à la tribu de Carthage, l'*Arnensis*. Les pérégrins sont plus nombreux dans les nécropoles du Sud et du Sud-Est. La nécropole de l'Ouest illustre parfaitement l'amalgame des deux communautés, qui devint d'ailleurs un phénomène général au cours du II^e siècle.



Fig. 257. Les ossements brûlés de Q. Iulius Zabullus et de Secundula Fulvia, enterrés dans la nécropole du Nord-Ouest (cl. S. de Larminat, © INP/ AOROC).

Respectivement âgés de 66 et 75 ans d'après leurs épitaphes, les analyses anthropologiques montrent qu'ils n'avaient que 30 à 40 ans seulement ; le faible nombre de lésions dégénératives ne suggère pas un âge aussi avancé que celui gravé sur la stèle.

Chapitre XIII

Le christianisme

Il n'est pas certain que *Thugga* ait été promue évêché, car, des cinq évêques *Thuggenses* attestés par les documents ecclésiastiques entre 256 et 484, aucun n'est attribuable avec certitude à notre ville. Aucun indice ne permet non plus de savoir si elle fut ébranlée par le courant schismatique donatiste né au début du IV^e siècle à la suite de la grande persécution de Dioclétien et à l'origine d'une crise religieuse et sociale majeure en Afrique. De cette période chrétienne quelques documents nous sont parvenus qui sont d'une grande modestie si on les compare avec d'autres petits centres urbains d'Afrique comme *Mactaris/ Makthar*, *Ammaedara/ Haïdra*, *Thelepte* et *Sufetula/ Sbeitla* qui contenaient tous entre cinq et douze édifices de culte ainsi qu'une riche documentation épigraphique. Malgré les dégagements étendus, on reste à Dougga dans la moyenne des autres sites explorées, avec, le plus souvent, un à deux édifices de culte (fig. 258).

Fig. 258. La nécropole chrétienne du Nord-Est

(prise de vue par drone en 2018, © INP/ AOROC, CNRS-ENS-PSL).

L'hypogée, vraisemblablement d'origine païenne, et l'église de Victoria sont, dans l'état des connaissances, les seuls vestiges du christianisme à *Thugga*.



Les documents relatifs au christianisme ont été récemment enrichis par la découverte fortuite d'une plaque en calcaire qui était insérée dans le mur d'une construction de nature indéterminée. Elle représente sur l'une de ses faces une église en élévation ; l'auteur a pris soin de graver, sur le même dessin, l'extérieur et l'intérieur de l'édifice du culte. À droite, la façade avec l'entrée flanquée de deux colonnes, surmontée d'un fronton où l'on distingue un petit cercle, sans doute une fenêtre. À gauche, l'abside est en pierres de taille comme l'indiquent les motifs rectangulaires soigneusement alignés. Les lignes de la toiture représentent les rangées de tuiles. Pour ce qui est de l'intérieur du bâtiment, on peut voir clairement deux des colonnes qui devaient séparer la nef centrale des bas-côtés ; entre ces colonnes, des barrières ou des chancels délimitent l'espace réservé au chœur (fig. 259). Ce document important pour l'étude de l'architecture religieuse évoque la fameuse mosaïque funéraire découverte dans une chapelle chrétienne à *Thabraca*/Tabarka, datée du V^e siècle (fig. 260). Le schéma trouve d'ailleurs son reflet dans le plan des églises africaines de l'époque comme c'est à peu près le cas pour celle de Dougga.



Fig. 259. Représentation d'une église gravée sur un bloc en calcaire
(cl. M.-A. Chehidi).

Malgré la maladresse de l'exécution, on distingue clairement les principales composantes de l'édifice chrétien (L. 74 x H. 56 cm).

Fig. 260. Représentation de l'Ecclesia Mater sur une mosaïque funéraire de Tabarka
(musée du Bardo, cl. M. Ayeb © Amvppc).

Schéma d'une église représentée de l'intérieur comme de l'extérieur : porte d'entrée, nef, colonnade, table d'autel, cierges, absides etc., c'est le même principe qui figure sur la dalle ci-dessus (fig. 259).





L'église de Victoria

Découverte au début du siècle dernier, l'église a été construite avec des matériaux de remploi qui proviennent notamment du temple de Saturne et du théâtre. Elle est bâtie sur une terrasse à la limite nord-est du site, ce qui la rendait visible d'assez loin en contrebas du sanctuaire de Saturne (fig. 261). Autour, s'étendait la nécropole païenne du Nord-Est, comme le montre le nombre de stèles et de cippes funéraires découverts dans cet espace et dont plusieurs sont encore en place. C'est là que sont concentrés les vestiges archéologiques du christianisme.



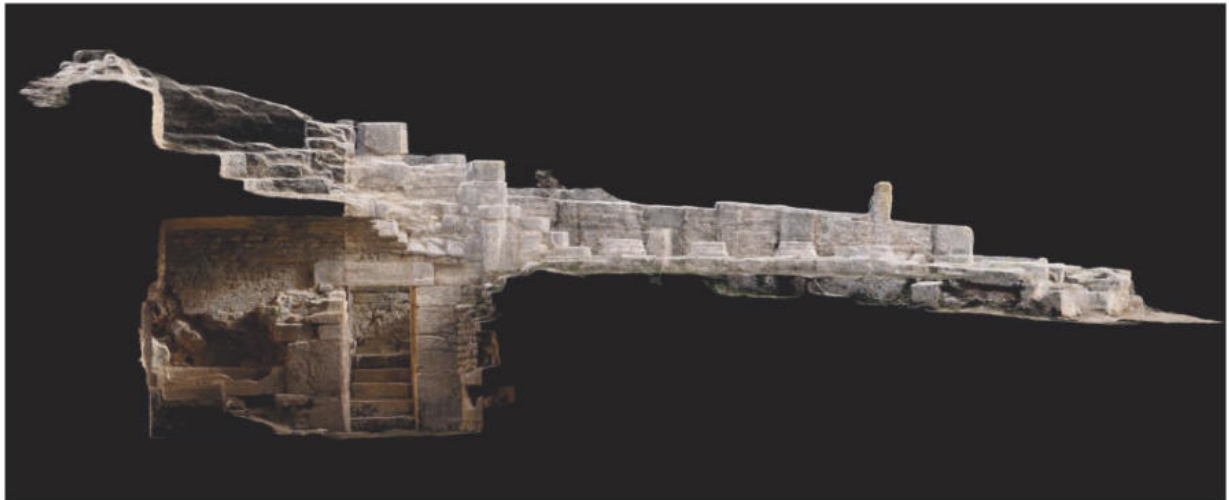
Fig. 261.
a. L'église de Victoria
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).

Deux escaliers mènent au chœur. Les bases des colonnes des portiques du sanctuaire de Saturne qui surplombe l'église, ont été remployées dans la nef. Le caisson à reliques est bien visible au milieu de la nef centrale.



b. Vue oblique 3D de l'église de Victoria
(cl. Th. Ben Makhad, © INP/ AOROC).
En bas, la crypte avec l'escalier d'accès ; en haut à gauche le *synthronos*, à droite la nef.





Le plan du bâtiment qui épouse la forme d'un trapèze (15 à 17 m au nord et 11 à 16 m à l'est), peut-être à cause de la configuration du terrain, est des plus courants : une nef centrale entièrement dallée où un caisson à reliques marque sans doute l'emplacement de l'autel et deux bas-côtés partiellement mosaïqués séparés par une colonnade dont il subsiste les seules bases attiques en remploi. Ce plan a été réalisé avec de nombreuses irrégularités qui font croire que la basilique a réutilisé un édifice plus ancien ; elles ont été aggravées par l'ajout de plusieurs annexes en liaison avec le culte des martyrs qui semble avoir été très vivace dans cette communauté, comme l'attestent plusieurs inscriptions. On accédait à l'abside qui a conservé son *synthronos* (la banquette réservée aux membres du clergé) par deux volées de marche entre lesquelles un soupirail permettait d'éclairer une crypte, accessible aussi par deux escaliers latéraux (fig. 338). L'aménagement de ce type d'espace en sous-sol n'est pas la règle dans les édifices de culte chrétien d'Afrique, ce qui en fait une originalité à Dougga. Sa fonction est essentiellement funéraire. C'est le cas ici puisqu'on y a découvert cinq sarcophages dont deux, d'enfants, sont abrités dans une niche. Mais celui qui attire l'attention est visible sous le soupirail. Il s'agit de celui d'une certaine *Victoria san(c)timoniale* (sic), c'est-à-dire une vierge consacrée, comme nous l'apprend le bref texte gravé dans un cartouche sur le couvercle de la cuve (fig. 262). Cette précision est assez exceptionnelle pour les moniales, contrairement à celle qui concerne les moines, plus fréquemment rencontrée.

c. L'église de Victoria, coupe en 3D
(cl. Th. Ben Makhad, © INP/AOROC).

L'édifice mesure 16 m de longueur. Sous le chœur, surélevé d'un mètre par rapport à la nef, on voit une des deux portes d'accès de la crypte.

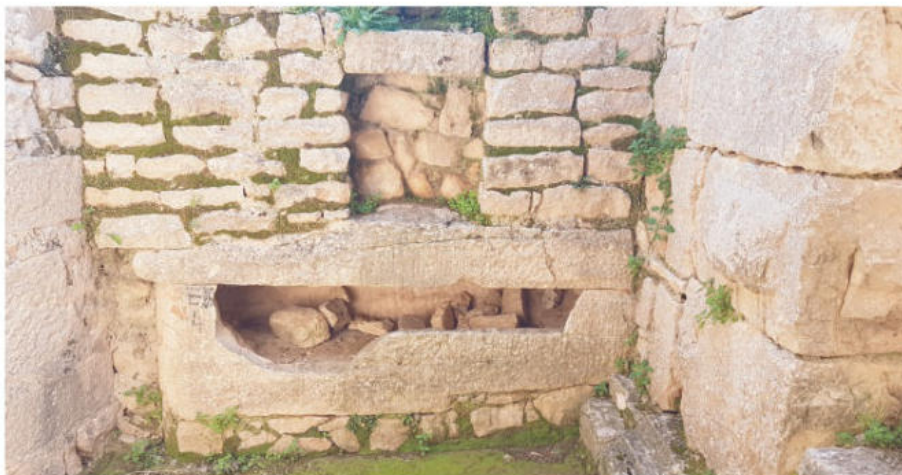


Fig. 262. Le sarcophage de Victoria. Sur le bord du couvercle, épitaphe de la moniale Victoria
(C. 27336, cl. F. Béjaoui).

« Victoria, vierge consacrée, repose en paix ».

Il s'agit peut-être d'une inhumation privilégiée promue par les fidèles qui voulaient un contact le plus proche possible avec le corps des saints ou avec leurs reliques. C'est sans doute le cas, comme le donne à penser la découverte à quelques mètres de l'église d'une dédicace gravée sur une dalle en calcaire qui évoque des banquettes à usage rituel offertes aux frais de fidèles à des martyrs, vraisemblablement locaux, à l'occasion de l'accomplissement d'un vœu. Ce culte des saints est attesté sur une autre inscription trouvée dans une exèdre qui dépend de l'église, située au sud-ouest, où plusieurs sarcophages ont été installés. La dédicace, dont les lettres étaient peintes en rouge, évoque au « nom de Dieu et des martyrs » (DFH 45) la construction dans les mêmes circonstances d'un portique de l'église. Il est notable que ces textes témoignant de la ferveur pour le culte des saints ne soient pas les seuls rencontrés à Dougga puisque deux autres fragments d'inscription nous sont parvenus qui mentionnent les reliques de martyrs (Vincent et Théodore entre autres.) auxquels des chapelles étaient consacrées dont nous ignorons totalement l'emplacement sur le site.

Enfin un autre espace jouxtant l'église, mais sans communication avec elle, a été aménagé à l'opposé de l'exèdre. Une niche a été percée dans l'axe du mur du fond. Rien ne permet d'en identifier la fonction, elle aurait pu abriter soit des reliques, soit un moyen quelconque d'éclairage, des cierges ou des lampes. Comme pour l'église, plusieurs sarcophages ont été placés à l'entrée ainsi qu'à l'intérieur.

L'hypogée

La deuxième construction de ce secteur est un hypogée ou caveau funéraire installé sur une terrasse qui surplombe d'une vingtaine de mètres l'église de Victoria. Son plan est presque carré (un peu moins de 4 m de côté) et ses murs comportent douze niches de 18 sur 16 cm, trois sur chaque côté : on a pu y loger des lampes ou des cierges pour éclairer le local. Leur aménagement dans cet espace précis ne peut être le fruit du hasard, ils ont pu avoir une fonction semblable à celle de l'annexe de l'édifice de culte (fig. 263).

À l'extérieur, une série de sarcophages en calcaire, enlevés aujourd'hui, ont été répartis des deux côtés de l'escalier qui mène à l'intérieur. C'est à proximité immédiate de cet accès que deux tombes présentent la particularité d'avoir comme couverture une épitaphe en mosaïque avec ou sans représentation du défunt à la manière des stèles païennes, ce qui n'est pas une nouveauté ou une originalité en soi, car le territoire actuel de la Tunisie en a offert des centaines. Elles sont cependant plutôt chrétiennes à quelques très rares exceptions dont fait partie l'une de celles de Dougga (fig. 264). C'est ainsi qu'on y découvre en tête du texte l'invocation aux dieux mânes, *Dis Manibus Sacrum*, abrégée sous la forme *DMS*, ce qui est tout à fait banal dans un contexte funéraire païen, mais l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'une sépulture chrétienne.



Fig. 263. L'hypogée
(cl. A. Khéchine).

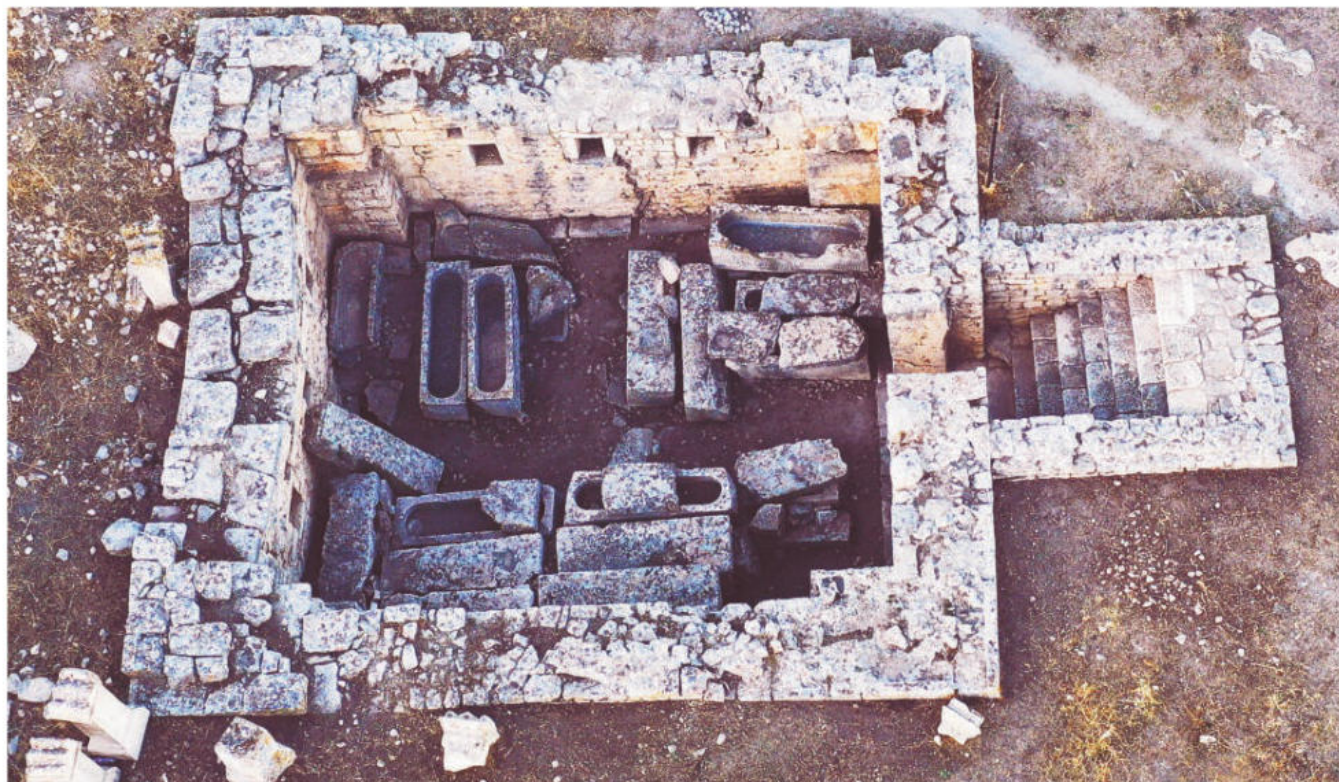


Fig. 263a - L'hypogée

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).

Enfermé dans un mur épais, l'hypogée a la même orientation que la basilique, ouest/sud/ouest-est/nord/est, avec l'escalier sur le côté est. Il est encore rempli de cuves de sarcophages.



Fig. 263b. Vue oblique en 3D de l'hypogée

(cl. TH. Ben Makhad, © INP/ AOROC).





Fig. 264. Mosaïque avec l'épithaphe et le portrait d'un jeune enfant, DFH 162 = MAD 934

(musée national du Bardo,

© AMVPPC, d. Salah Jabeur).

« Consacré aux dieux Mânes. Q(uintus) Papirius Fortunatianus Eusebius, enfant d'une très grande bonté et d'une très grande intelligence, qui a vécu 6 ans (?) ».

Date : IV^e siècle.

La seconde mosaïque funéraire est celle de Vitellius Crispinus ; elle présente, contrairement à la première, un caractère chrétien certain avec l'emploi de la formule « in pace ». L'hypogée est en grande partie rempli de sarcophages. La face antérieure de quelques-uns d'entre eux est décorée de strigiles au centre desquelles on a représenté des motifs symboliques comme un canthare accosté de dauphins (fig. 265).

Enfin, comme dans d'autres grands centres urbains antiques d'Afrique (*Thuburbo Maius*, Jbel Oust ou *Sufetula*), certains temples païens ont été, dans l'Antiquité tardive (IV^e-VII^e siècles), réaménagés en totalité ou partiellement en édifices de culte chrétien. On a voulu reconnaître cette transformation dans les aménagements tardifs de l'ancien sanctuaire de *Caelestis* (T14). Cette hypothèse est difficilement soutenable en l'absence d'indices autres que celui de l'existence d'une abside dans la partie postérieure du temple. Bien plus vraisemblable est l'hypothèse de la conversion du capitole en église : elle expliquerait que le monument ait été conservé intact. La présence très modeste du christianisme à Dougga dans l'Antiquité tardive n'a rien pour étonner. Elle correspond au déclin irrémédiable de la ville à partir de la fin du IV^e siècle, qui contraste vivement avec la splendeur qu'elle avait connue aux II^e et III^e siècles. Il explique que la promotion de la cité comme évêché soit des plus douteuses, ce qu'inclinent d'ailleurs à croire la pauvreté des vestiges archéologiques, et notamment l'absence d'un baptistère. La conversion du capitole en église, si elle est un jour confirmée, ne pourrait être qu'une parenthèse dans ce long effacement, comme la construction de la forteresse byzantine n'a été qu'une affirmation passagère de la puissance de l'État dans un monde où son maintien a été chaque jour plus problématique au cours du VII^e siècle.

Un décor végétal stylisé remplit une grande partie du pavement. Un orant, vêtu d'une tunique blanche, se tient debout devant un coffre ; de sa main droite levée, il fait un geste de bénédiction, à moins que ce ne soit celui d'un orateur, les deux correspondant aux qualités que prête le texte au jeune Eusebius. L'attitude serait chrétienne dans le premier cas, profane dans l'autre. On peut interpréter le décor végétal comme une image de la félicité paradisiaque de l'au-delà ; mais un tel décor est reproduit à profusion dans le répertoire des mosaïques profanes. Par suite, la question a été posée de savoir si Eusebius était païen ou chrétien, les mosaïques tombales africaines étant généralement chrétiennes. Mais on est bien en milieu païen dans le cas de cette tombe où l'on ne peut noter aucun indice patent de christianisme, et on a noté l'invocation aux dieux Mânes (DMS). Cette tombe peut être datée de la fin du IV^e siècle, et l'emploi de la mosaïque ne l'interdit pas.

Le défunt porte un prénom et deux surnoms, suivant la tradition des notables restés fidèles aux usages anciens de la dénomination. La tradition se retrouve aussi dans l'attitude du jeune défunt et dans l'atmosphère profane que l'on a voulu créer. Malgré son âge (s'il a été lu correctement, le pavement étant très détérioré à cet endroit), on a voulu le présenter comme un notable africain du Bas-Empire, membre de cette classe cultivée, demeurée très souvent païenne, fière de sa fidélité à Rome et à son héritage.



Fig. 265. Sarcophage de l'hypogée à la cuve ornée d'un canthare accosté de deux dauphins (cl. F. Béjaoui).

Le canthare symbolise ici l'immortalité et la résurrection. Il est accosté par deux dauphins qui, réputés comme amis de l'homme, comptent parmi les plus anciens symboles du christianisme.





L'église de Victoria, vue d'ensemble
(cl. A. Khéchine)





LIVRE 5

Vie quotidienne et vie culturelle

(...) Cela ne veut pas dire que je rougirais de ma patrie (Madaure), même si nous étions encore dans la ville de Syphax. Mais après la défaite de ce prince, la faveur du peuple romain nous fit passer sous la domination du roi Massinissa ; plus tard notre cité fut fondée à nouveau par l'établissement de vétérans ; et nous sommes maintenant une colonie florissante. Dans cette colonie, mon père a occupé le haut rang de duumvir [maire], après avoir passé par tous les honneurs ; et sa situation dans l'État, depuis que je fais partie de la curie, je la conserve sans déchoir, aussi honoré, je l'espère et aussi considéré.

(Apulée, *Apologie*, 24).

Aux II^e et III^e siècles, sous les Antonins et les Sévères, Dougga donnait un bel exemple d'une ville numide parfaitement adaptée au style et au mode de vie des Romains. La communauté des colons carthaginois a joué un rôle moteur pour les notables numides qui ont rapidement réussi à participer au gouvernement et à la gestion de leur ville. Cette évolution n'a pu être réalisée sans une adhésion totale et sans condition de leur part à la romanité et à la culture latine. À *Thugga* comme ailleurs, l'autorité impériale n'a pas ménagé la promotion à la citoyenneté romaine pour gagner leur concours, et elle est allée jusqu'à en admettre certains dans l'ordre équestre ; en retour, ils étaient à la fois acteurs et garants de la diffusion chez eux du style de vie romain.

À Dougga, à la belle époque on parlait le latin et plus rarement le grec et un enseignement au moins primaire y était assuré ; des maîtres d'écoles, des orateurs, des avocats et des juristes y vivaient. Les équipements publics offraient une large palette de distractions et autant de promenades. La nuit, lorsque la place de la Rose des Vents, le marché et le forum étaient fermés à la circulation, lorsqu'avaient pris fin les rites de la vie politique et religieuse, il restait toujours des lieux ouverts pour animer la fin de journée. Les thermes, les *hospitalia*, les auberges, les tavernes, certaines maisons et commerces offraient une riche gamme de jeux et de plaisirs. Du reste, le quotidien des *Thuggenses* s'est enrichi, depuis 168/169, du théâtre où l'on assistait, sous le nom de « jeux scéniques », à des spectacles variés. Au plus tard sous Caracalla, sous le nom de cirque, un vaste champ complétait déjà le répertoire ludique en abritant régulièrement des courses de chars ; il fut monumentalisé sous le dernier des Sévères, en 225.





Chapitre XIV

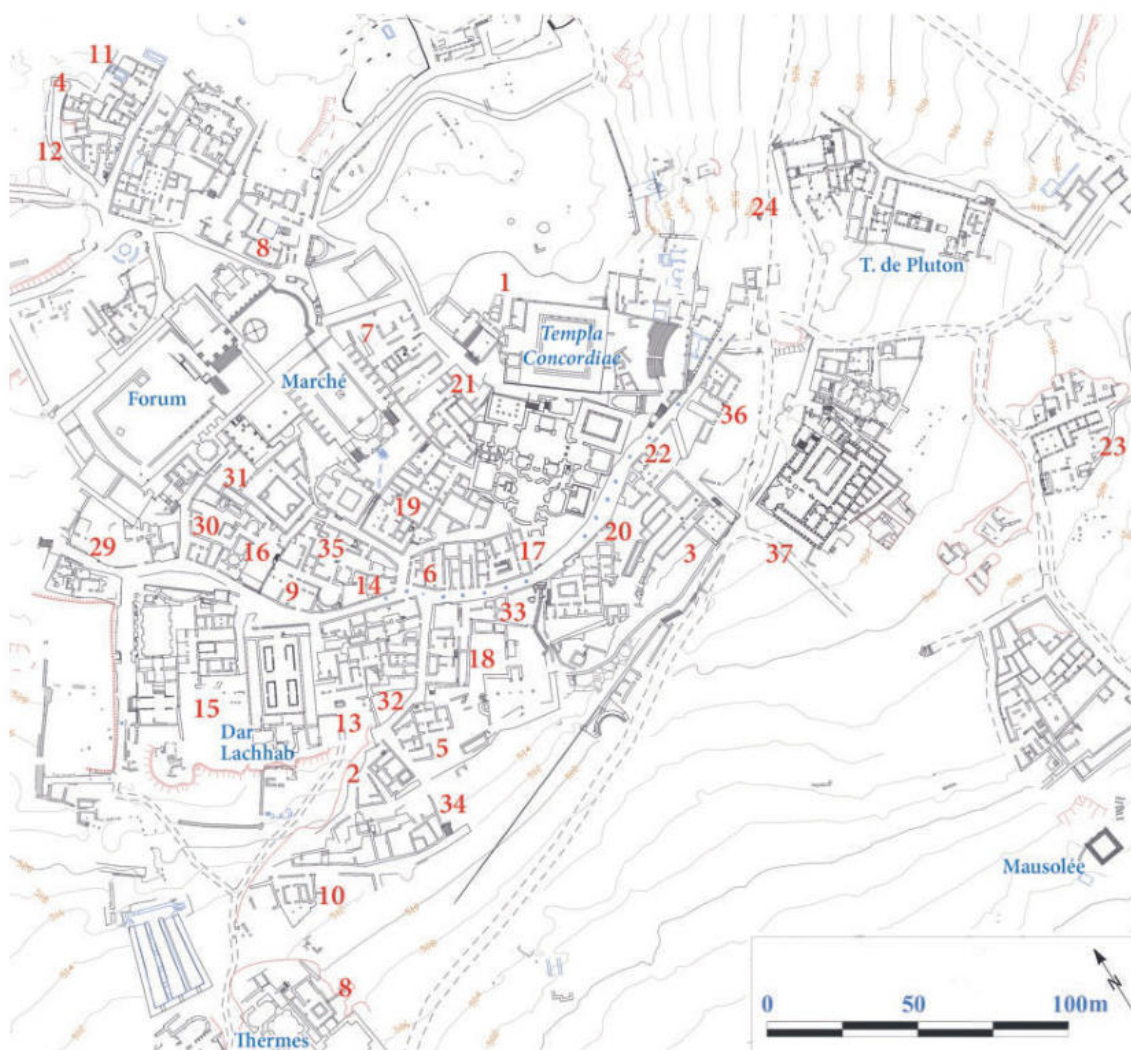
Les maisons (*domus*) et les exploitations privées

En général, et à l'exception des maisons de riches et de gens de condition moyenne, l'habitat antique en Afrique est imparfaitement connu. On ignore tout des demeures des pauvres qui constituaient pourtant l'essentiel de la population urbaine. Le plus souvent, ils se contentaient de logis temporaires faits de matériaux de durée précaire, de tentes et de cabanes que l'archéologie n'a pas encore réussi à mettre en lumière. Il est impossible dans l'état des connaissances d'évaluer le nombre de maisons que comptait Dougga. On en connaît plus ou moins bien une trentaine et on dispose de plans et de dessins assez précis d'une dizaine de maisons seulement. Dans cette liste, il convient de reconsidérer les « maisons » au *Trifolium* et de la Gorgone qui, on le verra plus loin, n'étaient sans doute pas des demeures privées.

Dougga était une ville où il y avait des espaces de jeux, de repos et d'accueil dont on parle peu, faute de les reconnaître sur le terrain. D'autres équipements étaient conçus pour le visiteur, où il pouvait se rafraîchir, s'approvisionner, voire passer la nuit.

Fig. 266. Les maisons de Dougga étagées sur le flanc sud-est du site
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).





Les maisons

Dans l'agglomération, la majorité des maisons (les *domus*), qui ont été explorées étaient exclusivement réservées à l'habitation. Exceptionnellement on a identifié des édifices où pouvaient se dérouler des activités agricoles ou industrielles, comme dans celui de la Gorgone (M23). C'est dans la banlieue et dans la campagne que l'on construisait des *villae*, demeures associées à des locaux agricoles. Parmi les habitations, beaucoup sont bâties dans le voisinage du centre urbain, ce qui est lié à la progression de la fouille du site, mais aussi au fait que ce sont des demeures de notables. Le nom que leur ont donné les archéologues vient souvent d'une mosaïque historiée qui décorait leur sol.

Plans et topographie

Le type de maison nord-africaine dominant est celui des plus anciennes habitations méditerranéennes. On en connaît des exemples dans les villes puniques de Kerkouane et de Carthage, avec le dispositif classique d'un rez-de-chaussée doté d'une cour centrale, simple ou à portiques, autour de laquelle se distribuent les pièces servant aux activités ménagères, au stockage des provisions, à la cuisine, au bain et à l'accueil des invités. L'étage était exclusivement occupé par les chambres à coucher.

Fig. 267. Les maisons de Dougga
(© V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Maisons / *hospitalia* ou édifices économiques
(n° en bleu foncé)

M1. aux Rochers. M2. de Marsyas. M3. des Trois Masques. M4. Mitoyenne. M5. anonyme I. M6. des Angles. M7. des Échansons. M8. d'Éros et de Psyché. M9. d'Asicia Victoria (?). M10. anonyme II. M11. de l'Huilerie. M12. du dieu Océan. M13. des Pêcheurs. M14. de la Fontaine. M15. de Vénus. M16. de l'Aurige. M17. *Omnia tibi felicia*. M18. de la Grande Porte. M19. des Belles Voûtes. M20. de Dionysos et d'Ulysse. M21. des Escaliers. M22. du Labyrinthe. M23. Édifice de la Gorgone. M24. du Canard et des Saisons. M25. aux Hastes. M26. anonyme IV. M27. anonyme V. M28. de la Rose des Vents. M29. du dieu du Vent. M30. aux Deux Réservoirs. M31. aux Deux Fontaines. M32. anonyme II. M33. au Bassin semi-circulaire. M34. à la Citerne ovale. M35. des Thermes privés. M36. anonyme III. M37. *Hospitalia* au Trifolium. M38. des Cyclopes.

Les maisons de Dougga ont évolué en s'agrandissant et en se dotant d'équipements que les progrès techniques propres aux Romains permettaient d'introduire. C'est dans la maison de Dionysos et d'Ulysse qu'il est possible d'observer ces transformations en trois étapes qui l'ont convertie de simple logis au I^{er} siècle à une demeure luxueuse vers la fin du II^e siècle.

L'architecture de ces maisons était d'une grande diversité commandée par le relief et par d'autres contraintes ou exigences comme le climat, le goût du propriétaire et la configuration du terrain choisi. La nécessité de s'adapter à la topographie conduisait les *Thuggenses* à doter leur habitat d'un étage directement accessible depuis la rue et d'un étage inférieur installé sur une terrasse plus basse. Ce dispositif est repérable dans les maisons le long de la rive sud de la Grande rue courbe, depuis le temple dit Dar Lachhab jusqu'au croisement avec la Grande rue transversale dont celles de la rive sud adopte le même principe. On a rapproché à tort ce dispositif des maisons à étage souterrain de *Bulla Regia*, où les deux niveaux étaient identiques et occupés en fonction des saisons, l'hiver au rez-de-chaussée, à la recherche de la chaleur, l'été en bas, à la recherche de la fraîcheur.

Ici, les étages supérieurs sont trop ruinés pour que leur utilisation soit connue. Leur première fonction était d'assurer le lien entre l'entrée principale et l'étage inférieur. Outre le vestibule, le niveau supérieur pouvait seulement comprendre une ou deux pièces, car l'étroitesse de l'espace rendait impossible l'agencement de plusieurs pièces et d'un couloir. En fait, cette architecture à étage inférieur n'est attestée que dans de rares maisons aménagées sur la pente sud à forte inclinaison, et elle est peu diffusée ; dans l'état des connaissances, on ne la distingue clairement que dans les maisons de Dionysos et d'Ulysse (M20), du Canard et des Saisons (M24) et dans l'édifice au *Trifolium* (M37). Sur la rive nord de la Grande rue courbe, un escalier donne accès à l'étage de la Maison des Trois Masques (fig. 268). En revanche, sur le plateau au nord et autour du quartier du forum, il n'existe que des maisons de plain-pied ou avec des demi-étages accessibles par un escalier qui compense la déclivité du substrat.

Fig. 268. L'escalier d'accès à l'étage de la maison des Trois Masques
(cl. H. Abidi, © INP/ AOROC).





Les plus beaux exemples de l'architecture domestique sont les maisons à cour centrale entourée d'un péristyle. En général, les pièces ne s'étendaient que sur deux côtés du portique, rarement sur trois. Cette architecture à cour centrale et portiques est adoptée dans les maisons de Dionysos et d'Ulysse, des Échansons (M7), des Escaliers (M21) et *Omnia tibi felicia* (M17), toutes bâties sur des terrains propices à un plan quadrangulaire. Il en va différemment lorsque la parcelle disponible est une bande très étroite (dite en lanière), ce qui oblige l'architecte à rejeter la cour sur un côté, comme dans les maisons de la Fontaine (M14), du Canard et des Saisons, et des Trois Masques (M3). Une bonne illustration en est donnée aussi par la maison du Labyrinthe (M22, fig. 269-270).

Dans l'ensemble, et en comparaison avec des habitations d'autres villes, comme *Thysdrus* où la superficie des habitations atteint parfois 3 000 m², les maisons de Dougga ont une surface réduite ; elle varie de 123 m², étendue

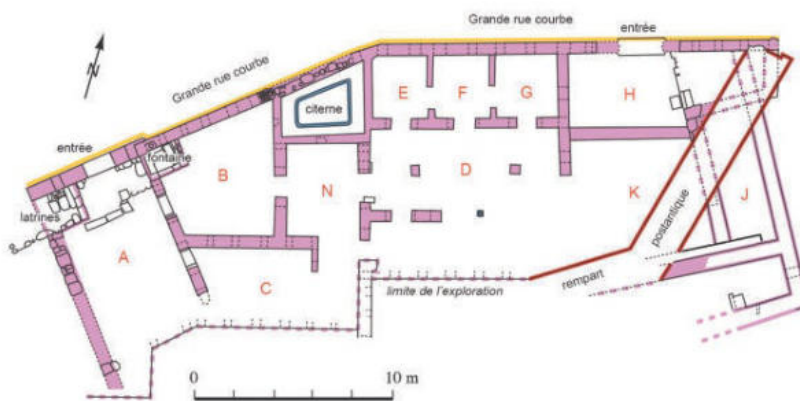


Fig. 269a. Plan de la maison du Labyrinthe
(d'après R. Stutz, *Thugga II*, Abb. 8 ;
DAO Chr. Bailly, © INP/AOROC).

La maison du Labyrinthe doit son nom à la mosaïque qui décorait le vestibule (A). Elle s'étend d'ouest en est le long de la Grande rue courbe, en contrebas de 1,50 m en moyenne par rapport à cette rue. Sa superficie est de 432 m². L'entrée était placée près de l'angle nord-ouest. Du vestibule, deux portes donnaient accès aux salles B, N et C que leur surface et leur décoration invitent à considérer comme les pièces de réception de la demeure. La salle B comportait une fontaine au milieu du mur nord (fig. 269c). De la salle C, on passait dans les appartements privés. Au centre s'étend un vaste *impluvium*, réceptacle des eaux de pluie (D), sur lequel donnent de petites pièces E, F, G qui doivent être des chambres ; on en compte trois du côté nord ; la composition du côté sud est incertaine. À l'est, la destination des salles J et K n'a pu être déterminée. La maison se signale par son confort qui ressort du nombre et de la dimension des pièces, mais aussi de la citerne, des latrines, de la fontaine ; son agrément vient des belles mosaïques géométriques qui pavent toutes les pièces, à l'exception de la salle H qui a une entrée particulière et a pu être l'écurie ; on a aussi relevé des vestiges de peintures et de stucs qui ornaient les murs. La maison date du dernier tiers du II^e siècle. Elle reflète la prospérité du site à l'époque antonine (la construction a dû être achevée vers 160) et le style de vie d'un notable de Dougga. La façade sud et le côté est ont été fortement perturbés à basse époque (VII^e-VIII^e siècles ?) par l'érection de l'enceinte postantique.

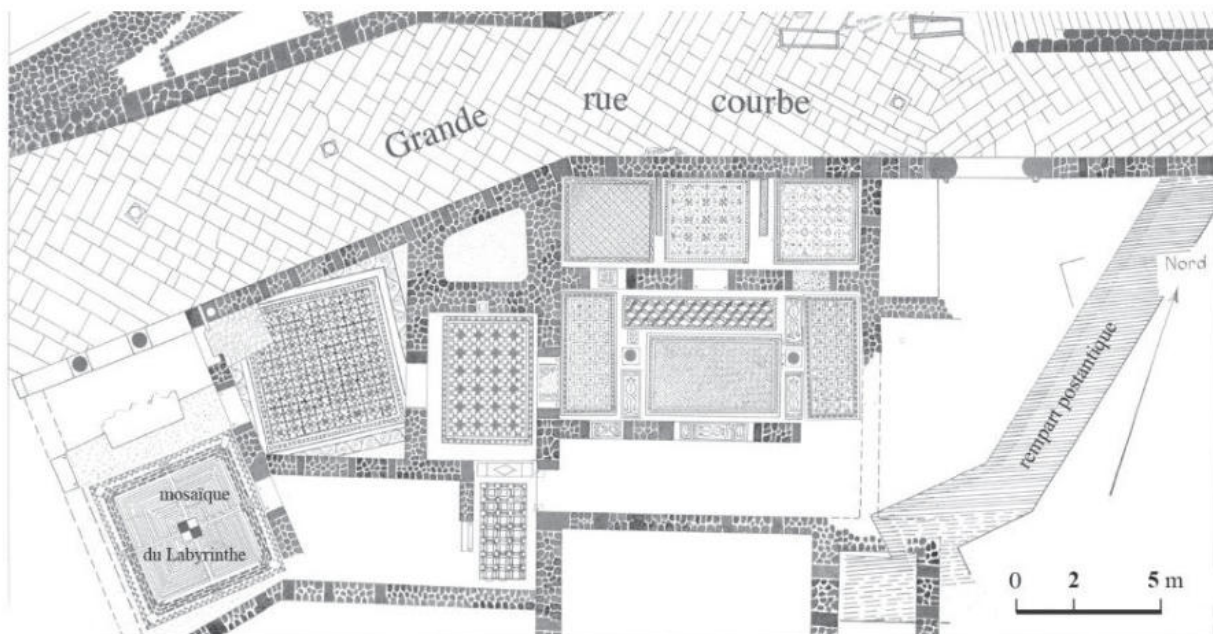


Fig. 269b. Les mosaïques de la maison du Labyrinthe
(P. Carrère, Archives de l'INP).

Les sols de l'entrée, des salles de réception, de l'*impluvium*, des pièces d'habitation sont couverts de tapis de mosaïque.





estimée de la maison de Marsyas (M2) à près de 500 m² dans le cas de la maison de Dionysos et d'Ulysse (M20). Certaines maisons qui occupaient à l'origine une grande surface ont été divisées par l'effet de l'héritage, comme cela fut le cas de la maison de Vénus (M15) qui dut faire place au temple des Victoires de Caracalla (p. 172, fig. 184) ; dans la maison du Canard et des Saisons (M24), on construisit un étage accessible par un escalier situé à l'entrée ; parfois aussi, le propriétaire a aménagé une boutique ou un atelier donnant sur la rue.

Accès et seuils

La plupart des maisons, notamment celles qui sont pourvues d'étage, avaient au moins deux entrées et certaines étaient monumentales et conféraient à la maison l'aspect d'un hôtel familial. L'absence de trottoirs contraignait de surélever l'entrée par rapport à la chaussée. Parfois, le seuil empiétait sur la rue, comme c'est le cas des deux maisons limitrophes de Dionysos et d'Ulysse, et du Labyrinthe, bordant la Grande rue courbe. Parfois aussi, comme à l'entrée de la maison du Canard et des Saisons, le propriétaire aménageait une murette, haute d'une vingtaine de cm, pour empêcher l'eau de ruissellement d'envahir l'intérieur de la maison (fig. 271). La pluie astreignait les propriétaires à pratiquer des orifices d'évacuation dans les murs de façade afin d'éviter que la partie basse de la chaussée entre le temple dit Dar Lachhab et les thermes de Caracalla ne soit pas recouverte de flaques d'eau (fig. 272).

Fig. 269c. La pièce B de la maison du Labyrinthe qui était équipée d'une fontaine privée aménagée dans une niche (cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).





Fig. 270. Entrée de la maison de Dionysos et d'Ulysse
(cl. R. Selmi).



Fig. 271. Entrée de la maison du Canard et des Saisons ; à l'avant, barrière anti-inondation
(cl. R. Selmi).





Fig. 272. Bouche ménagée dans le mur extérieur de la maison de Dionysos et d'Ulysse pour évacuer les eaux pluviales (cl. R. Selmi).

Portes, vestibules et couloirs

En général, la porte d'entrée s'ouvre sur un vestibule qui donne à son tour sur le portique par une autre porte disposée de telle façon que le passant ne puisse pas voir de la rue l'intérieur de la maison. Ce dispositif en baïonnette, bien lisible dans presque toutes les maisons, se rencontre encore aujourd'hui dans la skifa des demeures tunisiennes. Dotée de deux entrées, l'une donnant sur la Grande rue transversale, l'autre sur une rue secondaire, l'accès à la maison du Canard et des Saisons (M24) se faisait de deux manières : par un vestibule en baïonnette du côté de la rue passante et, du côté de la rue du sanctuaire dit de Pluton, par un long couloir qui allait directement à la chambre parentale.

Afin d'écarter le mauvais esprit, le sol du vestibule était fréquemment revêtu d'une mosaïque portant une phrase de bienvenue ou d'un symbole prophylactique, souvent le cratère dionysiaque. On découvre le plus bel exemple de ces symboles d'accueil à l'entrée de la maison *Omnia tibi felicia* (M17, fig. 273-275).

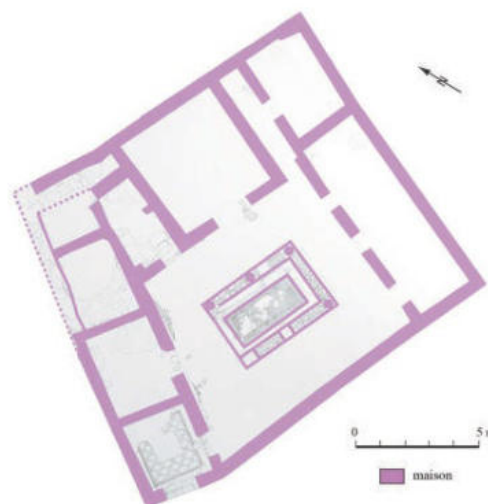
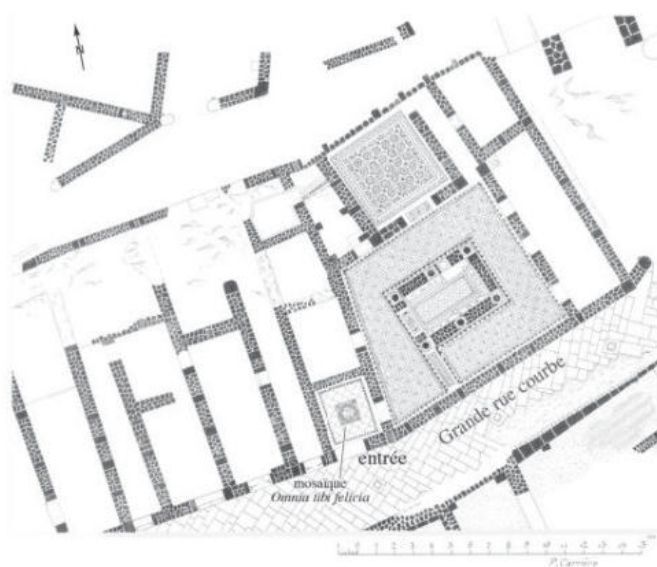


Fig. 273. Plan de la maison *Omnia tibi felicia* (P. Carrère, archives INP ; DAO Chr. Bailly, © INP/ AOROC).

Au nord, la salle de réception (l'*œcus*) ouvre sur la cour à péristyle qui est, comme elle, couverte de mosaïques.



Maison *Omnia tibi felicia*



Fig. 274. Vue sur la cour de la maison *Omnia tibi felicia*
(cl. R. Selmi).



Fig. 275. Mosaïque décorant le vestibule
de la maison *Omnia tibi felicia*
(musée national du Bardo,
cl. A. Khéchine).

D'une superficie de 304 m² environ, cette coquette maison est accessible par un vestibule pavé d'une mosaïque dont le motif central porte la formule latine de bienvenue *omnia tibi felicia* qui a donné son nom à la maison et qui signifie *Puisses-tu te réjouir de tout* ou *Que tout te porte bonheur*. Du vestibule, on accède à une cour bordée de portiques, ornée au centre d'un bel *impluvium* entouré de jardinières. Les pièces, de petite dimension, sont placées sur les côtés nord, est et ouest et prennent jour sur le péristyle. Le salon (*œcus*), plus grand que les autres pièces, est pavé de mosaïques.





La cour (*atrium*)

La cour à péristyle, généralement carrée ou rectangulaire, est le cœur de la maison où elle occupe le plus souvent une position centrale ; mais ce plan n'est pas toujours respecté : par exemple, dans la maison du Labyrinthe (M22) et du Canard et des Saisons (M24) où l'*atrium* occupe une position latérale devant les chambres à coucher. Souvent, des murettes basses ou des parapets formant clôture relient les colonnes du portique et isolent la cour centrale des galeries. La cour de la maison des Escaliers est située en contrebas des galeries au milieu desquelles sont aménagés des escaliers communiquant avec la cour. Certains jardins étaient embellis de fontaines et de bassins de forme rectangulaire ou semi-circulaire. Les propriétaires recherchaient le confort, mais aussi l'agrément qu'apportaient les pavements de mosaïque, surtout quand ils illustraient des scènes de la mythologie ou de l'histoire légendaire (fig. 278-279).

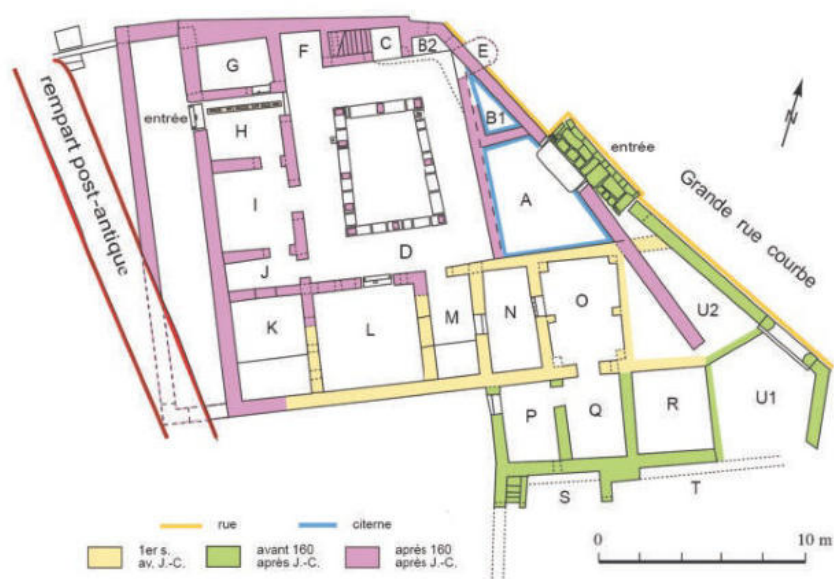
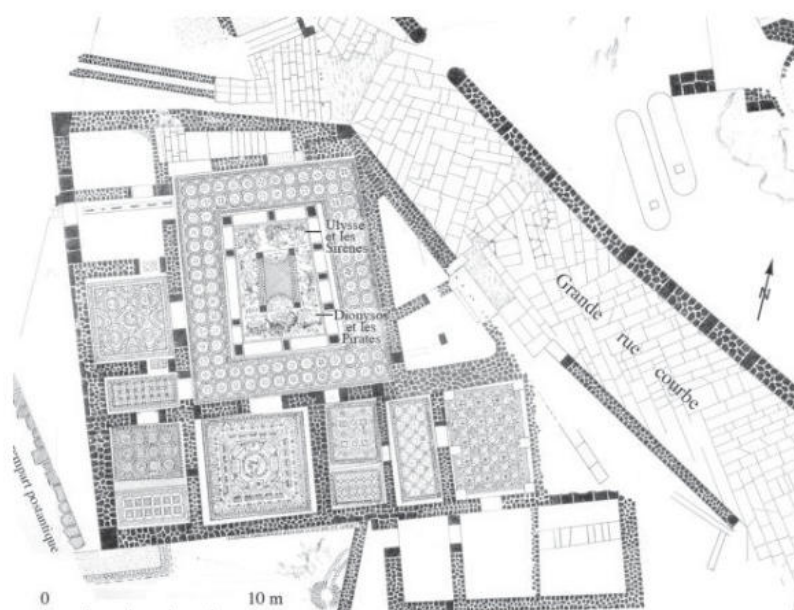


Fig. 276. La maison de Dionysos et d'Ulysse

(En haut, plan sommaire d'après R. Stutz, *Thugga II*, p. 60 ; DAO Chr. Bailly).



Les mosaïques

(P. Carrère, Archives de l'INP).

Les sols de l'entrée, des salles de réception, de l'*impluvium*, des pièces d'habitation sont couverts de tapis de mosaïques ; celles de la maison de Dionysos et d'Ulysse comptent parmi les plus célèbres de Tunisie.





Maison de Dionysos et d'Ulysse



La maison de Dionysos et d'Ulysse (M20) est l'une des plus somptueuses demeures de la ville en raison de son riche décor mosaïqué. Bâtie sur deux niveaux, on y accède par l'étage, depuis la Grande rue Courbe ou par le sous-sol depuis l'angle nord-ouest (H). On connaît mal son premier état auquel appartenait vraisemblablement l'aile sud (L, M, N, O) ; elle fut agrandie vers le milieu du II^e siècle par la construction de l'entrée supérieure et des pièces au sud (P, Q, R). L'aile orientale et le jardin constituent le dernier aménagement, probablement contemporain de la construction des thermes de Caracalla (211-217), situé sur le bord nord de la rue. Le vestibule à l'étage est aménagé sur deux grandes citernes (AB1). L'accès au niveau inférieur se fait par un couloir qui mène vers un escalier de 14 marches aboutissant à la galerie ouest et à la grande cour entourée d'un portique couvert de voûtes d'arêtes supportées par des tubes de coffrage en terre cuite. L'attraction ici est le jardin et l'*impluvium* entièrement décoré de mosaïques : celles d'Ulysse et des Sirènes à l'ouest, de Dionysos et les Pirates sur le côté est, enfin, sur le côté nord, un panneau représentant différentes scènes de pêche.

Fig. 277. La cour et les portiques sud et ouest de la maison de Dionysos et d'Ulysse
(cl. A. Khéchine).





Fig. 278. Mosaïque d'Ulysse résistant au chant des Sirènes
(musée national du Bardo, salle d'Ulysse,
cl. Mohamed Ayeb © AMVPPC).
Date : III^e siècle.

Le pavement d'Ulysse résistant au chant des Sirènes illustre l'une des aventures du héros, racontées par Homère dans l'*Odyssée* (12.160-200) : Ulysse passe devant un rocher occupé par trois Sirènes représentées en oiseaux à buste de femme, l'une jouant d'une double flûte, une autre de la lyre. Il est accompagné de quatre compagnons auxquels il a bouché les oreilles avant de se faire attacher au mât. Ainsi, il peut écouter les chants des Sirènes sans être tenté de les rejoindre. Par souci de symétrie, le mosaïste a meublé le tableau par un autre bateau figurant un pêcheur de langouste (3,50 x 1,40 m).



Fig. 279. Mosaïque de Dionysos et les Pirates
(musée national du Bardo, salle d'Ulysse,
cl. Mohamed Ayeb © AMVPPC).
Date : III^e siècle.

En vis-à-vis de la mosaïque d'Ulysse, également dans une composition en trois groupes, la mosaïque de Dionysos et les pirates illustre un autre épisode homérique, *L'Hymne à Dionysos*, encore enfant, accompagné du vieux Silène et de deux bacchantes châtièrent les pirates de la mer tyrrhénienne, qui, croyant qu'il était un simple voyageur, essayèrent de l'attaquer pour en obtenir une rançon ou de le vendre comme esclave. Réalisant qu'il est un dieu, les pirates se jettent dans la mer et sont transformés en dauphins. Cette scène centrale est complétée à droite par un bateau occupé par trois pêcheurs et à gauche par un autre bateau monté par deux amours, dont l'un est en train de retirer des nasses (4,04 x 1,57 m).



Diverses pièces entourent l'*impluvium*. Au sud-ouest, le vestibule (H) est traversé par un égout (fig. 280). À l'ouest, sous l'escalier, sont placées probablement les latrines (F) puis la cuisine (G) reconnaissables à l'égout qui passe devant dans la pièce H (fig. 280), à l'est, une grande pièce (I) pavée de la mosaïque de Dionysos et des Saisons pouvait être une salle à manger (*triclinium*). La pièce L, qui n'est accessible que du côté de la cour, convient à un *tablinum* ou à un *triclinium* ; elle est aussi pavée d'une mosaïque représentant dans un médaillon circulaire Dionysos sur un tigre encadré de huit tableaux rectangulaires formant le cortège divin. On peut identifier comme chambres à coucher la pièce au sud-est (K) et la pièce M, toutes les deux dotées d'une estrade pour le lit. Les pièces J et N faisaient fonction de vestibule assurant l'intimité de la chambre à coucher. L'aile nord-est, occupée par les pièces U, R, Q, P, fut vraisemblablement aménagée postérieurement et abritait peut-être des remises et des locaux de service. La niche de la galerie nord abrite le laraire E (fig. 281).



Fig. 280. Égout d'évacuation des eaux usées de la maison de Dionysos et d'Ulysse (cl. R. Selmi).



Fig. 281. Laraire, maison de Dionysos et d'Ulysse (cl. R. Selmi).

Cuisines et latrines

Les premières commodités que l'on rencontre dans une maison sont la cuisine et les latrines. La médiocrité des pièces où l'on voit des cuisines rend difficile leur identification en raison de l'absence de four, car on devait se contenter d'un brasero. Les latrines pouvaient également être une annexe du bain ; en général, elles étaient aménagées le plus près possible de la rue pour faciliter l'évacuation des déchets par l'eau qui provenait du trop-plein des citernes ou du bassin de l'*atrium* ; ainsi, on considère comme une latrine la pièce F de la maison de Dionysos et d'Ulysse, car l'égout d'évacuation est tout proche. Mais il est rare que l'on puisse les identifier, car on n'a conservé que peu d'exemples de l'élément caractéristique, la banquette pourvue de lunettes ; le siège individuel en pierre est exceptionnel.





Maison du Canard et des Saisons

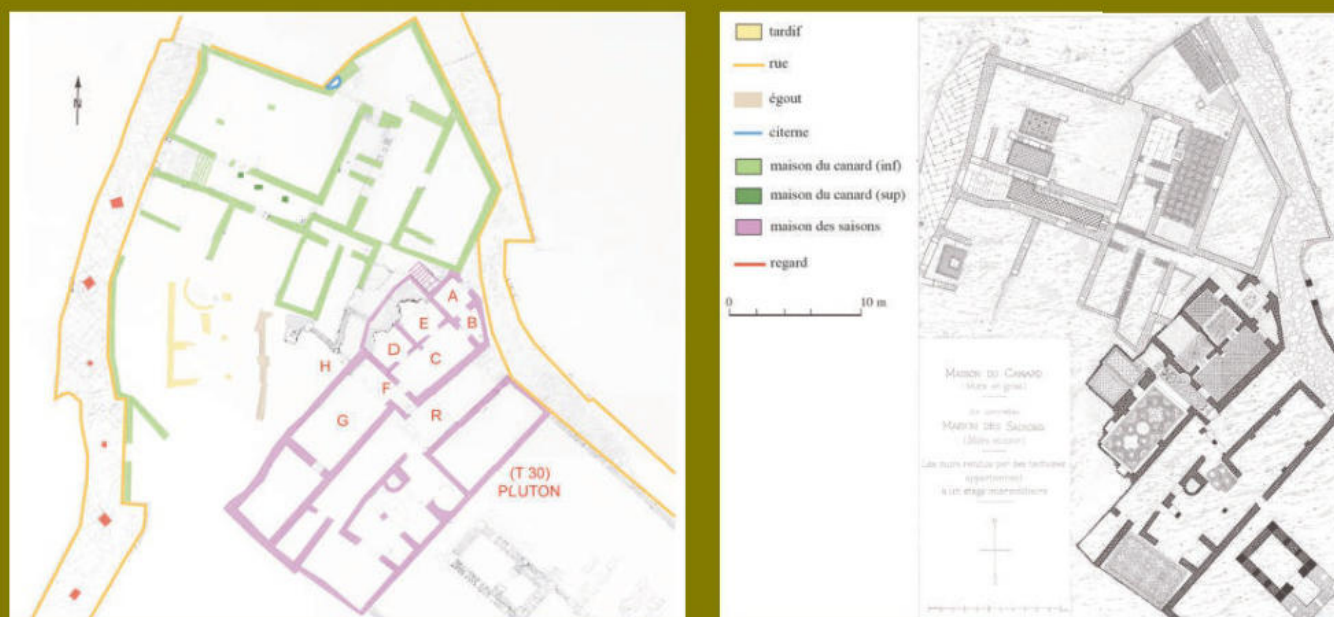


Fig. 282. Plan de la maison du Canard et des Saisons

(P. Carrère, archives INP ; DAO Chr. Bailly,
© INP/AOROQ).

Construite également à flanc de colline, la pittoresque maison des Saisons (M 20) est accessible depuis la Grande rue transversale et depuis une impasse (R) qui longe le mur d'enceinte du sanctuaire dit de Pluton (T30). Du côté de cette rue, l'entrée principale est comme les autres en baïonnette ; on découvre deux vestibules (A, B), le premier donne sur les escaliers conduisant à l'étage, l'autre conduit au rez-de-chaussée où l'on aperçoit la cour latérale (C) qui ouvre sur deux chambres à coucher pourvues chacune d'une estrade (D, E). De la cour, on accède à un long couloir (F) accessible aussi par la deuxième entrée donnant sur une impasse (R).

À gauche, une grande pièce à voûtes d'arêtes servait de salon-salle à manger (G) ; en face, le laraire sous forme d'une niche aménagée dans le mur du couloir. Au fond de celui-ci, un vestibule ouvrant sur une coquette chambre parentale, pourvue d'une estrade du côté du mur pour y placer le lit (H). Cet étage inférieur, est appelé la maison des Saisons car une mosaïque représente le génie de l'abondance. L'escalier conduit vers l'étage, appelé aussi la maison du Canard à cause d'une mosaïque représentant ce sujet dans une pièce située à l'opposé, du côté de la Grande rue transversale conduisant vers l'édifice au *Trifolium*.

Fig. 283. Chambres à coucher, maison du Canard et des Saisons
(cl. R. Selmi).





Fig. 284. Maison du Canard et des Saisons, entrée secondaire
(cl. R. Selmi).



Fig. 285. Laraire, maison du Canard et des Saisons
(cl. R. Selmi).



Les chambres

À l'exception des grandes demeures, comme la maison de Dionysos et d'Ulysse (20) où l'on trouve deux grandes pièces, respectivement sur les côtés sud et est de la cour (I-L), probablement un *triclinium* (salle à manger) et un *œcus* (salon), on se contente d'une seule grande pièce qui servait à la fois de salon et de salle à manger. En fonction de leur exposition par rapport au soleil, les deux grandes pièces de la maison de Dionysos et d'Ulysse, pouvaient avoir la même fonction de salon et salle à manger, l'une d'été, l'autre d'hiver.

Les chambres à coucher sont de petite dimension et de plan barlong (plus longues que profondes). Elles étaient généralement dotées d'une estrade en maçonnerie haute d'une dizaine de centimètres au maximum sur laquelle on plaçait un lit, un matelas ou une natte (fig. 282). Là où on peut l'observer, les chambres à coucher ne donnaient que très rarement sur la cour. Elles sont presque toujours précédées d'un vestibule ou d'une antichambre. Ainsi, l'absence d'ouverture directe sur l'extérieur protégeait l'intérieur de la demeure des indiscrets ou des rigueurs de la canicule. Il est frappant de constater le nombre réduit de chambres à coucher, seulement deux ou trois, situé sur le côté est dans la maison de Dionysos et d'Ulysse.



Fig. 286. Chambre avec estrade, maison du Canard et des Saisons
(cl. R. Selmi).



L'eau

Malgré l'absence de toute trace de raccordement au réseau public, certaines maisons, notamment celles qui avaient des fontaines, mais qui n'avaient pas de citernes en élévation, devaient être alimentées en eau courante, ainsi par exemple les maisons des Échansons (M7) et celle aux Deux Fontaines (M31). Mais ce procédé est rare. Les habitants de Dougga ne puisaient guère dans la nappe phréatique ; en effet trois maisons seulement sont pourvues de puits. Le plus souvent, les maisons étaient alimentées par les eaux pluviales stockées dans des citernes. Chaque demeure était dotée d'au moins une citerne, certaines, les plus grandes, en possédaient deux, et exceptionnellement davantage ; ainsi, on compte six citernes dans la maison aux Deux Fontaines. Elles avaient un rôle technique dans l'architecture de la demeure ; ainsi, elles pouvaient racheter la pente entre les deux niveaux de la maison, comme dans la maison de Dionysos et d'Ulysse, mais le plus souvent elles étaient aménagées dans le jardin ou sous le portique. Les citernes étaient maçonnées et voûtées ou recouvertes de dalles. Les regards qui servaient à prélever l'eau étaient fermés par des plaques circulaires ou rectangulaires. Les citernes étaient alimentées par des tuyaux en plomb ou par des tubes emboîtés en terre-cuite. L'eau des citernes était utilisée pour remplir le bassin du jardin, arroser les plantes, laver le linge et la vaisselle, nettoyer les sols. Pour la boisson et la cuisine, on se servait directement à la source ou aux fontaines publiques.

Le lien avec les bains privés paraît évident dans la demeure (M35) située en face du temple de *Tellus*, qui est pourvue d'un espace thermal d'environ 75 m². Cette maison appartenait certainement à un notable de la ville si l'on considère son étendue et surtout trois pièces, deux grandes salles rectangulaires dallées et une autre en abside, qui semblent avoir été des salles de réception (fig. 287).



Fig. 287. La maison aux thermes privés, en face du temple dit Dar Lachhab et du temple de *Tellus*

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).

- a : Thermes privés.
- b, c : Grandes salles dallées.
- d : Salle à abside.
- e : Grande rue courbe.
- f : Dar Lachhab.
- g : Temple de *Tellus*.





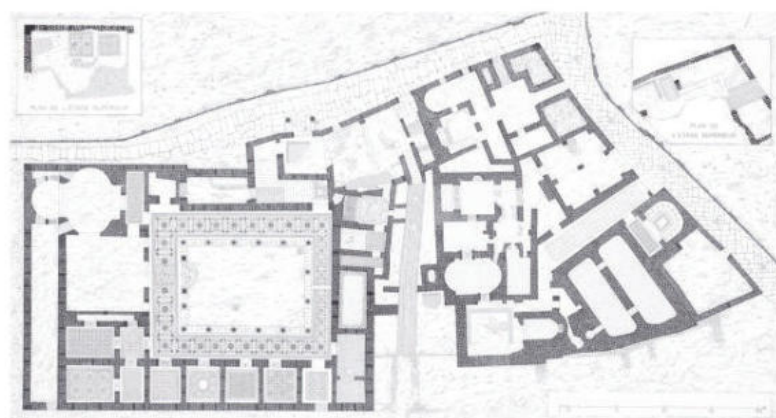
Les *hospitalia*, les commerces et les ateliers artisanaux

Les villes antiques étaient comme nos villes modernes dotées de toutes les commodités nécessaires au quotidien des habitants. Les commerces (*tabernae*), échoppes, ateliers, bureaux, largement ouverts sur la rue, étaient pourvus d'une arrière-boutique pouvant servir de dépôt, voire de pièce d'habitation, dont le meilleur exemple est la boutique sous l'aile ouest de l'édifice de la Gorgone. Ces bâtiments appartenaient à des particuliers qui réservaient dans leur maison une pièce à cet usage, généralement pourvue de deux accès, l'un communicant avec l'extérieur, l'autre, intérieur, donnant directement sur la maison. C'est le propriétaire qui vendait ; ou bien, il faisait vendre les produits de sa ferme par un esclave ou un affranchi.

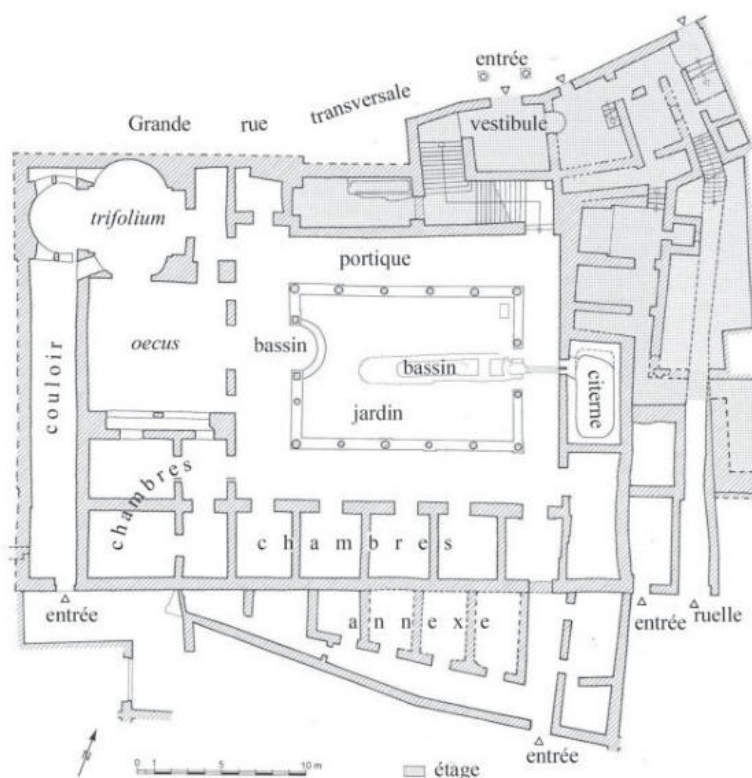
Une attention était accordée à l'accueil des étrangers. Des chambres pour les hôtes (*hospitalia*), des auberges (*deuversoria*) et des maisons closes (*lupanaria*) où les visiteurs pouvaient boire, manger, se distraire et passer la nuit, devaient exister non loin des principales entrées de la ville, notamment du côté de l'arc de Septime Sévère au sud-est et vraisemblablement du côté des thermes d'Aïn Doura, au sud-ouest. L'édifice au *Trifolium* (M37, fig. 288), jusqu'ici identifié avec une maison, s'avère être à l'examen l'un de ces espaces en rapport avec l'accueil et l'hospitalité (*hospitium*). Divers arguments excluent en effet une affectation proprement ou exclusivement privée.

Fig. 288a. L'édifice au *Trifolium*, vue actuelle après restauration
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).





1



3



2

Fig. 288b.

(Plan de P. Carrère, archives INP ; DAO Chr. Bailly, © INP/ AOROC).

- 1- Plan ancien de l'édifice au *Trifolium* et des thermes des Cyclopes.
- 2- Les étapes des aménagements des *hospitalia* au *Trifolium* et des constructions proches, au sud.
- 3- Plan actuel et attribution des différentes pièces.

Équipé de toutes les commodités nécessaires, une citerne, un puits et des latrines à deux lunettes, l'immeuble est accessible par trois entrées (A1, A2, A3). La première, la principale, est à l'étage ; elle ouvre sur la Grande rue transversale par un porche monumental qui, à l'image des temples et d'autres bâtiments publics, empiète nettement sur la chaussée (fig. 289). Sous le porche, divers dessins pratiqués sur le dallage extérieur prouvent que le lieu était assez fréquenté ; la niche en abside, située immédiatement à gauche du vestibule, ressemble à un guichet contrôlant l'accès à l'intérieur, comme il en existe à l'entrée des clients des thermes de Caracalla.



Fig. 288c. L'édifice au *Trifolium* après l'aménagement du jardin en 2021
(cl. A. Khéchine).



Fig. 289. L'entrée monumentale de l'édifice au *Trifolium*
(cl. M.-A. Chehidi).

Les deux autres accès inférieurs, situées derrière la maison, sur le côté est, donnent sur une rue dallée et carrossable. La première entrée ouvre sur un couloir conduisant directement à la salle tréflée (*Trifolium*, T) ; avant de l'emprunter, on pouvait utiliser les latrines aménagées près de l'entrée. Ces détails signifient que cette pièce tréflée devait être assez fréquentée. L'autre entrée, qui est placée à l'extrémité de la rue secondaire, mène à un vestibule (V) duquel on accède à la cour et à une autre pièce qui pouvait être une écurie ou un dépôt de provisions. Quatre autres pièces meublent l'aile nord (C1, C2, C3, C4) ; ce sont des chambres de même dimension et toutes assez grandes si on les compare avec celles de la maison de Dionysos et d'Ulysse. Contrairement à la disposition courante observée à Dougga, ces chambres ouvrent directement sur la cour. Leur superficie et leur disposition peu discrète laissent à penser qu'elles étaient collectives et censées accueillir des invités ou des gens de passage. Un dispositif comparable est identifiable avec certitude dans les grandes demeures thysdritaines, particulièrement dans les maisons d'*Africa* et de la Procession dionysiaque, où toute une aile est occupée par des chambres analogues à celle de l'édifice au *Trifolium* et qui servaient sans doute à recevoir des amis, des associés et des hauts fonctionnaires de la province, dont les visites devenaient fréquentes depuis l'aménagement de l'amphithéâtre.

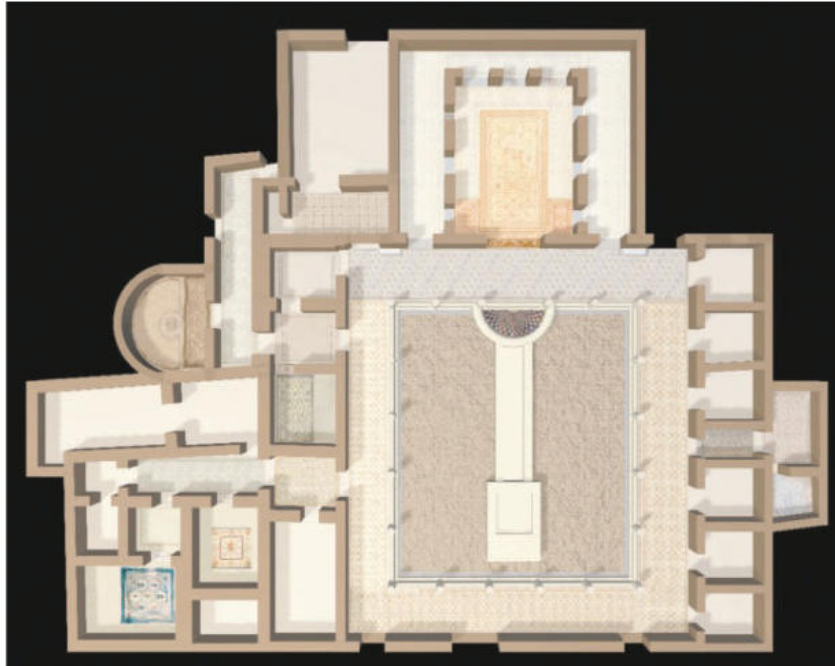


Fig. 290. Plan de la maison d'*Africa* à Thysdrus/El-Jem (© INP).

L'architecture de l'aile ouest est encore plus intéressante. La salle au *Trifolium*, accessible de l'intérieur et de l'extérieur, qui constitue, par son plan tréflé et par sa superficie, la pièce maîtresse de l'édifice, est pourvue d'une cheminée et d'un conduit d'aération pour évacuer la fumée provoquée par la combustion du bois (Ch). Ces détails en font une taverne ou une gargote et la cheminée servait plutôt de chaudière à la fois pour chauffer l'espace et pour faire cuir ou mijoter toute sorte de nourriture, des saucisses, des ragoûts, etc. De la salle au *Trifolium*, on pouvait accéder à une petite pièce, sans doute la cuisine (B), située immédiatement à gauche, et à la cour. On pouvait aussi directement joindre la grande pièce (P) aux trois portes qui faisait face au jardin. Ce grand salon, dont la voûte reposait sur six piliers, communiquait directement avec deux pièces, un vestibule ouvrant lui aussi sur la cour et sur un autre salon (D). Cet espace était vraisemblablement réservé au propriétaire ou au personnel chargé de la gestion de l'édifice.



Fig. 291a. L'édifice de la Gorgone, état actuel
(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/ AOROC).



Fig. 291b. L'édifice de la Gorgone, plan du rez-de chaussée (en haut) et du sous-sol (en bas)
(plan INP, DAO Chr. Bailly, © INP/ AOROC).

Les vestiges actuellement visibles de l'édifice de la Gorgone (M23), incomplètement fouillée, ne semblent pas ceux d'un habitat. L'accès se faisait par une entrée monumentale constituée d'un porche de deux colonnes encadré par deux portes secondaires et d'un escalier qui empiète nettement sur la chaussée (fig. 291-292).



Fig. 292. Entrée de l'édifice de la Gorgone
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

On accède directement à un vestibule de plan carré dont le sol était pavé d'une mosaïque ornée en son milieu d'un médaillon figurant une tête de Méduse, la plus célèbre des Gorgones, tenue par la main de Persée. La principale curiosité de cette maison est la grande salle dallée directement accessible depuis la rue par une porte cochère et au fond de laquelle court une large rigole qui confère à la pièce une fonction artisanale à relier à la présence, à l'entrée de cette pièce, d'auges et d'une cuve munie d'une sortie pour l'écoulement d'un liquide (fig. 293). On découvre dans les environs immédiats des aires de presse (maies), des boutiques, et des sièges d'aisance qui justifient de le classer parmi les établissements à fonction économique exclusive ou prédominante.

Fig. 293. Cuve à vin à l'entrée secondaire de la maison de la Gorgone
(R. Selmi).



Deux autres curiosités sont à signaler : la citerne souterraine était équipée d'un robinet, aujourd'hui détruit, qui alimentait un bassin de petites dimensions ; le sous-sol qui l'entoure est éclairé par des soupiraux, dispositif nécessaire à l'évacuation des fumées (fig. 294) et qui ne sont présents, dans l'état des connaissances, que dans les thermes des Cyclopes et dans l'édifice au *Trifolium*. Accessibles depuis la rue, ce sous-sols pouvait servir à emmagasiner dans des *dolia* (grande jarre en terre cuite) toute sorte de produits alimentaires, ce qui fait du propriétaire un commerçant ; le bassin alimenté par la citerne et les pavements mosaïqués placés à l'entrée du sous-sol font également penser à une taverne.



Fig. 294. Soupiraux de la maison de la Gorgone
(cl. A. Khéchine).



Fig. 295. Siège d'alsance
(cl. R. Selmi).



Fig. 296. Cette esquisse de Dougga, réalisée par J.-Cl. Golvin, livre une image restituée au début du V^e siècle (© J.-CL. Golvin, 1995)







La campagne autour de Dougga
(cl. A. Khéchine)



Les oliviers de Dougga sont centenaires, voire millénaires
(cl. A. Khéchine)



CHAPITRE XV

Les métiers

L'épigraphie n'a fourni que peu de mentions des métiers. L'archéologie, pourtant généreuse à Dougga, n'a pas encore livré d'informations sur le quotidien des *Thuggenses*, sur la vie familiale, l'habillement et la nourriture ; très rares sont aussi les documents qui renseignent sur les métiers, les arts, la médecine, le sport et l'hygiène, ou encore sur la vie économique, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les prix. Dans l'état des connaissances, l'archéologie permet seulement d'évoquer les métiers de la construction, de l'architecture et des arts qui lui sont liés, avant tout ceux de la sculpture, de la peinture et la mosaïque ; elle renseigne aussi sur la fabrication de l'outillage agricole ou industriel, par exemple dans les carrières. Ici, il y a pléthore de documents, aussi bien dans l'habitat privé que dans le domaine public, avant tout dans le centre urbain qui fut transformé à plusieurs reprises au cours des trois premiers siècles après J.-C.

Dans la première moitié du III^e siècle, lorsque le centre urbain était plus ou moins saturé, l'idéal pour un habitant de *Thugga* était de pouvoir passer une journée bien remplie. Toutes les commodités garantissant les métiers de la rue, les cultes, la restauration, l'hygiène et l'oisiveté existaient.

Les métiers de l'agriculture

Dougga était une ville modeste dont la principale richesse provenait du travail de la terre, particulièrement de la céréaliculture et de l'oléiculture. Les domaines impériaux, nombreux dans les environs, attiraient les plus entreprenants des *Thuggenses*. Cette ville était le centre administratif d'une circonscription impériale que les textes appellent la *regio Thuggensis* et dont la gestion revenait à des régisseurs (*conductores*) originaires de la ville (fig. 297). Un des membres influents de la grande famille des *Gabinii* s'est trouvé au cœur de cette organisation.

Bien des fermiers de ces domaines devaient être des *Thuggenses*. D'autre part, sur le plan de la propriété privée, de grandes familles, comme les *Marcii*, tiraient leur fortune de la terre. Mais l'agriculture a créé peu de métiers ou d'activités de transformation en ville ; les pressoirs à huile ou à vin étaient traditionnellement situés dans les campagnes, près des lieux de production. Ils n'ont envahi la ville que tardivement, à partir de l'époque vandale. Des éléments d'huilerie sont en effet repérables près du forum, dans les temples de Mercure (C5) et des Victoires de Caracalla (T26), dans la maison de l'Huilerie (M11) et, de l'autre côté de la ville, dans le temple de Pluton (T29) et près de l'édifice de la Gorgone (M23) où il existe une cuve en pierre. Les meuneries et les boulangeries constituaient les activités alimentaires de base. Un four à pain a sans doute été installé à une époque tardive dans l'espace situé à l'ouest de la maison du Canard et des Saisons (M24), au bord de la Grande rue transversale ; le pétrin, encore en place, prouve l'identification du lieu avec une boulangerie (fig. 298-299).

Fig. 297. Hommage à Gabinius Datus, le père, par les régisseurs des domaines de la *regio Thuggensis* (DFH 59, cl. M.-A. Chehidi).

« À A(ulus) Gabinius Datus le père, de la tribu *Quirina*, flamine d'Auguste perpétuel, patron du *pagus* et de la *civitas* de *Thugga*, les régisseurs des domaines de la région de *Thugga* en raison de ses mérites. Curateur, M(arcus) Gabinius Bassus, son fils ». Date : 130/135.





Fig. 298. Vestiges d'un four à pain au bord de la grande rue transversale, à l'ouest du temple de Pluton
(cl. R. Selmi).



Fig. 299. Pétrin
(cl. R. Selmi).





Les métiers du bâtiment

Le secteur du bâtiment crée une foule de métiers et d'industries annexes : des carriers et tailleurs de pierre, des maçons, des mosaïstes, des décorateurs, des stucateurs et des peintres, des sculpteurs, des graveurs d'inscriptions, des ébénistes, des forgerons. Le calcaire, qui abonde dans les environs du centre urbain, était largement utilisé. Le marbre était peu employé : il servait surtout au revêtement de murs dans des édifices publics, comme les thermes de Caracalla et d'Aïn Doura, mais très rarement pour façonner des colonnes, des éléments d'entablements des statues et des supports d'inscription.

Carriers et tailleurs de pierre

Les ouvriers chargés d'extraire la pierre de construction ont laissé maintes traces de leur activité – en l'espèce des négatifs de blocs extraits dans les carrières, des blocs abandonnés en cours d'extraction et des stigmates du passage d'outils sur des blocs mis en œuvre –, mais aucun témoignage écrit. Au moins ces vestiges permettent-ils d'affirmer qu'il s'agissait de spécialistes, et non de tailleurs de pierre exerçant occasionnellement l'extraction : le processus, tel que les sites de carrières permettent de le reconstituer, est maîtrisé, obéit à une chaîne opératoire qui permet l'exploitation rationnelle des massifs et met en œuvre des outils spécialisés, escoude et mortaisoir. Ce savoir-faire est manifestement le fruit d'échanges avec d'autres régions du bassin Méditerranéen et de la circulation d'individus qui ont diffusé des innovations techniques qui supposent la maîtrise de la métallurgie. L'activité édilitaire était soutenue à Dougga, particulièrement entre le règne d'Hadrien et la période sévérienne. Pour autant, il est peu probable que l'extraction ait été permanente, visant à la constitution de stocks : elle était plus certainement scandée par des commandes précises.

La relative standardisation des composantes de l'ordre, tant pour les dimensions et l'assemblage que pour le décor, témoigne de l'articulation étroite entre le travail des carriers et celui des tailleurs de pierre. Une partie non négligeable de l'activité de taille de pierre à Dougga était probablement confiée à des artisans structurés en quelques *officinae* bien implantées localement, et dont le patrimoine formel n'évolue que lentement et faiblement. Mais la ville a aussi accueilli, grâce aux réseaux noués par ses notables, des praticiens itinérants, comme ces *marmorarii* qui, venant probablement de Carthage où ils avaient travaillé sur les chantiers de l'époque antonine, ont réalisé les colonnes du forum, à moins que les blocs n'aient été expédiés déjà prêts à la mise en œuvre.

Les maçons

La brique est totalement inconnue à *Thugga*. Le grand appareil, généralement à bossage, est utilisé dans les soubassements des murs du capitole, de l'exèdre de la Piété Auguste, des sanctuaires dit Dar Lachhab et de la Concorde. Les murs sont presque toujours construits en moellons alternant à intervalles réguliers avec des grands blocs taillés placés verticalement (harpes) conformément à la technique de l'*opus africanum* (fig. 300). Le grand appareil, généralement à bossage, est utilisé dans les parties inférieures des murs extérieurs du capitole, du temple dit Dar Lachhab, des temples de la Concorde. Ailleurs, les murs parementés en petit appareil sont constitués de cailloux et de mortier à demi fluide (*opus caementicium*) et les pierres de taille sont utilisées seulement comme chaînages aux angles (sanctuaire de *Caelestis*). Telles sont les deux techniques de construction les plus courantes. L'*opus reticulatum* (fig. 301), utilisant des petites pierres assemblées en losange, est extrêmement rare et n'est





Fig. 300. Mur en *opus africanum*, Grande rue courbe (cl. R. Selmi).



Fig. 301. *Opus reticulatum* en contrebas du marché (cl. A. Khéchine).

repérable dans l'état des connaissances que dans la *cella* du temple de Gherg Jnène et dans le mur voisin du marché, en contrebas de l'exèdre de Mercure. Cette technique inconnue des maçons numides, devait remonter aux premiers temps du *pagus* carthaginois.

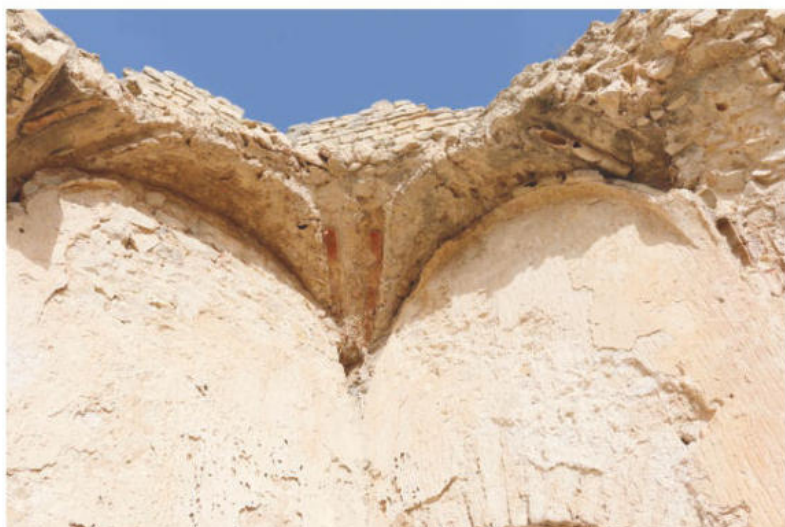
Les voûtes, en arêtes ou en berceau, étaient toutes construites en maçonnerie coulée sur coffrages faits de roseaux (fig. 302) ou de tubes de terre cuite emboîtés (fig. 303).





Fig. 302. Traces de roseaux
sur l'intrados d'un des réservoirs
d'Aïn Mizeb
(cl. R. Selmi).

Fig. 303. Voûtes montées sur
coffrage en tubes de terre cuite,
maison de Dionysos et d'Ulysse
(cl. R. Selmi).



Les potiers

La céramique punique

Les céramiques antiques découvertes dans les tombes de tradition protohistoriques (dolmens et *bazinas*) et dans les niveaux d'occupation au-dessous des vestiges romains, principalement sous le forum et aux alentours de l'édifice au *Trifolium*, datent entre la fin du IV^e siècle et le début du I^{er} siècle av. J.-C. Elles se répartissent en trois catégories : importée, tournée suivant la tradition punique ou d'imitation et modelée.

La céramique importée est constituée de bols tripodes provenant de Calès, de Campanie, de plats à poisson, de bols évasés à lèvre retroussée vers l'extérieur ; de bols à bord rentrant, paroi à profil convexe, à carène basse et de bols profonds à bord évasé et vasque conique peu galbée enfin, d'amphores de Grande Grèce et de Sicile. Ces céramiques d'Italie transitaient par les grands ports, principalement Carthage. En ce qui concerne les céramiques d'imitation, les rares fragments qui ont été découverts

appartiennent à des coupelles à bord arrondi épaissi légèrement rentrant. Quant à la céramique tournée de tradition punique, elle est révélée principalement par des fragments d'amphores à bord divergeant mouluré ou à bord rentrant, par des fioles à parfum (*unguentaria*), des marmites et des grands bols peu profonds à bord tourmenté (fig. 304).



Il est difficile, dans l'état actuel des connaissances, de se prononcer sur le lieu de production de cette céramique. Le matériel amphorique provenait selon toute vraisemblance de Carthage et ses environs immédiats, alors que les autres formes de la céramique tournée ont pu être fabriquées localement. La poterie modelée, que l'on retrouve fréquemment comme mobilier funéraire, était assurément produite sur place. Bien qu'elle soit abondante, son répertoire morphologique est limité à seulement quatre formes constituées de bols et de cruches.

La poterie modelée de Dougga présente quelques originalités parmi lesquelles l'imitation de la céramique tournée et plus précisément des formes importées avec la présence de pieds annulaires sur quelques bols, d'une protubérance et d'une cavité centrale sur le fond interne de certains vases. Le conservatisme des formes, l'absence de séquences stratigraphiques fiables et le recours aux techniques classiques de datation ne permettent pas de définir l'évolution de cette poterie domestique.

La céramique romaine

La céramique de la ville de Dougga sous l'empire romain reste très mal connue. Tardivement, elle est constituée de vaisselle et lampes provenant des ateliers de Tunisie centrale (Sidi Marzouk Tounsi), du nord du golfe

Fig. 304. Céramique tournée
(coupelle, *unguentaria*, lampe)
et céramique modelée (bols), *bazina* 55
(d. Th. Ben Makhad, © INP/ AOROC).

d'Hammamet (*Pheradi Maius*/ Sidi Khelifa), de la basse vallée de la Medjerda (zone d'El-Mahrine) et de la région de Carthage (*Vthina*/ Oudhna) et datant du premier tiers du VI^e siècle. Ces vaisselles et lampes sont associées à des productions moins bien définies émanant probablement d'ateliers régionaux (sigillée et céramique dite « Dougga ware »). Un important lot de céramiques communes, particulièrement une série d'amphorettes à anses sur l'épaule, typiques des régions internes de l'Afrique, se distinguent bien par leur pâte, comparable à celles d'autres formes (mortiers) et il convient désormais de les considérer comme caractéristiques du faciès de Dougga. Cet ensemble est complété par une cruche en céramique peinte. Enfin, comme cela est souvent le cas dans les régions internes de l'Afrique, les amphores de transport, de productions hispaniques et siciliennes sont peu nombreuses.

Ainsi, à la fin de l'époque vandale ou au début de l'époque byzantine, Dougga n'était pas complètement fermée aux importations en provenance des grands ateliers du centre et du nord de la Tunisie. Mais à l'époque romaine, l'essentiel de l'approvisionnement de *Thugga* provenait principalement d'ateliers régionaux. Le marqueur principal de cette autosuffisance est apporté par les céramiques culinaires, souvent utilisées comme réceptacle des cendres du défunt dans les tombes (marmites et leurs couvercles), dont aucune des formes ne peut être rattachée aux productions majeures de la région de Carthage (fig. 305). Il pourrait en être de même des sigillées africaines dites « A » dont la pâte ne correspond pas à celle des productions classiques. Nous sommes donc peut-être en présence d'un phénomène de « substitut d'importations » déjà observé dans d'autres régions de l'Afrique interne, qui voit, à partir des décennies centrales du II^e siècle, le développement des productions locales d'objets manufacturés et une relative fermeture aux importations.

Par ailleurs, les objets provenant de l'aire sacrée de Baal font apparaître une série d'urnes ou de cruches funéraires (fig. 306), destinées à contenir les restes incinérés de périnataux, associées à de très nombreux balsamiques (*unguentaria*), toutes et tous fabriqués dans la même pâte calcaire de couleur beige clair (fig. 307). Ces céramiques, témoignage émouvant de la piété des habitants de Dougga entre la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et la fin du I^{er} siècle apr. J.-C., nous renseignent en outre sur une très probable production céramique liée à la cité, dont il conviendra à l'avenir de mieux cerner l'importance.

Enfin, les fouilles de Dougga ont livré une importante collection de lampes romaines. On distingue ainsi des lampes italiques du I^{er} siècle av. J.-C. et du I^{er} siècle apr. J.-C., des lampes africaines des II^e et III^e siècles et leurs dérivés tardifs du IV^e et du V^e siècle, ainsi que quelques lampes africaines d'époque sévérienne. Les lampes en sigillée africaine sont principalement représentées par des types produits en Tunisie septentrionale entre la fin du V^e et le VII^e siècle, dans les ateliers d'*Vthina* /Oudhna et d'El-Mahrine (fig. 308).

Fig. 305. Marmite cinéraire et son couvercle, nécropole du Nord-Ouest
(cl. Th. Ben Makhad,
© INP/ AOROC).





Fig. 306. Urnes ou cruches cinéraires,
aire sacrée de Baal-Saturne
(cl. Th. Ben Makhad, © INP/ AOROC).



Fig. 307. Balsamares, aire
sacrée de Baal-Saturne
(cl. Th. Ben Makhad).





Fig. 308. Lampes de Dougga

(cl. Michel Bonifay, Tomoo Mukai, © INP/AOROC).

1. Lampe italique (?), type Deneauve V (I^{er} siècle apr. J.-C.). Sur le disque : combat de cestes (Entelle et Darès ?). Sur le fond, marque en creux L.M.SV, atelier de L. Munatius Successus. Engobe lie de vin. L. 93, l. 71, h. 24. Nécropole du Nord-Ouest.
2. Lampe italique (?), type Deneauve VII.1 (2^e moitié du I^{er}-II^e siècle). Sur le disque : buste du dieu Sol. Engobe brun. L. 97, l. 69, h. 32/22. Nécropole du Nord-Ouest.
3. Lampe africaine (?), type Deneauve VII.5 (II^e siècle). Sur le disque : Fortune de face. Sur le fond, timbre en relief dans un cartouche en creux CIVNALE, atelier de C. Iulius Alexis. Engobe brun. L. 119, l. 86, h. 34/26. Nécropole du Nord-Ouest.
4. Lampe africaine, type Deneauve VIII.1 (III^e siècle). Bandeau décoré d'une couronne de feuilles d'oliviers, ombilic central radié. Sur le fond, marque incisée IVLIANI, sur une grappe de raisin (?) en creux. Léger engobe brun. L. 116, l. 85, h. 41/30. Nécropole du Nord-Ouest, tombe 4.
5. Lampe africaine, type Deneauve X.3 (dernier quart du II^e - I^{re} moitié du III^e siècle). Disque en forme de grande rosace composée de dix-huit pétales. Engobe orangé. L. 119, l. 91, h. 44/30. Nécropole du Nord-Ouest.
6. Lampe en sigillée africaine D, type Atlante X, groupe D3A (fin du V^e - troisième quart du VI^e siècle, atelier d'El-Mahrine ?). Sur le disque : croix monogrammatique gemmée. Bandeau décoré de cercles, losanges, triangles, cercles, poissons. Sur le fond : impression d'un motif quadrifolié. Engobe orange clair et mat. L. 150, l. 88, h. 52/40. Sanctuaire anonyme dit Gherr Jnène.



Les transporteurs et les colporteurs

Les transporteurs

Nous avons déjà fait remarquer que le centre urbain était en partie installé sur un relief assez escarpé qui compliquait la circulation des véhicules et des hommes. Deux voies étaient particulièrement fréquentées par les chariots assez chargés à en juger par la profondeur des ornières creusées dans les dalles par les roues. La Grande rue courbe, au niveau du tronçon entre la porte de Septime Sévère et le croisement avec la Grande rue transversale, et la Grande rue orientale, dans la partie reliant le théâtre au forum puis au carrefour des Sept rues, étaient les plus utilisées. En dehors de ces deux circuits, le transport des marchandises et des hommes était assuré par des véhicules légers tirés soit par un esclave public ou par un homme libre travaillant pour son compte ou mettant ses esclaves à contribution. Les cochers, privés et publics, ainsi que les portefaix s'installaient près des portes et des principales entrées de la ville. Leur tâche était de transporter les marchandises vers les bâtiments publics, comme le marché, les temples et les combustibles pour les thermes. Une aire pour les carrioles fut aménagée à cet effet sur la Grande rue courbe, à l'entrée de service des thermes de Caracalla. À des intervalles réguliers et à hauteurs adéquates, des anneaux pratiqués dans les bossages des harpes du mur de façade servaient à attacher les bêtes, tirant ou non un véhicule, le temps de livrer la marchandise (fig. 310).



Détail d'une mosaïque d'Oued Rmel (région de Zaghouan) illustrant un charretier et un ouvrier s'appêtant à décharger une colonne (cl. M. Ayeb © AMVPPC).

Les colporteurs

Une autre catégorie de transporteurs devait être particulièrement répandue. Les colporteurs ambulants qui voyageaient de ville en ville pendant les jours de grand marché ou de fête, à l'occasion de la dédicace d'un monument ou du don d'un repas ou d'un bain. Certains endroits devaient être encombrés, comme le quartier du forum et de la place de la Rose des Vents, la place devant le temple dit Dar Lachhab et la petite aire entre les temples de la Concorde et les thermes de Caracalla. D'autres endroits étaient moins fréquentés comme le théâtre, le cirque et l'édifice au *Trifolium*. On vendait toute sorte de marchandises, des chaussures, du tissu, de la vaisselle. Près des thermes, où l'animation était quotidienne, on proposait des produits en rapport avec le bain, comme du savon et de l'huile parfumée. On reconnaît ces endroits particulièrement fréquentés grâce aux nombreux dessins, signes et écritures, figurant sur les dallages ou les devantures, comme devant le sanctuaire dit Dar Lachhab, la fontaine de Terentius, l'édifice au *Trifolium*, le complexe des *Gabinii*, et les thermes de Caracalla.



Fig. 309-310. Anneaux servant à attacher les bêtes de somme, pratiqués dans le bossage des harpes d'un mur en *opus africanum*, à l'entrée de service des thermes de Caracalla ; à droite, détail d'un anneau (cl. A. Khéchine).

CHAPITRE XVI

Art et culture

L'enseignement

D'un bout à l'autre de l'époque romaine, il existait trois niveaux d'enseignement. Le premier pour les écoliers, filles et garçons, âgés de 7 à 11 ans, était sanctionné par l'instituteur (*magister ludi/litterarum*) qui leur apprenait à lire, à écrire et à compter ; venait ensuite l'enseignement du grammairien (*grammaticus*) réservé aux garçons âgés de 12 à 15 ans qui s'initiaient à la grammaire et à la littérature gréco-latine, aux exercices écrits et oraux dans les deux langues latine et grecque (saint Augustin, *Confessions* 1.13.20). Enfin, l'enseignement supérieur du rhéteur, où les étudiants, ayant acquis une grande maîtrise des deux langues et une culture générale étendue, apprenaient l'art de l'éloquence dans les différents domaines littéraire, politique, judiciaire. Les métiers de l'enseignement jouissaient d'un certain prestige : à Dougga, les indications données par les inscriptions sur les professions ne concernent que ce milieu.

La liste complète du personnel enseignant est connue grâce à l'édit sur les prix de l'empereur Dioclétien, promulgué à la fin de l'année 301 « pour l'univers entier » afin de fixer, pour plus de mille articles ou professions, les prix à ne pas dépasser. Pour les enseignants, le montant mensuel était de 50 deniers pour le maître d'écriture (*librarius*), l'instituteur (*magister litterarum*) et le précepteur (*paedagogus*), 75 pour le professeur de calcul (*calculator*) et de sténographie (*notarius*), 100 pour le professeur d'architecture (*architectus magister*), 200 pour le grammairien, et le professeur de géométrie (*geometra*), enfin 250 pour le rhéteur. Encore la valeur de l'enseignement était-elle très variable suivant les lieux. Seuls les riches pouvaient assumer de grands frais pour que leurs fils aient, par la fréquentation des écoles de Carthage une éducation qui leur permît d'aspirer à un brillant avenir, d'intégrer, par exemple, le sénat de Carthage ou les hautes fonctions de l'administration romaine. Cependant, certains étudiants ne possédant qu'une fortune médiocre, mais une intelligence brillante, pouvaient compter sur le mécénat, sur un notable qui acceptait de financer leurs études, comme, au Bas-Empire, saint Augustin qui fut aidé par Romanianus (*Confessions*, 6.14.25).

Les filles quittaient l'école à l'âge de 11 ans pour apprendre les tâches ménagères. Mais le cas de Vibia Asiciane, d'une éducation sans égale (*disciplinae singularis*, fig. 311), fut vraisemblablement différent ; elle put poursuivre ses études à la maison. L'éducation qui la distinguait devait en faire une « lettrée », si l'on en croit le surnom d'Asiciane, forgé sur le gentilice Asicia porté par sa mère. Ce *cognomen* grécisé – Asiciane pour Asiciana – donne un éclairage sur l'adhésion de ses parents à la double culture grecque et latine. Pour parfaire son éducation, Vibia Asiciane bénéficia sans doute du concours d'une pédagogue, gouvernante ou préceptrice.

Des locaux étaient aménagés à cet effet ; sinon, par beau temps, on pouvait suivre les cours sous le portique du forum, de la façade du théâtre ou de la cour d'un temple. C'est seulement dans les grandes villes comme Carthage, Hadrumète, *Cirta* ou *Sicca Veneria*, que tous les enseignements, primaire, secondaire et supérieur, étaient assurés. Saint Augustin fit ses premières



Fig. 311. Hommage à Vibia Asiciane, fille d'Asicia Victoria
(DFH 73a, cl. L. Maurin).

« À Vibia Asiciane, flaminique perpétuelle et d'une éducation sans égale ; cette statue que l'un et l'autre ordres avaient décrétée, la république du municipe de Dougga l'a érigée ».

Asiciana est un surnom grec qui témoigne du niveau d'instruction des parents donnant ce surnom à leur fille.

classes dans sa ville natale, *Thagaste*, partit ensuite à Madaure pour les cours du grammairien, puis il vint à Carthage, à l'âge de 16 ans, pour compléter sa formation. Les mentions d'une pédagogue (fig. 312) et d'un *magister* prouvent l'existence d'un enseignement primaire à Dougga. Pour suivre les enseignements du grammairien (fig. 313), les étudiants devaient probablement aller ailleurs, à Carthage ou dans une autre ville où la vie était moins chère. Quant aux grammairiens, ils devaient aussi s'expatrier comme Terentius Sabinianus (DFH 158, ci-dessous, p. 268, fig. 316), « puits de science et célèbre orateur », qui enseigna dans plusieurs villes, dont *Hippo Diarrhythus*/ Bizerte où, selon ses dires, « il s'illustra en maître éminent ».



Fig. 312. Épitaphe de la pédagogue Cornelia Fortunata
(DFH 102, cl. L. Maurin).

« [...] Cornelia Fortunata, pédagogue, a vécu sans reproche 70 ans. Elle est enterrée ici ».

Femmes ou hommes, les pédagogues sont peu mentionnés dans les sources. Fortunata est la seule pédagogue connue par l'épigraphie africaine. Ce texte fournit en outre le seul exemple de métier féminin dans une épitaphe de Dougga. La qualité de la gravure de l'épitaphe peut être considérée comme un hommage rendu à sa profession. Fortunata était probablement une gouvernante ou préceptrice au service d'une des familles notables.

Le latin

Entre résurgences du passé libyco-punique et appropriation du latin

Poser la question du latin à *Thugga*, c'est évidemment s'inscrire dans le débat qui lie usage du latin et adhésion individuelle et collective des populations au modèle de la société romaine. À ce titre, l'épigraphie apparaît comme l'un des moyens les plus tangibles de mesurer la diffusion de la langue latine dans les communautés provinciales, d'une part parce que les supports qu'elle étudie sont pérennes et se sont conservés, d'autre part, parce que, même si les inscriptions ne reflètent les pratiques linguistiques que d'une partie de la société (les produire a un coût important), leur usage est néanmoins plus largement répandu que celui des textes littéraires, philosophiques ou scientifiques.

L'usage du latin à *Thugga* ou dans une région où d'autres langues préexistaient, manifeste une volonté d'adhésion au modèle romain de la part des élites locales et témoigne d'une extension des rapports sociaux et de l'identité sociale au-delà des frontières plus anciennes de la communauté. L'intégration de *Thugga* dans la sphère d'influence de Carthage et la constitution du *pagus* sont incontestablement les vecteurs de cette diffusion linguistique. Les *pagani* amènent avec eux les usages linguistiques et culturels de leur colonie et le latin est progressivement adopté par la population locale pérégrine qui constitue la *civitas*. Ce phénomène ne signifie pas, pour autant, l'effacement de l'identité préromaine de ses habitants. Pour le résumer en termes simples, si la multiplication des inscriptions latines transforme incontestablement *Thugga* en une ville romaine, ce transfert culturel ne lui fait pas perdre son rapport à son histoire, comme en témoigne la coexistence du *pagus* et de la *civitas* au sein d'une commune double.

À *Thugga*, ville marquée par le faste et la diffusion des inscriptions latines dans le tissu urbain, se maintiennent des éléments témoins du passé et d'une identité spécifique aux *Thuggenses*. Le punique, le néopunique et le libyque, s'ils disparaissent du centre monumental public dès la conquête, continuent d'être en usage dans la sphère privée et dans l'expression orale. Témoins de cette appropriation du latin qui ne rejette pas les éléments culturels antérieurs, l'onomastique et l'écriture conservent des éléments issus des langues locales (fig. 314).

Ce n'est donc pas sur le mode de l'opposition et de l'oblitération de la culture locale préexistante mais sur celui de l'appropriation et de la complémentarité qu'il faut comprendre l'adoption et la diffusion du latin. Les *Thuggenses* choisissent délibérément de s'approprier les codes culturels latins, en reprenant dans la parure urbaine mais aussi dans leurs usages plus privés, les normes épigraphiques et monumentales des grands centres de l'empire et en premier lieu, de Rome. Les choix opérés par les habitants, au premier rang desquels les notables, dans la monumentalisation de leur cadre de vie, font état d'une volonté forte de faire de *Thugga* une ville romaine. Partout dans l'espace public, les inscriptions se répondent par des jeux élaborés de symétrie et

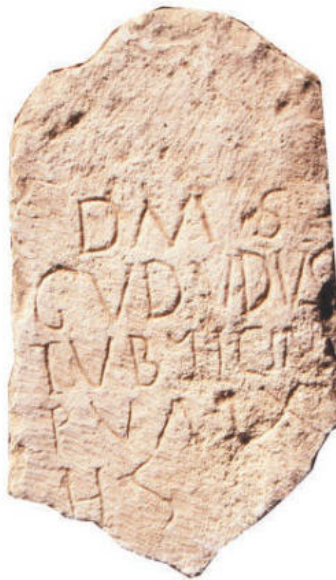


Fig. 313 : Épitaphe de M. Flavonius Auitus (DFH 111, cl. M.-A. Chehid).

« Consacré aux Dieux Mânes. Ci-gît M(arcus) Flavonius, maître fameux qui a bien vécu ses 100 années toujours Avitus. Il est enterré ici ».

Comparée à la stèle de la pédagogue Fortunata et au cippe du *magister* d'Hippo Diarrhytus, Terentius Sabinianus, cette épitaphe surprend par la médiocrité du support et de la gravure, détail qui fait peut-être de lui un simple *magister ludi*, un maître de l'enseignement de base destiné aux enfants de 7 à 11 ans. Le texte est précieux, écrit en vers (deux hexamètres), ce qui a obligé l'auteur du poème à écrire exceptionnellement le prénom Marcus en toutes lettres ; à la fin, un jeu de mot sur Avitus, qui est à la fois un surnom, celui du défunt, et un adjectif formé sur *avus*, l'aïeul.

Fig. 314. Épitaphe de Gududus Tubzicin (MAD 479, cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes. Gududus Tubzicin a vécu sans reproche 60 ans. Il repose ici ».

Cette stèle élevée à la mémoire de Gududus Tubzicin mêle à la fois une onomastique non latinisée, comme en témoigne le maintien de la lettre *ζ*, et l'adoption d'un formulaire typiquement latin avec la dédicace aux Dieux Mânes et l'usage des abréviations, ainsi dans la l. 4, PVALX = p(ius) ui(ixit) a(nnis) LX, « qui a vécu sans reproche 60 ans ».

rappellent le nom des généreux évergètes qui ont participé à la grandeur urbaine et au rayonnement de la communauté (fig. 315).



Cette appropriation des codes culturels romains se retrouve aussi dans la sphère privée, par exemple dans la mise en œuvre par les riches *Thuggenses* de poèmes épigraphiques funéraires (fig. 316).



Fig. 315. Restitutions de l'inscription des deux portes de la place de la Rose des Vents

(C. 26484, 26483, montage J.-Cl. Golvin, montage Chr. Bailly, © INP/ AOROC).

« Q(uitus) Pacuvius Satorius, flamine perpétuel, augure de la colonie Iulia de Carthage et Nahania Victoria, son épouse, flaminique perpétuelle, ont édifié à leurs frais ».

Les deux inscriptions dont on restitue l'emplacement sur les portes nord-est et sud-est de la place de la Rose des Vents rappellent que Q. Pacuvius Satorius et son épouse Nahania Victoria ont offert le portique et le marché attenant. Ils sont également les deux évergètes du temple de Mercure, situé au nord de la place qui porte une frise monumentale rappelant également leurs deux noms. L'ensemble des quatre inscriptions constitue donc un jeu de symétrie qui unifie le complexe architectural constitué. L'effet est encore renforcé par les différences de graphie observées : l'inscription de la porte nord-est (C. 26484) rappelle celle de la frise du temple (DFH 34) alors que celle de la porte sud-est (C. 26483) est à rapprocher de celle du portique du marché.

Fig. 316. Épitaphe de Terentius Sabinianus

(DFH 158, cl. M.-A. Chehidi).

« Terentius Sabinianus, source et trésor d'érudition, puits de science et brillant orateur. Entre autres lieux, le proclame à l'envi *Hippo Diarrhytus* (Bizerte) où il s'illustra en maître éminent. Et il a vécu le carré du chiffre fondamental issu du calcul de Pythagore. Il a vécu sans reproche 36 ans. Il repose ici ».

Ce monument constitue l'épitaphe de Terentius Sabinianus, originaire de *Thugga* et qui enseigna probablement comme maître de grammaire à *Hippo Diarrhytus*/ Bizerte, ville notable de la Proconsulaire puisqu'elle était colonie depuis le début de l'empire. Sa maîtrise du latin dont il avait fait profession est manifeste dans la rédaction en guise d'épitaphe d'un poème qui rappelle son érudition. Cette appropriation linguistique était d'ailleurs probablement ancrée dans l'histoire familiale puisqu'à proximité a été découvert un cippe érigé en mémoire d'une femme, Sabina, qui a pu être son aïeule et dont l'épitaphe prend également la forme d'un poème funéraire (DFH 157).

Les Thuggenses et le latin

À côté de l'appropriation des codes culturels romains et du développement d'une identité mêlant tradition locale et intégration à l'empire, se pose la question de la maîtrise réelle du latin et du degré de compréhension véritable des habitants face à ces inscriptions qui ornent les villes et envahissent aussi bien l'espace public que la sphère privée. Il faut distinguer deux points de vue, celui de la production des textes et celui de leur réception, et deux latins, celui de l'espace monumental, très codifié et officiel, et celui de la sphère privée, dont le niveau d'acquisition est plus variable et qui reprend des éléments locaux.

Il est certain que les sphères de notabilité les plus élevées maîtrisaient le latin, au point d'ailleurs d'en faire parfois profession comme Terentius Sabinianus, ou de s'approprier son vocabulaire politique et institutionnel dans l'exercice des magistratures locales. Le pouvoir romain avait très tôt fixé la règle dans ce domaine en rédigeant en latin, sans traduction en libyque ou/et en punique, les institutions politiques de la cité indigène, la *civitas* ; le latin était donc la seule langue officielle. Pour autant, quel était le degré réel de maîtrise du latin de la population et surtout comment pouvons-nous l'évaluer à partir des textes épigraphiques qui nous sont parvenus ? Les étapes de la production d'une inscription laissent malheureusement une marge importante à l'interprétation des erreurs et des anomalies qui pourraient apparaître comme l'indice d'une maîtrise imparfaite de la langue. En d'autres termes, comment faire la part de la responsabilité du commanditaire ou de celle du lapicide dans les erreurs constatées ? On pouvait, en effet, sans savoir ni lire ni écrire, commander une inscription funéraire en fournissant des éléments minimaux (nom et âge) à un artisan qui maîtrisait l'agencement d'éléments fixes. À l'inverse, on pouvait rédiger une épitaphe versifiée et s'inquiéter des erreurs commises par un graveur dont le travail consistait moins à élaborer ou corriger le texte qu'à en réaliser techniquement la gravure, que les erreurs soient le fruit de maladroresses liées à l'exercice d'une tâche technique ou d'une maîtrise linguistique imparfaite. Plusieurs inscriptions comportent des abréviations maladroites ou anormales ou des erreurs de latin sans qu'il soit possible d'en tirer des conclusions décisives concernant le degré d'alphabétisation latine des *Thuggenses*. Tout au plus peut-on constater qu'elles sont généralement liées à des productions privées ou funéraires et non à la parure monumentale de la ville pour laquelle les commanditaires étaient probablement d'un niveau social élevé et les ateliers sans doute choisis avec soin.

Dans les inscriptions funéraires de *Thugga*, on relève plusieurs types d'erreurs ou d'anomalies orthographiques que l'on peut imputer soit au faible niveau d'instruction du commanditaire, soit à la maladresse du lapicide (fig. 317-319).



Fig. 317. Épitaphe de Privvata
(MAD 1002, cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes. Privvata a vécu sans reproche 20 ans. Elle repose ici ». La stèle elle-même, à peine dégrossie, et la maladresse de la gravure laissent supposer le faible niveau social de la défunte dont la famille ne devait pas avoir les moyens d'ériger un monument funéraire plus élaboré. Ce qui frappe surtout, c'est l'anomalie orthographique d'un nom courant en latin *Privata*, ici écrit *Privvata*. On ne peut bien entendu exclure une maladresse du graveur mais cette erreur est peut-être plutôt liée au faible niveau d'alphabétisation du commanditaire, incapable de donner l'orthographe correcte du nom de la défunte.



Fig. 318. Épitaphe de Pcuia Vitoria
(MAD 926, cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes. Pcuia Vitoria a vécu sans reproche 45 ans. Elle repose ici ».

Si l'inscription reprend effectivement les séquences codifiées des textes funéraires *D(is) M(anibus s(acrum)*, « consacré aux dieux Mânes » et la mention de l'âge du décès, *p(la) v(ixit) a(nnis) XXXXV*, « elle a vécu sans reproche 45 ans », force est de constater que la graphie du nom de la défunte révèle une faible maîtrise du latin. Ici le nom présente une double omission de lettres et doit être compris Pacuvia Victoria. La modestie de l'inscription et les erreurs de graphie laissent supposer une branche moins fortunée et/ou moins instruite de la *gens* puisque les *Pacuvii* sont par ailleurs bien connus à *Thugga* comme une importante famille d'évergètes et de notables locaux, donateurs du complexe de la place de la Rose des Vents.

Au-delà de la diffusion réelle de la lecture et de l'écriture du latin dans la population, question qui se révèle difficile à quantifier pour les raisons évoquées précédemment, se pose plus spécifiquement le problème de la réception des inscriptions. La diffusion des pratiques épigraphiques dans une partie de la société au-delà des seules élites dirigeantes – les inscriptions funéraires semblent avoir été accessibles à une partie plus large de la population – et surtout l'omniprésence du latin qui frappe dans une ville comme *Thugga* amènent à s'interroger sur la capacité générale de la population à comprendre les textes gravés qui l'entouraient. Dans cette perspective, John Bodel a développé le concept d'« epigraphic literacy », c'est-à-dire la capacité à comprendre les inscriptions comme système de signes, comme enchaînement de séquences codifiées et figées, une alphabétisation minimale en somme qui ne suppose pas la maîtrise véritable de la lecture et de l'écriture. La formalisation des inscriptions permettait leur compréhension globale par une large part des habitants. Cette intelligibilité générale des textes passait par l'usage des abréviations, par la mise en page et par la reprise systématique d'un formulaire codifié et non par une compréhension fine du contenu lui-même. Nul n'était besoin de maîtriser le latin pour comprendre une inscription funéraire puisque le formulaire *D(is) M(anibus)*, « Aux Dieux Mânes », suffisait à identifier le monument comme une tombe et que les éléments attendus du texte, nom du défunt et âge, étaient suffisamment normalisés pour être repérables avec une capacité de lecture minimale. L'usage même de tel ou tel type de support, cippe élégamment décoré ou simple stèle dégrossie, suffisait à renseigner le passant sur le statut social du défunt. De la même manière dans la sphère publique, la disposition des inscriptions, leur emplacement dans la ville, la taille des caractères et les statues qui accompagnaient parfois ces textes devaient jouer un rôle important dans l'identification des édifices, des actes d'évergétisme réalisés par les notables et de l'influence sociale qui en découlait.

Le latin qui ornait les édifices et les espaces de *Thugga* était donc vraisemblablement loin d'être sans lecteur ou sans spectateur.

Le grec

Contrairement au latin, le grec ne se diffuse pas au même degré dans les sociétés du Nord de l'Afrique. L'histoire de sa présence dans la région est sensiblement différente de celle du latin et reste liée à l'influence de l'hellénisme au sein des royaumes numides des deux derniers siècles avant notre ère. La langue circule donc de façon ancienne sur le territoire, mais dans les faits, à l'époque romaine, elle reste l'apanage d'une frange limitée de la population, élites cultivées et commerçants ou enseignants issus du monde grec. Elle demeure, contrairement au latin, un phénomène marginal tout au long de la période.

Quantitativement les inscriptions grecques ne constituent qu'une portion infime de l'épigraphie africaine et *Thugga* ne fait pas exception à la règle puisqu'on ne relève dans l'agglomération que trois épitaphes en grec, deux stèles votives portant des décors puniques et quelques cas d'usage du grec sur des mosaïques. Comme ailleurs en Afrique, le grec y est majoritairement cantonné à l'espace privé, dans le cadre domestique et dans les pratiques funéraires. Il n'occupe pas de place sur la scène publique et n'est, à ce titre, pas une langue politique officielle. Toutefois, cette présence même marginale d'inscriptions grecques mérite qu'on s'y arrête, car elle nous renseigne sur l'hellénisme linguistique et culturel au sein de la société africaine, à des niveaux divers, depuis les simples emprunts verbaux ou interférences linguistiques jusqu'au réel bilinguisme révélant une maîtrise complète de la langue. Comment comprendre la présence de ces fragments de langue grecque dans une ville africo-latine ?



Fig. 319. Épitaphe de L. Pisenius Aruntius (MAD 939, cl. L. Maurin).

« Consacré aux dieux Mânes. L(ucius) Pisenius Aruntius a vécu sans reproche 25 ans. Il repose ici ».

L'inscription, dont la partie inférieure est manquante, est érigée à la mémoire de L. Pisenius Aruntius. On constate ici, à la différence des autres inscriptions mentionnées précédemment, non pas une erreur dans les informations fournies par le commanditaire (nom et âge) mais une erreur probablement due au lapicide dans la partie formalisée de l'inscription puisqu'il écrit *VIXIT*, au lieu de *VIXIT* (il a vécu) avec un C en appui du X, manifestant une connaissance phonétique de la langue, mais une maîtrise malhabile de l'orthographe.

L'hellénisme en Afrique est un phénomène ancien et remonte à l'époque punique où la présence de communautés grecques est attestée à Carthage et où les relations commerciales entretenues avec celles-ci supposaient une pratique du grec assez répandue. On repère des traces de ces contacts culturels dans la stèle à motifs puniques découverte au début du XX^e siècle par le Dr. Carton à *Thugga*, dans le sanctuaire de Baal-Saturne et portant la traduction grecque Ἀγαθὴ ἡμέρα (Jour favorable), d'une formule punique bien attestée (C. 26509).

À l'époque impériale, on observe un certain nombre d'éléments grecs dans le patrimoine onomastique des habitants. Bien sûr, comme dans le reste de l'empire, il peut s'agir d'indices de la présence d'individus d'origine orientale ou encore de la marque d'une ascendance servile. Cependant, cela ne suffit pas à expliquer l'importance des *cognomina* grecs dans l'onomastique des *Thuggenses* qui tient aussi et avant tout à l'héritage de la période numide marquée par des contacts forts avec le monde hellénophone (fig. 320-321).



Fig. 321. Épitaphe de Rosa, fille d'Astyanax, fils de Rida (MAD 1058, cl. L. Maurin).

« Rosa, fille d'Astyanax, fils de Rida, épouse de Gabinus ».

Cette stèle est élevée à la mémoire de Rosa, épouse d'un certain Gabinus. La double filiation qu'elle indique ainsi que son statut d'*uxor* (épouse) excluent qu'elle soit d'origine servile et trahissent son origine locale. Il faut alors voir dans le *cognomen* grec porté par son père le souvenir des liens entretenus par les Numides avec le monde grec, toujours visibles, à l'époque impériale, dans l'onomastique des familles locales.



Fig. 320. Les épitaphes de L. Septimius Felix Euphiletianus et de Septimia Lucilla (MAD 1130, 1131, cl. L. Maurin).

« À la mémoire de Septimia Lucilla qui a vécu sans reproche 53 ans ». « Consacré aux dieux Mânes. L(ucius) Septimius Felix Euphiletianus a vécu sans reproche 69 ans. Il repose ici ».

Ce cippe double a été élevé à la mémoire de Septimia Lucilla et de Lucius Septimius Felix Euphiletianus. On ne connaît pas la nature de la relation qui unissait les deux personnages qui partagent le même gentilice. Étaient-ils en couple ou bien simplement apparentés par le sang ? L'onomastique de l'homme est particulièrement intéressante, car il porte un double *cognomen* (surnom) dont le deuxième, Euphiletianus, est grec. À Rome, ce *cognomen* et ses dérivés, Philetus ou Philete, sont particulièrement en usage dans les milieux serviles. L'homme est sans doute un affranchi et le gentilice porté en commun pourrait être la marque de l'affranchissement d'un couple par le même patron.

La langue grecque, quant à elle, est utilisée à *Thugga* sur trois épitaphes, toutes versifiées. Cela témoigne à la fois de la présence d'une communauté grecque restreinte, mais aussi de l'existence d'un hellénisme culturel parmi les notables locaux, comme c'est le cas ailleurs dans l'Empire. La maîtrise du latin et du grec, de *l'utroque lingua* (de l'une et l'autre langue) est, en effet, un marqueur social fort d'appartenance à une élite cultivée. En lien avec ce philhellénisme, s'installent dans la ville des professeurs venus du monde hellénique pour répondre à ce besoin d'enseignement (fig. 322).



Fig. 322. Épitaphe grecque d'un professeur grec, né à Laodicée (Turquie)

Découverte à 4 km au sud-est de Dougga, à Henchir Zellal, Coopérative Khalled (ancienne ferme Eymard), en remploi dans l'angle du mur d'un bâtiment agricole (AE 2015, 1818 ; cl. et dessin M. De Vos Raaijmakers, Christina Pepe).

« J'étais Hermès, lorsque j'étais sur terre autrefois avec les hommes. Je suis né à Laodicée ; à *Thugga*, j'expliquais les lettres. Mais maintenant que je suis mort, la terre m'a recouvert. J'ai vu cinq générations et demie sous les rayons du soleil ».

L'épitaphe versifiée rappelle la mémoire d'Hermès, originaire de Laodicée. Comme beaucoup d'enseignants dans le monde romain, il était vraisemblablement au service d'une famille de notables domiciliée à Henchir Zellal, sans doute pour y enseigner les lettres, traduction du grec *grammata*, ce qui a pu laisser croire qu'il avait été *grammaticus* à Dougga. Mais on a vu qu'il est probable que la ville n'ait connu que l'enseignement primaire (*supra*, p. 266) ; dans l'épitaphe d'Hermès, « les lettres » doit être compris comme équivalent de « sa langue natale ». Plusieurs villes portent le nom de Laodicée dans l'Antiquité, dérivé de celui d'une reine séleucide et toutes sont situées dans le monde hellénophone : trois dans la province d'Asie et cinq dans la province de Syrie.

Face aux indices sporadiques de la pratique du grec qui nous sont parvenus et parce que les inscriptions conservées sont toutes versifiées et témoignent donc d'un usage lettré de la langue, il est cependant parfois difficile de faire la part entre l'existence d'une communauté hellénophone de naissance, venue des provinces orientales et l'usage de la langue par certains notables de la ville, les deux phénomènes étant contemporains et liés (323).



Fig. 323. Épitaphe grecque d'un jeune homme anonyme

(MAD 1522 = AE 2016, 1910, cl. R. Selmi).

« Aux Dieux souverains, gardiens de la mémoire, (un père) accablé de douleur dans son cœur, après avoir répandu du vin et des huiles parfumées sur les ossements de son enfant, ayant connu vingt et une fois le jour anniversaire de sa naissance ».

Découverte lors des fouilles du théâtre, l'inscription en grec versifiée est celle d'un jeune homme mort à 21 ans. Si la dégradation de la partie supérieure ne permet pas d'identifier clairement le défunt, le texte composé de quatre hexamètres démontre bien une pratique lettrée du grec.



Cette diffusion du grec, bien que moins répandue que celle du latin, s'étendait un peu au-delà des seules élites et des milieux immigrés grecs. En témoigne l'inclusion du grec de manière plus informelle dans les décors des maisons privées (par exemple, la maison des Échansons avec la formule PIE « bois » ΖΗΣΗΣ « tu vivras », (p. 94, fig. 87), particulièrement sur les mosaïques, qui, si elle ne témoigne pas d'une parfaite maîtrise de la langue, montre que cette dernière était véritablement un marqueur de prestige social que l'on cherchait à s'approprier.

Le grec n'est donc pas complètement absent de la vie des habitants de *Thugga*. À haute époque, il témoigne, même si son usage reste largement minoritaire par rapport au latin, de l'existence de contacts permanents entre les habitants de l'Afrique punique et les communautés grecques. À l'époque impériale, il est la trace d'un certain philhellénisme de la part des élites urbaines et des classes moyennes qui cherchent à s'instruire en faisant venir du monde grec des professeurs et à s'approprier, même imparfaitement, une langue qui reste avant tout un marqueur de prestige social et de culture.

Le décor architectonique

Avec ses rues et ruelles souvent tortueuses, ses îlots aux formes irrégulières, ses nombreux temples et monuments publics, Dougga compose un paysage urbain très dense et très minéral : si le substrat naturel n'émerge guère qu'aux marges de la ville, sous la forme de longues falaises qui la bordent et lui donnent depuis certains points de vue toutes les apparences d'une acropole, les rues sont souvent pavées, les monuments reposent sur de puissants socles de grand appareil, parfois à bossage, et la pierre est seule employée dans des élévations qui ignorent la brique. Très fréquent, l'*opus africanum* alterne harpes de grandes pierres de taille et remplissage de petit appareil maçonné. Ces architectures font surtout un large usage de la colonne, plus rarement du pilier et du pilastre, surmontés presque systématiquement par des entablements horizontaux associant architrave, frise et corniche ; l'arcade ne les remplace au-dessus des supports verticaux que dans les thermes de Caracalla, sur le décor desquels nous aurons l'occasion de revenir.

Dougga constitue pour l'étude des composantes des ordres un champ privilégié : à la bonne conservation des vestiges – la plupart des monuments publics ont livré des ordres complets – s'ajoute l'abondance de dédicaces qui les datent souvent avec une précision de quelques années. Alors que l'on demande généralement aux ordres des précisions d'ordre chronologique, ces problèmes sont à Dougga réglés par d'autres sources, autrement loquaces et précises.

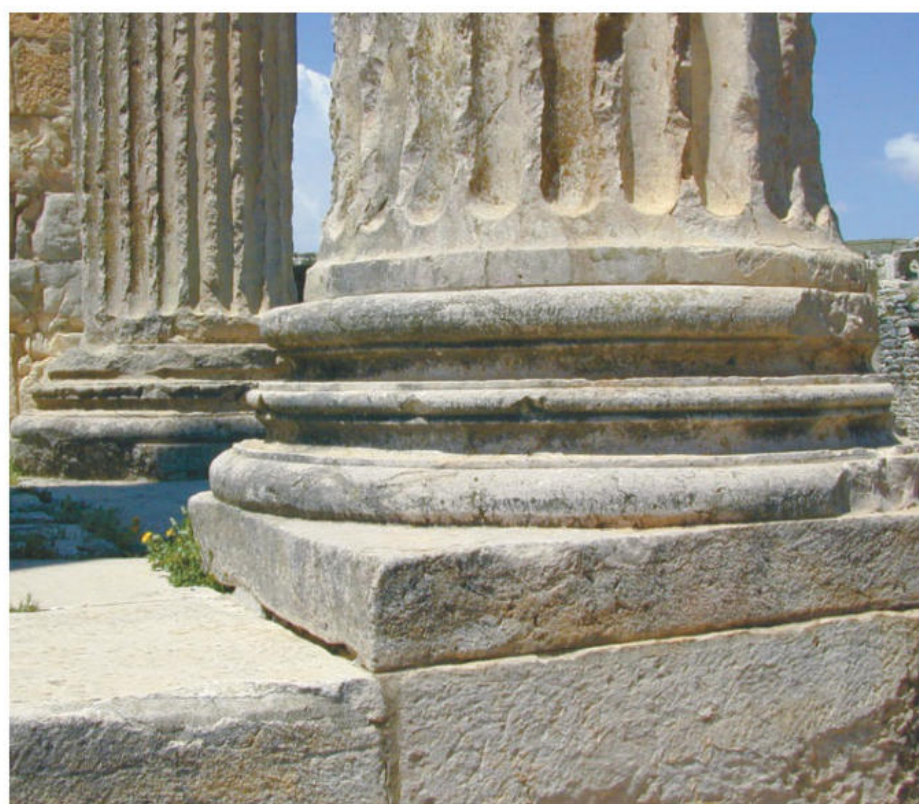
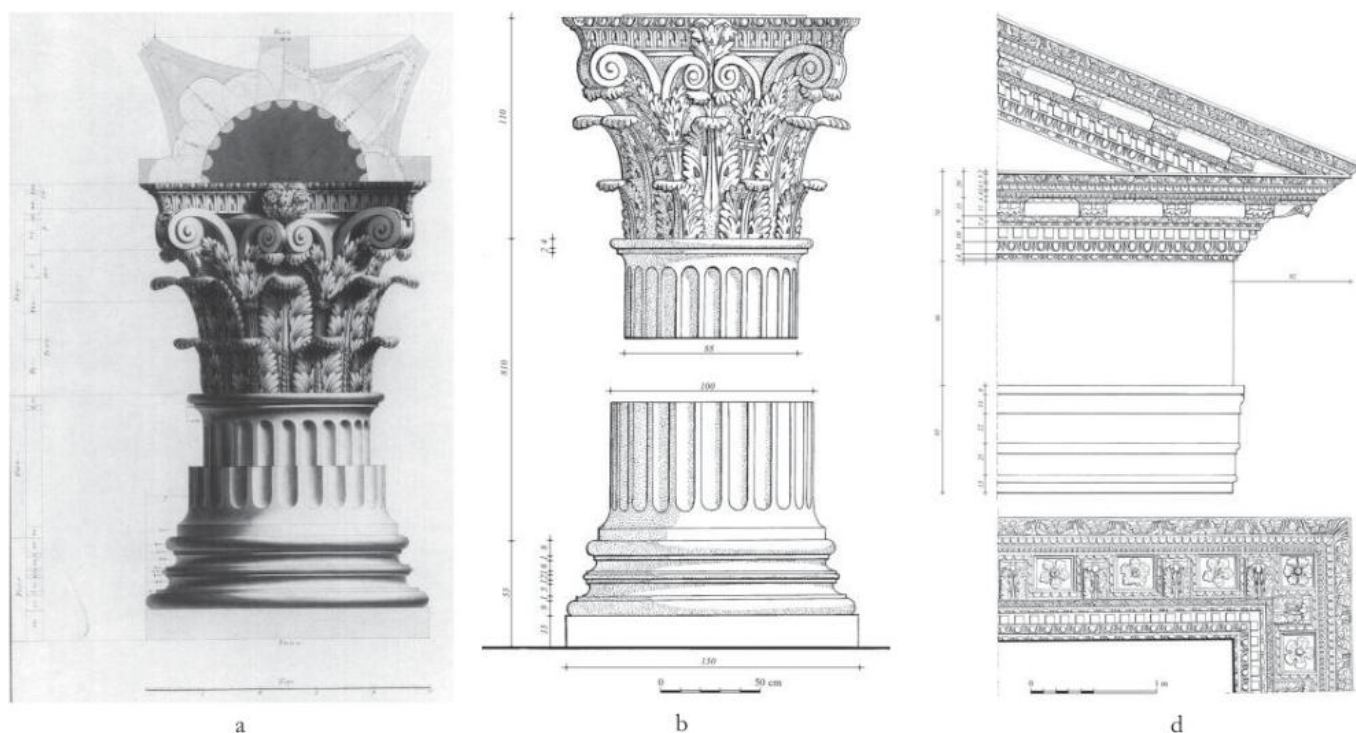
Ces conditions très favorables valent surtout pour la phase édilitaire qui s'ouvre au milieu du II^e siècle et voit un renouvellement et une amplification considérable de la parure monumentale. Pour les deux siècles qui précèdent, l'information est plus lacunaire, et l'on n'est pas encore en mesure de définir les formes prises par l'évolution des ordres d'architecture depuis l'entrée de Dougga dans la province d'*Africa* jusqu'à la période antonine. Les vestiges d'époque numide attestent l'existence d'une tradition du travail de la pierre dans la ville et d'une hellénisation des formes. Il est en revanche difficile d'identifier avec certitude des vestiges du début de la période impériale parmi les éléments d'architecture qui parsèment le site et peuplent les réserves. Le décor de monuments pourtant attestés par l'épigraphie – temple de Tibère (C21), arcs élevés en l'honneur de Tibère et de Caligula, marché érigé sous le règne de Claude (C10) et même les *Templa Concordiae* (T30) élevés sous le règne d'Hadrien – nous demeure donc inconnu.



À partir du milieu du II^e siècle se manifeste à Dougga comme dans de nombreuses villes de Proconsulaire une dépendance étroite à l'égard des programmes monumentaux de Carthage (aménagement de la colline de Byrsa, restauration du théâtre et construction des thermes d'Antonin). Les monuments de la capitale provinciale déploient certes une monumentalité qui est hors d'atteinte pour les commanditaires de Dougga, mais ceux-ci font appel à des tailleurs de pierre qui reproduisent parfois très fidèlement le décor des monuments de Carthage. Le remodelage complet du forum intervenu sous le règne d'Antonin le Pieux (C1) fournit une belle illustration des formes et modalités de ces transpositions. Les chapiteaux en marbre du triportique qui ceint la place sont des copies à échelle réduite des chapiteaux des thermes de Caracalla (fig. 324), sans doute réalisées par des marbriers venus de Carthage, à qui fut aussi confié le façonnement de l'entablement en calcaire : ils lui ont appliqué des techniques de taille attestées dans le marbre des thermes, en recourant au sciage pour dégager le parement de la frise. Autre témoignage de cette dépendance, sur plusieurs monuments (capitole C4, édifice de la Gorgone M.23, arc de Septime Sévère 11) figure un *anthémion* qui constitue une variante africaine d'une composition de l'*Urbs*, et dont les premières occurrences apparaissent précisément à Carthage à l'époque antonine (thermes et basilique de Byrsa). Les liens institutionnels qui ont longtemps uni Carthage et Dougga ont manifestement permis aux élites du *pagus* puis à celles de la *civitas* qui se romanisent, enfin au municipes qui les unifie, d'avoir accès à des artisans impliqués dans les grands chantiers carthaginois ; ce sont eux, vraisemblablement, qui ont transmis aux artisans locaux des schémas ornementaux qu'ils ont utilisés durant les décennies suivantes et transposés majoritairement dans des calcaires extraits à proximité de la ville, les marbres et roches assimilées étant relativement rares à Dougga et réservés aux fûts (arc de Caracalla 58, thermes d'Aïn Doura 42, nymphée de Terentius marquant l'aboutissement de l'aqueduc 12), à l'exception remarquable des bases du portique de la façade du théâtre et des colonnes du portique du forum (base et chapiteau en marbre blanc, fût en brèche colorée).



Fig. 324. Chapiteau corinthien en marbre du portique du forum (cl. Y. Maligorne, © INP/AOROC).



c

Fig. 325. Éléments de décor du capite de Dougga

a. Ordre du capite, d'après Bruce (1765)

b. Colonne du capite (base, fût et chapiteau), d'après J.-Cl. Golvin

c. Modénature de l'entablement du capite : en haut, vue de face ; en bas, vue des caissons (© J.-Cl. Golvin)

d. Base de la façade sud du capite (cl. V. Brouquier-Reddé)

Le capite (166-168) déploie un ordre corinthien complet. Les bases sont de type composite, avec trois tores et deux scoties, les fûts monolithes sont cannelés et surmontés par des chapiteaux corinthiens canoniques ; l'entablement comporte une architrave à trois bandeaux séparés par une baguette et un talon et couronnés par un talon ; seule concession aux habitudes régionales, le bandeau inférieur est très étroit. La frise occupe une place disproportionnée dans l'entablement : elle porte une longue dédicace sur trois lignes, à laquelle on a manifestement voulu concéder de l'espace. La séquence se clôt par une corniche à modillons, très abondamment ornée et taillée en deux assises. Le bloc inférieur intègre le couronnement de la frise (perles et pirouettes et oves) et les denticules ; le bloc supérieur porte une mouluration complexe, dans laquelle se distinguent les consoles, supports fictifs de la partie supérieure. La composition végétale qui orne la dernière moulure est l'interprétation africaine d'une composition romaine transmise par l'intermédiaire de Carthage.



L’empreinte durable des modèles carthaginois conduit à la constitution d’un répertoire largement unifié. L’ordre corinthien domine presque exclusivement les élévations, et les chapiteaux s’inscrivent dans des schémas marqués par une grande fixité, au point que des monuments séparés par plusieurs décennies – et fermement datés par l’épigraphie, qui seule, dans ce contexte, permet d’apprécier les écarts chronologiques –, comme le théâtre (13, fig. 326) et le temple de *Caelestis* (T14, fig. 327), peuvent mettre en œuvre des chapiteaux identiques. Les bases de colonnes relèvent presque toutes du type composite, les fûts sont lisses et monolithes, les architraves présentent systématiquement un bandeau inférieur atrophié et les corniches sont le plus souvent de type ionique, seuls quelques monuments publics (capitole C4, théâtre 13, temple C T32, arc de Septime Sévère 40) recourant à une corniche modillonnaire. Les chapiteaux sont généralement les seuls éléments qui admettent un décor végétal, sauf quand l’ordre fait une place à une corniche corinthienne. La grande sobriété qui règne sur les ordres de Dougga se manifeste de la manière la plus éclatante sur les frises, qui n’accueillent jamais ni décor végétal ni décor figuré, mais servent de supports à de longues dédicaces que le reste de l’entablement met en valeur sans en détourner par des raffinements excessifs. Cette unité fondamentale du répertoire formel a pour corollaire une grande fixité des pratiques techniques : les séquences verticales que constituent les ordres sont presque toujours formées de cinq blocs correspondant strictement à la base, au fût, au chapiteau, à l’architrave-frise et à la corniche.

Fig. 326. Colonnade et ordre de la *scaenae frons* du théâtre
(cl. A. Khéchine).

Le théâtre, érigé en 168-169 par le frère du commanditaire du capitole, constitue comme le temple un monument de type italique, avec sa *cavea* en demi-cercle complètement fermée par un mur de scène animée, de trois exèdres et ornée de deux ordres superposés. L’ordre inférieur relève de choix très proches de ceux du capitole. L’ordre est corinthien, seuls les chapiteaux et la corniche sont ornés, tandis que la frise accueille la dédicace. On relève cependant une tendance à la simplification, en partie imputable à des dimensions moindres : les fûts des colonnes sont lisses, l’architrave ne comporte que deux bandeaux et la frise est dépourvue de couronnement. Un doute subsiste sur la pertinence de la restauration sur un point : le bloc supérieur de la corniche est lisse, comporte à la base une moulure qui apparaît déjà sur le bloc inférieur, ce qui engendre un curieux redoublement ; enfin, ces blocs sont absolument identiques à ceux qui coiffent les passages permettant d’accéder à l’*orchestra*.





Fig. 327. Façade et partie supérieure de l'ordre (chapiteaux et entablement) du temple de *Caelestis* (cl. A. Khéchine).

Ce tableau d'une grande homogénéité entre le milieu du II^e siècle et la période sévérienne admet quelques variations. Le décor du sanctuaire périurbain de Minerve II (T2), un complexe qui se signale pourtant par son ampleur et l'ordonnance rigoureuse de ses volumes, souffre d'une exécution des plus médiocres : les bases de colonnes non ravalées sont de type attique et donc plus simples que les bases composites qui s'imposent sur la plupart des monuments de Dougga ; les chapiteaux corinthiens sont de facture négligée ; architrave et frise se confondent en de longs linteaux inscrits dépourvus de toute mouluration ; la corniche très simple n'a pas de larmier. À l'autre extrémité du spectre, l'arc de Septime Sévère (40, fig. 328) manifeste au contraire une surcharge ornementale très inhabituelle : si les corniches modillonaires lourdement ornées ne sont pas dépourvues de parallèles, le tore supérieur des bases est décoré, le soffite des architraves habillé de feuilles et le monument accueille surtout les seuls exemples de rinceaux connus à Dougga. Érigé en l'honneur d'un empereur qui a promu *Thugga* au rang de municipale, l'arc parle des bienfaits du pouvoir impérial et de l'abondance à laquelle il pourvoie.

L'ordre du temple de *Caelestis* (222-235) est lui aussi corinthien. Malgré les cinq décennies au moins qui séparent les deux monuments, les chapiteaux sont pratiquement identiques à ceux du théâtre, ce qui témoigne de la tendance des lapicides de Dougga à reproduire des modèles-types. L'entablement relève de choix différents : l'architrave est réduite à deux bandeaux, sans moulure de transition ; la frise est lisse et ne porte pas d'inscription ; surtout, la corniche est ionique et donc dépourvue de modillons. Dans le détail, la séquence qui couronne l'architrave (cavet et quart-de-rond) trouve son origine en Asie Mineure et constitue un emprunt discret aux pratiques des tailleurs de pierre asiatiques qui, à cette époque, travaillent en nombre dans les cités côtières de Cyrénaïque et de Proconsulaire. L'ordre du temple est identique à celui des portiques qui le ceinturent, à quelques détails près, qui contribuent à manifester la prééminence de l'*aedes* : les bases sont plus complexes et la corniche s'enrichit d'un rang d'oves.



À la fin du II^e siècle et durant le premier tiers du siècle suivant, se fait épisodiquement sentir l'influence des productions d'Asie Mineure : au moment où Carthage et *Lepcis Magna* accueillent des artisans asiatiques travaillant le marbre, quelques chapiteaux de calcaire reproduisent le découpage aigu caractéristique des chapiteaux corinthiens asiatiques et l'architrave du portique du sanctuaire de *Caelestis* (T14) est couronnée d'une séquence typique du même horizon géographique ; dans les thermes de Caracalla, les deux péristyles mettent en œuvre de curieuses interprétations des chapiteaux « en calice », sur lesquelles reposent des arcades qui font écho à celles érigées un peu plus tôt dans les programmes sévériens de *Lepcis Magna*. La même période est le cadre des premières manifestations d'un mouvement moins anecdotique, qui voit les productions se simplifier et privilégier les supports toscans. On le constate d'abord dans le sanctuaire des Victoires de Caracalla, dont l'ordre du temple est toscan, tandis que les colonnes intérieures sont corinthiennes, et dans le *frigidarium* des thermes de Caracalla, qui associe chapiteaux toscans et corniche en cavet, référence aux monuments d'époque numide (fig. 329-330). Après l'époque sévérienne, la disparition presque totale des commandes publiques et des évergésies monumentales a pour conséquence un appauvrissement radical du répertoire ornemental ; Dougga n'offre désormais plus d'occasions de travail à des lapicides de bon niveau, et l'église de Victoria (T9) comme le monument aux 9 absides (50) recourent dans l'Antiquité tardive aux remplois – très disparates dans le second cas – de blocs de monuments du Haut-Empire (p. 300, fig. 355).

Fig. 328. Soffites des architraves de l'arc de Septime Sévère
(cl. A. Khéchine).





Fig. 329. Chapiteaux et arcades d'un des péristyles des thermes de Caracalla
(cl. Y. Maligorne, © INP/AOROC).

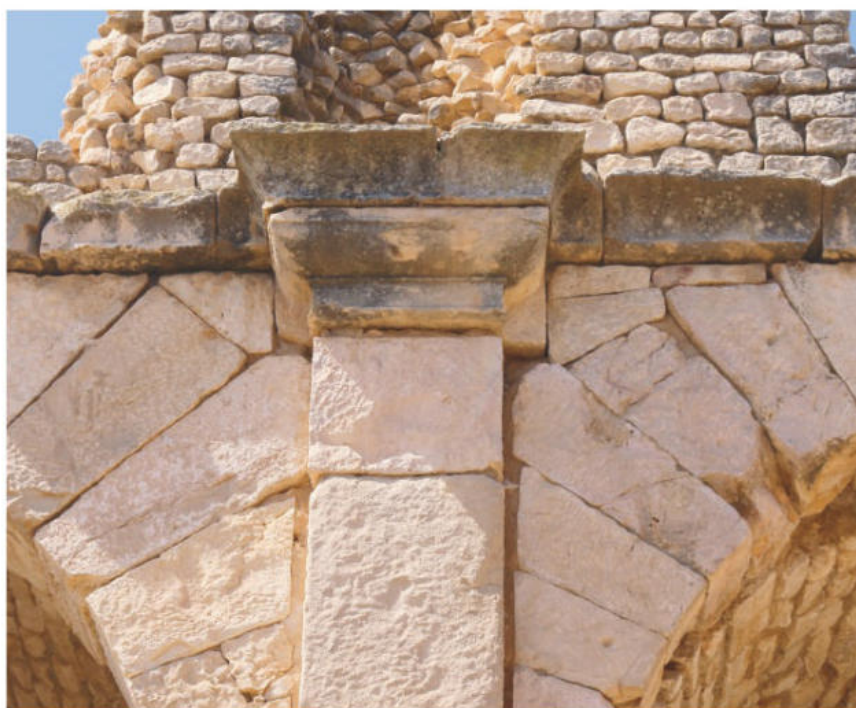


Fig. 330. Ordre du *frigidarium* des thermes de Caracalla
(cl. A. Khéchine).

Les chapiteaux toscans à la lourde échine convexe supportent directement une corniche en cavet.



La mosaïque

Les mosaïques Dougga sont représentatives de l'extraordinaire floraison qu'a connue le décor dans les provinces africaines, marquée par une originalité qui se distingue certes par sa polychromie, mais surtout par une prédilection pour le végétal qui fait l'objet d'une invention sans cesse renouvelée et d'une maîtrise admirable, un goût prononcé, notamment, pour les thèses marins et dionysiaques, auxquels sont associés les Saisons, les dons d'hospitalité (*xenia*), ou encore pour les thèmes qui ont trait à la vie quotidienne et à l'*otium* (loisir noble du citoyen). L'étude de ces pavements donne la possibilité de suivre l'évolution de la production des ateliers de Dougga par rapport à celle de Carthage, de préciser les influences thysdritaines que l'on perçoit sur certains tapis, de mesurer plus clairement la nature de son développement à partir de l'avènement des Sévères quand le *pagus* et la cité pérégrine de *Thugga* fusionnèrent en un municipe.

Sols géométriques et végétalisés ou le principe de la variété ? (*varietas*)

À Dougga, comme à l'échelle de l'empire, les sols mosaïqués sont comparables à des tapis dans la mesure où ils semblent se détacher d'un fond en général blanc. Celui-ci est particulièrement éclatant à Dougga, fait d'un marbre local dit « marbre de Dougga » à la teinte crème, caractéristique de l'ère tertiaire (Éocène).

Les *domus* des *Thuggenses*, celles de Vénus (fig. 331), de Dionysos et d'Ulysse, des Trois Masques, du Labyrinthe ou d'Éros et Psyché, et l'édifice au *Trifolium* sont représentatifs du traitement des sols des espaces domestiques africains allant des plus prosaïques, recouverts d'un simple béton, affectés aux serviteurs, aux plus élaborés destinés au maître de maison

Fig. 331. Maison de Vénus
(AOROC, photothèque H. Stern 057.Go6).

Galerie bordée par une tresse polychrome à quatre brins sur fond noir et ornée d'un grand guillochis - invention des ateliers byzacéniens qui ont hypertrophié un motif de bordure pour décorer les espaces de circulation - dont les bandes enroulées qui dessinent le motif sont ici ornées de guirlandes de laurier doublées d'un câble dentelé, l'ensemble traité alternativement en dégradé de rouge et de vert. Il se distingue des autres guillochis à âmes courbes présents à Dougga (*hospitalia* au *Trifolium* et maison d'Éros et Psyché) et à El-Jem, par ses âmes droites, un détail certes, mais qui imprime à cette composition fluide et en mouvement des moments d'arrêt qu'on ne retrouve pas ailleurs, articulant ainsi enchaînements et coupures.



et à ses convives. Cette gradation dans le traitement du décor selon l'usage des espaces est visible sur les pavements restés en place. Elle témoigne d'un savoir-faire certain tant dans leur conception que dans leur exécution. On peut admirer notamment la maîtrise dans l'organisation générale des surfaces et dans le détail des remplissages dans lesquels s'expriment l'originalité et la fantaisie du mosaïste ou du carton qu'il reproduit. Leur déploiement dans l'architecture est régi par le jeu subtil des encadrements qui constituent l'un des fondements du langage pictural de la mosaïque.

Le traitement des bordures va de la plus simple qui laisse le regard aller et venir entre les formes qu'il contient et les autres situées à l'extérieur, à celles qui, au contraire, présentent des motifs aux effets visuels variés que les mosaïstes (*tessellarii*) secondés par les compositeurs de scène (*pictores imaginarii*) de Dougga savent manier avec dextérité et originalité en usant de différents procédés picturaux. La figure et le jeu sur le fond président, par exemple, à l'élaboration de l'élégante ligne noire de cercles entrelacés par une tresse à deux brins en continu qui se détache d'un fond blanc ou encore aux bandes fleuries noires ou rouges à ombre portée animées de masques, de fruits, et de fleurs. Le trompe-l'œil qui caractérise la torsade en S à effet de relief bordant le tapis en U d'une salle à manger (*triclinium*) de la maison d'Éros et Psyché, le méandre de svastikas en perspective entourant la mosaïque des Échansons qui, par anamorphose, semble émerger graduellement en trois dimensions quand on le parcourt (p. 94), ou l'usage fréquent des solides en perspective, montrent une prédilection pour l'illusion d'optique. Ceci atteste de l'intérêt que peut prendre la texture d'un cadre qui joue du regard de l'observateur, lui conférant un poids visuel propre, parfois supérieure ou égale à la scène qu'il encadre comme c'est particulièrement le cas dans la mosaïque dionysiaque de la maison de Dionysos et d'Ulysse où de longs fuseaux végétalisés traversent une rangée de tridents et de dauphins affrontés de part et d'autre de conques en spirale, puis une ligne de coquilles à décor de tentures (p. 239, fig. 279). Cet encadrement n'est pas seulement décoratif, il est signifiant. Ces trames géométriques végétalisées ont connu, à partir du II^e siècle, un épanouissement sans précédent au Maghreb et notamment dans la région. Ce goût pour le végétal se manifeste à l'échelle même de l'espace domestique, où il se déploie de *tessellatum* en *tessellatum* (pavement de mosaïque), animant les encadrements et les médaillons, dessinant des trames délicates ou les bandes d'un guillochis hypertrophié, jaillissant d'un cratère sous la forme d'une pyramide de laurier ou d'une pelté transformée en culot d'acanthé, s'épanouissant en un fleuron délicat ou un rinceau ondoyant qui envahit l'espace d'une pièce. Instaurant ainsi une gradation des sols qui va du plus léger au plus couvrant, reflet, à Dougga comme à *Thysdrus* ou Carthage, de l'évolution dans le temps des goûts des commanditaires.

Le décor figuré

Du II^e au V^e siècle, l'enchaînement des pavements ornementaux, du plus simple au plus élaboré, fait place à des mosaïques figurées qui ouvrent sur un monde imaginaire, celui des mythes et des légendes auxquels s'articule celui du quotidien. Ces images qui introduisent le merveilleux dans la maison témoignent d'une pensée artistique ancrée dans une longue tradition classique, tant iconographique que littéraire. Celle-ci est bien établie à Dougga comme l'illustrent l'œuvre puissante des Cyclopes forgerons qui marquent de leur présence une salle des thermes éponymes (p. 146), celle du plus célèbre concours de la mythologie grecque et son issue tragique pour le satyre Marsyas (fig. 332), du monument dédalésque, rarement représenté, même si, selon Pline l'Ancien, le labyrinthe est l'un des thèmes les plus appréciés par les mosaïstes, ou encore, le panneau dont l'inscription tout en acclamant l'aurige vainqueur, glorifie la toute-puissance d'Éros (p. 167).



Maison de Vénus. Mosaïque *in situ*
(cl. A. Khéchine).



La plupart sont associées aux évocations aquatiques et marines ; métaphores picturales d'une cité bénie des dieux, car traversée par les eaux, souterraines et jaillissantes, stockées dans les vastes réservoirs et mises en scène dans les nymphées publics et privés. Un *unicum* convoque toute les dimensions spatiales, temporelles et dramatiques de la légende d'Héro et Léandre (fig. 334) ; les portiques des péristyles sont transformés par leur décor musival en une ode picturale de la traversée en mer, animée par des figures emblématiques, Dionysos et Ulysse (fig. 333), Vénus et son cortège de Néréides, Éros et Psyché. Elles construisent une narration inscrite dans un parcours marqué par des lieux signifiés, éloignés les uns des autres et à des moments différents, offrant l'image d'une allégorie géographique de la Méditerranée à laquelle l'histoire de Carthage et sa région est indissociable.



Les mosaïques qui s'enchaînent et se succèdent, témoignent de la maîtrise par les mosaïstes africains de cet art figuratif particulier, de leur profonde connaissance des effets des formes géométriques, végétales, ou figurées, de la portée visuelle des intensités des fonds sur lesquelles elles se détachent ou au contraire de leur effacement. Ils nous présentent les multiples manières de voir et de regarder en combinant une série de tapis, œuvres à part entière pour certains, en les séparant tout en les rapprochant et en les assemblant grâce notamment à un maniement subtil du cadre et de son traitement. Ce faisant, ils explicitent métaphoriquement que cette expérience visuelle est le reflet imaginaire de la diversité des expériences possibles dans l'appréhension quotidienne du monde. Un monde qui oscille entre le prosaïque et le merveilleux et dans lequel s'inscrit l'espace de la culture.

Les thèmes choisis qui ont trait aux mythes et légendes des dieux et des héros, à l'*otium* ou à la vie quotidienne, sont représentés sous des formes et des combinaisons variées, d'une *domus* à l'autre, laissant la place à une dynamique ouverte. Elle permettait aux *Thuggenses* de se penser comme membres de familles individualisées en même temps que dans la vie publique ils se coulaient dans le moule du citoyen romain.

Fig. 332. Le châtimement de Marsyas, *triclínium* de la maison de Marsyas

(cl. M.-A. Chehidi, montage Chr. Bailly, © INP/AOROC).

Les représentations figurées de l'aülète phrygien attestent depuis le V^e siècle av. J.-C. de la popularité de la légende. Trois moments scellent son destin : celui où il récupère l'*aulos* (instrument à vent) malgré la malédiction d'Athéna qui l'inventa et le rejeta, effrayée par la déformation de ses traits lorsqu'elle en joue, celui où il défie Apollon dans une joute musicale opposant l'instrument à vent à la lyre, et enfin celui où après sa défaite il subit le châtimement de l'écorchement pendu à un pin. La mosaïque de Dougga figure avec détail ces trois épisodes. Elle met notamment l'accent sur l'espace agraire et pastoral auquel Marsyas appartient, son aspect hirsute et sauvage (barbu, peau sombre et nudité) qui contraste avec Apollon vêtu d'une somptueuse tunique, le teint clair et l'allure posée. Narration picturale qui rappelle certes celle des *Métamorphoses* d'Ovide mais surtout les *Florides* d'Apulée : « il se louait d'avoir la chevelure rejetée en arrière et la barbe sale ; d'avoir la poitrine velue ; d'être musicien de profession et de n'avoir pas de fortune : (...) Au contraire, accusation bizarre ! il reprochait à Apollon les mérites opposés : d'être Apollon, de n'avoir pas les cheveux coupés, d'être agréable de visage, d'avoir la peau douce, de posséder une foule de talents divers et une fortune opulente (...) Tous ces agréments, disait-il, loin de rehausser le mérite, ne conviennent qu'à la mollesse (...) Les Muses éclatèrent de rire en entendant reprocher au dieu un genre de griefs dont tout homme sensé se féliciterait ». Ce passage témoigne que derrière ce mythe qui met en garde contre la vanité (*hubris*) d'une créature mortelle, celle de vouloir rivaliser avec une divinité, se profile une réflexion sur la vie civilisée.

Fig. 333. Mosaïque de Dionysos adolescent porté par un tigre, maison de Dionysos et d'Ulysse

(© INP).

Le dieu est représenté en jeune adolescent tenant dans ses mains un thyrsos et un kantharos, à demi étendu sur un tigre bondissant, figuré comme flottant sur des rameaux de lierre dont l'ondulation rappelle celle des flots aquatiques. Cette scène, inscrite dans un médaillon central bordé d'une riche couronne végétale et d'une ligne de postes, est entourée par un cortège de satyres et de ménades figurés chacun dans un panneau rectangulaire. Leur homologie formelle, leur disposition et l'orientation des figures invitent l'observateur à parcourir, sans interruption visuelle, le pourtour du pavement dans un sens et dans l'autre. Chaque personnage est représenté debout à l'exception de la bacchante située dans l'axe de l'entrée de la pièce et de la figure dionysiaque qui figurée allongée, accueillant de son regard les convives. L'ensemble est encadré par une luxuriante bordure composée d'une bande de coquilles associée à une frise rythmée de dauphins, tridents et coquilles à la pointe en spirale. L'ensemble de ces figures et leur traitement confèrent à cette composition une dynamique et un rythme, celui de l'expérience épidémique de Dionysos qui va à la rencontre des hommes sur terre et sur mer.

Date : III^e siècle.



Fig. 334. La traversée de Léandre, chambre des *hospitalia* au Trifolium
(© AMVPPC, cl. M. el-Ayeb).

Les Néréides juchées sur les monstres marins forment une ronde qui tourne dans les deux sens autour de Léandre qui nage pour rejoindre Héro sur l'autre rive de l'Hellespont, elles l'accompagnent tout au long de son voyage, et leur présence exprime que les eaux sont calmes. Entre les rives, représentées par une frise carrée agrémentée de plantes et parcourue d'oiseaux aquatiques, et les eaux du détroit, quatre têtes ailées, les Vents, placés aux écoinçons, rythment la composition et la structurent. Repères temporels et géographiques, ils symbolisent les quatre Saisons et les quatre points cardinaux. Plus encore, orientés vers l'intérieur de la composition, selon le sens des Néréides et Léandre et non des volatiles, ils signifient par leur présence leur rôle déterminant dans l'issue de la traversée et préfigurent, de manière allusive, la destinée funeste de Léandre et celle de sa bien-aimée Héro (Ovide, *Héroïdes*, 56.131-135).



La peinture et le stuc

Une inscription funéraire très mutilée évoque sous la forme d'un poème la considération dont jouissait un *Thuggensis*, un artiste peintre, un Iulius qui évoque son œuvre, ou l'une d'elles ; on lit sur son épitaphe : « Je suis originaire d'ici (de *Thugga*). À qui me connais, je plais ; si tu ignores qui je suis, je te le dis : j'ai aimé l'art du peintre (*artem pictoris*), digne d'être aimé. Vivant, j'ai réalisé cette œuvre et je l'ai dédiée au Génie --- » (*MAD 568*). Autour du peintre travaillaient divers artisans dont le stucateur (*tector*) était le plus important, à en croire Tertullien qui ajoute : « il sait aussi ravalier les plafonds, faire les enduits muraux, polir une citerne, poser une corniche, et ciseler sur les murs » (*De Idololatria*, 8). Le peintre était au sommet de la hiérarchie et son salaire pouvait atteindre 75, voire 150 deniers par mois si on lui demandait de peindre des portraits, alors que le stucateur n'en recevait que 50. Beaucoup de monuments à Dougga, dont des maisons et des thermes, ont conservé des traces de peinture et de reliefs en stuc. Pour obtenir le durcissement du mortier, on utilise la chaux comme liant, obtenue grâce à la calcination des pierres calcaires les plus dures et les plus pures selon Vitruve (2.5). L'hydraulicité du mortier est assurée par l'ajout de granulat. À Dougga, la proximité des formations sableuses et calcaires favorisa l'installation d'ateliers d'enduits muraux.

La forte similitude du modelage et de l'incision entre les stucs des athlètes femmes (fig. 338) et de la scène bachique (fig. 336-337) plaiderait en faveur d'un même atelier local et probablement d'une même équipe de stucateurs. On le sait, le mortier de stuc séchant rapidement, implique, en plus de l'habileté, une répartition précise des tâches. Ainsi le stucateur est amené à travailler avec une équipe pour transporter les matériaux, ajuster les échafaudages, réaliser plusieurs mortiers pour les différentes couches. Cependant, gâcher l'enduit et élaborer les moules selon les motifs choisis faisaient partie de ses attributions exclusives.

Fig. 335. Thème aquatique, maison d'Eros et Psyché

(© AOROC, photothèque H. Stern 057.Go6, cl. Catherine Balmelle).

La mosaïque qui ornait la cour du péristyle de cette *domus*, figure une chatoyante scène aquatique parcourue d'Amours pêcheurs, musiciens et danseurs et peuplée d'une foisonnante faune, représentée avec une finesse quasi ichthyologique. Une représentation énigmatique où l'on voit sur une barque un Éros et une Psyché absorbés par une partie de dés, suggère que cette imagerie, à première vue distrayante, qui condense l'évocation d'activités humaines liées à la mer, est constellée d'allusions allégoriques qui échappent à un œil non averti.



Fig. 336-337. Un relief bachique en stuc, thermes d'Aïn Doura
(cl. N. Nasr).

L'ingéniosité des stucateurs de Dougga nous a légué aussi ce relief à thème bachique illustré par un personnage en tunique tenant le couteau (*secespita*) et une panthère.

Pour réaliser le relief à la scène bachique, le sculpteur fut assez adroit pour modeler manuellement et à la spatule les motifs préalablement incisés sans avoir recours à des moules. Son ingéniosité se traduit aussi par la maîtrise de la torsion de la jambe de l'athlète femme. L'habileté des stucateurs se remarque donc à la compacité des stucs. À cette habileté, s'ajoutait la capacité de varier la composition du stuc en fonction de la nature des couches, ce qui justifia l'addition d'une couche préparatoire pour la confection du stuc de la scène bachique. En effet, soucieux de l'étanchéité des panneaux et tenant compte de l'humidité des thermes, le stucateur a ajouté de la cendre à la couche préparatoire des reliefs. Quant au peintre, il se signale par son souci de la précision. La fresque nécessite la préparation d'une esquisse ou un dessin au préalable, qu'on applique sur le mortier moyennant l'incision ou à l'ocre comme ce doit être le cas de la fresque de l'éphèbe où aucune trace d'incision n'est perceptible en surface. Au contraire, dans le stuc de la scène bachique, le peintre a opté pour l'incision comme le montrent les traces de la patte de la panthère. Contrairement aux recommandations vitruviennes prescrivant l'application de sept couches de mortier (Vitruve 7.2.1), le peintre de la fresque à l'éphèbe s'est contenté de quatre couches, à l'imitation de ses confrères de Carthage, de *Thuburbo Maius*/ Henchir Kasbat et de *Neapolis*/ Nabeul. La surface de cette fresque est parfaitement polie et lisse comme l'exige la règle. Selon le procédé *a fresco*, le peintre de l'éphèbe a appliqué les pigments sur un enduit frais ; cette technique explique la résistance des couleurs et le fait que l'ocre jaune du fond n'a pas terni. Pour parfaire leur travail, les peintres procèdent fréquemment à des rajouts ou des reprises à sec, comme il en a été de l'arme de l'éphèbe de Dougga, rajoutée *a secco* (fig. 339).



Fig. 338. Athlète femme en stuc, thermes des Cyclopes

Musée national du Bardo
(cl. A. Khéchine).

Fragment le plus complet des six éléments découverts dans les thermes des Cyclopes appartenant à un relief en stuc qui représente des femmes athlètes. Ici l'une d'elles, en monokini noir, porte un bracelet rouge à l'avant-bras en signe d'appartenance à une faction du cirque. Debout, s'appuyant sur sa jambe gauche seulement, et dans un geste souple, par sa main, elle ramène d'un mouvement gracieux sa jambe droite vers le haut pour l'adosser sur sa cuisse gauche.



Fig. 339. La fresque à l'éphèbe, maison des Trois Masques

Musée national du Bardo (cl. N. Nasr).

Le peintre a créé un lumineux compartiment jaune où il a inséré un panneau noir mis en valeur par une bordure verte cernée de blanc. Sur ce fond noir, se détache un éphèbe dont le corps est animé grâce à une palette de dégradés de rose rehaussé parfois de brun ou enluminé de blanc. Debout, la silhouette occupe tout le panneau. Son axe vertical est incliné vers la gauche attribuant un incontestable dynamisme au corps de l'éphèbe. Ses jambes écartées, celle de gauche tendue pour assurer sa stabilité, alors que celle de droite est fléchie amorçant un mouvement. Comme pour les jambes, le peintre, voulant conférer un équilibre à la composition, a peint les deux bras levés et écartés. Le bras gauche est tendu vers le haut. Tête, visage et regard suivent la direction de ce bras. Le bras droit est plié vers le haut. Ses doigts serrent l'attribut rappelant par sa forme et taille la courroie (l'*amentum*) ou encore le lance-trait (la *cestrophendone*) des athlètes. Cependant, l'attitude du personnage évoque celle du dieu de l'Artémision, Zeus.

La sculpture

Constituant un moyen privilégié d'expression des réalités culturelles en mettant en scène les principaux acteurs politiques, civiques et religieux, la sculpture tient une place significative dans les villes romaines, qu'elle s'inscrive dans le décor des places et bâtiments publics ou encore dans celui des édifices de loisir et des maisons. La statuaire préromaine dans le Nord de l'Afrique n'était essentiellement connue que sous la forme de stèles, de reliefs et de statuettes. L'attrait pour l'hellénisation, comme on le connaît à *Caesarea* de Maurétanie/Cherchell, alliée à l'incorporation progressive des provinces à l'Empire et donc au développement des pratiques honorifiques, facilita l'introduction des canons gréco-romains de la sculpture en Afrique proconsulaire. Dans ce contexte, la statuaire apparaît comme un langage visuel que les membres de l'élite reprennent spontanément du pouvoir central, et qui constitue un moyen pour ces derniers d'asseoir leur pouvoir et de se poser en relai et interlocuteur du pouvoir romain.

L'étude de la sculpture de *Thugga* se heurte à une difficulté : le contexte d'une grande majorité des documents est inconnu, n'ayant pas été précisé dans les rapports des fouilles anciennes ou étant brouillé par les divers déplacements ou remplois. La documentation sculptée est composée de fragments que les fouilles ont livrés, et également par de précieux témoignages épigraphiques, précisant ainsi l'identité des personnages représentés ou encore permettant de connaître les circonstances de l'érection d'une statue. Ici, les créations s'échelonnent du début du I^{er} siècle jusqu'au début du IV^e siècle, et apparaissent, comme dans beaucoup de villes d'Afrique, très abondantes du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle, période d'intense activité édilitaire.

Ateliers et importations

Les témoignages sculptés se caractérisent par une grande diversité stylistique, impliquant l'intervention de différents ateliers. Des parentés techniques et formelles observées sur plusieurs dizaines de statues suggèrent l'existence d'un atelier local, s'approvisionnant dans les carrières de calcaire nummulite, une roche de couleur beige, situées au nord-ouest de la ville, et actives à différentes périodes, probablement durant la seconde moitié du II^e siècle, par exemple le *togatus* des thermes de Caracalla (fig. 340) et les figures féminines colossales du théâtre (p. 155, fig. 167a-b), puis durant le III^e siècle. La découverte d'un fragment de statue épannelée, seulement dégrossie, appuie cette hypothèse, bien qu'aucune mention de la structure de l'atelier n'ait été relevée. Des statues honorifiques et divines étaient taillées dans le calcaire local, au même titre que les reliefs architecturaux et que l'immense majorité des stèles, funéraires et cultuelles, témoignant de la place non-négligeable de la roche locale au sein des matériaux choisis.



Fig. 340. Statue masculine en toge, péristyle des thermes de Caracalla, *in situ* (cl. Chl. Damay).

Date : milieu du II^e siècle.

Taillée dans le calcaire local, cette statue masculine acéphale est légèrement plus grande que nature. L'homme est vêtu, par-dessus la tunique, d'une toge dont l'agencement est en vogue dès la fin du I^{er} siècle av. J.-C., et dont certains détails nous permettent de dater sa création du deuxième quart ou du milieu du II^e siècle. Un pan de la toge venait couvrir la tête du personnage, ce qui indique l'accomplissement d'un geste de piété. Mis au jour dans les déblais du péristyle, aux côtés de fragments d'une statue féminine de dimensions et de facture similaire, le *togatus* devait orner ce vestibule des thermes accompagné d'un personnage féminin. (h. 188 cm).



Fig. 341. Statue masculine en toge, Dougga, place de la Rose des Vents, *in situ*
(cl. A. Khéchine).
Date : début du III^e siècle.

Cette statue masculine acéphale en calcaire est plus grande que nature. L'homme est vêtu d'une toge dont un pli enserre le torse en oblique, appelée la *toga contabulata*, particulièrement en usage pendant la première moitié du III^e siècle. L'homme est flanqué à sa droite d'une *capsa*, un coffre cylindrique destinée au rangement des manuscrits, dont un est posé sur le couvercle et un autre semble être tenu par la main gauche du *togatus*. (h. 216 cm).



a



b

342a-b. Pilier aux quatre dieux
(cl. A. Khéchine).
Date : fin du II^e - III^e siècle.

Ce pilier en calcaire, découvert sur le forum, est sculpté sur deux faces adjacentes séparées par un listel en deux répertoires. Les registres supérieurs figurent les Dioscures, tous deux coiffés du *pilos*, un bonnet conique, et vêtu d'un drapé visible sur l'épaule gauche : Castor tient la bride d'un cheval tandis que Pollux tient une corne d'abondance. Les registres inférieurs accueillent une femme dénudée, les cheveux détachés, se couvrant le sexe d'un vêtement, ainsi qu'un dieu-fleuve allongé et accompagné de roseaux. L'effigie féminine pourrait représenter Vénus en attitude pudique ou plus probablement Lédia, la mère des Dioscures, et le dieu-fleuve peut personnifier le fleuve Eurotas, sur les rives duquel Lédia s'est fait séduire au bain par Zeus métamorphosé en cygne. (h. 182 cm).





Parallèlement aux statues de calcaire, de nombreuses images en marbre ornaient la ville, dont il ne subsiste que certains fragments, le reste ayant sans doute alimenté des fours à chaux. Ces statues proviennent de circuits d'approvisionnement différents : le marbre régional – le marbre coloré de Chintou – est faiblement exploité (son utilisation n'est connue que pour quelques statuettes), tandis que les marbres d'importation, provenant majoritairement de Grèce ou d'Asie Mineure, caractérisent une grande majorité des roches sélectionnées. La répartition de la provenance des marbres est analogue à celle qui a été observée à Carthage : nous constatons ainsi la prépondérance des marbres blancs provenant des Cyclades, par exemple la tête de Lucius Verus du théâtre (p. 157) et la tête de Jupiter du Capitole (p. 207, fig. 239), puis, les marbres du Pentélique et du Proconnèse (une pierre dont le prix bon marché est dû à la situation littorale des carrières de l'île de Marmara), moins répertoriés mais tout de même importants, sont également attestés.

La région de *Thugga* est sous l'influence directe de Carthage, la capitale provinciale, plaque tournante qui, avec Utique, recevait directement les importations sous forme de blocs dégrossis (semi-produits), de sculptures épannelées à différents stades qui étaient achevés sur place, ou plus rarement, de statues, déjà réalisées, souvent composées de plusieurs pièces pour en faciliter le transport. La tête de Jupiter capitoline, à titre d'exemple, s'adapte au format restreint d'un bloc importé comme en témoigne la surface plane et piquetée au niveau de l'oreille droite, qui accueillait une pièce de rapport compensant l'insuffisance de matière.

Les grands thèmes que la sculpture romaine développe, se retrouvent à *Thugga*. Ce sont les inscriptions gravées sur les bases des statues qui permettent de restituer la plus grande partie des sculptures exposées dans la ville.

L'image impériale

Les portraits des empereurs ainsi que des membres de leur famille, documentés par la sculpture mais également par l'épigraphie, occupent une place de premier plan dans la ville. Les portraits officiels, directement importés ou bien réalisés dans les grands ateliers provinciaux selon les modèles diffusés depuis Rome, ornent essentiellement les places et édifices publics et donnent l'occasion aux habitants de *Thugga* de manifester leur loyauté à l'égard du pouvoir. Ces portraits forment parfois dans le paysage urbain de véritables groupes dynastiques qui soulignent la cohérence et la continuité du pouvoir impérial tout en célébrant la prospérité passée et présente de la ville. Les empereurs à l'origine de privilèges institutionnels et fiscaux tels Marc Aurèle, Septime Sévère ou encore Gallien tiennent une place privilégiée. On observe, comme dans de nombreuses villes d'Afrique, un goût pour la monumentalité des représentations : certaines images impériales, offertes par de riches évergètes, apparaissent dans un format colossal, dont des exemples meublaient à partir des années 160 le forum et le théâtre. L'apothéose d'Antonin le Pieux figure sur le tympan du capitole (p. 171, fig. 182).

Les notables

Les représentations des notables, qu'ils soient natifs de la ville ou qu'ils se soient intéressés à son développement à travers la vie politique locale, envahissent également les espaces publics, souvent grâce à la faveur de leurs concitoyens reconnaissants de leurs bienfaits. Leur image s'inscrit très rarement à Dougga au sein des contextes domestique ou funéraire, alors sculptée en buste ou en bas-relief, dans le but de fixer au-delà de la mort l'image que les notables voulaient d'eux-mêmes. Les stèles funéraires et les cippes sont, sauf exception, aniconiques de même que les mausolées (p. 211-215.).





Les statues des dieux

Les temples abritaient des statues cultuelles, en ronde-bosse, ornant les niches de toutes dimensions aménagées dans les parois des *cellae* (p. 173, fig. 186, p. 199, fig. 227-228) et des portiques ou dressées sur des piédestaux dans la cour ou sous les portiques ; et ces édifices étaient également garnis de statuette ou de stèles, offertes en ex-voto. La figure de Pluton, génie protecteur de la ville intégrant des caractères africains, revient de façon récurrente sous ces dernières formes, et des divinités venues d'Orient, telles Isis ou Anubis, sont également connues sous la forme de reliefs.

La sculpture décorative

La sculpture s'inscrit enfin dans le décor de la vie privée : les jardins et fontaines des *domus*, occupant souvent la partie centrale des péristyles, accueillaient volontiers des statues ornementales, telle la statue-fontaine de l'Amour à la cruche qui agrémentait un système hydraulique (fig. 343). Au sein des thermes, des fontaines ou même des architectures des édifices, ces statues décoratives entretenaient très souvent un dialogue avec les mosaïques, extrêmement riches à *Thugga*, ainsi qu'avec les décors peints et stuqués (p. 285-287).

La documentation de *Thugga* fournit un cas d'étude intéressant de la production figurée de la civilisation romano-africaine, qui, tout en reprenant les types statuaires directement inspirés des modèles gréco-romains, a su créer son propre langage figuratif. La riche collection statuaire qu'a livrée cette ville, illustre toute la richesse et la complexité de l'Afrique Proconsulaire.



Fig. 343. Statue-fontaine d'Amour à la cruche, en marbre blanc du type des Cyclades
(cl. Chl. Damay, © INP/ AOROC).
Date : II^e-III^e siècles.

Cette statuette d'Amour, dont il manque la tête, l'avant-bras droit et les jambes, agrémentait une fontaine privée. La cruche que le personnage tient horizontalement sous le bras droit est percée en son centre d'un cylindre qui masquait un tuyau en plomb qui permettait de verser de l'eau dans un bassin. (h. 36 cm).





LIVRE 6

Dougga après Rome

Qu'y a-t-il encore d'agréable en ce monde ? Partout nous apercevons des malheurs, partout nous entendons des gémissements. Les villes sont détruites, les forteresses se sont écroulées, les champs sont dépeuplés, la terre est réduite en désert. Aucun habitant dans les champs, presque aucun homme n'est resté dans les villes. Nous voyons les uns conduits en captivité, les autres mutilés, d'autres tués... Le Sénat a disparu, le peuple a péri et, pour le petit nombre qui reste, les douleurs et les gémissements se multiplient chaque jour.

(Grégoire le Grand, *Homélie sur Ezéchiel*, 2.6.22).

Contrairement à ce qui est souvent véhiculé, le déclin de Dougga n'a pas commencé à l'arrivée des Vandales en 439. Dès la fin du IV^e siècle, le conseil municipal et les magistrats avaient des difficultés à maintenir en fonction des équipements vitaux comme l'aqueduc, resté longtemps défectueux. Les derniers documents officiels émanant des autorités de la ville célèbrent la restauration des thermes de Caracalla en 375/383 et celle de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam en 376/377. Aucun autre chantier public n'est attesté par la suite et, à l'exception de la forteresse byzantine, les fouilles archéologiques peinent à mettre au jour des vestiges attribuables avec certitude à ces deux périodes (fig. 344).

L'arrivée des Arabes n'y changea rien, comme le montrent d'ailleurs les vestiges des bains et de la mosquée, vraisemblablement datables du siècle aghlabide (800-909). La modestie de ces deux bâtiments publics prouve que Dougga s'est vidée d'une bonne partie de sa population, plus à son aise dans les campagnes ou dans les villes voisines moins excentrées et mieux protégées, comme *Thibursicu Bure/ TébourSouk*. Ni les Andalous, ni les Ottomans n'ont réussi à la sortir de la stagnation et de la décroissance.





CHAPITRE XVII

Dougga sous les Vandales et les Byzantins

Dans l'état des connaissances, le siècle vandale (439-533) n'a laissé que de maigres témoins. Les vestiges récemment mis au jour à l'extérieur de l'enceinte postantique, appartenaient à un cimetière vandale ou byzantin précoce (N7), sans doute familial, implanté au sud de l'édifice au *Trifolium* (M37a). Une dizaine de cistes (auges) en calcaire étaient alignées est-ouest, les corps couchés sur le dos, la tête à l'ouest. Aucune offrande n'accompagnait ces inhumations datées d'après l'analyse radiocarbone entre la fin du IV^e et le milieu du VI^e siècle. L'analyse anthropologique a déterminé un homme de 60 ans, une femme âgée entre 40 et 60 ans, un juvénile de 15 à 20 ans, sept enfants dont un âgé de 6 à 8 ans, et six autres âgés entre 1 mois et 4 ans (fig. 345).

Fig. 344. Le bassin quadrangulaire tardif, près de la porte orientale du sanctuaire de *Caelestis*

(d. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Cette construction hâtive remploie les plaques de parapet de la balustrade, reliant à l'origine les deux pavillons d'angle du sanctuaire et démontée lors de sa désaffectation.



Fig. 345. Les cistes 2, 3 et 5 du cimetière vandale/ byzantin précoce au sud des *hospitalia* (Thugga III, Taf. 28,1).

Ce cimetière (N7) a été installé à l'intérieur de l'espace urbain de la ville romaine, au nord-ouest de la nécropole romaine du Sud-Est, à l'emplacement de l'ancien espace funéraire des deux tombes datées du milieu du II^e millénaire avant l'ère chrétienne.





Les *Thuggenses*, acquis depuis des générations à la romanité, continuèrent certainement à mener la même vie. Loin d'être affectée par leur passage, la ville ne connut ni destruction, ni massacre attribuables aux Vandales. Même l'arrivée des Byzantins serait passée inaperçue si le programme de la défense de l'Afrique n'avait pas conduit à mettre rapidement en œuvre la forteresse byzantine.

La forteresse byzantine (VI^e- VII^e siècles)

Dans les textes relatifs à l'époque byzantine (533-698), on ne recense qu'une seule mention du fort de *Thugga* ; il est cité sans commentaire par l'historien Procope de Césarée (v. 500-v. 565) dans son *Traité des édifices* (6.5.15), parmi les travaux effectués par l'empereur Justinien (482/527/565), probablement en 553/555 (fig. 346).



Le fort de Dougga dans le système défensif de l'Afrique proconsulaire

La construction de la forteresse s'inscrit dans un vaste programme de défense de l'Afrique proconsulaire contre des tribus africaines non romanisées que l'on désignait collectivement sous le nom de Maures. Déjà très remuantes à l'époque vandale, elles ont menacé les provinces africaines dès l'aube de la reconquête byzantine. Le danger venait de la Numidie et du sud-ouest de la Byzacène et c'est sur ces régions que porta d'abord le vaste programme de défense de l'empereur Justinien. Au nord-est des grandes villes fortifiées de l'ouest de la Proconsulaire, *Thugga* fait alors figure de poste avancé en direction de Carthage. Le danger s'est accru dans la suite puisque, vers le milieu du VII^e siècle, un vaste réseau de fortifications s'étendait sur le sud de la Proconsulaire et le nord de la Byzacène, pour contrôler le grand couloir des invasions issues du sud-ouest. Dougga n'était plus alors qu'un point parmi une multitude de constructions défensives qui comprenaient,

Fig. 346. : Vue par Drone de la forteresse

(prise de vue par drone en 2021, cl. H. Kerkeni GeoArch, © INP/AOROC).





pour se limiter au voisinage, celles d'*Agbia*/ Borj Brahim, de *Thibursicu Bure*/ TébourSouk, de *Thignica*/ Aïn Tounga, installées le long de la voie Carthage-Theveste (fig. 347).

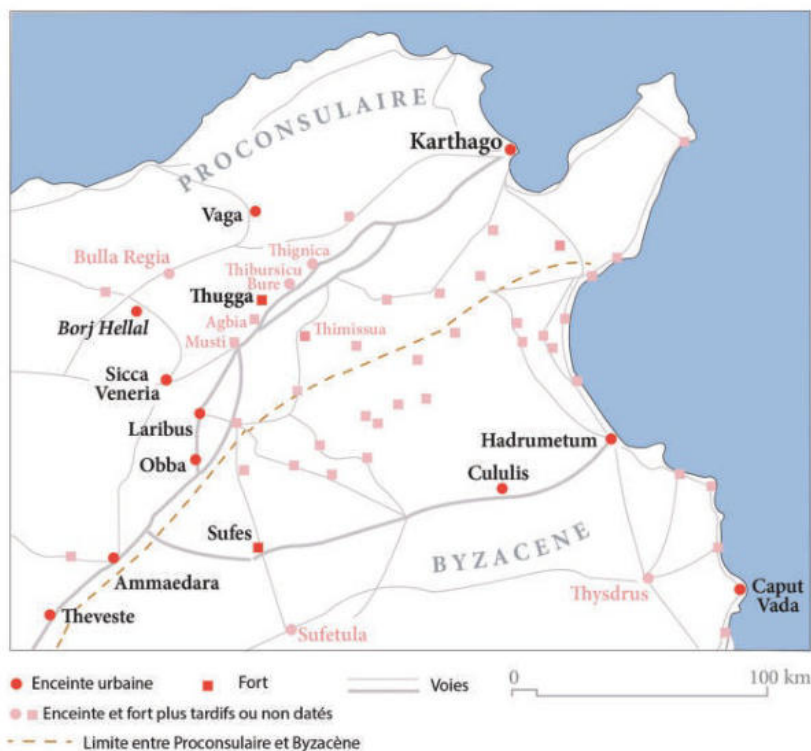


Fig. 347. Les défenses byzantines en Afrique attestées sous le règne de Justinien

(© L. Maurin, d'après Yves Modéran et Roger Guéry).

Comme les autres forts, celui de Dougga était d'abord un poste de surveillance, sans doute doté d'une poignée de militaires, fantassins et/ou cavaliers. Son rôle principal était d'abriter derrière ses murs la population de l'agglomération lors des raids des Maures incapables de mener un siège en règle, jusqu'à l'intervention de l'armée mobile stationnée près de Carthage. Cette fonction d'accueil d'une foule justifierait le maintien sans constructions nouvelles de l'ancienne place publique, l'aménagement du grand puits, enfin la conversion éventuelle du capitole en église (fig. 348).



Fig. 348. Le grand puits à l'intérieur de la forteresse byzantine : le cuvelage en pierre et l'ouverture dans sa paroi occidentale

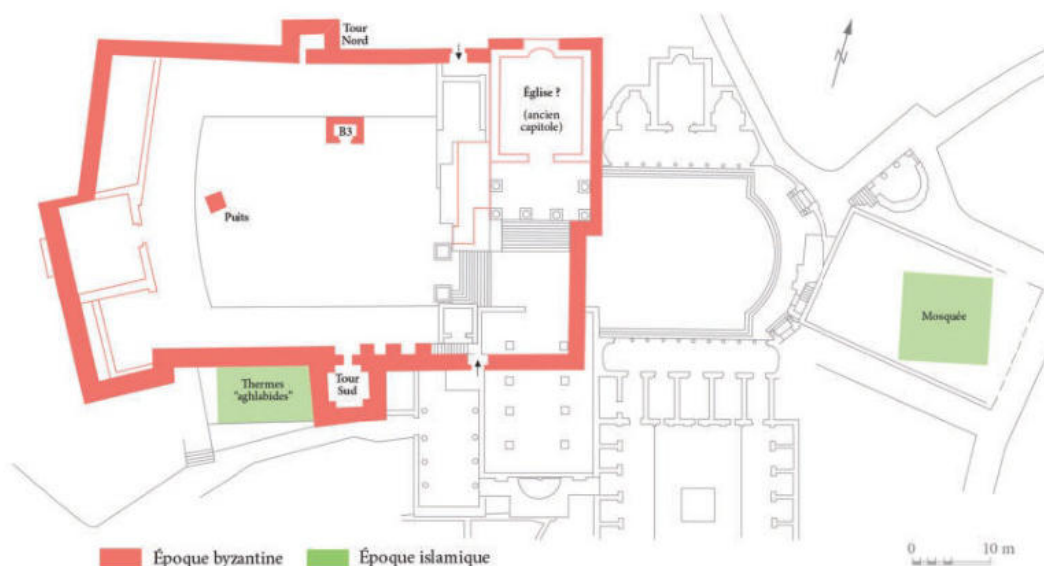
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/ AOROC).





La construction du rempart

La connaissance du fort est fondée sur l'archéologie (fig. 349). L'architecte byzantin a choisi de l'implanter au cœur de la ville romaine, à l'emplacement du forum. Dans la première décennie du XX^e siècle, sur toute l'étendue de l'ancienne place publique, des couches d'occupation et de remblais accumulées sur plusieurs mètres d'épaisseur furent enlevées par les archéologues sans que rien n'ait été consigné à leur sujet. Certes, leur objectif était alors d'atteindre le niveau du Haut-Empire, mais ils auraient sans aucun doute noté et conservé, s'ils en avaient découvert, les structures solidement bâties postérieures à celles de l'empire romain ; or ils en ont bien relevé et préservé quelques-unes, mais elles occupaient une place minime dans l'espace. En revanche, l'exploration archéologique a soigneusement mis au jour le vestige essentiel de l'époque byzantine, le rempart. Ce bilan archéologique répond bien – on y reviendra – à ce que l'on peut restituer aujourd'hui sur la nature de l'occupation de l'espace aux VI^e et VII^e siècles.



Le tracé de l'enceinte est irrégulier, déterminé par le plan du forum et celui des portiques et des constructions antérieures qui le bordaient, principalement le capitole. Entre le temple de Mercure et le marché, l'espace public n'a pas été utilisé, pas plus que celui du sanctuaire de la Fortune, Vénus-Concorde et Mercure sur lequel a été construite plus tard la mosquée. Le rempart enferme un espace exigu, environ 2 800 m². Sur le côté occidental, il englobe l'ancien temple de Tibère ou curie et les pièces adjacentes. Sur le côté oriental, il entoure soigneusement le capitole dont le mur extérieur de la grande niche centrale forme une solution de continuité dans le tracé de la fortification ; ce mur, édifié en *opus africanum*, a été maintenu sans modification sur toute sa hauteur (fig. 350). Toutes les portes d'origine du forum ont été bouchées.

Le rempart est entièrement construit en matériaux de récupération provenant d'édifices du forum, de ses environs ou de la périphérie de la ville antique, en particulier des temples païens. Il a 2,00 à 2,50 m d'épaisseur. Il est pour une part complètement bâti en blocs de grand appareil, et c'est notamment le cas des deux tours. Quant aux courtines, elles enferment, entre deux parements en grand appareil, un blocage de moellons non calibrés. La hauteur des blocs diminue progressivement en élévation. Le petit appareil a

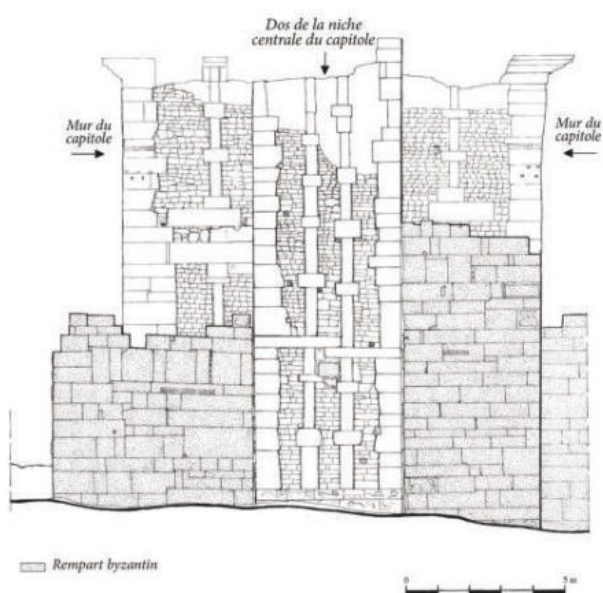
Fig. 349. Plan du fort byzantin englobant l'ancien centre public romain
(© J.-C. Golvin).





△ Rempart △ Dos de la niche centrale du capitol △ Rempart

△ Porte Nord



été démonté et réemployé dans les maisons postérieures, installées sur le forum et la place de la Rose des Vents comme le montrent les gravures et photographies d'archives. Au sommet, à environ 10 m de hauteur, le rempart devait être couronné par un crénelage qui a disparu. Il bordait un chemin de ronde auquel on accédait par un escalier de pierre ; collés à la partie orientale du mur sud, trois épais contreforts, surmontés d'arcs, soutenaient les volées de marche (fig. 351). Vers le centre des murs nord et sud ont été aménagées deux tours d'observation, de forme quadrangulaire, dont le sommet devait s'élever au-dessus du rempart. On devait parvenir à leur sommet d'étage en étage par des échelles. La pièce quadrangulaire qui surmontait la niche axiale du capitol a constitué une troisième tour à laquelle on accédait par le chemin de ronde dont le niveau est indiqué par le seuil de l'ouverture pratiquée sur le côté ouest.

Fig. 350. Mur nord de l'enceinte byzantine

(cl. L. Maurin ; relevé et dessin, J.-Cl. Golvin).

La paroi externe de la niche centrale du capitol est intégrée au rempart ; vers la droite, la poterne nord du fort



Fig. 351. Contreforts de l'escalier de la courtine sud

(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Dans le fort byzantin, à l'est de la tour sud, cet escalier menait au chemin de ronde.



On pénétrait dans la forteresse par deux entrées qui se faisaient presque face, aménagées dans les murs nord et sud. L'entrée principale, ouverte dans le mur sud, a 2,60 m de largeur ; elle était fermée par une porte à deux battants. Dans l'angle sud-est du rempart, un bâtiment de plan basilical a été soigneusement arasé pour bien dégager cette entrée et ses abords. La poterne du mur nord, de 1,50 m de largeur, est surmontée d'un arc de décharge (fig. 352).



Fig. 352. La poterne nord de l'enceinte byzantine, surmontée d'un arc de décharge
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

L'accumulation des remblais à la périphérie du forum est bien indiquée par le niveau établi vers le milieu du VI^e siècle du seuil des portes de l'enceinte ; il se situe à environ 3 m au-dessus du sol de circulation qui environnait la cour du forum à l'époque antonine. Les fondations du fort furent donc édifiées à travers ces remblais. On en suit aisément la base le long du mur de la tour méridionale qui repose sur le pavement d'une rue et, dans l'angle sud-ouest, sur les sols de mosaïque d'une maison (fig. 354). Sur la place elle-même, l'ancien niveau de circulation fut rétabli, comme l'indiquent notamment l'orifice d'un puits construit à l'époque byzantine, les seuils des entrées des deux tours du fort et celui de la porte principale d'accès ; un escalier permettait d'accéder à la poterne nord dont le seuil correspondait au niveau surélevé du sol extérieur.

Fig. 353. La tour sud du fort byzantin
(cl. V. Brouquier-Reddé, © INP/AOROC).

Elle englobe l'ancienne pièce 17 donnant sur le forum (cf. fig. 114, p. 120) et empiète sur la rue.





Fig. 354. Fondations du fort byzantin, angle sud-ouest
(cl. L. Maurin).

La fondation en grand appareil a coupé l'une des pièces de la maison du dieu du Vent M29, et repose sur le sol mosaïqué.

L'occupation du fort

On a peu de données sur cette occupation. Les bâtiments du côté occidental ont dû être réutilisés par les occupants permanents des lieux. Vers le centre de l'ancien portique nord, un grand socle (B3) a été évidé et forme une pièce exiguë. Une autre pièce a été aménagée dans l'espace occupé autrefois par la tribune aux harangues, contre le podium du capitole. On relève surtout, à l'ouest de la place, la construction en blocs de grand appareil du cuvelage de plan carré d'un puits, de 2 m de côté et 8,75 m de profondeur ; sur sa face ouest, une porte ouvre sur une pièce dans laquelle devait être disposée une machinerie permettant d'élever l'eau en abondance. Enfin, la conservation exceptionnelle du capitole a fait supposer à diverses reprises depuis le XVIII^e siècle qu'il avait été transformé en église chrétienne, susceptible d'accueillir une assistance nombreuse.

Peu de traces subsistent de la fréquentation urbaine à l'extérieur du fort ; les maisons ont sans doute continué d'être occupées, mais les transformations ne sont plus guère visibles. Les parapets des enclos végétalisés des cours des lieux de culte païens sont démontés ; les entablements des façades sont ôtés et refaits à l'image de celui du temple des Victoires de Caracalla : des portiques sont cloisonnés comme ceux du sanctuaire de Minerve II ; des installations artisanales dont une huilerie dans le vestibule du temple de Mercure sont aménagées dans les anciens bâtiments. À l'extérieur de la ville antique, l'église de Victoria tient une place privilégiée au milieu des tombes et de l'hypogée de la nécropole chrétienne du Nord-Est. À l'ouest, le monument aux 9 absides est sans doute un lieu de convivialité, non loin de la source d'Aïn Mizab et du sanctuaire des eaux qui a changé d'affectation à cette époque d'après le mobilier céramique.



Le monument aux 9 absides

Ce bâtiment inédit, partiellement dégagé, est de plan quadrangulaire. Au sud, le vestibule, allongé et étroit, est doté d'une abside aux deux extrémités ; il donne accès, par une porte placée au centre, à une salle rectangulaire entourée de sept absides, deux plus larges aux extrémités ouest et est, deux du côté sud et trois du côté nord, dont l'une plus petite au milieu : celle du sud devait abriter une fontaine. Quelques bases, restées en place, indiquent que des colonnes supportaient l'entablement des baies des absides. Une pièce rectangulaire, placée aux quatre angles, était accessible par l'une des absides latérales. Ces pièces sont construites avec des pierres dont certaines portent des inscriptions libyques ou latines. On y trouve en remploi deux blocs de la grande dédicace qui célébraient la restauration de l'aqueduc en 376-377 ; la construction de la grande salle est donc postérieure à cette date. La comparaison de son plan avec la salle aux sept absides de la maison dite de Bacchus de *Cuicul*/ Djemila (Algérie) ou des *triclinia* à multiples absides du palais impérial de Constantinople laisse penser qu'il s'agit d'une salle de banquets, très sobre par rapport aux magnifiques pavements de mosaïques de *Cuicul*. Ce monument devait faire partie d'un plus grand complexe privé appartenant à l'un des notables de *Thugga* qui offrait des banquets. Les dédicaces latines, comme nous l'avons signalé, mentionnent l'organisation de nombreux banquets lors de la dédicace de monuments ou pour célébrer des anniversaires, tradition qui a vraisemblablement perduré. Cette salle de banquets est située non loin de l'une des rues qui menaient au cirque. Elle a été réoccupée à l'époque médiévale d'après le mobilier céramique recueilli.

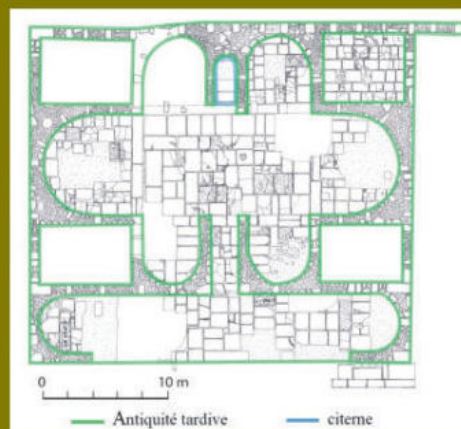
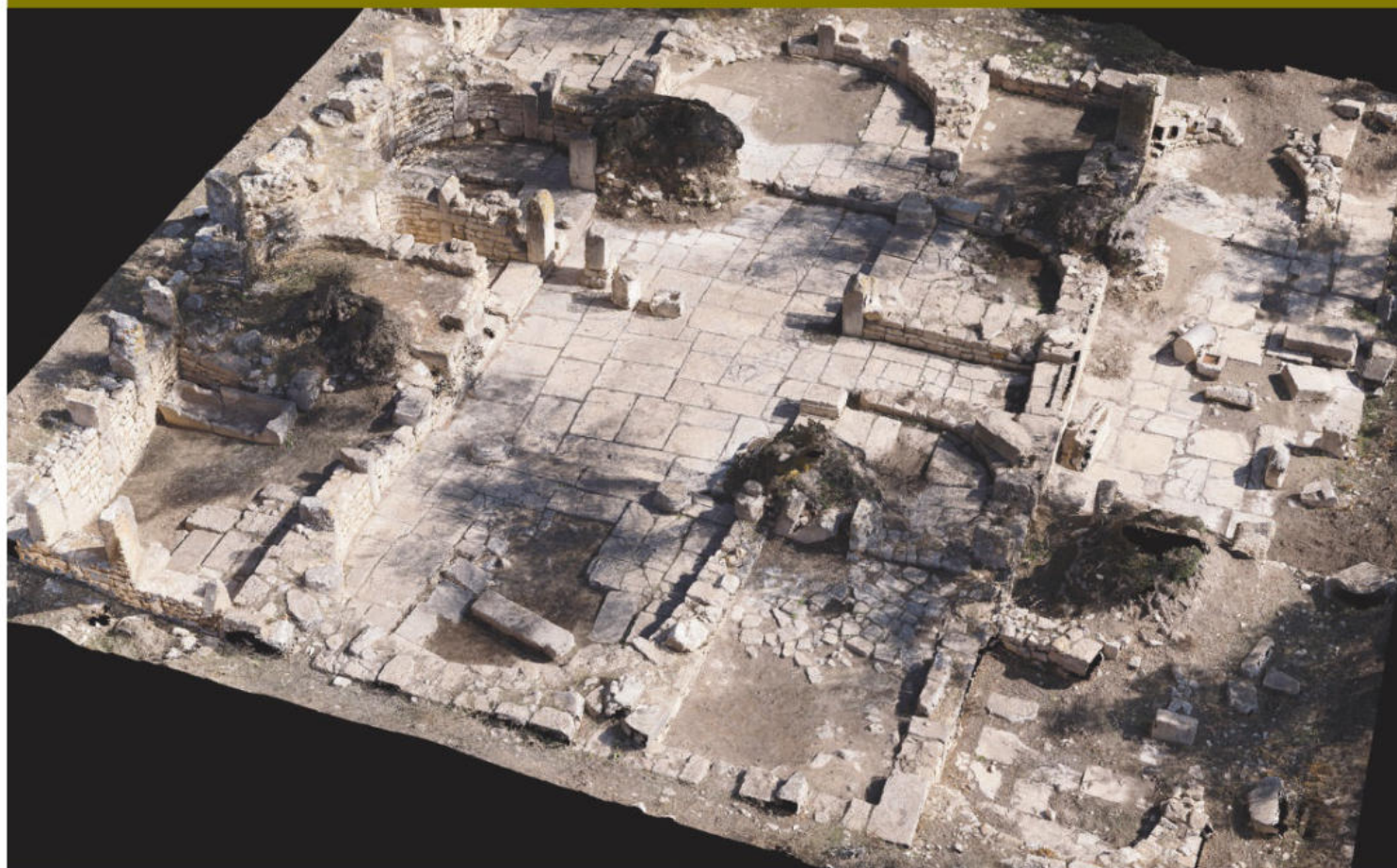


Fig. 355. Plan du monument aux 9 absides
(© INP).

Fig. 356. Le monument aux 9 absides, vue oblique en 3D
(Th. Ben Makhad, © INP/ AOROC).





CHAPITRE XVIII

La fin de la ville antique

La conquête du pays par les armées arabo-musulmanes accéléra le déclin de Dougga. Certes la ville n'a été ni atteinte par la conquête ni abandonnée, comme on doit le déduire de la persistance de son nom sous une forme arabisée, Dougga, et des nombreux tessons de céramique glaçurée qui y ont été recueillis. Les premiers témoignages de l'occupation arabo-musulmane, c'est-à-dire des VII-VIII^e siècles et des IX-X^e siècles commencent à être identifiés grâce au matériel recueilli dans les sondages récents.

Sous les Aghlabides (800-909), on construisit un établissement thermal de petites dimensions au pied de la forteresse byzantine, au sud. Si cette chronologie est exacte, ces bains seraient, dans l'état des connaissances, les plus anciens connus en Ifriqiya.

Le hammam aghlabide

Composé de trois salles en enfilade, un vestibule, une salle tiède, une salle chaude et un espace externe de service, les vestiges de ce hammam (C18) sont particulièrement bien conservés. D'une superficie d'environ 82 m² (sans compter l'espace de service non encore fouillé), il est accessible par une porte unique donnant sur un vestibule au fond duquel est réservé un espace pour se déshabiller, puis succèdent deux pièces, une tiède et une chaude, et enfin la cour de service (fig. 357-358).

Les dispositions des compartiments et les modestes dimensions simplifient le parcours du baigneur. L'accès se fait par une porte d'environ un mètre de large, accessible directement de la rue. En montant deux marches, on accède à une pièce rectangulaire soigneusement dallée qui servait de salle de réception, de déshabillage et au repos après le bain, selon un parcours récurrent caractéristique des bains des époques protobyzantine et omeyyade au Proche-Orient. Au milieu, la salle tiède, qui avait à peu près les mêmes dimensions que le vestibule, était vraisemblablement dotée de banquettes. La disparition du sol de la salle chaude permet d'observer l'hypocauste constitué de briques de terre cuite rectangulaires.

Des restes d'enduit au sud du mur nord incitent à restituer au-dessus du foyer un dispositif de chaudière maçonnée et un bassin destiné à alimenter l'édifice en eau chaude. Le foyer était allumé depuis une cour non encore délimitée, mais probablement rectangulaire et en partie visible au sud-est du hammam. Le prolongement du canal de chauffe de cette pièce jusqu'à la salle tiède permet la circulation de la chaleur à l'intérieur des bains. Le dépôt des combustibles était stocké dans la cour près de la chaufferie.

Les murs, à double parement, sont bâtis en moellons de récupération. Le vestibule et la salle chaude conservent ponctuellement (partie est de la façade nord) les vestiges d'un enduit de mortier très altéré, constitué de plusieurs lits fins. Des traces de peinture sont repérables dans le vestibule. Une ou deux couches blanches à rougeâtres supplémentaires masquent des motifs en cordelette (fig. 359), décor très utilisé dans les monuments du haut Moyen Âge, comme par exemple dans l'ancien *mihrab* de la grande mosquée de Kairouan, dans le Ribat de Monastir, fondé par Harthama Ibn A'yan en 796 et à *Qasr Essayda* à Monastir.





Fig. 357. Plan des bains aghlabides
(relevé INP, DAO Chr. Bailly,
© INP/AOROC).



Fig. 358. Vue d'ensemble du hammam
(cl. A. Khéchine).



Fig. 359. Décor en cordelette dans le vestibule du hammam
(cl. R. Selmi).



La mosquée Sidi Sahbi

Comme toutes les villes ou les agglomérations, Dougga se dota assez tôt d'une mosquée (C9), vraisemblablement contemporaine du hammam aghlabide (fig. 360). Elle est composée d'une seule pièce, la salle de prière, qui fut certainement restaurée et agrandie à plusieurs reprises comme le suggère le remploi de chapiteaux hafsides couronnant les deux colonnettes portant l'arc du *mihrab* (fig. 361-362). Édifiée dans le centre urbain, sur le soubassement du temple de la Fortune, Vénus-Concorde et Mercure du II^e siècle, la mosquée est dépourvue des habituelles annexes comme la cour, le minaret et la salle d'ablution. Deux portes donnent directement à la salle de prière. La principale, du côté ouest, est accessible par un escalier de six marches. La seconde, dépourvue d'escalier, était contiguë à un espace d'enseignement coranique depuis lequel l'imam accédait directement à l'intérieur.

D'une forme presque carrée (12,50 x 12,70 m), la salle de prière se compose de trois nefs et quatre travées, délimitées par un réseau de dix-neuf colonnes portant des voûtes d'arêtes (fig. 363). Les colonnes sont de diverses dimensions et jumelées du côté est. Elles ont des diamètres variables et sont couronnées d'impôstes et de chapiteaux antiques remployés. L'ensemble hétérogène provient des monuments antiques voisins. Le *mihrab* est placé au fond et presque au milieu de l'allée longitudinale centrale. Il n'y a pas de minbar construit. Deux baies assurent l'aération de cette salle : la première est l'une des deux fenêtres qui percent le mur de la qibla et qui se trouve du côté gauche du *mihrab* (celle du côté droit est obturée) ; la seconde est la porte au nord.

En l'absence de recherches appropriées et ciblées, il n'est pas possible de dater la construction de cette mosquée avec précision. Mais malgré les restaurations successives et visibles à l'œil nu, l'édifice montre des analogies avec d'autres mosquées remontant au haut Moyen Âge. Celle de Dougga serait l'un des rares monuments laissés par les premiers occupants arabomusulmans. Le plan et l'existence du type de trompe en « coquille » maintenu malgré les restaurations qu'a connues l'édifice, sont des indices forts en faveur de l'appartenance de cette mosquée à l'architecture du début de l'Islam en Ifriqiya.

Fig. 360. La mosquée Sidi Sahbi vue depuis le toit du capitole (cl. M-Ali Ben Hassine).



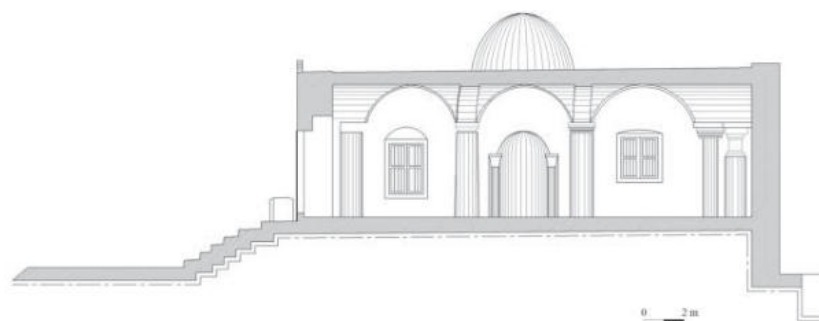
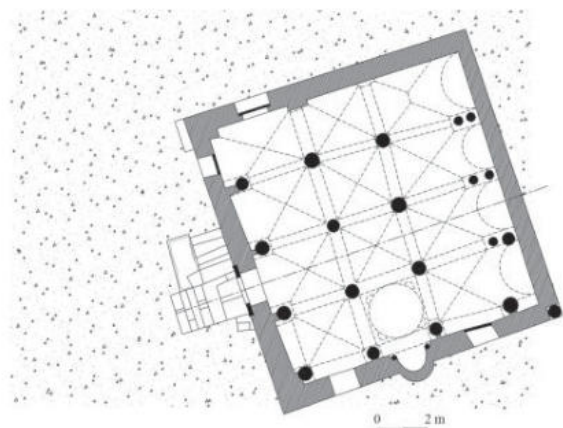


Fig. 361-362. La mosquée Sidi Sahbi : plan et coupe (relevé T. Amdouni ; DAO Dhafer Mneri Boubaker, Mohammed-Ali Béji).



La céramique islamique de Kairouan abonde aux XI-XII^e siècles. Les échanges avec Tunis s'intensifient également. Le bleu et le brun sur fond blanc deviennent les couleurs des poteries de la nouvelle capitale. Cette production qui se rattache aux ateliers Qallaline de Tunis, est constituée essentiellement de lampes à huile et témoigne plutôt de l'arrêt de la production de la céramique antique que d'un regain ou reprise de l'activité urbaine définitivement atteinte à cause de l'invasion des Hilaliens lancée sur l'Ifriqiya en 1052. L'insécurité qui s'en est suivie, contraignit les habitants à fortifier leur ville.

Fig. 363. La mosquée, vue de l'intérieur (cl. A. Khéchine).

L'enceinte postantique

L'enceinte postantique est visible sur de longs tronçons. Au nord, le rempart suit le bord de la falaise du Kef Dougga, puis descend le long de la nécropole du Nord-Ouest jusqu'à la forteresse byzantine, en laissant à l'extérieur le sanctuaire des eaux (Gherg Jnène) et l'arc de Sévère Alexandre (fig. 364). Elle descend jusqu'au château d'eau (58) et tourne vers l'est. Elle passe un peu au sud de la Grande rue Courbe, près des maisons de Dionysos et d'Ulysse, du

Labyrinthe, des Trois Masques, coupe une partie du sanctuaire de Minerve I et remonte vers le théâtre cultuel ; elle évite le nymphée à exèdre, l'édifice au *Trifolium* (M37), les thermes des Cyclopes et l'arc de Septime Sévère. Elle rejoint au nord le théâtre qu'elle enclave. Elle suit l'escarpement rocheux en s'écartant de l'hypogée, de l'église de Victoria et du sanctuaire de Saturne. Le rempart englobe une superficie réduite. Ainsi, presque la moitié de la ville de l'époque impériale fut rejetée à l'extérieur de cette nouvelle muraille. Tous les équipements hydrauliques publics, comme Aïn Mizzeb, Aïn El-Hammam et son aqueduc, Aïn Doura sont abandonnés. Ce rempart, large de 2,50 m, est composé de plusieurs sections construites ou restaurées à des époques différentes. La majorité de son tracé est composée de deux parements en blocs en grand appareil, provenant du mausolée nord numide, de monuments funéraires et d'entablements d'édifices romains, d'inscriptions libyques et latines. Ce mur barre plusieurs rues antiques, celles du temple des Victoires de Caracalla et du sanctuaire des eaux. Au moins deux tours sont identifiées sur le tronçon nord-ouest, mais les portes d'accès n'ont pas été identifiées.

L'habitat s'est installé dans les ruines des bâtiments antiques comme le montre la présence de multiples fosses-dépotoirs, remplies de céramique et creusées dans les sols jusqu'au substrat aussi bien à l'intérieur de l'espace urbain (temple de Mercure, *Templa Concordiae*, temple des Victoires de Caracalla, sanctuaire dit Dar Lachhab) qu'à l'extérieur de l'enceinte urbaine (sanctuaire de *Caelestis*).

Contrairement à ses voisins, Téboursoûk/ *Thibursicu Bure* et Testour/ *Tichilla*, Dougga n'accueillit guère de Morisques, installés dans la région principalement sous le règne de Youssef Dey (1610-1637) qui a été particulièrement bienveillant à leur égard. Elle déclina encore sous le gouvernement ottoman.

Une nouvelle topographie « urbaine »

Le changement de pouvoir à la tête de la province entraîna petit à petit la disparition des langues anciennes, à l'exception de la langue libyque qui réussit sans doute à se maintenir, mais qui était seulement parlée. D'anciens édifices devinrent des résidences privées, comme Dar Lachhab, du nom de son propriétaire Salah Belachhab, occupant un temple anonyme du II^e siècle, d'autres affectés à diverses activités agricoles, particulièrement en rapport avec l'élevage. Ils ont reçu des dénominations qui sont soit des déformations d'un nom latin, comme *El-Guerg*, dérivant du latin *circus*, et sainte Mokkhoulâ logée dans le compartiment occidental du réservoir d'Aïn El-Hammam, l'antique *fons Moccolitanus*, soit de nature descriptive inspirée de l'architecture ou de la topographie du lieu. Ainsi, la Rose des Vents appelées *El-Mongala* (la montre), le réservoir d'Aïn Mizzeb appelées *Al-Ghrayeg*, mot qui signifie profondeurs, ou mieux encore engloutis, l'édifice de la Gorgone, surnommé *Damous Er-Rkaïz*, « Le sous-sol aux piliers », allusion à la citerne dont la voûte est soutenue par deux rangées de trois piliers, le capitole dit *El-Khima*, la tente, allusion à son toit à double pente, etc. (fig. 366).



Fig. 364. Plan de l'enceinte postantique

(© V. Brouquier-Redd,
© INP/ AOROC).

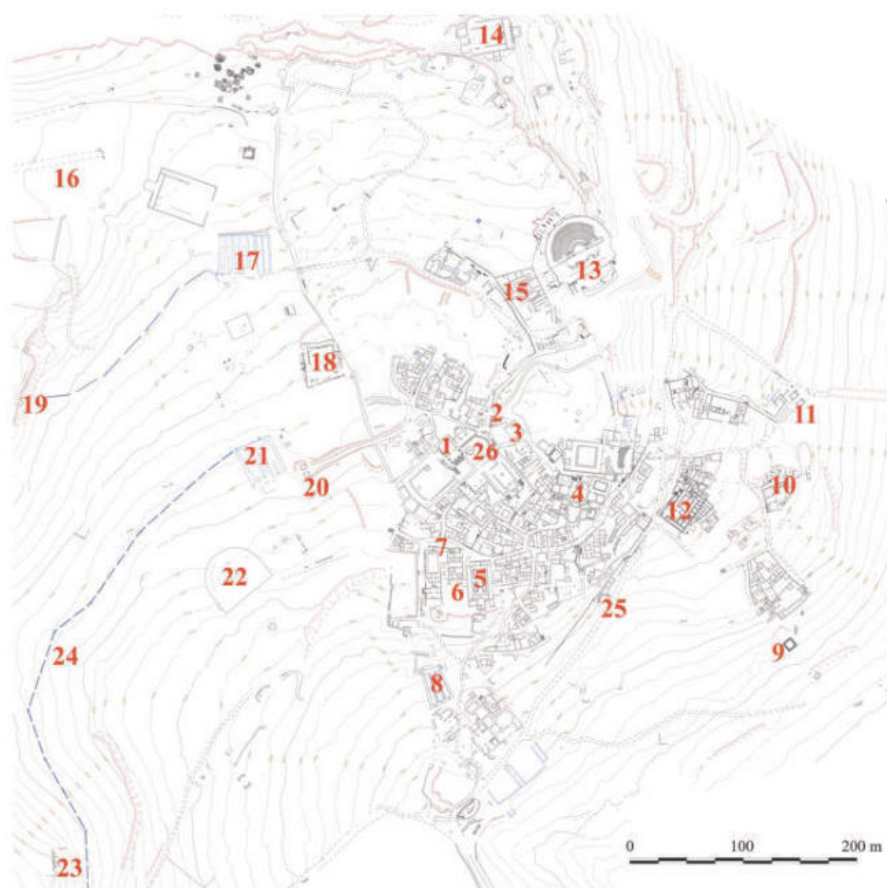
- 1 : Forum.
- 5 : Temple dit Dar Lachhab.
- 6 : Théâtre cultuel.
- 8 : Arc de Caracalla.
- 12 : Temple de Saturne.
- 14 : Forum.
- 15 : Temple de Minerve I.
- 19 : Citernes d'Aïn Mizzeb
- 20 : Théâtre.
- 35 : Temple dit Gherg Jnène.



Fig. 365. Vue de l'enceinte postantique et des deux tours à l'angle nord-ouest sur le bord de Kef Dougga (prise de vue par drone en 2018, © INP/AOROC, CNRS-ENS-PSL).

À gauche, le tracé de l'enceinte, avec les deux tours. La seconde est au niveau de la ferme moderne. Au second plan, vers la droite, temple de Minerve II.

- 1- El-Khima (le capitole)
- 2- Hajratt Sallem (le temple de Piété Auguste)
- 3- Mosquée Sidi Sahbi (le temple de Fortune Auguste)
- 4- Damous El-Amayria (les thermes de Caracalla)
- 5- Dar Lachhab (temple anonyme I)
- 6- Dar Bougueddida (la maison de Vénus)
- 7- Sidi Aïssa (la fontaine de Terentius)
- 8- El-Fnadeg (les citernes Aïn Doura)
- 9- Gsar Azzouna (le mausolée libyco-punique)
- 10- Damous Er-Rkaïz (la maison de la Gorgone)
- 11- Bab Chéhid (l'arc de Septime Sévère)
- 12- Bit El-Mahjar (*Trifolium*)
- 13- Errambly (le théâtre)
- 14- Tabbet El-Aross (le temple de Saturne)
- 15- Sbitar (le temple du dieu Sol)
- 16- El-Guereg (le cirque)
- 17- Al-Ghrayeg (citerne d'Aïn Mizeb)
- 18- Gherg Jnène (temple anonyme)
- 19- El-Mongass (Aïn Mizeb)
- 20- Bab Erroumi (l'arc de Sévère Alexandre)
- 21- Ommok Khoula (citerne d'Aïn El-Hammam)
- 22- Dar El-Kbira (temple de *Caelestis*)
- 23- Benyet Serroud (mausolée des *Remmii*)
- 24- El-Hneyet (aqueduc d'Aïn El-Hammam)
- 25- El-Koucha (le grand nymphée)
- 26- El-Mongala (la Rose des Vents)



Désormais, les rares informations acquises sur le site sont dues aux voyageurs européens qui ont été attirés par l'état de conservation de ses vestiges et par son exceptionnelle richesse épigraphique.

Fig. 366. Plan topographique de Dougga à l'époque moderne (XVIII^e-XIX^e siècles) (M.-A. Chehidi, © INP/AOROC).

CHAPITRE XIX

Histoire des recherches archéologiques et épigraphiques et la création du parc archéologique

À Dougga, l'épigraphie est inséparable des recherches archéologiques. Toute intervention sur le terrain a livré et livre encore une moisson d'inscriptions, et le chiffre de quelque 2 500 textes latins réunis aujourd'hui, dont plus de 300 concernent la vie publique, indique la place que les épigraphes romaines ont tenue dans l'exploration archéologique. Dès le XVII^e siècle, les visiteurs n'oublient pas les inscriptions quand ils décrivent certains monuments ; depuis la fin du XIX^e siècle, les archéologues ont mis au premier plan le *corpus* épigraphique constitué au cours des très importantes explorations archéologiques, et ce poids de l'épigraphie a pesé sur la prise en compte des autres sources d'information qui ont souvent été considérées comme d'intérêt secondaire. Sans négliger aucunement l'apport des textes, l'archéologie contemporaine fait une large place à toutes les disciplines qui permettent de reconstituer l'agglomération du passé.

Les voyageurs européens aux XVIII^e et XIX^e siècles

Les ruines de Dougga ont attiré de bonne heure les curieux de l'Antiquité et le témoignage de certains d'entre eux a été pris en compte, de génération en génération, pour enrichir la connaissance du lieu. L'historique des récits de ceux que l'on nomme les « voyageurs » a été réalisé à différentes reprises. Ces explorations ont été précédées d'un cas isolé, celui du provençal Thomas d'Arcos (1586-après 1637 ?) qui n'est pas à proprement parler un voyageur. Après avoir été capturé par des corsaires, il fut vendu comme esclave à Tunis, se convertit à l'islam, prit racine dans la Régence et s'intéressa à sa nouvelle patrie. Il a décrit Dougga dans sa correspondance avec le célèbre humaniste Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, un autre Provençal.

Les voyageurs interviennent au XVIII^e siècle, époque où la Tunisie s'ouvre aux Européens ; ils sont d'ailleurs peu nombreux à faire route jusqu'à Dougga, car les déplacements des étrangers à travers le pays relèvent souvent de la prouesse physique et morale. La tradition historique a retenu les noms d'amateurs d'antiquités venus surtout de différents pays de l'Europe de l'Ouest, Allemands, Anglais, Espagnols, Français et Italiens ; on clôt la liste avec Victor Guérin (1821-1891) qui y fit une visite minutieuse du 20 au 24 juin 1860, au cours de la grande enquête principalement épigraphique qu'il mena sous les auspices et aux frais du duc Albert de Luynes, illustre membre de l'Institut de France. Dans les décennies suivantes, les voyages sont interrompus dans la Tunisie du Nord-Ouest, car l'approfondissement de la conquête de l'Algérie par la France a provoqué des troubles chez les tribus proches de la frontière, ce qui compromettait souvent la sécurité.

Ces voyages prennent place dans la découverte plus générale des vestiges antiques de la Tunisie. La culture, la qualité et les objectifs des voyageurs comptent évidemment beaucoup dans la valeur de leur apport documentaire sur les vestiges. Leur intérêt s'est porté sur un nombre limité de vestiges, ceux qui étaient visibles en élévation et identifiables, prioritairement le mausolée libyco-punique et le capitole, puis l'arc de Sévère Alexandre et le théâtre ; d'autres ruines suscitent beaucoup moins de curiosité et n'ont d'ailleurs été identifiées que vers la fin du XIX^e siècle, comme le temple de *Caelestis* et l'arc



« Voyage en Tunisie, par MM. Cagnat, docteur ès-Lettres, et H. Saladin, architecte, chargés d'une mission archéologique par le ministère de l'Instruction publique », Le Tour du Monde, 56, p. 97-160.

de Septime Sévère. Les récits ne signalent que très rarement les grands réservoirs d'Aïn Mizeb et d'Aïn El-Hammam. Les temples de Saturne et de la Piété n'ont plus été évoqués après Th. d'Arcos.

Tous s'intéressent aux inscriptions latines. Reflet de l'éducation littéraire autant que de la pratique religieuse, un fragment de dédicace latine établit, pour celui qui le déchiffre, même s'il n'en perçoit pas le sens, un lien immédiat avec le site mieux que des ruines muettes. Tous les voyageurs évoquent les inscriptions du capitol, et les citent le plus souvent. D'autres vont volontiers plus avant, ainsi Jean-André Peyssonnel (1694-1759), envoyé de Louis XV en Algérie et en Tunisie en 1724-1725. Victor Guérin se distingue de tous ses prédécesseurs par le caractère très systématique de son exploration et son niveau scientifique ; il était agrégé de Lettres et ancien membre de l'École française d'Athènes. Le but de sa mission était de faire une moisson d'inscriptions et il a bien mis en évidence la richesse épigraphique de Dougga.

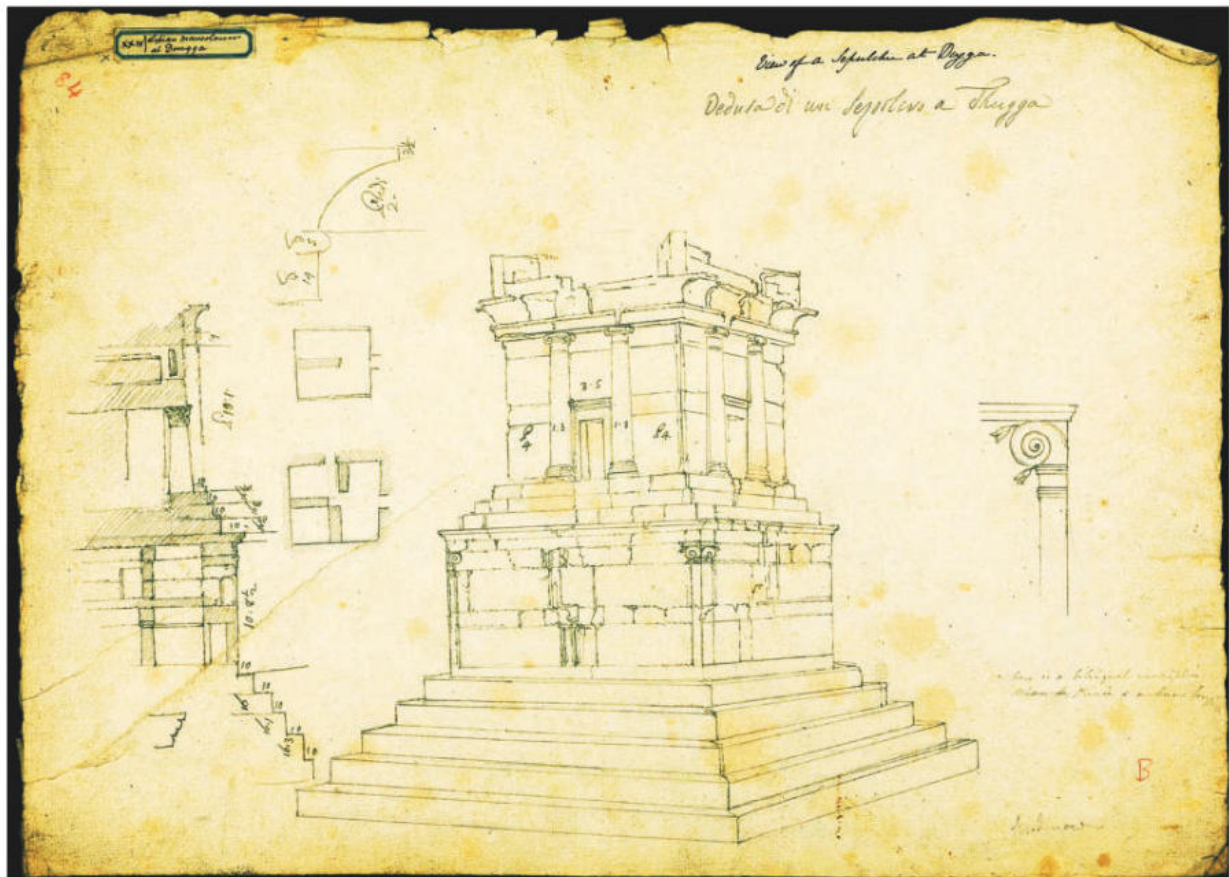


Fig. 367. « Libyan mausoleum at Dougga », dessin de James Bruce en 1765

Les observations se répètent souvent d'un voyageur à l'autre ; elles n'ont généralement pour nous qu'un intérêt historiographique, car l'apport scientifique de leurs notices est aujourd'hui très relatif en raison de l'importance des travaux qui se sont déroulés dans la suite, durant le Protectorat français, puis sous la République tunisienne, et de l'abondance des publications, plus nombreuses que pour aucun autre site tunisien, à l'exception de Carthage. Cependant, l'Anglais James Bruce (1730-1794) qui passa quatorze jours à explorer Dougga durant l'été 1765, se distingue par les dessins de grande qualité qu'il a laissés du capitol et de son décor d'architecture. Pour la plupart des voyageurs du XVII^e aux premières

décennies du XIX^e siècle, l'édifice le plus spectaculaire ou le plus singulier est le mausolée libyco-punique (fig. 367-368) ; c'est essentiellement à son sujet que leurs descriptions se sont révélées les plus utiles pour la période antérieure à 1842 ; cette année-là, le consul d'Angleterre à Tunis, Thomas Reade, fit démonter par les villageois de Dougga une partie de ce qui subsistait du monument pour en retirer une inscription bilingue donnant côte à côte les versions en punique et en libyque qui étaient encore bien lisibles, inscrites sur un bloc très volumineux que Reade fit amincir pour le rendre plus aisément transportable (fig. 369). C'est aujourd'hui l'une des curiosités notables du British Museum. James Bruce – encore lui – a laissé du mausolée tel qu'il se dressait en 1765 un dessin sur lequel s'est appuyé Louis Poinssot lorsqu'il entreprit de le restaurer en 1908-1910 (fig. 370). Plus récemment encore, en 1959, on a eu connaissance de notes sur le mausolée prises en 1815 par le comte italien Camille Borgia (1774-1817) ; elles ont permis de fixer la place de l'inscription du British Museum et de prendre conscience qu'à côté de celle-ci, qui énumérait les artisans auteurs de l'ouvrage, il y en avait une autre, fort érodée, qui donnait, pense-t-on, le nom du défunt inhumé dans le monument, ses qualités et sa place dans la cité.

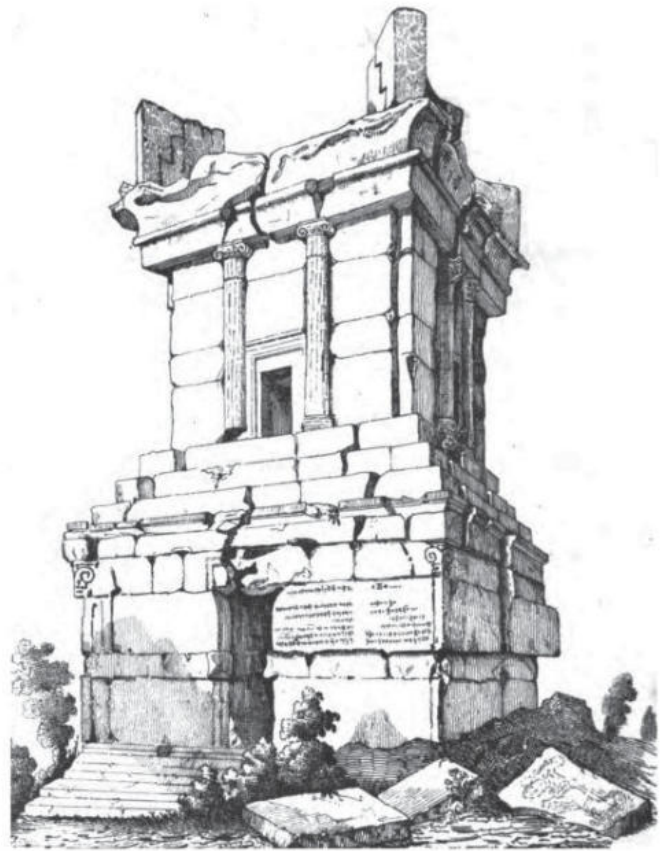


Fig. 368. Les restes du mausolée libyco-punique en 1832, d'après l'architecte Frederick Catherwood (*Account of the Punico-Libyan Monument at Dugga*, pl. IX).



Fig. 369. Le mausolée libyco-punique en 1885 (dessin de H. Saladin).

Les débuts de l'exploration de Dougga sous le Protectorat français

Les missions de René Cagnat et d'Henri Saladin

Le Protectorat français a été établi en mai 1881, et aussitôt la richesse du patrimoine antique de la Tunisie a captivé l'attention de spécialistes français. L'un d'eux, René Cagnat (1852-1937), normalien, agrégé de grammaire, élève d'un des maîtres de l'épigraphie, Léon Renier, se vit confier de 1881 à 1883 par le ministre de l'Instruction publique trois missions épigraphiques dans la Régence, la troisième le conduisant à Dougga. Il donne dans ses rapports et dans l'ouvrage qu'il écrivit en 1894 avec Henri Saladin l'image d'une personnalité hors pair par ses initiatives, son brio, ses qualités de diplomate, son endurance, sa grande compétence. Il révisa les inscriptions de Dougga qui prirent place en 1891 dans un supplément du tome VIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum* qu'il publia en compagnie de l'Allemand Johannes Schmidt. Les recherches poursuivies à Dougga bénéficièrent constamment de son attention et de son appui dans le cadre d'un organisme officiel dont il fut d'emblée un membre influent, la Commission de l'Afrique du Nord, créée en 1894 au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques. Quant à Henri Saladin (1851-1923), il revint à Dougga en 1885 ; il a laissé des vestiges une description minutieuse, assortie de nombreuses illustrations, qui reste un modèle. Il s'est attaché en premier lieu à deux monuments, le mausolée libyco-punique dont il a tenté une restitution (fig. 370), et le capitole. On lui doit aussi un plan du site (fig. 371).

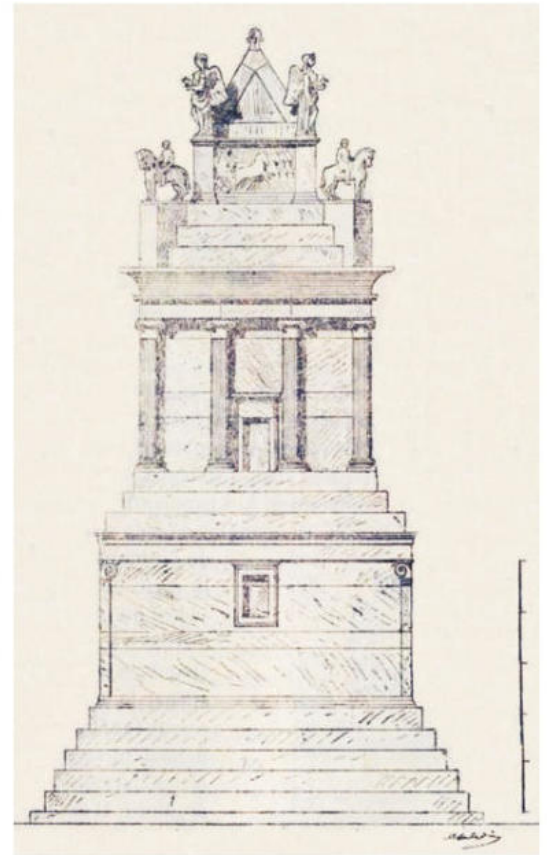


Fig. 370 : Restitution du mausolée libyco-punique par H. Saladin (1885)

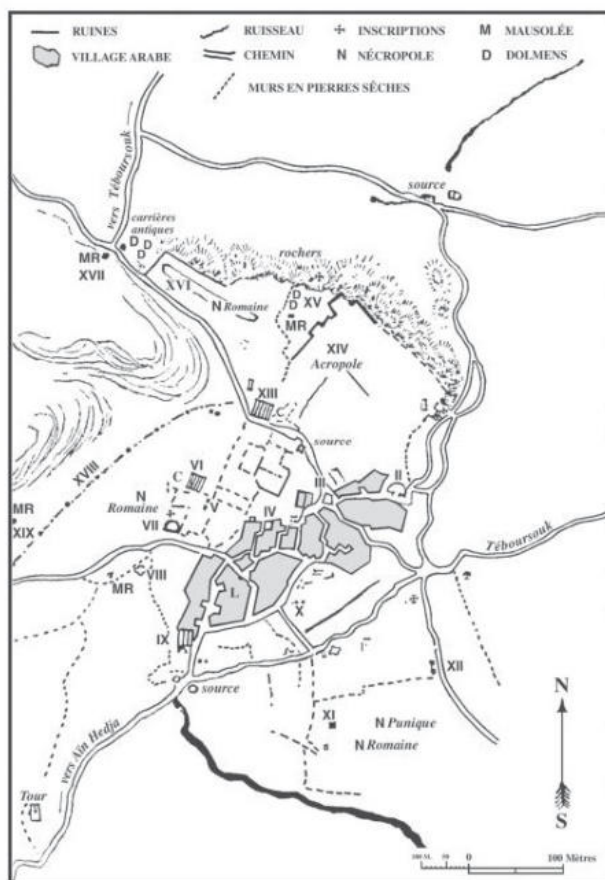


Fig. 371 : Plan de Dougga en 1885
(dessin de H. Saladin d'après Marius Boyé).

L'importance du « village arabe » avant le début des fouilles

- I. Maison de Lachab [= Dar Lachhab].
- I. Temple NE [Saturne].
- II. Théâtre.
- III. Ruine.
- IV. Temple de Jupiter [capitole].
- V. Bab Roumia [arc de Sévère Alexandre].
- VI. Citernes [El-Hammam].
- VII. Gymnase [temple de *Caelestis*].
- VIII. Église [dite exèdre de Junon Reine].
- IX. Citernes et thermes [Ain Doura].
- X. Porte [entrée des *hospitalia* au Trifollum].
- XI. Mausolée punique [sud].
- XII. Arc de triomphe [arc de Septime Sévère].
- XIII. Citernes [Ain Mizeb].
- XIV. Acropole.
- XV. Necropole.
- XVI. Stade [cirque].
- XVII. Necropole.
- XVIII. Aqueduc.
- XIX. Mausolée [*columbarium* des Remmî].

Le Docteur Louis Carton

Ce n'est pas par les voies officielles que l'exploration archéologique scientifique débuta à Dougga, mais à l'initiative d'une personnalité haute en couleur, le médecin militaire Louis Carton (1861-1924). Sa plus grande réalisation fut la fouille du théâtre, qu'il entama en 1891, alors qu'il était en garnison à Téboursouk, et qu'il poursuivit en 1892, puis en 1898. Il eut le souci de communiquer ses découvertes à un large public, par des conférences et aussi par des articles dans des revues nord-africaines et françaises, si bien qu'il fut reconnu par le Ministère de l'Instruction publique, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et, dans un premier temps, par Cagnat qui appréciait ses découvertes épigraphiques.

Carton eut le premier à résoudre mille questions matérielles souvent ardues pour l'organisation de la fouille, le rejet des déblais et la gestion du personnel, mais son indomptable énergie, la certitude qu'il avait de l'importance de sa mission, la collaboration qu'il sut organiser de la main d'œuvre locale, lui permirent de les vaincre. Un problème majeur venait de ce que le site archéologique était occupé par une agglomération villageoise moderne ; elle était de faible ampleur, mais la majeure partie des habitations, certes, de construction sommaire, se trouvaient au centre de la ville antique : par la diplomatie, la persuasion et, surtout peut-être, par son autorité, Carton put obtenir de leurs propriétaires l'abandon d'un certain nombre d'entre elles, tâche qui incombait dans la suite à tous les archéologues, jusqu'à ce que fût créée dans les années 1960 la nouvelle agglomération de Dougga *Jdida* (Dougga la Neuve), à 6 km en contrebas dans la vallée, où ils purent être réinstallés.

Après avoir donné en 1897 un rapport circonstancié des fouilles qu'il avait conduites dans le sanctuaire de Saturne, il a publié en 1902 le compte rendu de son exploration du théâtre, éclairé, comme le précédent, par de nombreuses illustrations – dessins et photographies, et accompagné de commentaires et de conclusions souvent avisés. Il faudra attendre près d'un siècle pour avoir sur les fouilles faites à Dougga, une publication de cette qualité. En 1900, les fouilles dans le théâtre s'achèvent ; Carton y a pratiqué les premières restaurations, et aménagé à l'emplacement du portique de façade un « mur épigraphique » construit avec les grandes inscriptions du monument, et qui a été conservé jusqu'à l'heure présente. (cf. fig. 171, p. 158).

Parallèlement, il a ouvert d'autres chantiers à travers la ville. En 1891-1893, il pratique des fouilles dans le temple de Saturne ; elles sont très importantes en 1893, révélant toutes les composantes du lieu de culte, aussi bien les constructions monumentales de 195 que le sanctuaire antérieur. Il s'intéresse aussi aux vestiges antiques de Dar Lachhab, mais il ne va pas au-delà de la façade devant laquelle il croit que doit se trouver le forum. Par ailleurs, il entreprend la prospection des environs de Dougga qui donne lieu à un ouvrage remarquable pour l'époque et toujours utile qu'il publia en 1895 sous le titre *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie (région de Dougga)*. Sans aucunement négliger les inscriptions, il a l'avantage de ne pas être plus spécialisé en épigraphie que dans d'autres domaines, si bien qu'il porte une égale attention à tous les vestiges.

La Direction des Antiquités et Arts

Loin de laisser le champ libre au docteur Carton, des fouilles officielles ne tardent pas à se développer à Dougga. Après des tâtonnements sur le nom et la forme que devait prendre en Tunisie la gestion du patrimoine, la Direction des Antiquités et Arts fut constituée sous ce nom en janvier 1886, avec, à sa tête, un homme énergique, René du Coudray La Blanchère. Elle prend pied en 1894, avec une fouille sur les marges de l'agglomération



Portrait de Louis Carton
Jeune



Portrait en pied
de Louis Carton
(début du XX^e siècle)

antique, celle du temple de *Caelestis*, menée par le directeur lui-même. Mais c'est seulement en 1899, alors que s'achèvent les fouilles de Carton, que la Direction s'impose définitivement pour gérer l'exploration du site. Cela tenait à cœur à Paul Gauckler, directeur des Antiquités et Arts depuis 1896, savant perspicace, entreprenant et d'une activité débordante. Il s'intéressait particulièrement à Dougga où il réussit à s'imposer au Docteur Carton, et où il embaucha de jeunes chercheurs qui étaient avant tout des épigraphistes. Ce sont d'abord deux élèves de l'École française de Rome, Léon Homo (1872-1957), l'heureux inventeur, en 1900, d'une des plus intéressantes inscriptions sur les institutions de Dougga au milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. (DFH 46, p. 69), puis, en 1901, Alfred Merlin (1876-1965) qui donna aussitôt sur le site des témoignages de son engagement pour le patrimoine tunisien ; Louis Poinssot les rejoignit en 1901 à l'initiative de Paul Gauckler qui le plaça sous l'autorité de Merlin dans l'opération de grande ampleur qui se déroulait alors entre le capitole et Dar Lachhab, à la recherche du forum (fig. 372).



Alfred Merlin en habit d'académicien (1937)

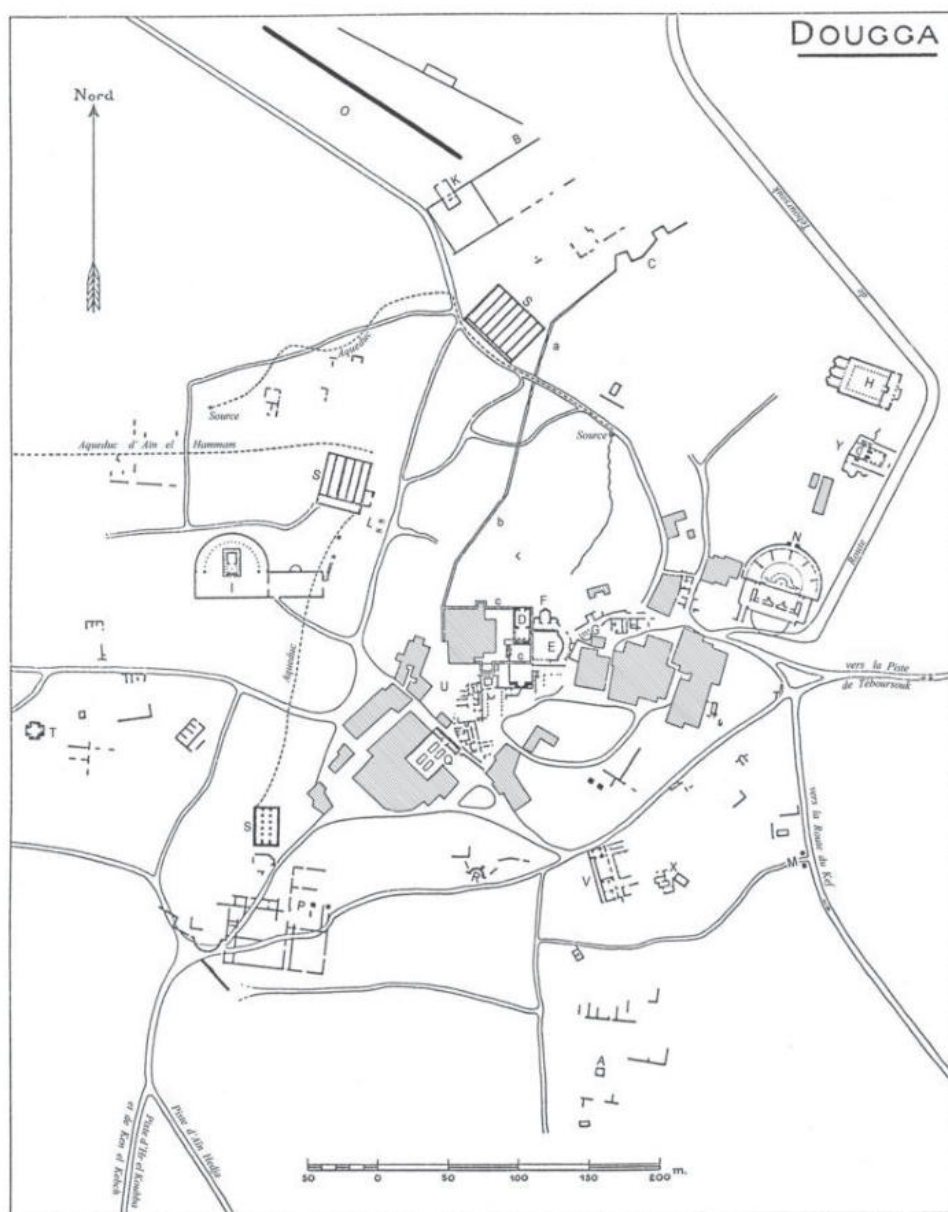


Fig. 372. Le site de Dougga au départ de Gauckler (1906), d'après le plan archéologique publié en 1908 par L. Poinssot dans l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, n° 35, 4

Des progrès importants ont été accomplis dans l'identification des monuments (comparer avec la fig. 374). Une grande habitation villageoise occupe encore plus de la moitié de la surface du capitole.

- A. Mausolée libyco-punique.
 - B. Dolmens.
 - C. Acropole punique.
 - D. Capitole.
 - E. Forum [place de la Rose des Vents].
 - F. Temple (= T.) de Mercure.
 - G. Exèdre de la Piété.
 - H. T. de Saturne.
 - I. T. de *Caelestis*.
 - K. T. [de Minerve].
 - L. Arc de Sévère Alexandre.
 - M. Arc de Septime Sévère.
 - N. Théâtre.
 - O. Cirque.
 - P. Thermes (d'Aïn Doura).
 - Q. Marché [T. anonyme dit Dar Lachhab].
 - R. Nymphée.
 - S. Citerne.
 - T. Mausolée des *Remmii* et exèdre de Junon *Regina*.
 - U. Maisons.
 - V. Maison [au *Trifolium*].
 - X. Thermes des Cyclopes.
 - Y. Église [de Victoria].
 - a, b, c. Citadelle byzantine dont le réduit entoure le capitole.
- Espaces hachurés : zones encore occupées par les habitations des villageois.

Le quartier général des chercheurs est depuis 1901, établi à Dar Lachhab qui a été acheté à son propriétaire, le sieur Lachhab, nettoyé des constructions annexes et qui, dans des locaux toujours sommaires, servira d'hébergement aux responsables des fouilles jusqu'à la construction, en 1953, d'un pavillon à demi souterrain dans le voisinage immédiat du théâtre. La vaste cour de Dar Lachhab a servi de dépôt lapidaire aux blocs inscrits jusqu'à l'aménagement des réserves dans les compartiments du réservoir d'Aïn Mizeb, en 1993/1994. Tous les autres documents de valeur – les mosaïques historiées, certaines inscriptions, les plus belles statues, les bijoux, les stèles votives, tout objet singulier – étaient régulièrement expédiés au Musée Alaoui, actuel Musée national du Bardo (Tunis) ou à Carthage.

La dynastie Poinssot : Louis Poinssot (1879-1967), l'homme de Dougga

Le recrutement de l'archéologue qui a été le plus attaché au site de Dougga, Louis Poinssot, est dû pour une part au souvenir laissé par son père Julien Poinssot (1844-1900). Ce dernier fut l'un des nombreux pionniers qui, dans tous les domaines, préparèrent une solide implantation de la France dans les débuts du protectorat. Fils d'un notaire de Dijon et licencié en droit, rien ne le destinait à une aventure en Afrique du Nord, sinon son goût pour les antiquités et son attirance pour ce pays depuis un lointain séjour en Algérie. Un concours de circonstances le conduisit à rencontrer en 1878 Léon Renier, qui l'engagea à s'inscrire à l'École pratique des Hautes Études et à parfaire sa formation en épigraphie latine, puis, en 1882, Charles Tissot, spécialiste de la géographie historique de la Tunisie antique, qui lui fit obtenir une mission dans la Régence. Jusqu'en avril 1883 elle se déroula surtout dans le Nord-Ouest du pays. Il a notamment cherché à améliorer la connaissance de la route de *Theveste* à Carthage, ce qui le conduisit à explorer la vallée de l'oued Khalled, à passer en février 1883 sur les marges du territoire de Dougga où il nota la dédicace d'un arc de triomphe dédié aux Tétrarques par la cité devenue colonie romaine. Les spécialistes de l'époque ont retenu surtout la fondation qu'il fit en 1882 d'un périodique, le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines* dont le dernier titre, *Revue de l'Afrique française*, eut une brève existence puisqu'il cessa de paraître dès 1888. Julien Poinssot mit alors fin à ses recherches africaines pour se consacrer à l'éducation de ses deux fils, Louis et Charles (fig. 373).

Solidement encadré dans ses études par son père, Louis Poinssot fit, comme lui, une licence de droit qui fut complétée par une licence es lettres qui le dirigea, comme son père, vers l'École pratique des Hautes Études. Il en obtint le diplôme en 1902, mais, dès 1901, c'est sans doute les amis et le nom de son père, ainsi que le souvenir des voyages de ce dernier, qui l'orientèrent vers la Tunisie et le firent admettre comme chargé de mission scientifique auprès de Paul Gauckler. Sa nomination comme membre de l'École française de Rome en 1903 ne l'écarta guère du site auquel il s'attacha immédiatement. Il avait été chargé par Gauckler, dès son arrivée, de réunir les éléments d'un *corpus* des inscriptions latines, marquant d'emblée ce qui serait son champ de recherches majeur ; dans un premier temps, le choix de cette orientation fut jugé un peu présomptueux par Cagnat, alors secrétaire de la Commission d'Afrique du Nord, ce qui explique sans doute qu'en 1904 et 1905 c'est à Alfred Merlin que fut confiée par le ministère de l'Instruction publique la mission de réviser les inscriptions latines découvertes depuis 1891 ; mais, avec le plein accord de Merlin, Louis Poinssot ne désarma pas et, une fois maître du site de Dougga en 1906, son premier soin fut de publier en 250 pages un *corpus* des inscriptions.

Depuis 1899, le quartier central de la ville antique abritait le chantier principal des activités sur le terrain. Un des objectifs principaux était de



Fig. 373. Projet d'ex-libris de Julien Poinssot à la fin de sa vie (INHA, Fonds Poinssot). Au centre, Julien Poinssot. À gauche, Louis et à droite, Charles.

déterminer la situation du forum que Louis Carton avait situé devant la façade de Dar Lachhab et que Léon Homo cherchait devant le capitole. Une fouille d'ampleur s'est déroulée pendant trois ans sur l'espace qui se trouvait entre les deux monuments, dirigée tour à tour par Homo, puis par Merlin et Poinssot auquel, dans son rapport de 1903, Gauckler réserve des louanges appuyées. Il accrût rapidement les responsabilités de Louis Poinssot, si bien que sa position comme responsable des fouilles était bien établie en 1906, l'année où, en octobre, Gauckler démissionna de la Direction. Alfred Merlin devint alors directeur des Antiquités et Arts de la Régence, et Poinssot inspecteur. Sa primauté à Dougga fut confirmée. Merlin ne changea rien aux projets en cours lorsque, de 1916 à 1918, il dut assumer sur le site le rôle de Louis Poinssot quand, pendant la Première Guerre mondiale, celui-ci fut envoyé sur le front d'Orient, et il lui réserva la publication des inscriptions découvertes pendant ces années-là.

Louis Poinssot succéda à Merlin en 1920 à la tête du service des Antiquités. Dougga occupa désormais une place secondaire au sein des activités multiples qu'il avait à assumer à travers la Régence ; les occasions d'intervenir y étaient multiples avec les innombrables découvertes qui se produisaient en tout temps et en tout lieu. Même s'il a donné des soins particuliers à certains sites importants, notamment *Thuburbo Maius*, Dougga resta néanmoins son site de prédilection.

Les fouilles à Dougga dans les premières décennies du XX^e siècle

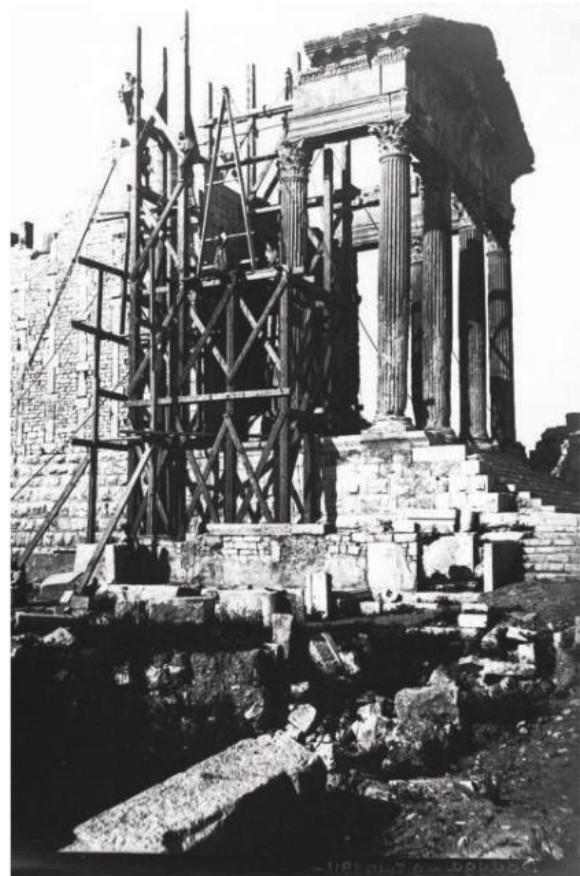
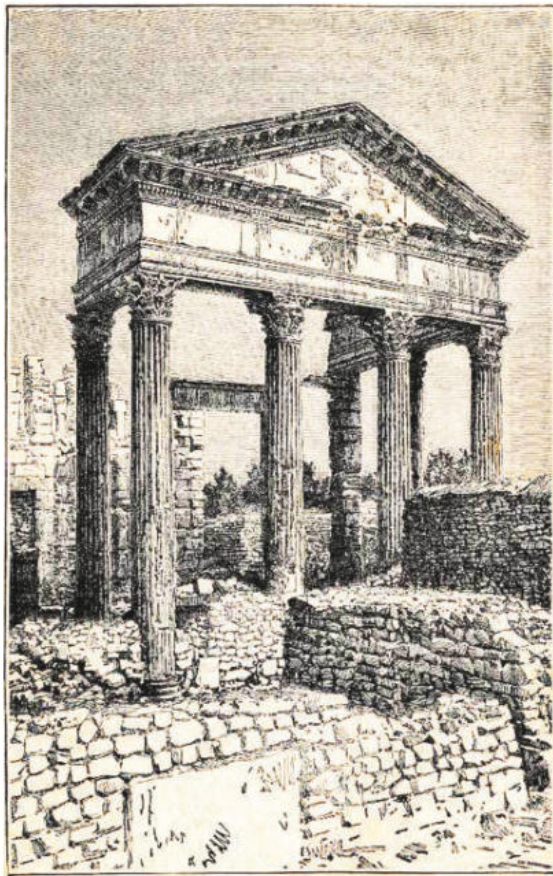
Au début du siècle dernier, les opérations archéologiques – fouilles du capitole et recherche du forum, dégagement de l'arc de Sévère Alexandre, du temple de la Piété Auguste, de maisons, et les consolidations ou restaurations qui les accompagnent – sont aux mains d'un homme aussi modeste qu'efficace, Eugène Sadoux (1840-1906), peintre et graveur reconnu dans les pays charentais où il avait exercé son art jusque vers 1880. Venu s'installer ensuite en Tunisie, il y fut recruté comme inspecteur des Antiquités et Arts lors de la création du service ; il acquit une connaissance intime du pays et de ses habitants et, par expérience, une rare maîtrise des chantiers archéologiques. Homme de confiance de Gauckler, il guide les jeunes missionnaires, veille sur tous les chantiers de Dougga, assure leur organisation, le recrutement des fouilleurs, la constitution des équipes, la mise en place des decauvilles, les consolidations, les restaurations ; cela ne l'empêcha pas de participer activement aux travaux sur le terrain, et de mettre au jour de belles inscriptions, notamment, en 1904, près du capitole, la dédicace du mémorial de Massinissa (*RIL* 2, p. 46), d'une importance capitale pour la connaissance autant de la langue libyque que des institutions de la cité à l'époque numide. Sadoux dirige aussi la dernière phase des fouilles du temple de *Caelestis*, met en évidence l'originalité du sanctuaire, commence en 1904 sa restauration. En 1903 et 1904, il gère le chantier du capitole, énorme opération au regard des moyens qu'il était possible de mettre en œuvre sur place ; le but était d'assurer la solidité de la colonnade du *pronaos*, de réédifier les murs latéraux et antérieurs de la *cella*. Après le décès de Sadoux, son rôle fut assumé directement par Louis Poinssot (fig. 374).

Les travaux sont uniquement des dégagements plus ou moins vastes dont l'aire est définie par rapport aux murs apparents en surface ou mis au jour. Les structures reconnues permettent de déterminer rapidement les domaines privés et publics. Le forum fait exception ; son identité n'a été établie qu'en 1907, les responsables des fouilles ayant été longtemps déroutés par sa position latérale par rapport à l'axe du capitole.



Paul Gauckler
dans son appartement à Tunis,
tirage photographique, Paris

Fonds Poinssot, 106.



L'exploration a été aussi conditionnée par un problème récurrent jusque dans les années 1960, celui de la fréquentation du site par des villageois dont les demeures ont occupé longtemps l'essentiel du centre urbain. Il faut acquérir une à une les maisons, souvent au prix de négociations ardues. On note par exemple la satisfaction de Louis Poinssot annonçant « qu'il avait été possible en 1914 d'acquérir quinze maisons arabes ainsi que des plantations de cactus et quelques oliviers ». Une fois acquises, ces habitations, la plupart du temps très sommaires et souvent fragiles, sont aussitôt démolies ; elles augmentent la masse énorme des déblais de fouille et la question qui se pose est de savoir où les entreposer. Longtemps on utilise, à la suite de Carton, les vastes pentes en contrebas du théâtre, mais il faut chercher d'autres débouchés : aucune carte n'en a été dressée, si bien que des mentions comme celle que donne Louis Poinssot en 1915 pour la masse considérable des déblais « transportée à quelque distance de la ville antique » est, par son imprécision, un avertissement pour les archéologues du futur.

Et tout va à l'avenant, sans beaucoup de commentaires, qu'il s'agisse du problème à peine évoqué de temps en temps, du recrutement du personnel de fouilles ; de la pénibilité du travail, des prouesses que l'on exige des ouvriers. Dans ce domaine, nous avons quelques échos, notamment lors du transfert d'énormes blocs lors de la restauration du capitole, et quelques clichés pris pour l'étude de certains chantiers : mais c'est pour souligner les capacités des responsables du site. Du mode d'existence de la main d'œuvre, seul le docteur Carton donne ici ou là quelques traits, avec son réalisme et sa truculence habituels. On note cependant que ce mode de vie s'est amélioré à partir du moment où le site est fouillé, développé, organisé et ouvert au

Fig. 374. Le chantier de la restauration du capitole
(© archives INP).

À gauche, image du capitole en 1883 ; le monument est envahi par les habitations villageoises, les murs latéraux de la *cella* ont disparu (gravure de Henri Saladin d'après une photographie).

À droite, restauration de la face occidentale du vestibule (*pronaos*). L'échafaudage a été dressé en vue de replacer l'entablement. Le mur de la *cella* a été restauré.

public de façon permanente, et où l'exaltation des découvertes est tempérée par les exigences de la vie quotidienne sur une longue durée.

Pour l'avancement des travaux, le principe est simple : il faut atteindre et suivre le niveau romain en « dur », ce qui fait considérer comme de simples remblais, sans aucun intérêt, les couches accumulées depuis l'Antiquité ; or elles atteignent souvent une grande épaisseur, 10 m au théâtre, jusqu'à 12 m dans la partie occidentale du forum, 5 m entre le capitole et Dar Lachhab. On est abasourdi par le travail gigantesque accompli pour l'exploration de telles accumulations. Les responsables s'attachent, pour l'essentiel, aux vestiges liés à l'occupation romaine, vestiges de constructions, blocs de grand appareil, mosaïques, sculptures, et surtout inscriptions sur divers supports. On considère comme le plus souvent inutile l'examen ou la publication des vestiges de l'occupation antérieure ou postérieure à l'Antiquité romaine. Le mausolée libyco-punique apparaît ainsi comme hors du temps, car les cultes autochtones, s'ils ne sont pas ignorés, sont étudiés sous l'angle de la romanisation dont témoigne les constructions dont ils ont été l'objet. À l'autre extrémité de la période romaine, Louis Poinssot a réservé une place (des plus réduites) à un établissement très exigu collé à la forteresse byzantine et appelé traditionnellement bains aglabides. Mais c'est comme une parenthèse dans le vide. Gauckler a fait, un instant, exception, lui qui a eu le projet de démonter le pavement de la place de la Rose des Vents pour explorer les niveaux inférieurs qu'il jugeait donc probables.

En fait, pour les archéologues il n'y a rien à chercher hors de l'empreinte romaine, parce qu'en principe il n'y a rien – qui vaille. Cette attitude à l'égard des vestiges a été de règle pendant tout le gouvernement de Louis Poinssot, et même au-delà.

Les publications

À la suite de Paul Gauckler, Alfred Merlin et Louis Poinssot ont laissé des rapports de fouilles qu'ils adressaient (fig. 375), en principe chaque année, à la Commission d'Afrique du Nord à laquelle ils étaient communiqués, au cours des séances, par des personnalités expérimentées, comme René Cagnat. Ces rapports sont souvent relativement développés, avec des descriptions très précises, parfois d'une minutie exagérée ; elles ne concernent guère la stratigraphie, s'attachent aux structures, murs et sols, et aux décors : prioritairement aux inscriptions et aux mosaïques, mais aussi à quelques sculptures et, très rarement, aux décors d'architecture.

Ces rapports imprimés sont destinés d'abord à leurs propres auteurs et à leurs collaborateurs mais non à un public, même initié à la Tunisie antique. Outre un texte généralement trop compact, le lecteur ne peut les suivre de manière critique en l'absence d'illustrations, hormis parfois un plan des plus sommaires de la zone explorée, comme on vient de le voir, exécuté du temps de Gauckler, par l'architecte du service, Charles Émonts. Cela ne tenait pas à l'époque : en 1885 Saladin avait publié sur les monuments de Dougga des pages bien illustrées. Et les archéologues avaient à leur disposition des relevés, au moins schématiques et des photographies. Cette absence des illustrations indispensables ne devait pas venir d'exigences des éditeurs puisque ceux-ci publient aussi, dans les mêmes revues, des textes d'autres

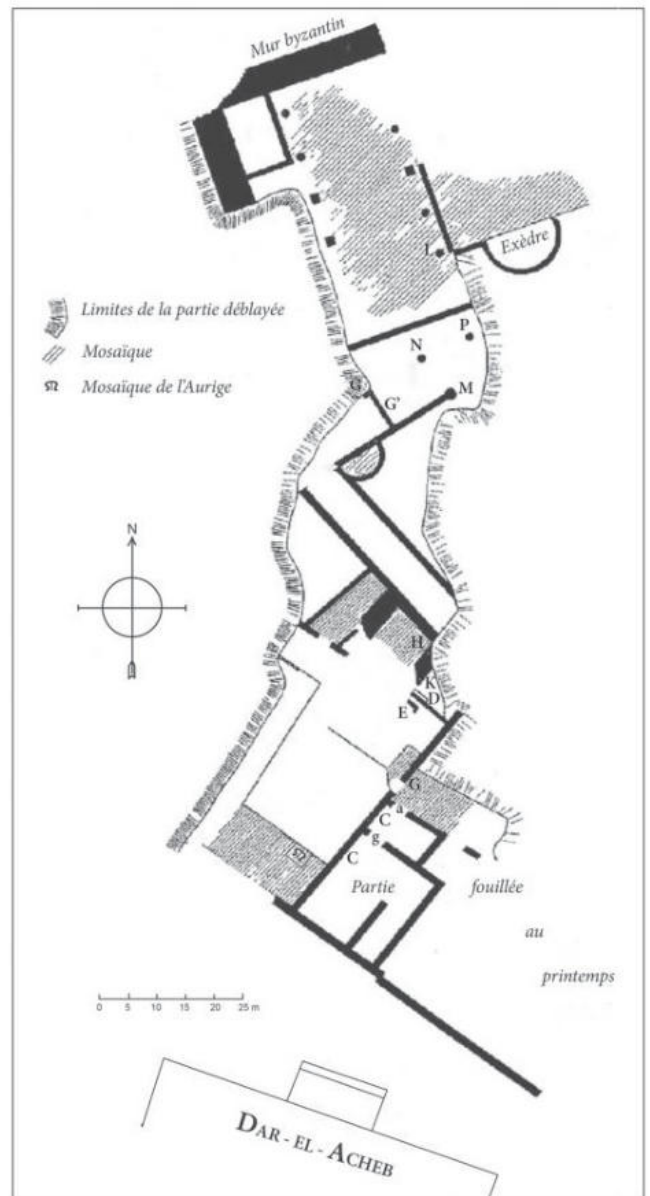


Fig. 375. Les fouilles de Dougga dirigées par Alfred Merlin et Louis Poinssot en octobre-novembre 1901. Plan dressé par Charles Émonts (Bulletin archéologique du Comité 1902, pl. XLV).



auteurs accompagnés d'illustrations graphiques et de photographies. Quelle contraste avec les publications des travaux du Docteur Carton sur le temple de Saturne (1897) et le théâtre (1902), abondamment illustrées ! Cette présentation devait donc être due aux auteurs qui ne voulaient sans doute pas déflorer de futures publications exhaustives...qui n'ont pas eu lieu pour Dougga, à l'exception des inscriptions. Celles-ci terminent généralement les rapports pour faire passer ce qu'avait d'indigeste ou d'incompréhensible pour les auditeurs ou les lecteurs ce qui précédait ; elles ont droit au plus grand développement dans l'exposé, quand elles n'en constituent pas l'essentiel, et elles sont souvent reprises ailleurs avec des commentaires plus développés. Louis Poinssot se plaisait à glisser dans ceux-ci des développements historiques souvent consistants, mais toujours destinés seulement à quelques initiés.

Cependant ces publications ne sont pas sans vertu : les rapports sont réguliers et l'on y constate bien la progression des recherches, la nature des milieux explorés, les questions et les hésitations des chercheurs, leurs tâtonnements, déjà évoqués, pour déterminer l'emplacement du forum sans lequel l'organisation de la ville restait peu compréhensible, et la satisfaction éprouvée quand le but a été atteint. Les rapports expriment clairement les choix opérés, les sacrifices consentis, la primauté indiscutable de l'épigraphie.

Si nous suivons les dégagements et les restaurations effectuées de 1906 à la Seconde Guerre mondiale, tous les chantiers portent la signature de Louis Poinssot et de lui seul, à l'exception notable des années 1925-1927 où, dans le cadre d'une reprise passagère de l'exploration du site, il s'associe pour la fouille des thermes de Caracalla, de l'église de Victoria et du temple de Saturne au celtisant Raymond Lantier (1886-1980), qui parcourait alors en Tunisie, comme inspecteur des Antiquités, une brève étape de sa belle carrière. Affaire d'affinités sans doute, les antiquités africaines ne constituaient pas vraiment le domaine de prédilection de Lantier.

Louis Poinssot a publié en 1921 une bibliographie exhaustive des travaux effectués à Dougga et sur Dougga depuis 1908, date où il avait donné une première bibliographie dans le texte de la feuille 35/XXXIII de l'*Atlas Archéologique de la Tunisie*. La bibliographie de 1921 est beaucoup plus volumineuse et révèle le travailleur infatigable qu'a été Louis Poinssot ; elle comprend 250 titres et elle est enrichie par des notes de bas de page très denses. On peut estimer qu'environ 80% des titres sont signés par Louis Poinssot. Autour de lui, le personnel du service des Antiquités est squelettique, et les jeunes chercheurs ne viennent plus s'initier à l'épigraphie ou aux vestiges antiques dans l'un des sites les plus en vue de la Tunisie romaine. La direction de Dougga par Louis Poinssot illustre à quel point cet homme affable et d'une grande cordialité a recherché sur ce site – son site – les travaux solitaires ; dans une certaine mesure, la primauté donnée aux inscriptions pouvait du reste s'y prêter. Sur ce plan, Louis Poinssot a laissé une œuvre considérable ; mais elle est importante aussi en ce qui concerne les aménagements destinés aux visiteurs : il s'est transformé en architecte pour réaliser la restauration de grands monuments, notamment celle du capitole et du temple de *Caelestis* où il poursuivait les travaux de Sadoux, celle du théâtre, du temple de Saturne, des thermes de Caracalla.

Son fils, Claude Poinssot, semble n'avoir envisagé un avenir que sur les traces de son père. Devenu Inspecteur des Antiquités, les circonstances ont ruiné cette perspective, qui était entretenue par son entourage ; ainsi, Gilbert-Charles Picard, le successeur de son père à la Direction des Antiquités et Arts, n'a eu aucune activité à Dougga, par révérence envers la famille Poinssot. Claude rêve d'être à son tour l'homme de Dougga. Le dernier aménagement important apporté au site par l'administration française a été,



en 1953, la construction d'un local confortable, à la fois logement et maison de fouille, à quelques mètres du théâtre antique. L'activité archéologique de Claude Poinssot à Dougga n'a pu réellement s'exercer que pendant deux années, à la veille de l'indépendance de la Tunisie, acquise le 20 mars 1956 : en 1954, dans le temple de Saturne où il effectua plusieurs sondages et mit au jour, en 1955, 249 nouvelles stèles votives ; en 1955 encore, il eut la possibilité d'entreprendre un important sondage au cœur de la *cella* du capitole. Il assista en 1960, sans pouvoir intervenir, à l'implantation, pendant quelques mois, d'un « chantier de chômage » qui pratiqua le déblaiement d'une vaste surface du site, sans qu'en soit publié le moindre rapport. Rentré en France, il a fait paraître pendant quelques années des études sur la cité romaine et il a publié en 1958 un précieux guide touristique, *Les ruines de Dougga*. Il y annonce la préparation d'un ouvrage d'ensemble qui n'a pas vu le jour.

L'archéologie contemporaine à Dougga

En 1990, Dougga devient Parc archéologique national. Entre 1992 et 2005, Mustapha Khanoussi développa une politique de coopération internationale sur trois volets : recherche, formation et étude de mises en valeur. Le service topographique de l'INP commence dès 1999 les relevés à l'emplacement du futur centre d'interprétation. Entre 2002-2006, en partenariat avec la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DAPA, France), un relevé systématique du site est réalisé et couvre 86,40 ha. En 1997, Dougga est classé sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La campagne

Rappelons qu'elle est connue par des prospections anciennes conduites d'une part entre 1893 et 1913. D'abord, en 1893-1895, par le docteur L. Carton qui en a laissé un rapport remarquable, puis par des militaires qui constituaient des « brigades topographiques » chargées de dresser les cartes au 1/50 000^e ; pour ce qui était des vestiges antiques, ils travaillaient en liaison étroite avec la Direction des Antiquités de Tunisie, en l'occurrence avec L. Poinssot, directeur du site de Dougga. Les prospections pédestres ont été reprises entre 1994 et 2012 par une équipe dirigée par Mariette de Vos-Raaijmakers dans un but essentiellement archéologique ; ces travaux ont donné lieu à des publications qui couvrent tous les siècles de la Préhistoire, de la Protohistoire et de l'Antiquité, et en particulier le tracé de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam.

La collaboration entre l'INP et Ausonius

Deux programmes de recherche ont été menés depuis 1993, par l'INP, sous l'égide du Ministère de la Culture (tunisien) et par Ausonius (CNRS-UMR 5607) sous la tutelle du Ministère français des Affaires étrangères.

Entre 1993 et 1998, le projet « *PETRAE*-Dougga, le corpus épigraphique de Dougga », est dirigé par M. Khanoussi, Directeur de recherche à l'INP, responsable du site de Dougga de 1992 à 2005, et Louis Maurin, professeur à l'Université de Bordeaux 3.

Entre 1999 et 2008, l'opération « Dougga, études d'architecture religieuse (*DÉAR*) », fut dirigé du côté tunisien, successivement, par M. Khanoussi (1999-2005), Aïcha Ben Abed, (2005-2008), puis par Samir Aounallah (2008-2009), tous trois Directeurs de recherche à l'INP ; S. Aounallah mena ensuite des actions complémentaires et assura la préparation de la publication finale. Pour Ausonius, la direction du programme fut assurée par Jean-Claude Golvin, Directeur de recherche au CNRS.



Dans ce programme fut engagé aussi de manière très active le laboratoire de l'École Normale supérieure de Paris, Archéologie et Philologie d'Orient et d'Occident (AOROC, CNRS UMR-ENS 8546) dont les recherches à Dougga furent dirigées par Véronique Brouquier-Reddé, Chargée de recherche au CNRS.

Le programme épigraphique « PETRAE-Dougga »

Après le départ de Cl. Poinssot, les recherches archéologiques sont entrées dans un long sommeil. Cl. Poinssot reçut l'autorisation de publier certaines des inscriptions découvertes en 1960. Sauf de rares manifestations de l'intérêt de responsables tunisiens, il fallut attendre 1992 pour que renaissent les recherches scientifiques et les travaux d'aménagement. En juillet de cette année, le gouvernement tunisien décida d'aménager le site en un Parc Archéologique National, ce qui ouvrait à l'activité sur le site deux perspectives : l'une, en direction du tourisme, pour les travaux de sauvegarde, de protection durable, de restauration et de valorisation ; l'autre se proposait de restituer le site à la recherche scientifique et à l'étude. L'occasion s'en présenta en 1993 quand des chercheurs de l'INP voulurent ouvrir un programme sur l'épigraphie de Dougga ; ils sollicitèrent la participation d'Ausonius où Alain Bresson, professeur d'Histoire grecque à l'Université de Bordeaux 3, venait de créer une méthode et un logiciel de traitement informatique des inscriptions connu sous le titre de *Programme d'Enregistrement, de Traitement et de Recherches Automatiques en Épigraphie*, abrégé par les initiales PETRAE.

Un programme prit forme vers la fin de 1993 et fut achevé en 1998 ; sur le site, les vastes citernes romaines d'Aïn Mizeb furent alors aménagées en locaux destinés aux réserves ; elles devaient abriter non seulement les textes qui, au fil des années, avaient été accumulés dans la vaste cour de Dar Lachhab, mais aussi les moins volumineux parmi des centaines de textes errants. Pour l'étude fut constituée une équipe franco-tunisienne réunissant une dizaine de participants, chercheurs confirmés et étudiants. Dès 1993 fut entamée une prospection systématique pour rechercher et identifier les inscriptions dispersées à travers les ruines et ce fut un souci constant dans les années suivantes. Si bien que le patrimoine épigraphique a été sensiblement enrichi par de nombreuses inscriptions inédites et par les compléments ou corrections apportés aux textes déjà publiés. Les recherches ont connu trois étapes sanctionnées chacune par une publication. La première consista à assurer à l'entreprise le concours et le soutien de savants spécialisés dans les études épigraphiques sur l'Afrique du Nord ; une table-ronde les réunit à Bordeaux au printemps 1996 avec les chercheurs engagés sur le site ; elle fut publiée en 1997. Une seconde étape fut marquée par la réunion des notices et la publication en 2000 par l'équipe d'un choix de 162 inscriptions publiques et, en moindre nombre, privées, sous le titre *Dougga, fragments d'histoire (DFH)*. Une troisième étape fut la constitution du corpus des inscriptions funéraires ; au terme d'un intense travail sur le terrain, une publication présenta une étude d'ensemble de ces inscriptions, des monuments qui les portaient, de la société dont elles perpétuaient la mémoire ; ainsi parut en 2002 *Mourir à Dougga (MAD)*, dont le catalogue comprend des analyses générales et 1 617 notices. Que la collaboration d'Ausonius et de l'INP ait porté d'abord sur la constitution d'un corpus renouvelé des inscriptions de Dougga, n'est pas dû au hasard de la rencontre de spécialistes, mais les chercheurs reprenaient ainsi la tradition qui avait dès le XVII^e siècle, donné la primauté aux textes lapidaires dans cette ville antique où ils sont si nombreux. Ils permettent une étude approfondie de cette communauté berbéro-romaine qui fournit, comme on l'a vu dans cet ouvrage, un cas particulièrement démonstratif des méthodes et des résultats de la domination de Rome dans le monde méditerranéen.





Le programme « Études d'architecture religieuse à Dougga (DÉAR) »

Le relai de la coopération de l'Institut Ausonius sur le site de Dougga a été assuré par le programme de recherche sur l'architecture religieuse (DÉAR) qui a couvert les années 1999 à 2008. Deux impératifs ont conduit l'INP à l'engager. D'une part, la création du Parc archéologique de Dougga exigeait une meilleure connaissance des monuments de l'agglomération et une stratégie de leur restauration en liaison avec les perspectives touristiques. D'autre part, sur le plan de la recherche scientifique proprement dite, les travaux du précédent programme rappelaient que les inscriptions les plus importantes dans la ville étaient pour la plupart affichées dans l'Antiquité sur des monuments dont l'étude restait souvent à faire ou à compléter. Parmi ces monuments, les plus nombreux étaient les sanctuaires dont l'édification était liée à l'évergétisme municipal. Il y en avait 35 ; les vestiges de 21 d'entre eux ont été identifiés, les autres étant seulement attestés par des inscriptions. La *Topographie religieuse de Thugga* (Dougga), ouvrage rédigé par Sophie Saint-Amans en 2004, dresse une synthèse de toute cette documentation religieuse, enrichie par les résultats des enquêtes *Petrae* et *DÉAR*. Même en ne retenant qu'une partie de ces monuments, DÉAR était une entreprise lourde qui engagea pendant une dizaine d'années 25 collaborateurs scientifiques et une douzaine de collaborateurs techniques. En outre, la convention signée entre les parties prenantes prévoyait qu'une formation en architecture et en archéologie serait dispensée. Plusieurs architectes tunisiens ont ainsi pu être initiés à l'architecture antique. Ajoutons que l'étude d'architecture religieuse a constamment eu pour auxiliaire l'épigraphie qui permet d'identifier nombre de monuments, concourt à les dater et à expliquer leur rôle dans l'agglomération et dans la vie publique ; ainsi se trouvait complété le programme précédent, puisque l'examen de quelque 130 textes épigraphiques a étoffé celle de l'architecture.

Dans une première étape on mit au point les protocoles d'analyse et de restitution architecturale en les appuyant sur l'étude des sanctuaires des Victoires de Caracalla, de *Caelestis* et de celui dit « de Pluton », qui présentaient chacun un cas d'école par les moyens que l'on avait de les connaître, par leur insertion dans le milieu urbain, par leur plan et leur élévation, par les problèmes que posait leur restitution. Cette analyse fut illustrée par la publication, en 2005, du premier volume de *Dougga, études d'architecture religieuse* (DÉAR 1). Entre-temps avait débuté l'examen d'une autre série de sanctuaires, d'abord ceux du centre de la vie politique, le forum, parmi lesquels un monument emblématique de Dougga, le capitole. Ceux du centre économique suivirent, notamment le temple de Mercure. Vinrent enfin quelques sanctuaires à la périphérie immédiate de ces deux centres, le temple anonyme dit Dar Lachhab, le temple A et les *Templa Concordiae*, constitués par un complexe d'un sanctuaire et d'un théâtre cultuel, enfin le petit temple de *Tellus*. Il en sortit en 2016 un ouvrage volumineux, *Dougga, études d'architecture religieuse, les sanctuaires du forum, du centre de l'agglomération et de la Grande rue courbe* (DÉAR 2). L'apport de ces recherches est multiple. On dispose désormais de plans précis, alors que l'on n'avait pour ces monuments que des relevés sommaires, quand ils existaient. Un vaste programme de restitutions a été engagé, reposant non seulement sur les vestiges en place, mais aussi sur de nombreux blocs errants dont le rôle a été essentiel dans la conduite de la recherche. La prise en compte du contexte a permis de replacer le rôle des sanctuaires étudiés dans le milieu urbain. On prendra ici l'exemple des sanctuaires du forum où l'observation de l'ensemble monumental a amené des révélations d'importance dans deux domaines. D'abord, l'existence des édifices de l'*agora* numide sur laquelle fut établi le forum romain. L'attention avait été attirée de longue date sur des blocs qui avaient été employés dans les murs de la forteresse byzantine qui



appartenait à l'architecture du royaume numide. Plus récemment, avait été mis au jour, vers 1993, le soubassement d'un mémorial de Massinissa, le grand roi numide, auquel les recherches récentes ont ajouté d'autres sanctuaires numides dont les fondations furent réutilisées pour des monuments romains. D'autre part, une découverte a d'importantes implications dans l'Histoire, celle que J.-Cl. Golvin, a faite des socles d'un grand arc de triomphe romain sur les ruines du mémorial de Massinissa ; elle transforme notre vision de l'histoire de Dougga sous les Julio-Claudiens : à la cohabitation somme toute paisible que l'on avait imaginée entre Numides et Romains a été substituée, aux origines du Dougga numido-romain, l'affirmation brutale de la victoire romaine.

Le Fonds de Solidarité prioritaire Dougga et la région numide (FSP 2002-16)

Ce programme tuniso-français (directeurs : M. Khanoussi, Denis Lesage ; puis A. Ben Abed, J.-Cl. Golvin) avait comme objectif la mise en valeur de Dougga et l'étude d'un Centre d'Interprétation (CDI) qui avait pour but d'attirer l'attention des visiteurs sur les centres d'intérêt du site, avec les explications nécessaires. La restauration du forum et des espaces végétalisés du Dar Lachhab furent réalisées à cette occasion. Le projet scientifique de ce CDI fut rendu en 2007, mais la construction du Centre fut reportée.

Le programme tuniso-allemand

Les recherches menées en partenariat avec l'université de Freiburg (dir. Mustapha Khanoussi, Volker Michael Strocka) entre 1995 et 2003 ont porté sur la Dougga numide, notamment la section nord-ouest de la muraille dite numide avec la découverte de la *bazina* 55 sous des tombes romaines signalées par des stèles, le monument de Massinissa et les recherches des niveaux préromains sur le forum et sous les *Templa Concordiae*. Trois livres ponctuent ces travaux. *Thugga I* (2002) expose les résultats préliminaires complétés par les documents d'archives. Les maisons des Trois Masques, du Labyrinthe, de Dionysos et Ulysse, d'époque romaine, constituent le volume *Thugga II* (2007, Rainer Stutz). La fouille, implantée au sud des *hospitalia* au *Trifolium* livra les plus anciens squelettes connus à Dougga, des niveaux numides, une nécropole vandale ; le volume *Thugga III* (2015, dir. Stefan Ritter et Philipp Von Rummel) présente les fouilles et les premiers catalogues de mobilier. Depuis 1997, l'architecte Martin Klessing dirige la restauration des *hospitalia* au *Trifolium*.

Dougga, de l'agglomération numide à la colonie romaine : dynamiques urbaines.

Les travaux tuniso-français de coopération, arrêtés depuis 2008, ont repris en 2017 sous la direction de Samir Aounallah et Véronique Brouquier-Reddé. La problématique porte sur les monuments funéraires d'époque numide de la nécropole du Nord-Ouest et les monuments cultuels dont l'aire de Baal Hammon-Saturne, le sanctuaire de Minerve II, le sanctuaire de Gherg Jnène. Les recherches pluridisciplinaires dont des fouilles archéothanatologiques ont mis en évidence les amas osseux humains de la *bazina* 55, mêlés à de la céramique modelée, un nouveau mausolée turriforme, les stèles votives de Saturne et les vases cinéraires contenant des périnataux et des caprinés. Le mobilier des fouilles en cours et les collections des réserves du site font l'objet de typo-chronologies et d'approches croisées. Le dossier paru dans *Antiquités Africaines* en 2020 expose les principaux résultats obtenus entre 2017 et 2019.



Vue du capitol depuis une porte
de maison
(cl. A. Khéchine)



Conclusion

Une ville au cœur de l'Afrique antique

Dougga est l'un des sites archéologiques les plus prestigieux et les plus attachants de l'Afrique antique. Chacun trouvera plaisir à se promener dans ses ruines. Le visiteur ordinaire pourra apprécier l'état de conservation des monuments, presque tous épargnés par les restaurateurs, et imaginer le quotidien d'un *Thuggensis* dans le courant des III-IV^e siècles, époque où la ville atteignit sa plénitude. Toutes les civilisations, de la préhistoire à l'époque moderne, y sont représentées, mais les principales attractions sont antiques : le mausolée libyco-punique, le capitole, le théâtre et le temple de *Caelestis*. Quant à l'archéologue, néophyte ou expert, il vivra des moments rarement saisissables ailleurs. À l'exception de la basilique civile - où se tenaient les assises judiciaires et les assemblées publiques - non encore identifiée, tous les édifices et les commodités nécessaires à la vie quotidienne s'y concentraient : auberges, promenades, bains publics, fontaines, boutiques, marché, lieux de spectacles et de loisirs, lieux d'aisance, écoles, forum, temples païens et lieux de prière pour les convertis au christianisme. Même le culte de la foudre, inconnu dans le reste de l'Afrique, y est commémoré soit par la pratique de l'enfouissement ou l'érection d'un petit sanctuaire (dit *bidentia*), soit par l'exécution d'une belle mosaïque montrant les Cyclopes forgeant le foudre de Jupiter, qui constitue une pièce unique dans l'imposante collection des mosaïques de l'Afrique romaine.

Véritable laboratoire d'histoire, Dougga se distingue par sa riche collection épigraphique qui permet d'élucider les moments déterminants de son histoire : l'occupation romaine, le partage de l'agglomération, la cohabitation entre deux communautés, la longue et difficile course vers l'union, enfin la conquête de la liberté et le combat pour la préserver. C'est grâce à cette documentation que l'historien de l'Afrique romaine est en mesure de répondre aux questions épineuses relatives aux premiers temps de la colonisation romaine, aux statuts civiques, aux institutions et à la religion.

Deux inscriptions bilingues (*RIL* 1 et 2), libyco-puniques ont permis de déterminer la valeur de 22 signes de l'écriture libyque. Elles restent pour la communauté scientifique la base des études d'épigraphie libyque. Leur valeur historique n'est pas moindre, puisqu'elles prouvent que les rois numides faisaient l'objet d'un culte ; le temple (*maqdès*) du défunt Massinissa fut érigé sur la place publique elle-même transformée en forum après la conquête romaine. Les Romains de Dougga ont marqué davantage encore leur victoire sur les Numides en usurpant le temple de Massinissa pour le dédier à l'empereur Tibère alors vivant ; sous son règne, fut donc introduit le culte impérial, véritable religion d'État, et sa gestion fut confiée à des prêtres choisis parmi les autochtones. Au milieu du I^{er} siècle apr. J.-C., une importante inscription latine, relative à une famille dont le chef était revêtu de cette grande dignité, est le premier témoignage sur les institutions de la cité numide ; elle reste une source documentaire inégalée pour aborder le statut et les institutions municipales des cités pérégrines dans les premières décennies de l'occupation romaine.

C'est dans le domaine religieux que Dougga fait exception. Les Carthaginois et les autochtones ont inventé un panthéon attractif et fédérateur pour qu'à la domination se substitue une adhésion sincère et volontaire. L'accueil chez



La danseuse et comédienne Joséphine Baker entourée d'enfants devant le capitole de Dougga

Photo signée Victor Sebag lors du tournage du film « Princesse Tam-Tam » (juillet 1935).



soi des dieux de l'autre communauté s'apparente davantage à un geste de conciliation que d'acculturation. La place singulière réservée aux abstractions divinisées, la Piété, la Fortune et la Concorde présidant dans le complexe cultuel des *Gabinii*, les temples très prestigieux comme se plaisaient à les qualifier les *Thuggenses* eux-mêmes (*eminentissima templa*), un culte rendu à deux couples divins, l'un romain, l'autre d'origine locale, témoigne de la volonté des uns et des autres d'aller de l'avant. Mais c'est le culte de la Liberté (*Libertas*), unique en Afrique dans l'état des connaissances, qui déclassa toutes les autres abstractions devenues caduques après l'union de 205.

Parallèlement à la concorde religieuse, une entente politique est née au début du II^e siècle. Les patrons du *pagus* et de la *civitas* devinrent, avec les prêtres du culte impérial, les premiers dirigeants, supérieurs à ceux que le *pagus* et la cité autochtone avaient en propre, les princes, (*principes*) présidents des deux conseils des décurions, les directeurs (*magistri*) et les sufètes. Ceux que nous connaissons ont été presque exclusivement choisis parmi les notables de la *civitas* ; ces puissants patrons avaient l'onéreuse mission d'unir la patrie et d'achever sa construction, sans s'arrêter à la dépense ni à la destination. À leur actif, l'achèvement de l'embellissement du forum du *pagus*, la construction du capitole et du théâtre et l'achèvement du quartier commercial au profit du *pagus*. À leur actif aussi, l'obtention pour leur patrie de privilèges juridiques que nulle autre commune d'Afrique n'avait acquis : le droit de porter un nom impérial pour la cité, *civitas Aurelia Thugga*, et pour le *pagus*, le droit de recevoir des legs, habituellement réservé aux cités.

L'heure de l'union a sonné à la fin du II^e siècle, mais c'était sans compter sur l'opposition de la puissante Carthage dans la dépendance de laquelle se trouvait le *pagus*, même si ce dernier avait acquis progressivement une réelle autonomie. L'histoire de Dougga romaine est pour une grande part carthaginoise. Même les œuvres d'art, comme le décor architectural, la sculpture, la mosaïque et la peinture étaient fortement inspirés par les artistes et les artisans carthageois. La capitale de la province possédait depuis Auguste des terres dans la région de Dougga. Grâce à la complicité des membres du *pagus*, propriétaires de terres exemptes du tribut dans le territoire dépendant de Carthage, la *pertica*, elle réussit à conserver ses biens pendant plus de deux siècles, à retarder l'union et ne ménagea par la suite aucun effort pour récupérer ses terres et ses hommes.

Longtemps « unie » à Carthage, la Rome africaine, Dougga réussit à s'en détacher au prix de multiples et coûteuses ambassades conduites à Carthage, auprès du proconsul, ou auprès du tribunal impérial à Rome pour obtenir la liberté et la dignité puis pour les sauvegarder. Pour célébrer la liberté acquise en 205, elle entreprit d'importants projets urbanistiques : les thermes de Caracalla, le temple des Victoires Augustes de Caracalla et, comme pour rendre sacrée et inviolable son indépendance, le temple de la Liberté (*templum Libertatis*).



Chronologie

Rome	Afrique du Nord	Dougga	Date
AVANT J.-C.			
		Premières traces d'occupation humaine à Dougga	1800-1600
	Fondation légendaire d'Utique		1101
	Fondation légendaire de Carthage		814
Fondation légendaire de Rome			753
	Défaite carthaginoise à Himère		480
	Premier traité entre Rome et Carthage ?		348
	Expédition d'Agathocle en Afrique	Dougga prise par Eumaque, lieutenant d'Agathocle	310-308
Second traité entre Rome et Carthage			306
Troisième traité entre Rome et Carthage			279
Première guerre punique			264-241
Deuxième guerre punique.			
Hannibal est vaincu à Zama en 202			218-201
Mort de Scipion l'Africain et d'Hannibal			183
	Massinissa, roi de Numidie, occupe 70 villes ou <i>castella</i> sur le territoire de Carthage		174-172
	Occupation par Massinissa des Grandes Plaines et des 50 villes de la <i>Tusca</i>		153-150
Troisième guerre punique			149-146
	Mort de Massinissa. Partage du royaume entre ses trois fils		148
	Destruction de Carthage. La province romaine d'Afrique, capitale Utique		146
	Micipsa seul roi de Numidie		139-118
		Mémorial (<i>maqâdès</i>) de Massinissa	138
	C. Gracchus organise la colonie de Carthage : (<i>colonia Iunonia Karthago</i>)		123-122
		Mausolées libyco-puniques	150/100
Guerre de Jugurtha		Des vétérans de Marius sont lotis dans la région de Dougga	105/103
	Bataille de <i>Thapsus</i> . Suicide de Juba 1 ^{er} .		
	La Numidie devient l' <i>Africa Nova</i>	Dougga se trouve dans l' <i>Africa Nova</i>	46
	Fondation de la <i>colonia Iulia Karthago</i> qui devient en 42 la <i>colonia Iulia Concordia Karthago</i>		
		Colonisation césarienne dans la région de Dougga ?	44/42
	Victoire d'Octavien à Actium		2 sept. 31
	Nouvelle déduction de Carthage par Octavien		29-28
Octavien reçoit le titre d'Auguste			27
		Création de la commune double : le <i>pagus</i> carthaginois et la cité pérégrine	27-14
Mort d'Auguste			14
	Juba II, roi de Maurétanie		25 a.C.-23 p.C.

APRÈS J.-C.

Les empereurs Julio-claudienne 14-68

Tibère 14-37
Caligula 37-41
Claude 41-54
Néron 54-68

Guerre des Musulames,
conduite par Tacfarinas

Assassinat de Ptolémée, roi de Maurétanie.

Création des deux provinces de Maurétanie

Sanctuaires du forum du *pagus* (C).

Arc de Tibère

14-37

17-24

40

Arc de Caligula (C)

37/41

Marché (C)

54

Sanctuaire de Cérès (C)

41/54

Temple de Vénus-Concorde (C)

41/54

La dynastie flavienne 69-96

Vespasien 69-79
Titus 79-81
Domitien 81-96

Sanctuaire de Minerve I (C)

81/96

Les Antonins 96-192

Nerva 96-98
Trajan 98-117
Hadrien 117-138
Antonin 138-161
Marc Aurèle et Lucius Verus 161-169
Marc Aurèle 169-180
Commode 180-192

Complexe religieux des Gabinii (C)

117/138

Temple de la Fortune, de Vénus-Concorde,
et de Mercure (C)

119

128

Portiques du forum

138/161

Temple de Minerve II (C)

138/161

Capitole (C)

166/168

Théâtre (C)

166/168

Temple anonyme de Dar Lachhab (C)

161/169

Marc Aurèle accorde au *pagus*

168

le droit de recevoir des legs

168

La cité pérégrine reçoit le surnom d'*Aurelia*

Inauguration de l'aqueduc de Dougga

184/187

et du Nymphée de Terentius

Nouveau marché, temple de Mercure (C).

Aménagement de la place de la Rose des Vents

180/192

La dynastie des Sévères 193-235

Septime Sévère 193-211
Caracalla et Geta 211-212
Caracalla 212-217
Macrin 217-218
Elagabal 218-222
Sévère Alexandre 222-235

Temple de Saturne (C)

195

Naissance du municipe libre de *Thugga*

205

Arc de Septime Sévère (C)

205

Thermes de Caracalla (C)

211/217

Tous les citoyens de Dougga reçoivent

la citoyenneté romaine

212

Édit de Caracalla

	Temple des Victoires de Caracalla (C)	214
	Temple de la Fortune (reconstruction)	222/224
	Aménagement du cirque (C)	225
	Arc de Sévère Alexandre (C)	222/235
	Temple de <i>Caelestis</i> (C)	222/235
Empereurs du III^e siècle		
Gordien III 238-244		
Gallien 260-268		
Aurélien 270-275		
Carin 283-284		
	Dougga devient colonie romaine	260/261
	Portique de Gallien (C)	260/261
	Temple de <i>Tellus</i> (C)	260/261
	Temple du Soleil (C)	283/284
Dioclétien 284-293		
La Tétrarchie 293-305		
Dioclétien Auguste		
Maximien Auguste		
Constance Chlore César		
Galère César		
	Liste de Vérone. L'Afrique proconsulaire est divisée en trois provinces : Zeugitane (à laquelle appartient <i>Thugga</i>), Byzacène, Tripolitaine	Vers 300
	Portique de la Mère des dieux (C)	293/305
	Temple du Génie de la Patrie (C)	
	Arc des Tétrarques sur la voie Carthage-Théveste (C)	293/305
Empereurs du IV^e siècle		
Constantin I ^{er} 306-337		
Gratien 375-383		
Valentinien II 375-392		
Théodose 379-395		
	Atrium des thermes de Caracalla (restauration)	376/377
	Aqueduc et nymphée (restauration)	376/377
	Portique du <i>pagus</i> et temples jumeaux (?) (restauration)	375-383
	Un monument anonyme (restauration)	375-383
	Les Vandales à Carthage (L'Afrique vandale 439-533)	439
	Justinien, empereur de Constantinople	527-565
	Forteresse byzantine (C)	553-555
	Premier raid arabe. Prise de <i>Sufetula</i>	647
	Prise de Carthage par Hassan Ibn Noôman	698
	L' <i>Ifriqiya</i> , province omeyyade de Damas, capitale Kairouan	702



Le capitole, angle supérieur droit
(d. A. Khéchine).

Glossaire

Seuls figurent dans le glossaire des termes qui ne sont pas expliqués dans le cours du récit. Ce glossaire ne retient pas les noms propres de personne, ni les noms géographiques.

Bas-Empire.

On appelle ainsi, par convention, la période qui va de l'avènement de Dioclétien (284-305) à la prise de Carthage par Genséric, roi des Vandales (439). L'expression Bas-Empire a une valeur seulement chronologique et ne signifie aucunement un déclin de la civilisation romaine.

Chtonienne (divinité -).

Divinité qui tire son essence de la terre (*chthôn* en grec), divinité infernale ; à l'opposé : divinité ouranienne, céleste.

Cité (*civitas*).

Cellule fondamentale de l'empire, composée d'un territoire, de son chef-lieu (l'agglomération principale) et dotée d'un gouvernement autonome. Dans la hiérarchie des statuts municipaux, on distingue de bas en haut la cité pérégrine (la *civitas*), le municipe, la colonie.

Curie.

Local où siège le conseil municipal (*senatus, ordo*). La curie désigne aussi ce conseil lui-même. Les curies sont aussi des collèges électoraux entre lesquels sont répartis les citoyens dans les municipes et les colonies.

Décuries.

Plusieurs notables de Dougga ont été « admis dans les cinq décuries ». L'empereur les a inscrits sur la liste (*album*) des juges romains qui étaient répartis par décuries (*decuria*, dizaine), au nombre de cinq depuis Caligula. C'était un titre honorifique, qui permettait d'entrer dans l'ordre équestre.

Domus.

Dans la ville de l'empire romain, habitation bourgeoise dont l'élément principal est la cour à péristyle.

Duovirs.

Collège des deux magistrats suprêmes qui, à l'image des anciens consuls de Rome, dirigent la plupart des municipes et des colonies. Singulier : un *duumvir*.

Évergétisme.

Générosité des notables envers leur cité (don de constructions) et leurs concitoyens (organisation et financement de jeux, de banquets). Un évergète.

Fossa Regia.

Le « fossé royal » a été tracé sur l'ordre de Scipion Émilien, après la destruction de Carthage en 146 av. J.-C., pour servir de limite entre la nouvelle province romaine d'Africa et le royaume de Massinissa.

Gentilice.

Dans la dénomination des citoyens romains, il vient en second, après le prénom. C'est l'équivalent de notre nom de famille.

Haut-Empire.

On appelle ainsi, par convention, la période qui va de 27 avant J.-C., date à laquelle Octavien devint Auguste, à l'avènement de Dioclétien (284).

Hellénistique.

Se rapporte à la période qui va de la mort d'Alexandre le Grand (323) à la prise d'Alexandrie par Auguste en 30 avant J.-C. ; le qualificatif s'applique aux royaumes de langue grecque et aux caractéristiques de la civilisation qui s'y développe à cette époque.

Honneurs.

Dans les institutions municipales romaines, ce sont les fonctions électives – les magistratures – auxquelles peuvent prétendre les riches citoyens d'une cité.

Magistrats.

Détenteurs des fonctions électives dans les municipalités de l'empire romain dont ils assurent la gestion. Ils possèdent des attributions judiciaires dans le cadre de leur fonction.

Néopunique.

Langue parlée et écrite qui apparaît au III^e siècle avant J.-C. dans le domaine punique de l'Afrique du Nord ; dérivée de la langue punique, elle se développe surtout après la chute de Carthage (146 avant J.-C.) et se maintient jusqu'au III^e siècle.

Ordre.

Sénatorial, équestre, municipal. L'*ordo* est un groupe statutaire qualifié pour l'exercice de tâches intéressant la collectivité ; par exemple, l'ordre des décurions (*ordo decurionum*) peut être comparé à notre conseil municipal.

Parèdre.

Divinité associée à une autre, en général son conjoint dans la mythologie.

Pérégrin.

Le pérégrin est l'étranger, homme libre doté dans l'empire d'un statut juridique particulier, qui le différencie des citoyens romains ; il en est de même pour les collectivités pérégrines. À Dougga, et plus généralement dans l'Afrique romaine, la *civitas* a des institutions pérégrines, c'est-à-dire étrangères au droit public romain.

Péribole.

Enceinte sacrée autour d'un temple (cour), fermée par le mur du péribole.

Péristyle.

Colonnade entourant un temple ou une cour intérieure.

Podium.

Soubassement surélevé formant le socle des temples romains.

Prénom.

Les prénoms romains sont peu nombreux et toujours abrégés généralement par la lettre initiale (M. Tullius Cicero = Marcus Tullius Cicero). Les principaux (développé entre parenthèses à la suite de la lettre initiale) sont : A(ulus), C(aius), Cn(aeus), D(ecimus), L(ucius), M(arcus), P(ublius), Sex(tus), T(itus). Les prénoms sont masculins, car les femmes n'en portent pas. Dans le présent ouvrage : dans les traductions des inscriptions, les prénoms sont développés entre parenthèses à la suite de la lettre initiale. Ailleurs, ils sont exprimés seulement par la lettre initiale.

Prêtre des Cérès.

Les Cérès ou *Cereres* étaient les deux déesses grecques Demeter et Coré qui avaient été l'objet d'un culte particulièrement important à Carthage. Ce fut aussi le cas sous l'empire romain. Chaque année était élu à Carthage un prêtre qui était dit « prêtre de l'an x des *Cereres* », le point de départ de l'ère étant l'année de l'instauration du culte dans la colonie (44 ou 29 av. J.-C.).

Proconsul.

Ancien consul qui, sous l'empire, gouverne pendant une année une province sénatoriale, comme par exemple l'Afrique qui, pour cette raison, était nommée l'Afrique proconsulaire. Le proconsul entre en fonction le 1^{er} juillet.

Punique.

Désigne à Rome tout ce qui a trait à Carthage indépendante et au monde de Carthage. C'est la traduction du latin *punicus*, adjectif correspondant à l'ethnique *Poenus* qui vient du grec *Phoînix*, les Phéniciens, fondateurs de Carthage.

Puissance tribunitienne.

Pouvoir législatif et judiciaire des anciens tribuns de la plèbe, détenu par l'empereur, qui est renouvelé chaque année.

République (*res publica*).

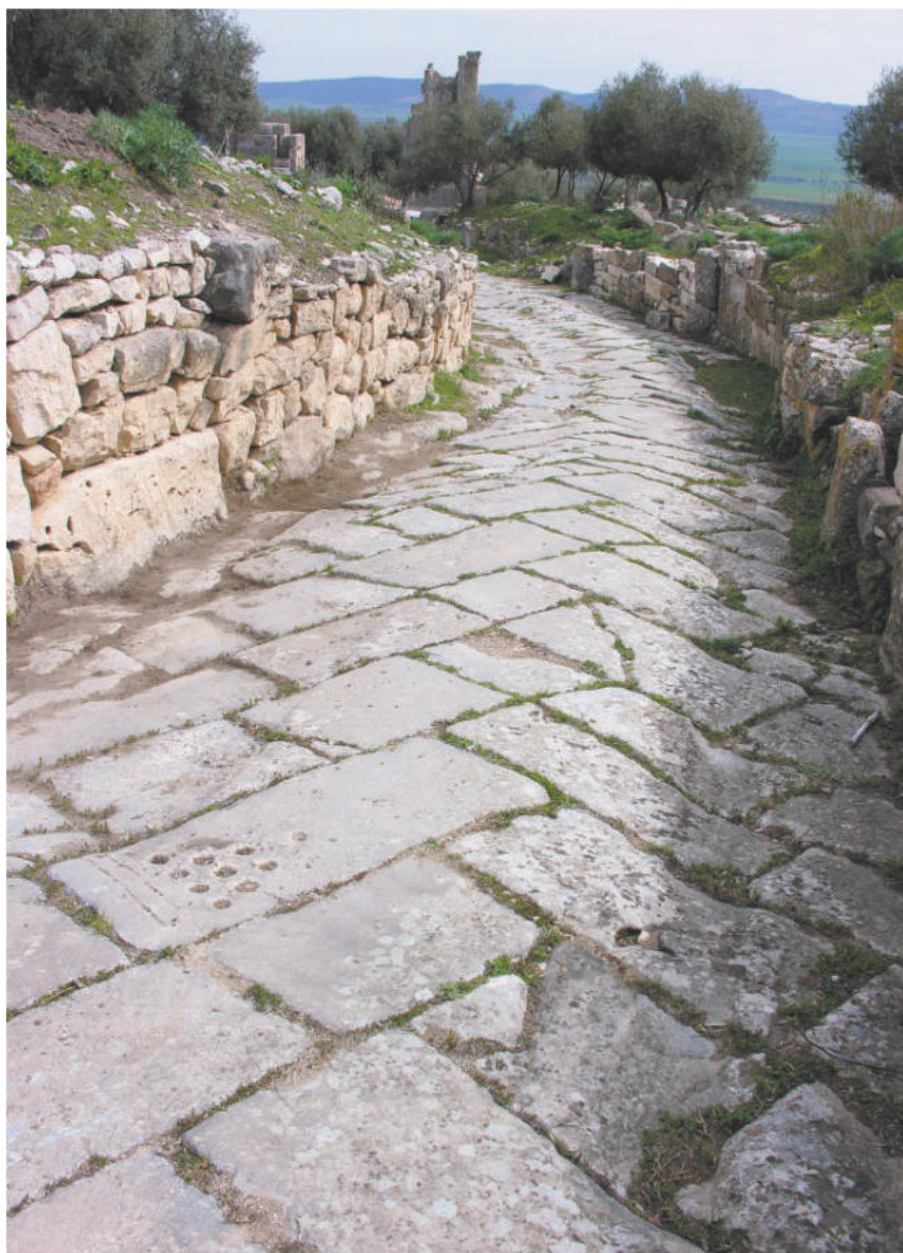
Ce terme s'applique à toute organisation municipale (*pagus*, *castellum*, cité, municipale, colonie) qui possède un trésor public et peut, par l'intermédiaire de l'*ordo*, faire des dépenses (constructions, statues) ou recevoir des dons et legs. Le terme recouvre donc les biens et les intérêts de la communauté municipale.

Sportules.

Il est d'usage qu'un magistrat verse aux décurions une somme d'argent dénommée sportules (cadeaux) à l'occasion d'un événement festif, par exemple l'inauguration d'un monument offert par ce magistrat.

Tribu.

Dans les institutions romaines, il y a, depuis 261 av. J.-C., 35 tribus qui sont des circonscriptions électorales du centre de la péninsule italienne. Sous l'empire, la tribu est le signe distinctif du citoyen romain qui est inscrit pour ordre dans une de ces 35 tribus. À Dougga, les membres du *pagus* sont inscrits dans la tribu attribuée à Carthage, l'*Arnensis* ; chaque cité s'étant vu attribuer une tribu particulière, les nouveaux citoyens du municipe de Dougga sont inscrits dans la *Papiria*. Ces tribus n'ont aucune signification ethnique.



Rue dallée menant à l'Arc de Septime Sévère
(cl. A. Khéchine).



La scène du théâtre
(cl. A. Khéchine)



Bibliographie

Abréviations usuelles et titre des recueils épigraphiques.

- C. = *Corpus Inscriptionum Latinarum*, VIII (l'Afrique), Berlin, 1881-1959.
 CLE = *Carmina Latina Epigraphica*, Leipzig, 1895-1897.
 ILAfr. = R. Cagnat, A. Merlin, L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique (Tripolitaine, Tunisie et Maroc)*, Paris, 1923.
 ILPB = Z. Ben Abdallah, *Catalogue des inscriptions latines du musée du Bardo*, Rome, 1986.
 ILTun = A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, Paris 1944.
 MAD = M. Khanoussi, L. Maurin Éd., *Mourir à Dougga. Recueil des inscriptions funéraires*, Bordeaux-Tunis, 2002 (Mémoires 8).
 RIL = J.-P. Chabot, *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, 1940-1941.

Orientation bibliographique

Parmi l'abondante bibliographie de Dougga, on citera ici quelques titres d'ouvrages et d'articles dont le contenu a souvent inspiré les pages du présent ouvrage.

- Abidi H., « L'architecture funéraire autochtone de la région de Téboursook : aperçu sur l'ensemble funéraire de Dougga (Thugga) », in L. Ben Abid, F. Prados Martínez et M. Grira (éd.), *De Carthage à Carthagène, bâtir en Afrique et en Ibérie durant l'Antiquité*, Tunis, 25-27 avril 2019, Alicante, 2021 (université d'Alicante, Instituto de Arqueología y Patrimonio Histórico, Petracos 4), p. 181-193.
- Aounallah S., *Thugga/ Dougga, ville romano-africaine de Tunisie. Histoire et monuments*, Tunis, 2006.
- Aounallah S. et Maurin L., « Remarques sur la topographie urbaine et rurale du *pagus* et de la *civitas* de Thugga (Dougga, Tunisie) », in I. Pimouguet Pédarros, M. Clavel-Levêque et F. Ouachour (éd.), *Hommes, cultures et paysages, de l'Antiquité à la période moderne, Mélanges offerts à Jean Peyras*, Rennes, 2013 (PUR Enquêtes et documents), p. 27-55.
- Aounallah S., Maurin L., « Aventius, proconsul d'Afrique et la *porticus pagi* de Thugga », *Mélanges Claudio Zaccaria, Antichità Alto Adriatiche*, LXXXV, 2016, p. 1-14.
- Aounallah S., Golvin J.-Cl., éd., *Dougga. Études d'architecture religieuse, 2 : les sanctuaires du forum, du centre de l'agglomération et de la Grande rue courbe*, Bordeaux, 2016. Cité abrégé en DÉAR 2.
- Aounallah S. et Brouquier-Reddé V., « Introduction, in Dossier Dougga, la périphérie nord (résultats des campagnes 2017-2019) », *AntAfr*, 56, 2020, p. 175-181.
- Aounallah S., Brouquier-Reddé V., Abidi H., Artru J., Ben Slimène H., Maligorne Y., Poupon F., Sghaïer Y. et Touj F. : « Architecture et pratiques funéraires préromaines dans la nécropole du Nord-Ouest à Dougga », in Dossier Dougga, la périphérie nord (résultats des campagnes 2017-2019), *AntAfr*, 56, 2020, p. 183-205.
- Aounallah S., Brouquier-Reddé V., Bonifay M., Chérif A., Haddad F., Larminat S. de, Mukai T. et Poupon F. : « L'ensemble funéraire romain de la nécropole du Nord-Ouest à Dougga, in Dossier Dougga, la périphérie nord (résultats des campagnes 2017-2019) », *AntAfr*, 56, 2020, p. 221-244.
- Aounallah S., Brouquier-Reddé V., Abidi H., Ben Romdhane H., Bonifay M., Haddad F., Hafiane Nouri S., Larminat S. de, Mukai T., Poupon F. et Zech-Matterne V., « L'aire sacrée de Baal Hammon-Saturne à Dougga, in Dossier Dougga, la périphérie nord (résultats des campagnes 2017-2019) », *AntAfr*, 56, 2020, p. 245-275.
- Aounallah S., Brouquier-Reddé V., Ben Romdhane H., Chérif A. et Cuzel P., « Les spécificités de la topographie et de l'architecture culturelle de Dougga », in L. Ben Abid, F. Prados Martínez et M. Grira (éd.), *De Carthage à Carthagène. Bâtir en Afrique et en Ibérie durant l'Antiquité*, Alicante, 2021, université d'Alicante, Instituto de Arqueología y Patrimonio Histórico (Petracos 4), p. 437-476. <https://inaph.ua.es/es/petracos/documentos/petracos-4.pdf>
- Aounallah S., Brouquier-Reddé V., Abidi H., Maligorne Y., Sghaïer Y., Hafiane-Nouri S., Poupon F., Artru J., Dammak-Latrach O. et Touj F., Dougga numide : « les avancées de la recherche depuis 1979 », in M. Khanoussi et M. Ghaki (éd.), *L'exposition 'Die Numider 40 ans', 40 ans après, Bilan et perspectives des recherches sur les Numides*, Tunis, 2021, p. 321-349.
- Beschaouch A., « Épigraphie et ethnographie. D'une fête populaire de Dougga, en Tunisie, à la dédicace de l'aqueduc de Thugga en Afrique romaine », *CRAI*, 2000, p. 1173-1181.
- Carton L., « L'hippodrome de Dougga », *Revue archéologique*, 1895, p. 229-236.
- Carton L., « Le sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga, rapport sur les fouilles exécutées à Dougga en 1893 », *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, VII, 1897, p. 367-474 et pl. I-IV.
- Carton L., *Le théâtre romain de Dougga*, Paris 1904.
- Chabot J.-B., « Les inscriptions puniques de Dougga », *CRAI*, 1916, p. 119-131.



- DÉAR 1, voir Golvin J.-Cl., Khanoussi M., éd.
 DÉAR 2, voir Aounallah S., Golvin J.-Cl., éd.
 Debbasch Y., « La colonia Iulia Karthago. La vie et les institutions municipales de la Carthage romaine », *RHDfE*, 4e série, 30, 1953, p. 30-53 et 335-377.
 De Vos Raaijmakers M., éd., *Terra acqua olio nell'Africa settentrionale. Scavo e ricognizione nei dintorni di Dougga (Alto Tello Tunisino)*, Trento 2000.
 De Vos Raaijmakers M., Attoui, *Rus Africum. Le paysage rural antique autour de Dougga et Tébourouk. I : Cartographie, relevé et chronologie des établissements. II*, avec R., Battisti A. et la collaboration de Boeijen M., *L'aqueduc Aïn Hammam-Thugga, cartographie et relevés*, Bari 2013.
 DFH, voir Khanoussi M., Maurin L., éd.
 Février, J. G., « La constitution municipale de Dougga à l'époque numide », dans *Mélanges de Carthage*, 1964-1965, p. 85-91
 Galand L., « L'alphabet libyque de Dougga », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 13-14, 1973, p. 361-368.
 Gascou J., « La carrière de Marcus Caelius Phileros », *Ant Afr* 20, 1984, p.105-120.
 Golvin J.-Cl., Khanoussi M., éd., *Dougga. Études d'architecture religieuse, 1 : les sanctuaires des Victoires de Caracalla, de 'Pluton' et de Caelestis*, Bordeaux 2005. Cité abrégé en DÉAR 1.
 Golvin J.-Cl., Aounallah S., Brouquier-Reddé V. et Maurin L., « Dougga, réflexion sur l'évolution du forum à travers l'étude des temples », in Fr Baratte, V. Brouquier-Reddé et E. Rocca (éd.), *Du culte aux sanctuaires, l'architecture religieuse dans l'Afrique romaine et byzantine*, Paris, 2018, p. 17-35.
 Jacques Fr., Sheid J., *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C. Tome 1, Les structures de l'Empire romain*, Paris 1990
 Khanoussi M., « L'évolution urbaine de Thugga (Dougga) en Afrique proconsulaire : de l'agglomération numide à la ville africo-romaine », *CRAI*, 2003, p. 131-155.
 Khanoussi M. et Maurin L. (éd.), *Dougga, études épigraphiques* (table ronde de Bordeaux, 24 et 25 mai 1996), Paris-Bordeaux, 1997 (Études 1).
 Khanoussi M., Maurin L., éd., *Dougga, Fragments d'histoire. Choix d'inscriptions latines éditées, traduites et commentées (I^{er}-IV^e siècles)*, Bordeaux-Tunis, 2002. Cité abrégé en DFH.
 Khanoussi M., Strocka V.M. (dir.), *Thugga I, Grundlagen und Berichte*, Mainz 2002.
 Khanoussi M., Ritter S., et Rummel Ph. Von, « The German-Tunisian project at Dougga : First results of the excavations south of the Maison du Trifolium », *Ant Afr* 40-41, 2004, p. 43-36.
 Strutz R., *Thugga II : Drei hanghäuser in Thugga. Maison des trois Masques, Maison du Labyrinthe, Maison de Dionysos et d'Ulysse*, Mainz, 2007.
 Louhichi A., « La céramique islamique de Dougga », *Africa*, 16, 1998, p. 109-127.
 Maligorne Y., « Entre compétition monumentale et respect de normes : la contribution du décor architectonique à l'image urbaine de Dougga à l'époque impériale », in L. Ben Abid, F. Prados Martinez et M. Grira (éd.), *De Carthage à Carthagène. Bâtir en Afrique et en Ibérie durant l'Antiquité*, Tunis, 25-27 avril 2019, Alicante, 2021 (université d'Alicante, Instituto de Arqueología y Patrimonio Histórico, Petracos 4), p. 225-249.
 Maurin L., « Un nouveau patron du pagus et de la cité pérégrine à Dougga (Thugga, Afrique proconsulaire) », *Epigraphia e antichità* 45, 2020, p. 19-32.
 Maurin L., Aounallah S., « Le portique de Gallien et la fondation de la colonie (261-265) », *Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité* (MEFRA), 129, 2016, p. 583-611.
 Nasr N., « À propos des stucs figurés provenant de Dougga (Thugga) », in L. Ben Abid, F. Prados Martinez et M. Grira (éd.), *De Carthage à Carthagène. Bâtir en Afrique et en Ibérie durant l'Antiquité*, Tunis, 25-27 avril 2019, 2021 (Alicante (université d'Alicante, Instituto de Arqueología y Patrimonio Histórico, Petracos 4), p. 251-282.
 Poinssot Cl., *Les ruines de Dougga*, Tunis 1958 (2^e éd., 1983).
 Poinssot L., « Les inscriptions de Dougga », *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires* (NAMS), VIII, 1906, p. 103-354 ; *Id.*, *Ibid.*, XVIII, 1909, p. 89-174 ; *Id.*, *Ibid.*, XXI, 1913, p. 1-227.
 Poinssot L., « Les fouilles de Dougga en avril-mai 1903 », *NAMS*, XII 1904, p. 403-441.
 Poinssot L., « Les fouilles de Dougga en 1919 et le quartier du forum » *NAMS*, XXI, 1919, p. 133-198.
 Ritter S. et Rummel Ph. von, *Thugga III : Archäologische Untersuchungen zur Siedlungsgeschichte von Thugga. Die Ausgrabungen M. südlich der Maison du Trifolium 2001 bis 2003*, Wiesbaden, Reichert, 2016.
 Saint-Amans S., *Topographie religieuse de Thugga (Dougga), ville romaine d'Afrique proconsulaire* (Tunisie), Bordeaux 2004 (Ausonius, Scripta Antiqua).
 Saladin H., « Rapport de mission en Tunisie (oct.-nov. 1885) », *NAMS* II, 1892, p. 448-529 et pl. VIII-XII.
 Sghaier Y. et Dammak-Latrach O., « La céramique préromaine de la nécropole du Nord-Ouest à Dougga : un premier aperçu », in Dossier Dougga, la périphérie nord (résultats des campagnes 2017-2019), *AntAfr* 56, 2020, p. 207-219.





Les thermes de Caracalla vus depuis la maison du labyrinthe
(cl. A. Khéchine).





Colonnade restaurée de la cavea du théâtre
(cl. A. Khéchine)





Catalogue épigraphique

Inscriptions antiques traduites dans l'ouvrage

Dans le corps de l'ouvrage sont donnés pour chaque inscription une illustration (quand elle existe) et la traduction intégrale du texte. On trouvera ici le texte latin ou grec avec, entre parenthèses, le développement des abréviations et, entre crochets, la restitution des parties manquantes dans le texte latin.

- En tête de chaque texte : n° (en gras) de l'inscription. Il est suivi des indications données dans le corps de l'ouvrage : n° de la page, n° de la figure, titre, références.

- On y ajoute ici : l'indication du matériau quand, exceptionnellement, ce n'est pas du calcaire et les dimensions en centimètres : D = dimensions du bloc (hauteur/ longueur/ épaisseur). L : hauteur des lettres.

Livres 1

Chapitre I

1 (p. 22, fig. 6). *Un tremblement de terre à Aunobari/ Guern El-Kebch (ZPE, 2019, p. 266).*
[Plutoni Aug(usto) ?] Genio Aunobar(itanorum) sacr(um)/ [---, patron]us eorum sua pecunia parietes templi terrae motu vexa/[tas q]uoque et simularum dei et picturis ceterisque rebus omn(i)bus/ [ornatis (?) ex H]S X m(ilibus) a fundamentis instituit et consummavit ar(e)am ante templum emit/ [cu]ratore M(arco) Numisio Martiale patrono eorum.

2 (p. 23, fig. 7). *Inscription commémorant la chute de la foudre (DFH 131).* D 53/80/10. L 10,5.
F(ulgur) d(ivum) c(onditum).

Chapitre II

3 (p. 35, fig. 17, gauche). *Deux épitaphes de Dougga. Épitaphe de Iulius Fortunatus (MAD 560).* D 140/57/48. L 4.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ C(aius) Iulius Fortuna/tus, pius/ u(ixit) a(nnis) LXXV/ h(ic) s(itus) e(st).

4 (p. 35, fig. 17, droite). *Deux épitaphes de Dougga. Épitaphe de Iulia Privata (MAD 638).* D [29]/25. L 4.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ Iulia Priva/ta, pia/ u(ixit) a(nnis) LXXV/ h(ic) s(ita) e(st).

5 (p. 35, fig. 18). *Hommage à Q. Marcius Maximus (DFH 81).* D 127/57/47. L 6,5 à 3,5.

Q(uinto) Marcio, Quir(ina)/ Maximo, ob munifi/centiam L(ucii) Marci Sim/plicis fili eius, et ob/ ipsius merita, pagus et/ civitas Thuggensis/ post mortem d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica)/ curatoribus C(aio) Modio/ Rustico, L(ucio) Numissio Honorato/ Iulio Macro, Sallustio Iuliano Q(uinti) f(ilio).

6 (p. 38, fig. 20, 4). *Dédicace à Marc Aurèle, César (DFH 5).* D 88/56/56. L 6,5 à 4.

M(arco) Aelio Aurelio/ Vero Caesari, co(n)s(uli)/ II, Imp(eratoris) Caesaris T(iti)/ Aeli Hadriani Anto/nini Aug(usti) Pii fil(io),/ pagus et civitas/ Thuggens(is), d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

7 (p. 38, fig. 20, 5). *Martelage des noms d'un notable (DFH 54).* D 82/54/68. L 6 à 4,5.

[[---o Q(uinti) fil(io), Arn(ensis)/ Gabinio Octauio/ Festo Sufetiano,/ flamini]] Diui Aug(usti), [[equo publico/ ornato]] ab Imp(eratore) Caes(are) M(arco) Aure/lio Commodo Antonino/ Pio Aug(usto), [[sacerdoti Aes/culapi et Iouis,]]/ ciuitas Aurelia Thugga,/ d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).

8 (p. 38, fig. 20, 6). *Épitaphe de Nahania Bolonica (MAD 850).* D 103/50/46. L 6,5

D(is) M(anibus) s(acrum)/,Naha(ni)a/ Bolonica/ pia u(ixit) a(nnis) XVI,/ h(ic) s(ita) e(st).



9 (p. 38, fig. 20, 7). *Építaphe de Cutilia Prima* (MAD 287). D 60/32/19. L 5 à 3,5.
D(is) M(anibus) s(acrum),/ Cutilia/ Prima/ pia u(ixit) a(nnis) LXXX.

10 (p. 38, fig. 20, 8). *Építaphe d'Honoratus* (MAD 502). D 60/36. L 6,5 à 5,5.
D(is) M(anibus) s(acrum),/ Honora/tus Ceci/li, pius u(ixit) a(nnis)/ XXX,/ h(ic) s(itus) e(st).

Livre II

Chapitre IV

11 (p. 65, fig. 53). *M. Caelius Phileros à Formiae* (Italie, CIL X, 1604).
M(arcus) Caelius, M(arci) l(ibertus), Phileros, accens(us)/ T(iti) Sexti imp(eratoris) in Africa,
Carthag(ine) aed(ilis), praef(ectus)/ i(ure) dicundo vectig(alibus) quinq(uennalibus) locand(is)
in castell(is) LXXXIII,/ aedem Tell(uris) s(ua) p(ecunia) fec(it), Iluir Clupiae bis, Formis/
August(talis), aedem Nept(uni) lapid(ibus) uari(is) s(ua) p(ecunia) ornau(it), Fresidiaie,
N(umerii) l(ibertae), Florae, uxori uiro opseq(uentissimae),/ Q(uinto) Octauio, (mulieris)
l(iberto), Antimacho, karo amico.

Chapitre V

12 (p. 60, fig. 53). *Borne-limite opisthographie sur le Jbel Chehid* (C. 25988).
Avers. Ciuit(atis) Thugg(ae)
Revers. Caes(aris) n(ostri) SFRG

13 (p. 68, fig. 55). *Dédicace de l'arc de Caligula* (DFH 24). D 49/200. L 7 à 4.
Imp(eratori)Ti(berio) C(l)audio Caesari Au(g(usto), Ger]mani[co], patri patriae,/ pontific(i)
max(im)o, trib(unicia) po[tes]tate III, co(n)s(uli) i[t]er(um), co(n)s(uli) desig(nato) III,/ L(ucius)
Iulius L(ucii) f(ilius) C(o)r(nelia) Crassus, aedil(iciis) orn(am)entis, tr(ibun)o m[i]l(itum)
leg(ionis) XXI Rapacis in Germania,/ praef(ectus) fab[r(um)], I]luir, augur, Iluir
quinque[n(nalis)], patronus pagi dedicauit,/ C(aius) Caesetiu[s] C(aii) f(ilius) Arn(ensi)
Perpetuus, sacerdos Cer(erum) anni LXIX, aedilis, praef(ectus) iur(e) dic(undo) c(oloniae)
C(oncordiae) I(uliae) K(arthaginis),/ patro(n)us pagi Thuggensis, nom[i]ne suo et filiorum
H[on]orati/ et Perpetui arcum et gradus d(e) s(ua) p(ecunia) [f(aciendum) c(urauit)].

14 (p. 68, fig. 55). *Dédicace d'un autel à Auguste divinisé et à Claude* (DFH 46). D 75/62/64. L 5 à 1,6.
Diuo Aug(usto) sacr(um) et/ Ti(berio) Claudio Caesari Aug(usto),/ Germanico, pon(tifici)
max(im)o, trib(unicia)/ pot(estate) VIII, imp(eratori) XVI, co(n)s(uli) IIII, p(atri) p(atriciae),
cens(ori),/ C(aius) Artorius Bassus, pon(tifex), aed(ilis), Il uir, cur(ator)/ lucustae, patronus
pagi dedicauit,/ Iulius Venustus Thinobae filius,/ honoribus peractis, flamen diui Aug(usti), et/
Gabinia Felicula uxor et Faustus f(ilius) eius,/ huic senatus et plebs ob merita patris/ omnium
portarum sententis orna(m)enta sufetis gratis decreuit suo et Fausti Thinobae patris,/
honoribus peractis, flam(inis) diui Aug(usti) et Firmi, qui/ civitas ornamenta sufetis ob merita
sua decreuit, et/ Saturi, sufetis iterum qui a ciuitate et plebe suffragio/ creatus est, et Institoris,
honoribus peractis,/ flamen diui Aug(usti) fratrum suorum nomine s(ua) p(ecunia) f(ecerunt),/
curatore Iulio Firmo filio.

l. 13 : qui pour cui ; l. 17 : flamen pour flaminis

15 (p. 71, fig. 58). *Hommage M. Licinius Rufus* (AE 1969, 653). D 75/33/80. L 7 à 6.
[M(arco) Licini]o Rufo, praefecto/ [alae I Bospor]janae in Syria,/ [flam(en) perp(etuus)
Aug(usti)] C(oloniae) C(oncordiae) I(uliae) K(arthaginis), patrono pagi/ [et civitatis, pa]gus
Thugg(ensis) ex d(ecreto) d(ecurionum)/ [fe]cit.

16 (p. 72, fig. 59). *Dédicace d'une statue colossale de Minerve I* (AE 1997, 1655). D 73/107.
L 9,5 à 4.

Minervae Aug(ustae) sacr(um),/ ex testamento Q(uinti) Vennici Q(uinti) fili Arn(ensis)/
Genialis, sacerdotis Cereris anni CXXVII,/ quaestoris, praefecti iuris dic(undi), Iluir(I) c(oloniae)
C(oncordiae) I(uliae) K(arthaginis),/ patroni civitatis Thuggensis ex (sestertium) X mil(ibus)
(nummum), (uicesima) pop(uli) R(omani)/ minus, civitati donum dedit, curatore C(aio) Mario
Per/petuo patrono civitatis.

17 (p. 72, fig. 60). *Concession du droit de recevoir des legs au pagus (DFH 51)*. D 85/129/23. L 6,5 à 6.

[Imp(eratori)] Caesari M(arco) Aurelio Anto/[nin]o Aug(usto), Armeniaco, Medico, Par/[thi]co Max(im)o, Diui Pi(i) fil(io), Diui Hadriani/ nepoti, Diui Traiani Parthaci prone/poti, Diui Neruae abnepoti, pontifici/ maximo, Imp(eratori) V, co(n)s(uli) III, tribunicia/ potestat(e) XXII, patri patriae,/ pagus Thugg(ensis) caelesti beneficio eor(um) auctus/ iure capiendorum legat[oru]m, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) (p(ublica)).

18 (p. 73, fig. 61). *Libéralités de L. Terentius Rufinianus (DFH 49)*. D 38/53/50. L 3 à 2.

Ioui Aug(usto) sacrum,/ L(ucius) Terentius, Adiutoris fil(ius), Rufi/nianus, signum Iouis Uictoris con/seruatoris et candelabra cum lucernis, ob/ honorem patronatus ciuitatis suae Thugg(ensis), in/ se decreto ordinis conlato donum dedit/ et ob dedicationem decurionib(us) den(arios) ternos dedit.

19 (p. 74, fig. 62). *Dédicace du sanctuaire de la Fortune Auguste, Vénus Concorde et Mercure Auguste par Q. Maedius Severus et Maedia Lentula, sa fille (DFH 136)*. D 55/460/50. L 10 à 5.

Fortunae Aug(ustae) Veneri Con[cordiae] Mercurio Aug(usto) sacrum,/ pro salute Imp(eratoris) Caesaris Traiani Had[riani] Aug(usti), pont(ificis) max(im)i, trib(unicia) potest(ate), co(n)s(ulis) III, p(atris) p(atriciae),/ Q(uintus) Maedius Seuerus, patronus pagi et ciuitatis, nom[ine suo et M]aediae Lentulae, filiae suae, flam(inicae) perp(etuae), templum quod ex (sestertium) LXX [m(ilibus) n(ummum) fa]cturum se promiserat,/ ampliata pecunia a fundamen[tis exstruxit ---] opere exornauit idemque dedicauit cura[t]ore [M]agnio Primo Seiano.

20 (p. 75, fig. 63). *Dédicace à un défenseur de l'immunité de la pertica des Carthaginiens (DFH 50)*. D 42/40/15. L 4 à 3,5.

---/ XV uir(o) sacr(is) fac(iundis), leg(ato) pro pr(aetore)/ Imp(eratoris) Neruae Traiani Caes(aris) Aug(usti)/ Germ(anici) Dacici prouinciae Aquitanicae,/ [de]fensori immunitatis perticae/ Carthaginiensium,/ Q(uintus) Marius Q(uinti) f(ilius) Arn(ensi) Faustinus, leg(atus) ob/ eam causam ex d(ecreto) d(ecurionum) [---].

21 (p. 75, fig. 64). *Hommage au divin Commode, sauveur du pagus (ILPB 228)*. D 29/37/22. L 2 à 1,5.

[Diuo C]ommodo fratr[i/ Imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) S]eptimi Seueri Pii Per[tinacis] Aug(usti) Ar[abici], Adiabenici, Par[thici] ma/ximi, p(atris) p(atriciae), sacrati decurion[es] conse]ruatoris pagi Thugg(ensis)/ dedicauerun]t, magistro Q(uinto) Mora[sio/ H]osp[italis ?] f(ilio) Cassiano/ ex pollicitatione sua fecerunt d(ecreto) d(ecurionum).

22 (p. 76, fig. 66). *Hommage à Clodianus, avocat de la cause publique (DFH 52)*. D 170/60/63. L 3,3.

[---]inio/ [---]s/ [---] M(arci) G[a/bini(i) Cle]mentis Clodi/sani, patroni et de/fensoris causae/ publicae, decurio/nes utriusq(ue) ordinis.

23 (p. 76, fig. 59). *Dédicace à Caracalla par la cité pérégrine (inérite)*.

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio/ (A)ntonino Aug(usto) Imp(eratoris) Caes(aris)/ [S]eptimi Seueri Pertinacis Aug(usti) fil(io)/ [pri]ncipi iuuentutis, ciuitas Aurelia Thug[ga].

24 (p. 77, fig. 67). *Hommage à Titisenius Datus Pompeianus (DFH 87)*. D 63/57/23. L 4,5.

[.T]itisenio Papir(ia) Dato/ [P]ompeiano, equiti Rom(ano),/ dec(urioni) [sp]lendidissimi m[u]/nicipii Th[uggensis et]/ splendidissimarum/ coloniarum Uticensis/ et Uthinensis./ Iul(ius) Op[---]us [---].

25 (p. 78, fig. 68). *Hommage à L. Instanius Commodus Asicius (fragment) (DFH 78)*. D 43/85/20. L 5 à 5,5.

L(ucio) Instanio, Pap(iria) (tribu), Commodus Asicio A[---]/ splendidissimae col(oniae) Thugg[ae---]/ dumuiralicio, aedilicio[---]/ libentissime adque abstinen[tissime ad]/ s[acr]as aures sine on[ere] rei [p(ublica)---].

l. 4 : dumuiralicio pour duumuiralicio.



26 (p. 79, fig. 69). *Dédicace à Sévère Alexandre, sauveur de la liberté* (DFH 57). D 43/317. L 7,5.
Imp(eratori) Caes(ari) diui Antonini Magni Pii [fil(io)], vac diui Septimi Seueri Pi[i nep(oti)],/
M(arco) Aurelio Seuero Alexandro Pio Felici Aug(usto), patri pat[ri]ae, pontifici maximo,
tribunicia potestate XI, consuli IIII, et castrorum et senatus et patriae, municipium Septimium
Aurelium liberum Thugga [c]onseruatori libertati[s, d(ecreto)] d(ecurionum), p(ecunia)
p(ublica).

27 (p. 79, fig. 70). *Hommage à A. Vitellius Felix Honoratus* (DFH 70). D 140/65/63. L 4.
Honor[i(i)]/ A(ulo) Vitellio, Pap(iria), Felici Honorato, / eq(uiti) R(omano), / f(isci) a(duocato)
at uehacula per Flaminiam/ [et] Transpadum et partem No[grici], f(isci) a(duocato) at fusa per
Numidiam, / f(isci) a(duocato) at patrimonium Karthag(inis), / p(rae)p(osito) agenti per
Campaniam, Cala[briam], Lucaniam, Picenum anno/ nam curanti militibus Aug(usti) n(ostri),
sa[cerdoti] Lanuino, pro liberta[te] publica uoluntaria et gratu[ita] legatione functo, ob merita/
et obsequia eius in patriam et/ in ciues amorem, resp(ublica) col(oniae) [[Lic(iniae)]]/
Thugg(ensium) d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).
l. 12 : Voluntaria pour volontaria ; l. 15, fin: martelage [[]].

28 (p. 80, fig. 71). *Dédicace à l'empereur Probus, sauveur de la dignité et de la liberté*
(fragment), (DFH 63). D 40/34/15. L 8 à 7.
[---conseruat]ori digni/[tatis et libe]rtatis/ [Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Au]relio Probo/
[Pio Felici Inuicto] Aug(usto), pontifici/[maxim]o, t[ri]b(unicia) p[ot]est[ate] [---]/ ---.

29 (p. 81, fig. 72). *Dédicace du portique du temple de la Mère des Dieux* (DFH 134). D 95/215.
L 9 à 8.
[P]ro salute [DD(ominorum) NN(ostorum)]/ Imp(eratoris) Caes(aris) C(aii) Aur[eli] Valeri
Diocletiani Pii Fel(ici)s Aug(usti), p(ontificis) m(aximi), [trib(unicia) pot(estate) XV
co(n)s(ul)is] VI, des(ignati) VII et]/ Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aur[eli] Valeri
Maximiani Pii Fel(ici)s Au(g(usti), p(ontificis) m(aximi), trib(unicia) pot(estate) XIII), con)s(ulis) V,
d[es(ignati) VI et]/ Flau[i] Vale[ri] Consta[n]ti no[bilissi]mi Cae(s(ari)s), [trib(unicia) pot(estate)
VI], co(n)s(ulis) I[I] et]/ Galeri Valeri Maximiani, [n]obilissimi Cae[s(ari)s], [trib(unicia)
pot(estate) VI], co(n)s(ulis) II], / porticus templi Deum Matri[s r]esp(ublica) col(oniae)
Thugg(ensium) s[ua] pecunia/ perfecit et dedicauit [[pro(co)nsulatu Ael(i) Helui Dionysii]].
l. 6 : Porticus pour porticus

30 (p. 82, fig. 73). *Dédicace à Constance Chlore César par la colonie de Thugga* (DFH 21). D
64/369/44. L 10.
Fortissimo a[c] nobilissimo Caesar[i], uirtute etiam ac pietate praeci/puo Flauio Valerio
Constantio, [trib(unicia) pot(estate) III, co(n)s(ul)is] I, p(atri) p(atriciae), proconsuli,
re[s]publica col(oniae) Thugg(ensis), anno proco(n)s(ulatus) Postumi Titiani c(larissimi) u(iri),
curan[te] Egnatio Tucciano c(larissimo) u(iro) numini ei[us] m[aiesta]tisque dicatissimo.

31 (p. 82, fig. 74). *La réfection de l'aqueduc en 376/377* (DFH 43). D 43/967 (incomplet)/34.
DDD(ominis) NNN(ostri)s Valente, Gratiano et Valen[tini]ano Auggg(ustis), proconsu[latu],
et i[n]stantia Decimi Hilariani Hesrerii u(iri), c(larissimi), u(ice) s(acra) i(udicantis), canali qui
uetustate lab[sus] [---]alis aquae meatibus non seruiebat ad integram f[ormam] [---]/ nymfium
etiam quod aquas red[ucta]s in usum ciuitatis effun[deret], porticibus circumiectis incohauit,
perfecit, excoluit, L(ucius) Napotius Felix [Antonianus ---], ex curatore reip(ublicae), pro
ho[n]ore flamonii perp(etui) gratiam pat[ri]ae[---].

Chapitre VI

32 (p. 84, 266, fig. 75 et 311). *Hommage à Asicia Victoria et à sa fille, Vibia Asiciane* (DFH 73a-b).
D 90/230/32.

(à gauche) À *Vibia Asiciane*.

Vibia[e Asicia]neti/ fl(aminicae) perp[etuae] et/ disciplina[e singul]aris, / statuam qua[m]
u[terq]ue/ ordo decre[ue]rat, / respub[lica] mun[icipii] [T]hugg[ensis]/ posui[t].

(au centre et à droite) À *Asicia Victoria*.





Asiciae V[ic]toriae coniugi [M(arci) Vi]bi Ma[rci]ani Felicis]/ ob munifi[c]entiam lib[er]a[le]m et singulare[m in ciues suos]/ et patriam [su]am q[uae] probo a[ni]mo et exim[i]o exemplo, prae]/ter summa[m] flamonii perp(etui) sui honorar[iam] ampliata[m]/ etiam filiae [su]ae Asicianes singulari s[plendore] ob flam(onium)]/ (sestertium) c(entum) mil(ibus) n(ummum) patriae suae donauerit ex [quorum] reditu dec(urionibus)]/ utriusq(ue) [o]rdi[ni]s sportulae curiis e[pulas] et uniuerso]/ populo g[y]mnasia praestentur lu[dique] scaenici dentur]/ statuam q[uam] uterq(ue) ordo decr[euerat]/ resp[ublica] mun[icipii] [Se]pt[imi] Aur[elii] lib[eri] Thugg(ensis) pos[uit].

33 (p. 85, fig. 76). *Hommage à M. Paccius Silvanus Coredius Gallus Lucius Pullaienus Gargilius Antiquus, consul (DFH 64)*. D 143/65/61.

M(arco) Paccio Sil/uano Coredio/ Gallo L(ucio) Pullaie/no Gargilio An/stiquo, co(n)s(uli),/ pagus Thuggensis/ patrono, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica),/ curatore L(ucio) Gabinio/ L(ucii) fil(io) Clemente.

34 (p. 86, fig. 77). *Hommage à feu L. Terentius Romanus par son fils (DFH 37)*. D 175/70. L 5,5. L(ucio) Terentio Romano/ patri carissimo/ cui, cum populus Thugg(ensis) ob aquae/ curam pro meritis eius ex aere/ conlato tunc statuam ponen/dam obtulisset/ C(aius) Terentius Pap(iria) Iulianus/ Sabinianus, fl(amen) perp(etuus), u(ir) e(gregius),/ de suo posuit, loco a rep(ublica) d(ato).

35 (p. 87, fig. 78). *Hommage à Calpurnius Faustinus (DFH 74)*. D 102/47/25. L 4,5 à 3. Calpurnio Faustino,/ Faustini filio, flaminio/ Aug(usti) perp(etui), ciuitas Thug(ga)/ ob eximiam eius in ci/ues suos liberalitatem/ qua siquando necessitas/ rei frumentariae postu/flauit frumentum populo/ quantumcumque habuit/ multo minore pretio quam/ [tunc erat ---]n[---]/ [---]/ [---].

36 (p. 88, fig. 79, à gauche). *Stèle funéraire à sommet arrondi et cippe funéraire. Épitaphe de Januarius, fils de Sisaris (MAD 525)*. D 65/42/15. L 4,5 à 3,5.

D(is) m(anibus) s(acrum),/ Ianua/rius Sisa/ris pius ui/x(it)/ an(n)is LXI/ h(ic) s(itus) e(st).

37 (p. 88, fig. 79, à droite). *Stèle funéraire à sommet arrondi et cippe funéraire. Épitaphe de Sirifius Candidus (MAD 1603)*. D 116/49/47. L 6.

D(is) M(anibus) s(acrum),/ Q. Sirifius/ Candidus,/ pius u(ixit) a(nnis) LXX,/ h(ic) s(itus) e(st).

38 (p. 88, fig. 80). *Épitaphes de Q. Iulius Castus et de Iulia Namphamina (MAD 542)*. D 111/74/59. L 6 à 3,5.

(à gauche) Q. Iulius Castus.

D(is) m(anibus) s(acrum),/ Q(uintus) Iulius Ca/stus p(rius) u(ixit) a(nnis) LXXV/ pater paraui solu/m constitui me/isis egi annos qui/nque et septuagin/ta supstitui natum/ qui colat semper/ Larem, h(ic) s(itus) e(st).

l. 5/6 : meisis pour meis (*répétition fautive de is*).

(à droite) Iulia Namphamina.

D(iis) M(anibus) s(acrum),/ I(ulia) Namph/amina p(ia) u(ixit)/ a(nnis) LXI, h(ic) s(ita) e(st).

39 (p. 90, fig. 82, à gauche). *Romains et Africains. Un Romain (MAD 1128)*. D 94/34/22. L 4. D(is) m(anibus) s(acrum),/ C(aius) Selicius/ L(uci) f(ilius) Arabus p(rius) u(ixit)/ ann(is) XXX/ h(ic) s(itus) e(st).

40 (p. 90, fig. 82, à droite). *Romains et Africains. Un Africain (MAD 478)*. D 45/30/10. L 2,5 à 2. D(is) m(anibus) s(acrum),/ Gududus/ Cabdolonis/ Bassi filiu/s uixit an(nis) LXXX.

41 (p. 91, fig. 83). *Hommge à L. Marcius Simplex (DFH 83)*. D 153/52/51. L 6,5 à 3,5.

L(ucio) Marcio Q(uinti) f(ilio),/ Arn(ensi), Simplicio,/ [pat]rono pagi et/ [ciuit]atis, flami[ni]/ [perp]etuo, flami[ni]/ [Diui Au]g(usti) c(oloniae) l(uliae) K(artaginis), aed[ili]/ [in qu]inque decu[ri]as]/ [ab l]mp(eratore) Antonino [Aug(usto)]/ [adlec]to, ob egregiam e[lius]/ [munific]entiam pagus et c[ui]tas Th[ugg(ensium)], d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica), curator[ib(us)]/ [C(aio) Mod]io Rustico, L(ucio) Num[issio]/ [Hon]orato, Iulio Macr[o],/ [S]allustio Iuliano Q(uinti) f(ilio).





42 (p. 92, fig. 83). *Épithaphe de Tironia Nampamina* (MAD 1211). D 67/31/12. L 5 à 4,5.
D(is) m(anibus) s(acrum),/ Tironia Nam/phamina p(ia) u(ixit) a(nnis)/ VIII, h(ic) s(ita) e(st).

43 (p. 92, fig. 84). *Épithaphe de C. Iulius Namphamo Sutaesus* (MAD 576). D 129/51/42. L 7,5 à 6,5.
D(is) m(anibus) s(acrum),/ C(aius) Iulius/ Nampha/mo Sutaes/us p(ius) u(ixit) annis/ LXXXV,/
h(ic) s(itus) e(st).

44 (p. 93, fig. 86, à gauche). *Épithaphe de Protè et de Licinia Secundina. Épithaphe de Protè.*
(MAD 1011). D 81/35/17. L 4,5 à 3,5.
Prote/ M(arci) Licini/ Rufi p(ia) uixit/ ann(is) XXVII.

45 (p. 93, fig. 86, à droite). *Épithaphe de Protè et de Licinia Secundina. Épithaphe de Licinia Secundina* (MAD 680). D 111/50/17 L 7 à 6.
D(is) m(anibus) s(acrum),/ Licinia M(arci) liberta/ Secundina/ pia uix(it) an(nis) LX, h(ic) s(ita) e(st).

Livre III

Chapitre VIII

46 (p. 115, fig. 106). *Dédicace commémorant la restauration du temple de Tibère entre 24 et 36*
(DÉAR 2, p. 118). D 54/260. L 9,5 à 3.

Imp(eratori) Ti(berio) Caesari A[ugusto sacr]um, / curatore L(ucio) Uergilio P(ublili) f(ilio)
Arn(ensi) Ru[fo---]g(---), dato Viriae/P(ublili) f(iliae) Rusticae, auiae M(arci) Licini(i) [Rufi,
flam(inis) perp(etui) Aug(usti) c(oloniae) C(oncordiae)] I(uliae) K(arthaginis),/M(arcus)
Licinius M(arci) l(ibertus) Tyrannus, patronus pa[gi, --- ign ?]e consumptas/srestituit, aedem
et ara[m] corruptas exornauit, opus intestinu[m] refecit (?), curatore M. Licinio P]riscillo f(ilio).

47 (p. 116, fig. 107). *Aménagement du forum de Tibère en 36/37* (DFH 23). D 48/397. L 10,5 à 8.
Imp(eratori) Ti(berii) Caesari, Diui Aug(usti) f(ilio), Aug(usto), pontif(ici) maximo,
tribunic(ia) potest(ate) XXXVIII, co(n)s(uli) V, / L(ucius) Manilius, L(ucii) f(ilius), Arn(ensi),
Bucco, Il uir, dedicauit, / L(ucius) Postumius, C(aii) f(ilius), Arn(ensi), Chius, patron(us) pag(i),
nomine suo et Firmi et Rufi filiorum, / forum et aream ante templum Caesaris strauit, aram
Aug(usti), aedem Saturn(i), arcum, d(e) s(ua) p(ecunia) f(acienda) c(urauit).

48 (p. 117, fig. 109). *Dédicace du marché en 54* (DFH 69). L. 6 à 4,5.
[Ti(berio) Claudio Caesari Aug(usto) Germa[nico, p(atri) p(atriciae), / [pontifici maximo,
tr]ib(unicia) p(otestate) XLIII, co(n)s(uli) V, / [M(arcus) Licinius Rufus, praef(ectus) alae] I
Bosphoran(ae), flam(en) Aug(usti)/c(oloniae) C(oncordiae) I(uliae) K(arthaginis), patronus
pagi et ciuitatis Thuggensis p[ago dedit itemque dedicauit, /5[---] mac[ellum---] s[ua pec(unia)
fec(it), / [---]o P(ublili) f(ilio) Qui(rina) tribu Ge[---]io M(arci) f(ilio) Arn(ensi) Seuer[o].

49 (p. 118, fig. 111). *Dédicace des portiques du forum sous Antonin le Pieux* (DFH 29). D 0,67
m/87 m (environ)/0,44 m. L. 24 cm.

Portique sud :

[Pro sal]ute Imp(eratoris) T(iti) Aeli(i) Ha[dr]iani Antonin[i Augusti Pii, p(atris) p(atriciae),
liberor]umq(ue) eius,

Portique ouest :

Q(uintus) Gabinius M(arci) fil(ius) Quir(ina) Felix Fa[u]stinianus, cum Dato et P[r]ocessa
fili(i)s suis,

Portique nord :

porticus fori [co]lumnis et contign[ati]one et lacunaribus omniq(ue) cultu parietum sua
[pec(unia) ornat]as pago patriae ded(it).

50 (p. 121, fig. 117). *Dédicace du capitole* (DÉAR 2, p. 165). D 98/1280. L. 26 cm.

Ioui Optim[o] Maximo, Iun[oni] Reg[inae], Mineruae Aug(ustae) sacrum, / pro sa[l]ute
imp(eratorum) Cae[sarum M(arci) Au]reli [An]toni[n]i A[ug(usti)] et L(ucii) Au[r]eli [V]eri
Au(g(usti)) Armeniacor(um), / Med(icorum), Part(hicorum) max(imorum), e[orumque]
diu]in[ae] D[omi], L(ucius) [Marcius S[implex] et] L(ucius) Marcus Simplex Regillianus sua
p(ecunia) f(ecerunt).



51 (p. 123, fig. 121). *Dédicace du colosse de Lucius Verus divisé (DFH 7)*. D 142/187/42. L 6.
 Diuo Ver[o], fratri/ [Imp(eratoris)] Caes(aris) M(arci) Au[r]eli Antonini/ [Au]g(usti)[] Armeni[a]ci, Medici, Par/[t]hici Maxim[i], Germanici,/ [p]ont(ificis) max(im)i, t[r]ib(unicia) potest(ate) XXVII,/ [i]mp(eratoris) VI, cons[ul]is III, p(atris) p(atriciae), proco(n)s(ulis),/ Nanneia In[st]ania Fida ob/ honorem [fl]aminicatus/ colossos [duos] quos ex sestertium XXX/ mil(ibus) n(ummum) prom[isit], C(aius) Terentius/ Iulianus pr[oh]eres dedicauit.

52 (p. 124, fig. 122). *L'aménagement de la place de la Rose des Vents et de ses environs. Dédicace du temple de Mercure (DÉAR 2, p. 329)*. D 0,30 m/19 m(environ)/0,35 m. L 11 à 10 cm.
 Q(uintus) Pacuuius Satorius, fl(amen) perp(etuus), augur C(oloniae) I(uliae) K(arthaginis), e[t] Nahania [Victor]ia, fl(aminica) p(er)p(etua), a[d] op[us]s templi Mercuri(i) quot M(arcus) Pacuuius Felix Victorianus, filius eorum, codicillis suis ex HS (= sestertium) L mil(ibus) fieri iussit, amplius ipsi, ob honorem f[il]amonii perp(etui) HS LXX mil(ibus) pollicitis [sum]mis, templum M[e]rcuri(i) et cellas duas cum [s]tatu[s] et porticum et ab[sides ---]/ [omn]ique cultu] ampliata pecunia, fecerunt, item porticum et [arcu]m macelli pago patr[i]ae extruxerunt et excoluerunt, item civitati Thugg(ensi) HS XXV mil(ia) Q(uintus) Pacuuius Satorius, fl(amen) perp(etuus), daturum se pollicitus est, ex cuius summae reditu quotannis decurionib[us] sport[ul]ae darentur, et ob diem [dedicatio]nis ludos scaenicos et sportu[las] decuri[o]nibus utriusque ordinis et un[i]verso populo [dedit ---].

Chapitre IX

53 (p. 135, fig. 138). *Dédicace de l'aqueduc d'Aïn El-Hammam (DFH 36 ; AE 2000, 1726)*. D 0,43 m/19 à 21 m/ 0,33 m. L 10 à 9 cm.
 [Pro salute Imp(eratoris) Caesaris M(arci) Aureli Commodi Antonini Aug(usti)] Pii, Sarm[at]ici, Ge[r]manici Max[i]mi, Britannici, p(atris) p(atriciae), civitas Aurelia Thugga [a]quam con[duct]am e fonte [M ?]occol[i]tano, a milliario septimo [sua] pecunia induxi[t et], lacum fecit [---], M(arcus) Antonius Zeno proc[o(n)s(ul) Africae] ded(icauit).

Chapitre X

54 (p. 152, fig. 163). *La dédicace du théâtre sur le front de scène (DFH 33)*. L 1, 35 (restituée) ; l. 2/3, 17,5 et 16,5.
 [Pro salute imp(eratorum) Caes(arum) M(arci) Aureli Antonini Aug(usti) et L(uci) Aureli Vei Aug(usti) Armeniacor(um) Med(icorum) Part(hicorum) max(imorum) eorumq(ue) Domus diuinae]/ P(ublius) Marcius, Q(uintus) f(ilius), Arn(ensi) tribu, Quadratus, flamen diui Aug(usti), pont(ificis) c(oloniae) I(uliae) K(arthaginis), in quinque decurias [adlectus ab Imp(eratore) Anton]ino Aug(usto) Pio, ob honorem flaminatus sui perpe[tui] patriae suae, theatrum cum basilicis et porticu et xystis et scaena cum siparis et ornamentis om[ni]bus [a solo extructum] sua pec(unia) fec(it), idemque, ludis scaenicis editis et sportulis datis et epulo et gymnasio, ded(dicauit).

55 (p. 159, fig. 172). *Dédicace d'un sanctuaire à Cérès découverte dans le théâtre (AE 1969-1970, 648)*. D 50/220/50. L 8 à 6.
 Cereri [A]ug(ustae) sacrum/ M(arcus) Licinius M(arci) I(ibertus) [T]yrann[us] et Licinia M(arci) I(iberta) Prisca/ uoto susc[ep]to pro [sa]ute M(arci) Licini Rufi patroni/ cellam cum p[o]rticib[us] et [---]c[---]deas posuerunt.

56 (p. 161, fig. 174). *Texte de la meta orientale du cirque de Dougga. Nouvelle lecture (cf. DFH 15)*. D 34/inc./70. L 12.
 [Pro salute i]mp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aur[eli] Seueri Alexandri Pii Fel(icis) Aug(usti), pont(ificis) max(im)i, tri[b(unicia) pot(estate)] IIII, co(n)s(ulis), p(atris) p(atriciae), et [[Iuliae Mamaeae]] Aug(ustae), [[matris]] [A]ug(usti) n(ostr)i totiusq(ue) diuin(ae) dom(us) eor(um),/ [quod] p[ro]p[ri]et[ate]t[ul]an[t]e uniuerso populo promiserunt M(arcus) Aebutius H[on]oratus [P]acatianus et P(ublius) Labonius P(ublii) f(ilius) I[n]stitor, aediles, s(ua) pec(unia) f(ecerunt) et ded(icauerunt).

Livre IV

Chapitre XI

57 (p. 176, fig. 190b, à gauche). *Bases des statues érigées à l'empereur Gallien et à son épouse Salonine en 261. Base de Gallien (DFH 16). D 69/91/64.*

Imp(eratori) Caes(ari) P(ublio) Licinio Gallieno Ger(manico) Pio Felici Aug(usto), p(atri) p(atriciae), p(ontifici) max(imo),/ trib(unicia) p(otestate) X, imp(eratori) X, co(n)s(uli) IIII, desig(nato) V, proco(n)s(uli),/ resp(ublica) col(oniae) Licinia Sept(imiae) Aurel(iae) Alex(andrianae)/ Thugg(ae) deuota numini maiestati/que eius.

58 (p. 176, fig. 190b, à droite). *Bases des statues érigées à l'empereur Gallien et à son épouse Salonine en 261. Base de Salonine (DFH 17). D 71/82/60. L 5,5 à 3,5.*

Corneliae Saloninae Aug(ustae),/ coniugi Imp(eratoris) d(omini) n(ostri) Gallieni/ Pii Felicis Aug(usti) vac resp(ublica) col(oniae)/ Licinia Sept(imiae) Aurel(iae) Alex(andrianae)/ Thugg(ae) deuota numini maiestatique eius.

59 (p. 177, fig. 191). *Autel à quatre divinités Augustes (DFH 135). D 91/47/43. L 5,5 à 3,5.*

Dis Aug(ustis) sac(rum),/ Genio Thug(gae), Aescula[p(io)],/ Saluti, Victoriae,/ Ti(berius) Claudius Abascantus/ suo et sodalium nomine/ s(ua) p(ecunia) f(ecit).

60 (p. 178, fig. 197). *Stèle à Saturne inscrite (AntAfr. 56, 2020, p. 257). D 80/23,5/17,5.*

L(ucius) C[---]us M(arci) f(ilius) Ce[---]us u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

61 (p. 181, fig. 191). *Dédicace du sanctuaire de Saturne (DFH 38 et compléments, en gras, apportés en 2019). D : 29 blocs de l'architrave-frise = 72 m. L 16.*

Pro salute Imp(eratoris) Caesaris L(ucii) Septimi Seueri Pertinacis Aug(usti), Parthici Arabic[i], Parthici Adiaben[i], pont(ificis) max(imi), tri(b(uniciae) pote]st(atis) III, co(n)s(ulis) II, p(atris) p(atriciae) [[et D(ecimi) Clodii]] Septimi [[Albini Caes(aris)]] et Iuliae [Domnae Aug(ustae), matris castr]orum, opus templi Saturni quod L(ucius) O(ctavius) Victor Roscianus [---] ex summa honoris [---] faciendum promiserat], taxatis (sestertium) quinquaginta milib(us) n(ummum) **multiplicata pec[unia] et tabulis** suis ad perficiendum id opus (sestertium) centum mil(ia) n(ummum) legauit, qua summa ab heredibus [sol]uta et publice inlata, pagus et ciuitas Thuggensis d(ecreto) d(ecurionum) dedicauit.

62 (p. 182, fig. 202). *Dédicace du sanctuaire de Caelestis (DEAR 1, p. 183-203). D 0,25 m/63 m (25 blocs). L 13 à 12 cm.*

At Deas Caelestes argenteas fabricanda[s II, ex HS (= sestertium) --- mil(ibus) n(ummum) qu]ae Aburnius Auillius [Fe]lix testamento suo ab heredibus suis praestari uoluit [reip(ublicae)] ded[erunt], templum Deae Caeles[tis Aug(ustae) ex] pollicitat[i]one G]abini Ruf[i patris, ob] honorem flamonii perp[etui] item(que) Iuliae Gallitae matris ex HS (= sestertium) LX mil(ibus) n(ummum) coeptum est, inlatis q(uo)q(ue) reip(ublicae) Thuggensium ante diem dedicationis, HS (= sestertium) XXX mil(ibus) [n(ummum) die dedi[c]ationis reip(ublicae) n[u]meratis ex testamento Auill[ae] (---) f(iliae) V]enustae, ex quorum reditu sportulae et ludi praet[en]tur, Q(uintus) Gabinius Rufus Felix Beatianus, multiplicata a se pecunia ob honorem parentum su[oru]m, H[S (= sestertium) --- mil(ibus) n(ummum) ad ornamentum patriae su]ae sua liberalitate constitutis, [p]erfecit, excoluit et cum statu[s] ceterisq(ue) solo priuato dedicauit, ludis editis, datis sportulis et epulo et gymnasio.

63 (p. 185, fig. 206). *Stèle à Pluton guerrier (C. 26494). D 103/42/49.*

Plutoni sac(rum)/ Aterius/v(otum) s(oluit) l(ibens) a(nimo).

64 (p. 188, fig. 210). *Les templa Concordiae (DFH 27). D 49/450/53. L 8 à 6,5.*

Pro salute Imp(eratoris) Caesaris Traiani Hadriani Aug(usti), A(ulus) Ga[binius] Quir(ina) Datus,/ patronus pagi et civitatis, M(arcus) Gabinius Quir(ina) Bassus, flam(en) A[ug(usti)] perp(etuus), p[atronus] pagi/ et civitatis, templa Concordiae F[r]ugiferi Liberi Patris c[u]m re[liquis te]mplis et xystis,/ solo suo a fundamentis sua pecunia struxerunt, in qu[od] opus cum HS (= sestertium)] L(milia nummum) promississent,/ multiplicata pec(unia) consummauerunt

itemq(ue) ded(icauerunt), cura[toribus ---io F]ortunato, L(ucio) Instani[o] Fortunato, M(arco) Vibio Gemello, M[---].

65 (p. 191, fig. 214). *Dédicace du temple de Minerve II* (sur la façade du temple) (C. 26490 ; ILAfr 518). L 16,5 (l. 1), 15,5 (l. 2).

Mineruae Aug(ustae) sac(rum)/ Iulia Paula Laenatiana, flaminik(a) pe[rp(etua) s(ua) p(ecunia) f(ecit).

66 (p. 192, fig. 217). *Ex-voto à Neptune* (DFH 133). D 163/90/113. L 6 à 2,5.

Neptuno Aug(usto) sac(rum)/ C(aius) H[el]uius Suauis et Cas/sia Faustina coniunx eius/ uotum soluerunt./ Heluius haec uoto suscepi munera diui./ constituique larem sedibus in patr[iis]./ haec eadem coniunx mecum Faustina loca[uit]/ undarum domino Nereidumque patri.

67 (p. 193, fig. 218). *Dédicace du sanctuaire du dieu Soleil Auguste* (DFH 41). D 60/183/48. L 10 à 8. [D]eo Soli Aug(usto) [sac(um)]/ [---]/ [---]/ [---] resp(ublica) col(oniae) Thugg(ae).

68 (p. 194, fig. 219). *Dédicace du temple de Tellus* (DFH 40). L 12.

Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) P(ublil) Licini(i) Egnati(i) Gallieni Germanici Pii Fel(icis) Aug(usti), pont(ificis) max(im)i, Germanici [maximi, tribunicia po]test(ate) X, co(n)s(ulis) IIII, p(atris) p(atriciae), proco(n)s(ulis) et Corneliae Salo[ninae Aug(ustae)], totiusque diuinae domus eorum, Botria Fortunata Victoris filia, flam[inica perpetua, templum Tellu]ris ob summam honoris flaminatus sua pecunia a s[ol]o extruxit excoluit et [d]edicauit sport[ulis] d[at]is decurionibus et e[puli]s uniuerso populo.

69 (p. 204, fig. 234). *Autel de Minerve Auguste provenant du sanctuaire de Minerve II* (DFH 132). D 20/15. L 1,6 à 1.

M(ineruae) A(ugustae) s(acrum)/ L(ucius) Eurusus/ Felix eq(ues) r(omanus)/ u(otum) s(oluit) l(ibens) a(nimo).

Chapitre XII

70 (p. 209, fig. 241). *Épigramme à un père* (MAD 1617). D 62/28/12. L 3,5 à 2,5.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ si uiuunt/ anime corp/ore condito / uiuet pater n/oster noster sed/ sine nos.

71 (p. 213, fig. 246, à gauche). *Deux cippes funéraires. Cipse de Pompeius Victorinus* (MAD 1587). D 60/29/28. L 5,3.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ Pompe/ius Victo/rinus/ p(ius) u(ixit) a(nnis) XXV/ h(ic) s(itus) e(st).

72 (p. 213, fig. 246, à droite). *Deux cippes funéraires. Cipse de cipse de Dolabellius Felix* (MAD 294). D 159/57/47. L 7 à 5,5.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ Dolabellius/ Felix Candi/di filius/ p(ius) u(ixit) a(nnis) XIII/ h(ic) s(itus) e(st).

73 (p. 213, fig. 247). *Cipse de L. Iulius Messor Nepos et de Tonneia Venusta* (MAD 571). D 162/123/53. L 5 à 3.

(au centre) L. Iulius Messor Nepos.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ L(ucius) Iulius/ Messor/ Nepos p(ius) u(ixit) a(nnis) II, h(ic) s(itus) e(st).

(en haut à dr.) Tonneia Venusta.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ Tonneia Ve/nusta p(ia) u(ixit) a(nnis) LXV, h(ic) s(ita) e(st).

74 (p. 215, fig. 251). *Épitaphe de C. Remmius Sallustianus* (MAD 1028). D 52/68/38. L 6.

D(is) [M(anibus) s(acrum)]/ C(aius) Rem[mius --- f(ilius) Sal/lust[ianus p(ius) u(ixit) an(nis) LVIII/ h(ic) s(itus) e(st).

75 (p. 216, fig. 252). *Épitaphe rupestre de [?] Granus Fortunius* (MAD 571). L 4,5 à 4.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ [.]Granus/ Fortuni/us uixit/ annis LXIII/ [h(ic) e(st)] s(itus).

76 (p. 217, fig. 255, à gauche). *Épithaphe de Secundula Fulvia* (*AntAfr.* 56, 2020, p. 232). D 59/26/4. L 5 à 3,5.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ Secundula/ Fuluia/ p(ia) u(ixit) an(nis)/ LXXV.

77 (p. 217, fig. 255, à droite). *Épithaphe de Q. Iulius Zabullus* (*AntAfr.*, 56, 2020, p. 228). D 70/31/9. L 5 à 4.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ Q(uintus) Iulius/ Zabullus/ p(ius) u(ixit) an(nis)/ LXVI h(ic) s(itus) e(st).

78 (p. 222, fig. 262). *Épithaphe de la moniale Victoria* (C. 27336).

Victoria/ santimoniale/ in pace.

79 (p. 225, fig. 264). *Mosaïque avec l'épithaphe et le portrait d'un jeune enfant* (DFH 162 = MAD 934).

D(is) M(anibus) s(acrum)/ summae bonitatis et ingeni/ puer Q(uintus) Papirius/ Fortunatianus/ Eusebius/ uix(it) an(nis) VI.

Livre V

Chapitre XV

80 (p. 255, fig. 297). *Hommage à Gabinius Datus père par les régisseurs de la regio Thuggensis* (DFH 59). D 130/64/55. L 7,5 à 4,5.

A(ulo) Gabinio Quir(in)a Dato p(atri)/ flam(ini) Aug(usti) perp(etuo), patrono/ pagi et ciuitatis Thuggen(sis)/ conductores praediorum/ regionis Thuggensis, ob me(rita)/ curatore M(arco) Gabinio Basso f(ilio).

Chapitre XVI

81 (p. 266, fig. 312). *Épithaphe de la pédagogue Cornelia Fortunata* (DFH 102). D 34/28/27. L 6. Cornelia/ Fortunata/ paedagoga/ p(ia) u(ixit) a(nnis) LXX[.]/ h(ic) s(itus) e(st).

82 (p. 267, fig. 313). *Épithaphe de M. Flavonius Avitus* (DFH 111). D 64/35/18. L 4.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ hic situs est Mar(cus) Flauonius ille/ magister annos/ squi centum ui/ xit bene sem/ per Auitus/ h(ic) s(itus) e(st).

83 (p. 267, fig. 314). *Épithaphe de Gududus Tubzicin* (MAD 479). D 50/29/12. L 6,5 à 4,5.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ Gududus/ Tubzicin/ p(ius) u(ixit) a(nnis) LX/ 5h(ic) s(itus).

84 (p. 255, fig. 315). *Inscription des portes de la place de la Rose des Vents* (DÉAR 2, p. 334). L 15 (l. 1), 13 (l. 2).

Q(uintus) Pacuuius Satorus, fl(amen) Perp(etuus), augur c(oloniae) l(uliae) K(arthaginis)/ et Nahania Victoria eius fl(aminica) perp(etua) s(ua) p(ecunia) f(ecerunt).

85 (p. 268, fig. 316). *Épithaphe de Terentius Sabinianus* (DFH 158). D 125/70/70. L 4 à 3.

Terentius Sabini/ anus, fons et came/ na litteris, sapi/ endo opimus et di/ cendo splendidus/ hoc praeter ceteros/ etiam Hippo dicti(tat)/ Diarrytos ubi magis/ ter praestans floruit/ uixitque numerum/ in sede anologia/ Pythagorae prima/ rium p(ius) u(ixit) a(nnis) XXXVI/ h(ic) s(itus) e(st).

86 (p. 269, fig. 317). *Épithaphe de Privata* (MAD 1002). D 25/22/6. L 4,5 à 4.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ Priuata/ p(ia) u(ixit) a(nnis) XX, h(ic) s(ita) e(st).

87 (p. 269, fig. 318). *Épithaphe de Pcuia Vitoria (= Pacuvia Victoria)* (MAD 926). D 75/30/7. L 4,5 à 4.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ P(a)cu(u)ia/ Vi(c)toria/ p(ia) u(ixit) a(nnis) XXXXV/ h(ic) s(ita) e(st).

88 (p. 270, fig. 319). *Épithaphe de L. Passenius Aruntius* (MAD, 939). D 50/31/15. L 4,5 à 3,5.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ L(ucius) Pas(s)enius/ Aruntius/ uixit an/ nis XXV/ h(ic) s(itus) e(st).

89 (p. 271, fig. 320). *Épithaphes de Septimia Lucilla et de Septimius Felix Euphiletianus* (MAD 1130-1131). D 800/60/30. L 5.

(à gauche) *Septimia Lucilla*.

Memoriae/ Septimiae/ Lucillae/ quae p(ia) u(ixit)/ a(nnis) LIII.

(à droite) *L. Septimius Felix*.

D(is) M(anibus) s(acrum)/ L(ucius) Septimius/ Felix Eu/phitelia/nus p(ius) u(ixit) a(nnis)/ LXVIII./ h(ic) s(itus) e(st).

90 (p. 271, fig. 321). *Épithaphe de Rosa, fille d'Astyanax, fils de Rida* (MAD 1058, pl. 115).

Rosa Astian/acis Ridae f(ilia)/ uxor Gab[bini]/ [---]PS[---].

Deux inscriptions grecques

91 (p. 272, fig. 322). *Épithaphe d'un professeur grec, né à Laodicée* (AE 2015, 1818). D 90/34/32. Ἑρμῆς ἦα πάρος ὅτ' ἐπὶ χθονὸς ἦα μετ' ἀνδρῶν/ Λαοδικεὺς μὲν ἔφυν, Θουγγῆ δ' ἐνὶ γράμματ' ἔδειξα/ νῦν δὲ με τεθνήϊωτα χυτὴ περιγαῖα ἐκάλυπεν/ ἐμίσεας γενεάς πέντ' εἶδον φτὸς ὑπ' αὐγαῖς.

92 (p. 272, fig. 323). *Épithaphe d'un jeune homme anonyme* (AE 2016, 1910). D 100/30. L 2,5. Θ(εοῖς) κ(ατα)χθονίους Μ(νήμασιν)/ [4 lignes]/ αὐτὸς μάλα/ πενθόμενος/ κῆρ οἶνον/ καὶ μύρα λευ/κά ὅστοις τέ/κνου περ/κεύσας εἰ/κοσάκις τε ἄ/παξ τε γενέ/θλιον ἡμαρ/ ἴδοντος.





Le capitole vu des thermes d'Antonin
(d. A. Khéchine).





Index

Index des noms de divinités et de personnes

Cet index comprend les noms de divinités (en gras) et de personnages de la mythologie et les noms de personnes. Pour les personnages antiques, on ne donne la qualité que des personnages les plus importants, comme les empereurs ou les rois. Pour les citoyens romains, l'usage est de les classer suivant le gentilice et non suivant le prénom (C. Artorius Bassus est classé à Artorius).

Les auteurs des clichés photographiques ou dessins ne sont pas recensés.

Abréviations : Mn = maison ; mos.= mosaïque ; T. = temple ou sanctuaire.

Cet index ne reprend pas les noms cités dans les inscriptions latines et grecques.

Abaris, 49
 Abdastart, 49
 Abdesmun, roi, 46
 Aburnii (les), 66
 Q. Aburnius Avilius Felix, 66, 182
 Adiutor, 73
 M. Aebutius Honoratus Pacatianus, 161
 Aelius Helvius Dionysius, 81
 Afasan, roi, 46
 Agathocle, roi de Syracuse, 31, 39, 325
 Aghlabides (les), 301, 302, 316
 Alamans (les), 79
 Albinus (D. Clodius Septimius Albinus), empereur, 181
 Ammien Marcellin, 99
Amour, 291
Amour, voir Éros
 Andalous (les), 292
 Ankan, 49
 Ankikan, 46
 Antonin : le nom est porté non seulement par Antonin le Pieux, mais par d'autres empereurs : Marc Aurèle, Commode, Caracalla, Elagabal Voir au nom de ces empereurs
 Antonin le Pieux (T. Aelius Hadrianus Antoninus), empereur 62, 68, 72, 85, 121, 112, 118, 119, 121, 152, 171, 191, 274
 Antonins (les), 83, 86, 166, 171, 209, 228, 290, 326
 M. Antonius Zeno, 135
Anubis, 291
 Aounallah (Samir), 10, 11, 318, 321
Apollon, 172, 283
 Appien, 39, 58
 Apulée, 228, 283
 Arabes (les), 75, 292
 Arcos (Thomas d'-), 307, 308
 Aris, 46
 C. Artorius Bassus, 69
 Asaï, 49
 Asicia Victoria, 84, 120, 230, 265
 Asiciane, voir Vibia Asiciane
 Asicii (les)
Astarté, 179
 Astyanax, 271
 Asyan, 46
 Atban, Atbàn, 49

Aterius, 185
 Auguste (l'empereur Auguste), 58, 68, 69, 70, 78, 80, 114, 175, 176, 186, 195, 324, 325, 329
 Augustin (saint), 21, 33, 92, 160, 166, 265
 Aunobaritains (les), 22
 Aurélien, empereur, 193, 327
 Q. Aurelius Zabullus, 92
 Avillia Venusta, 66, 182
 Avillii (les), 66
 Avitus (M. Flavonius Avitus), 267

Baal, 179, 195, 207, 261
Baal Hammon, 21, 32, 33, 43, 47, 48, 177, 179, 181, 321
Baal-Saturne, 32, 216, 262, 271, 321
 Baali (les), 46, 48
 Babai, 49
 Bacchante, 239, 283
Bacchus, 190, 195, 300
 Banai, 45
 Bassus, 90
 Ben Abed (Aïcha), 10, 318, 321
 Berbères (les), 21
 Bilel, 49
 Borgia (Camille), 309
 Botria Fortunata, 194
 Boyé (Marius), 310
 Bresson (Alain), 319
 Brontes (Cyclope), 147
 Brouquier-Reddé (Véronique), 10, 319, 321
 Bruce (James), 275, 308, 309
 Byzantins (les), 112, 121, 293, 294

Cabdollon, 90
 Caelestes, 182
Caelestis, 177, 179, 182,
 M. Caelius Phileros, voir Phileros
 M. Caelius Rufus, 60
 C. Caesetius Perpetuus, 68
 Cagnat (René), 162, 310, 311, 313, 316
 Caligula, empereur, 68, 112, 114, 326, 329
 Calpurnii (les), 74, 75, 83, 211
 Calpurnius Faustinus, 86, 87
 Candidus, 212
 Capellien, 80
 Caracalla (surnom de M. Aurelius Severus Antoninus), empereur 33, 76, 77, 78, 80, 87, 92, 102, 141, 172, 174, 175, 228, 326
 Carin (M. Aurelius Carinus), empereur, 193, 327
 Carton (Docteur Louis -), 18, 155, 161, 162, 271, 311, 312, 314, 315, 317, 318
 Cassia Faustina, 192
 Castor (relief de -), 289
 Catherwood (Frederick), 309
 Cecilus, 38
Cereres (les), 68, 190, 193, 330
Cérès, 16, 72, 159, 190, 199, 330
Cérès prataria, 190
 Cesitor, 90
 Chabot (Jean-Baptiste), 46, 49
 Cicéron, 60



Claude (Ti. Claudius Caesar Augustus Germanicus), empereur 65, 67, 68, 69, 71, 111, 112, 114, 117, 120, 175, 186, 190, 273, 326
Commode (M. Aurelius Commodus Antoninus), empereur, 38, 56, 67, 73, 74, 75, 76, 85, 86, 101, 111, 112, 124, 129, 130, 135, 184, 185, 193, 326

Concorde, 100, 177, 186, 188, 324

Constance Chlore (surnom de Fl. Valerius Constantius), empereur, 81, 82, 327

Cornelia Fortunata, 266

Cornelia Salonina, 194, 276

Q. Cornelius Solor, 92

Coudray La Blanchère (René du -), 311

Cutilia Prima, 38

Cybèle, voir Mère des dieux

Cyclopes (trois) sur une mos., 146-147

Datus, 118

Déméter, 190, 330

De Vos-Raaijmakers (Mariette), 318

Dieux Augustes (Dii Augusti), 177

Dieux Mânes, 35, 38, 88, 90, 92, 93, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 223, 225, 267, 269, 270, 271,

Dioclétien (C. Aurelius Valerius Diocletianus), empereur, 81, 82, 193, 219, 265, 327, 329

Diodore de Sicile, 13, 31, 39

Dion Cassius, 31

Dionysos, 190, 240, 283

Dioscures, 289

Dolabellus Felix, 213

Domitien, empereur, 190, 191, 326

Donatus, 91

Egnatius Tuccianus, 82

Émonts (Charles), 316

Équité (l'), 186, 189

Éros, 167, 281, 283, 285

Esculape, 38, 177, 185, 186

Eshmoun (ou **Eshmun**), 179, 185

L. Eurusus Felix, 204

Euphiletianus (L. Septimius Felix -), 271

Eusebius (Q. Papirius Fortunatianus -), 225

Faustina (Cassia Faustina), 192

Faustinus, 87

Faustus, 69, 70, 90

Faustus Thinoba, 69,

Felix, 91,

Felix (L. Iulius Felix Cupitianus Mellitus), 215

Firmus, 16 69, 70

Firmus, fils de L. Postumius Chius, 16

M. Flavonius Avitus, 267

Florentii (les), 105

Fortunata (Cornelia Fortunata), 266, 267

Fortunatus, 91, 188

Fortune (la), 74, 186, 263, 324

Fortune (la), voir T. de -

Foudre (la), **Fulgur**, 23, 323

Fresidia Flora, 60

Frugifer, 177, 188, 190

Gabinia Felicula, 69

Gabinia Hermiona, 165, 166, 173, 195

Gabinii (les), 74, 75, 83, 84, 118, 207, 255

Gabinus, 76, 271

M. Gabinius Bassus, 188, 255

L. Gabinius Clemens

M. Gabinius Clemens Clodianus, 75, 76, 85

A. Gabinius Datus pater, 188, 255

Q. Gabinius Faustianus, 62

Q. Gabinius Felix Faustianus, 118

Gabinus Octavius Festus Sufetianus, 38

Q. Gabinius Rufus Felix Beatianus, 182, 195

Gabinus Rufus, 182

Gaia, roi, 46

Galère (Galerius Valerius Maximianus), empereur, 81, 82, 327

Gallien (P. Licinius Egnatius Gallienus), empereur, 9, 77, 78,

79, 81, 84, 85, 87, 100, 142, 175, 193, 194, 199, 290, 327

Gallien, 172, 175, 176

Ganam, 46

Gaukler (Paul), 312, 313, 314, 316

Génie, Genius, 177, 186, 285

Génie de l'abondance, 241

Génie de la Patrie, 81, 208

Génie de *Thugga* (Pluton), 177, 184, 185, 291

Génie des Aunobaritains, 22

Génie du marché, 128, 193

Géta (P. Septimius Geta), empereur, 76, 102, 172, 174, 326

Golvin (Jean-Claude), 10, 318, 321

Granius Fortunius, 216

Gratien, empereur, 82, 327

Grégoire le Grand, 292

Gududus, 90

Gududus Tubzicin, 90, 267

Guérin (Victor), 307, 308

Gulussa, 46, 52

Hadrien (Trajanus Hadrianus Augustus), empereur, 21, 22, 34, 56, 71, 72, 73, 74, 85, 100, 12, 118, 152, 172, 175, 176, 188, 190, 257, 273, 326

Hanniba'al, 46

Hannibal, 39, 325

Hanno, 46

C. Helvius Suavis, 192

Hermès, 272

Héro, 283, 284

Hérodién, 80

Hilaliens (les), 304

D. Hilarianus Hesperius, 82

Homo (Léon), 312, 314

Honoratus, 79

Honoratus, fils de Cecilius, 38

Honoratus, fils de C(aius) Caesetius Perpetuus, 68

Honorii (les), Honorius, 79

Hospitalis, 75

Ianuarius, 88

Iatonba'al, 46

L. Instanius Commodus Asicius, 78

Instanius Fortunatus, 188

Instanius Ingenius, 216

Institor, 69, 70

Isis, 291

Istica Zaboppilia, 90

Iulia Domna, 76, 102, 172, 181

Iulia Gallitta, 182

Iulia Mamaea, 79, 162

Iulia Namphamina, 88

Iulia Paula Laenatiana, 191, 195

Iulia Privata, 35

Iulii (les), 209

- Iulius, 92, 285
 C. Iulius Alexis, 263
 Q. Iulius Castus, 88
 L. Iulius Crassus, 68
 L. Iulius Felix Cupitanius Mellitus, 215
 Iulius Firmus, 69
 Iulius Fortunatus, 35
 Iulius Macer, 35, 91
 L. Iulius Messor Nepos, 213
 C. Iulius Namphamo Sutaesus, 92
 Iulius Venustus, 69, 70, 71
 Q. Iulius Zabullus, 217, 218
- Juba I^{er}, roi de Numidie, 12, 325
 Jugurtha, roi de Numidie, 55, 58, 83, 325
 Jules César, 13, 39
 Julio-Claudiens (les), 123
Junon, 121, 177, 182, 190
Junon Lucina, 190
Junon Reine, 16, 182, 207
Jupiter, 23, 38, 73, 121, 147, 177, 190, 207, 290, 323
 Justinien, empereur, 31, 294, 295, 327
- Khanoussi (Mustapha), 10, 318, 321
 Klessing (Martin), 321
- P. Labonius Institor, 161
 Lachhab, voir Salah -
 Lantier (Raymond), 317
 Léandre et les Néréides (mos.), 284
 Léda (relief de -), 289
 Lépide, 60
 Lesage (Denis), 321
Liberté, 186, 324
Liber, Liber Pater 172, 188, 190, 297
Libera, 190
 Libyens (les), 21, 32
 Licinia Prisca, 159
 Licinia Secundina, 93
 M. Licinius Rufus, 71, 73, 93, 117, 159, voir Rufus
 M. Licinius Tyrannus, 93, 115, 159
 Livie, 175, 178
 Louis XV, 308
 Lucius Aurelius Verus, empereur, 110, 112, 120, 121, 123, 152, 155, 156, 157, 207, 290
 Luspasa, 90
 Luynes (Albert de), 307
- Maedia Lentula, 74
Maedii (les), 75
 Q. Maedius Severus, 73, 74, 215
 Magnia Urbica, 193
 Magnus Primus Seianus Vespasien, 74
 Magon, gzb, 46
 Magon, msskw, 46
 Magon, roi, 46
 Mangi, 49
 Maqelo, 46
 L. Manilius Bucco, 116
 Marc Aurèle (M. Aurelius Antoninus), empereur, 38, 62, 71, 72, 73, 86, 87, 110, 112, 118, 120, 121, 123, 135, 140, 151, 152, 155, 156, 157, 161, 172, 175, 176, 185, 207, 290, 326
Marcii (les), 75, 83, 84, 156, 255
 Q. Marcus Maximus, 35, 62
 P. Marcus Quadratus, 62, 152, 155, 159, 161, voir Quadratus
- L. Marcus Simplex, 35, 62, 91, 121, 152, voir Simplex
 L. Marcus Simplex Regillianus, 121
 Marius, 27, 68, 325
 Q. Marius Faustinus, 74, 75
 C. Marius Perpetuus, 72
 Q. Morasius Cassianus, 75
 Marsyas, 281, 283
 Masnaf, 46
 Massinissa, roi de Numidie, 13, 21, 33, 34, 39, 46, 49, 52, 55, 67, 83, 116, 228, 325, 329
 Mastanabal, 46, 52
 Maures (les), 294, 295
 Maurin (Louis), 10, 318
 Maximien (M. Aurelius Valerius Maximianus), empereur, 81, 82, 327
 Méduse, 250
 Mellitus (L. Iulius Felix Cupitanius Mellitus), 215
Melqart, 179
 Mena, 90
 Ménades (les), 283
Mercure, 36, 74, 124, 128, 172, 177, 179, 193, 196, 201
Mercure Silvius, 193
Mère des dieux (Mater deum, Cybèle), 81, 193
 Merlin (Alfred), 312, 313, 314, 316
 Micipsa, roi de Numidie, 44, 46, 49, 52, 55, 325
Minerve, 72, 121, 172, 173, 190, 191, 204, 207
 C. Modius Rusticus, 35, 91
 Mokhoula, voir Ommok Khoula
 Morisques (les), 305
 L. Munatius Successus, 263
 Musulames (les), 67, 114, 326
- Nahania Bolonica, 38
 Nahania Victoria, 124, 268
 Namgedde, 90
 Nampamina, Nampamo, 92
 Namphamina, Namphamo, 92
 Nanneia Instania Fida, 123
 Nanpasa, 49
 L. Napatius Felix Antonianus, 82
 Neptune, 177, 179, 192
 Néréides (les), 192, 284
 Néron, empereur, 27, 326
 Nerva, empereur, 71, 72, 75, 112, 326
 Niptasan, 46
 Q. Nonius Crescens, 215
 Numerius, 60
 Numides (les), 21, 27, 52, 61, 62, 68, 69, 70, 78, 83, 228, 271, 321, 323
 L. Numisius Martialis, 22
 L. Numissius Honoratus, 35 (Numissius), 209
- Océan, 16, 36
 Octavien, 58, 325, 329
 Q. Octavius Antimachus, 60
 L. Octavius Victor Roscianus, 181
 Ommok Khoula, Mokhoula, 135, 305, 306
 Ottomans (les), 292
 Ovide, 192, 283, 284
- Pacuvia Victoria, 269
Pacuvii (les), 84, 269
 M. Paccius Silvanus Coredius Gallus, 85
 Lucius Pullaienus Gargilius Antiquus, 85
 M. Pacuvius Felix Victorianus, 124
 Q. Pacuvius Satorus, 124, 268

- Q. Papirius Fortunatianus Eusebius, 225
 Palu, 49
 Papai, 49
 L. Pasenius Aruntius, 270
 Patas, 46
 Pcuia Vitoria, 269
 Peiresc (Nicolas-Claude Fabri de -), 307
 Perelii (les), 216
 Perpetuus, 68
 Peyssonnel (Jean-André), 308
 Phéniciens (les), 32, 330
 Phidias, 207
 Phileros (M. Caelius Phileros), 59, 60
 Philete, 271
 Philetus, 271
 Picard (Gilbert-Charles), 317
Plété (La), 199, 324
 Pyracmon (Cyclope), 147
 Plaute, 160
 Plautien, 76
 Plautilla, 76
 Pline l'Ancien, 27, 57, 67, 281
Pluton, 124, 179, 185, 188, 193, 199, 208, 291
Pluton, génie de Thugga, 177, 184
Pluton, génie des Aunobaritains, 22
 Poinssot (Charles), 313
 Poinssot (Claude), 10, 317, 318, 319
 Poinssot (Julien), 313
 Poinssot (Louis), 10, 61, 158, 309, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318
 Pollux (relief de -), 289
 Q. Pompeius Rufus, 60
 Pompeius Victorinus, 213
 L. Postumius Chius, 116
 Postumius Titianus, 82
 Privata, 269
 Probus (M. Aurelius Probus), empereur, 79, 80
 Processa, 118
 Procope, 31, 33, 294
Proserpine, 190
 Proté, 93
 Psyché, 283, 285 (et Éros)
 Ptolémée, le géographe, 31
 Ptolémée, roi de Maurétanie, 326
 Pullaieni (les), 85
 Pullaienus, 85
 Pyracmon (Cyclope), 147
 Pythagore, 268
 Quadratus (P. Marcius Quadratus), 62, 156, 159, 161
 Reade (Thomas), 309
 C. Remmius Sallustianus, 215
 Renier (Léon), 310, 313
 Rida, 271
 Ritter (Stefan), 321
 Romanianus, 265
 Rosa, 271
 Rufus, 116
 Rufus (M. Licinius Rufus), 71
 Sabina, 268
 Sadoux (Eugène), 314, 317
 Sadylan, 46
 Safot, 46, 49
 Safot, chef des Cent, 46
 Safot, roi, 46
 Saint-Amans (Sophie), 320
 Saladin (Henri), 310, 315, 316
 Salah Belachhab ou Salah Lachhab, 305, 310
 Salluste, 27, 58
 Sallustia Orbiana, 162
 Sallustius Julianus, 35, 91
 Salonine, 175, 176, 194, 276
Salus, 185
Salus (Hygie), 177
 Sanak, 46
 Sanak, chef des Cent, 46
Saturne, 48, 62, 177, 179, 182, 201, 321
Saturne romain, 190, 207
 Saturus, 69, 70, 90
 Satyre, 194, 195
 Schmidt (Johannes), 310
 Scipion, 39, 325
 Secundala Fulvia, 217
 Sefessus, 90
 Septime Sévère (L. Septimius Severus Pertinax), empereur, 9, 18, 34, 67, 75, 76, 77, 79, 80, 84, 102, 172, 175, 207, 290, 326
 Septimia Lucilla, 271
 L. Septimius Felix Euphiletianus, 271
 Sergii (les), 209
 Sévère Alexandre (M. Aurelius Severus Alexander), empereur 73, 78, 79, 101, 161, 175, 186, 193, 196, 197, 326
 Sévères (les), 27, 83, 84, 86, 166, 171, 209, 228, 280, 326
 T. Sextius, 31, 59, 60
Shadrapa, 179
 Sidiathon, 87
 C. Selicius Arabus, 90
 Simplex (L. Marcius Simplex), 156
 Siparis, 88
 Sirènes (les) et Ulysse (mos.), 239
 Q. Sirifius Candidus, 88
 Sissaris, 92
Soleil, Sol, 193, 263
 Stéropès (Cyclope), 147
 Strocka (Volker Michael), 321
 Sutaesus, 92
 Tacfarinas, 67, 114, 325
 Taman, 49
 Tanakwa, 46
Tanit, 177, 179, 182
Tanit, 48, 55, 179, 180
Tellus, 177, 193
 Térence, 160
 C. Terentius Iulianus, 123
 C. Terentius Iulianus Sabinianus, 86, 91
 L. Terentius Romanus, 86, 136, 137
 L. Terentius Rufinianus, 73
 Terentius Sabinianus, 267, 268
 Tertullien, 160, 285
 Tétrarques (les), 101, 112
 Théodore, martyr, 223
 Thinoba, 69, 90
 Tibère (Ti. Caesar Augustus), empereur, 33, 36, 44, 62, 65, 67, 68, 83, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 171, 186, 190, 323, 326
 Tiberinus, 65
 Timosthène de Rhodes, 127
 Tiro, 92
 Tironia, 92
 Tironia Nampamina, 92

Tironii, 209
 Tissot (Charles), 313
 Titisenius Datus Pompeianus, 77, 87
 Tonneia Venusta, 213
 Tontun, 90
 Trajan (Nerva Trajanus), empereur, 72, 74, 75, 112, 175, 176, 188, 326
Triade capitoline, 120, 123, 190
 Ulysse, et les Sirène (mos.), 239
 Valens, empereur, 82
 Valentinien, empereur, 82, 327
 Valérien, empereur, 79
 Vandales (les), 292, 293, 327
Vénus, 186, 283, 289
Vénus Concorde, 36, 71, 74, 186, 188, 193, 296, 303
 Vespasien (T. Flavius Vespasianus), empereur, 87, 175, 176, 326
Vibii (les), 74, 209
 Vibia Asicane, 84, 265
 M. Vibius Gemellus, 188
Victoire, 177, 185, 188, 207
Victoires, 50, 172, 173
 Victor, 91, 194
 Victoria, 222, 223
 Vincent, martyr, 223
 Q. Vinicius Genialis, 72
 Viria Rogata, 215
 Vitellius Crispinus, 225
 A. Vitellius Felix Honoratus, 79, 84
 Vitruve, 153, 285, 287
 Von Rummel (Philipp), 321
 Vulcain et les Cyclopes (mos.), 146-147

Warsacan, 49

Yaristan, 46
 Youssef Dey, 305
 Ypmatat, 49
 Zabupilus, 90
Zeus, 289
 Zilalsan, sufète, 46
 Zisai, 49
 Zumar, 49
 Zumar, gldgiml, 46

Index géographique

Correspondance des toponymes antiques et modernes. Tous les toponymes concernent la Tunisie sauf mention contraire. Sauf exception, les renvois sont placés au toponyme moderne.

Acra Hippou/ Annaba
Africa, 78, 273, 329
Africa nova, 13, 21, 31, 34, 55, 57-59, 325
Africa vetus, 57, 59
 Afrique, 60, 67, 69, 73, 76, 98, 114, 134-135, 142, 168, 180, 182, 185-186, 189-190, 193, 195, 199, 207, 219, 222, 225, 229, 261, 270-271, 273, 288, 290, 294-295, 323-327, 330
 Afrique proconsulaire, 16, 31, 132, 161, 165, 268, 274, 277, 288, 291, 294, 327, 330
 Afrique du Nord, voir Maghreb
Agbia/ Aïn Hejja
 Aïn El-Babbouch, 27

Aïn El-Bern, 209, 341
 Aïn El-Hammam/ *Fons Mocolitanus* (source)
 Aïn El-Mansoura, 62
 Aïn Hejja / *Agbia*, 27, 58, 62, 64, 166
 Borj Brahim, 293
 Aïn Jemmala, 64
 Aïn Ouassel, 64
 Aïn Teki / *pagus Thac(...)*/ *Thac(...)*, 62, 64
 Aïn Tounga/ *Thignica*, 62, 64, 166, 201, 295
 Aïn Zaghouan, 73
Althiburos/ Medeïna
Ammaedara/ Haïdra
Annaba/ *Acra Hippou*/ *Hippo Regius*, 31
 Asie Mineure, 34, 277-278, 290
 Assali, 27
 Azeffoun (Algérie), 134
Bagradas/ Medjerda (oued)
 Béja/ *Vaga*, 83
 Berouag (jbel), 45
 Bizerte/ *Hippo Diarrhythus*, 266, 268, 346
 Borj Brahim, voir Aïn Hejja/ *Agbia*
 Boumia, Médracen (Algérie), 52
Bulla Regia/ Hammam Darraji
 Byzacène, 294, 327

Caesarea/ Cherchell
 Calès (Italie), 42, 259
 Carrare (Italie), 156-157, 221
 Carthage/ *Carthago* 13, 21, 27, 31, 33, 39, 43, 48, 50, 55-56, 58-60, 62, 67-75, 77-80, 83-84, 90-91, 114-115, 117, 124, 152, 160, 165-166, 182, 185-186, 190, 218, 230, 257, 259-261, 265-268, 271, 274-275, 278, 280-281, 283, 287, 290, 294-295, 308, 313, 324-325, 327, 329-331
 Byrsa, 274
 - *Pertica*, 58-59, 75, 78, 324, 339
Carthago/ Carthage
 Chehid /Ech-Chehid (jbel), 24, 50, 62, 64-65
 Cherchell/ *Caesarea*, 288
 Chetlou (jbel), 24
 Chimtou/ *Simitthu*, 24, 44-45
Cirta/ Constantine
Clupea/ *Clipea*/ Kélibia
 Constantine/ *Cirta*, 13, 33, 43, 46, 265
 Constantinople, 327
Cuicul/ Djemila
 Cyclades (îles), 207, 290-291

Dalmatie, 182
 Damas, 327
 Djebba/ *Thigibba Bure*, 31
 Djemila/ *Cuicul*, 300

Elefantaria/ Sidi Jdidi (?)
 El-Haouaria, 31
 El-Hofra, voir Constantine
 El-Jem/ *Thysdrus*, 165, 233, 248, 280-281
 El-Kef/ *Sicca Veneria*, 50, 265
 El-Krib/ *Musti(s)*, 58
 El-Kroub, tombeau de la Soumâa (Algérie), 52
 El-Mahrine, 261, 263
 El-Melah (oued), 133-135
 Eubée (Grèce), 24
Fons Mocolitanus/ Aïn El-Hammam, 135, 305
Formia/ *Formiae* (Italie), 60, 338
Fossa regia, 27, 329

Geumi/ Henchir El-Haj bou-Baker
 Gorraâ (jbel), 39, 42, 64
 Grandes Plaines (région), 33-34, 39, 325
 Guern El-Kebch/ Aunobaris, 22, 27, 42, 62, 100, 106, 337

Hadrumetum/ Sousse
 Haïdra/ *Ammaedara*, 27, 219
 Hammam Darraji/ *Bulla Regia*, 231
 Haut Tell, 18
 Henchir Afria, 66, 211, 218
 Henchir Douamis/ *Vchi Maius*, 27, 55, 58, 67, 85, 100
 Henchir Dougga/ *Tucca Terebentina*, 31
 Henchir Echchatt/ *Suttua*, 27
 Henchir Ech-Schorr, 166
 Henchir El-Haj bou-Baker/ *Geumi*, 27, 73
 Henchir El-Kasbat/ *Thuburbo Maius*, 121, 142, 225, 287, 314
 Henchir Fraxine, 166
 Henchir Guergour/ *Meschela – Masculula*, 31
 Henchir Mettich, 27
 Henchir Zellal, 62, 66, 272
 Himère (Italie), 39, 325
Hippo Diarrhythus/ Bizerte
 Hispanie

Ifriqiya, 301, 303-304, 327

Jama/ *Zama Regia*, 39, 45, 325
 Jbel Oust, 225

Kairouan, 301, 304, 327
 Kbor Klib, 44
 Kélibia/ *Clupea*/ *Clipea*, 60, 338
 Kerkouane, 230
 Khalled (oued), 18, 23, 50, 58, 101, 181, 313
 Khroumirie, 31
 Kouchbatia/ *Thimida Bure*, 27

Laodicée (Turquie), 182, 272
 Lebda/ *Lepcis Magna*, 78, 159, 161, 165-166, 278
 Lella Drebbia, 64
Lepcis Magna/ Lebda
 Libye, 32-33
 Lindos (monument dit de Kleoboulos, Rhodes, Grèce), 53

Mactaris/ Makthar
 Madaure - M'Daourouch/ *Madauros*
Madauros/ Madaure - M'Daourouch
 Maghreb/ Afrique du Nord, 43, 50, 53, 325, 330
 Makthar/ *Mactaris*, 31, 33, 219,
Masculula – Meschela/ Henchir Guergour
 M'Daourouch - Madaure/ *Madauros*, 142, 228, 266,
Medeina/ *Althiburos*, 45
 Medjerda/ *Bagrada* (oued), 18, 31, 261
Meleu/ Mila
Membressa/ Mjez El-Bab
Meschela – Masculula / Henchir Guergour
 Mila/ *Meleu* (Algérie), 31
 Mjez El-Bab/ *Membressa*, 23
 Monastir/ *Ruspina*, 301
Musti(s)/ El-Krib

Nabeul/ *Neapolis*, 287
Neapolis/ Nabeul
 Numidie (royaume), 1, 21, 27, 34, 39, 43, 46, 70, 83, 112, 270, 294, 321, 325
 Oudhna/ *Vthina*, 77, 87, 121, 261

Oued Rmel, 264

Pagus Thac...
Pagus Thuggensis, 13, 53, 58, 68, 71-72, 324, 341
 Palestine, 33
 Pentélique (Grèce), 290
 Phelliné, 31
Pheradi Maius/ Sidi Khelifa
 Proconnèse (Grèce), 207-208, 290
 Rome (*Urbs*), 55, 57-58, 68, 70-71, 79, 81, 115, 120, 157, 159, 165, 168,
 189-190, 193, 207, 225, 267, 271, 274, 290, 319, 324-325, 329-330
Ruspina/ Monastir

Sabratha/ *Sabratha*, 161
Sabratha/ *Sabratha*
Sbeïtla/ *Sufetula*, 100, 219, 225, 327
Sicca Veneria/ El-Kef
 Sidi Bou Mous (domaine), 211
 Sidi Ali Belkacem/ *Thuburnica*, 55
 Sidi Jdidi (?)/ *Elefantaria*, 23
 Sidi Khelifa/ *Pheradi Maius*, 261
 Sidi Marzouk Et-Tounsi, 260
 Sidi Rached, tombeau de La Chrétienne (Algérie), 52
Simitthus/ Chintou
 Sitifienne, 31
 Souk Ahras/ *Thagaste*, 266
 Sousse/ *Hadrumetum*, 61, 165, 265
Sufetula/ *Sbeïtla*
Suttua/ Henchir Echchatt

Tabarka/ *Thabraca*, 31, 220
 Tébessa/ *Theveste*
 Téboursoûk/ *Thibursicu Bure*, 27, 31, 39, 58, 62, 64, 100, 104,
 106, 292, 295, 305, 311
Telepte / *Thélepte*
 Téos (Turquie), 24, 219
 Testour/ *Tichilla*, 305
Thabraca/ *Tabarka*
Thac(...)/ *pagus Thac(...)*/ Aïn Teki
Thagaste/ Souk Ahras
Thélepte/ *Telepte*
Theveste/ Tébessa, 347
Thibaris/ Thibar
 Thibar/ *Thibaris*, 55, 166
Thibursicu Bure/ Téboursoûk
Thigibba (Bure)/ Djebba
Thignica/ Aïn Tounga
Thimida Bure/ Kouchbatia
Thuburbo Maius/ Henchir El-Kasbat
Thuburnica/ Sidi Ali Belkacem
Thusca, 39
Thysdrus/ El-Jem
Tichilla / *Testour*
 Tripolitaine, 32-33, 159, 161, 327
Tucca Terebentina/ Henchir Dougga
 Tunis, 304, 307-308

Urbs, voir Rome
 Utique/ *Vtica*, 55, 57-58, 60, 77, 78, 87, 165, 290, 325
 Vaga/ Béja
Vchi Maius/ Henchir Douamis
Vthina/ Oudhna
Vtica/ Utique
Zama Regia/ Jama
 Zeugitane, 327

Index topographique

Les premiers numéros entre parenthèses renvoient au plan général du site (p. 16-17, fig. 2). Pour les monuments du forum (numéro précédé de la lettre C), se reporter au plan général (p. 111, fig. 102) et aux plans chronologiques. Voir aussi le plan de Dougga préromaine (p. 43, fig. 28), les plans thématiques des ouvrages hydrauliques (p. 131, fig. 122), des maisons (p. 230, fig. 267), des temples (fig. 180a p. 169) et des nécropoles (p. 242, fig. 210).

- Abri sous roche, 216
- Aedes Saturni* (forum), 116 (voir T. anonyme (Saturne italique ? (C15)
- Agora*, 43-46, 113, 177, 320
- Aïn Doura, 51, 61-63, 131
- Aïn El-Hammam/ *Fons Moccollitanus*, 73, 132, 135, 343
- Aïn El-Ksar, 62, 164
- Aïn Mizeb, 62-63, 131
- Aire cultuelle de Baal Hammon-Saturne, 48, 179-180, 344
- Aqueduc, 327, 340
 - d'Aïn El-Hammam (A1) 17, 61-62, 133-135, 326, 343
 - d'Aïn Mizeb (A2), 17, 61, 132
- Ara Augusti*, voir Autel
- Arc, 101-103
 - de Caligula (P11), 67-68, 112, 118, 326, 338
 - de Caracalla (58), 107
 - de Claude (P10), 68, 120
 - de Mercure/ *arcus*, voir Exèdre de Mercure (C10a)
 - de Septime Sévère/ Bab El-Chehid (40), 27, 61, 100-101, 103, 327
 - de Sévère Alexandre/ Bab Roumia/ Porte de la chrétienne (11), 61, 79, 100-103, 278, 327, 339
 - de Tibère (C25), 116, 118, 120, 326
 - des Tétrarques, 66, 101
- Area macelli*, voir Marché
- Autel
 - d'Auguste/ *ara Augusti* (C12) 69, 112, 116, 172
 - préromain (C14), 44
- Bab El-Chehid, voir arc de Septime Sévère.
- Bab Roumia, voir arc de Sévère Alexandre.
- Base de statue
 - monumentale (B3), 120, 299
 - colossale de Lucius Verus et Marc Aurèle (B1, B2), voir Colosses
- Basilique chrétienne, voir Église
- Basilique judiciaire (C12 ?), 118
- Bâtiment aux colonnes (C13), 113, 316
- Bazina, 52-54, 259
 - (Ba55) 52-54, 260, 321
- Bit El-Mahjar, voir *Hospitalia* au *Trifolium*.
- Capitole (C4), voir Temple
- Carrière, Kef Dougga, 24, 25, 39, 42, 210, 288
- Chapelle, voir Exèdre
- Château d'eau
 - d'Aïn Doura (56), 35
 - (dit exèdre de Junon Reine) (44), 131, 310, 312
- Cirque (1), 25, 39-40, 84, 87, 101, 105, 151, 310, 161-167, 312, 228, 287, 310, 312, 327, 343
 - Carceres, 164, 167
 - *Meta prima* (orientale), 161-163, 343
 - *Meta secunda* (occidentale), 162-163
 - *Spina*, 161-162, 164

Citerne d'eau pluviale, voir aussi Réservoir (d'eau de source)
 - sanctuaire, 181, 196, 204
 - privée 100, 131, 141, 145, 148, 232, 238, 240, 244, 246,

251, 305

Colosses de Marc Aurèle et Lucius Verus (B1, B2), 120, 123, 342
Columbarium des *Remmii* (45), 210, 215, 310
 Complexe des *Gabinii*, voir Temples de la Concorde (*Templa Concordiae* T30)
 Curie (C21), 85, 118, 171, 296

Damous El-Aamayria, voir thermes de Caracalla.

Damous Er-Rkaiz, voir édifice de la Gorgone.

Dar Bougueddida, voir maison de Vénus.

Dar El-Kbira, voir sanctuaire de *Caelestis*.

Dar Lachhab (maison de Salah Lachhab), voir temple anonyme.

Dolmen, 13, 39-42, 49, 60, 211, 259, 274, 305, 312

Domus, voir Maison

Dougga Jdida 311

Édifice de la Gorgone (dit maison de la Gorgone) (M23), 229-230, 245, 249-251

Édifice de spectacles, voir Cirque, Théâtre, Théâtre cultuel.

Édifice au *Trifolium* voir *Hospitalia*.

Église, 113, 225

- de Victoria (T9), 16, 168, 170, 208-209, 219, 221-223, 278, 299, 312, 317, 345
- dite exèdre de Junon Reine (44), 310
- capitole (crypte ?), 113, 225, 295, 299
- *Caelestis*, 225

El-Fnadeg, voir réservoir d'Aïn Doura.

El-Ghrayeg, voir réservoir d'Aïn Mizeb.

El-Guerg, voir cirque.

El-Hneyet, voir aqueduc d'Aïn El-Hammam.

El-Khima, voir capitole.

El-Koucha, voir nymphée à exèdre.

El-Mongass, voir Aïn Mizeb.

El-Monguela, voir Rose des Vents.

Sahbi, voir mosquée.

Enceinte

- byzantine (C27), voir Forteresse byzantine.
- postantique (dite numide) (5), 16, 39, 43, 45, 53, 201, 232, 293, 304-306

Errambly (théâtre).

Espace funéraire, voir Nécropole.

Exèdre, voir aussi Temple.

- dite de Commode (C11)
- de la Piété Auguste (C7), 187, 189, 195-196, 257, 308, 312, 314
- de Mercure, génie du marché (C10a), 110, 112, 125, 127-129, 193
- de Junon Reine (non localisée), 190, 196, 199, 207 ;

voir aussi Château d'eau

Fons Moccollitanus voir Aïn El-Hammam.

Fontaine publique, voir aussi Nymphée.

- à exèdre (34), 139
- de la Grande rue orientale (54), 61-63, 138
- du carrefour des Sept rues (55), 61-63, 136-137
- du marché, 127
- du réservoir d'Aïn Doura (?), 63
- de Terentius (12), voir Nymphée
- du théâtre (53) 63

Fontaine privée, voir Maison

- Édifice aux 9 absides, 300
- M. du Labyrinthe (M22), 232

Forteresse byzantine (C27), 113, 296-299, 327

Forum (C1), 62-63, 113, 119, 314

- Pièces (C16-C17-C18, C20-C22), 118
- Portiques du - (C28), 118
- sous Tibère, 113, 114, 342
- sous Antonin le Pieux, 113
- sous Lucius Verus et Marc Aurèle, 113
- sous Commode, 113, 124-130
- au III^e siècle, 113
- à l'Antiquité tardive 113

Gherg Jnène, voir Temple des eaux.

Gsar Azzouna, voir mausolée libyco-punique sud.

Hajratt Sallem, voir exèdre de la Piété Auguste.

Hammam aghlabide (C18a), 16, 292, 296, 301-302, 316

Hospitalia au *Trifolium* (dit maison du *Trifolium*) (M37), 101,

106-107, 145, 229, 245-248, 280, 284, 310, 312, 321

Huilerie, temple de Mercure, 299

Hypogée (8), 168, 170, 209, 215, 219, 223-227

Kef Dougga, 39-42, 53, 216, 304, 306

Laraire 168-169, 194

- M. de Dionysos et d'Ulysse (M20), 194, 240

- M. du Canard et des Saisons (M24), 241-242

Latrines publiques

- d'Aïn Doura (43), 61, 62-63, 101, 140, 149

- des Cyclopes (38) 101, 148

Latrines privées

- Édifice de la Gorgone, 251

- *Hospitalia* au *Trifolium*, 246, 248

- M. Dionysos et d'Ulysse (M20), 240

Maison (*domus*), se reporter au plan des *domus* pour la localisation des maisons non décrites (p. 230), 100

- M. pré-romaine, 47

- M. romaine (et état antérieur)

M. anonyme I (M5)

M. anonyme II (M10)

M. anonyme II (M32)

M. anonyme III (M36)

M. anonyme IV (M26)

M. anonyme V (M27)

M. aux Belles voûtes (M19)

M. aux Deux fontaines (M31), 244

M. aux Hastes (M25)

M. aux Rochers (M1), 188, 195

M. d'Asicia Victoria ? (M9)

M. d'Éros et de Psyché (M8), 140, 280-281, 285.

M. de Dionysos et d'Ulysse (M20), 194, 231-235, 237-241, 243-244, 259, 280-281, 283, 321

M. de l'Aurige (M16), 164, 167, 281, 316

M. de l'Huilerie (M11), 255

M. de la Chasse au lièvre, voir M. de Vénus

M. de la Citerne ovale (M34)

M. de la Fontaine (M14), 232

M. de la Gorgone, voir Édifice de la Gorgone (M23)

M. de la Grande porte (M18)

M. de la Rose des Vents (M28)

M. de Marsyas (M2), 233, 281-283

M. de Vénus (M15), 100, 172-173, 195, 233, 280

M. des Amours vendeurs, voir M. d'Éros et Psyché

M. des Angles (M6)

M. des Deux réservoirs (M30)

M. des Echansons (M7), 94-95, 136, 232, 244, 273, 281

M. des Escaliers (M21), 232, 237

M. des Pêcheurs (M13), 136

M. des Thermes privés (M35), 100, 244

M. des Trois Masques (M3), 231-232, 280, 287, 321

M. du Bassin semi-circulaire (M33)

M. du Canard et des Saisons (M24), 232-234, 237, 241-242

M. du dieu du Vent (M29), 299

M. du dieu Océan (M12), 136

M. du Labyrinthe (M22), 232-233, 237, 280-281, 321

M. du *Trifolium*, voir *Hospitalia* au *Trifolium* (M37)

M. Mitoyenne (M4)

M. *Omnia tibi felicia* (M17), 232, 235-236

Maqdès, ou Mémorial de Massinissa, 44-45

Marabout toponyme ? (exèdre de la Piété)

- de Lella Mokhoula, 135, 305

Marché (C10), 61-63, 68, 258, 273, 326

- de Claude 71, 112, 116-117, 326, 342

- de Commode 84, 99, 110-112, 124-125, 127-129, 132, 141, 326, 342-343

Mausolée, voir aussi *Columbarium*

- libyco-punique sud (dit d'Atbàn) (46), 13, 20, 21, 34,

46, 49-51, 62, 307-312, 316, 325

- libyco-punique nord (Ma56), 52-53, 321, 325

- romain 215

Mémorial de Massinissa/ *maqdès* (C24), 13, 21, 34, 44-46, 314,

321, 325

Monument

- aux 9 absides (50), 278, 299-300

- de Constance Chlore César, 82, 340

Mosquée Sidi Sahbi (C9), 16, 292, 296, 303-304

Nécropole/ Espace funéraire

- chrétienne du Nord-Est (N6), 170, 219-227

- dolménique, voir aussi Dolmen

- . du Nord-Ouest (N3), 39-42

- . du Sud-Est 2 (N7), 39, 321

- païenne romaine, 61-63, 209-218, 210

- . de l'Ouest (N1), 209

- . du Nord-Est (N6), 209

- . du Nord-Ouest (N3), 209, 261, 263

- . du Sud (N4), 209

- . du Sud-Est (N5), 209

- . Enclos des Vibii (N2), 209-210

- . familiale, 66, 209, voir aussi *Columbarium*,

Enclos des Vibii

- numide, voir aussi Bazina, Mausolée libyco-punique,

42, 49-54, 62-63

- vandale ou byzantin précoce (N7), 293, 321

Nymphée, voir aussi Fontaine

- de Terentius (12), 61, 63, 82, 100, 135, 136-137, 326, 340

Ommok Khoula (réservoir d'Aïn El-Hammam)

Ouvrages hydrauliques, voir Château d'eau, Citerne, Fontaine, Hammam, Latrines, Réservoir, Thermes

Parvis devant le capitole (C3), 101, 120-121

Place, voir aussi *Agora*, *Area*, *Forum*, *Parvis*, *Portes*, 103

- de la Fontaine de Terentius 103, 105

- de la Rose des Vents (C2) 103, 127, 268, 326, 346

- des Sept rues (55) 103

- du marché, voir Marché (C10), 127, 268

- dit du Dar Lacchab, 103

- du forum (C1), 103

- devant le temple de Tibère

Porte, voir aussi Arc

- de la place de la Rose-des-Vents (P5-P6), 37, 126-127, 346

- du forum (P1-P2-P3, P4), 110-112
- (P2) 114-116, 119
- de la Chrétienne, voir Arc de Sévère Alexandre
- de la forteresse byzantine (P4, P7, P8, P9), 110-111
- Portique
 - de Gallien, 16, 327
 - du forum (*porticus fori*) (C28), 112, 118-119, 274, 326, 342
 - du *pagus*, 62-63, 327
- Puits
 - romain, 131, 224, 246
 - byzantin (pb), 295, 298-299
 - mégalithique (48)
- Rempart, voir Enceinte
- Réservoir (d'eau de source), 308
 - d'Aïn Doura nord (41), 61-63, 135
 - d'Aïn Doura sud (58), 140
 - d'Aïn El-Hammam (10), 61, 100, 132, 134-136, 305
 - d'Aïn Mizeb (4), 61, 100, 132-133, 135, 259, 305, 313
 - du marché (C10), 132, 141
- Rue, 103-109
 - Grande rue courbe, 103-105
 - Grande rue orientale, 103, 107
 - Grande rue transversale, 103, 106
- Sanctuaire, voir Aire cultuelle, Exèdre, Temple
- Sbitar, voir temple de Sol
- Sidi Aïssa, voir fontaine de Terentius
- Sources, voir Aïn Mizeb, Aïn Doura
- Tabbet El-Aross, voir temple de Saturne *extra-muros*.
- Temple, sanctuaire, 195-208, voir aussi Aedes, Exèdre, Mémorial (C24)
 - numide (C15, C21a, C27) 44, 177, voir Mémorial
 - du culte royal (Massinissa) ? (C21a) 44
 - romain
- Capitole (C4), 62-63, 110, 119, 121-123, 207-208, 257, 274-276, 290, 296-297, 305, 307-308, 310, 314-315, 317-318, 320, 326, 342
- Templa Concordiae*, voir T. de la Concorde, *Liber Pater*, *Frugifer*, Neptune
- T. anonyme (C24a), 112
- T. anonyme dit Dar Lachhab (dit d'Esculape) (T27), 164-165, 196, 200-201, 204, 257, 326, 305, 310-313, 319-321, 326
- T. anonyme dit de Pluton (T39), 108, 184, 203, 320
- T. anonyme (Saturne ?) (C15), 112, 190
- T. anonyme A (T25), 196, 204
- T. anonyme C (T32), 196, 198
- T. anonyme D (T22)
- T. anonyme E (T47)
- T. anonyme H (T7)
- T. anonyme I (dit de Neptune) (T49), 196
- T. anonyme J (T59)
- T. de *Caelestis* (T14), 182-184, 196-198, 204, 207, 257, 276-277, 320, 327, 344
- T. de Cérès (sous Claude), 159, 190
- T. de Cérès *prataria*, théâtre, 190, 326
- T. de Cérès, théâtre (T50), 190, 343
- T. d'Esculape (non localisé), 185
- T. de Jupiter (C4a), 112, 190
- T. de Junon *lucina* (non localisé), 190
- T. de la Concorde, *Frugifer*, *Liber Pater*, Neptune (*Templa Concordiae*, complexe des *Gabinii*) (T30), 179, 188-189, 202, 205, 257, 326, 343
- T. de la Fortune Auguste (C8), 186, 327
- T. de la Fortune Auguste, de Vénus Concorde, de Mercure Auguste (C8), 36, 74, 187, 303, 326, 339
- T. de la Liberté (T60), 168, 189, 324
- T. de la Mère des dieux (*Mater Deum*), 81, 193, 208, 327, 340
- T. de Mercure (C5), 37, 84, 112, 124-126, 193, 196, 208, 255, 268, 299, 320, 326, 342-343
- T. de Minerve I *intra-muros* (T33), 190-191, 326, 338
- T. de Minerve II *extra-muros* (T2), 191-192, 196, 204, 345, 326, 344
- T. de Neptune G (T48), 192, 344-345
- T. de Pluton (centre monumental ?), 184-185
- T. de Rome et Auguste (C12), voir T. du culte impérial
- T. de Saturne *extra-muros* (T6), 180-182, 205, 207, 344, 326
- T. de Saturne, forum, 116
- T. de *Tellus* (T28), 193-194, 199, 202, 327, 345
- T. de Tibère (C21), 112, 115-116, 342
- T. de Vénus Concorde, 326
- T. des eaux F dit Gherg Jhène (Neptune ?) (T12), 192, 201, 257-258
- T. des Victoires de Caracalla (T26), 204, 320, 327
- T. du culte impérial (C12), 118, 172
- T. du Génie de la Patrie, 81, 208, 327
- T. du Soleil (Sol Auguste) (T23), 193, 327, 345
- T. jumeaux (?), 327
- Templum Caesaris*, voir T. de Tibère
- Théâtre
 - (13) 152-161, 276, 326, 343
 - cultuel, (31) 205-206
- Thermes, 139-147, voir aussi Hammam
 - Publics
 - d'Aïn Doura (42), 139-141
 - d'été, voir - d'Aïn Doura
 - d'hiver, voir - de Caracalla
 - de Caracalla (29), 141-144, 264, 278-279, 327
 - de l'Ouest (52), 139
 - des Cyclopes (38), 145-147
 - du Nord (51), 139
 - Liciniens, voir - de Caracalla
 - *Thermae Antoniniana*, voir - de Caracalla
 - privés (M35), 100, 244
- Tribune aux harangues / Rostres 103
 - du forum (C26) 84, 112, 120
 - de la place de la Rose-des-Vents (C6) 126, 187
- Sanctuaire, voir aussi Aire cultuelle, Aedes, Temple
- Source, voir Aïn
- Voie Carthage-Théveste, 27
- Xystes, voir Théâtre, T. de la Concorde, *Frugifer*, *Liber Pater*, Neptune

Index rerum

- Affranchi, 59, 60, 65, 67, 71, 93, 115, 159, 245, 271
 Ambassade, 74, 76, 79, 85, 324
 Amphore, Amphorette, 42, 94, 95, 136, 259, 260, 261
Arnensis, 38, 62, 68, 72, 75, 90, 91, 115, 116, 117, 152, 218, 331
 Assemblée, 32, 46, 52, 70, 323
 Atelier (lapidaire, céramique, sculpture), 36, 55, 157, 174, 179, 233, 245, 260, 261, 263, 269, 280, 285, 288, 290, 304
 Athlète, 285, 287
 Auberge, taverne, 149, 228, 245, 323
 Autel votif, autel funéraire, 25, 34, 36, 44, 68, 69, 70, 71, 87, 110, 112, 115, 116, 126, 169, 172, 177, 179, 180, 184, 185, 188, 194, 199, 201, 203, 204, 208, 212, 213, 220, 222, 338.12, 341.34, 344.51, 345.61.
 Avocat, 75, 76, 78, 79, 228, 339.20,

Baali, 33, 46, 48.
 Balsamaire/ *Unguentarium*, 42, 48, 53, 217, 260, 261.
 Barbeau, 23.

 Carrier, 24, 257
Castellum (pl. *castella*), 57, 60, 67, 68, 330, 338.10
 Centenaire, 89.
 Céréale, 23, 27, 29, 255.
 Charge (*munus*), 68, 76, 79, 80, 85.
 Christianisme, 16, 168, 219-227, 323.
 Cippe, voir autel funéraire, 34, 65, 66, 87, 88, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 217, 221, 267, 268, 270, 271, 291, 348.63, 348.64.
Civitas Aurelia, 38, 73, 76, 77, 135, 140, 176, 324.
 Clarissime, 82
 Colon, 56, 58, 59, 60, 68.
 Colonie, 77.
 Colporteur, 105, 264.
Conservator (libertatis), 80, 102.
 Crémation, 39, 48, 180, 216, 217.
 Crypte (église, capitole), 113, 121, 207, 221, 221.
 Cuisine, 240, 248.
 Curateur, 16, 22, 35, 69, 72, 74, 77, 78, 82, 85, 86, 91, 115, 117, 188, 255.

 Défenseur, 74, 75, 76, 339.18.
 Disette, 22, 87.
Divisio
 Domaine impériale, 29, 64, 65
 Droit de recevoir des legs, 34, 71, 72, 324, 338.15.

 École, 228, 265, 323.
 Édit de Caracalla, 87, 92, 326.
 Égout, 93, 108, 136, 138, 145, 149, 150, 213, 240
 Élection, 46, 70, 74, 82, 84, 85, 86, 124, 152, 160,
 Empreinte de pied, 182, 201.
 Enseignement, 228, 265.
 Éphèbe, 287.
 Esclave, 60, 67, 91, 93, 94, 239, 245, 264, 307.
 Éléphant, 23.
 Étage (de maison), 231, 232, 233, 238, 241, 246.
 Évêché, 31, 219, 225

 Évergétisme, 34, 35, 85, 86, 87, 152, 156, 161, 162, 171, 195, 207, 268, 269, 270, 278, 290, 320, 329
 Faune, 23
 Figuier, 29
 Flamine, 38, 62, 69, 70, 71, 74, 79, 82, 84, 86, 87, 91, 93, 115, 117, 123, 124, 152, 172, 182, 188, 191, 194, 255, 266, 268, 341.31, 345.60
 Foudre, 22, 23, 147, 190, 323.

 Graffite, 106, 107, 164, 165, 166
 Grec, 270-273
 Grenadier, 29

 Huilerie, 16, 27

 Immunité, 56, 74, 75, 78
 Inscription bilingue, 13, 21, 34, 46, 309, 323
 Inhumation, 39, 53, 216, 223, 293

 Jardin/ Jardinage, 29, 159, 194, 204, 236, 237, 238, 244, 247, 248, 291

 Lampe, 53, 73, 177, 217, 223, 260, 261, 263, 304
 Liberté/ *Libertas*, 56, 71, 76, 78, 79, 80, 102, 160, 168, 172, 175, 186, 189, 323, 324
 Libyque, 9, 13, 21, 29, 31, 32, 33, 34, 43, 46, 49, 57, 92, 267, 269, 300, 305, 309, 314, 323

 Maçon, 257, 258
Magister, 57, 68, 75, 115, 265, 266, 267
 Martelage, 34, 38, 79, 80, 193

 Néopunique, 21, 31, 32, 33, 48, 52, 267, 330
 Nom unique, 90, 91, 92

 Offrande, 179, 182, 207, 217, 293,
 Olivier, 18, 27, 29, 263
Opus caementicium, 257
Opus africanum, 192, 257, 258, 264, 273, 296,
Opus reticulatum, 257, 258
Opus sectile, 60, 205

 Pain, galette, 48, 180, 255
 Paléographie
 Palestre, 139, 151, 152, 195, 198
 Patron/ Patronat, 60, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 8, 85, 86, 91, 93, 115, 116, 117, 147, 159, 186, 188, 191, 255, 271, 324
 Peinture, 157, 205, 232, 255, 285, 301, 324
 Périnatal, 48, 53, 179, 180, 216, 261, 321
Pertica Carthaginiensium, 58, 59, 74, 75, 78, 324
 Poème (funéraire), 34, 66, 85, 87, 88, 218, 267, 268, 285
 Potier, 259
 Précepteur, 265, 266
 Prix, 22, 59, 72, 87, 161, 182, 191, 207, 265, 290
 Prince (de la cité ou du *pagus*), 68, 324

 Salaire, 285
Saltus, 27
 Somme honoraire, 70, 84, 86, 181, 194,

Stèle votive, stèle funéraire, 25, 33, 34, 47, 48, 87, 88, 90, 93, 177, 179, 180, 184, 185, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 221, 223, 267, 269, 270, 271, 288, 291, 313, 318, 321

Stipendium, 57, 74

Stucateur, 257, 285, 286, 287

Sufète, 46, 69, 70, 324

Sufète majeur (*sufes maior*), 70

Tailleur (de pierre), 257, 274, 277

Taverne, voir Auberge

Territoire (de cité), 58-66, 329

Togatus, 208, 288, 289

Transporteur, 105, 107, 264

Tremblement de terre, 22

Tribut, 13, 57, 58, 60, 324

Triclinium, 240, 243, 281, 283, 300,

Unguentarium (voir Balsamaire)

Vasque, 136, 148, 259

Vestibule, 121, 141, 148, 173, 192, 196, 208, 231, 232, 235, 236, 238, 240, 241, 243, 246, 248, 250, 288, 299, 300, 301, 302, 315

Vétéran, 13, 58, 62, 83, 228

Vigne, 29, 205

Villa, 27

Vin, 66, 86, 94, 194, 208, 250, 255, 272

Vingtième du peuple romain, 72



Portique du temple de *Caelestis*
(cl. A. Khéchine).



Conception et suivi technique
Abderrazak Khéchine

Impression
Simpact
Zone industrielle Jedaida

I.S.B.N. : 978-9973-878-86-1

Première édition
Octobre 2022

Contrastes Éditions
1, rue Saad Ibn Oubada 4051 Khezama-Est Sousse - Tunisie
Tél/Fax (00216) 73 241 704
98 611 423
e.mail : contrasteditions@yahoo.fr